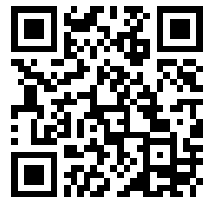

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

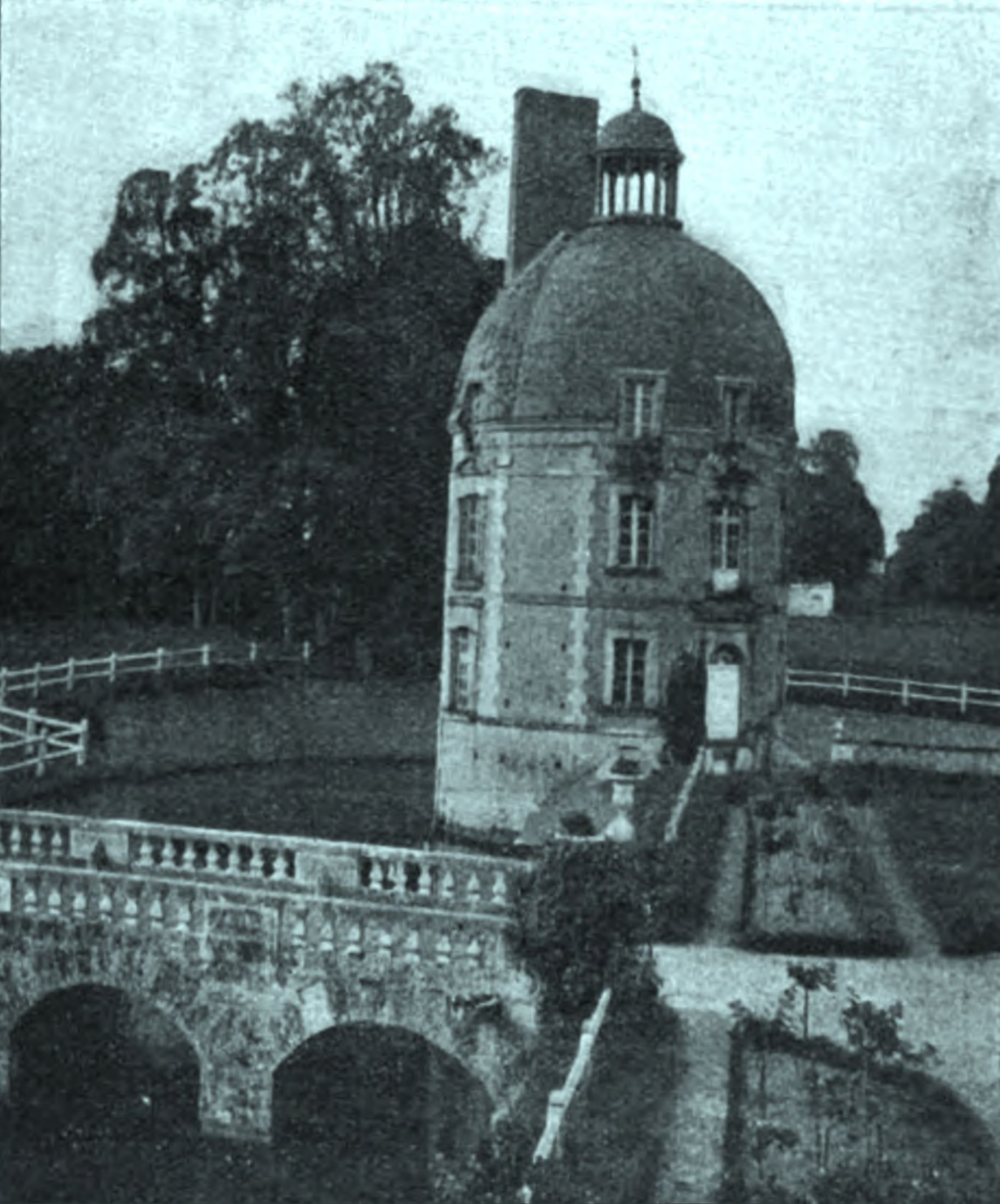
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

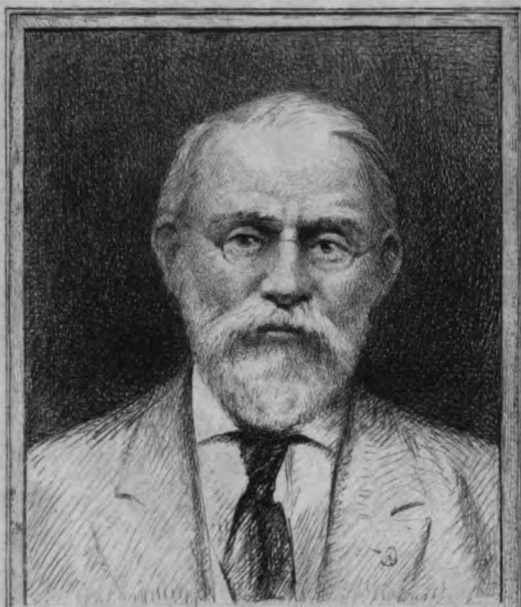
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



*Bulletin de la Société historique et
archéologique de l'Orne*

Société historique et archéologique de l'Orne



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

1746 Enck 1920

DC
b11
.074
A3

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE

Alençon. — Typographie et Lithographie ALB. MANIER.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE

TOME XXI. — Premier Bulletin



ALENÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ALB. MANIER

PLACE D'ARMES

—
1902

Dimming
Rijhoff
12-8-26
13603

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORNE

Membres du Bureau et du Comité de Publication

<i>Président</i>	MM.	Henri TOURNOUER.
<i>Vice-Présidents</i>	}	L'Abbé DUMAINE.
		CHALLEMEL.
	
		Le Vicomte DU MOTÉY.
<i>Secrétaire général</i>		Le Baron Jules DES ROTOURS.
<i>Secrétaire</i>		L'Abbé LETACQ.
<i>Secrétaire-adjoint</i>		L'Abbé RICHER.
<i>Trésorier</i>		GILBERT.
<i>Bibliothécaire hono- raire</i>		LE NEUF DE NEUFVILLE.
<i>Archiviste - Bibliothé- caire</i>		Emile RENAUT.
<i>Bibliothécaire-Adjoint</i>		L'Abbé LETACQ.
<i>Comité de publication</i>	}	DESCOUTURES.
		L'Abbé DUPUY.
		Louis DUVAL.
		Paul ROMET.
		L'Abbé BARRET.
		L'Abbé DESVAUX.

Membres Titulaires

MM.

- * ADIGARD, avocat à Domfront.
- ALEXANDRE, ancien bibliothécaire, à Alençon, rue de l'Écusson, 40.
- ALLARD DU CHOLLET (comte Maurice), A **Q**, à Paris, 114 bis, boulevard Malesherbes (XVII^e).
- ANDLAU (M^{me} la comtesse D'), château de Voré, par Regmalard, et 18, rue Bayard, Paris (VIII^e).
- ** APPERT (Jules), A. **Q**, à Flers, Villa des Cèdres, place du Champ-de-Foire.
- ** AUDIFFRET-PASQUIER le duc D'), sénateur inamovible, membre de l'Académie française, ancien président de l'Assemblée nationale, ancien président du Sénat, château de Sassy, par Mortrée (Orne), et à Paris, rue Fresnel, 22 (XVI^e).
- AUDIFFRET-PASQUIER (le marquis D'), château de Château-neuf (Ille-et-Vilaine), et à Paris, 65, avenue d'Iéna (XVI^e).
- AVELINE, avoué, à Alençon, rue du Jeudi, 33.
- * BANSARD DES BOIS, député, membre du Conseil général de l'Orne, maire de Bellême, à Bellême, et à Paris, 86, faubourg Saint-Honoré (VIII^e).
- * BARRET (l'abbé), prêtre habitué, à Boulogne-sur-Seine, membre de la Société française d'Archéologie, 18, boulevard de Strasbourg.
- BEAU (Amédée), ancien député, notaire honoraire, château de Tubœuf, par Chandai (Orne), et à Paris, 3, rue Keppler (XVI^e).
- ** BEAU (Ferdinand), ancien officier de cavalerie, château de Tubœuf, par Chandai (Orne), et à Paris, 3, rue Keppler (XVI^e).
- ** BEAUCHESNE (le marquis ADELSTAN DE), Vice-Président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), château de Lassay (Mayenne), et à Paris, 8, avenue Marceau (VIII^e).
- * BEAUDOUIN (Henri), à Angers.
- * BEAUGÉ (l'abbé), curé de Saint-Laurent-de-Séze.
- BEAUREGARD (DE), château d'Aché, par Alençon.
- BERNIER (le Révérend Père), supérieur de l'École Saint-Apais, à Melun (Seine-et-Marne).

* *Les noms des membres titulaires de la Commission des monuments ornaïens sont précédés d'un astérisque, ceux des membres fondateurs de deux astérisques.*



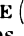
MM.

- BEUDIN (l'abbé), curé de Saint-Mars-de-Réno (Orne).'
- BIDARD-HUBERDIÈRE (le docteur), ✕, château de la Bérardière, par Saint-Bômer (Orne), et à Paris, 9, rue de Suresne (viii^e).
- BIGNON (l'abbé), curé de Berd'huis (Orne).
- BLAIZOT (Paul), juge suppléant au Tribunal civil, 33, rue de Lancrel, Alençon.
- BLANZAY (DE), château de Tanière, par Tessé-la-Madeleine (Orne), et à Paris, 75, rue Saint-Jacques (v^e).
- BLIN (l'abbé), chanoine titulaire, aumônier de la Miséricorde, à Sées.
- BOISSEY (l'abbé), curé de Beauchêne, par Tinchebray (Orne).
- BOURNISIEN (Jean), à Bellême, et à Paris, 41, rue de Saint-Pétersbourg (viii^e).
- BOURNISIEN (Mme), à Bellême, et à Paris, 41, rue de Saint-Pétersbourg (viii^e).
- BRARD, avocat, à Alençon, 15, rue d'Avesgo.
- BRETECHE (A. DU MOULIN DE LA), à Argentan, 17, rue des Vieilles-Halles.
- BRICON (l'abbé), bibliothécaire au Grand-Séminaire de Sées.
- BROC (le vicomte DE), château des Feugerets, par Bellême (Orne), et à Paris, 15, rue Las-Cazes (vii^e).
- BROSSET (l'abbé), curé de Saint-Denis-sur-Sarthon.
- BRUST (Constant), propriétaire à Laleu, par le Mesle-sur-Sarthe (Orne).
- BUNOUST (l'abbé), chanoine honoraire, curé doyen de Flers (Orne).
- BUREL (l'abbé), 20, rue de Maure, à La Ferté-Macé.
- CACHET, (docteur), conseiller d'arrondissement à Domfront (Orne).
- CAMUS (l'abbé), professeur, à Saint-François-de-Sales, à Alençon, 20, rue Labillardière.
- CANIVET (Auguste), ✕, membre du Conseil général de l'Orne, château de Chambois (Orne), et à Paris, 11, boulevard Magenta (x^e).
- CATTOIS (l'abbé), missionnaire diocésain, à la Chapelle-Montligeon (Orne).
- CHALLEMEL (Wilfrid), A ✕, à la Ferté-Macé (Orne), et à Paris, 31, rue Madame (vi^e).
- CHAMPAGNE (le marquis DE) château de Mesnil-Jean, par Putanges (Orne), et à Paris, 25, rue de la Ville-l'Évêque (viii^e).



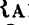
MM.

- * CHAPPOTIN (Madame DE), à Saint-Santin, Bellême (Orne), et à Paris, 3, rue Paul-Louis-Courier (VII^e).
- CHARENCEY (le comte DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de Champthierry, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne), et à Paris, 72, rue de l'Université (VII^e).
- CHARPENTIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Briouze.
- CHARTIER (Henri), avocat, à Mortagne.
- CHENNEVIÈRES (le marquis DE), conservateur au Musée du Louvre, à Paris, 4 ter Boulevard Raspail (VIII^e).
- CHESNES (Henri DES), château du Mesnil, par Nonant-le-Pin, et à Paris, 35, rue Barbet-de-Jouy (VII^e).
- * CHOLLET (Albert), docteur en droit, juge de paix à Exmes (Orne).
- CHRISTOPHLE (Albert), député, membre du Conseil général de l'Orne, gouverneur honoraire du Crédit Foncier, château du Gué-aux-Biches, par Tessed-la-Madeleine), et à Paris, 88, Avenue d'Iéna (XVI^e).
- CONTADES (le marquis DE), château de Saint-Maurice-du-Désert, par la Ferté-Macé, et à Paris, 23, rue Fresnel (XVI^e).
- * CORBIÈRES, à Nonant-le-Pin.
- COURCIVAL (le marquis DE) ✱, château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), et à Paris, 46, rue de Bellechasse (VII^e).
- COURTIN (l'abbé), curé de Ticheville.
- DAREL (l'abbé), professeur à Saint-François de Sales, Alençon.
- * DARPENTIGNY, greffier de la justice de paix, à Putanges (Orne).
- DAVID (l'abbé), curé de Lougé-s.-Mer, par les Yveteaux (Orne).
- DE BROISE, ancien imprimeur à Alençon, 24, rue de Bretagne.
- * DESCOUTURES (Reynold), greffier du Tribunal de commerce, à Alençon, 42, rue de l'Écusson.
- DES DIGUÈRES (Victor), maire de Sévigni, château de Sévigni et château de Bellegarde, par Argentan.
- * DESMONTS (l'abbé), curé de Laleu, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne).
- * DESVAUX (l'abbé), curé de Damigny (Orne).
- D'HOSTEL (Raoul), commissaire-priseur, 13, rue du Cours, Alençon.
- DULAU, à Londres, 37, Soho-Square.
- * DUMAINE (l'abbé), vicaire général, à Sées, 15, rue des Cordeliers.
- DUPONT (l'abbé), aumonier de l'Adoration, à Alençon, 58 bis, rue de Lancrel.

MM.

- DUPONT (l'abbé), curé de la Trinité-des-Laitiers, par Gacé (Orne).
- DUPONT (l'abbé), curé de Saint-Christophe-le-Jajolet, par Mortrée (Orne).
- DUPONT (l'abbé), curé de Montmerrei, par Mortrée (Orne).
- DUPRAY DE LA MAHÉRIE, membre du Conseil général de l'Orne, maire de Pervençhères, château de la Ferrière, par Pervençhères (Orne).
- DUPUY (l'abbé), aumônier du Lycée, à Alençon, 7, rue de l'École.
- DURAND, maire de Magny-le-Désert, par la Ferté-Macé (Orne).
- DUVAL (Frédéric), archiviste-paléographe, 53, boulevard Pasteur, Paris (xv^e).
 - DUVAL (Louis), I  archiviste du département de l'Orne, ancien archiviste du département de la Creuse, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Alençon, 47, rue Cazault.
- EDOUARD (le Révérend Père) LECORNEY, capucin, archiviste général de l'Ordre, à Rome, 160, via Boncompagni.
- FARCY (Paul DE), Vice-Président de la Commission historique de la Mayenne, à Château-Gontier, rue de la Poste (Mayenne).
- FLEURY (Gabriel), A  imprimeur, Conseiller d'arrondissement, à Mamers (Sarthe).
- FLEURY (l'abbé), vicaire de Trun.
- FORTINIÈRE (Paul DE LA), juge au tribunal civil, à Alençon, 2, rue Odolant-Desnos.
- FOULON (Eugène), architecte, à Laigle (Orne).
 - FRANCE DE TERSANT (André DE), à Paris, 11, rue des Pyramides (1^{er}), et à Sannois (Seine-et-Oise).
 - FRÉBET (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de la Ferté-Macé (Orne).
- FRÉCOUR (l'abbé), aumônier des Frères, à Flers (Orne).
- FREVILLE DE LORME (comte MARCEL DE), *, conseiller référendaire à la Cour des comptes, château de Livet, par Beaufai (Orne), et 12, rue Cassette, Paris (vi^e).
- FRILEUSE (DE), 11, rue des Promenades, à Alençon.
- FROTTÉ (Marquis DE), château de Couterne, et 23, rue Galilée, Paris (xvi^e).
- GALPIN (Gaston), député, membre du Conseil général de la Sarthe, château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), et à Paris, 61, rue la Boétie (viii^e).
- GASTÉ (Maurice DE), château de la Genevraye, par Le Merlerault (Orne), et à Paris, 48, rue Galilée (viii^e).
- GATRY (l'abbé), curé de Macé, par Sées.

MM.

- * GAULIER (l'abbé), Directeur de la *Revue historique Canada. Perche et Normandie*, à la Chapelle-Montligeon (Orne).
- GERMAIN-LACOUR (Joseph), maire de Moulins-sur-Orne, à Cuigny, par Argentan, et à Paris, 78, rue d'Anjou (VIII^e).
- * GIBERT (Emmanuel DE), château d'Echauffour (Orne).
- GILBERT, à Alençon, 81, rue des Tisons.
- GIRARD (l'abbé), vicaire général, à Sées.
- * GOBLET (l'abbé), curé de Saint-Jean-de-la-Forêt, par Nocé.
- * GODET (l'abbé), curé du Pas-Saint-Lhômer, par Moutiers-au-Perche (Orne).
- GOMOND, ancien professeur agrégé au Lycée, secrétaire général de la Société d'Horticulture de l'Orne, à Alençon, 22, rue Candie.
- GOURDEL (l'abbé), curé de Saint-Hilaire-de-Briouze (Orne).
- * GUÉRIN (l'abbé R.), chanoine prébendé, aumônier des Sœurs Sainte-Claire, à Alençon, 5, rue de la Demi-Lune.
- * GUESDON (l'abbé), chanoine titulaire, archiprêtre de la cathédrale, à Sées.
- GUILLEMIN, officier en retraite, à Alençon, 69, rue Saint-Blaise.
- * GUILLOCHIN, avoué à Argentan.
- GUILLOUARD, professeur à la Faculté de Droit, à Caen, 9, rue des Cordeliers.
- GUYON DE VAULOGER (DE), à Alençon, 3, rue des Granges.
- HAREL (Paul), à Echauffour (Orne).
- HECQUART (Arthur), château du Mesnil, par Nonant (Orne).
- HERPIN, imprimeur à Alençon, 9, rue du Cygne.
- * HOMMEY (le docteur), A. , médecin à l'hôpital de Sées.
- HOMMEY (Charles), notaire à Alençon, 29, rue du Cours.
- HOMMEY (Léon), , banquier, conseiller municipal, à Alençon, 5, rue de l'École.
- * JAMET (l'abbé), professeur à Saint-François-de-Sales, à Alençon, 20, rue Labillardière.
- JOSSE (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, chanoine honoraire à Sées.
- JOUVIN fils, à Longny (Orne).
- LAPORTE, ancien sous-préfet, à Alençon, rue de Bretagne, 20.
- * LA RAILLÈRE (LE MEUNIER DE , membre du Conseil général de l'Orne, à La Ferté-Macé (Orne).
- * LA SICOTIÈRE (M^{me} DE), à Alençon, 13, rue Marguerite-de-Navarre.
- LANDE (l'abbé), Econome à Saint-François-de-Sales, Alençon, 20, rue Labillardière,

MM.

- LA SERRE (ROGER-BARBIER DE), *, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, château du Houssay, par Moulins-la-Marche (Orne), et 42, rue de Grenelle, Paris (VII^e).
- LEBOUCHER, ancien pharmacien, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Orne, rue du Mans, à Alençon.
- LEBRETON (l'abbé J.), chanoine titulaire, à Sées.
- LECHEVREL (Ernest), 45, rue de Boulainvilliers, Paris (XVI^e).
- LECLÈRE (Adhémar), résidant de France à Kratié (Cambodge).
- LECOEUR, pharmacien, lauréat des Hautes Études, à Vimoutiers (Orne).
- LECOINTRE (Georges), à Alençon, 2, rue du Parc.
- LE COMTE (Ernest), *, membre du Conseil général de la Sarthe, château de Montigny, par la Fresnaye (Sarthe), et à Paris, 24, rue de Provence (VIII^e).
- * LE FAVERAIS, président honoraire, à Mortain (Manche).
- LEFÈVRE (Léon), *, ancien député, château de Ronfougerai, par Athis (Orne) et à Paris, 36, avenue Marceau (VIII^e).
- * LEFÈVRE DES NOETTES, ✂, 50, rue de Bretagne, à Alençon.
- * LE FÉRON DE LONGCAMP, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen, 51, rue de Geôle, et château de la Grande-Noë, par Moulicent (Orne).
- LÉGER (Louis), à Paris, 8, rue Le Peletier (IX^e).
- * LEGRAS (M^{me}), château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne), et à Paris, 11 bis, rue de Milan (IX^e).
- LE HARDY (Gaston), secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, château de Billy, par Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados), et à Caen, 9, rue des Cordeliers.
- LEMAITRE (l'abbé), chanoine titulaire, à Sées.
- ** LE MAROIS (le comte), château de Lonray, par Alençon, et à Paris, 142, rue de Grenelle (VIII^e).
- LEMONNIER (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Notre-Dame, à Alençon, 17, rue du Bercail.
- LEMARQUANT, rédacteur au Ministère de l'Intérieur, à Paris, 11, rue des Feuillantines (V^e).
- * LE NEUF DE NEUFVILLE, président honoraire, bibliothécaire honoraire de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, à Alençon, 3, rue du Parc.
- LEPRINCE (l'abbé), curé de Barville, par le Mesle-sur-Sarthe (Orne).
- LESSART, maire de Saint-Siméon (Orne), à Alençon, 5, place Saint-Léonard.
- * LETACQ (l'abbé), aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Alençon, 151 bis, rue du Mans.

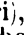

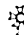
MM.

- LEVAIN (Charles), à Caorches, par Bernay (Eure).
- * LE VAVASSEUR (M^{me} Gustave), château de la Lande-de-Lougé, par les Yveleaux (Orne).
- LÉVEILLÉ (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de La Ferté-Macé (Orne).
- LÉVIS-MIREPOIX (le comte DE), député, château de Chèreperrine (Orne), par Mamers (Sarthe), à Alençon, 41, rue du Cours, et à Paris, 121, rue de Lille (VII^e).
- * LHÉRETEYRE (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Moulins-la-Marche (Orne).
 - * LORIOT (Florentin), avocat, au Mont-Saint-Michel, maison Lecourt (Manche).
- LOUTREUIL, manufacturier, à Moscou, 17, Pretchialenka, maison de la princesse Galitzin.
- LOUVEL (Marcel), ancien chef d'institution, 110, rue Saint-Martin, à Argentan.
- MACAIRE, ancien chef de division à la préfecture de l'Orne, à Alençon, 10, rue de la Demi-Lune.
- * MACÉ (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen d'Athis (Orne).
 - * MACKAU (le baron DE) ✠, I. (C) député, membre du Conseil général de l'Orne, château de Vimer, par Vimoutiers (Orne), et à Paris, 22, avenue d'Antin (VIII^e).
 - * MALLET (l'abbé), chanoine honoraire, ancien professeur d'archéologie au Petit-Séminaire de Sées, à Alençon, 99, rue des Tisons.
 - * MALEVOUE (Fernand DE) ✠, A. (C) à Paris, 22, rue de Vernueil.
 - * MANIER (Alb.), imprimeur, à Alençon.
- MARAIS (Paul), I. (C), archiviste-paléographe, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, 23, Quai Conti (VI^e).
- MARCÈRE (DES HAYES DE), G. c. ✠, sénateur inamovible, ancien ministre, château de Messei (Orne), et à Paris, 23, rue Montaigne (VIII^e).
- MARCHAND, conseiller général, à Rémalard.
- * MARGARITIS (Raoul), agent de change près la Bourse de Paris, à Versailles, 105, boulevard de la Reine.
- MARY (l'abbé), curé de Saint-Georges-d'Annebecq, par Rânes (Orne).
- * MAUTÉ (le docteur), à l'hôpital Saint-Antoine, Paris.
 - * MEZEN, architecte, à Alençon, 34, boulevard Lenoir-Dufresne.
 - * MÉLIAND (l'abbé), curé de Villers-en-Ouche (Orne).
- MORIEUX (l'abbé), curé de Touquettes, par Saint-Evrout-Notre-Dame-du-Bois.

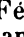
MM.

- • **MOTÉY** (le vicomte **RENAULT DU**) C. ✱ G. O. ✱, avocat, docteur en droit, à Alençon, 44, rue Saint-Blaise.
- MONTEMBAULT**, ancien juge à Domfront.
- NANTEUIL** le baron **Amaury DE LA BARRE DE**, château de la Chevalerie, par Arçonnay (Sarthe), et rue du Jeudi, à Alençon.
- NANTEUIL** (le vicomte **Emmanuel DE LA BARRE DE**), à Alençon, 1, rue de l'Asile, et château de Moire, par Fresnay (Sarthe).
- OLIVIER** (l'abbé), vicaire de Bazoches-en-Houlme, par les Yveteaux-Fromentel.
- PATOU** (Urbain), avocat à Avrilly, par Domfront.
- **PELLETIER** (Victor), maire de Condé-sur-Huisne.
- **PERNELLE**, ancien maire de Vimoutiers (Orne).
- PORCHER**, 100, rue de Rennes, Paris, et Le Clos-André, à Gacé (Orne).
- PIERRE** (l'abbé), vicaire à Saint-François-Xavier, 23, rue Bertrand, Paris (VII^e).
- PORQUET** (Jacques), O. ✱, sénateur, membre du Conseil général de l'Orne, château de Blanche-Lande, par Mortrée (Orne), et à Paris, 60 avenue d'Iéna (VIII^e).
- PRÉBOIS** (Paul), notaire, à Sées.
- **PREMPAIN** (Charles), architecte, à Sées.
- **PRINGAULT**, agent voyer en retraite, à Écouché (Orne).
- **REGNIER** (Louis), A. (C) secrétaire de la Société libre de l'Eure, à Evreux, 9, rue du Meilet.
- **RENAUT** (Emile), ancien imprimeur, à Alençon, 26, rue du Jeudi.
- **RICHER** (l'abbé) aumônier de la Providence à Alençon, 15, rue du Pont-Neuf.
- **RIVIÈRE** (Albert), ✱, ancien magistrat, secrétaire général de la Société des prisons, château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne), et à Paris, 52, rue d'Amsterdam (IX^e).
- ROBERT** (l'abbé), curé de Normandel, par Tourouvre (Orne).
- ROMANET** (le vicomte **Olivier DE**), ✱, archiviste paléographe, fondateur des documents sur la province du Perche, château des Guillets, par Mortagne.
- **ROMET** (Paul), conseiller général, à Alençon, 24, rue du Pont Neuf, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne).
- **ROMET** (Charles), conseiller municipal, à Alençon, 34, rue du Jeudi.
- **ROTOURS** (le baron **Jules ANGOT DES**), A. (C), membre de la Société d'économie sociale, maire des Rotours, château des Rotours, par Putanges (Orne), et à Paris, 35, rue Washington (VIII^e).

MM.

- ROULLEAUX-DUGAGE (Henry), château de Livonnière, à Rouellée, par Domfront, et à Paris, 11, rue de Courcelles (VIII^e).
- * SAINTE-PREUVE (M^{me} la baronne DE), château de Boisbulant, par Alençon.
- SALZE, à Paris, 134, rue Mouffetard (V^e).
- SCHALCK DE LA FAVERIE, au Val-Nicole, par Domfront, et à Paris, avenue de la Grande-Armée, 83.
- SCHALCK DE LA FAVERIE (M^{me}), membre de la Société des gens de Lettres, au Val-Nicole, par Domfront, et à Paris, avenue de la Grande-Armée, 83 (XVI^e).
- * SEVRAY (l'abbé), à Mortrée (Orne).
- * SOUANCÉ (le vicomte DE), château de Mondoucet, par Souancé (Eure-et-Loir), et à Alençon, 72, rue Saint-Blaise.
- * SURVILLE, instituteur, à la Chapelle-Biche, par Flers (Orne).
- TOMERET, ancien chef de division à la préfecture de l'Orne, à Alençon, 19, rue Desgenettes.
- * TOURNOUER (M^{me} Henri), château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), à Paris, 5, boulevard Raspail (VII^e).
- ** TOURNOUER (Henri), A , O , archiviste paléographe, secrétaire d'ambassade honoraire, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), et à Paris, 5, boulevard Raspail (VII^e).
- * TOURNOUER (M^{me} Octave), château de St-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), et à Paris, 203 bis, boulevard Saint-Germain (VII^e).
- TRIBOTÉ (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Bellême.
- TRIGER, (Robert), docteur en droit, ancien conseiller d'arrondissement, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président de la Société historique et archéologique du Maine, aux Talvasières, près le Mans, et au Mans, 5, rue de l'Ancien-Évêché.
- TRIPIED (l'abbé), curé-doyen de Nocé.
- TURGEON (Charles), professeur à la Faculté de Droit, à Rennes, Cours Sévigné.
- * VAUCELLE (Jules DE), château de Lignou, par Briouze (Orne), et à Paris, 18, rue de Marignan (VIII^e).
- * VEREL (Charles), percepteur de Crulay (Orne), 8, rue de la Gare, à Laigle.
- * VIGAN (Victor DE), à Bellême, et château de Coësmes, par Bellême (Orne).
- VIGNERAL (le comte DE), O , ancien chef d'escadron d'état-major, château de Ri, par Putanges (Orne), et à Paris, 25, rue Marbeuf (VIII^e).

MM.

- * VOISIN (Étienne), château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne, et à Paris, 67, rue d'Amsterdam (VIII^e).
- * VOISIN (Félix), O , conseiller à la Cour de Cassation, ancien député, ancien préfet de police, château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne, et à Paris, 11 bis, rue de Milan (IX^e).

Membre Correspondant

- * FRANCE DE TERSAN (Urbain DE), à Sées.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Auxquels la *Société Historique et Archéologique de l'Orne* adresse ses Publications et ses Correspondances.

- Ministère de l'Instruction publique (6 exemplaires).
- Bibliothèque Nationale, à Paris.
- Bibliothèque de la Sorbonne.
- Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes à Paris.
- Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 17, rue de la Sorbonne, Paris (prévenir M. Morel-Fatio des envois, à l'Ecole).
- Société Philologique, 72, rue de l'Université, Paris (VII^e arr.).
- Société de l'Histoire de Normandie, à Rouen.
- Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure, à Rouen.
- Société Normande de Géographie, à Rouen.
- Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
- Académie Nationale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Caen.
- Société des Beaux-Arts de Caen.
- Société Linnéenne de Normandie, à Caen.
- Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, à Evreux.
- Revue Catholique de Normandie à Evreux.
- Société libre d'Agriculture, etc., de l'Eure (section de Bernay).
- Société d'Archéologie d'Avranches et Mortain, à Avranches.
- Société Dunoise à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Archives départementales de l'Orne, à Alençon.
 Bibliothèque publique d'Alençon.
 Bibliothèque publique d'Argentan.
 Croix de l'Orne, à Flers.
 Société Historique et Archéologique du Maine, à Mans.
 Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.
 Commission Historique et Archéologique de la Mayenne, à
 Laval.
 Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
 Société Archéologique de Nantes.
 Société Polymatique du Morbihan, à Vannes.
 Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
 Société des Amis des Sciences de Rochechouart (Haute-
 Vienne).
 Société Archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
 Le Cidre et le Poiré, à Poissy (Seine-et-Oise).
 Société française d'Archéologie, à Compiègne.
 Société Archéologique et Historique de la Charente, à Angou-
 lême.
 Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse.
 Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
 Société d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie Religieuse
 de Valence.
 Société Philomatique Vosgienne, à Saint-Dié.
 Société Neufchâteloise de Géographie, à Neufchâtel (Suisse).
 Analecta Bollandiana, à Bruxelles, 14, rue des Ursulines.
 Académie Royale des Belles-Lettres, de l'Histoire et des Anti-
 quités de Stockholm.
 M. Gustave E. STECHERT, libraire-agent, à Leipzig.
 Smithsonian Institution, Washington.
 Université de l'Etat de New-York, à Albany.
 Muséo Nacional de Costa-Rica (Amérique Centrale).
 Muséo Nacional de Rio-de-Janeiro.

STATUTS

ARTICLE 1^{er}

Il a été fondé en 1882, dans le département de l'Orne, une Société qui a pris pour titre *Société Historique et Archéologique de l'Orne*. Son siège est à Alençon.

ART. 2

Cette Société se propose :

1° De publier des documents et travaux inédits relatifs à l'histoire et à l'archéologie du territoire actuellement compris dans le département de l'Orne ;

2° De veiller, à l'aide d'une commission de protection instituée dans son sein, à la conservation de tout monument, vestige ou objet présentant un intérêt historique, archéologique ou simplement artistique et d'en prévenir la destruction par tous les moyens possibles.

ART. 3

Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

Toute opinion émise reste sous la responsabilité de son auteur.

ART. 4

La Société se compose de toutes les personnes qui déclarent, par écrit ou verbalement, adhérer aux présents statuts et qui sont admises à en faire partie, par la majorité des membres présents, sur la présentation de deux membres.

ART. 5

Sont *membres titulaires* de la Société les personnes qui verseront, chaque année, une cotisation de douze francs.

Sont *membres de la Commission de protection des monu-*

ments ornais celles qui verseront, chaque année, une cotisation de cinq francs au moins, conformément aux statuts de ladite Commission, ou de trois francs s'ils font déjà partie de la Société.

ART. 6

La direction de la société est confiée à un bureau.

Ce bureau est composé de :

Un président, quatre vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier, un bibliothécaire-archiviste, un bibliothécaire-adjoint, un comité de six membres, dit comité de publication.

ART. 7

Le Président (en son absence le plus âgé des vice-présidents ou, à leur défaut, le doyen d'âge du bureau) fixe, de concert avec le secrétaire, la date et l'ordre du jour des séances, qui devra être mentionné sur les lettres de convocation. Il est chargé de l'exécution des statuts, dirige et clôt les discussions et ordonnance les dépenses. Il convoque le bureau lorsqu'il le juge à propos.

ART. 8

Le secrétaire général est chargé du rapport annuel sur les travaux de la Société.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux de chaque séance qu'il fait transcrire sur le registre des délibérations après leur adoption à la séance suivante. Il doit assurer les convocations et rassembler les travaux destinés au bulletin et les remettre à l'impression. Il est chargé de la correspondance, de la conservation des archives, et de l'échange des publications de de la Société avec celles des sociétés correspondantes.

Le secrétaire-adjoint est chargé de veiller au fonctionnement de la commission de protection des monuments ornais, de correspondre avec les représentants de cantons, de rassembler et classer les fiches de l'inventaire. Il supplée le secrétaire empêché.

ART. 9

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations et

du paiement des dépenses ordonnancées par le président. Au début de l'année, après avoir rendu ses comptes au bureau qui les examine en comité, il les soumet, en assemblée générale, à l'approbation des membres de la Société. Cette approbation, consignée au procès-verbal de la séance, lui sert de décharge.

ART. 10

Le bibliothécaire-archiviste est chargé du classement des livres, manuscrits ou autres collections appartenant à la Société, de leur inscription au registre d'entrée, de leur timbrage, du prêt des livres, conformément au règlement spécial de la bibliothèque. Il devra procéder, chaque année, de concert avec le bibliothécaire adjoint, à la révision des collections.

Le bibliothécaire adjoint est chargé de la confection du catalogue par fiches.

ART. 11

Les membres du bureau sont élus pour trois ans, au scrutin secret, et à la majorité des membres présents, en l'assemblée générale de janvier. Ils sont rééligibles.

ART. 12

Les membres de la Société seront convoqués en séance ordinaire, une fois par mois et extraordinairement, lorsque le bureau le jugera à propos.

A la réunion de janvier, la Société se constituera en assemblée générale pour la reddition des comptes du trésorier et les élections.

ART. 13

Tout membre qui se propose de faire en séance une communication à la Société, devra en aviser par écrit le Président, autant que possible au moins huit jours à l'avance, afin que cette communication puisse figurer à l'ordre du jour.

Tout membre qui ne pourrait prendre part aux séances peut également adresser au Président, par écrit, le résultat de ses recherches ou de ses travaux, qui sera porté par ses soins à la connaissance de la Société.

ART. 14

Chaque année, vers la fin de l'été, aura lieu dans la région une excursion archéologique d'un ou plusieurs jours, au cours de laquelle se tiendra une séance solennelle, dont l'ordre du jour comportera un discours du Président, le rapport du secrétaire général sur les travaux de la Société et plusieurs lectures sur un sujet local littéraire, historique ou archéologique, qui ne dépasseront pas vingt minutes et qui seront soumises à l'approbation du Comité de publication.

ART. 15

Deux bulletins ou fascicules (Bulletin de la Société et Bulletin des Amis des Monuments Ornais) seront publiés, tous les trois mois, par les soins du Bureau, constitué en Comité pour examiner les travaux et décider leur impression soit *in extenso*, soit par extraits. Ces travaux ne pourront dépasser la valeur de 50 pages d'impression.

La période d'histoire contemporaine à partir de 1850 jusqu'à nos jours, est exclue des travaux de la Société.

Toutefois le Comité de publication pourra autoriser exceptionnellement des travaux dont l'objet serait postérieur à cette date.

ART. 16

Les statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale sur la proposition du Bureau ou sur la demande signée par un tiers au moins des membres de la Société adressée au Président un mois au moins avant le jour fixé pour la réunion de la dite Assemblée.

La Société ne peut être dissoute que par une Assemblée Générale composée des deux tiers au moins des membres de la Société, en ne comptant pas ceux dont la situation ne serait pas régulière vis-à-vis de la caisse.

Les membres seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des livres, objets et collections appartenant à la Société.

Les présents statuts annulent les précédents.

Fait et approuvé en séance ordinaire de la Société, le 8 Janvier 1902.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 7 Novembre 1901

PRÉSIDENT DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

Présents : MM. l'abbé BRICON, l'abbé BROSSET, BRUST, l'abbé CAMUS, l'abbé DARÉL, l'abbé DESMONTS, l'abbé DESVAUX, DUVAL, GILBERT, l'abbé JAMET, LÉBOUCHER, E. LECOINTRE, LEFEBVRE DES NOËTTES, l'abbé LETACQ, Vicomte DU MOTÉY, l'abbé RICHER, Vicomte DE SOUANCÉ, Robert TRIGER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, non sans une observation de M. l'abbé Richer, qui remarque que les visites faites après la réunion du 10 Octobre aux maisons de M. Contrel, rue du Château, et Couréyeur, rue de Sarthe, n'ont pas été mentionnées.

Est admis comme membre titulaire de la Société : M. l'abbé CAMUS, professeur à l'école Saint-François-de-Sales, présenté par MM. Lefebvre des Noëttles et l'abbé Letacq.

Excusés : MM. BLAIZOT et Paul ROMET.

M. le Président rappelle les deuils récents, qui ont frappé plusieurs de nos collègues, MM. Lecointre, Renaut, Tomeret, de Beauregard et leur adresse au nom de la Société, l'expression d'une douloureuse sympathie.

L'ordre du jour appelle l'attention sur les formalités exigées par la loi récente sur les Associations, qui donne aux Sociétés comme la nôtre, outre l'existence légale, le bénéfice de la personnalité civile. M. Robert Triger expose ce qu'il a fait pour la Société historique du Maine; M. le Président demande alors s'il ne serait pas utile avant d'envoyer les pièces à la préfecture

d'apporter quelques modifications à nos statuts. C'est l'avis unanime et on décide de tenir en Décembre une séance où cette question sera portée à l'ordre du jour. D'ici là le Comité se réunira pour l'étudier d'une façon approfondie.

Par suite des travaux de reconstruction faits à la salle de nos séances, notre bibliothèque se trouvant en assez mauvais état, MM. l'abbé Richer et l'abbé Camus sont désignés à l'unanimité pour la remettre en ordre, faire de nouvelles fiches et dresser le catalogue.

M. Lefebvre des Noëttes désirerait que la commission des Monuments ornais insistât auprès du propriétaire de la maison de la Grande-Rue pour conserver intactes les arcades du xv^e siècle, mises récemment à découvert. Une délégation ira l'entretenir après la séance.

M. Adigard, pour compléter son étude sur Louis XI à Domfront, demande si quelqu'un de nos membres ne peut lui indiquer la situation exacte de Pontchâteau, entre Alençon et Vivoin ; il voudrait aussi se procurer une brochure intitulée *les Vieux Chemins du Mortainais*.

M. l'abbé Burel, de la Ferté-Macé, dans une lettre adressée à M. le Président, signale parmi nos gloires nationales, Robert Gallery, de St-Fraimbault-sur-Pisse, lieutenant général des armées sous Louis XIV, qui fit des prodiges de bravoure à la bataille de Lens.

M. Louis Duval nous promet un travail sur le ministère pastoral dans le diocèse de Sées pendant la Révolution.

Lecture est donnée par M. le Président d'une note bibliographique sur un ouvrage récent consacré à la généalogie des de Parseval. Cette famille était alliée aux Brossin de St-Didier et aux Goupil de Préfelin, qui ont joué un rôle important à Alençon et à Argentan pendant la Révolution.

Des découvertes archéologiques du plus haut intérêt viennent d'être faites à Villiers, près Mortagne. M. le Président rappelle les recherches de MM. l'abbé Richer et de la Sicotière, sur la mosaïque de Villiers, il y a vingt ans ; il nous en montre la gravure reproduite par M. de la Sicotière, d'après les indications et les dessins de M. Richer. Des fouilles récentes viennent de mettre à jour dans le même champ un mur en zigzag, longé par un caniveau garni d'un tuyau de

terre et de plomb et deux nouvelles mosaïques ; on a trouvé également des fragments de poterie et une pièce de *Crispina Augusta*. La conclusion est qu'on se trouve en présence d'un village romain. Les fouilles vont être continuées et M. le Président qui les suit avec assiduité, nous tiendra au courant des nouvelles découvertes.

A la fin de la séance, lecture des fiches dressées pour le canton d'Athis, par M. l'abbé Macé.

On se sépare à 4 heures.

Le Secrétaire,

A.-L. LETACQ.

Réunion

du Comité de Publication le Lundi 18 Novembre

PRÉSIDENCE DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 9 h. 1/2.

Présents : MM. DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, Eugène LE-COINTRE, l'abbé LETACQ, Vicomte du MOTÉY, l'abbé RICHER, Paul ROMET.

Cette réunion a pour objet d'étudier les modifications à apporter aux statuts avant de les remettre à la Préfecture, comme l'exige la loi sur les Associations.

On en propose un certain nombre et après examen et discussion il est décidé qu'une épreuve sera distribuée et soumise aux membres de la Société à la prochaine séance. Chacun pourra alors présenter ses observations, avant l'adoption définitive.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

A.-L. LETACQ.

Séance du 8 Janvier 1902

PRÉSIDENCE DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

Présents : MM. l'abbé CATTOIS, l'abbé DESMONTS, DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, Louis DUVAL, GILBERT, GOMOND, l'abbé

GUESDON, E. LECOINTRE, l'abbé LETACQ, LEFEBVRE DES NOËTTES, Vicomte du MOTÉY, l'abbé RICHER, Paul ROMET, Vicomte de SOUANCÉ.

Les procès-verbaux de la séance du 7 novembre et de la réunion du Comité de publication du 18 du même mois, sont lus et adoptés.

Après cette lecture, M. l'abbé Desvaux rappelle que des pièces de *Crispina Augusta*, analogues à celles de Villiers-sous-Mortagne, ont été trouvées en 1858 à Sées, lors des fondations creusées pour la construction de la chapelle du Petit Séminaire. On parle à cette occasion des moules trouvés au même endroit également conservés au musée du Petit Séminaire, qui montrent qu'il y avait à Sées à l'époque gallo-romaine, un atelier pour la fabrication de la monnaie.

MM. le Baron DES ROTOURS, l'abbé SEVRAY, LÉBOUCHER, l'abbé JAMET, l'abbé DAREL et BLAIZOT, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

A l'occasion de la première réunion de l'année 1902, M. le Président adresse ses vœux à la Société et à chacun de ses membres; il espère que tous voudront, par leurs recherches, leurs communications et leur assiduité à nos séances, contribuer de plus en plus à la prospérité toujours croissante de notre Association.

Est admis comme membre titulaire de la Société :

M. Jacques PORCHER, professeur à Paris, présenté par MM. l'abbé Guesdon et Tournouër.

Est admis comme membre titulaire de la commission des monuments ornaux :

M. l'abbé CARROIS, missionnaire diocésain.

On s'entretient du château d'Argentelles que le propriétaire serait, paraît-il, aujourd'hui disposé à conserver, et de la maison d'Ozé, qui semble irrémédiablement condamnée. Plusieurs membres, entre autres, MM. du Motey et Paul Romet nous promettent pour la prochaine séance des indications plus précises. On attend toujours le Rapport de M. Prempain sur Argentelles.

L'ordre du jour comprend l'examen des comptes du Trésorier. M. Gilbert nous donne un état détaillé des finances de la Société. Si elles ne sont pas extrêmement prospères, du

moins, constatons-nous avec plaisir que, malgré les dépenses extraordinaires nécessitées par notre projet de publication du Pouillé, il reste en caisse, toutes dettes payées, une somme encore assez ronde. Aussi les félicitations les plus chaleureuses ne sont pas ménagées à M. Gilbert pour sa bonne gestion.

Un tableau comparatif également dressé par M. Gilbert nous apprend que depuis deux ans, trente-cinq membres nouveaux sont venus grossir nos rangs. M. le Président profite de cette heureuse nouvelle, pour nous engager à faire de plus en plus connaître la Société et à recruter de nouveaux adhérents. L'importance et la variété des travaux dépend, en effet, du nombre des membres et de la somme que nous pourrions allouer à nos publications.

A propos du Pouillé, dont il vient d'être question, M. le Président nous informe que sur sa demande, le Comité des travaux historiques fait espérer une subvention importante, laquelle, ajoutée à nos souscriptions, permettra de commencer à bref délai l'impression du 1^{er} fascicule.

Lecture est donnée des nouveaux statuts, qui sont approuvés à l'unanimité.

M. l'abbé Angot, auteur du *Dictionnaire historique de la Mayenne* (3 vol. in-8°), demande à la Société, par l'intermédiaire de M. Louis Duval, d'acheter cet ouvrage, dont les deux premiers volumes sont parus; de son côté, il s'engage à souscrire au Pouillé du Diocèse de Sées. M. le Président répond que les finances de la Société ne lui permettent pas cette dépense, mais qu'elle offrirait volontiers à M. Angot deux exemplaires du Pouillé, en échange de son Dictionnaire.

On parle aussi de deux autres publications dont la Société pourrait demander l'échange, *les Archives du Diocèse de Chartres*, par M. l'abbé Métais et la revue *l'Art et l'Autel*.

M. le Président communique deux lettres du propriétaire de la maison aux Arcades, située Grande-Rue à Alençon, qui semble déplorer comme nous, que les travaux de menuiserie nécessités par l'appropriation de l'immeuble aient masqué ces vestiges si curieux de l'architecture du xv^e siècle. Des extraits de ces lettres seront publiés dans le Bulletin de la Commission des Monuments ornais.

M. l'abbé Richer dépose sur le Bureau, un dessin avec ins-

criptions d'une croix élevée par une sœur de Charité, en 1734, non loin de la Ferté-Macé, sur le territoire d'Antoigny.

Les fouilles récentes faites à Villiers-sous-Mortagne, ont mis à découvert, outre les deux mosaïques, une meule, de nombreux fragments de poterie romaine et une pièce de l'empereur Volusien. Les mosaïques ont pu être reconstituées et elles sont comme les autres trouvailles, déposées au musée de Mortagne.

D'autres fouilles faites près de Mortagne, à la butte de St-Malo, sur l'emplacement de l'ancien donjon, ont mis à découvert une très curieuse pièce en argent de Gauthier de Châtillon, comte de Porcien et des restes de plusieurs fours en pierre.

M. Lefebvre des Noëttes donne lecture des fiches qu'il a dressées pour le canton Ouest d'Alençon; on fait circuler en même temps des photographies dues à notre collègue M. Leboucher, lesquelles jointes aux notes de M. des Noëttes forment des documents du plus haut intérêt pour l'archéologie.

M. l'abbé Guesdon nous entretient des travaux en cours d'exécution à la cathédrale de Sées; il regrette que la démolition de la Chapelle du Collège qui déshonore pour ainsi dire ce beau monument, ne soit pas comprise dans le plan de l'architecte et demande à la Société d'insister auprès de la Direction des Beaux-Arts, pour en obtenir la disparition. La Société se rendant au désir exprimé par M. l'abbé Guesdon, prend de suite à l'unanimité la délibération suivante et charge son Président de la transmettre à qui de droit :

La Société historique et archéologique de l'Orne,

Considérant que les travaux de restauration de la cathédrale de Sées sont arrivés en ce moment au bas-côté nord de la nef,

Considérant que dans ce bas-côté s'ouvre une chapelle dite du Collège, qui n'a aucune valeur artistique, archéologique, ni historique,

Considérant que cette masse informe de maçonnerie destinée autrefois à arrêter la poussée des voûtes dépare la Cathédrale et rompt l'unité de son style.

Emet à l'unanimité le vœu que cette Chapelle disparaisse et fasse place à une restauration conforme au style de l'édifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

_____ A.-L. LETACQ.

Séance du 13 Février 1902

PRÉSIDENCE DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

Présents : MM. BLAIZOT, l'abbé BROSSET, l'abbé DESVAUX, DE FRILEUZE, GILBERT, l'abbé JAMET, LEFEBVRE DES NOËTTES, E. LECOINTRE, l'abbé LETACQ, MANIER, Vicomte du MOTÉY, l'abbé RICHER, Paul ROMET, TOMERET.

Excusés : MM. le Baron des ROTOURS et Vicomte de SOUANCÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Est admis comme membre titulaire de la Société :

M. l'abbé DUPONT, curé de Montmerrei, présenté par MM. l'abbé Richer et l'abbé Letacq.

On décide de demander l'échange avec les *Archives historiques du diocèse de Chartres* ; le Secrétaire est chargé d'écrire à M. l'abbé Métais, auteur de cette publication.

Les formalités requises par la loi sur les Associations sont remplies, M. le Président a déposé les pièces à la Préfecture de l'Orne, et le *Journal officiel*, en a fait mention dans son numéro du 4 février : *Société historique et archéologique de l'Orne*, siège : Alençon, déclarée le 1^{er} février 1902. Objet : *Etudes historiques et archéologiques locales ; deux bulletins trimestriels*.

M. le Président, qui a bien voulu entretenir M. Longnon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de notre projet d'imprimer le Pouillé de Sées, nous fait part de ses conseils sur certains détails de la publication. M. Longnon demande que l'on reproduise le texte de Savary, sans notes, en ne corrigeant que les erreurs les plus saillantes et en désignant par un astérisque ou autre signe conventionnel les additions faites après lui; il serait également d'avis de ne publier

l'introduction, la notice sur Savary et le Dictionnaire explicatif des termes de droit canonique employés dans la rédaction qu'à la suite du dernier fascicule. Après discussion il est entendu que M. Manier nous remettra à la prochaine séance deux feuilles imprimées.

On parle encore du manoir d'Argentelles et de la maison d'Ozé; il paraît résulter d'entretiens et de correspondances avec le propriétaire d'Argentelles, que celui-ci serait disposé à le vendre ou même à faire les réparations les plus urgentes. La conférence de M. Leprêtre à la Halle-aux-Toiles, publiée dans le *Journal d'Alençon* du 6 février, semble avoir créé en ville un mouvement d'opinion en faveur de la maison d'Ozé et il est maintenant permis d'en espérer la conservation.

Préparation des premiers Bulletins de 1902; le Bulletin de la Société comprendra 1° les Origines de Domfront par M. le Faverais, 2° la suite de la Météorologie, de M. Louis Duval, 3° l'Hospice de Vimoutiers par M. Pernelle, 4° une notice de M. Chollet, sur l'ancienne paroisse de St-Amand, 5° des documents et des notes biographiques et bibliographiques. — Des notes de M. l'abbé Desvaux sur l'église St-Pierre-d'Almenêches, de M. l'abbé Letacq sur la Chapelle de Ste-Catherine-du-Poitou en Ecouves, l'Inventaire du mobilier de Pierre Bélarard par M. Blaizot, composeront le Bulletin des Monuments ornaï.

M. Paul Romet nous parle de la pierre tumulaire qui recouvrait les restes du célèbre graveur sur bois, Pierre-François Godard, décédé à St-Denis-sur-Sarthon en 1838. Cette pierre qui se trouve dans l'ancien cimetière de St-Denis, est aujourd'hui adossée au mur de l'église et est très détériorée. La Société décide de souscrire la somme nécessaire pour en assurer la conservation et prie M. Paul Romet, d'en entretenir le Conseil municipal. On rappelle à cette occasion les notices de MM. de la Sicotière et Duval sur Godard père et fils et les objets donnés par eux au Musée d'Alençon.

M. Lefebvre des Noëttes promet un article sur les statues de l'église de St-Barthelemy, ancienne paroisse réunie aujourd'hui à St-Germain-du-Corbéis.

On annonce plusieurs découvertes archéologiques : fer de lance recouvert d'incrustations calcaires dans un ruisseau de

la forêt de Bellême, fragment d'aérolithe, et plaque de marbre provenant de l'ancien couvent des Capucins de Mortagne trouvés à Comblot, pièce du XVI^e siècle, à l'effigie de Gauthier comte de Châtillon, sur la butte de St-Malo, près de Mortagne, et à St-Fulgent-des-Ormes, un vase en poterie émaillée contenant 80 pièces en argent et 7 en or, les unes de Charles IV, les autres de Charles VI.

Demande de renseignements par M. de la Ménardière, sur le combat d'Alençon 1870-1871, et sur Jacques Gaudin, prêtre du diocèse de Sées en 1648, auteur d'un mémoire sur les affaires du temps, qui doit être publié par M. Baudon de Mony dans la collection des textes de la Société de l'Histoire de France.

Parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, le secrétaire signale *l'Inventaire des actes du tabellionage de Rugles*, publié par la Société libre de l'Eure, qui renferme des documents du plus haut intérêt sur les communes des cantons de la Ferté-Fresnel, Moulins-la-Marche, Laigle et Tourouvre, et la *Bibliographie cantonale de Gacé*, 9^{ème} volume de l'œuvre commencée, il y a vingt ans, par M. le Comte de Contades et due à MM. l'abbé Guesdon, l'abbé Letacq et l'abbé Desvaux. A propos de ce dernier opuscule, auquel il a fourni une étude très documentée sur les sires, barons et comtes de Gacé, M. le Vicomte du Motey parle d'une erreur, qui lui serait échappée sur la date de la prise de Gacé par le sire d'Orval, puis en réponse à la note consacrée par M. l'abbé Desvaux à Serlon d'Orgères, abbé de St-Evroult, évêque de Sées (1091-1122), il lit un article sur les origines du prélat sagien, où il maintient et essaie de confirmer par quelques données historiques la tradition conservée chez les du Bouillonney, d'après laquelle Serlon était de cette famille. L'article de M. du Motey sera publié dans le 1^{er} Bulletin de 1902.

On se sépare à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire,

A.-J. LETACQ.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

1^o *Publications individuelles.*

ROBERT TRIGER : *Le château et la ville de Beaumont-le-Vicomte*

pendant l'invasion anglaise (1417-1450), Impr. Fleury et Dangin, 1901, in-8°, 70 p.

— *Excursion historique et archéologique à Fresnay-sur-Sarthe*, le 4 juillet 1901, et *Erection d'une plaque à Ambroise de Loré capitaine de Fresnay de 1418 à 1420*. Mamers Impr. Fleury et Dangin, 1901, in-8°, 76 p.

Ces deux brochures sont extraites de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

L. DUPONT : *Les Procrines de la Normandie*, Elbeuf, Imp. Alain 1901, in-8°, 15 p.

Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences naturelles d'Elbeuf*.

F. DUVAL : *Les noces de Jehannette de Bourgogne*. Alençon, Herpin, 1901, in-8°, 11 p.

Extrait de la *Revue Normande*.

— *Les pommiers et la fabrication du cidre*, par un rédacteur de la *Quinzaine agricole*. Alençon, Imp. de l'*Indépendant de l'Orne*, 1901, in-8°, 10 p.

J. ROMAIN : *La Grâce du Duelliste*, Episode de la vie provinciale en Basse-Normandie au XVII^e siècle. Flers, Imp. Frécour, 1902, in-12, 10 p.

G. COLIN : *Corpus des Inscriptions arabes et turques de l'Algérie*. I, Dép^e d'Alger, Paris, E. Leroux, 28, rue Bonaparte, 1901, 294 p.

P. UBALD (d'Alençon) : *Les Frères mineurs à l'Université d'Angers*, Angers, Impr. Siraudeau, in-8°, 36 p.

L. LINDET : *Les origines du Moulin à grains*, Paris, Ernest Leroux, 1899, in-8°, 42 p.

Extrait de la *Revue archéologique*.

DUPONT (l'abbé) : *Notice sur St-Samson-de-Pomont*, ancienne paroisse réunie à Cisay (avec gravures). La Chapelle-Montligeon, 1902, in-12, 42 p.

INGOLD (Le P.) : *Lettres du Cardinal Le Camus*, évêque et prince de Grenoble, Paris, Picard, 1892, in-8°, XIV-614 p.

S. GUESDON, A.-L. LETACQ, A. DESVAUX : *Bibliothèque ornaise*, Canton de Gacé. *Essai de Bibliographie cantonale*. Alençon, Alb. Manier, 1902, in-12, XVI-214 p.

2° Périodiques.

Croix de l'Orne, hebdomadaire.

L'Indépendant de l'Orne, hebdomadaire.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, nov. et déc. 1901.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1900, 2^e fasc.

Documents sur la Province du Perche, 45^{ème} fasc. juillet 1901, 46^{ème} fasc. oct. 1901.

Bulletin de la Société d'Histoire de Normandie, procès-verbaux.

Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, 3 fasc.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart, t. XI, n° 3.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1901 et 1902, 2^{ème} fasc.

Bulletin de la Commission historique de la Mayenne, 2^{ème} série, t. XVII, 1901.

Analecta Bollandiana, t. XX, fasc. III et IV.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 10^{ème} vol. 2^{ème} et 3^{ème} cahiers.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1901, n° 28.

Société normande de Géographie, 1901, juillet-septembre.

Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie, t. XIII, 1901.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2^{ème} série, t. VIII, 1^{ère} partie.

Revue catholique de Normandie, 15 novembre 1901.

Anales del Museo Nacional de Montevideo, t. III, liv. 21, t. IV, liv. 22.

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, V^e série, t. VIII, 1900.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, janvier, février 1902.

Annual Report of the Smithsonian institution, 1900.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e série, t. IX, 3^e trimestre 1901.

Bulletin de la Société Dunoise, n° 129, janvier 1902.

Bulletin de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie, n° 1, 2 et 3.

Bulletin de l'Académie Delphinale, t. X (1896), t. X(V (1900), 4^e série.

Société archéologique d'Eure-et-Loir, procès-verbaux.

Thirty first Annual Report of the board of the Ohio state University of the Governor of Ohio for the year ending Yune, 30, 1901, in-8°, 239 p.

RECHERCHES
SUR LES
ORIGINES DE DOMFRONT
Et de Saint-Front (1)

Les origines de Domfront et de Saint-Front ; ou plus exactement : Domfront, son étymologie, ses commencements ; les commencements de Saint-Front et l'origine de ce nom ; le Christianisme enseigné dès le premier siècle de notre ère, au lieu dit Saint-Front (2) (Saint-Front de Collières) ; le territoire de la ville de Domfront, compris à l'origine, dans les possessions de la Seigneurie de La Ferrière et Saint-Front.

Sur ces différentes questions, jusqu'à présent suivant nous, l'histoire de Domfront ou n'a pas été comprise ou est à compléter et en partie à refaire.

Et tout d'abord, les historiens de Domfront ont négligé, jusqu'à ce jour, une question qui n'est pas sans importance au point de vue qui nous occupe : la question de savoir si saint Front, évêque de Périgueux, apôtre et missionnaire, lequel vivait (3) dans le premier siècle de notre ère, est venu dans nos contrées, a évangélisé Saint-Front et les environs de Domfront.

Toutefois, nous devons nous demander avant tout, si le christianisme a pénétré dans la *Gaule normande* dès le 1^{er} siècle ou seulement au milieu du III^e siècle (4).

(1) Cette étude fut présentée par M. Le Faverai à la Soc. hist. de l'Orne, lors de son passage à Domfront, le 5 sept. 1901.

(2) Aujourd'hui réuni à Domfront, par décret du 14 décembre 1863.

(3) Il résulterait d'une inscription trouvée dans son cercueil, qu'il mourut en 42 après J.-C. : « obiit octavo calendas novembris, anno quadragesimo secundo post passionem Domini. » V. *les Bollandistes*, t. XI, p. 403.

(4) Il est au moins rationnel d'admettre, étant donné le zèle infatigable des premiers missionnaires, que le christianisme ait été dans ce pays traversé par de nombreuses voies romaines, prêché dans la moitié du 1^{er} siècle ou même avant, bien que son établissement définitif n'ait eu lieu que plus tard ; l'évangélisation, en effet, a dû précéder la fondation de nombre d'évêchés. — V. nos *Recherches manuscrites sur l'arrondissement de Domfront*, ch. VIII, pp. 300, 301 et 302 ; et *les Bollandistes*, t. XI, pp. 396, 397.

A ce sujet, le plus grand nombre des écrivains à même d'apprécier ce fait, et des plus considérables, s'accordent à reconnaître aujourd'hui que le christianisme a été prêché dans la Gaule et notamment dans les diocèses de Bayeux, comme dans celui de Séez (1), comme dans le diocèse du Mans, dès le 1^{er} siècle de notre ère. Ces écrivains se fondent sur les actes des Saints, la tradition, les auteurs latins (2).

Or, ce point admis, on est de même aussi généralement d'accord, que saint Front, évêque de Périgueux, fut envoyé de Rome dans les Gaules au 1^{er} siècle. C'était un des 72 (3) disciples du Sauveur, et il fut envoyé dans l'Aquitaine par le Prince des Apôtres.

Ayant opéré de nombreuses conversions parmi les païens à Périgueux, le gouverneur de la ville, appelé *Squirius*, qui plus tard devait lui-même embrasser le christianisme, le fit alors chercher pour le mettre à mort. C'est à ce moment qu'il s'éloigna pour aller prêcher l'Évangile dans le pays de Bordeaux, la Touraine, etc.

Il pénétra ensuite dans le Maine et s'avança dans le Passais jusqu'à l'endroit appelé depuis de son nom Saint-Front (Saint-Front-de-Collières) (4), sur la rivière de Varenne.

L'abbé Pergot, curé de Terrasson, le savant auteur de la vie

(1) A propos d'Essai et de la question très controversée des Essuens ou Essuins, Esuviens, et des Osismiens (Exmes), il a été soutenu que la ville de Séez n'avait été fondée qu'au v^e siècle par les Saxons. Mais cette assertion est entièrement contredite par les récentes découvertes faites à Séez; d'ailleurs, outre que Saint-Front n'appartenait pas au diocèse de Séez, le christianisme n'en aurait pas moins pu être prêché au 1^{er} siècle de notre ère, dans la contrée et sur le territoire où a pris naissance la ville de Séez. (On peut consulter, à cet égard, et par rapport aux Essuens et Osismiens nos *Recherches générales manuscrites sur l'arrondissement de Domfront*, ch. IX, page 349).

(2) Voir en ce sens dom Piolin et les R. PP. bénédictins de Solesmes; le docteur Lepelletier de la Sarthe (*Défense du christianisme au point de vue de l'origine apostolique des principales églises de France*; l'abbé Do, *les Origines chrétiennes du pays Bessin*; en ce sens également le docte et judicieux abbé Blin, *Vie des saints du diocèse de Séez*, t. I^{er}, pp. 1 à 92. Laigle impr. Montauzé, 1893. — M. l'abbé Lecanu, chanoine, docteur en théologie, membre de la soc. des antiq. de Normandie, correspondant de l'institut des provinces, *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches*, t. I^{er}, chap. 1^{er}, pp. 22 et suiv. Coutances, 1877.

(3) V. le R. P. Didon, *Jésus-Christ*, t. II, p. 9 et la note. Librairie Plon, 1891, Paris.

(4) V. à cet égard, l'abbé Blin, *loc. cit.*, t. I^{er}, p. 98.

de saint Front de Périgueux, affirme ce fait comme indubitable ; l'illustre dom Piolin de Solesmes, tout en maintenant, contrairement à l'opinion de ce dernier, l'existence de saint Front solitaire dans le Passais au VI^e siècle, ne rejette pas toutefois absolument lui-même le passage dans nos contrées au I^{er} siècle, de saint Front, évêque de Périgueux.

Ce qui confirme bien au reste le passage sus-mentionné de saint Front de Périgueux, au I^{er} siècle, c'est qu'il est aussi généralement admis qu'il pénétra dans le Maine à cette époque ; de là, il s'avança dans le pays connu depuis sous le nom de Passais, à Saint-Front-de-Collières, grâce aux grandes voies romaines dont on trouve encore des traces évidentes, à *Château-Jaune* (1), entre Perrou et le bourg de Saint-Front ; d'ailleurs, tout concourt d'autre côté à le démontrer : la fête du patron de saint Front de Passais s'est toujours célébrée le 25 octobre ou le dimanche après le 25, comme à Périgueux, et cette fête du patron ne peut avoir, suivant l'auteur de la vie de saint Front de Périgueux, évêque et missionnaire, d'autre origine que la fondation en ce lieu de Saint-Front d'une chapelle ou oratoire dès cette époque.

De même, l'église de Saint-Front-de-Collières portait ce nom de saint Front, évêque de Périgueux, dès le XII^e siècle, puisqu'elle fut donnée à l'Abbaye de Beaulieu, par Guillaume de Passavent, évêque du Mans, en 1142 (2).

L'antique statue du saint Evêque et qui est du XV^e siècle au plus tard, vénérée de tout temps, dans l'ancienne et nouvelle église de Saint-Front, confirme encore cette assertion.

Si on s'en rapporte également à un ouvrage considérable, les *Acta sanctorum*, recueil dit des Bollandistes (3), il n'est pas dou-

(1) Nous devons cette communication à l'obligeance de M. l'abbé André de Domfront, le distingué curé doyen de Bazoches-sur-Hoëne, chanoine honoraire. — Il ne paraît pas douteux au reste que toute cette région connue plus tard sous le nom de Passais était reliée à Jublains, chef-lieu de la cité des Diablintes, dont Mayenne et Laval ont dans la suite recueilli l'héritage, par la voie romaine de Jublains au Mans. V. la *Notice sur les antiquités de Jublains* par M. Barbe, membre du comité d'antiquités de l'arrondissement de Mayenne, pp. 134 et suiv. 1865 ; et notre *Histoire de Lonlay l'Abbaye*, 1872-1878, p. 61.

(2) V. *Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne*, par Louis Duval, Alençon, Marchand-Saillant, imprimeur, p. 46, 1882.

(3) V. les Bollandistes, t. XI, pp. 401 et 408, impr. Palmé, Paris, 1870.

teux que saint Front, évêque de Périgueux, est venu dans le Passais normand dès le premier siècle de notre ère; il y aurait même ressuscité le fils d'un seigneur de l'endroit, qui se serait ainsi, avec tous les habitants, converti au christianisme. Après quoi, saint Front, comme partout où il avait prêché l'Évangile, y aurait fait édifier une chapelle.

« Abhinc recedens multasque urbes et castella, in quibus
 « verbum Dei seminavit, pertransiens, terram Normannorum
 « quæ Neustria dicebatur, ingressus est. Veniensque ad quemdam
 « locum, qui *Foresta de Passagio* dicebatur; ibique puer parvulus,
 « ejusdem loci domini filius, grandi vexatus molestia, defunctus
 « est. Quodquum viro Dei nuntiatum fuisset, corpus exanime in
 « locum secretum sibi deferre jubet: cunctisque remotis, tandiu
 « in oratione se portavit, donec puer a morte et ipse ab oratione
 « pariter consurgerent. Obcujus miraculi novitatem pater et mater
 « cum cæteris ejusdem loci incolis fidei Christianæ colla suppo-
 « nunt; Fronto autem ecclesiam in eodem loco construi fecit. Et
 « paganos ad se venientes ad christum convertit. »

Mais, d'un autre côté, un autre missionnaire du nom de Front (saint Front solitaire), ne serait-il point venu dans le Passais au VI^e siècle, vers la même époque que saint Alvéé ou Auvieu, saint Bômer, saint Fraimbault; et ne serait-il point le premier de ce nom de saint Front qui ait évangélisé cette contrée et donné son nom à Saint-Front (Saint-Front-de-Collières) et à Domfront?

A cet égard, contrairement à l'opinion du savant auteur de la *Vie de saint Front de Périgueux*, lequel rejette l'existence de saint Front solitaire, au VI^e siècle, dans le Passais, nous pensons en l'état des choses et de la tradition, qu'il n'est pas impossible d'admettre qu'un missionnaire, du même nom de Front, que saint Front de Périgueux, et connu sous le nom de saint Front solitaire (1), contemporain de saint Ernier, saint

(1) Saint Front, solitaire, serait né dans les environs de Trèves, vers la fin du V^e siècle. Entré de bonne heure à la célèbre abbaye de Mici, il résolut avec saint-Gault de changer la vie cénobitique en celle d'anachorète et ils se dirigèrent vers le Maine. Saint Gault aurait établi sa cellule dans le Doyenné de Laval et saint Front dans le Passais. Ce dernier serait mort vers le milieu du VI^e siècle et aurait été inhumé dans un oratoire qu'il avait fait bâtir au-dessous de la Roche-de-Saint-Vincent, en Saint-Front. — M. l'abbé Guillois, *l'Évangile en action*, t. III, p. 208, cité par M. l'abbé Blin.

On fixe également à 530 la prétendue arrivée du solitaire dans le

Bômer(1) et autres, ait séjourné dans nos contrées, qu'il y ait prêché de nouveau l'Évangile, rappelant ainsi à la foi religieuse, partie de ces populations à moitié barbares, mélangées par suite des invasions successives des tribus gauloises, et contribué à développer l'agglomération première(2) qui y avait précédé sa venue.

Mais où avait pris naissance cette agglomération ?

C'est un point qui jusque-là paraît, en tout cas, n'avoir pas été remarqué ou avoir été mal compris.

Ainsi, on lit notamment dans la *Géographie du département de l'Orne* (3) : « Vers l'an 540, l'ermite saint Front s'établit au milieu de la forêt du Passais, où il convertit les habitants qui y étaient dispersés, il y bâtit une petite chapelle (4) autour de laquelle ses disciples formèrent un village, qui fut l'origine de Domfront. »

On voit ailleurs, dans un *Mémoire* qui serait un extrait venu de la bibliothèque de Rouen et reproduit dans l'*Histoire de Domfront*, par F. Liard (5) : « Le lieu où s'éleva Domfront, n'était encore au VI^e siècle qu'une profonde solitude au milieu de la vaste forêt du Passais. L'ermite saint Front s'y établit

Passais, mais cette date est précisément celle de la translation des restes de saint Front de Périgueux dans la cathédrale de cette ville. Cette coïncidence n'aurait-elle point amené une confusion par rapport à la venue et à l'existence véritable de saint Front solitaire dans le Passais?..

(1) D'après certaine légende le feu du ciel, par les prières de saint Bohamade ou Boamer (saint Bômer), aurait consumé un temple païen situé sur les rochers de Domfront. V. Le Corvaisier, *Hist. des Evêques du Mans*; J. Pitard, *les Seigneurs de Domfront*; l'abbé Blin, *loc. cit.*, p. 302. Cette mention particulière de saint Bômer paraîtrait de nature tout au moins à faire rejeter l'opinion de ceux qui voudraient que saint Front se fût fixé exclusivement dans ces parages et eût détruit en ces lieux un temple dédié à Cérès, fait dont nous faisons mention plus loin et qui ne saurait être que le résultat d'une erreur relativement au lieu indiqué.

(2) Ainsi, se fondèrent autour de leurs monastères et à l'ombre de la Croix, de nombreux centres de population, comme plus tard la ville de Domfront avec la fondation de son château fort.

(3) *Géograph. de l'Orne*, par M. Adolphe Joanne, p. 24, 5^e édit. Librairie Hachette, 1896.

(4) Remarquons dès maintenant, que parmi ceux qui pensent que saint Front solitaire a séjourné dans le Passais, au VI^e siècle, la chapelle dont s'agit aurait été bâtie par le solitaire Front (v. note de la page 5 ci-dessus), au-dessous de la Roche-Saint-Vincent, à Saint-Front-de-Collières, et qu'il a été enterré dans cette chapelle.

(5) *H. de Domfront* ou Recueil de nombreux documents sur Domfront, par Liard, impr.-édit., 3^e édit. 1883, p. 10.

vers 540, et y *bâtit* une *chapelle*. Ses prédications ne tardèrent pas à convertir au christianisme les habitants qui vivaient disséminés dans la forêt. Plusieurs de ses disciples, pour être plus à portée de recevoir ses instructions, vinrent se fixer autour de sa demeure et formèrent un petit village. Une tradition rapporte qu'avant l'arrivée du saint, il existait déjà un temple dédié à Cérès (1) qu'il fit renverser. »

De même, dans l'*Histoire de Domfront*, par Caillebotte (2) : « Suivant la tradition, cette ville tire son origine et son nom du solitaire Front, qui, vers l'an 540, vint apporter l'Évangile aux habitants du Passais et fixer sa *retraite* sur ce rocher ; ceux qu'il convertit y bâtirent d'abord quelques chaumières, et commencèrent à défricher les bois dont le sol était couvert : ainsi prit naissance la ville de Domfront. »

Cette erreur, sur les origines premières de Domfront, a été universellement reproduite (3).

Cependant, de tous les faits et documents qui nous sont connus, il résulte bien que l'origine même de Domfront, que son existence, ne datent que de l'établissement de son château féodal, par Guillaume Talvas (4), au commencement du XI^e siècle vers l'an 1010, et qu'on a attribué à Domfront une origine première qui appartient à Saint-Front.

Et d'abord on a dit, et il est généralement passé en usage, d'admettre que saint Front solitaire aurait établi un ermitage ou oratoire sur le sommet du tertre Grisière (5), vis à vis, le

(1) Un temple dédié à Cérès sur la cime d'un rocher et sur une colline élevée, au sol aride et couvert de bois, ne s'expliquerait pas. — Qu'eût fait la Déesse de l'abondance et des moissons en ces lieux ? Aussi, a-t-on pu tout au plus, avoir en vue le lieu de Saint-Front, que la quantité de marais qui occupait une grande partie de ce canton-là, tenait plus dégagé de l'épaisseur des bois. V. J. Pitard, *les Seigneurs de Domfront*, p. 47.

(2) V. Caillebotte, *Essai sur l'histoire et les antiquités de la ville de Domfront*, 3^e et 4^e éd., 1827 et 1840, pp. 1 et 2. Imp. Crestey, à Domfront.

(3) V. dans le même sens, E. Crestey, impr., *Hist. de la ville de Domfront et de ses seigneurs*, p. 13, 1859.

V. de même *la Normandie monumentale et pittoresque*, 1^{re} partie (Orne), pp. 159-182, impr. Lemale, Havre, 1896.

(4) Fils aîné d'Yves de Bellême (Yves de Creil). — V. à propos de Yves de Creil, notre *Histoire de Lonlay-l'Abbaye*, p. 355, édit. de 1878.

(5) Connue aussi depuis 1623 sous le nom de Tertre-Sainte-Anne ; et ce qui paraît avoir été oublié ou assez généralement ignoré, et qu'il n'est

rocher sur lequel devait être établi le futur donjon de Talvas, dont il était séparé par la rivière la Varenne (1).

Qu'un ermitage ait existé, à une certaine époque, sur le tertre Sainte-Anne dont ce lieu aurait pris le nom, ermitage dont on montre encore les traces entre un groupe de quelques vieux sapins, c'est un point qui ne peut être aujourd'hui contesté après l'intéressant *Mémoire* (2) : « Sur l'ermitage Sainte-Anne, près de Domfront, » communiqué à la Société des Antiquaires de Normandie en 1856, par le distingué professeur à la Faculté des lettres de Caen, M. Latrouette, ancien professeur de rhétorique au collège de Domfront.

Ce fut, nous apprend-il, sur les instances de M. de Chenedollé, l'illustre auteur de l'ode remarquable, étude poétique à la fois, sur le château de Domfront, qu'il se livra à ses recherches, et c'est à l'obligeance du propriétaire du tertre, M. le marquis d'Haleine, qu'il fut redevable des renseignements de ce *Mémoire*. Il en résulte qu'un pieux artisan, un sellier du nom de Thomas le Chevallier, ayant fait vœu de quitter le monde et de se faire ermite, adressa le 10 mai 1623, au lieutenant civil et criminel en la vicomté de Domfront, une requête par laquelle il le pria de lui permettre de se retirer en un coin du tertre de la Grisière (3), pour y vivre en ermite et d'y bâtir une chapelle en l'honneur de Sainte-Anne afin d'y prier et y faire célébrer la messe.

« Ce considéré, dit-il, que Dieu lui donnait quelque peu de
« moyens pour faire construire et édifier un petit logis et jardin
« propre pour habiter le reste de ses jours, le suppliant demande
« à monsieur le lieutenant civil et criminel qu'il luy plaise luy

pas cependant hors de propos peut-être de faire remarquer ici, territoire non compris dans l'enceinte de la ville, mais faisant partie de la paroisse de la Haute-Chapelle, séparée de Domfront en cet endroit par la Varenne.

(1) La Varenne coule à plus de 70 mètres au-dessous du Tertre-Sainte-Anne et du Donjon. — Le rocher sur lequel Domfront a été bâti a été appelé aussi *Mont-Tranché*.

(2) V. ce *Mémoire* dans les *Annales de la Société des Antiquaires de Normandie*, dont il fut donné lecture dans une séance solennelle de la Société, en 1856. Il est reproduit en grande partie dans l'histoire de Domfront ou Recueil de nombreux documents sur Domfront, par M. Liard, *loc. cit.* p. 193. — V. également Caillebotte, *loc. cit.* p. 49.

(3) Une des raisons de ce choix, entr'autres, pourrait-elle être rapportée à un souvenir quelconque d'une ancienne tradition? Et n'est-ce point là, plutôt, ce qui aurait établi la confusion, par rapport à un prétendu ermitage attribué, en cet endroit, au VI^e siècle, à saint Front solitaire.

« permettre de bastir et édifier sur une place et portion du tertre
 « de la Grisière une petite maison et jardin à légumes pour l'habi-
 « tation de lui réclamant, de ses successeurs, confrères et er-
 « mites dudit ordre et religion ; et aussi y faire bastir une cha-
 « pelle ou oratoire pour y faire ses prières et célébrer la sainte
 « messe, laquelle chapelle sera fondée en l'honneur de Madame
 « Sainte-Anne. »

Cette requête fut accueillie favorablement le 22 du même mois, à la charge par l'impétrant de se faire instituer et ses successeurs par Monseigneur l'Evêque du Mans et de prier Dieu pour le Roi et Mademoiselle Duchesse de Montpensier (1), qui jouissait de la vicomté de Domfront.

C'est au 22 mai 1623, qu'il faut placer cette fondation.

Thomas le Chevallier l'aurait dotée de tout ce qu'il possédait et eût pu être à l'abri du besoin si la charité n'eût facilement épuisé ses ressources.

Ainsi, en 1664, à l'époque où un frère profès de l'ordre de Saint-François, Jean Rouvillaye, fut mis en possession de l'ermitage, la chapelle Sainte-Anne jouissait d'un revenu de 240 livres, revenu modeste sans doute, mais d'une certaine valeur pour le temps ; en outre, les seigneurs qui avaient droit de présentation, les Gilbert, les ancêtres de M. le marquis

(1) Elle était devenue la belle-sœur du roi Louis XIII, en épousant Gaston d'Orléans ; et Domfront compris dans la catégorie des *engagements* au profit du duc de Joyeuse (1586), redevint alors un apanage princier (1622). D'après le dénombrement du domaine de Domfront du 11 février 1622, la pesche de l'estang des Landes de la paroisse de Saint-Front, demy-guard de lieue près du domaine de Domphront, était estimée à 20 livres par an (pouvant équivaloir, à ce moment, à 120 ou 150 livres de notre temps) ; le moulin situé sur la rivière nostre Dame, proche Domphront, 300 livres III^e liv.). L'Etat de la consistance du dit dommayne était évalué à 13,633 livres, vingt sous, 9 deniers XIII^m VI^c XXXIIIⁱ v. s. IX den., les charges a : 1.051 liv. 7 sols 10 deniers, — MLIⁱ VII sols X den., dont 12.582 livres 7 sols 1 denier moins, de reste.

Dans les charges, le chapelain de la chapelle Sainte-Catherine dudict Domphront était compris pour : 10 livres et 40 sols pour le luminaire de la chapelle ; le lieutenant général du Bailly à Domphront XX livres ; le Vicomte XXX livres ; l'avocat du roy X livres ; le procureur du roy X l. le receveur du Dommayne II^c l. (200 livres).

Archives nationales. Titres Domaniaux (Orne) q¹872. V. M. Sauvage, *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*. Octobre 1901.

d'Haleine (1), contribuait aux frais de réparations et augmentations que pouvaient réclamer l'oratoire et les bâtiments de l'ermitage.

De la sorte les ermites auraient dû se trouver rarement dans la nécessité de faire entendre les tintements de la cloche (2) qui

(1) M. le marquis d'Haleine, descendant des de Quincé, ancien propriétaire du château de Godras, à Domfront, possédait aussi presque aux portes de cette ville, les Jugeries, en Saint-Front, qui sont la propriété de son gendre, l'honorable M. de Frileuze. — La chapelle Sainte-Anne était édifiée sur la terre *vulgairement appelée* le Tertre de la Grisière, jouxtant vers l'Orient ledit tenement, lequel s'étendait au-dessous de l'*antienne* contrescarpe (ligne qui termine le fossé du côté de la campagne) du château, entre les rochers jusqu'au-delà du village des Tanneries et le chemin qui descend des tertres au Pont-de-Caen et au ruisseau qui traverse le chemin breton pour descendre au-dessous dudit lieu du Pont-de-Caen, dans les anciennes limites du fief Aveline Le Maignen, son suzerain; et vers le septentrion... jusque audit lieu et passage du Pont-de-Caen et aux limites du fief de Jumilly.

Le susdit tenement vulgairement appelé le Tertre de la Grisière, contenait 16 journées de terre ou viron; il était compris dans les dépendances du *fief de Bel Estre*, paroisse de la Haute-Chapelle.

Le fief ou vavassorerie de Bel Estre avait été érigé (octobre 1682), en fief noble relevant en quart de haubert de Louis Berrier, seigneur de La Ferrière et Saint-Front, sous son plein fief de haubert Aveline Le Meignen, paroisse de la Haute-Chapelle, dans laquelle s'étendait l'ancienne seigneurie de La Ferrière. * Pour l'estime particulière, est-il dit, dans une déclaration du mois de décembre 1682, que le sieur Berrier a et a toujours eu pour le mérite de maître Jean-Baptiste Gilbert, escuyer, sieur de la Jaminière, conseiller et avocat du roy au baillage et vicomté de Domfront et de son pur mouvement inféode audit sieur Gilbert pour luy ses hoirs et ayant cause en *titres* ou érection de fief et vavassorerie noble, *mouvante et relevante* immédiatement en quart de fief de haubert dudit comté et seigneurie de La Ferrière, sous le dit plein fief d'Aveline Le Meignen, les terres et héritages nommés Bel Estre, contenant dans leur ensemble 300 journées, possédés de temps immémorial par ledit sieur de la Jaminière et ses prédécesseurs avec six fermes ou métairies en contiguïté et partie sous les arrières murs de la ville de Domfront, non compris la ferme du Bel Estre, contenant 80 journées environ.

Louis Berrier (Berryer) était qualifié dans cette déclaration : Chevalier, comte de La Ferrière et autres lieux, conseiller du roy en ses Conseils d'Etat et privé, secrétaire dudit Conseil d'Etat, Direction d'Etat et finances de Sa Majesté et secrétaire des commandements de la Reine, lequel en conséquence des contrats faits avec Son Altesse *Royale* Madame d'Orléans de Montpensier, confirmés par Sa Majesté, par ses lettres patentes..... V. livre terrier à la Bibliothèque de Domfront.

(2) L'origine de cette cloche remontait à une époque bien antérieure à la fondation de l'Oratoire; elle avait été fondue en 1416; la paroisse de la Haute-Chapelle profita d'une vacance pour s'emparer de la cloche en 1741 et refusa de la rendre, ce qui devait amener bientôt la fin de l'ermitage; cette cloche fut fondue en 1792 pour faire un pierrier destiné à la défense de la commune.

annonçait aux habitants d'alentour que les provisions du solitaire étaient épuisées, il paraît cependant qu'ils ont été entendus plus d'une fois ; « c'est que, ajoute l'auteur du *Mémoire*, fidèles à l'esprit de l'institution, les ermites de Sainte-Anne savaient s'oublier pour le pauvre qui les visitait. »

Ce qui plus tard n'empêcha point la destruction de la chapelle (1), ainsi qu'en fait état une lettre du 20 nivôse, an II^e, de la République française :

« Monsieur et citoyen,

« Voilà environ quinze jours que le brigant ont tout brisé notre
 « chapelle de Sainte-Anne, je ne me suis aperçu que par la croix
 « qui été sur le peti clocher, la porte a été ouverte, le crit brise
 « lautelle brise et Sainte-Anne et encore comme el été ils ont
 « prins plusieurs et fait (effets) qui etet pour dire la messe et en
 « porte le reste... le plus grande parte qu'ils font encorre, il case
 « tout l'ardoise qui est de sus...

« Je vat écrire à Ruault qu'il le poursuive à toute rigueur, je
 « lonneur d'être votre concitoyen, Noël RIBOUX. »

La liste des ermites du Tertre Sainte-Anne contient les noms de neuf ermites qui ont occupé cet ermitage depuis 1623 jusque vers le milieu du XVIII^e siècle.

Jean Lory, prêtre originaire de la paroisse de la Haute-Chapelle fut présenté le 1^{er} juin 1742 ; et il ne lui fut probablement point donné de successeur.

Nous voilà donc bien fixés sur l'époque où prit fin l'abandon de cet ermitage et un peu plus tard la destruction de la Chapelle ou oratoire « Sainte Anne près Domfront. »

Si nous nous arrêtions absolument à ces données, la première fondation d'un ermitage ou oratoire quelconque sur le Tertre de

(1) En 1613, un ermitage avait été aussi fondé à Mortain, avec un oratoire ou chapelle sur un monticule que domine une chaîne de rochers élevés, d'où s'étendait, comme à Domfront, le plus vaste horizon. C'est un lieu très fréquenté par les touristes, d'où l'on découvre aisément dans les beaux jours et par un temps clair, le Mont-Saint-Michel. — L'ermitage fut abandonné et la chapelle aussi détruite, à la Révolution.

Sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de l'ermitage une chapelle nouvelle, connue sous le nom de petite chapelle a été construite en 1848 ; cette chapelle et son entourage appartiennent à l'hospice de la ville de Mortain.

la Grisière ou Sainte-Anne ne remonterait pas à une époque plus lointaine que le commencement du xvii^e siècle.

Mais il est difficile de concilier sur ce point certaine tradition qui tendrait à faire remonter l'établissement d'un premier ermitage ou d'un oratoire sur le Tertre de la Grisière au commencement du vi^e siècle ou même avant. Et toutefois, d'après une légende tirée de la vie de saint Bômer et qui paraît bien se rapporter au Tertre Grisière près Domfront et au lieu en question, un temple païen, situé sur le haut d'un rocher entouré de tous côtés de taillis fort épais, aurait été réduit en cendres par le feu du ciel et par l'intercession de St-Bômer.

Il est aussi question, avons-nous vu (1) d'un temple dédié à Cérés qui aurait été détruit par saint Front.

Au reste il n'est pas absolument impossible qu'un sanctuaire païen quelconque détruit par les premiers apôtres ait existé sur le Tertre Grisière, et que ceux-ci eussent ensuite élevé, en son lieu et place, sur ces rochers escarpés, entre la terre et le firmament, un oratoire ou simplement une croix, symbole chrétien ; oratoire ou croix renversés et détruits à la suite des invasions barbares (2).

Quoi qu'il en soit, les premiers apôtres qui seraient venus s'y arrêter et y prier n'ont pu songer alors à établir là un véritable ermitage et à y séjourner.

Aussi, est-il possible et rationnel de penser plutôt que la fondation de l'ermitage (3) de 1623 sur le Tertre de la Grisière ou Ste-Anne, aura amené une véritable confusion, laquelle a fait reporter au vi^e siècle ou avant, la fondation sur le Tertre de la Grisière ou Sainte-Anne, « près de Domfront », d'une chapelle et ermitage établis au contraire au lieu de Saint-Front (Saint-Front de Collières).

Ne résulte-t-il pas d'ailleurs de certains documents et des faits que le solitaire Front aurait choisi pour établir cet ermitage le lieu

(1) V. ci-dessus les notes des pages 5 et 6.

(2) Le Passais notamment fut en 968, le théâtre d'une guerre sanglante, qu'eut à soutenir Richard I^{er}, 3^e duc de Normandie contre Thibault, comte de Blois et le comte d'Anjou. On a reporté, à cette époque (Gaillebotte, *Hist. de Domfront*) la destruction en partie du Bourg ou petite ville de l'Epinay (canton de Passais.)

(3) La fondation de cet ermitage suivait de quelques années l'établissement d'un ermitage, à Mortain, dans des conditions et des lieux de nature à peu près identiques.

même de Saint-Front, et n'est-on pas d'accord pour reconnaître que c'est à Saint-Front même que le solitaire Front avait bâti la chapelle où il aurait été enterré.

La quantité de marais en effet qui occupaient à ce moment ce canton-là (1), où auraient séjourné les *Aulerces Diablintes* (2), le tenait plus dégagé de l'épaisseur des bois que le sommet d'un rocher aride au milieu d'une vaste et épaisse forêt, ou d'un tertre élevé entouré de tous côtés de taillis fort épais; destination des lieux et des choses qui avait dû au reste se modifier déjà grandement depuis l'établissement du château de Talvas et l'époque de la fondation de l'ermitage et de la chapelle ou oratoire de 1623.

D'ailleurs, si saint Front cherchait la solitude, s'il vivait dans la solitude à la différence de l'ermite proprement dit, solitaire dans un lieu désert, qui se livre exclusivement à des exercices de piété en vue de soi-même et des autres hommes, saint Front était venu et avait été envoyé en missionnaire, pour prêcher le christianisme, pour convertir les habitants de ces forêts et non pas pour s'immobiliser (3) dans un lieu désert et aride; enfin, il ne faut pas oublier, et on ne saurait trop insister, à cet égard, qu'il est de tradition constante, parmi ceux qui admettent le séjour de saint Front solitaire, dans le Passais, au VI^e siècle, que la chapelle ou oratoire que le solitaire Front aurait bâti, l'avait été au-dessous de la Roche de Saint-Vincent (4), un des anciens faubourgs de Saint-Front, chapelle où il fut enterré.

Dans ces conditions et dans cette alternative, quelle étymologie devrait-elle être et peut-elle être attribuée à Domfront ?

L'étymologie de St-Front (St-Front de Collières), n'est pas

(1) Julien Pitard, *les Seigneurs de Domfront*, v. Annuaire de l'Orne, 1869, p. 45.

(2) V. à propos des Aulerces Diablintes nos *Recherches sur Domfront*, ch. II^e, pp. 12 et suiv.

(3) Il ne suffisait pas à ces saints missionnaires, bravant toutes les fatigues et tous les périls, d'apporter à ces hommes la civilisation et de leur enseigner la religion; mais, mettant la main à l'œuvre, ils songeaient à leur faire utiliser pour leur bien personnel, les immenses terrains qui les environnaient, en commençant leur dessèchement, leur défrichement.

(4) Non loin du bâtiment servant actuellement de caserne militaire.

V. Gaillebotte, *Hist. de Domfront*, introd., p. III.

L'abbé Blin, *loc. cit.* p. 310.

M. Blanchetière, *loc. cit.* p. 275.

douteuse. son nom vient de saint Front évêque de Périgueux ou de saint Front solitaire et peut-être de l'un et de l'autre.

Tels notamment sont venus les noms des communes de Saint-Bômer, Saint-Frainbault, dans l'arrondissement de Domfront et de tant d'autres en France.

Néanmoins, en ce qui concerne Domfront il a été et il a paru plus difficile de s'accorder et de se prononcer, d'une façon aussi absolue, surtout en présence des noms différents, tout au moins dans la forme, de Domfront et de St-Front et des différences d'interprétations données à l'orthographe et à la composition de ce nom. D'autre côté, pour simplifier les choses et arriver à en donner une explication, on a cherché et on s'est plu à trouver, dès les premiers siècles de notre ère, et bien avant l'agglomération qui a donné au XI^e siècle naissance à la ville de Domfront, une *agglomération distincte* entre la *future paroisse* de Domfront et la paroisse de St-Front, paroisse dont on n'a pu contester du moins que l'origine et l'agglomération remontassent sûrement aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

L'érudit Louis Dubois dans ses recherches sur la Normandie (1) a dit, à propos de Domfront: « La Tournerie, comme la plupart de ses compatriotes, attribue à saint Front la *fondation de la ville de Domfront*; nous avons pourtant réfuté cette erreur dans le *Journal de l'Orne* du 15 floréal an XI (5 mai 1803.)

« En effet, que peut-il y avoir de commun entre St-Front dont le nom latin est *Fludualdus* et le *Danfrons* ou Domfront de nos vieux auteurs; surtout quand on songe que le pieux Orderic Vital se sert du mot *Danfrons* pour désigner Domfront, tandis qu'il eût été si heureux de trouver l'occasion d'en tirer l'étymologie du nom d'un saint, quel qu'il fût. »

Quelque opinion qu'on puisse avoir à ce sujet, l'auteur du dit Mémoire sur Domfront se montre parfois bien exclusif et absolu, lorsque surtout, comme ici, il paraît vouloir poser en principe que le nom de St-Front s'écrivait et ne s'est pas écrit autrement en latin que *Fludualdus*, car en parlant de saint Front dans les vieux registres de sa vie et du lieu qu'il habitait on écrit: *Cellula*

(1) V. *Recherches sur la Normandie* par Louis Dubois, p. 252, Paris, Dumoulin, 1843.

Domni Fronti, domini Fronti, quelquefois *Frontonis* (1).

Au reste, quant au nom de Domfront, il a été écrit de bien des manières différentes : *Danfront* (2) ou *Domfront*, *Donfront*, *Danfrons*, *Damfront* (3), *Damphront* (4), *Danfronc* (5), *Domphront* (6), *Dampfront*. Aussi, dans cet état des choses, de savants étymologistes ont fait de longues et sérieuses recherches sur l'origine du mot Domfront ; les uns, en réunissant plusieurs mots celtiques, suivant eux, ont trouvé que *Danfront*, *Domfront*, venait de *dan* rivière et *front*, élévation auprès d'une rivière, ou de *dom* habitation et *front* élévation (7), et mieux, de *dan* et de *frons*, front des Normands.

Suivant le plus grand nombre au contraire Domfront aurait la même origine que St-Front et aurait tiré de même son nom de saint Front, évêque de Périgueux ou de saint Front solitaire.

Du moment où il est constant que saint Front, évêque de Périgueux, apôtre et missionnaire, ou saint Front solitaire ou l'un et l'autre, ont séjourné à Saint-Front (Saint-Front-de-Collières) ; qu'ils y ont fondé une chapelle et évangélisé les populations de cette contrée, tout s'explique naturellement, à cet égard, quand on se rend par suite un compte exact des choses ; et lorsqu'on fait surtout un examen attentif de l'état des lieux à ce moment.

Il nous a paru, à ce point de vue, intéressant de reproduire un passage de la *Notice* sur les Seigneurs de Domfront par Julien Pitard (8), Seigneur de Boudé, en St-Gilles, et de St-Jean

(1) V. en ce sens, notamment, *Hist. de Domfront et de ses seigneurs*, par Crestey, impr. à Domfront, broch. in-12, p. 11 et 12, 1859 ;

L'abbé Blin, *loc. cit.* p. 307.

Louis Duval, *loc. cit.* Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne, p. 46.

(2) Caillebotte, *Essai sur l'hist. de Domfront*, in-12, 3^e édit., p. 1, 1827.

(3) Julien Pitard, *loc. cit.*, les seigneurs de Domfront.

(4) V. Livre Terrier, livre des Aveux, à la Bibliothèque de Domfront.

(5) *Pitard du Bois Pitard*, journal du siège de Domfront en 1574.

(6) Archives nationales. Etat de la consistance du Domaine de Domfront, carton des titres Domaniaux q¹ 872.

(7) *Essai sur l'hist. de Domfront*, par Caillebotte, *loc. cit.* On donnait en ce temps-là aux religieux le titre de *dom* ou *dan*, ancienne version de Dominus, Seigneur Front (J. Pitard).

(8) V. Annuaire administratif et historique de l'Orne, 1869, p. 47. — Julien Pitard Seigneur de Boudé, en l'élection de Domfront, et de St-Jean du Corail (Arrondissement de Mortain) a laissé également une histoire du

du Corail, lequel avait fait de bonne heure une étude particulière de la ville et château et des environs de Domfront, où il est mort en 1714, et où il possédait un hôtel dans le haut (1) de cette ville et dans le voisinage du château : « Il n'est pas, écrit-il, aisé de dire, en parlant de Domfront et du prétendu solitaire Front, s'il se fit dès lors quelque établissement sur cette roche ; pour moi *franchement* je n'y trouve aucune apparence. Il se peut bien faire que le respect qu'eurent les peuples voisins, la plupart nouvellement convertis, pour une maison où ils savaient que cet ermite aurait vécu avec tant de sainteté, eût le pouvoir *d'attirer peu à peu* les habitants dans *quelque lieu proche*, comme par exemple, en celui qu'on appelle encore de son nom *Saint-Front*, lieu que la quantité de marais qui occupe presque tout ce canton-là tenait plus dégagé de l'épaisseur des bois. Plusieurs grandes villes ont commencé par de pareilles dévotions, mais quant à Domfront, il ne faut que s'imaginer cette effroyable roche en son état naturel, et comme elle pouvait être avant que Guillaume de Bellême eût fait couper la forêt, qui la couvrait de toutes parts, pour y bâtir une forteresse, afin d'être convaincu qu'à moins que d'être un saint ou un désespéré, nul ne se serait avisé d'y choisir sa demeure. »

Que dès lors, l'on ait pris l'origine de Saint-Front pour celle de Domfront, et que l'on ait confondu l'origine de Saint-Front avec l'origine même de Domfront, cela ne saurait être douteux, comme nous l'avons vu et le verrons encore tout à l'heure, mais

Comté de Mortain et un nobiliaire du même Comté — Suivant Caillebotte (*Hist. de Domfront*, p. 76), Julien Pitard serait né à Domfront le 18 décembre 1642 au château de Boudé, qui était la propriété de son père. D'après notre très érudit et autorisé compatriote, M. Hippolyte Sauvage, Julien Pitard serait né au contraire au château de St-Jean du Corail, où il fut baptisé le 13 janvier 1643. D'où le distingué publiciste tire la conséquence que Julien Pitard est né à Saint-Jean du Corail (arrondissement de Mortain) ; conséquence cependant, qui ne serait pas une preuve absolue. — Sa mère née de Saint-Manvieux, mourut à Saint-Jean du Corail en 1680. St-Jean du Corail est passé par cette famille dans celle de l'honorable M. Gaudin de Villaine, maire de St-Jean du Corail, ancien député, conseiller général du canton de Mortain, lequel a fait restaurer avec beaucoup de goût cet antique château de Saint-Jean.

(1) V. *Livre des Aveux de Domfront*. Dans cet aveu passé le 22 janvier 1689, Julien Pitard est qualifié, écuyer, seigneur et patron de Saint-Jean, de Boudé et autres lieux, représentant le droit de demoiselle marquise de Jumilly, son ayeule, veuve de Siméon Pitard (le fief de Jumilly était situé en St-Bômer) ; il y avait aussi un fief du même nom en la paroisse de Torchamp.

il faut bien se rendre compte et savoir que les faubourgs de Saint-Front venaient encore jusqu'en 1834 (1), époque où ils ont été réunis à la ville de Domfront, jusqu'aux portes de la ville même; que la rue dite du Chêne-Vert qui conduit sur la Bruyère où se trouve le champ de foire a dépendu de la paroisse de Saint-Front jusqu'à cette date de 1834; et que cette rue était parallèle et presque adjacente à la rue des Barbacanes (2), laquelle elle-même joignait la grande porte et l'entrée principale de la ville de Domfront. Or, les rochers de Domfront et le Tertre de la Grisière ou Sainte-Anne, se trouvaient de la sorte tout à fait à proximité du territoire compris dans les dépendances du lieu de Saint-Front, sinon dans ses dépendances mêmes.

Et l'on comprend alors que les noms de Saint-Front et de Domfront, ayant une commune origine, une même signification, se soient confondus jusqu'à l'érection du château de Domfront, vers le commencement du XI^e siècle (3) et la fondation de la ville. Alors Domfront et Saint-Front auraient pris deux noms distincts, dans la forme seulement; l'un, commençant par le mot *Saint*, Saint-Front; et l'autre, par le mot *Dom* Dominus frons, Seigneur Front, Domfront.

Tout le monde en effet est, à cet égard, d'accord avec la tradition, pour reconnaître que jamais saint Front de Périgueux, ou de même saint Front solitaire n'ont fondé de chapelle sur l'emplacement de la future ville de Domfront; bien mieux pour ceux qui

(1) Ordonnance du 8 janvier 1834.

(2) Là venaient avant, de ce côté, les fossés de la ville.

(3) Dans l'histoire du Bocage (V. *Histoire archéologique des Bocains*, par Richard Séguin, p. 34, Vire, 1822), Saint-Front est désigné sous le nom de : *Domfront Saint-Front*; cette désignation de *Domfront Saint-Front* comme formant une localité unique, confirmerait ce que nous venons de dire, à savoir: que les noms de Domfront et Saint-Front ayant une origine commune et une même signification, se seraient confondus jusqu'à l'érection du château de Domfront vers le commencement du XI^e siècle et la création de la ville.

Mais, dans cette même histoire du Bocage, le nom de Domfront, pris séparément, aurait pour signification: *front des Danois*, qu'il paraîtrait avoir pris avec l'érection de son château fort. — Toutefois, il y a là une évidente contradiction avec l'étymologie même: *Dominus Frons*, attribuée à *Domfront-Saint-Front*; d'ailleurs, du rapprochement de Domfront dans l'Orne, avec les autres localités du même nom de Domfront, il paraît bien démontré que Domfront tire son nom de *Dominus Frons* et que cette étymologie est la seule véritablement et rationnellement acceptable.

admettent saint Front solitaire au vi^e siècle, il aurait été enterré à Saint-Front dans la chapelle qu'il avait bâtie au-dessous de la Roche de Saint-Vincent, en Saint-Front (près la caserne actuelle).

Aucune chapelle ayant pu donner naissance à une agglomération quelconque n'a donc existé avant le xi^e siècle sur l'emplacement de la future ville de Domfront, emplacement nous venons de le voir, qui était avant le xi^e siècle, comme celui du futur donjon, un lieu essentiellement aride, couvert de grands bois et de hautes bruyères.

Comment dès lors serait-il admissible, vraisemblable, qu'on eût pu distinguer deux localités dans de pareilles conditions, bien plus, une soi-disant localité sans agglomération en fait et dont le territoire par suite ne pouvait, en l'état, que dépendre de l'agglomération de Saint-Front ?

Mais ce qui viendrait, s'il en était besoin, confirmer encore davantage cette thèse, de même que le séjour de saint Front de Périgueux, évêque et missionnaire, dans le Passais, à Saint-Front (Saint-Front-de-Collières), dès le i^{er} siècle de l'ère chrétienne, c'est le rapprochement qu'il y a lieu de faire entre les autres localités du nom de Saint-Front et notamment les deux localités du nom de Domfront dans l'Oise et Domfront dans la Sarthe.

Ainsi l'origine du nom de Domfront dans l'Oise, vient de saint Front de Périgueux, qui est en même temps le patron de la paroisse, et dont l'église possède des reliques; l'origine du nom de Domfront dans la Sarthe vient également de saint Front de Périgueux, qui est de même le patron de cette paroisse (lettre de M. l'abbé Furet, curé de Domfront dans la Sarthe.)

Aucune chapelle ou église au contraire, n'a existé à Domfront (Orne) avant le xi^e siècle, mais seulement avant cette époque du xi^e siècle et dès les premiers siècles, à Saint-Front (Saint-Front-de-Collières.)

Notre-Dame-sur-l'Eau bâtie vers l'an 1015, en face et à l'ombre pour ainsi dire du château des Talvas, quoique en dehors de l'enceinte proprement dite de la ville dont elle devint l'église principale, était dédiée à Notre-Dame; la chapelle élevée dans l'enceinte de la ville, vers la même époque ou le

milieu (1) du XI^e siècle, et au plus tard, dès le XII^e siècle, avait pour patron, ce qu'il n'est pas d'un autre côté sans importance de faire remarquer ici, saint Julien et non saint Front de Périgueux, patron de la paroisse de Saint-Front-de-Collières dans l'Orne, de Domfront dans l'Oise et de Domfront dans la Sarthe. Tout cela indique bien aussi que c'est à cette époque des XI^e et XII^e siècles (dans le temps où par suite des avantages et privilèges accordés aux habitants voisins du château par Guillaume Talvas, une agglomération se produisit rapidement autour de cette forteresse), que Saint-Front-de-Collières et Domfront furent alors appelés à former deux agglomérations, deux paroisses distinctes avec deux noms distincts, dans la forme seulement, et avec toutefois deux patrons différents.

Et c'est ainsi qu'on distingua la paroisse et seigneurie de Saint-Front (la seigneurie de La Ferrière et Saint-Front), de la ville et château de Domfront.

(A suivre)

A. LE FAVERAIS.

(1) Cette chapelle a dû être élevée vers cette même époque et dès le XII^e siècle au moins; on le voit par une charte de Henri II roi d'Angleterre, et par une bulle du pape Saint Grégoire X, qui confirment l'abbaye de Lonlay dans la possession des églises de Sainte-Marie de Domfront (Notre-Dame-sur-l'Eau), de Saint-Symphorien (chapelle du château et de Saint-Julien de Domfront. On remarque qu'il n'est nullement question ici pour lesdites chapelles et église du patronage de saint Front de Périgueux, soit de saint Front solitaire.

L'antique et primitive chapelle de Saint-Julien était située sur la petite place Saint-Julien; l'église actuelle Saint-Julien de Domfront, appelée elle-même à être bientôt remplacée, avait été en 1765 reportée un peu plus bas; un sieur et dame Devillais avaient consenti dès le 6 décembre 1709, la vente d'un jardin leur appartenant pour bâtir cet église.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

ET

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES

Sécheresses, Pluies, Orages, Glaces, Tremblements de
terre, Aérolithes, etc.,

OBSERVÉS EN NORMANDIE

PRINCIPALEMENT DANS L'ORNE

*D'après les Chroniques locales, les Archives du département
et des communes*

1073-1893

(SUITE)

1771. — Le 3 janvier, sur les 6 à 7 heures du soir, il s'éleva un fort orage. Le tonnerre tomba sur la tour de Saint-Contest, près Caen.

Abrégé des Choses Mémorables.

— Le 11 janvier, il tomba une si grande quantité de neige que beaucoup de personnes périrent par les chemins.

Ibid.

— 21 janvier. « Les pluies ayant été continuelles depuis le 1^{er} octobre jusqu'à la fin de décembre, il est resté un tiers des terres à ensemercer en bleds, par l'impossibilité d'y donner les derniers labours et d'y transporter les fumiers. Les cultivateurs se proposent de les semer en mars. Au surplus les blés semés ont très bien levé, et on espère d'autant plus que les terres fort couvertes de neige depuis dix à douze jours, les semences se conservent et fructifient sous la neige qui les garantit des gelées ;

mais les seigles, qui avaient bien levé ont beaucoup souffert par les limaçons et autres insectes qui en ont mangé une grande partie. »

C. 1137, f° 168.

— 30 janvier. Le mauvais temps n'a pas permis à un grand nombre de petits propriétaires et fermiers, dans l'arrondissement de Domfront, de faire aucuns grains. Il y a plus d'un tiers de perte.

« On ne se plaint pas que les gelées aient causé aucun dommage. La neige abondante qui a couvert les terres pendant plus de quinze jours ayant non seulement garanti les grains, mais les ayant fait fructifier. »

Ibid., f° 175.

— 23 avril. « Les neiges abondantes et les vents du Nord ont maigri les terres, de manière que les froments et seigles ne font pas de progrès et que l'épi en est considérablement retardé. Les seigles, d'ailleurs, sont très clairs et n'annoncent qu'une mauvaise récolte.

« Quant aux menus grains, il n'a pas été possible, dans la plupart des élections, de les semer en février et mars, suivant l'usage, parce que les terres étaient trop humides. Les gelées qui sont survenues depuis et les vents du nord ont si fort desséché ces mêmes terres qu'on n'a pu commencer les semailles que depuis environ quinze jours ou trois semaines. »

C. 1138, f° 33.

— 6 mai. Epidémie de fièvre maligne et pourpreuse à Saint-Maurice-les-Charencey qui enlève, en quelques jours, vingt et une personnes. Envoi de M. Guérin, médecin de Verneuil et de M. Le Tourneur, chirurgien de Chênebrun. Ordre donné par l'intendant à un honnête homme, sur le lieu, de fournir aux malades le bouillon et les aliments dont ils auront besoin.

Ibid., f° 38.

— 9 juin. Sur les 10 heures du soir le tonnerre est tombé sur la tour de Saint-Pierre-de-Caen.

Journal des Choses Mémorables.

— 4 juillet. « L'abondance des neiges, les gelées survenues et les mauvais vents ayant fait beaucoup de tort, les gros grains annoncent deux tiers d'année dans les meilleurs endroits. Les

orges et avoines ont moins réussi ; les foins ont souffert de la sécheresse et ont été vasés, sur la fin de juin, dans quelques endroits, par les orages. Les lins et chanvres ne rapporteront pas demie année, et les blés noirs ou sarrazins ont levé difficilement. A l'égard des fruits, les vents du nord en ont brûlé la fleur et il n'y aura, pour ainsi dire, ni pommes ni poires.

« Différents cantons ont été endommagés par la grêle et les ouragans. »

C. 1133, f° 58.

— 17 juillet. Vers 10 heures et demie du soir, le temps étant parfaitement serein, on apercut tout à coup un feu semblable à une grosse étoile tombante, traversant une partie du ciel, du nord-ouest au sud-ouest et qui, augmentant à mesure qu'il approchait, parut bientôt sous la forme d'un globe et ensuite avec une queue qu'il traînait après lui. Ce globe étant ensuite devenu comme stationnaire, parut avoir, dans son milieu, des bouillonnements, accompagnés d'une matière fumeuse. Il éclata alors, en répandant un grand nombre de parties lumineuses semblables aux brillants des feux d'artifices.

Deux minutes environ après, on entendit un bruit que les uns comparèrent à un tonnerre qui gronde, d'autres à une charrette chargée.

Il fut aperçu à Argentan, à Evreux, à Rouen, à Reims, à Dijon, à Amiens, à Tours, à Limoges, à Lyon et à Sarlat en Périgord.

— 30 septembre. « Les gros blés se sont trouvés fort clairs ; ils n'ont produit, dans les cantons les plus abondants que deux tiers d'année commune, et seulement une demi année ou un quart dans les fonds de moindre valeur. Il en est de même des avoines, orges et autres grains. Les fruits à cidre manquent presque totalement, et les ouvriers et artisans étant privés de cidre et par conséquent réduits à ne boire que de l'eau, feront plus de consommation en pain, dans un temps où la récolte est médiocre et où le prix de leurs journées ne suffit pas pour leur procurer la subsistance. »

C. 1138, f° 131.

1772. — 10 janvier. Fièvre putride pourpreuse à Conches. « Elle attaque principalement les pauvres qui sont en grand

nombre dans cette paroisse. On me mande qu'au dernier décembre, il en est mort environ soixante et que depuis dix jours cette maladie fait moins de ravages. ».

C. 1139, f° 7.

— 15 juin. Par suite de l'abondance des eaux de l'hiver et la rigueur du printemps, les gros grains ont beaucoup souffert, mais ils sont raccommoés. « Les fruits manquent encore cette année, les gelées et les vents du nord ayant brûlé la fleur des arbres, en sorte qu'il n'y aura pas un quart de récolte. »

C. 1133, f° 63.

— 24 juin. Maladie épidémique à Passais-la-Conception et dans quelques paroisses du voisinage, qui enlève nombre d'hommes. Envoi par l'intendant d'un médecin et de secours.

C. 1139, f° 122.

— 9 septembre. Mauvaises nouvelles de la récolte.

Ibid., f° 164.

— 21 septembre. « La sécheresse et de mauvais brouillards ont fait beaucoup de tort aux froments. Il ne se trouve tout au plus que deux tiers d'année dans les meilleurs fonds et demi année dans les autres. Les sarrazins ont beaucoup souffert de la sécheresse. La perte des fruits est entière.

C. 1133, f° 64.

1773. — 21 juin. « Les gelées du printemps ayant détruit la fleur des arbres, il y aura tout au plus une demi année de fruits. »

C. 1133, f° 70.

— 23 septembre. « Les pluies et les ouragans, survenus pendant la moisson, ont été très contraires. Une partie de la moisson a été engrangée avant la maturité et l'autre partie sans être bien sèche.

« Les sarrazins ont été très endommagés par les vents et les éclairs qui les font ordinairement couler. La récolte en est très médiocre.

« Il n'y a presque pas de fruits à cidre. La disette qu'on en éprouve depuis cinq ans fait un tort essentiel à la province. »

Ibid., f° 72.

— 30 septembre. Maladie épidémique à Saint-Cénery, à Boucé et dans quelques paroisses voisines.

C. 1140, f° 154.

— 9 octobre. « La maladie épidémique qui a affligé la paroisse de Boucé, élection d'Argentan et quelques paroisses voisines est enfin cessée, après y avoir fait un grand ravage, ayant attaqué 90 pauvres habitants, sans compter ceux qui étaient en état de se procurer des secours. Elle a été fort opiniâtre, et le médecin que j'y ai fait passer, le 9 juillet dernier, a été obligé d'y séjourner jusqu'au 20 septembre. »

C. 1140, f^o 157.

— 4 décembre. « Il s'est répandu dans la paroisse de Céton au Perche, l'une des plus considérables de cette généralité, une maladie épidémique qui y fait beaucoup de ravage. Sur l'avis que j'en ai eu, j'ai chargé mon subdélégué de Bellesme d'y faire passer un médecin, pour prendre soin des pauvres malades qui y sont en grand nombre, et de leur faire fournir la viande nécessaire pour les bouillons, ainsi que les médicaments.

« J'ai pris les mêmes mesures pour la paroisse de Saint-Sauveur-de-Carrouges, élection d'Argentan, qui est aussi affligée de pareille maladie. »

C. 1140, f^o 196.

1774. — 17 mai. Maladie épidémique au village de Courteilles, voisin de la ville d'Alençon. Elle y fait d'autant plus de ravages que les habitants sont dans la plus grande misère. Fourniture de médicaments, de bouillon et de pain dont ils avaient besoin. Le 23 avril la maladie avait entièrement cessé.

C. 1131, f^o 64.

— 7 juillet. Année calamiteuse : « les mauvais vents ayant brûlé la fleur des arbres qui était de toute beauté. Les gelées du printemps ont aussi arrêté le progrès de la pousse de l'herbe.

« Nombre de paroisses ont été fort endommagées par les grêles et les inondations. »

C. 1133, f^o 76.

— 11 juillet. Fièvre putride à Livaie ; elle fait beaucoup de ravages. Envoi d'un chirurgien pour visiter les pauvres malades. Fourniture de médicaments et de bouillon.

C 1141, f^o 107.

1774. — 2 août. Une grêle, occasionnée par un violent orage détruisit la récolte de plus de vingt paroisses des environs d'Alençon. Les grêlons, à Alençon, étaient de la grosseur d'un

œuf de pigeon, mais du côté du Maine, d'Essai et de Ménil-Brout ils tombèrent gros comme des œufs de poule ou même comme le poing Il y en avait du poids de 2 livres. Beaucoup de bestiaux et de personnes furent blessés et tués.

(Ms. de Boislambert.

— 4 août. « Indépendamment des différents orages qui ont ravagé, au mois de mai dernier, différents cantons de cette généralité, il en est survenu un vers le 4 de ce mois, sur les 4 heures après-midi, qui a causé le plus grand désordre, par la rapidité et la grosseur de la grêle qui a tombé pendant près de deux heures. J'en ai fait ramassé plusieurs grains qui étaient ronds et gros comme des balles de paume. Toutes les croisées de l'Intendance et des maisons de la ville ont été criblées, les ardoises et tuiles brisées. Les fruits et légumes, dans les jardins, ont été dévastés et les récoltes entièrement détruites dans la plaine et aux environs de cette ville. Je ne suis pas encore instruit des détails ni des paroisses qui ont essuyé ce fléau effrayant, mais je suis sûr que partout où le nuage a porté, il n'y est plus question de récoltes d'aucune espèce. »

C. 1141, f° 117 (V. aussi C. 571).

— 15 août. « Les PP. Capucins de cette ville d'Alençon demandent des secours en considération, de la diminution qu'occasionnent dans les aumônes dont ils vivent, les pertes que l'orage du 4 de ce mois a causé dans les paroisses, tant de cette élection que des environs. Il est constant que la grêle a fort endommagé les couvertures et les vitrages de leur couvent et que leur jardin potager a été ravagé. Il ne trouveront, pour réparer ces pertes, aucune ressource dans la charité des habitants de cette ville, qui tous ont éprouvé le même dommage. Ces religieux peuvent encore moins recourir aux paroisses de la campagne, attendu la désolation qui y règne, ayant toutes été entièrement dévastées par le même orage et se trouvant fort embarrassées soit pour subsister, soit pour ensemençer leurs terres pour l'année prochaine. C'est ce qui rend, Monsieur, le sort de ces religieux d'autant plus à plaindre qu'ils ne peuvent espérer aucun soulagement dans un pays où la désolation est générale.

« Il serait cependant, Monsieur, nécessaire de venir à leur secours. Ces Pères sont fort utiles dans tout le canton, ils des-

servent toutes les paroisses des environs en l'absence ou la maladie d'un curé. Je leur dois même la justice qu'ils sont les premiers à donner leurs soins dans les occasions où leurs bras sont nécessaires. Je les ai vus à un incendie dans la ville s'y livrer avec tout le zèle, je dirai même un courage au-delà de ce qu'on devrait attendre de gens de leur état. »

C. 1141, f° 124.

— 18 août. « Il est constaté, Monsieur, par procès-verbaux et par la visite que j'ai faite moi-même de plusieurs cantons, que toutes les couvertures et les croisées des maisons de cette ville ont été brisées ; que dix-huit paroisses des élections d'Alençon et d'Argentan ont été entièrement dévastées, les récoltes hachées ou enfouies en terre, les arbres fruitiers dépouillés des fruits et les branches rompues, de manière qu'ils seront hors d'état, pendant plusieurs années, de produire ; qu'en sus les bâtiments sont découverts et ruinés. On a mesuré plusieurs grains de grêle qui avaient jusqu'à sept pouces de circonférence. De mémoire d'homme on n'a vu une grêle de cette espèce et tomber avec plus de rapidité. Des personnes en ont été grièvement maltraitées, des bestiaux tués ou estropiés et la plus grande partie des volailles tuées dans les campagnes, ainsi que le gibier.

« Douze autres paroisses ont été ravagées aux deux tiers et les autres à moitié ou au tiers. La désolation de toutes ces paroisses, au nombre de 49 est extrême. La plupart se trouvent sans aucune ressource pour vivre, labourer et ensemençer leurs terres et les autres ne pourront le faire sans secours.

« Ces malheurs réduisent toutes ces paroisses dans la plus grande misère. Elles sont dans l'impuissance d'acquitter non seulement ce qu'elles doivent de reste de leur taille et autres impositions de la présente année, mais même de supporter aucune imposition pour l'année prochaine 1775. »

Ibid., f° 125, 126.

— Même date. Epidémie dans la paroisse de la Chapelle près-Sées. Envoi d'un médecin de Sées, de médicaments et de bouillon.

Ibid.

— 20 octobre. Diminution du produit de la récolte, par suite des intempéries et des inondations. La production des fruits est presque anéantie.

C. 1133, f° 75.

— 15 décembre. Epidémie à Joué-du-Bois; elle y fait beaucoup de ravages. Envoi d'un médecin et des médicaments et fourniture de bouillon.

C. 1141, f° 216.

1775. — 26 janvier. Epidémie à Bellou-le-Trichard, qui fait beaucoup de ravages. Le sieur Cailly, médecin de Bellême, y est envoyé avec un chirurgien.

« Il me marque, dit l'Intendant, avoir visité tous ceux qui sont atteints de cette épidémie, qui est une fièvre maligne vermineuse et pestilentielle occasionnée par la misère et les mauvaises nourritures. Comme il est déjà mort plusieurs habitants qui ont laissé de pauvres enfants de l'âge de deux, trois et quatre ans, sans aucune ressource et par conséquent exposés à périr de misère, j'écris aux administrateurs de l'hôpital de Bellesme pour les engager à recevoir ces enfants. »

C. 1142, f° 23.

— 23 février. Epidémie à Landigou, élection de Domfront. Envoi d'un médecin et de secours.

Ibid., f° 54.

— 6 juillet. « Les différentes plantations ayant souffert de la longue sécheresse du printemps, on ne peut espérer qu'une année commune des gros grains, et deux tiers seulement des menus. Quant aux foins ils ne promettent que demi année au plus. Les pâturages sont secs, ce qui a empêché les engrais des bestiaux.

« A l'égard des fruits, dont on a été privé depuis plusieurs années, ils annoncent une récolte ordinaire.

« Vingt à trente paroisses ont été entièrement ravagées par la grêle et la violence des eaux. Quelques autres ont moins souffert.

C. 1133, f° 81.

— 27 juillet. Renouveau de la maladie épidémique qui avait régné pendant l'hiver à Landigou. Envoi de secours.

C. 1142, f° 177.

— 2 août. Approbation, par le Contrôleur général, des dépenses faites par l'Intendant pour secourir les malades atteints d'une maladie épidémique au Ménil-de-Briouze.

C. 1142, f° 184.

— 26 août. « Jusqu'à présent la maladie épidémique ne s'est point répandue dans ma généralité. J'apporte la plus grande attention à en prévenir la communication, mais il y a eu plusieurs paroisses affligées des maladies populaires, causées par la mauvaise nourriture des habitants pauvres. J'écris, suivant vos ordres du 22 de ce mois, tant aux médecins des principales villes de ce département qu'à ceux qui ont traité ces maladies, pour les engager à fournir leurs observations sur les questions posées par le Memoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer et à vous les adresser directement. Je vous ferai passer celles qui me parviendront. »

Ibid., f° 201.

— 7 octobre. « La grande sécheresse a causé une diminution d'un quart sur les gros grains, dont il n'y a que trois quarts d'année commune et, au plus, demi année des menus grains, foin et pailles. La récolte des fruits à cidre a été favorable, mais la stérilité des pâturages ayant empêché de faire les engrais des bestiaux ordinaires occasionne une grande perte aux propriétaires, fermiers et marchands de bœufs.

« D'un autre côté, les orages ont maltraité nombre de paroisses qui ont eu leurs récoltes ravagées par la grêle. L'abondance et la rapidité des eaux ont entraîné la superficie des terres et couvert les prés de vase, en différents endroits. »

C. 1133, f° 82.

1776. — Mignon rapporte qu'en 1776 il observa dans le parc de Lonray, le thermomètre Réaumur descendu à $-17^{\circ} \frac{3}{4}$.

Letacq. *Bibliog. scientifique de l'Orne*. Bulletin de la Soc. hist., t. X.

— 27 juin. « Les différentes productions ont souffert de la rigueur des grands froids et de la sécheresse du printemps. Les pluies qui ont succédé ont très bien fait ; on espère trois quarts d'année commune des gros grains et une année commune des menus.

« Les fruits à cidre avaient assez bien fleuri, mais les gelées ont détruit la plus grande partie, en sorte qu'il n'y aura pas demi année de récolte.

« Quelques paroisses ont essuyé des orages fâcheux dont la grêle a fort maltraité les productions. L'abondance des eaux a enlevé la superficie des terres en pente et a couvert les prés de vase. »

C. 1133, f° 85.

— 25 septembre. « Les temps ont été fort contraires au succès des productions, ce qui en a diminué l'espèce et la qualité. Les gros blés n'ont rapporté que moitié d'une année commune ; les avoines, orges et autres menus grains, trois quarts, mais la plupart ayant été engrangés par des temps de pluies, ils ne seront pas de bonne garde et il n'y aura que le nécessaire pour la consommation. »

Ibid., n° 87.

— Le samedi 30 décembre de l'année 1776, il est arrivé à 10 heures et demie du matin, un tremblement de terre qui a été très violent à Caen et dans les environs et a duré environ 6 secondes. On entendit d'abord un bruit semblable à celui d'une nombreuse suite d'équipages qui auraient couru sur le pavé ; ensuite, toutes les tuiles remuer sur les maisons. Après quoi, il vint deux violentes secousses qui abattirent un grand nombre de cheminées dans la ville, en tout ou partie, ainsi que beaucoup de tuiles. Quantité de maisons ont été endommagées ; chacun croyait que celle de son voisin était tombée. Le haut clocher de Cormelles a été renversé ainsi que la contretable de l'église d'Eterville. Heureusement il n'y a eu dans toute la ville qu'une personne de blessée par la chute d'une pierre.

(Registre des baptêmes et mariages de la paroisse Saint-Ouen de Caen. Note du vicaire Hébert).

Le 30 décembre 1776, il est arrivé à Caen un tremblement de terre, sur les 11 heures du matin. Il a duré 3 secondes ; il a abattu quantité de cheminées, les tours de l'abbaye de Barbery, de Cormelles, Eterville et autres. Il s'est fait sentir dans la Basse-Normandie ; il est venu du nord-ouest. Toute la ville a été des plus emue par un bruit comme de plusieurs équipages. Il a amené sur la côte un poisson de 60 pieds de long, 18 de hauteur.

Journal d'Etienne Desloges, (*Bull. de la Soc. linéenne*, p. 249-250)

Le *Journal des Choses mémorables*, rapporte ce tremblement de terre à l'année 1773.

1777. — 4 janvier. Lettre de l'Intendant au Contrôleur général pour l'informer que les paroisses de Beaufai et des Ventes-de-Bourses sont affligées, depuis quelque temps, d'une maladie épidémique qui y fait beaucoup de ravages, principalement aux Ventes-de-Bourses, « où il est mort nombre d'habitants et où

plus de soixante sont encore actuellement malades. » Envoi d'un médecin dans chacune de ces localités et ordre donné de leur fournir la viande nécessaire pour les bouillons et les médicaments dont ils auront besoin. » La maladie avait cessé à la fin d'avril.

C. 1145, f° 1 et 24.

— 11 mars. Epidémie à la Roche-Mabile et à Gandelain. Envoi d'un chirurgien de confiance, 300 personnes en furent atteintes. « C'était une fièvre putride vermineuse. » Fourniture de bouillon et de médicaments. La maladie avait cessé le 15 juin.

Ibid., f° 15 et 33.

1778. — 6 juillet. Maladie épidémique à Fresnai-le-Buffard, élection d'Argentan. Envoi d'un médecin d'Argentan et d'un chirurgien du voisinage. Ordre de fournir les médicaments nécessaires et de la viande pour les bouillons. Cette maladie avait cessé le 7 septembre.

Ibid., f° 59 et 61.

— Septembre. Sécheresse extraordinaire.

C. 1146, f° 68.

— 19 novembre. Epidémie à Boucé. M. Bouffey, médecin et correspondant de la Société royale des épidémies, est chargé de s'y transporter. Vingt-cinq personnes en sont atteintes. Fourniture de médicaments. Tous les malades soignés par M. Bouffey furent guéris, à l'exception d'un seul qui avait refusé les secours du médecin. La maladie commençait à s'éteindre vers le 15 décembre, mais elle ne disparut entièrement qu'au bout de deux mois.

C. 1146, f° 50 et 56 et C. 1147, f° 34.

— 15 décembre. Fièvre putride pourprée contagieuse dans la paroisse de Fougy. Plusieurs habitants morts. M. Bouffey s'y transporte. Envoi de médicaments.

C. 1146, f° 96.

— 31 décembre. Vive secousse de tremblement de terre, à 11 h. et demie du soir, à Passais, suivie d'un violent coup de tonnerre. La foudre tombe sur l'église de la paroisse et y cause divers dommages que l'on évalue de 5 à 6,000 l.

Caillebotte. (*Histoire de Domfront*).

— 1779. 28 mars. Epidémie grave à Essai. Envoi d'un médecin. Fourniture de viande et de médicaments.

C. 1147, n° 41.

— 29 au 30 juillet. Dans la nuit, un orage éclata dans les élections d'Argentan, Falaise et Lisieux. Dégâts considérables. M. le comte d'O fit connaître que la foudre était tombée sur une de ses fermes, il en était résulté pour lui une perte de 50,000 liv.

C. 1147, n° 154.

— 23 septembre. Rapport à Necker sur les récoltes. Elles ont éprouvé des accidents par les orages, les grêles et les inondations; les pertes n'ont jamais été ni aussi générales ni aussi considérables. Diminution demandée sur la taille. Demande d'une partie de la remise du Roi pour les travaux de charité, assurance indispensable aux pauvres, vu la cessation du commerce et l'abandon des manufactures.

Ibid., n° 160.

— 11 novembre. Dysenterie épidémique dans diverses paroisses de la généralité.

Ibid., n° 196.

— Epidémie dans plusieurs cantons du Maine, particulièrement dans celui de Lucé.

Pesche. *Précis hist.*, p. CLIX.

1780. — En 1780 les pois, *vèches*, lentilles et fèves furent infectés au point de n'en pouvoir manger, par des insectes à peu près semblables au cosson, petit insecte noir qui a un bec pointu et qui mange le blé (1).

Minutes de M. de Fumesson, notaire d'Almenèches.

1781-1782. — En 1781-1782 trois secousses de tremblement de terre se firent sentir en moins de huit minutes, au château de Prulay, qui fut endommagé.

Orne Archéologique, p. 252.

— Le 21 juin, la pluie survenue lors d'un orage a été si grande qu'elle a passé sur l'arche du pont Saint-Lain et sur celle de la Petite-Mortrée, en sorte qu'il était presque impossible à un homme de pied d'aller de Montmeré à Sées.

Minutes de M. de Fumesson, notaire d'Almenèches.

(1) *Cosson*. (Aux environs d'Alençon on dit *Cosseron*). Nom que l'on donne à une espèce de Charençon.

1783. — Le 5 juin. Au moment de la pleine mer, au Havre, le port se vida et se remplit trois fois dans un court espace de temps, sans que la cause de ce phénomène ait été expliquée.

Lange. *Ephémérides*.

1784. — « Dans l'hiver commencé en 1783, fini en 1784, les neiges ont été très hautes et de longue durée. La première neige qui parut ce fut le 27 décembre 1783. La terre était alors gelée et le froid très piquant ; elles commencèrent à fondre le 1^{er} janvier 1784. Il y avait uniment sur la surface de la terre près de vingt pouces ; elle ne fondit pas tout à fait, en sorte qu'il en restait jusqu'au 16 en bien des endroits, mais le 16 elle tomba avec plus de violence, continua de tomber pendant plusieurs jours et à plusieurs reprises, conserva toujours un niveau de plus de 18 pouces de hauteur, et si la terre eut été gelée dessous elle aurait eu plus de trois pieds de haut ; mais elle fondit tout doucement jusqu'au 20 février qu'elle commença à fondre par un dégel très doux. Il s'en est conservé fort longtemps et j'en ai encore vu de la même dans deux endroits, les 18 et 19 mars, quoiqu'il y en eût encore dans bien d'autres. Dans cette année les rivières débordèrent considérablement ; les perdrix périrent en entier, beaucoup de lièvres et beaucoup d'autres oiseaux ; il ne resta que des moineaux, des verdriers, des pies et des corneilles. Ensuite, l'été fut extrêmement chaud et il ne tomba presque pas d'eau. Les mares et fossés séchèrent ; il y eut peu d'herbes, point de vèches, poix, lentilles ou bien peu, point d'avoines dans les grouettes, très peu de blé, mais les gerbes rendaient beaucoup au boisseau, c'est-à-dire viron dix livres de blé par gerbe. »

Minutes de M. de Fumesson, à Almenèche.

1784 ou 1785. — Il y eut beaucoup de poiré. Les bouilleurs ne l'achetaient que 6 livres 10 sous et 7 livres le tonneau de 600 pots.

H. LE FAVERAIS. *Histoire de Loulay-l'Abbaye*, p. 140.

1784-1786. — Ravages des mans. — Réduction d'impôts demandée par le fermier de la Grande-Ferme d'Almenèches, vu que les mans, l'année dernière et la présente, lui ont causé un préjudice considérable. « Ces insectes, dit-il, ont particulièrement ravagé ses prairies ; le défaut de foin ne lui a plus permis d'engraisser des bœufs ; il n'a pu faire de fumier, ce qui causera

sur les terres labourables une diminution très douloureuse dans les produits (juillet 1786. II. 3564).

1786. — Le 12 août, à 8 heures du matin, par un temps calme, on entendit à Caen un bruit semblable à un coup de canon éloigné, mais plus prolongé. Quelques personnes rapportèrent qu'on avait vu un météore tourbillonner dans la campagne et se dissiper avec explosion. Le bruit fut entendu, à la même heure, à Belleron, Caumont, Thorigné.

Lange. *Éphémérides.*

1787. — « Au mois d'avril 1787, la foudre tomba sur l'église d'Ecouché, bourg de Normandie, où j'étais pour lors. J'essayai de découvrir la route qu'elle avait suivie pour descendre dans l'intérieur de l'église, seul endroit où elle se fût manifestée d'une manière violente. Voici ce que j'observai : les girouettes n'avaient éprouvé aucune altération ; le haut du clocher, dont la forme est à peu près celle d'un coin ou d'un double plan incliné, était découvert ; l'électricité se portant sur les clous qui attachaient les ardoises, et, passant de l'un à l'autre, avec explosion, les avait dispersées au loin. A sept ou huit pieds au-dessous du sommet étaient les timbres d'une horloge placée dans l'intérieur du clocher. Le fluide électrique prit cette voie et ne se montra plus au dehors. Il suivit les fils de fer destinés à faire jouer les timbres, passa dans le cabinet de l'horloge, forme de planches, sans y faire autre chose que d'accroître un peu, en les charbonnant, les trous par où passaient ces fils de fer. De l'horloge partait un autre fil de fer qui traversait la voûte, et descendait à dix ou douze pieds de distance de la terre, pour mettre en mouvement un *avant quart* placé sur une poutre de chêne extrêmement saine, et au moins d'un pied carré d'épaisseur. Le fluide électrique se propagea jusque-là sans effort ; mais ne trouvant plus de conducteur propre à le transmettre au-delà, il se fit une explosion violente qui rompit la poutre par le milieu. Il se divisa et s'élança sur deux petits autels à peu près à égale distance de part et d'autre, où sans doute il fut attiré par des chandeliers de cuivre qui y étaient. Il détruisit les dorures qui ornaient ces autels, chassa au loin tous les clous qui en attachaient différentes pièces, et mit le feu à un tableau. Ces faits n'ont pas besoin d'explication : on sent qu'ils viennent tous de la tendance du

fluide électrique à se mettre en équilibre, et de l'affectation avec laquelle il se porte sur les corps conducteurs. Quant à l'inflammation qui eut lieu, effet que la foudre produit ordinairement, il a pour cause la propriété très connue de l'étincelle électrique de mettre le feu aux matières inflammables (1). »

— 6 décembre. « Inondation subite arrivée à Alençon, dans la nuit du 5 au 6 décembre 1787. Le 6 au matin, les eaux étaient à une hauteur où les anciens du pays ne les avaient jamais vues. On n'avait point encore eu d'exemple d'un débordement aussi prompt. Les habitants des campagnes qui n'avaient pu le prévenir, ni s'en garantir, virent périr leurs bestiaux, sans pouvoir les sauver. Plusieurs personnes mêmes furent noyées, des ponts, des digues et des chaussées emportées.

1788. — Epidémie aux environs de Saint-Calais.

Pesche. *Précis hist. sur le Maine*, p. CCLIX.

— Dans l'été de 1788, le château du Ménil, paroisse de Saint-Martin-d'Ecublai fut endommagé par la foudre ainsi que plusieurs autres châteaux des environs.

Journal de Normandie, 21 janvier 1785.

— 5 et 6 janvier. Extrait du *Journal de Normandie* du 30 janvier 1788 :

« La petite ville d'Essay, généralité d'Alençon, est dominée, dans la partie basse, par un étang de la largeur de 57 arpens, qui fait partie du domaine de Monsieur. La nuit du 5 au 6 du courant, sur les quatre heures après minuit, les eaux s'étant accrues subitement, il s'est fait une ouverture de 38 pieds dans la chaussée de cet étang ; et l'eau se précipitant par cette issue, d'où elle tombait de la hauteur de 26 pieds, la partie basse de la ville a été submergée dans un instant. L'étang, ainsi déplacé, les maisons de nos pauvres citoyens ont été remplies d'eau jusqu'à la hauteur du plancher du rez-de-chaussée. Vous ne sauriez vous peindre la désolation des habitants, éveillés par le bruit de cette inondation : ils s'enfuyaient dans leurs greniers, emportant sur leurs épaules leurs femmes et leurs enfants. Un particulier n'a échappé au péril que parce que ceux qui logeaient au-

(1) L'abbé Hervieu. *Essai sur l'électricité atmosphérique et son influence sur les phénomènes météorologiques*. Paris, Firmin-Didot, 1835 in-8°.

dessus de lui, ont crevé le plancher de la salle, et c'est par cette issue qu'il s'est sauvé lui et sa famille.

« Tous les meubles et effets de ces pauvres gens ont disparu ; et cet accident est d'autant plus déplorable que, il n'y a nul moyen de réparer ces pertes, que l'économie la plus vigilante ne saurait compenser dans la maison de l'indigence. Une femme a été victime de ce malheur ; elle a été trouvée noyée dans sa maison, et l'on a inutilement employé, pour la rappeler à la vie, les secours de la machine fumigatoire. Deux autres femmes, sœurs de l'abbaye du même lieu, auraient également péri, sans l'intrépidité d'un de nos concitoyens, le sieur de la Boyère, jeune homme vigoureux, âgé de 30 ans. Lorsque le jour fut venu, et que la consternation glaçait tous les esprits, son active charité le porta à sauver deux chevaux, la ressource d'un père de famille, qui avaient été entraînés par les eaux. Il se précipite à cheval accompagné d'un domestique, au milieu du nouveau lac et bientôt il est à la nage. En traversant les cours de l'abbaye, il entend des cris et voit deux malheureuses filles, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture quoique montées sur les tables de l'appartement où elles étaient, il y court, ramène l'une, retourne et ramène l'autre cette dernière presque expirante.

« Je ne vous dirai point que, pendant ce double service, il avait l'air tranquille et attentif ; vous concevez que dans cet instant, c'est le seul caractère de la vertu.

Etrennes de la vertu pour l'année 1789, p. 39 à 42. Paris, Lange, 1785, in-8°.

1788-1789. — L'hiver de 1788-1789 a été très long et les gelées elles ont commencé à la Saint-Martin, et il n'a commencé à dégeler que le 14 janvier. Les neiges furent hautes de viron 8 pouces ; la glace de 15 pouces d'épaisseur. Dans les endroits qui n'avaient pas déglacé, l'on fut fort embarrassé pour moudre. Le blé valait 45 livres, mesure d'Argentan.

— Le thermomètre marqua 18 degrés au-dessous de zéro dans le Perche (Pitard).

— Les pommes manquèrent tout-à-fait ; le poiré se vendit de 120 à 135 fr. le tonneau.

Hist. de Lonlay-l'Abbaye, p. 140.

(A suivre)

LOUIS DUVAL.

Saint-Arnoult

La paroisse de Saint-Arnoult, située à un kilomètre d'Exmes, auquel elle est réunie (1), était autrefois une commune autonome limitée : au midi par la franche bourgeoisie d'Exmes, à l'est par la commune de Courmesnil, au nord par Avernoes-sous-Exmes, dont elle est séparée par la rivière de Dives, dans laquelle viennent se jeter de nombreux ruisseaux parmi lesquels celui d'Ouilly qui coule dans la sauvage vallée Angée, y formant d'innombrables cascates.

Les collines qui surplombent les deux rives de ce ruisseau abritent des maisons disséminées au milieu des pâturages et Saint-Arnoult se trouve ainsi composé de deux hameaux parallèles qui constituent toute la paroisse.

Au milieu des deux agglomérations s'élève le château, bâti à la fin du XVIII^e siècle par M. Charles-Gérôme de Maurey, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Exmes, vaste construction en briques, composé à l'origine d'un rez-de-chaussée et d'un étage, sans caractère architectural, habité successivement depuis le commencement du XIX^e siècle par les familles Leriche et de Bras-de-Fer et possédé actuellement par M. Fauvel, propriétaire en la commune du château d'Almenèches.

Au midi du manoir s'étendait un joli jardin anglais limité par un canal et au nord, un parc de peu d'étendue mais renfermant des arbres plusieurs fois séculaires. Le château comme, au surplus, une grande partie des manoirs du canton est inhabité et le parc et les jardins sont dans l'abandon le plus complet.

A cent cinquante mètres environ du logis on remarque les restes d'une construction autrefois assez importante : c'est le

(1) En vertu d'un décret impérial du 22 octobre 1811, les communes de Chauffour-sous-Exmes et de Saint-Arnoult furent réunies à Exmes; les deux municipalités furent supprimées et les registres transférés aux archives du canton (Délibération du 7 mars 1812).

chœur de l'ancienne église paroissiale, aux trois quarts démolie, entouré de son minuscule cimetière protégé par des restes de douves (1).

A quelques mètres de l'église et en bordure d'un chemin rural voici le presbytère, comprenant maison d'habitation sans étage et des bâtiments d'exploitation formant aujourd'hui un petit corps de ferme.

Saint-Arnoult (*Sanctus Arnulfus de juxta Oximos, anno 1127*) était autrefois couvert de bois nombreux qui occupaient la plus large portion de son territoire, en général de moyenne qualité, et dont le revenu était estimé en 1782 à la somme de 6,700 livres.

S'il faut en croire Bailleul, Saint-Arnoult comprenait 50 feux, plus de 150 habitants à la fin de l'ancien régime. En l'an VIII cette population était réduite de moitié (62 individus). Cette différence s'explique à Saint-Arnoult, comme d'ailleurs à la Briquetière, par le départ des officiers et magistrats du bailliage qui avaient élu domicile dans ces deux paroisses annexes d'Exmes et qui avaient fui devant la tourmente révolutionnaire.

II

L'Église de Saint-Arnoult, au doyenné d'Exmes, était dédiée à Saint-Clair, invoqué dans tout le pays pour la guérison des yeux. Tous les ans le clergé paroissial se rendait en procession, dans la cour du château, à une fontaine voisine du ruisseau d'Ouilly et de nombreux pèlerins y venaient puiser l'eau salubre. L'édifice religieux de modestes dimensions et sans architecture, comprenait une seule nef avec deux autels à l'entrée du chœur. Ces autels et leurs statues figurent aujourd'hui dans les bas-côtés de l'église Saint-André d'Exmes.

Depuis une époque fort ancienne, l'abbaye de Périères, membre de l'abbaye de Marmoutiers-les-Tours avait les droits de patronage des paroisses de Courmesnil et de Saint-Arnoult.

(1) Là reposent les familles Poidevin, Potevin, Leblascher, Deforges, Piochon, Labbé, Postel, Pissot, Desdouts, Peltier, Delaroché, Carrey, Poullain, Dherme, Marais, Chappey, Langlois, Hays, Delaboue, Chaignon, Daverne, Cally, Chauvicourt, Thorel, Gouin, Roussel, Ollivier, Morard, Desbuards, Picard, Le-prince, Aragon, Gougeon, Auvray, Morin, Rivey, Ferdâne, Lenoir.

Le seigneur de Courmesnil ayant acquis la sieurie de Périères, sise à Saint-Arnoult, devint seigneur temporel et patron présentateur. La dime était évaluée à 200 livres à la fin de l'ancienne monarchie.

III

Les différents titulaires de la cure depuis le milieu du xvi^e siècle jusqu'à la Révolution sont ceux ci-après :

1^o M^{re} Michel de Gruel, demeurant à la Briquetière (1565 à 1587). Le 2 octobre de cette dernière année, il résigna son bénéfice au profit de M. de Pirouenne qui lui consentit une pension viagère de 20 livres par an. Il eut pour vicaire vénérable et discrète personne M. Martin Leblascher (1582-1583) (1).

2^o M^{re} Georges de Pirouenne, né à Saint-Arnoult, fut titulaire du bénéfice de 1588 à 1602. Le 27 novembre 1600, M^{re} Clément Lesassier, curé de Courgeron, prit envers lui l'obligation de remplir le ministère à Saint-Arnoult et d'administrer les Sacrements jusqu'à Pâques 1601. De Pirouenne s'engageait à payer sept boisseaux de froment, mesure de Gacé, à la Toussaint 1600 et encore un écu sol et sept livres. Le cessionnaire avait droit à une chambre dans le presbytère, à une couchette, une table et une bancelle pour son service. — Trésorier : pierre Labbé (2).

3^o M^{re} Jacques Brousois, curé de Gisnay, fermier du Déport, remit le 3 avril 1602, le restant de son bail, à M. Marin Maurey, prêtre, de Saint-Arnoult, qui déchargea de Pirouenne de toutes ses obligations en recevant 8 écus ;

4^o M^{re} Gaspard de la Couture, avait été marié avant d'entrer dans les ordres. Il était originaire du Mesnil-Hubert où il possédait quelque fortune, Vicaire à Courmesnil en 1603, il fut titulaire à Saint-Arnoult de 1605 à 1623 ; le 25 avril de cette dernière année il résigna son bénéfice entre les mains de M. Guillaume Bernart, écuyer, sieur de Courmesnil et patron de Saint-Arnoult, en faveur de M. Pierre Regnault, prêtre. De la Couture mourut quelque temps après laissant un fils, Guil-

(1) Il possédait à Saint-Arnoult dont il était originaire la pièce des Grands-Champs, vendue 150 écus sol à M. Vincent Levigreur, greffier au Bailliage d'Exmes, le 31 janvier 1582.

(2) Le 18 mars 1601, il reçut en cette qualité, d'un sieur Poitevin, de Grébert, 25 sols 6. deniers tournois de rente hypothèque due au Trésor

laume, qui transporta au successeur de son père, M. Jehan Poullain, toutes les dîmes du bénéfice à la charge par le nouveau titulaire de faire les réparations au presbytère et à l'église. Il y ajouta 80 livres et les boisseaux d'avoine, mesure de Gacé (5 mai 1623). A son tour Poullain céda la jouissance de la cure à M^{re} Thomas Ollivier, curé de Grébert, qui s'obligea à le remplacer jusqu'au 31 août 1623 et reçut en récompense une indemnité de 18 livres :

5° M^{re} Jehan Poullain (1623-1628), époque à laquelle il devint curé d'Exmes (1).

6° M^{re} François de Guerpel (1628-1647). Il fut nommé curé de Chauffour-sous-Exmes à cette dernière date ;

7° M^{re} Laurent Lainé (1664) ;

8° M^{re} Noël Ollivier, ancien vicaire de Gisnay (1689) ;

9° M^{re} Antoine Pichot, antérieurement au 2 mai 1693, époque à laquelle il permuta avec son frère, curé d'Argentelles. Il mourut curé à Courgeron le 23 mai 1710 ;

10° M^{re} Jehan Pichot, ancien curé d'Argentelles (1693 au 14 mai 1697, jour de son décès), confesseur des Dames bénédictines d'Exmes ;

11° M^{re} Charles Vardon (1699-1700), année de départ ;

12° M^{re} Hiérosme Sauvalle, en l'absence de curé, fit les fonctions curiales de 1700 à 1703 ;

13° M^{re} Louis Picard (8 octobre 1703 au 3 septembre 1705) ;

14° M^{re} Noël Ollivier (13 novembre 1705 au jour de son décès, arrivé le 11 octobre 1715). Il fut enterré dans le chœur de son église, en présence de Julien Collet, vicaire de Courmesnil, qui remplit quelques mois les fonctions curiales à Saint-Arnoult ;

15° M^{re} Vincent Royer (27 juin 1716 jusqu'au 5 septembre 1744, jour de son décès). Il fut inhumé en présence du curé de la Cochère et de son successeur ci-après ;

16° M^{re} Jean Ollivier de 1744 au 22 mai 1752.

17° M^{re} Jacques Morard (du 7 avril 1752 au 10 novembre 1761). Sous son administration et à la date du 26 octobre 1757, M. Va-

(1) Le curé Poullain, titulaire d'Exmes, fut pris, en 1648, pour arbitre dans un désaccord entre les habitants de Saint-Arnoult et ceux de Malnoyer.

litons, curé de Courmesnil, bénit les deux cloches de l'église de Saint-Arnoult. Les parrain et marraine de la grosse cloche furent M. Louis-Eustache Bernart, seigneur et patron de Saint-Arnoult, les Astelles, Courmesnil et dame Marie-Charlotte de Guilmin, son épouse. La petite cloche fut nommée par M. Charles de Lonlay, sieur de la Frette et par demoiselle Louise de Lonlay de Sainte-Catherine. La grosse cloche est actuellement dans le clocher de Gisnay;

18° M^{re} François Cocard (1761 à la fin de 1791). Il se réfugia pendant la Terreur, chez son paroissien, le sieur Poitevin, dit la Butte, et y mourut. On creusa sa fosse près d'une mare en état de curage et, sous l'Empire, il fut rapporté dans le cimetière d'Exmes.

Presque dans le même temps le dernier curé-doyen d'Exmes, l'abbé Boudin des Acres, mourait chez le même Poitevin qui, aidé de quelques amis dévoués, le transporta nuitamment dans le cimetière de Montormel, sa paroisse d'origine.

L'abbé Cocard eut pour vicaire M. Jacques Le Boucher qui mourut le 24 juillet 1763. Il était chapelain des religieuses bénédictines d'Exmes et fut inhumé à l'âge de 32 ans, dans l'église du Prieuré (1).

Pierre Provost, fut curé constitutionnel à Saint-Arnoult, au cours des années 1792 et 1793.

IV

Au point de vue féodal le territoire de Saint-Arnoult, dans la vicomté et la sergenterie d'Exmes, dépendait des fiefs ci-après :

1° La sieurie de Saint-Arnoult qui s'étendait dans et aux environs du village de la Chiquetière et qui donnait 25 sols 6 deniers, en deux parties, 6 gélines et 60 œufs de rente sieuriale;

2° La sieurie de Courmesnil (sous la verge de Saint-Arnoult), comprenait des immeubles assis à la Chiquetière et payait 7 sols 1 denier et 1 géline de rente à Noël;

3° La sieurie des religieux de Périères, réunie à celle de

(1) Les deux trésoriers en charge durant la période de 1767 à 1780 furent les sieurs Jacques Bienvenu et Poidevin. Leur mission fut de s'occuper de la location des bancs dont le revenu variait de 5 à 7 livres annuellement.

Courmesnil, exempte de rente et à laquelle appartenait le droit de patronage de l'église ;

4° Une extension de la sieurie de Saint-Arnoult, relevant du fief de Courmesnil dans la paroisse d'Argentelles, vendue par M. André de Bernart à Pierre Lefranc, seigneur et patron d'Argentelles, moyennant 450 livres par acte au notariat d'Exmes du 18 mars 1709.

Toutes les sieuries ci-dessus appartenaient aux de Bernart, seigneurs de Courmesnil, depuis une époque fort ancienne ;

5° La sieurie des Loges, second fief d'Avernes, qui comprenait les terres groupées dans et aux environs du village de Chante-reine, aïnesse du même nom ; le tout sujet à 71 sols et 1 géline de rente sieuriale au trésor de l'église de Grébert.

V

Les plus anciens seigneurs de Saint-Arnoult, connus, sont les de Courcy.

Richard de Courcy, favori de Guillaume le Conquérant, possessionné dans les comtés de Sommerset et d'Oxford, marié à Wandelmodis, donna aux religieux de Marmoutiers, en 1077, l'église de Périères. Il subit victorieusement contre Robert de Bellême, un siège dans son château de Courcy en 1091.

Robert I^{er} de Courcy, son fils aîné, prit part à la Croisade en 1096. Il épousa Rohes, fille de Hugues de Grentemesnil et combattit, vers 1103 les pillards qui ravageaient le pays d'Exmes.

Robert, fils de Robert de Courcy, donna à l'abbaye de Marmoutiers, l'église de Saint-Arnoult et la terre en dépendant, tenue par Osmont Inforcet et Guillaume, son fils (1).

Robert II de Courcy, fils de Robert I^{er}, vivant en 1109 eut huit fils, parmi lesquels Guillaume, père de Guillaume et grand-père d'Alix de Courcy, vivant en 1160.

Vers 1160, Alix de Courcy, femme de Garin, fils de Gérould, chambrier du roi d'Angleterre, confirma la donation faite par son père Guillaume, fils de Guillaume de Courcy, le jeune, à Saint-Arnoult, aux religieux de Périères (2).

Après les de Courcy, nous trouvons une branche des de Bracque établie à St-Arnoult vers 1488, enfin aux xvii^e et xviii^e siè-

(1 et 2) Archives de l'Orne, R. 2032 et 2036. Prieuré de Périères.

cle, la noblesse ci-après : une branche des Descorches, sieurs de la Dùcherie, une branche des Leprévost de la Moissonnière, les de Pirouenne éteints vers le milieu du xvii^e, les Levigneur, sieurs du Buisson, les de Lonlay, sieurs de Sainte-Catherine et du Buisson.

VI

Nous avons, dans un article sur la Briquetière, paru dans le second *Bulletin de la Société*, année 1901, pages 196 et suivantes, tracé la généalogie de Pierre de Bracque, capitaine du château d'Exmes, qui eut quatre fils : Jean (1) et Robert, dont il a été parlé, Arnoult et Nicolas, objets du présent chapitre (2).

Nous ne savons rien de la descendance de Nicolas de Bracque.

Arnoult de Bracque, seigneur de Saint-Arnoult, décédé avant 1582, laissa :

1^o Jehan, sieur de la Métairie, qui épousa damoiselle Florence Luce, fille d'Etienne, sieur de Maindeville, bourgeois d'Exmes d'où sortit Anne, mariée le 7 novembre 1613 à M^{re} Pierre Bunel, écuyer, sieur d'Ouilly, demeurant à Saint-Arnoult, fils et héritier de feu Joseph et de damoiselle Anne Gillonne;

(1) Parmi les petits-fils de Jean de Bracque, figurait Louis, époux, ainsi que nous l'avons vu, de demoiselle de Saint-Clair. Il alla se fixer à Saint-Germain de Clairefeuille, à la Guichardière. Il laissa Georges, sieur de la Guichardière, époux de demoiselle Suzanne de Guyenro. Georges laissa deux fils dont l'un, Jacques, fut baptisé le 12 février 1630; l'autre, Jean, écuyer, qui se maria avant 1650, avec demoiselle Marie de Gommer, de Saint-Germain-de-Clairefeuille (1685).

Il sortit de cette union :

1^o Marguerite, qui épousa à Champobert, le 13 février 1685, René Périer, sieur de Bellemare;

2^o Guillaume de Bracque, marié en premières noces à demoiselle Louise de Mannoury d'Aubry, et en deuxième noces, à Marie-Madeleine Aurent, fille de Jacques, sieur de Boismaillard, avocat au Parlement et de Jacqueline Chagrin. Il décéda avant 1691. Sa veuve convola en 1729 avec René-Christophe de Lonlay, sieur du Buisson.

Guillaume de Bracque laissait une fille, Marie-Jacqueline, mariée à Guillaume du Rouil, sieur de Boismassot, capitaine d'artillerie, officier de la vénerie du duc d'Orléans, fils de Jean et de Marie-Anne de Saint-Clair, dont elle eut Guillaume du Rouil, né le 17 octobre 1742, dernier seigneur de la Guichardière.

Armes des de Bracque : *D'azur à la Gerbe de blé d'or.*

Armes de de Saint-Clair : *D'argent à la Croix de sable dentelée.*

(2) Le seigneur de Blémur, capitaine d'Exmes, avait encore une fille ou une sœur, Marguerite de Bracque, alliée vers 1490 à Jean de Mannoury, écuyer. De ce mariage sont issus les de Mannoury qui ont été seigneur d'Aubry et d'Ectot.

2° René, qui continue la filiation, sieur du Parc et de la Métairie, demeurant tantôt à Exmes et tantôt à Avernes-sous-Exmes, époux de demoiselle de Saint-Clair (1).

Il laissa sept enfants, 3 filles et 4 fils ;

1° Anne, épouse de Maximilien de Graffart, écuyer, sieur de Mailly, qui eut la tutelle de Jacques ci-après ;

2° Madeleine, femme de Christophe de Mauvoisin, seigneur et patron de Villebadin, Boissey, Boislandry, Le Marais, Pierre-fitte, demeurant au château de Villebadin où elle décéda le 27 novembre 1654 et fut inhumée dans l'Eglise ;

3° Charlotte, qui ne paraît pas s'être mariée ;

4° Guillaume, sieur de la Chapelle (1628), qui laissa sa fortune à ses trois sœurs ci-dessus ;

5° Louis, sieur du Parc, demeurant à Avernes, l'un des 200 chevaux ordinaires de la garde du roi, gentilhomme servant en sa maison (21 octobre 1649). Il épousa devant Regnoul, notaire au Sap, le 8 décembre 1633, damoiselle Anne de Blanche ;

6° Jacques, sieur de la Vallée, demeurant à la Cochère, époux de demoiselle Madeleine de Thirmois. Elle décéda à la Cochère, le 26 novembre 1661 ;

7° Enfin François de Bracque, fils aîné, sieur du lieu, demeurant à Saint-Pierre-la-Rivière et Saint-Arnoult. Il se maria le 31 mai 1655, avec damoiselle Suzanne Levigneur, fille du greffier du Bailliage d'Exmes. Il vivait encore en 1673.

Nous allons reprendre successivement la généalogie de ces trois derniers enfants :

François de Bracque eut deux fils :

1° Charles qui vivait encore en 1673 ;

2° Louis, sieur de la Vente, époux de Madeleine de Mésenge.

(1) Il possédait : 1° des maisons à Saint-Arnoult, avec enclos, jouant l'aumône du curé et le chemin tendant de l'église au village de la Chique-tière ; 2° labour, plant et bois taillis, nommés les Doiteaux, le petit parc, le costil Haillet, sur le même chemin ; 3° l'herbage de la Crière de haut, à charge de payer au S^r D'Ouilly 160 livres ; 4° le manoir du parc, avec la chapelle, la cour, la bruyère, le clos à Chennevière, le tout sis à Avernes, plus un herbage, bois taillis, labour et plant ; 5° le parc Neuf en franche bourgeoisie d'Exmes ; 6° le labour nommé la Fosse aux Provost, le Costil Brûlé et la Vallée à Saint-Arnoult ; 7° l'herbage aux Bœufs. François, Louis et Jacques de Bracque firent 3 lots (1^{er} juillet 1626 au notariat d'Exmes).

Il mourut à la Roche-de-Nonant, à l'âge de 70 ans, le 15 mai 1738 et sa femme le 25 septembre 1735.

Jacques de Bracque, sieur de la Vallée, auteur de la branche des Brumanières, laissa :

1° Gilles, sieur de la Recouvraye, marié à Exmes, le 8 janvier 1669, avec damoiselle Anne du Mesnil, fille de Jacques, conseiller du roi, élu en l'élection d'Argentan et de Françoise Cavey ;

2° Madeleine, née le 15 avril 1642, mariée à M^{re} Charles de Guyon, écuyer, sieur de Cuigny. Elle décéda le 26 février 1728. De cette union sont issus :

A. M. Charles-Hippolyte de Guyon de Cuigny qui, de damoiselle Henriette-Françoise Moinet, son épouse, eut une fille unique, Anne-Charlotte, mariée à M^{re} Raymond Cousin-Ferault, marquis de Falandres ;

B. Louis-César de Guyon de Cuigny, dont la fille unique fut alliée à M. de Chazot, de Meheudin près Ecouché. De ce mariage naquirent trois filles : M^{lle} Lisbeth, l'aînée, épousa M. Irénée du Rouil, propriétaire au château de la Barre, à Saint-Agnan-sur-Sarthe ;

3° Enfin Gabriel de Bracque, qui continue la filiation, né le 9 février 1635, à la Cochère, épousa à Exmes le 7 mai 1658, damoiselle Marguerite ou Catherine d'Echauffour. Il était seigneur des Brumanières et de Bonnevent, habitait la Roche-de-Nonant et fut enterré dans l'Eglise le 6 Janvier 1677.

Il eut pour représentant :

Jacques de Bracque, écuyer, seigneur des Brumanières et de la Vallée, marié le 26 novembre 1695 à damoiselle Anne de Brossard, fille de François, écuyer, sieur de Sourdeval et de Anne de Persehais Il fut inhumé dans l'Eglise paroissiale à l'âge de 60 ans, le 28 mars 1725 et sa veuve le 7 mai 1734 (1).

Il laissait :

1° Louise-Madeleine de Bracque, née le 7 avril 1700, décédée célibataire le 20 avril 1739 ;

(1) Il était prévôt de la confrérie de la charité d'Almenèches en 1656. Le dit Jacques, par la recherche de 1666 fut reconnu noble et maintenu dans sa noblesse à la Cochère. Il en fut de même pour François de Bracque à Saint-Arnoult, Guillaume de Bracque au Boscrenault, Jean de Bracque à Saint-Germain-de-Clairefeuille. Pierre, Louis et Robert, à Verneuse, (canton de Brionne, Eure).

2° Louise-Elisabeth, née le 12 avril 1710, morte sans alliance le 17 février 1751 ;

3° Jeanne-Jacqueline, née le 8 mars 1702, décédée sans alliance ;

4° Pierre - François, seigneur des Brumanières, né le 29 août 1696, officier d'infanterie, marié en octobre 1752, à damoiselle Marie-Anne Coyplet, fille de feu Jean et de dame Ursule du Vachot. Il mourut sans postérité ;

5° Jacques de Bracque des Brumanières, dit le chevalier de Bracque, né le 12 octobre 1706, marié le 8 octobre 1754, à Marie-Anne-Hédiard, fille de feu Clément et de feu dame Marie Philippe. Il mourut le 22 mai 1756, laissant une fille au berceau qui décéda au mois d'octobre de la même année ;

6° Marie-Jacqueline de Bracque, dame des Brumanières, née le 4 février 1704, mariée le 15 octobre 1754, à M^e Jacques Renault, sieur des Molauds et du Motey, veuf de dame Catherine du Val, fils de feu Jean, sieur des dits lieux et de dame Marie Guérin du Longprey. Elle mourut au logis du Motey en 1764. En elle s'éteignit la branche des Brumanières.



Louis de Bracque, sieur du Parc, époux de demoiselle de Blanche, laissa cinq enfants :

1° Louise, mariée à l'âge de 43 ans, le 2 mai 1685, avec M^e Michel Dupuis, avocat, bourgeois d'Exmes, sieur de la Cérizière ;

2° Pierre de Bracque, écuyer, sieur du Parc et du Bois Thiboust, habitant Saint-Arnoult, époux de demoiselle Marie Agis, capitaine de cheval-léger, sieur de Saint-Arnoult (1680), passa avec le même grade, au régiment de Grancey, puis fut réformé comme capitaine de cavalerie à la suite du régiment. Il fut enterré dans l'église de Saint-Arnoult, à l'âge de 77 ans, le 2 mai 1711 et sa veuve le 18 septembre 1720 (1).

(1) Suivant contrat passé devant Odet le Danois, le 31 décembre 1659, il acheta : 1° la terre de Saint-Arnoult ; 2° au notariat de Bernay, le 29 décembre 1670, la terre d'Ouilly ; 3° au tabellionnat d'Exmes, la ferme du Parc, le 31 mai 1687. Il partagea la succession paternelle avec ses frères le 13 avril 1672. Quelques vingt ans après, la même terre de Saint-Arnoult fut décrétée par Arrêt de la cour du Parlement (1692).

3° Guillaume de Bracque sieur de la Chapelle, né en 1646, épousa le 14 septembre 1685, à Argentelles, damoiselle Louise de Bouilly, fille de Pierre, sieur de Chevilly et de damoiselle Renée de Bouilly, de la paroisse d'Argentelles. Elle fut inhumée dans l'église d'Exmes le 29 novembre 1688. Son mari convola avec damoiselle Marie-Madeleine Aurent et décéda sans postérité.

4° Robert de Bracque, sieur de Méserville, demeurant à Argentelles, époux de damoiselle Marie Billard, inhumée dans l'église d'Exmes, le 28 avril 1681.

5° Enfin Louis de Bracque, seigneur du Rotoir, qui continua la filiation. Il épousa en premières noces damoiselle Marie-Françoise de la Cour ou de Sorel qui lui donna Marie et Françoise qui ne paraissent pas avoir vécu. Il se maria, en secondes noces, le 5 octobre 1675 avec damoiselle Antoinette-Denise de Lyne, dame des Barres, demeurant à Malnoyer. Successivement capitaine au régiment d'Artois (1672) et de Grancey (1687), il mourut à la fin de l'année 1716, laissant de sa seconde union :

1° Jacqueline-Antoinette, née à Exmes, le 3 janvier 1684, mariée le 21 juin 1711, à Nicolas de Nolent, écuyer, fils de Nicolas, sieur des Champeaux et de damoiselle Philippine de Viel. Elle apporta 6.000 livres en dot ;

2° Anne-Françoise, célibataire en 1711 ;

3° Guillaume de Bracque, sieur des Barres, né à Avernois, le 20 septembre 1696, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, époux de Marie de Vaux, mort à Argentan, à 68 ans, en 1744, gentilhomme du Duc d'Orléans (1) ;

4° Charles-Gabriel de Bracque, ancien capitaine de cavalerie

(1) Les grosses et menues dîmes dues par Guillaume à la cure de Malnoyer s'élevaient annuellement à la somme de 40 livres, au 9 mai 1730.

Le 20 octobre 1743, il vendit à Jean Rault sa terre des Barres, à Malnoyer, relevant du Domaine royal d'Exmes et des seigneuries de Malnoyer, Courmesnil et les Loges, moyennant 20.300 livres. Le logis des Barres, aujourd'hui possédé par M. Sourbien, propriétaire et maire de Courmesnil, comprend un corps principal avec deux ailes en saillie. Il est composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage mansardé avec des fenêtres de toutes dimensions, des toits pointus, surmontés de leurs épis. On remarque de jolies boiseries dans la cuisine et les armes des de Bracque gravées sur la cheminée. On comprend sans peine que Guillaume ait quitté cette demeure pour aller résider à Argentan, à l'hôtel de Guercheville.

au régiment d'Archiac, chevalier de Saint-Louis, mort à Argentan en 1757, à 55 ans.

Reprenons la ligne de Pierre de Bracque, marié à D^{lle} Marie Agis. Il en sortit :

1° Marie de Bracque, née le 28 octobre 1670, décédée célibataire après l'année 1729 ;

2° Elisabeth, née le 8 juin 1672, morte à Saint-Arnoult, célibataire, à l'âge de 41 ans, le 23 août 1711 ;

3° Françoise, mariée en premières noces, le 20 juillet 1704, à Joseph Leconte, S^r des Boullaies, et en deuxièmes noces à François Pesnel, S^r du Hamel, fils de François et de Madeleine d'Echauffour ;

4° Pierre de Bracque, qui continue la filiation, né à Avernoes le 18 juin 1685, ancien officier de cavalerie, chevalier, seigneur de Saint-Arnoult, époux de Marie-Madeleine Dubois de la Ville, petite-fille de Boivin, garde de la bibliothèque du Roi, l'un des quarante membres de l'Académie française. Pierre mourut à Saint-Arnoult le 23 octobre 1738, et sa veuve le 24 juin 1776, à l'âge de 88 ans.

Les descendants de Pierre de Bracque sont :

1° Marie-Elisabeth de Bracque, née à Saint-Arnoult le 14 avril 1714. Elle entra au couvent des Bénédictines d'Exmes dont elle fut la prieure de 1744 à 1747. A cette dernière date elle démissionna et fut nommée abbesse de l'abbaye royale de Vignatz ;

2° Catherine-Françoise-Julie, née le 17 mai 1721, entrée au même prieuré (1750-1769) ;

3° Marie-Jeanne, qui épousa, le 21 janvier 1747, M^e Jean Lautour, substitut des avocat et procureur du Roi au bailliage et vicomté d'Argentan ;

4° Autre Marie-Jeanne qui se maria le 12 mai 1746, avec M^e Henry d'Escorches, sieur de la Dùcherie, fils de Jean-Baptiste, sieur de la Brosse, et de Françoise de la Pallu. Elle décéda à Saint-Arnoult le 30 juin 1753, à l'âge de 38 ans. Son mari convola avec D^{lle} Julie de Burgault.

5° Louise, célibataire, au mois d'août 1746 ;

6° Louise-Jacqueline, née à Saint-Arnoult le 29 septembre 1718, mariée le 13 novembre 1750 à Joseph-Antoine de Nollent,

chevalier, seigneur et patron de Rézeulieu, fils de feu Nicolas, seigneur dudit lieu et des Champeaux, et de noble dame Jeanne de Fontaine. Elle mourut le 5 mai 1752, à l'âge de 35 ans ;

7° Enfin Christophe-Jacques-Philippe de Bracque, S^r de Saint-Arnoult, cornette au régiment de Prince-cavalerie (12 décembre 1739) qui ne paraît pas s'être marié. En lui s'est éteinte la branche de Saint-Arnoult. Né le 30 avril 1712, il fit la campagne d'Allemagne en 1733, lieutenant en 1742, il fut tué d'un boulet de canon au siège de Tournay en 1743.

VII

L'auteur de la famille de Pirouenne paraît être Robert, sieur de Saint-Arnoult (1557-1569), époux de D^{lle} Louise de Guerpel, fille de Laurent, écuyer, sieur de la Gloudière. Elle mourut avant 1575 et ses enfants eurent pour tuteur M^{re} François de Guerpel, S^r de l'Épiney. Ses héritiers sont :

1° D^{lle} Arnoult de Pirouenne, demeurant à Saint-Arnoult, et qui épousa honnête homme Martin Gougeon, de Chauffour ;

2° M^{re} Jacques de Pirouenne, sieur de la Cosnière (1586), marié le 12 juillet 1597 avec D^{lle} Louise Lefranc, fille de feu René Lefranc, S^r de la Haye, et de D^{lle} Marie de Vaux ou de Vonce.

Il décéda à Exmes, où il demeurait, dans les premiers mois de l'année 1623. Il était sieur de Saint-Arnoult et du Vivier, à Avernès.

Il eut pour représentants :

1° M^{re} Georges de Pirouenne, S^r de Rondbuisson, curé de Saint-Arnoult de 1588 à 1602.

2° M^{re} Pierre de Pirouenne, S^r de Saint-Arnoult, qui ne paraît pas avoir laissé d'héritiers (1583) ;

3° Et Jacques, S^r de la Cosnière, dont on perd la trace à partir de 1627.

VIII

Dans la dernière moitié du xvi^e siècle et la première moitié du siècle suivant, nous trouvons, à Exmes et à Saint-Arnoult, la famille Levigneux, dont le membre le plus marquant, Vincent, sieur du Buisson, bourgeois d'Exmes, était greffier aux vicomtes d'Argentan et d'Exmes (1580-1619). Il avait épousé

avant 1604, en premières noces, D^{ne} Suzanne Levigneur, sa parente. Il convola ensuite avec D^{ne} Madeleine Dupuis. Il eut de ses deux femmes de nombreux enfants, savoir (1) :

1° Anne, religieuse aux Bénédictines d'Exmes ;

2° Barbe (année 1600), morte célibataire ;

3° Françoise, mariée le 26 février 1629, à Allain Carrey, bourgeois d'Exmes.

4° Marguerite, femme de Jacques Legrix, bourgeois d'Exmes ;

5° Guillaume, S^r de Launay et de la Thurée, avocat, demeurant à Saint-Arnoult. Il devint conseiller du Roi, lieutenant général en la vicomté d'Exmes (1614-1650). Il avait épousé D^{ne} Charlotte Le Bigot ;

6° Vincent, S^r de Sainte-Veusse, bourgeois d'Exmes, époux de Marie Pommier ;

7° Jacques, S^r du Moulignet, avocat général à Evreux puis commissaire examinateur des monnaies (1647). C'était le fils aîné ;

8° Jessé, S^r de la Rezondière, bourgeois d'Exmes, contrôleur pour le Roi au grenier à sel d'Exmes, époux de Marie de Montgoubert de la paroisse de Chauffour, qui lui donna plusieurs enfants (mariage à Malnoyer du 22 juin 1629). Il fixa sa résidence à Saint-André-de-Gouffern. Il fut inhumé dans l'église d'Exmes le 11 juillet 1671 et sa femme le 24 juillet 1682 ;

9° Suzanne, célibataire au 13 avril 1627. Elle épousa François de Bracque (2) ;

10° Enfin François Levigneur, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie de Rouen (1666). Il avait épousé D^{ne} Hélène Dufrique et demeurait à Champobert.

Jessé Levigneur laissa plusieurs enfants parmi lesquels :

1° Charlotte, mariée à Jean de Gruel, S^r de Launay (8 septembre 1647).

2° Marie, née à Exmes le 23 janvier 1639 et qui épousa, le 19 avril 1657, Jean de Lonlay, écuyer, S^r de Sainte-Catherine,

(1) Il possédait à Saint-Arnoult : 1° les grands champs valant 150 écus (1582) ; 2° la moitié du moulin à blé de Chantereine (500 livres). Son fils, Jessé, ci-après, y tenait : le pré Aubine, la Maissonnette, les Allouettes et une maison en la bourgeoisie d'Exmes.

(2) Elle donna au trésor de la fabrique de l'église d'Exmes la somme de 300 livres, aux charges mentionnées dans son testament (4 avril 1666).

dont nous parlerons dans le chapitre suivant. Après la mort de son mari, arrivée le 9 décembre 1669, elle convola avec François Leprevost, écuyer, sieur du lieu, demeurant à Saint-Arnoult.

IX

Les Lonlay, nobles d'extraction, appartiennent à la race primitive des seigneurs de Lonlay le Tesson au XI^e siècle. Leur nom primitif paraît avoir été Tesson. Ils formèrent un nombre considérable de branches. Celle qui se fixa dans le pays d'Exmes venait de Longé-sur-Maire ou de la Lande-de-Lougé. C'est la seule branche dont nous nous occuperons ici. Une autre se fixa à Macé, près Sées, et contracta quelques alliances avec celle de Saint-Arnoult. Une autre passa dans le Maine et s'éteignit au commencement du XIX^e siècle en la personne d'Alexandre-François de Lonlay, marquis de Villepail, major de cavalerie, écuyer du comte d'Artois, chevalier de Saint-Louis. De sa femme, Marie de Vauquelin, il eut une fille, Henriette-Eugénie, mariée en septembre 1816 à Adrien-Auguste-Amalric de Mailly, comte de Mailly, marquis de Nesle, pair de France. Une autre branche issue, croit-on, de celle de Macé, passa un moment à la Martinique où M. de Lonlay, chevalier, épousa M^{lle} de Courpon de Laveruade, grand'tante de M. le comte Le Vassor de la Touche, propriétaire à Saint-Brieuc. Un fils, issu de ce mariage, le chevalier de Lonlay, épousa M^{lle} de Falloux, nièce du cardinal et mourut au château des Belles-Ruries, à Monnaie (Indre-et-Loire), le 20 juillet 1855, à 88 ans, sans enfants.

Quant au marquis de Lonlay, d'Argentan, le poète, il prit, croit-on, le titre de marquis à l'extinction de la branche de Villepail.

Tous les de Lonlay, issus d'une tige extrêmement ancienne, portaient les mêmes armes : *d'argent à trois sangliers* (alias à trois tesson) *de sable à la fleur de lys de gueules en cœur*. Cette famille serait venue d'Irlande ou Normandie lors de la conquête de l'Angleterre.

X

La branche de Lonlay, venue de la Lande de Lougé, eut pour tige au XIV^e siècle Robert de Lonlay. Il eut pour fils Pierre, S^r du Mesnil-Broult, qui épousa Jeanne de Saint-

Fraimbault, le 20 janvier 1420. Il laissa un fils, Jean de Lonlay, écuyer, qui épousa Marguerite D'Aves, le 5 juillet 1450. De cette union sortit Guillaume, époux de Jacqueline de Saint-Lambert (le 1^{er} décembre 1511). Guillaume eut un fils Jean, marié à Catherine de Neufville qui donna le jour à Nicolas, époux de Marguerite Troterel (15 août 1580). Le successeur de Nicolas fut Jacques S^r de Mesnil-Broult, marié le 8 décembre 1628 à Jacqueline de Mésengc. Ils demeuraient à Lougé, où est situé le fief du Mesnil-Broult.

Jacques de Lonlay eut deux fils et trois filles :

1^o Gabriel, S^r du Mesnil-Broult, de la paroisse de Lougé, marié suivant contrat passé devant le tabellion de Nonant, lieu dit la Brosse, paroisse de Nonant, le 8 décembre 1652, à D^{lle} Elisabeth Philippe, fille de Pasquier Philippe, écuyer, S^r de la Coudre et de la Brosse, et de Renée du Chesnay, de la paroisse de Nonant. Lors de la recherche de 1666, Gabriel justifia de sa qualité dans la paroisse de Montreuil-au-Houlme.

La généalogie de Gabriel va figurer en note et nous nous occuperons seulement de son frère Jean ci-après (1).

2^o Anne de Lonlay, épouse puis veuve de Pierre Carrey S^r de l'Épiné (1697).

(1) Gabriel de Lonlay laissa Jacques, S^r de Sainte-Catherine, de la paroisse de Montreuil-au-Houlme, marié en l'église dudit Montreuil, le 26 avril 1691, avec Catherine Le Royer, fille de feu Antoine, écuyer, S^r du Coudray et de Marie de Catey. Il eut une fille et deux fils :

1^o Marie Elisabeth qui épousa, le 7 novembre 1758, M^{re} François Desbuatz, S^r de la Fontaine, fils de François, officier d'état-major de Landrecies et de D^{lle} Elisabeth de Laval, de la paroisse de Fontenay-sur-Orne.

2^o Jacques-Antoine, S^r de Sainte-Catherine, baptisé le 5 octobre 1704, en l'église de Montreuil, et qui épousa sa cousine Louise-Félice de Lonlay ainsi qu'on le verra ci-après. Comme son frère Charles, ci-après, il n'eut pas de postérité masculine.

3^o Charles, S^r de la Brosse, baptisé en l'église de Montreuil le 30 mai 1711. Il tenait la terre de la Brosse du chef de son père qui en avait hérité de sa cousine germaine Catherine Philippe, veuve de Jacques de Fréville, chevalier, seigneur de la Haye de Routot, lieutenant général d'épée au bailliage d'Exmes. Suivant contrat de mariage sous seing privé, en date du 21 janvier 1758, il épousa Marie Barthélemy de Saint-Ouen-d'Ernemont, fille de feu Barthélemy, chevalier, seigneur, baron, haut justicier et patron de Saint-Sauveur-d'Ernemont, seigneur de Campies, Angevin-le-Monchel, et de Marie-Louise-Gabrielle de Boniface de Boslehard. De cette union est sortie une fille, Marie-Charlotte de Lonlay de la Brosse, laquelle épousa Pierre-Charles-Antoine de la Mondière, chevalier, seigneur de la Cornière.

3° Elisabeth^h de Lonlay, épouse puis veuve de Pierre de Souvigny, sieur de Courgeron, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel d'Exmes. Elle vivait encore en 1678.

4° Madeleine, épouse de Laurent de Thirmois, demeurant à Chagny.

Jean de Lonlay, écuyer, S^r de Sainte-Catherine, fut maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de 1666, comme habitant la paroisse de Saint-Arnoult. Il avait épousé D^{lle} Marie Levigneur qui lui apporta la terre du Buisson, à Saint-Arnoult.

Jean de Lonlay eut trois enfants :

1° D^{lle} Charlotte, mariée à Jacques-Louis de la Roche, S^r de Saint-Louis, demeurant à Saint-Arnoult où elle décéda, à l'âge de 53 ans, le 30 octobre 1719.

2° Charles, qui ne paraît pas avoir été marié, né à Exmes le 7 novembre 1659.

3° René ou Jessé-Christophe, qui continue la filiation. Il était sieur de Sainte-Catherine et épousa à Grébert, le 30 août 1689, D^{lle} Gillonne Félix de James, fille de Jacques, écuyer, et de Renée de Beaudemont, veuve de Noël Cally, S^r des Monts, dont elle avait eu Jacques, S^r des Monts, conseiller du roi, président du grenier à sel de Gacé (1737) demeurant à Grébert. René mourut à Saint-Arnoult le 10 mai 1726 et sa femme, à l'âge de 71 ans, le 11 juillet 1731, tous deux furent inhumés dans l'église.

Il laissait :

1° François, né le 2 mai 1694, à Saint-Arnoult, décédé le 25 août 1695.

2° René-Christophe, né à Saint-Arnoult le 20 mars 1696, garde du corps du roi. Il épousa à Gisnay, le 24 février 1729, Marie-Madeleine Aurent, veuve de Guillaume de Bracque, alla habiter Saint-Germain de Clairfeuille, à la Guichardière, où il mourut le 27 mars 1742, sans laisser de postérité.

3° D^{lle} Andrée-Marguerite-Félice, née le 10 juillet 1695. Elle épousa, le 4 février 1714, M^{re} René-Georges de Lonlay, S^r du Joncheray, fils de feu marquis de Lonlay, S^r de la Bretonnière et de noble dame Renée Dufriche, de la paroisse de Macey. Elle en eut Jeanne Félice (15 juillet 1716) qui eut pour parrain son oncle paternel, Jean-René de Lonlay de la Bretonnière et Jacques-Christophe de Lonlay (21 octobre 1717).

4° Jacques-François, né le 18 octobre 1703, décédé le 27 août 1717.

5° Philippe-Jacques, Sr du Marais, né à Saint-Arnoult le 15 août 1696 et qui épousa, le 16 août 1719, D^{lle} Françoise-Louise Dupont, fille de Guillaume, Sr de la Vrignière, et de noble dame Louise de Lonlay, de Grébert. Il mourut après 1737.

6° Charles-Jacques, né à Saint-Arnoult le 19 juin 1700. Il épousa en premières noces Louise-Catherine-Caroline Lemaire de la Mairie. Il devint garde du corps du roi, officier détaché de l'hôtel des invalides, commandant du fort du Pilier, puis pensionnaire du roi. Il habitait la Briquetière et la paroisse de Chamgeneteux. Il convola en secondes noces avec Marie-Louise Dupont, veuve de Jacques Servain, en son vivant conseiller du roi et greffier en chef de l'élection d'Argentan. Sa seconde femme fut inhumée à Saint-Arnoult, à l'âge de 72 ans, le 3 octobre 1767. Il laissa de sa première union deux filles et un fils :

A. Renée-Louise-Suzanne qui épousa, le 22 juin 1762, M^{re} Joseph-Victor Leforestier, fils de feu Joseph et de Charlotte-Victoire-Renée ou Aimée De Bras-de-Fer. M^{me} Leforestier devenue veuve épousa M^e François Lucet, Sr de Lauberdrière, maître chirurgien en la paroisse de Larchamps.

B. Louise-Madeleine qui s'unit à Jacques Duval, Sr de Vieux-court, lieutenant de la conétablie et maréchaussée de France, à la suite des maréchaux de France. Elle décéda avant 1761 sans enfants.

C. et M^{re} Charles-Jacques-Joseph de Lonlay, écuyer, ancien garde du corps du roi, capitaine de cavalerie, pensionnaire du roi (1783), seigneur du Tertre Bosset, la Touche, la Frette et autres lieux, demeurant en la paroisse de Champgeneteux, au châte au du Tertre (1).

7° Jacques-Joseph, qui continua la filiation, sieur du Buisson, décéda à Saint-Arnoult le 16 janvier 1741. Il épousa

(1) Charles-Jacques de Lonlay abandonna à son fils et à sa fille Suzanne les biens immeubles qu'il possédait à Saint-Arnoult et estimés à la somme de 3 000 livres, dont acte au notariat d'Exmes du 27 avril 1770, savoir : 1° la terre des Coutures, comprenant maison d'habitation, pressoir, écurie, jardin potager, trois pièces de terre en herbages et pré, un champ longeant le chemin de l'église d'Arnoult, MM. de Lonlay de Sainte-Catherine et de Braque. — 2° enfin la terre des Tondières.

D^{lle} Louise de Lonlay, fille de marquis, S^r de la Bretonnière et de Renée Dufriche, d'une branc hetoutedifférente de celle qui fait l'objet du présent travail.

Il en eut :

D^{lle} Louise-Félicie, née à Grébert le 14 novembre 1717, mariée à Saint-Arnoult le 24 février 1738 à son cousin Jacques-Antoine de Lonlay, S^r de Sainte-Catherine, fils de feu Jacques et de Catherine Le Royer (1). Devenue veuve, M^{me} de Lonlay épousa, le 17 avril 1775, M^e Henry Grandin, chirurgien-juré à Exmes, fils de feu Louis-Henri, M^e Chirurgien et de noble dame Catherine Guyot des Touches.

Madame de Lonlay de son premier mariage eut cinq filles :

1^o Louise-Jacqueline, inhumée dans le cimetière de Saint-Arnoult, à l'âge de 14 ans, le 2 novembre 1750.

2^o Catherine-Charlotte, décédée le 26 juin 1769, à l'âge de 24 ans et inhumée dans l'église des dames bénédictines d'Exmes.

3^o Jacqueline-Antoinette-Eulalie, née à Saint-Arnoult le 6 novembre 1747, religieuse bénédictine d'Exmes avant la Révolution, morte à Verneuil (Eure) le 28 janvier 1828 chez les dames bénédictines de l'abbaye de Saint-Nicolas de cette ville. Elle était connue sous le nom de M^{me} de Sainte Claire.

4^o Autre Louise-Jacqueline, née à St-Arnoult le 22 mai 1752, également religieuse bénédictine d'Exmes, morte à Verneuil, le 19 avril 1827, en la même communauté de Saint-Nicolas.

5^o Enfin Catherine-Louise née à Montreuil-au-Houlme, le 23 janvier 1742, mariée à Jacques-Gédéon Le Marchand des Ligneriers, cheveu-léger de la garde du roi, fils de Jean-Jacques-Gédéon et de Marie-Anne de Mailloc.

De cette union sortit une fille : Catherine-Louise-Thérèse-Marie qui, orpheline de père et de mère, épousa le 7 octobre 1788, en l'église d'Exmes, Georges-Victor de Guerpel, chevalier, sieur de la Fauvelière, officier au régiment Dauphin-infanterie.

Madame de Guerpel mourut au commencement du siècle

(1) Le 4 mars 1762 M^e Louis-Eustache de Bernart, seigneur et patron de Saint-Arnoult, lui donna quittance de 120 livres pour l'amortissement de plusieurs parties de rentes seigneuriales dépendant de la sieurie de Saint-Arnoult, consistant, savoir : 20 sous en argent, 2 gélines, 2 deniers, 20 œufs, plus 5 sols, 4 gélines, 40 œufs et 4 deniers.

dernier, sans enfants, et Mesdemoiselles de Lonlay, les religieuses bénédictines, ses tantes, procédèrent au partage des biens par elle laissés, suivant acte passé devant Charpentier, notaire à Exmes, le 5 pluviôse an X. Jacqueline-Antoinette-Eulalie de Lonlay, la dernière religieuse, morte à Verneuil, eut pour héritière sa cousine, Marie-Charlotte de Lonlay, dame de la Mondière.

Elle possédait encore la terre du Buisson, à Saint-Arnoult.

A. CHOLLET.

LES

Origines de Serlon d'Orgères

Évêque de Séez

Nos excellents et savants confrères MM. l'abbé Guesdon, curé-archiprêtre de la Cathédrale, l'abbé Letacq, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres à Alençon, et l'abbé Desvaux, curé de Damigny, viennent de consacrer un charmant volume à la *Bibliographie Cantonale du canton de Gacé*.

Ils ont apporté à ce travail la méthode la plus sûre, servie par une érudition de premier ordre qui, non seulement a recueilli tout ce qui a été imprimé sur cette intéressante contrée, mais a recherché, dans nos archives et nos cartulaires, tous les documents susceptibles de faire le jour sur son histoire.

On me permettra cependant de ne pas souscrire aux conclusions d'une note, concernant les origines de Serlon d'Orgères, Evêque de Séez. Son auteur, M. l'abbé Desvaux qui, par sa science historique et paléographique, est un vrai bénédictin, a certainement apporté, dans l'étude de cette question, la critique aussi consciencieuse qu'éclairée que tous ses travaux révèlent. Il me pardonnera toutefois, de ne pas être de son avis, et de discuter son opinion. Les origines de Serlon d'Orgères appartiennent à l'histoire générale du diocèse, c'est donc un point qu'il est intéressant d'élucider aussi complètement que possible.

M. l'abbé Desvaux écrit en note, à la page 175 de la *Bibliographie Cantonale de Gacé*, sous le nom *Serlon d'Orgères, Evêque de Séez (1091-1122)* :

« Ordéric Vital mentionnant les nombreuses recrues attirées à l'abbaye de Saint-Evroult, par l'abbé Mainier, indique,

entre autres, avec leur lieu d'origine, Roger *du Sap* et Eudes, son frère, Serlon *d'Orgères* (*de Orgerius*), Eudes *de Dol*, Geofroy *d'Orléans* et Jean *de Reims* (Ord. Vit., II, p. 306). Marin Prouverre conclut de ce texte que Serlon appartenait à la maison seigneuriale d'Orgères.

« Le voisinage des noms du pays d'origine des autres religieux, confrères de Serlon, laisse assez voir que cette conclusion est absolument forcée. Nos capucins modernes, qui, à l'exemple des moines du XI^e siècle, accolent à leur nom de religion celui de leur pays, auraient-ils donc des prétentions nobiliaires ? Maurey d'Orville (*Recherches historiques sur Séz*, p. 117), s'autorisant de l'assertion de Marin Prouverre affirme que Serlon est de la famille *du Bouillonney*.

« Cette famille du Bouillonney a pris son nom du fief du Bouillonney, situé dans la paroisse de Croisilles. C'est en 1198 qu'elle apparaît pour la première fois dans l'histoire, près d'un siècle après la mort de l'évêque Serlon. Elle posséda par la suite le fief d'Orgères, lieu d'origine du prélat Sagien, à une époque qu'aucun document certain n'autorise à faire remonter jusqu'au XI^e siècle. Voilà sur quoi s'appuie uniquement cette adjonction nouvelle du nom de du Bouillonney accolé à celui de Serlon.

« M. Léopold Delisle, dans le savant commentaire dont il accompagne le texte d'Ordéric Vital, non plus qu'Odolant-Desnos, n'ont point soupçonné cette parenté. Néanmoins cette hypothèse accueillie sans contrôle, sans pour cela s'être fortifiée de preuves plus scientifiques, semble, depuis quelques années, être passée chez nous à l'état de certitude historique. Presque toutes les feuilles locales, qui ont parlé de Serlon, à propos du centenaire du concile de Clermont, ou de la découverte récente de son tombeau, l'ont nommé Serlon *du Bouillonney*. C'est ainsi que s'enrichit l'histoire. »

Je réponds : Le texte d'Ordéric Vital, cité par M. l'abbé Desvaux, prouve une seule chose, à savoir que Serlon était originaire d'Orgères, mais, s'il ne l'établit pas, il n'infirme pas non plus l'opinion qui présente Serlon comme *issu de la maison seigneuriale d'Orgères*.

J'ai tenu à connaître sur ce point l'avis de M. Léopold Delisle et voici la lettre qu'il m'a fait l'honneur de me répondre :

Paris, le 16 Février 1902.

Monsieur le Vicomte,

« Tout ce que nous savons de Serlon, Evêque de Séez, se
« réduit à ce qu'en a dit Ordéric Vital. Je viens de relire tous
« les passages relatifs à ce Prélat.

« Je ne vois rien qui puisse autoriser à dire qu'il apparte-
« nait à une famille plébéienne ou à une famille noble. L'hy-
« pothèse qu'il appartenait à la famille des seigneurs d'Orgè-
« res est aussi soutenable que l'opinion contraire. Telle est
« du moins mon impression. Je me garderais bien de criti-
« quer l'une ou l'autre opinion.

« Je suis porté à croire que le surnom *de Orgeriis* vient
« d'une localité appelée Orgères.

« Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de mes senti-
« ments de haute considération et d'entier dévouement.

Léopold DELISLE. »

Ainsi donc les textes d'Ordéric Vital, relatifs à Serlon, ne fournissent rien qui permette de préciser son extraction.

Mais, en dehors de ces textes, Ordéric Vital ne peut-il donner aucun éclaircissement ?

En 1088, Robert de Rhuddlan confirmait ses donations à l'abbaye de Saint-Evrault, devant l'abbé Mainier et l'assemblée des moines, en présence de *Osberne d'Orgères (de Orgeriis)* (VIII, 3).

Robert de Rhuddlan était le fils d'Onfroi, seigneur du Tilleul et d'Adélize. Nous le voyons combattre les Galois avec *Osberne d'Orgères, chevalier*, qui l'avait suivi outre-mer et lui était très dévoué. (VIII, 3).

Le rapprochement des noms *du Tilleul et d'Orgères*, permet d'affirmer qu'il s'agit du Tilleul près Lignères et d'Orgères près Gacé.

Or Robert de Rhuddlan, fils d'Onfroi du Tilleul, avait un frère, Roger, moine à Saint-Evrault, ce qui explique ses libéralités à l'abbaye. Le chevalier Osberne d'Orgères n'aurait-il pas eu, lui aussi, un frère moine à Saint-Evrault, et ce frère ne serait-il pas Serlon ? N'est-ce pas pour ce motif, qu'Osberne

accompagnait, en 1088, Robert de Rhuddlan dans sa visite à l'abbaye de Saint-Evrault ? N'y a-t-il pas là, sinon une certitude, tout au moins une présomption ? (1)

Cette présomption est corroborée par une antique tradition qui revendique Serlon comme issu des *du Bouillonney d'Orgères*.

Au mois d'août 1883, M. Ferdinand du Bouillonney, alors chef de sa famille, la précisait devant moi, de la façon la plus nette, à Mgr Trégaro, en face du tableau qui, dans la galerie des Evêques de Séez, est censé représenter Serlon.

Mais, dira-t-on, en bonne critique, on ne doit guère tenir compte des traditions qui ne sont pas appuyées sur des documents authentiques. Je le concède, quand la tradition est vague, qu'elle n'est pas écrite, que rien n'en atteste l'antiquité.

Ce n'est pas ici le cas. Il y a *deux cent soixante-dix ans*, en 1624, Marin Prouverre, dans son *Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Séez*, disait : « Serlon issu de la maison d'Orgères. » Or, en parlant de la maison d'Orgères, Prouverre désignait certainement les du Bouillonney. M. l'abbé Desvaux m'a dit, du reste, ne pas contester ce point. C'est cette même tradition que Maurey d'Orville a répétée *deux cent cinq ans* plus tard.

Cette tradition n'est pas isolée, car, à Orgères même, les gens du pays précisent le lieu d'origine de Serlon, en désignant les restes de ce qui fut le manoir seigneurial.

« C'est à cette époque, dit *l'Aperçu Historique* qui précède la *bibliographie cantonale de Gacé*, que la contrée donna au siège de Séez un de ses plus illustres évêques en la personne de Serlon d'Orgères, dont on croit conserver encore le manoir derrière l'église de ce nom. »

C'est donc une double tradition, familiale et populaire, qu'a consignée Marin Prouverre. Peut-être même, l'avait-il trouvée écrite (2).

(1) L'argument que je tire d'Ordéric Vital n'aurait que la valeur d'une *possibilité* s'il était isolé, mais, rapproché du texte de Marin Prouverre et de la tradition, il a bien des chances d'être exact.

(2) En dehors d'Ordéric Vital et de la tradition écrite ou orale, il existait peut-être, à l'époque où écrivait Marin Prouverre, des documents historiques précisant l'origine de Serlon. On remarquera, en effet, que Prouverre **AFFIRME**. Combien de traditions, acceptées sans conteste, n'ont pas pour elles semblable autorité ?

Or, si, par son ancienneté, cette tradition est digne de considération, elle l'est d'autant plus que personne n'a eu intérêt à la fabriquer. D'origine chevaleresque, les du Bouillonney avaient une situation si incontestée, comme antiquité et illustration de race, qu'ils n'avaient aucun motif de s'attribuer Serlon, si le fait n'avait pas été exact.

Dès 1373, l'ordre de Malte, le plus rigoureux de tous pour les preuves nobiliaires, n'avait-il pas admis un membre de cette famille ?

Haut et puissant seigneur Jacques du Bouillonney, chevalier, seigneur de la Boutonnière, Malnoyer, Montchauvel, le Bouillonney, Orgères, le Vivier, Saint-Basile, le Mesnil d'Occaigne et Apremont, conseiller du Roi en ses conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, *chef de sa maison au moment où écrivait Prouverre*, était fils d'un gentilhomme de la chambre du Roi Henri IV, chevalier de S^t Michel, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes ; frère d'un abbé de Mondaye, d'une abbesse Bénédictine et d'un chevalier de Malte ; petit neveu d'un duc maréchal de France ; neveu d'un évêque, ambassadeur de France auprès de Marie Stuart ; oncle d'un archevêque, Primat de Normandie et d'un maréchal de France ; beau-frère d'un vice-amiral ; mari d'une Le Conte de Nonant, issue, par les sires de Dreux et de Courtenay, de Louis VI, Roi de France.

M. l'abbé Desvaux fait observer que le premier du Bouillonney connu vivait en 1198, près d'un siècle, dit-il, après Serlon, mort en 1122.

Ce Robert du Bouillonney était certainement plus que majeur en 1198, sa naissance remontait donc au moins à 1178. Elle n'était séparée de la mort de Serlon que par *56 années au maximum*.

Or, il est de toute évidence, que malgré l'absence de documents, sa famille n'en existait pas moins, déjà marquante, du temps de Serlon.

Quant au nom, on sait qu'aux XI^e et XII^e siècles, il changeait avec les fiefs et, de même que Robert de Rhuddlan, dont j'ai parlé, était fils d'Onfroi du Tilleul, de même, il n'y a rien de surprenant à ce que Robert du Bouillonney fût fils ou collatéral d'un *d'Orgères*.

Aussi loin que remontent les documents, on retrouve les du Bouillonney, possessionnés à Orgères et à Cisay, non seulement à cause de leur seigneurie d'Orgères qu'ils détenaient en tout ou en partie, très anciennement, sans qu'on puisse déterminer une date à leur investiture première, mais à cause de leurs fiefs de Boisroger et du Vivier.

Je conclus donc de tout ce qui précède qu'en désignant Serlon d'Orgères, Evêque de Séez, sous le nom de Serlon *du Bouillonney*, on n'enrichit pas l'histoire, mais qu'on consacre une antique et respectable tradition que rien ne contredit.

Vicomte DU MOTÉY.

DOCUMENTS

Madame LOUISE-FRANÇOISE-ANNE LAMY était fille du sieur Jean Lamy, receveur de Monsieur de Monregard, et de dame Anne Humery.

Elle naquit à Médavy le 19 février 1757, et par une coïncidence remarquable, elle fut baptisée à Notre-Dame de Médavy, diocèse de Séez, sur les mêmes fonts que Madame Guyonne-Scholastique de Médavy, première abbesse de Saint-Nicolas. Elle eut pour parrain le sieur Nicolas Felat, géographe du Roi, et pour marraine dame Marie Gautry, de la paroisse d'Almenèches.

Madame Lamy était douée de beaucoup d'esprit joint à un excellent naturel, mais d'une espièglerie qui lui faisait parfois commettre de ces fautes inhérentes à l'enfance. Son bon cœur les lui faisait trouver graves, et elle en ressentait une vive douleur dans la crainte d'avoir contristé ses parents pour lesquels elle eut toujours la plus grande affection. Elle ne retrouvait la tranquillité que lorsqu'elle avait l'assurance que ses petits torts lui étaient pardonnés. Malgré sa vivacité, ses goûts s'annonçaient devoir être très solides, et elle était toute jeune encore lorsqu'elle exprima le désir d'être religieuse.

La piété caractérisait sa famille. Cependant, Monsieur son père qui avait une prédilection marquée pour cette enfant, s'opposa à son pieux dessein et il lui fallut longtemps lutter contre les sentiments naturels de celui dont elle était l'idole.

Madame Louise Lamy entra à l'abbaye de Saint-Avit à l'âge de vingt ans, et après deux années d'épreuves soutenues avec un ferveur que rien ne put démentir, elle prononça ses vœux sous Madame de Fontenailles le 22 juin 1779. Ce jour le plus heureux de sa vie lui fournit la matière d'une reconnaissance éternelle, qu'elle crut ne pouvoir mieux exprimer que par une fidélité entière aux inspirations de l'Esprit-Saint. Dans cette pensée, elle édifia sa communauté par la plus régulière obser-

vance. Sa vertu était fondée sur l'obéissance telle, que Notre Bienheureux Père Saint-Benoît la demande de ses Enfants, c'est-à-dire humble, prompte et aveugle. La volonté de ses supérieurs lui tenait lieu de toute réflexion, quoiqu'elle eût l'esprit droit et décisif. Sans doute, Dieu lui avait accordé ces dons pour la préparer à la conduite des âmes dans le temps marqué par la divine Providence.

Ses sœurs, qui avaient pour elle le plus grand respect, la choisirent unanimement pour les conduire et les diriger en l'absence de Madame de Saint-Gilles, lorsque la Révolution fit sortir toutes les Religieuses de leurs cloîtres. Elles ne furent pas déçues de leurs espérances, car les vertus propres aux supérieurs ne devinrent pas plus étrangères à Madame Lamy, que ne l'avaient été les vertus chrétiennes et religieuses. Elle exerça la supériorité jusqu'au moment où Madame de Saint-Gilles revint gouverner son petit troupeau. Cette dame étant morte en 1808, Madame Lamy, qu'elle avait nommée son héritière, et désignée pour lui succéder, fut accueillie avec joie par la communauté, et approuvée par Monseigneur l'Evêque de Versailles, dont l'abbaye de Saint-Avit dépendait alors.

Mais ne pouvant rétablir sa maison, elle vint à l'abbaye de Saint-Nicolas, le 5 septembre 1809, avec autorisation des Seigneurs Evêques d'Evreux et de Versailles, amenant avec elle onze religieuses : sept dames de chœur, trois converses et une oblate :

Madame Louise-Anne-Françoise Lamy, supérieure ;
 Marie Suzanne Crété, mère Saint-Maur ;
 Anne-Marie-Madeleine Lasnier, mère Sainte-Ursule ;
 Marie-Louise Laurencin, mère Sainte-Flavie ;
 Marie-Thérèse Le Cormier, mère Saint-Avit ;
 Adélaïde Chabot, mère Saint-Arsène ;
 Françoise Pitay, mère Sainte-Justine.

Converses :

Anne Haran, sœur Marie-Anne ;
 Marie Chandon, sœur Agnès ;
 Marie Chavigny, sœur Angélique.

Dame Marie-Angélique Rougeaux, dite de l'Incarnation, sœur donnée de chœur, et spécialement destinée à la pharmacie.

Dieu, en conduisant les pas de Madame Lamy, avait sur elle de grands desseins ; et comme la vertu, lors même qu'elle se cache, ne tarde pas à être découverte, Madame Lamy fut bientôt nommée Maîtresse des novices. Sa bonté, sa douceur, sa prudence expérimentée lui concilièrent immédiatement le respect et l'affection de ses filles ; toutes avaient en elle la plus grande confiance. Aussi, lorsque la divine Providence permit qu'elle fût choisie pour étendre sa maternelle domination sur toute la communauté, la consternation du noviciat fut-elle générale.

Le 12 août 1813, Madame Louise-Françoise-Anne Lamy fut contrainte d'accepter la charge d'Abbesse malgré son éloignement pour toute dignité.

Après un gouvernement de vingt-quatre ans pendant lequel elle sut constamment se concilier le respect et l'affection, elle décéda un samedi 18 mars 1837 à 4 heures après-midi dans sa 80^e année, ayant été administrée la veille. Sa sainte mort fut le couronnement de sa sainte vie.

Madame Lamy fut inhumée le 20 mars 1837 au son lugubre des cloches des paroisses et du monastère. Son corps repose dans le cimetière de l'Abbaye de Saint-Nicolas, et sur sa tombe s'élève une simple croix.

.... Le portrait de Madame Lamy n'est point à Verneuil. On croit généralement qu'il doit se trouver chez les Dames Ursulines d'Evreux.

(Extrait des Archives de St-Nicolas-de-Verneuil (Eure).

Chartres, le 24 janvier 1883.

« J'ai vu dans la chapelle du couvent des Bénédictines de Saint-Nicolas-de-Verneuil le portrait de Madame Louise-Françoise-Anne Lamy.

.... La communauté de Verneuil a été fondée en 1627 par Madame de Médavy dans son château fort de Verneuil qui est aujourd'hui encore le couvent.

Madame Lamy est représentée dans l'une des huit verrières du chœur sous le costume de Sainte Madeleine, mais la figure

représente, paraît-il, ses traits. Une crose traverse l'écusson qui est à ses pieds... »

(Extrait d'une lettre adressée par M. Gustave Besnard, notaire à Chartres, à M. le Président de la *Société Dunoise*, habitant alors Saint-Avit.)

Pour extrait conforme,

PESCHOT,
Curé de Langey.

20 mars 1901.

La copie de la Notice faite, selon toute apparence, par une bénédictine de Verneuil, et l'original de la lettre du notaire, se trouvent dans les Notes de M. Brossier sur l'abbaye de Saint-Avit, déposées à la bibliothèque de la *Société Dunoise* sous la cote B. 196.

BIBLIOGRAPHIE

CH. DE CALAN (*Annales des Sciences politiques*, nov. 1901, p. 730-747). — La Race et le Milieu. Essai de géographie sociale.

Groupe les notabilités d'après leur pays d'origine, montre que ces groupements se comportent en fait comme s'il y avait un lien entre le sol et les hommes que ce sol voit naître.

P. 739-746 : « Dreux, où se rencontrent déjà la tragédie de Rotrou et la lyrique impersonnelle de Godeau, nous achemine vers la Normandie, le pays des tragiques (Montchrétien, Corneille, Scudéry, Pradon, Ancelot, Delavigne, Bouilhet) (1), des romanciers strictement impersonnels (Flaubert et Maupassant), dont les descriptions, quelque minutieuses qu'elles soient, comme celles d'un Saint-Amant ou d'un Saint-Pierre, ne sont jamais de purs états d'âme, comme celle d'un Loti, où fleurit l'ode impersonnelle et religieuse de Bertaut, de Malherbe, de Bribeuf, la haute et large éloquence politique d'un Carrel, la pompeuse abondance et la tolérance prudente d'un Duperron. Les Normands cependant se distinguent nettement des Parisiens ou des types exclusivement spirituels que j'ai signalés çà et là ; sauf peut-être la plaine de Caen où l'homme est plus sociable, moins fruste, plus dépensier, très spirituel, un peu lent toutefois à se mettre en train et gardant un reste de brusquerie, écrivant mal quand il écrit longuement, car il a peu de souffle, peu d'imagination, peu d'idées, et affecte le mépris de son œuvre, comme Malherbe, Boisrobert, Colomby, Sarrazin, Patrix, Segrais ; sauf peut-être cette exception, il y a chez presque tous une part de romantique. Ils ne sont pas à l'aise dans les petits sujets, il leur faut, comme à Bribeuf et à Fontenelle, une grande pensée qui les soutienne. Ils se soucient peu des anciens ; Saint-Amant et Fontenelle proclament hautement leur dédain

(1) Boïeldieu est le Corneille de l'opéra comique, dont Philidor est le Rotrou.

pour l'antiquité ; Corneille, sans le dire, s'en préoccupe fort peu. Comme nos romanciers, ils ont volontiers le goût du panache espagnol ; ce ne sont pas des causeurs, mais des orateurs, ils ont besoin de parler pour un cercle très stérile, leur imagination a de l'ampleur, le goût de l'épopée que Scudéry, Saint-Amant, Carrel ont essayée, leur style a de la splendeur, mais il est aussi souvent emphatique et déclamatoire. Comme les romantiques, ils ont le goût du pittoresque extérieur ; l'*Alary* de Scudéry est rempli de termes techniques comme un roman de Hugo. Corneille, Géricault ont volontiers le goût de l'horrible. Les Rouennais « économes, entêtés, paresseux par inclination, laborieux par nécessité », comme les dépeint un intendant de la fin du xvii^e siècle, ont le goût des aventures. Les compatriotes de Cavalier de la Salle sont des découvreurs, des précurseurs : voyez en peinture Géricault, en économie politique Boisguilbert, en philosophie Fontenelle, voyez en politique cet autre Normand qui s'appelle l'abbé de Saint-Pierre. Seulement, en gens pratiques, avisés, prudents, ce sont des romantiques qui se surveillent : Corneille s'efforce de se conformer aux règles d'Aristote, Delavigne édulcore le drame romantique, Flaubert transforme à force de volonté le tempérament le moins réaliste du monde. Tous, à des degrés divers, sur cette terre où l'on apprécie le succès, ils peuvent avoir la haine, ils ont la crainte salutaire des bourgeois qui composent le public. »

Baron J. ANGOT DES ROTOURS.

Généalogies et Souvenirs de famille. — Les Parseval et leurs alliances pendant trois siècles (1594-1900). — Bergerac, imp. générale du Sud-Ouest (J. Castanet), 1901. — 3 vol. in-4°, avec figures.

Une généalogie des plus soignées comme fonds et comme forme, qui témoigne de recherches persévérantes et consciencieuses, vient d'être éditée à Bergerac, par l'imprimerie Castanet. Elle a pour titre : *les Parseval et leurs alliances pendant trois siècles (1594-1900)*, et constitue trois forts volumes in-4° de 335, 415 et 420 pages, le premier, consacré à la famille elle-même, le second, aux descendants par les femmes, le troisième, aux pièces justificatives.

L'ouvrage est illustré d'un nombre considérable d'armoiries et de 85 planches phototypiques hors texte, portraits et vues, d'une exécution achevée. L'auteur a tenu à garder l'anonyme. Nous, qui l'avons vu à l'œuvre, nous ne saurions assez le féliciter de ce travail considérable puisé aux sources les plus sûres qui restera un modèle du genre et sera d'un précieux secours aux privilégiés normands ou percherons, qui auront la bonne fortune de pouvoir le consulter. Cette publication n'est en effet tirée qu'à 150 exemplaires; elle n'est pas mise dans le commerce et en attendant, ce que nous nous permettons de souhaiter, qu'une édition plus modeste et résumée puisse être mise à la portée de tous, nous croyons utile d'en donner à nos confrères un aperçu rapide, en ce qui concerne notre généralité.

La famille de Parseval est originaire du comté de Dunois; elle se répandit aux xvii^e et xviii^e siècles dans le Perche, l'Orléanais et l'Île de France.

Plusieurs de ses membres occupèrent dans le cours de ces deux siècles, d'importantes fonctions à Nogent-le-Rotrou. Alexandre VI de Parseval, né en 1655 mort en 1718, avocat au Parlement, conseiller du Roi, fut pourvu en 1674 de l'office de président de l'élection du Perche à Mortagne; à la création des subdélégués des Intendances de province en 1690, il occupa la charge de subdélégué de l'Intendant d'Alençon. Il fut en outre maire perpétuel de Nogent-le-Rotrou.

Pierre I^{er}, sieur de la Chevallerie, né en 1658, mort en 1728, avocat au Parlement, fut procureur postulant en l'élection et grenier à sel de Mortagne, et gouverneur de Bellême.

Philbert I^{er}, né en 1696, mort en 1766, occupa l'office de conseiller-procureur du Roi aux sièges présidiaux et royaux de Bellême et la Perrière, et celui de commissaire-enquêteur et examinateur du baillage du Perche à Bellême.

Par le mariage de Sophie de Parseval, fille de Pierre I^{er} et d'Anne de la Guerche, avec Gabriel-Jacques-François Brossin de Saint-Didier, le 7 janvier 1782, les Parseval s'allient avec une famille normande, qui nous intéresse particulièrement.

Si les Brossin de Saint-Didier semblent issus des Brossin de Méré originaires de Touraine, ils possédaient au xviii^e siècle, les fiefs de Fontenay, Saint-Didier, Longuenoë en Car-

rouges et ceux de Lyvet, Soisay, Saint-Hilaire et Montgaudry.

Le membre de cette famille dont il est question dans la généalogie, naquit à Mamers, le 12 novembre 1749, et mourut à Paris, le 23 février 1821. Il entra au service le 24 juin 1766, en qualité de gendarme de la garde du Roi, devint capitaine au royal-dragons, en 1779, et reçut en 1791 le commandement d'une des Compagnies de la garde constitutionnelle à cheval de Louis XVI. La Reine lui dut son salut le 20 juin 1792, au moment où les sans-culottes pénétraient dans ses appartements, et le 10 août, il fit preuve de la plus noble fidélité à la famille royale. Plus tard, il prit part à l'expédition de Quiberon, après avoir été arrêté, puis relâché et avoir émigré en Angleterre.

En 1797, il fut nommé par Louis XVIII, lieutenant-colonel de Dragons, et suivit en 1815 le Roi en Belgique. Il était admis à la retraite en 1816, et nommé maréchal de camp honoraire.

Ainsi qu'il résulte d'un mémoire fort curieux retrouvé au Ministère de la Guerre, M. Brossin de Saint-Didier ayant été envoyé en remonte à Alençon en 1788, put, avec l'aide de M. de Boisdeffre, alors major de cavalerie, apaiser une révolte assez sérieuse relative à la cherté des grains. L'année suivante, la 2^e assemblée de la noblesse du département d'Alençon « l'invita à porter des pouvoirs plus étendus à ses députés et à solliciter les secours les plus prompts pour arrêter une troupe de scélérats qui se portaient de châteaux en châteaux pour en brûler les chartriers. A son retour à Alençon, il fut près d'être assassiné par la populace ameutée contre lui, sous le faux prétexte qu'il avait été solliciter l'arrivée d'un régiment qui allait achever de mettre la ville sans pain; il ne dut la vie qu'à sa fermeté. »

Deux fois encore, au XIX^e siècle, les Parseval s'allièrent aux Brossin de Saint-Didier. Ceux-ci portaient : d'azur, à une ancre d'argent accostée de deux coquilles du même.

L'auteur de la Généalogie consacre aussi, en son second volume, une notice sur la famille Goupil de Préfelin, à l'occasion d'une alliance récente de l'un de ses membres avec un Brossin de Saint-Didier. Les Goupil se rencontrent à Argentan depuis le XV^e siècle. Elle posséda, entre autres, les fiefs de l'Ancisière, de Saint-Christophe, de la Huttière, d'Anferville,

de Louvigny, etc... Elle a produit des prêtres et religieux, des avocats au Parlement, des conseillers et procureurs du Roi, des greffiers et verriers héréditaires des forêts, un maire d'Argentan, un secrétaire du Roi, deux premiers présidents à la Cour de Caen, un conseiller à la Cour de Cassation, un député à l'Assemblée Constituante, président du Conseil des Anciens, un membre du tribunal, etc... Leurs armes sont : d'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un flambeau du même allumé de gueules.

C'est ainsi que nous pouvons tirer quelques fruits de cette œuvre de longue haleine qui est plus qu'un monument de famille : une suite de renseignements précis que les généalogistes seront heureux d'exploiter.

H. TOURNOUER.

Marquis de GRANGES DE SURGÈRES. *Répertoire historique et biographique de la « Gazette de France »*, depuis l'origine jusqu'à la Révolution (1631-1790) (1).

En Avril 1631, un médecin de Paris, Théophraste Renaudot fondait la *Gazette de France* qui, jusqu'en 1790, fut le *Journal Officiel* de la France. Dès l'origine, en effet, elle reçut des communications de Richelieu et le nom de la *Gazette* ne tarda pas à devenir si célèbre que les poètes du temps, Molière et Boileau, en firent mention.

Là se trouvent groupés et racontés tous les événements qui, pendant cent soixante-sept années, passionnèrent ou émurent l'opinion :

Les faits de guerre terrestre et maritime, les actions d'éclat, les noms de ceux qui furent tués ou blessés à l'ennemi, les nominations militaires ;

Les renseignements diplomatiques relatifs aux missions à l'étranger ;

Les nominations, dans l'ordre ecclésiastique, aux évêchés, abbayes, prieurés ou bénéfices de quelque importance ;

:1) L'ouvrage est entièrement terminé et le premier volume vient de paraître. Librairie Henri Leclerc, 219, rue Saint-Honoré, Paris.

Il comprendra quatre forts volumes in-4° à deux colonnes, imprimés en caractères neufs.

Les documents concernant la haute magistrature ;

Les échos des académies, élections, réceptions, ouvrages couronnés ;

Les faits intéressant la production artistique, tableaux, gravures.

La *Gazette de France* abonde, de plus, en détails précieux concernant la vie publique ou familiale des représentants du clergé, de l'armée, de la marine, de la magistrature, de l'aristocratie, des savants et des artistes.

On comprend, dès lors, quelle importance a la *Gazette de France* pour l'histoire nationale.

Malheureusement cette collection est presque introuvable. A part quelques exemplaires conservés dans les bibliothèques de Paris, on peut dire qu'il n'en existe que des volumes isolés.

Au xviii^e siècle déjà, cette mine de renseignements était devenue si rare qu'un érudit, Jean-Baptiste Genet, s'était livré au dépouillement des cent trente-cinq premières années, de 1631 à 1766, et avait composé du résultat de ce travail immense, une *Table* en trois forts volumes in-4°.

Cette *Table* à son tour est introuvable. Elle contient du reste des erreurs et des omissions.

Un savant nantais, M. le marquis de Granges de Surgères, connu par des publications historiques très remarquées, a voulu mettre à la portée des travailleurs les cent soixante-sept années de la *Gazette de France*, en en publiant, par lettres alphabétiques, la plus consciencieuse analyse.

Avec le courage et la science d'un Bénédictin et, sans se servir de la *table* de Genet autrement que comme d'un instrument de contrôle, il a extrait le suc et la moëlle des cent cinquante mille pages qui s'étendent de 1631 à 1790.

Le fruit de ce labour immense, exécuté avec un soin et une méthode parfaites, a été le *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France* dont le premier volume, fort in-4° de 831 pages, vient de paraître.

La typographie est aussi soignée que le travail lui-même dont nous ne pouvons trop louer la grande valeur historique.

Ce volume comprend les lettres A. B. et une partie de la lettre C.

Parmi les innombrables notices qu'il contient, nous y avons

trouvé des renseignements fort intéressants sur deux évêques de Sées, Camus de Pontcarré et d'Aquin, et sur leurs familles, une série de faits concernant des personnages de notre région : les d'Argouges de Rasnes, Bernard d'Avernes et de Courmesnil, Bailleul, Barberie de Saint-Contest, dont l'un Barberie de Courteilles fut intendant d'Alençon, Bardou, Bayard de la Vingtrie, Beausobre, Boisdeffre, Boissieu, Braque, Broc, Caix, Catinat, Caulaincourt, Chambray, etc.

L'œuvre de M. le marquis de Surgères est, nous ne saurions trop le dire, entièrement neuve et personnelle. Il n'a pas corrigé et continué le travail de Jean-Baptiste Génét, il a, sans s'en préoccuper, repris entièrement le dépouillement de la Gazette depuis l'origine, et enrichi son *répertoire* de milliers d'articles qui ne figurent pas dans Genet. Il a, d'autre part, mené ce travail jusqu'en 1790.

M. le marquis de Surgères a droit aux félicitations et aux remerciements de tous les amis de notre histoire nationale.

Vicomte DU MOTÉY.

Nous compléterons l'article de M. du Motey sur le *Répertoire de la Gazette de France* en insérant les notes concernant notre Histoire locale, extraites de cet ouvrage par M. H. Tournotier.

ALBON, 1781. — La fille du comte d'Albon, mestre de camp de cavalerie, est tenue sur les fonts du baptême le 10 juin, dans la chapelle du château de Versailles, par M. et M^{me} Victoire. Les cérémonies du baptême sont suppléées par l'évêque de Sées (Mgr d'Argentré) (19 juin).

ALENÇON, 1694. — La dame d'Alençon est pourvue de l'abbaye de Ste Hoilde, près de Bar-le-duc (17 avril).

ALIGRE, 1635. — L'abbé de St Evroult, fils du sieur d'Aligre, chancelier de France, revenant d'Espagne en France, est arrêté à Perpignan par le duc de Cordouan, gouverneur de Catalogne (3 mars).

ANDLAU, 1772. — Le Roi et la famille royale signent à Versailles le contrat du mariage du comte d'Andlau, mestre de camp, lieutenant du régiment Royal-Lorraine, avec demoiselle Helvétius (12 octobre).

ANTOIGNY, 1666. — Le comte d'Antoigny est cité comme lieutenant du Roi, au Mans (28 août),

AQUIN, 1697. — L'abbé d'Aquin, ci-devant agent général du clergé, est nommé évêque de Fréjus (12 janvier).

1710. — Louis d'Aquin, évêque de Sées, meurt en son diocèse, âgé de 43 ans (24 mai).

ARGOUGES, 1661. — Le sieur d'Argouges est reçu à Rennes premier président du parlement de Bretagne (4 juin).

1673. — Le chevalier de Ranes, capitaine au régiment des gardes françaises, est blessé au siège de Maëstricht (6 juillet).

1678. — Le marquis de Rânes est tué à l'affaire du 15 juillet près de Laufenbourg (29 juillet).

1701. — Michel d'Argouges de Rânes, maréchal de camp, meurt dans son château de Gourville le 19 décembre, âgé de 89 ans (24 décembre).

1731. — Jean Pierre d'Argouges de Rânes, doyen du conseil d'Etat, meurt à Paris le 7 août, dans sa 86^e année (11 août).

1745. — Françoise Le Peletier, veuve de Jean Pierre d'Argouges de Rânes, doyen du conseil d'Etat, meurt à Paris le 14 janvier, âgée de 84 ans (23 janvier).

1748. — Louis d'Argouges, marquis de Rânes, le plus ancien des maréchaux de camp, meurt en son château de Rânes le 14 août, dans sa 86^e année (31 août). Le comte de Rânes obtient le gouvernement des ville et château d'Alençon, vacant par la mort du marquis de Rânes, son frère (9 novembre).

1749. — La demoiselle d'Argouges de Rânes, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin, est nommée abbesse de Chaillot, même ordre, diocèse de Paris (13 septembre).

1760. — Marie-Angélique-Claudine-Henriette de Becdelièvre de Cany, épouse de Charles-Louis d'Argouges, marquis de Rânes, maréchal de camp, meurt le 10 août au château de Rânes âgée de 38 ans (23 août).

1767. — Louis-François d'Argouges, comte de Rânes, gouverneur des ville et château d'Alençon, meurt dans sa terre de Coulanges en Normandie le 29 octobre (16 novembre).

1780. — Le baron de Rânes est nommé le 13 avril mestre de camp en second du régiment de Languedoc, dragons (2 mai).

AURÉVILLE, 1784. — Charlotte-Léon de Nollent épouse du marquis d'Auréville, maréchal de camp, meurt au château du Houssay, dans le Perche, le 15 mars (20 avril).

AVESGO, 1782. — Françoise Chandet de Vallenville, veuve

de Jean-Baptiste d'Avesgo, chevalier Saint de Valheureux, lieutenant des maréchaux de France à Argentan, meurt à Caen, le 28 octobre, dans sa 86^e année (8 novembre).

BARVILLE, 1785. — Pierre Catherine, comte de Barville, chevalier seigneur de Nocé, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant du Roi au gouvernement de Narbonne, meurt à Condrieu en Lyonnais, le 29 décembre 1784, âgé de 86 ans (1^{er} février).

BAYARD, 1786. — Le sieur Bayard de la Vingtrie, lieutenant général civil, et criminel du baillage du Perche, obtient des lettres de noblesse au mois de juillet (29 septembre).

BEAUVAIS, 1673. — Le sieur de Beauvais-Truel est cité comme maître des eaux et forêts et capitaine de la ville d'Alençon (10 août).

BEAUVILLE, 1759. — La dame de Beauville religieuse de l'abbaye de Bonlieu, diocèse du Mans, est nommée abbesse d'Essay, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Sées (24 février).

BONVOUST, 1731. — L'abbé de Bonvoust est nommé au prieuré de la Bajane (18 août).

1734. — Et à l'abbaye de Fontdruce, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Saintes (29 mai).

1735. — François-Philibert de Bonvoust, marquis de Prulay, fils de feu Henry Philibert, capitaine-lieutenant des gendarmes Dauphins, et de Marie de la Grange ; épouse le 1^{er} février demoiselle Marie-Louise-Françoise Durcy de Noirville, fille de Jacques Bernard, maître de requêtes et président honoraire au grand conseil et de Marie-Françoise-Pauline de Simiaux. La cérémonie fut faite dans la chapelle de l'hôtel de Pons par l'évêque de Gap (8 février). La marquise de Prulay est présentée à L. M. le 13 avril (19 avril).

1760. — Le sieur Bonvoust, abbé de l'abbaye royale de Fontdouce, meurt en son abbaye le 4 novembre, âgé de 70 ans (29 novembre).

BOUTHILIER, 1696. — Armand Bouthilier de Rancé se démet volontairement de l'abbaye régulière de Notre-Dame de la Trappe (31 mars).

1700. — Armand-Jean Le Bouthilier de Rancé, ancien abbé de la Maison-Dieu Notre-Dame de la Trappe, y meurt le 27 octobre âgé de 66 ans. Il est l'auteur de la réforme dans cette abbaye (13 novembre).

1729. — Elisabeth-Marguerite Bouthilier de Chavigny, abbesse de l'abbaye des Clairets, meurt dans cette abbaye le 1^{er} septembre, dans sa 69^e année. Elle avait succédé à la dame de Valençay qui en était abbesse quand le feu abbé de Rancé y établit la même réforme qu'à l'abbaye de la Trappe (19 septembre).

BULLION, 1698. — Le marquis de Bullion obtient le gouvernement du Maine et du Perche, vacant par le décès du marquis de Fervacques, son frère (14 juin).

1745. — Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervacques, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général des armées, gouverneur et lieutenant général du Maine, Perche et comté de Laval, lieutenant du Roi du pays Chartrain, meurt à Paris le 23 avril, dans sa 66^e année (1^{er} mai).

CAMUS, 1635. — Jacques Camus de Pontcard, évêque de Séez, est député pour la province de Rouen à l'assemblée générale du clergé (21 juin).

CASTELLAS, 1789. — La dame de Castellias est nommée abbesse d'Almenèches, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Séez (18 septembre).

CHAMBRAY, 1729. — La dame de Chambray, l'aînée, est nommée à l'abbaye régulière d'Almenèches, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Séez (5 avril).

1744. — La dame de Chambray est nommée à la même abbaye (4 avril).

CHAVIGNY, 1708. — La dame de Chavigny est nommée abbesse des Clairets (2 juin).

CHEVALIER, 1651. — Le sieur Chevalier, doyen de l'église de Toussaints de Mortagne, official du Perche, est député par cette province pour le clergé aux Etats-Généraux convoqués à Tours (8 juillet).

NÉCROLOGIE

Ambroise Rétout, professeur au collège de Domfront. — L'abbé Diavet, curé de Réveillon.

L'Histoire naturelle vient de perdre chez nous deux amateurs zélés, à qui la Société historique de l'Orne doit un mot d'adieu. La géologie surtout les avait attirés et sans négliger la zoologie et la botanique, car toutes ces sciences sont connexes et se prêtent un mutuel appui, ils s'étaient plus spécialement consacrés à l'étude de notre sol. Leurs écrits se réduisent à quelques articles assez courts; ils semblent s'être surtout préoccupés de former des collections, mais ces collections, que le public ignorant ne regarde d'ordinaire qu'avec un sourire de dédain, sont aussi nécessaires au naturaliste que les documents à l'historien. Cuvier déclare n'avoir pas moins été utile à la zoologie par les splendides collections du Jardin des Plantes que par ses ouvrages, et on sait s'ils sont nombreux et importants.

Ambroise-Ferdinand-Georges Rétout, né à Ouffières (Calvados), le 10 janvier 1845, est mort à Domfront, le 17 décembre 1901, des suites d'une douloureuse maladie, qui, depuis longtemps faisait prévoir l'issue fatale.

Après avoir suivi à l'Université de Caen les cours des professeurs Charma, Deslongchamps et Morière, il prit ses grades et entra dans l'enseignement. Il fut professeur de Sciences physiques et naturelles aux collèges de Mortain (1868-1885), de Sablé, pendant quelques mois seulement cette même année, et depuis lors à Domfront. Très dévoué à ses fonctions, il avait le don si rare d'intéresser ses élèves et de les séduire à la science; deux d'entre eux lui font particulièrement honneur et honorent aussi le pays qui les a vus naître : l'un est professeur de mathématiques au lycée Condorcet; l'autre après de fortes études d'enseignement supérieur vient de remplir,

au Ségénal et au Soudan une mission scientifique, qui lui a valu une médaille d'or à l'Exposition universelle, les suffrages du Ministère des Colonies et de la Société de Géographie de Paris (1).

Au moment de la guerre franco-allemande, Rétout quitta sa paisible chaire de professeur pour s'engager dans le corps des mobiles, qui défendirent vaillamment, mais sans succès, l'Ouest de la France contre l'envahisseur; il assista à plusieurs combats autour du Mans. A ses obsèques, le Président de la Société des anciens combattants de terre et de mer de Domfront eut à cœur de venir déposer la palme du souvenir sur la tombe de son ancien frère d'armes.

Professeur d'Histoire naturelle, Rétout avait une véritable passion pour la géologie, et il eut la bonne fortune de commencer ses recherches sous l'égide d'un grand maître, M. de Lapparent. Je suis heureux de citer sur ses rapports avec l'éminent géologue et le résultat de ses travaux, un extrait de la lettre que M. de Lapparent me faisait l'honneur de m'écrire, il y a quelques jours. « J'avais connu, dit-il, M. Rétout en 1877, lorsque je m'occupais de terminer la carte géologique de la Manche, demeurée inachevée par suite du décès de mon ami M. Vieillard, ingénieur des Mines, à Caen. Un dimanche, comme je parlais de Mortain pour une course dans les environs, je vis venir à moi M. Rétout, qui, en se nommant, me fit part de son désir de s'initier en ma compagnie à la géologie du pays.

« J'acceptai d'autant plus volontiers qu'une fois initié aux traits principaux, M. Rétout pouvait me rendre service en vérifiant certains détails et en se tenant à l'affût des constructions nouvelles, qui pourraient mettre le terrain à découvert en divers points où la surface ne laissait rien voir.

« Par le fait, la collaboration de M. Rétout n'a commencé qu'après la publication de ma note de 1877 dans le Bulletin de la Société géologique de France sur le *bassin silurien de Mortain*. En revanche, elle m'a été fort utile pour compléter la collection de l'Institut catholique. A plusieurs reprises, M. Rétout m'a fait d'excellents envois de fossiles et c'est grâce

(1) A.-L. LETACQ, Auguste Chevalier, de Domfront, explorateur scientifique du Sénégal et du Soudan, *Journal d'Alençon*, n° du 12 juin 1900.

à lui que la série silurienne se trouve si bien représentée dans notre galerie. Aussi son nom figure-t-il à titre de donateur sur un bon nombre de nos échantillons. Nous lui devons aussi la possession d'un petit fragment de la météorite autrefois tombée au Teilleul. »

L'obligeance et la libéralité de Rétout, auxquelles rend hommage M. de Lapparent, furent aussi mises à contribution par M. Haton de la Goupillière, directeur de l'Ecole des Mines ; le Musée de cette institution lui doit une belle série de roches et de fossiles. Les trilobites qu'il avait recueillis dans les tranchées lors de la construction du chemin de fer de Mortain sont célèbres par leur état de conservation.

Rétout était encore en relations avec le minéralogiste Daubrée, bien connu par ses expériences sur les pierres météoriques. Il lui communiqua vers 1875 les débris d'un aérolithe tombé à Saint-Hilaire-du Harcouet, que la famille d'un de ses élèves gardait comme curiosité depuis fort longtemps.

La région domfrontaise si intéressante pour les géologues par son sol alterné de schistes et de grès, son granit, ses filons de diabase, ses grès tertiaires, était très familière à Rétout ; il avait scruté tous les coins et connaissait tous les détails. Aussi la Société Linnéenne de Normandie le choisit-elle pour guide lors de l'excursion de 1897, et le compte-rendu, qu'il en a donné, témoigne de la sagacité avec laquelle il l'avait étudiée.

Ce compte-rendu et une note sur les minerais de fer de l'Ouest du département de l'Orne, sont, je crois, les seuls travaux scientifiques publiés par Rétout (1).

Sa longue carrière dans l'enseignement, ses études géologiques sur nos terrains primaires, lui avaient mérité, il y a déjà plusieurs années, les palmes d'officier d'Académie.

Il jouissait de l'estime et de la sympathie générales. La bonté,

(1) *Compte-rendu des Excursions géologiquee du 5 juillet 1897 à Domfront*. Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 5^{me} série, 1^{er} vol. (1897), p. LXXXVIII-XCI.

— *Extrait d'une lettre à M. Bigot, sur les minerais de fer de l'Ouest du département de l'Orne*. *Ibid.* 5^{me} série, 3^e vol. (1899), p. LXXIX.

M. de Lapparent a signalé à la Société géologique de France (séance du 16 avril 1894), la découverte faite par M. Rétout de fossiles dans les carrières de grès de May, au tertre Chapon, près de Domfront. — Cfr. *Le Journal de Domfront*, n° du 22 décembre 1901 ; *Le Domfrontais*, n° du 21 décembre.

la bienveillance, le besoin d'être utile faisaient le fond de son caractère. Ses élèves et tous ceux, qui comme moi furent du nombre de ses amis, rendent de lui ce témoignage.

..

C'est à explorer les terrains secondaires et tertiaires de notre pays que s'était attaché l'abbé Diavet. Ayant presque toujours habité la région mortagnaise, il avait étudié ses formations et réuni les fossiles si variés des sols jurassiques et crétacés. Il entreprit même de publier par livraisons un ouvrage orné de planches sur la paléontologie de l'Ouest de la France, mais aborder un sujet déjà traité par d'Orbigny et Deslongchamps était une tâche ardue et le bon curé avait peut-être un peu trop présumé de ses forces. L'atlas, qui eût été le complément nécessaire des descriptions, entraînait à d'énormes dépenses, et, comme les souscriptions tardaient à venir, son maigre budget ne put faire face à des sommes aussi considérables. Aussi de cet ouvrage, qui devait comprendre plusieurs volumes, ne parut-il jamais que le prospectus (1).

Il a laissé deux autres articles d'une lecture facile et attrayante, le premier, sur l'utilité et l'intérêt des études géologiques, présenté à la séance publique de la Société Linnéenne de Normandie qui eut lieu à Laigle en 1881; l'autre, consacré à l'excursion de cette Société aux environs d'Echauffour et de Champ-Haut. C'est une excellente description du sol de la Haute vallée de la Touque (2).

Avant tout homme de devoir, M. Diavet ne négligea jamais son ministère pour se livrer à ses études favorites et partout où il a passé, il laisse le souvenir d'un prêtre zélé. Nature

(1) *Paléontologie de l'Ouest de la France. Description zoologique et géologique des animaux mollusques et rayonnés des terrains jurassiques et crétacés de l'Ouest de la France. T. I^{er} : Céphalopodes.* Mortagne, Pichard,

(2) *Excursion de la Société Linnéenne de Normandie à Echauffour (Orne) et à Champ-Haut, le 9 juillet 1881.* Bulletin, 1880-81, p. 302-314. — *Coup d'œil général sur la Géologie. Mémoire lu à la séance publique de la Société Linnéenne de Normandie à Laigle, le dimanche 10 juillet 1881.* Ibid, p. 368-379.

Ces deux articles ont été réunis dans une brochure. *Caen, F. Leblanc-Hardel, 1882, in-8°, 27 p.*

droite et loyale, il s'était créé, parmi ceux qui avaient su l'apprécier, de solides amitiés. Il était fidèle à suivre chaque année les excursions de la Société Linnéenne de Normandie, heureux de perfectionner ses connaissances, de retremper son ardeur scientifique au milieu de confrères, dont il était estimé et aimé, ce qui, pour le dire en passant, le dédommageait un peu de la parfaite indifférence, qu'il rencontrait dans son voisinage, comme tous les prêtres adonnés à l'étude.

Félix-Isidore Diavet, né à Saint-Clair-de-Halouze, le 3 septembre 1844, ordonné prêtre le 3 juin 1871, fut successivement vicaire à Saint-Julien-sur-Sarthe, curé d'Origny-le-Butin (1877), de Saint-Martin-d'Après (1880), d'Urou-et-Crennes (1895), de Réveillon (1898) ; il est mort le 19 janvier 1901 (1).

A.-L. LETACQ.

(1) Cfr. la *Semaine Catholique de Sées*, N° du 31 janvier 1901, la *Croix de l'Orne*, N° du 1^{er} février.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 13 mars 1902

PRÉSIDENCE DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Présents : MM. BLAIZOT, l'abbé BRICON, l'abbé DESVAUX, l'abbé DESMONTS, DE LA FORTINIÈRE, GILBERT, Eugène LECOINTRE, LEBOUCHER, l'abbé LETACQ, vicomte DU MOTÉY, l'abbé RICHER, Paul ROMET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. DE LA BRETÈCHE, baron DES ROTOURS et PERNELLE s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Est admis comme membre titulaire de la Société :

M. Emmanuel DE GIBERT, au château d'Echauffour, présenté par MM. de la Bretèche et Paul Harel.

La Société des Antiquaires du Centre demande l'échange avec nos publications ; adopté.

Le Secrétaire dépose sur le Bureau les épreuves des premières feuilles du *Pouillé*, qu'il a corrigées de concert avec M. l'abbé Richer ; il donne connaissance des restitutions faites aux textes relatifs à Saint-Loyer et à Yves de Bellème ; ces restitutions seront désignées par des crochets à l'impression. L'examen détaillé des épreuves et de celles qui seront faites incessamment est renvoyé à notre prochaine réunion.

M. Eugène Lecointre a souscrit pour 4 exemplaires du *Pouillé*, et M. Loutreuil de Moscou pour 3 ; remerciements à nos généreux souscripteurs.

M. le Président donne lecture d'une liste d'anciens membres de la Société ; un grand nombre, hélas ! sont décédés, mais

parmi les démissionnaires il en est peut-être qu'une invitation discrète pourrait faire revenir, et M. le Président les recommande au zèle de chacun.

M. Paul Romet nous entretient d'Argentelle, après en avoir entre enu le propriétaire lui-même. Le manoir menace ruine et il est urgent de s'en occuper. M. Marchand serait toujours disposé à donner à la Commission des Monuments ornaïs une somme de 1,000 francs pour subvenir aux premiers frais de réparation.

Les églises d'Aunay-les-Bois et de La Ferrière-Bochard sont sur le point d'être restaurées. N'est-il pas utile que les représentants des cantons d'Alençon (Ouest) et du Mesle-sur-Sarthe prennent quelques renseignements sur les réparations projetées et en donnent connaissance à la Société ?

M. Blaizot signale les indications les plus intéressantes de l'inventaire du mobilier de Pierre Bélard, curé d'Alençon, qui est destiné à paraître dans le prochain *Bulletin des Monuments*.

M. le Président annonce la fondation, à Paris, d'une Société pour favoriser l'enseignement des arts religieux. Elle a tenu sa première séance sous le patronage de MM. Léon Benouville, architecte en chef des monuments historiques et des édifices diocésains ; J.-C. Chaplain, membre de l'Institut ; Henry de Chennevières, conservateur-adjoint au musée du Louvre ; Didron, artiste-peintre-verrier et publiciste ; Vincent d'Indy, G. de Jaer, Ch. Lameire, artiste-peintre ; E. Lefébure, Albert Maignan, Luc-Olivier Merson, membre de l'Institut ; O. Roty, membre de l'Institut, et Marc Sangnier.

Cette Société a déjà montré son activité en nommant plusieurs commissions, notamment celle qui est chargée d'organiser une école où les ecclésiastiques, envoyés par leurs évêques, voudront compléter leur formation artistique en vue de professer ensuite dans les séminaires et de donner aux prêtres les connaissances indispensables pour prendre, d'accord avec les architectes diocésains, les mesures utiles à laconservation des édifices confiés à leurs soins. Le Secrétariat de cette Société est installé, 53, rue Bonaparte.

Cette école des Beaux-arts répond à un vœu formulé l'année dernière au Congrès eucharistique d'Angers. Aussi a-t-elle déjà recueilli un certain nombre d'adhésions, en particulier celle de

Mgr Dubillard, évêque de Quimper, qui a prouvé tout l'intérêt qu'il portait aux choses artistiques en fondant, il y a deux ans, une commission pour la conservation des monuments religieux de son diocèse.

On espère que le diocèse de Sées, qui s'est montré jusqu'alors assez réfractaire au progrès des arts, se décidera enfin à entrer dans le mouvement. Il n'est que temps ; nombre de restaurations d'églises ont été faites en dépit des connaissances artistiques les plus élémentaires, et si le mal est irréparable sur beaucoup de points, du moins il serait encore facile de l'enrayer.

Plusieurs membres rappellent à cette occasion les services rendus par les ouvrages de notre savant confrère, M. l'abbé Mallet, *Traité d'Archéologie, Entretiens sur l'Art chrétien*, qui mériteraient d'être plus connus et surtout plus consultés.

La fin de la séance est consacrée à étudier le programme de l'excursion archéologique qui aura lieu au mois de septembre dans l'arrondissement d'Argentan. La réunion publique est d'ores et déjà fixée à Gacé ; la Société visitera Exmes, Chambois et les ruines de Saint-Evrout. M. le Président engage l'Assemblée à étudier l'itinéraire, qui ne sera réglé d'une manière définitive qu'à notre prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

A.-L. LETACQ.

Séance du 10 avril 1902

PRESIDENCE DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Présents : MM. l'abbé CAMUS, l'abbé DESVAUX, DE LA FORTIÈRE, l'abbé JAMET, l'abbé LANDE, LÉBOUCHER, l'abbé LETACQ, vicomte DU MOTÉY, DE NEUFVILLE, l'abbé RICHER, vicomte DE SOUANCÉ, TOMERET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. le comte DE CHARENCEY, l'abbé DESMONTS, baron DES

ROTOURS, PERNELLE et Paul ROMET s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Sont admis comme membres titulaires de la Société :

MM. l'abbé PIERRE, vicaire à Saint-François-Xavier, à Paris, 23, rue Bertrand, présenté par MM. Tournouer et des Rotours ; l'abbé FLEURY, vicaire à Trun, présenté par MM. Jamet et Tournouer.

M. le Président annonce la douloureuse nouvelle de la mort si imprévue de M. Eugène Lecointre, survenue le 25 mars, et fait en termes émus l'éloge de notre regretté vice-président. Il rappelle sa vie toute de loyauté, de travail et d'honneur, les éminents services rendus à la ville d'Alençon et à la Société historique de l'Orne. Peu d'hommes se sont fait une plus haute idée de leurs devoirs que M. Lecointre et ont apporté plus de probité et de dévouement dans l'accomplissement de leurs fonctions. Maire d'Alençon au moment de l'invasion allemande, M. Lecointre sut, par sa fermeté, sa présence d'esprit, son indomptable énergie, opposer une résistance efficace aux exigences du vainqueur et sauver en partie la ville des dangers qui la menaçaient. Fondateur de notre Société avec MM. de la Sicotière, Le Vavasseur, Duval et de Contades, il fut dès le début appelé à l'une des vice-présidences et depuis lors il a presque toujours fait partie du bureau. Il ne cessa du reste, jusqu'à la fin, de prendre un vif intérêt à nos travaux. Très assidu aux séances, il jouissait au milieu de nous d'une influence méritée et ses avis étaient toujours d'un grand poids dans nos décisions. M. Eugène Lecointre n'a donné à notre *Bulletin* que quelques notes assez courtes d'archéologie et de bibliographie, mais on lui doit deux publications importantes, faites sous le patronnage de la Société, celles de *l'Inventaire de Pierre Belard* et du *Cartulaire de la Trappe*, cette dernière en collaboration avec M. l'abbé Hommey. M. Lecointre fit également partie des commissions de l'Hospice, de la Bibliothèque et des Archives. Sa noble conduite pendant la guerre lui avait mérité la croix de la Légion d'honneur. Ses obsèques n'eurent aucun caractère officiel, mais ils réunirent un grand concours d'amis et d'obligés : on peut dire que la ville d'Alençon lui a fait de magnifiques funérailles ; elle acquittait au reste une dette de

reconnaissance. La Société avait tenu à offrir une couronne à son vice-président, et elle s'était fait représenter aux funérailles par plusieurs membres de son bureau : vicomte du Motey, l'abbé Letacq, l'abbé Richer, Gilbert, Descoutures. En l'absence de M. Tournouer, M. du Motey, vice-président, tenait un des cordons du poêle.

Préparation des *Bulletins* de juillet, qui comprendront : 1^o pour la Société historique : les Origines de Domfront, par M. Le Faverais (suite et fin), la Météorologie, de M. Duval, l'Hospice de Vimoutiers, par M. Pernelle ; Tessé, Coulonges, Mebzon, par le marquis de Beauchesne, et des notes bibliographiques ; 2^o pour la Commission des Monuments, un article de M. Tournouer sur l'enseignement des arts religieux, une notice de M. Pernelle sur la maison de Vimoutiers achetée par M. de Mackau pour y établir un musée, et une note sur la pierre tumulaire de Pierre-François Godard, à Saint-Denis-sous-Sarthon.

Lettre de M. Chollet sur le manoir d'Argentelles, qui semble aujourd'hui, malgré les efforts continus de la Commission des Monuments ornaïs, irrémédiablement condamné par suite de l'inertie des uns et du mauvais vouloir des autres. M. Chollet nous donne ensuite quelques détails intéressants sur les antiquités d'Exmes et des environs que la Société se propose de visiter au mois de septembre.

Le Comité des travaux historiques nous accorde une allocation de 600 francs pour la publication du *Pouillé*. Ce généreux encouragement, que nous devons au bienveillant et haut appui de MM. Léopold Delisle et Auguste Longnon, membres de l'Institut, va nous permettre de commencer l'impression du premier volume ; on examine les épreuves remises par M. Manier et on règle quelques détails sur les différents caractères à employer pour la bonne exécution et l'élégance du texte.

Il est de nouveau question de la chapelle dite du Collège, dans la cathédrale de Sées, dont la Société a sollicité la démolition près du Comité des beaux-arts. Plusieurs membres pensent qu'il serait utile de fixer en quelques pages l'histoire et la description de cette partie de l'église appelée à disparaître à bref délai. M. l'abbé Camus, professeur à Saint-François de Sales, veut bien se charger de ce travail.

M. le Président nous lit un article sur l'enseignement des Arts religieux, qui doit paraître dans le *Bulletin des Monuments ornaïs*, et des notices concernant notre histoire locale, extraites du *Répertoire de la Gazette de France*, par M. le marquis de Granges de Surgère. Ces extraits seront insérés dans le 1^{er} *Bulletin* de 1902, à la suite de l'article bibliographique de M. du Motey.

Sur la proposition de M. Tomeret, il est décidé que la demande d'autorisation de la Société adressée le 1^{er} février au Préfet de l'Orne par M. le Président, le récépissé de la préfecture et la note insérée au *Journal officiel* constatant la demande et l'autorisation seront imprimés dans le *Bulletin*.

M. le Président attire notre attention sur les communications faites à la section des sciences historiques au dernier Congrès de la Sorbonne ; l'une d'elles relative aux liturgies du Midi de la France, est un véritable modèle à suivre pour des travaux analogues. Ne serait-il pas utile de faire quelques recherches sur celles du diocèse de Sées, dont l'histoire est restée jusqu'alors dans la plus complète obscurité ? M. l'abbé Desvaux, qui a déjà recueilli un certain nombre de notes, promet de s'en occuper d'une manière sérieuse.

Parmi les publications offertes à la Société et déposées sur le bureau, M. le Président signale l'*Echo de Damigny*, publication mensuelle due au zèle éclairé de notre savant confrère, M. l'abbé Desvaux, et qui continue dignement les traditions du *Bulletin paroissial de Verrières*. Le deuxième numéro (mars 1902) contient une note sur l'origine de la paroisse, la Revue du mois de mars, le courrier de l'*Echo* et une notice nécrologique sur M^{lle} Maria Voisin, décédée, de l'École maternelle.

Avant de terminer la séance, on s'entretient de notre excursion publique aux environs de Gacé, qui est fixée au 10 et 11 septembre.

Notre prochaine réunion aura lieu le jeudi 15 mai. On se sépare à quatre heures.

Le Secrétaire,

A.-L. LETACQ.

Séance du 15 mai 1902

PRÉSIDENCE DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Présents: MM. l'abbé BROSSET, l'abbé DAREL, DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, DUVAL, DE FRANCE, l'abbé GATRY, GILBERT, l'abbé JAMET, LBOUCHER, l'abbé LETACQ, vicomte DU MOTÉY, vicomte DE SOUANCÉ, TOMERET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

MM. l'abbé DUMAINE, PERNELLE et l'abbé RICHER s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La Bibliothèque universitaire de Lille demande l'échange qui est adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Delarue, peintre et sculpteur parisien de grand talent, dont plusieurs œuvres ont figuré avec honneur au Salon. Depuis quelques années, M. Delarue venait passer ses vacances au Bois-du-Maine et ceux de nos confrères qui, l'année dernière, prirent part à l'excursion dans le Passais, n'ont pas oublié l'exquise urbanité avec laquelle ils furent accueillis dans l'antique manoir, si digne de l'attention des archéologues. C'est pour en conserver le souvenir que M. le marquis de Beauchesne propose d'insérer dans le *Bulletin* quelques notes biographiques sur M. Delarue.

Il est également question de publier une notice détaillée sur M. Eugène Lecointre, membre-fondateur et vice-président de la Société, dont la mort récente a causé parmi nous d'unanimes regrets. M. le vicomte du Motey, qui lui a déjà consacré un article nécrologique dans l'*Indépendant de l'Orne*, veut bien se charger de ce travail.

M. le vicomte de Souancé dépose sur le bureau les inscriptions des cloches des deux cantons d'Alençon; elles seront reproduites dans le *Bulletin des Monuments ornaïs*.

M. Pernelle adresse deux articles, l'un sur l'hôtellerie des moines de Jumièges, aujourd'hui musée de Vimoutiers, l'autre sur le château du Renouard, destinés à figurer dans le même recueil.

M. l'abbé Gatry nous donne quelques renseignements sur la vie de Denizet, professeur aux collèges de Sées et d'Alençon, et sur les nombreux manuscrits qu'il a laissés ; ils concernent l'histoire d'Alençon et des événements de 1848 dans l'Orne. La Société sera heureuse d'en imprimer de larges extraits comme complément de la notice biographique que veut bien nous promettre M. l'abbé Gatry.

M. Urbain de France parle également des notes d'histoire locale laissées par le D^r Gallot, maire de Mortrée et membre de la Société, aujourd'hui entre les mains de M. l'abbé Sevray, et de documents sur Essai, conservés par M. Grégoire, notaire, dont il serait utile pour la Société de demander communication.

M. H. Moranvillé vient de publier les *Chroniques de Perceval de Cagny* pour la *Société de l'Histoire de France*, M. le Président en offre un exemplaire à la Société. Cet ouvrage, à en juger par les passages dont M. le Président donne lecture, présente un très grand intérêt pour notre histoire, notamment pour l'histoire d'Alençon.

Parmi les autres ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, M. le Président signale la *Vie de Mgr d'Aquin*, évêque de Sées, par M. l'abbé Dumaine. Ce volume, de 5 à 600 pages in-4°, résultat de cinq années de recherches assidues, a su, par l'abondance des documents inédits, les notes si nombreuses sur notre histoire diocésaine aux xvii^e et xviii^e siècles, les splendides illustrations dont il est orné, rallier les suffrages des travailleurs, et mérite d'être regardé comme un véritable monument d'érudition.

Demande de renseignements sur la famille Guyard de Saint-Clair, d'Avenelles près d'Exmes, dont un des membres, ordonné prêtre à Sées en 1759, aurait été massacré à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1792.

M. Tomeret donne communication de plusieurs fiches concernant Alençon. En voici le résumé :

1° Grange dimeresse, rue de Lancrel, portant la date de 1765 ; deux épis normands ; sert de grange à l'Asile départemental ;

2° Maisons du commencement du xviii^e siècle ; place à l'Avoine, n^{os} 5 et 7. Dufriche Des Genettes serait né dans cette dernière en 1762. Épis normands. Habitations particulières ;

3^o Maison, fin du XVIII^e siècle, 29, rue des Grandes-Poteries, en granit; habitée par M. Troplong, ancien premier président de la Cour de cassation, qui fut substitut du procureur du Roi à Alençon en 1818. Occupée aujourd'hui par le baron de Brimont, lieutenant au 14^e hussards.

Avant de terminer la séance, M. du Motey demande à la Société de s'associer au deuil de la nation en présence de la catastrophe de la Martinique. Cette belle colonie se rattache, en effet, à notre province par les liens les plus intimes : elle fut fondée en 1675 par un gentilhomme normand, Dyel d'Enambuc; la plupart des premiers colons étaient Normands et beaucoup originaires de notre pays, Desvaux de Vimoutiers, Marin de la Houssaye des environs d'Exmes, les de Montroyer d'Alençon, les Brossard de Bois-Lapierre de Falaise, les Des Longchamps du Renouard. Est-il besoin de dire que la proposition de M. du Motey et son insertion au procès-verbal sont votées à l'unanimité ?

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

A.-L. LETACQ.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

1^o Publications individuelles.

R. - P. EDOUARD (d'Alençon) : *Miscellanea antoniana seu de S. Antonio Paduano monumenta inedita vel ad meliorem formam restituta curante P. Eduardo Alenconiensi*. Roma, typis F. Kleinbub, 1902, in-12, 64 p.

OLIVIER (l'abbé) : *Exposé systématique et description des Lichens de l'Ouest et du Nord-Ouest de la France*. T. II, 3^{me} fasc., 1902, in-8^o, p. 172-269.

LEMARQUANT (Henri) : *Droits et obligations des bouilleurs de cru* (extrait de la revue *le Cidre et le Poiré* et du *Journal de l'Orne*). Argentan, impr. du *Journal de l'Orne*, 1901, in-12, 14 p.

R. P. UBALD (d'Alençon) : *L'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers (1216-1790)*. Angers, Germain et G. Grassin, 1902, in-12, 118 p.

MERCIER (Gustave) : *Corpus des Inscriptions arabes et turques de l'Algérie. II. Département de Constantine.* Paris, Ernest Leroux, 1902, in-8°, 109 p.

DUVAL (Louis) : *Un Amphithéâtre de dissection à Alençon en 1660.* Paris, 1902, in-8°, 11 p. — Extrait de la *Biblioth. hist. de la France médicale.*

— *Travaux d'art exécutés à l'abbaye de N.-D. de Stilly-en-Gouffern aux XVI^e et XVII^e siècles.* Paris, typ. Plon-Nourrit, 1901, in-8°, 16 p.

MORANVILLÉ (H.) : *Chroniques de Perceval de Cagny*, publiées pour la première fois pour la Société de l'Histoire de France. Paris, Renouard, 1902, in-8°, xviii-288.

DUMAINE (l'abbé) : *Mgr Louis d'Aquin, évêque de Sées, 1667-1710.* La Chapelle-Montligeon, 1902, in-8°, x-692.

HOMMEY (Dr J.) et CANEL (C.). — G. LANGLAIS : *Œuvre A. Loutreuil. I. Canton de Sées (Orne). — Géologie. — Agromonie.* Notice, préface de M. A. BIGOT. Paris, Renouard, 1902, in-8°, 158 p. (avec carte).

MACÉ (l'abbé) : *Athis, 1786-1834. Maître Claude Josset. Flers-de l'Orne.* Impr. Catholique, 1902, in-8°, 196 p.

JOULIN (Léon) : *Les Établissements gallo-romains et la plaine de Martre-Tolosane.* Impr. Nationale, in-8°, 300 p. — Extrait des *Mém. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

VEREL (Ch.) : *Scènes normandes. — Le Pré des Marettes. — Une Veillée normande*, avec une introduction de Paul HAREL. Argentan, impr. du *Journal de l'Orne*, 1902, in-12, 60 p.

— *Les Contes de ma Voisine*, 2^{me} édition, *Ibid.*, id., 1901, in-12, 40 p.

LETACQ : *Notice sur Paul Bizet*, conducteur des ponts et chaussées à Bellême, géologue. Mortagne, impr. Vve Georges Meaux, 1901, in-8°, 7 p.

— *Jean-René Levesque*, mathématicien et astronome, né à Saint-Jouin-de-Blavou en 1751. Mortagne, impr. de *l'Echo de l'Orne*, 1902, in-8°, 6 p.

— *Notice sur l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine-du-*

Poitou, dans la forêt d'Ecouvès. Alençon, impr. Manier, 1902, in-8°, 7 p.

2° Périodiques.

La Croix de l'Orne (hebdomadaire).

L'Indépendant de l'Orne (hebdomadaire).

L'Écho de Damigny (nos 1 et 2), mensuel.

Le Journal de la Peinture sur verre (mensuel), 1^{re}, 2^e et 3^e années.

L'Art sacré (mensuel), nos 1, 2 et 3.

Association Amicale de l'Orne, nos 1 et 2. Flers, impr. Folloppe.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. Mémoires, T. XIII, 1^{er} et 2^e fasc., mars et avril 1902.

Revue de l'Avranchin, 1901, n° 8.

Société de l'Histoire de Normandie, procès-verbaux.

Actes de la Société philologique, 1893 et 1894. T. XXI, 6^e de la nouvelle série, 1891.

Analecta Bollandiana, T. XXI, fasc. 1.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 27^e année,

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1901, 7^e série, t. I.

Documents sur la province du Perche, 47^e fasc., janvier 1902, 48^e fasc. avril 1902.

Bulletin de la Société percheronne d'Histoire et d'Archéologie, n° 5, 1902.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart, t. XI, n° IV et n° VI.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, mai et juin 1902, n° 15.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 5^e série, t. IV, 1901.

Bulletin Soc. Dunoise, avril et juillet 1902.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. L. et t. LI.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1901.

Société normande de géographie, *Bulletin*, 1902, janvier et mars.

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

Vu la loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association.

Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée.

LE PRÉFET DE L'ORNE

CERTIFIE avoir reçu de M. H. Tournotier, archiviste paléographe, secrétaire d'Ambassade honoraire, demeurant à Paris, 5, boulevard Raspail, et au château de St-Hilaire-des-Noyers, par Nocé, une déclaration en date du 30 janvier 1902, par laquelle il fait connaître la constitution de la Société historique et archéologique de l'Orne, dont le siège social est situé à Alençon, rue du Jeudi, 37, ainsi que deux exemplaires des statuts de la dite association.

Alençon, le 1^{er} février 1902.

Le Préfet de l'Orne,

Pour le Préfet :

Le Secrétaire général,
BOUVIER.

Extrait du Décret du 16 août 1901

« Article premier. — La déclaration prévue par l'article 5 paragraphe 2 de la loi du 1^{er} Juillet 1901, est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

« *Dans le délai d'un mois elle est rendue publique par leurs soins, au moyen de l'insertion au Journal Officiel d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.* » (Un exemplaire du Journal Officiel contenant cette déclaration devra être remis à la Préfecture.

Extrait de la loi du 1^{er} Juillet 1901

« Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts ».

RECHERCHES
SUR LES
ORIGINES DE DOMFRONT

Et de Saint-Front

(Suite et Fin)

Le château et la ville de Domfront n'ayant pas eu d'existence avant le commencement du XI^e siècle (1010), on ne pouvait donner un nom à ce qui n'existait pas. Aussi, s'est-on ingénié à trouver à Domfront une origine et un centre d'agglomération plus anciens (1) et à en faire sans plus autre examen, ni justification aucune, « un groupe de petites mesures, une bourgade » qui au commencement du XI^e siècle, marquait la place de la future ville, lorsque tout cela, avons-nous vu, ne peut être attribué qu'à la paroisse de Saint-Front (Saint-Front-de-Collières).

Effectivement, de tous les faits et documents qui nous sont révélés, il résulte bien, comme nous l'avons démontré déjà, que si les commencements de Saint-Front remontent certainement aux premiers siècles de l'ère chrétienne, le lieu même où s'est élevée la ville de Domfront n'a été le centre d'aucune espèce d'agglomération avant le XI^e siècle et que l'origine de la ville même de Domfront ne remonte pas avant le commencement de ce XI^e siècle, époque de la fondation de son château féodal. Le lieu où a été bâtie la ville de Domfront, n'avait été jusque-là qu'un lieu inhabité, situé sur une colline et un rocher escarpé, au milieu d'une forêt (2).

(1) Dans une étude justement appréciée et très complète sur le Donjon du château féodal de Domfront (voir Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, t. III, 1884, p. 275), notre distingué compatriote, M. Blanchetière, est tombé sur ce point, dans l'erreur commune, ce qui ne peut être au reste de sa part que le résultat d'une confusion, du moment où il reconnaît, en parlant du château féodal de Domfront : « que l'anachorète saint Front s'est fait plus bas un oratoire ou chapelle qui fut, avant que Domfront existât, le centre de la paroisse nommée Saint-Front. »

(2) Cette colline et ce rocher confinaient à l'extrémité de la forêt d'Andaine.

Willelmus Talvatius primus Castrum Domni Frontis in monte, exciso nemore, construxerat, à fundamentis ædificavit... (V. Guillaume de Jumièges, livre VII, c. xxii, in fine.)

Mais le territoire où s'éleva la ville et le château de Domfront dut se trouver lui-même, compris à l'origine, dans le territoire de Saint-Front et La Ferrière (1), La Ferrière-aux-Roches, La Ferrières-aux-Etangs (canton de Messey), jusqu'à l'époque où fut constituée la châtellenie et ville de Domfront ; époque où l'ancienne châtellenie et seigneurie de La Ferrière et de Saint-Front entrèrent dans la mouvance de la vicomté et bailliage de Domfront, où elles ont été maintenues jusqu'au moment de la Révolution et jusqu'à l'organisation nouvelle (2) (22 décembre 1789-janvier 1790).

Et un fait digne de remarque et qui à son importance au point de vue qui nous occupe, c'est que la seigneurie de Saint-Front n'a pas cessé de faire partie intégrante du fief et seigneurie de La Ferrière jusqu'à cette organisation nouvelle ; que les seigneurs de La Ferrière ont été *constamment qualifiés* jusque-là et ont conservé le titre de seigneurs de La Ferrière et Saint-Front, ainsi qu'on peut s'en assurer en parcourant le Livre des Aveux (3).

Tout cela nous montre bien non seulement les relations anciennes entre Saint-Front (Saint-Front-de-Collières) et La Ferrière, mais paraît bien aussi de nature à établir que la suzeraineté de l'ancienne châtellenie de La Ferrière sur les territoires de Saint-Front doit remonter aux plus anciennes époques, ce qui du reste n'a rien qui puisse nous surprendre quand on se reporte aux époques lointaines de l'occupation des Aulerces Diablintes et de l'occupation Gallo-Romaine, étant donnés l'état des lieux et la situation particulière où se trouvait alors placée la contrée qui a reçu le nom de La Ferrière, La Ferrière-aux-Roches, La Ferrière-aux-Etangs.

(1) *Ferraria, Ferreria* ; cette désignation indique assez par elle-même l'origine de ce nom ; comme les énonciations de : La Ferrière-aux-Roches, La Ferrière-aux-Etangs, la nature de certains accidents de son terrain et de certaines parties de son sol.

(2) A cette époque, la commune de La Ferrière qui avait constitué un important fief de haubert rendant aveu au roy sous le titre d'ancien comté, fut comprise dans le canton de Lonlay-l'Abbaye ; elle a été depuis comprise dans le canton de Messey.

(3) V. le *Livre Terrier* à la bibliothèque de Domfront.

Sa situation en effet était de celles dont les Gaulois et les Romains devaient apprécier de bonne heure les avantages, comme ses mines de fer (1), son voisinage des forêts d'Andaine et de Dieuffit, ses collines et roches élevées se dressant au sud-ouest parallèlement aux rochers du Châtellier, collines d'où l'on découvre le plus vaste horizon, et dont les eaux vont à la Vée et à la Varenne.

Cette contrée de La Ferrière était au reste comprise, comme celles également de Banvou, Dompierre, Saint-Front... dans le territoire qui faisait partie de la confédération des Aulercs Diablintes; elle était reliée à Jublains (Mayenne), chef-lieu de la cité des *Diablintes*, par la voie romaine de Jublains au Mans et de Jublains à *Argenuae* (Vieux)... Cette voie romaine notamment traversait les communes de Juvigny et de Champsecret dans l'Orne, s'infléchissait un peu vers l'Est, traversait Dompierre, séparait la commune de La Ferrière-aux-Etangs de celle de Banvou et se dirigeait vers le Châtellier (2).

Il paraît donc certain que les Aulercs Diablintes durent avoir là un cantonnement et qu'au reste des relations suivies existèrent dès cette époque entre La Ferrière et Saint-Front, séparés seulement par une distance de 12 kilomètres environ.

Maintenant, à quel moment la suzeraineté de la seigneurie de La Ferrière s'est-elle étendue sur les terres de Saint-Front? A quelle époque également les terres et seigneuries de Saint-Front et La Ferrière ont-elles été réunies et confondues? C'est ce qu'il ne nous est pas possible de déterminer d'une façon absolue.

Ce que nous savons cependant c'est que la féodalité constituait un état de choses né de l'invasion et de la conquête de l'Empire romain par les barbares; elle consista dans une espèce de Confédération de seigneurs investis chacun d'un pouvoir suzerain, dans leurs propres domaines, mais inégaux en puissance, subordonnés entre eux, et ayant des droits et des devoirs réciproques.

Le suzerain ayant conféré le fief avait droit à l'obéissance du vassal.

(1) La Ferrière possédait une mine de fer importante qui fut vendue 25,000 livres en 1671.

(2) V. la *Notice sur les Antiquités de Jublains*, par M. Barbe, membre du Comité d'Antiquités de l'arrondissement de Mayenne, p. 134 et suivantes, 1865.

Le système féodal ne fut d'ailleurs régulièrement établi en Gaule qu'à l'époque de la conquête des Francs (1); toutes les terres conquises furent alors divisées en *alleux* ou terres libres dévolues par le sort à des chefs indépendants, connus plus tard sous le nom de bénéfices ou fiefs, c'est-à-dire terres concédées par un chef à ses compagnons d'armes en récompense des services qu'ils lui avaient rendus à la guerre.

Cependant, la féodalité proprement dite ne commença qu'en 877, avec l'édit de Quierzy-sur-Oise, qui établit l'hérédité des fiefs.

Mais dès le VI^e siècle, 556 (2), il est fait mention d'un seigneur de La Ferrière, Rioult (3) de la Ferrière; et il est probable que dès cette époque ou même auparavant la suzeraineté de La Ferrière s'étendait sur les terres et seigneuries de Saint-Front et par suite sur le territoire où s'est élevé le château et la ville de Domfront au XI^e siècle.

Mais il importe, à cet égard, de nous demander et de rechercher avant tout, à la suite de quels événements, par qui, dans quelles circonstances et dans quel but principalement fut construit ce château féodal qui devait donner naissance à la ville de Domfront; et, d'autre côté, de voir en même temps ce qui ensuite advint des terres et seigneuries de La Ferrière et Saint-Front et de leur importance relative. Pour cela, nous n'avons pas au reste à faire ici l'historique des invasions normandes dans le VIII^e siècle et la moitié du IX^e notamment. Bornons-nous à dire qu'au commencement du X^e siècle, après vingt années de guerres sanglantes et désastreuses, Rollon signa la paix à Aix-la-Chapelle avec Charles le Simple, (4) roi de France, qui dut l'acheter au prix d'une portion de la Neustrie (5).

(1) C'est à cette époque de la conquête des Gaules, au V^e siècle, que remontent les grandes Assemblées des Francs, connues sous le nom de Réunions du Champ-de-Mai et Champ-de-Mars, parce qu'elles se tinrent soit en mars (sous la 1^{re} race) soit en mai (depuis 756). On y a vu les premières traces des Assemblées parlementaires.

(2) Cette mention de la date de 555 ne peut être qu'erronée, comme ce qui concerne la mort de Saint-Bômer, le résultat d'une erreur ou d'une confusion. Saint-Bômer étant mort non en 556, mais le 4 août vers 570.

Voir au reste, à cet égard, notre histoire des communes du canton de Messey, Caen 1868-1873, pp. 103, 104, 105 et les notes.

(3) V. Caillebotte, *loc. cit.*, p. 7; Liard, p. 5; M^{re}. à la bibliothèque de M. Hamard, avocat à Domfront, ancien député de l'Orne.

(4) Fils posthume de Louis Le Bègue et né en 879.

(5) La Neustrie proprement dite avait été le berceau de la France (Augustin Thierry).

Ce fut sur les bords de l'Épte près du village de Saint-Clair que le traité fut ratifié (911).

Rollon s'approcha du roi, mit ses deux mains dans les siennes en disant : « Dorénavant je suis votre féal et votre homme, et « je jure de conserver fidèlement votre vie, vos membres et « votre honneur royal » (1).

Le roi lui donna le titre de comte en retour de cet hommage et lui promit de son côté protection et appui. Toutefois, bientôt la Neustrie fut érigée en duché sous le nom de Normandie. Rollon et ses compagnons qui lui avaient donné ce nom la possédèrent alors à titre de duché et comme vassaux du roi de France. Rollon divisa son territoire entre plusieurs de ses compagnons ou fidèles, tout en restant le seigneur suzerain. Un peu plus tard, de nouvelles terres furent également concédées par Guillaume le Conquérant, 7^e duc Normand (1035), à ses fidèles en Angleterre et il opéra lui-même quelques changements dans les possessions des seigneurs Normands, ses vassaux en Normandie, qui n'avaient avant que le nom de vassaux de la couronne de France. Nous passons rapidement.

Rollon abdiquait (927) en faveur de son fils Guillaume Longue-Épée qui était né de son mariage avec Popée Béran-ger (2). A la mort de Rollon (932) son fils et successeur, Guillaume Longue-Épée, après 17 ans d'un règne heureux, mourut assassiné en 942, à l'âge de 42 ans.

Il laissa pour lui succéder comme III^e duc Normand, son fils Richard I^{er}, à peine âgé de dix ans, qui avait été élevé à Bayeux par les soins de Bothon, un des compagnons d'armes de Rollon auquel ce dernier avait donné en partage le comté du Bessin.

Louis IV d'Outremer, fils de Charles le Simple qui occupait

(1) On a dit que Rollon invité dans l'entrevue de Saint-Clair à baiser les pieds du roi Charles, jura, *by Gott*, ou par Dieu, qu'il n'en ferait rien. Chron., Tur, an 911, cité par des Michels, dans son *Histoire générale du moyen âge*, t. II, p. 476.

(2) Au dire de certains chroniqueurs, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, outre l'abandon de la Neustrie, Charles le Simple avait été contraint de donner à Rollon sa fille Gisèle en mariage (v. *Hist. du moyen âge*, par Des Michels, t. II, p. 471; Bouillet, *Dict. d'hist. et de géographie*, p. 385). Cette assertion est erronée car, à cette époque, 911-912, Gisèle, fille de Charles le Simple était à peine âgée de 7 ans et Rollon en avait plus de 60. La vérité historique est que Rollon épousa la fille de Popée Béran-ger, comte de Bayeux, qui était tombé en défendant héroïquement la ville en 891, contre une invasion des Normands.

le trône de France voulut, à cette époque, se ressaisir de la Normandie et s'emparer de la personne du jeune duc Richard dont il convoitait l'héritage et qu'il attira fallacieusement à sa Cour. Mais le jeune duc ayant été délivré et mis en sûreté par un serviteur fidèle, d'Osmond (1), sur les conseils et par les soins d'Yves (Yves de Creil), ce dernier en fut plus tard récompensé généreusement par le duc Richard, devenu duc de Normandie. De sorte, qu'en outre du Bellemois, le duc Richard I^{er}, donna à Yves, Alençon et les terres qui en dépendaient, la ville et le pays de Séciz et plusieurs autres possessions en Normandie, sur la frontière du Maine, comme les terres et possessions qui allaient constituer plus tard la châtellenie et vicomté de Domfront, à la charge de lui faire hommage et de *veiller* de ce côté à la sûreté de ses Etats.

D'Osmond aurait engagé le jeune prince à feindre une maladie et l'aurait enlevé, secondé par Yves, dans un faisceau d'herbes où il fut caché et transporté au château de Coucy appartenant à l'oncle maternel de l'enfant (2).

Suivant Orderic Vital et Guillaume de Jumièges, l'un et l'autre historiens de la Normandie, Yves ordinairement désigné sous le nom de Bellême, était un personnage puissant et sage; il était à la cour du roi de France, Louis IV dit d'Outremer (3), en qualité de chef des arbalétriers ou si l'on veut d'ingénieur en chef, de grand-maître des machines de guerre du roi de France (balistarius, magister balistarum) (4); son origine n'est

(1) D'Osmond-de-Cent-Villes. Le roi de France tenait alors sa cour à Laon. Cet épisode dramatique a donné lieu récemment à une pièce intitulée : *Robert le Diable, seigneur de Bellême* (Bellême, G. Levayer, 1901, 98 p., in-12), qui a pour auteur le frère Amédée, directeur de l'école libre de Bellême.

(2) V. Odolant Desnos, *Mém. hist. sur Alençon*, p. 103. — L'abbé Fret *Chroniques Percheronnes*, t. I^{er}, p. 282, 283. — D. Ploin, *Hist. de l'église du Mans*; M. Chigouesnel, *Hist. de Bayeux*, 1867.

Odolant Desnos, *loc. cit.*, dit en parlant d'Yves I^{er} : « Nous ignorons « l'origine de cette maison, mais comme, un des premiers seigneurs connus « portait le surnom de *Creil* nous sommes fondés à croire qu'il était natif « ou seigneur de quelqu'une des villes de France portant ce nom; et « quelqu'un ait été le nom du père d'Yves, il aurait hérité de son père du « Bellémois. » — L'abbé Fret réfute judicieusement cette assertion, v. *Chroniques Percheronnes*, t. I^{er}, p. 279-280.

V. J. Pitard, *loc. cit.*, les seigneurs de Domfront.

(3) Fut élevé en Angleterre, d'où son surnom; sa mère l'avait emmené dans ce pays pour le soustraire aux factieux.

(4) M. L. Duval, *la Normandie monumentale*, 1^{re} partie (Orne), p. 1^{re}, 1896.

pas autrement connue, et aucun des auteurs qui ont prétendu donner des détails sur sa famille, n'est d'accord avec les autres, nous dit l'auteur des *Chroniques Percheronnes*.

S'il faut en croire, d'après l'abbé Fret (*Antiquités Percheronnes*), l'auteur anonyme d'une dissertation et chronique manuscrite de 1656, un des motifs également de la générosité de Richard, envers Yves, aurait été de le dédommager de la perte de son emploi à la cour de France, car peu de temps après la fuite du jeune duc on découvrit la part que le chef des arbalétriers, le grand maître des machines de guerre du roi de France, avait prise à l'évasion de l'enfant et les liaisons intimes qu'il entretenait avec d'Osmond gouverneur du jeune duc. Yves, qui prévoyait l'orage avait abandonné la cour pour se réfugier dans la Normandie, comptant, comme il advint en effet, trouver aide et protection auprès du jeune prince qui lui était si redevable.

Ainsi, comme nous venons de le voir, les fonctions d'Yves I^{er}, Yves de Creil, à la cour du roi Louis IV d'Outremer, consistaient à inspecter et ordonner la confection des machines de guerre, à présider à la confection des forteresses, dont il avait le génie, habileté qui passa à ses descendants, dont les forteresses étaient des chefs d'œuvre de solidité, comme on peut en juger, entr'autres, par ce qui nous reste des châteaux d'Alençon et de Domfront.

Yves I^{er} (Yves de Creil), Yvo de Credolio, ordinairement désigné sous le nom de Bellême, avait épousé Godehilde dont la famille est inconnue; il en eut cinq enfants (1) dont Guillaume I^{er}, Guillaume de Bellême, premier du nom surnommé *Talvas* (2), son fils aîné, qui lui succéda dans les seigneuries de Bellême et autres lieux; c'est lui qui fut le fondateur du château de Domfront, de l'abbaye de Lonlay et de l'église de Notre-Dame-sur-l'Eau (1010 à 1017).

Son père ou lui avait fait bâtir également les châteaux d'Alençon, de Sées, du Mesle-sur-Sarthe, d'Essay et autres. Toutes ces forteresses furent construites pour s'opposer aux entreprises que les seigneurs voisins auraient pu former contre

(1) Odolant Desnos, t. 1^{er}, p. 103 et 104.

L'abbé Fret, *loc. cit.*, *Chroniques Percheronnes*.

(2) On le surnomma ainsi, nous dit Odolant Desnos, à cause d'un espèce

cette frontière de la Normandie qu'il était chargé de défendre (1).

Maintenant il ne faut pas perdre de vue qu'il est fait mention d'un seigneur de La Ferrière, Rioult de La Ferrière dès le VI^e siècle (2).

C'est à cette époque du VI^e siècle, que Jublains, l'ancien territoire des Aulerces Diablintes et des Gallo-romains, était entré dans la possession de nos premiers rois (3).

Ce domaine de La Ferrière, dont les seigneurs prirent plus tard le nom, sous lequel ils ont été connus et qui s'est perpétué pendant de longs siècles, avait dû être maintenu ou concédé par les chefs gallo-romains à leurs anciens possesseurs ou compagnons.

Il faut bien savoir aussi en effet que Rollon lui-même, dernier duc de Normandie s'était habilement borné à mettre en vigueur les lois de la nation vaincue des Francs.

L'ancien coutumier de Normandie suffit pour prouver que le droit des premiers Normands n'était généralement autre que celui des Francs (4).

Il paraît bien également, qu'avant la donation de Richard I^{er} à Yves de Creil ou Yves de Bellême, il existait des fiefs et arrière-fiefs dans lesquels celui-ci et son successeur Guillaume Talvas confirmèrent sous certaines conditions les anciens posses-

de bouclier appelé *Talvas*, et dont il fut peut-être l'inventeur. Ce surnom passa à plusieurs de ses descendants. — Orderic Vital prétend qu'il avait été donné à cette famille à cause de sa cruauté : « *Jure vocatus Talvatus ob duritiam* » ; c'est la suite de sa prévention contre la maison de Bellême dont nous aurions beaucoup d'autres preuves, suivant Odolant Desnos, si ce surnom avait été injurieux aux seigneurs de cette maison, Jean I^{er}, comte de Ponthieu, n'aurait point désigné par ce sobriquet, son aieul, Guillaume III, comte d'Alençon et de Ponthieu. — En tout cas, les descendants d'Yves I^{er} de Bellême ne paraissent pas avoir justifié, à ce point de vue, le caractère de leur aieul Yves I^{er} de Bellême (Yves de Creil).

(1) Les seigneurs de la maison de Bellême devinrent d'ailleurs souvent les vassaux révoltés des ducs de Normandie et toujours en guerre avec les comtes du Maine.

(2) Il est aussi question en même temps d'un Flambart de Mont Chauvel — Caillebote, *Essai sur l'histoire de Domfront*, introduction, p. 7 ; id., Liard, *Histoire de Domfront ou Recueil de nombreux documents sur Domfront*. Ce Brioult s'il a existé à cette époque de 556 aurait été la souche des seigneurs qui prirent plus tard le vrai qualificatif de seigneurs de la Ferrière.

(3) V. nos *Recherches sur Domfront*, chapitre II, p. 27 et 28.

(4) V. notamment Des Michels. *Histoire du Moyen âge*, t. II, 2^e édition, p. 475, 1837.

seurs (1) ne pouvant eux-mêmes rester chargés du soin et de la conservation de leurs immenses domaines, étant d'ailleurs presque toujours en guerre avec leurs voisins.

Par suite en effet de la faiblesse de la royauté, l'hérédité des fiefs avait remplacé complètement au ^x^e siècle les concessions temporaires ou à titre précaire; et bientôt chaque seigneur prétendit ne relever que de Dieu et de son épée.

Guillaume I dit Talvas, comme fils et héritier d'Yves I^{er} de Bellême, avait des domaines considérables : en outre du Bellemois, avons-nous vu, il possédait Alençon et les terres qui en dépendaient, la ville et le pays de Sées, et plusieurs autres terres en Normandie, sur la frontière du Maine, comme celles qui allaient constituer plus tard la châtellenie et vicomté de Domfront, à la charge de faire hommage au duc de Normandie et de veiller de ce côté à la sûreté de ses Etats, contre les incursions des comtes d'Anjou et du Maine, ses redoutables voisins; il lui incombait également de refouler les Bretons; enfin, ayant refusé l'hommage qu'il devait à Robert I^{er}, duc de Normandie, pour le comté d'Alençon, il était souvent en guerre avec ce suzerain; « de là l'utilité d'imposantes forteresses et de la ligne stratégique de lieux forts à laquelle appartient Domfront. » (M. Blanchetière).

Guillaume Talvas confirma donc dans la plus grande partie de leurs possessions les tenants du domaine et de la seigneurie de La Ferrière et Saint-Front.

Et il inféoda et maintint dans ces mêmes domaines une partie des terrains voisins du château, aux charges de lui aider à le défendre, de l'accompagner à la guerre, de lui aider à rendre la justice et autres redevances. Ceux-ci inféodèrent dans la suite, à leur tour, une partie des possessions qui venaient de leur être confirmées et les aînés de ces derniers concédèrent à leurs puînés des portions de leurs fiefs pour les tenir d'eux pendant six degrés en parage (2) masculin, qui avait lieu entre sœurs et leurs représentants; et, les six degrés finis, ces puînés et leurs représentants les tenaient par hommage (Odolant Desnos) (3).

Ainsi au commencement du ^x^e siècle la seigneurie de La

(1) V. en ce sens Odolant Desnos, *loc. cit.* p. 106.

(2) *Par*, égal, dont les privilèges sont essentiellement les mêmes.

(3) V. Odolant Desnos, *loc. cit.*, p. 105.

Ferrière et Saint-Front (1) avait château fort dont on voit encore des traces, possédait les terres et seigneuries de Dompierre, Champsecret, Saires-la-Verrerie, Saint-André-de-Messey, Messey (2).

Sa suzeraineté s'étendait sur les paroisses de Banvou, Juvigny, Saint-Fraimbault, etc... (3). C'est ainsi également que le territoire où devait s'élever la ville et le château de Domfront, se trouvait compris dans les possessions des seigneurs de La Ferrière et Saint-Front, jusqu'à l'époque du xi^e siècle et de l'établissement du château des Talvas.

Il est même très probable, dans ces conditions, que les puissants seigneurs de La Ferrière et Saint-Front ne furent point, à cette époque, complètement étrangers au choix du lieu où fut élevé le château féodal de Domfront, situation qu'ils avaient pu et dû remarquer depuis longtemps comme une des plus fortes places, par la nature des lieux, qu'il fût possible de rencontrer.

De sorte que Guillaume Talvas après être entré en possession effective des terrains devant comprendre l'emplacement du château féodal de Domfront (4) et alentours, et en plus des terrains pour l'emplacement de la ville future et autres terrains environnants, Guillaume I^{er} dit Talvas, accorda d'un côté, des privilèges et avantages aux habitants voisins, de façon à les engager à venir se fixer autour de son château et à son abri; d'autre côté, il maintenait les seigneurs de La Ferrière et (5) Saint-Front dans l'étendue de toutes leurs autres possessions,

« Ces premiers possesseurs donnèrent en rente foncière ou seigneuriale ou bien sous certaines redevances, une portion des héritages qu'ils avaient reçus ou en abandonnèrent des portions pour en jouir en commun sous certaines charges. » Telle fut l'origine des fiefs, des arrière fiefs, des censives et des communes.

(1) Saint-Front se trouvait situé entre les forêts d'Andaine et de Passais.

(2) En 1095, Jean et Geoffroy de La Ferrière vendirent la baronnie de Messey pour faire le voyage de la Terre-Sainte avec le duc Robert.

(3) En 1680, une question litigieuse s'élevait entre la maison de la Saucerie (seigneurs Doynel) et les Ledin de la Châlerie, à propos des droits honorifiques dans l'église de la Haute-Chapelle. Le bailliage de Domfront décida que les droits litigieux appartenaient au seigneur de La Ferrière seul.

(4) L'enceinte totale du château était à elle seule en superficie de plus d'un hectare et demi.

(5) V. notre *Histoire des communes du canton de Messey*, ch. VII et VIII, p. 102, 151 à la note et 309, 2^e édition de 1873.

Sous la régence (1717 à 1723) le gouvernement eut le projet de bâtir

aux conditions prédites, et notamment, de concourir en temps de guerre à la défense du château de Domfront et dépendances, tant en leur nom, qu'en celui des ducs de Normandie.

On voit par exemple, peu de temps après, que le 3 janvier 1049, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, comme seigneur suzerain lui-même des comtes de Bellême, enjoignit à Yvain de La Ferrière de lui amener deux cents hommes d'armes qu'il devait fournir.

Un Yvain de La Ferrière était en 1049, gouverneur du château de Domfront.

En 1202, un autre membre de cette famille, Gauthier de La Ferrière était aussi gouverneur du château; il livra Domfront à Philippe-Auguste.

En 1328, Jehan de La Ferrière était également gouverneur du château de Domfront.

Henri de La Ferrière de la même famille fut un des quatre barons qui portaient les candélabres au sacre du roi Guillaume (1).

C'est ainsi, qu'à part les terrains et dépendances sus-mentionnés, qui furent détachés des possessions et seigneuries de La Ferrière et Saint-Front, le fief principal de la paroisse de Saint-Front fut maintenu en son intégralité, dans les mêmes mains, avec le droit de suzeraineté sur les autres terres en relevant, comme notamment : le fief de Collières; le fief ou aînesse du haut et bas Saint-Vincent qui constituait un faubourg de Saint-Front, et fut réuni à Domfront en 1834; comme le fief des Jugeries (2) aux portes de Domfront; le fief ou vavassorerie de la Raterie (3)

des casernes sur l'emplacement du vieux château, ce qui donna lieu à un procès-verbal de M. de Ventabrun. Dans ce procès-verbal il est question de Monsieur Lavv qui aurait acquis la terre de La Ferrière à *demi lieue* de la ville de Domfront. Erreur, nous dit à ce propos M. Blanchetière, *loco citato*, La Ferrière étant à environ 22 kilomètres de Domfront. Erreur ou plutôt confusion, qui nous montre encore les rapports étroits entre Domfront, La Ferrière et Saint-Front, ce qui faisait prendre au rédacteur la partie pour le tout.

(1) V. notre *Hist. du canton de Messey*, p. 106.

(2) Le manoir des Jugeries est actuellement la propriété de M. de Frieuze, gendre de M. le marquis d'Halaine.

(3) Le manoir de la Raterie a été longtemps la propriété de M. de la Roque; il était advenu à cette famille par une dame Couppel, des Couppel, chevaliers de Saint-Front.

sous Domfront (1), qui s'étendait jusqu'auprès de Notre-Dame-sur-l'Eau.

C'est donc heureusement aujourd'hui que l'annexion de Saint-Front et Domfront, si justifiée historiquement, a été d'un commun accord, et si à propos, arrêtée et décrétée en 1863 (2). De sorte que ces deux localités sœurs, ces deux centres d'agglomération, sont désormais confondus en un seul et sous le seul nom désormais, de : commune de Domfront, ville de Domfront; et c'est ainsi, qu'on pourra maintenant dire véritablement que l'origine de Domfront remonte non au VI^e siècle, mais au I^{er} siècle de notre ère.

H. LE FAVERAIS

(1) Dans un aveu du 13 février 1665 pour la paroisse de Saint-Front on lit : Aveu de Guillaume Pillet, sous le domaine et bourgeoisie de Domfront, d'une maison manable nouvellement bâtie, etc..., joignant et boute le chemin tendant des fauxbourgs sur la petite brière (bruyère) (attenant aux anciens fossés de la ville, aujourd'hui rue des Barbacanes), dudit Domfront et icelle brière située proche le *carrefour de la Poissonnerie* où tiennent les foires dudit Domfront, paroisse de Saint-Front. — Ainsi, la petite brière située à l'extrémité N.E, de la rue Godrasactuelle, et la place de la Brière (Bruyère), où se tiennent les foires de Domfront, se trouvaient comprises dans le territoire de la paroisse de Saint-Front jusqu'en 1834.

(2) Décret du 14 décembre 1863.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

ET

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES

Sécheresses, Pluies, Orages, Glaces, Tremblements de
terre, Aérolithes, etc.,

OBSERVÉS EN NORMANDIE

PRINCIPALEMENT DANS L'ORNE

*D'après les Chroniques locales, les Archives du département
et des communes*

1073-1893

(Suite)

P.-A. Renault, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale du département de l'Orne, a recueilli à Alençon, de 1800 à 1822, une série d'observations météorologiques qui nous semblent d'autant plus dignes d'attention qu'elles s'appuient sur des observations faites à l'aide d'instruments de physique plus ou moins perfectionnés, notamment d'un pluviomètre dont il nous a donné la description. La météorologie agricole, médicale et vétérinaire, c'est-à-dire l'influence des phénomènes atmosphériques sur la végétation et sur la santé de l'homme et des animaux, enfin l'histoire naturelle elle-même, tiennent une grande place dans ces notes. Quant au rapport qu'il croit apercevoir entre ces phénomènes et les prétendues influences astrologiques ou zodiacales, c'est là, croyons-nous, une aberration qui elle-même est un indice de l'état d'esprit de l'observateur.

Année 1800. — *Pisces*. Nombre 17 du cycle solaire, première année du siècle 1800, a été revêtue de tous les caractères

que produit ordinairement la position relative et réciproque des astres et des planètes, à cette époque du cycle.

L'hiver n'a pas été rigoureux : un temps sombre, pluvieux, avec de fréquents brouillards, mêlés de peu de neige poussée par un vent du sud-ouest et quelques faibles gelées, se succédèrent et entretenirent, dans l'horizon, de grosses masses de nuages gris, qui causèrent beaucoup de pluies.

Le printemps fut pluvieux et venteux, ce qui fut assez favorable à la végétation. Les courants atmosphériques ayant rompu leur équilibre, excitèrent des vents qui se portèrent de tous côtés pour trouver le repos. Au milieu de ce combat aérien, la température n'ayant pu atteindre un degré suffisant de développement de calorique, la végétation s'est trouvée retardée et les herbes retenues par les gelées du matin ont souffert beaucoup.

L'été a été passable, les moissons bien faites ont été assez bonnes, mais insuffisantes, puisqu'elles ne produisirent pas, la semence prélevée, de quoi fournir les marchés que pendant la moitié de l'année ; on fut obligé de se procurer du grain et des farines du département de l'Eure et l'Eure-et-Loire. Les pâturages, moins coûteux et moins sujets à des avaries, furent nuls pour l'économie rurale.

L'automne, qui a commencé sous le signe du Capricorne, a été doux et très humide. Quelques neiges ont à peine couvert la terre.

Agriculture. — Il y a eu abondance de grains et de vins. Cependant les uns et les autres se sont maintenus chers, à cause de la prétendue rareté du numéraire.

Hydrologie. — Il est tombé d'eau à Alençon pendant 1800 : en janvier 11 lignes, février 9, mars 31, avril 23, mai 34, juin 25, juillet 24, août 27, septembre 38, octobre 17, novembre 20, décembre 9, ce qui est la quantité d'eau qui tombe chaque année dans le département de l'Orne. Les trois mois de juin, juillet et août fournissent ordinairement peu d'eau, quoiqu'elle paraisse tomber abondamment. C'est qu'elle est poussée par quelques orages qui passent si vite que leur irrigation est presque nulle et qu'elle est élevée en vapeur aussitôt qu'elle est tombée, ce qui l'empêche de pénétrer jusqu'au fond de la terre végétale.

Pathologie — Les catarrhes, les rhumes, les inflammations des muqueuses, quelques ophtalmies et le virus variolique

ont exercé leur empire sur l'humanité. (Renault. *Observations météorologiques.*)

Année 1801. — L'hiver de 1801 a commencé sous le nombre 18 du cycle solaire nommé *Sagitta*. Ce fut une suite et un mélange continu de gelées, de neiges fondues, de pluies et de brouillards malsains.

Le printemps, pluvieux et venteux, fut assez agréable ; il y eut quelques beaux jours d'une assez douce température qui firent développer la végétation. Les labours, faits selon l'insouciance, l'usage et la routine du pays, opposés à tout esprit d'amélioration, reçurent favorablement les grains destinés à la semence et tout parut flatter l'espoir du cultivateur. Pour exciter son zèle à s'instruire, je confiai à plusieurs des froments, des seigles, des orges et des avoines qui m'avaient été donnés par des étrangers ; les grains, semés avec soin et comme je leur en indiquai la manière, poussèrent avec rapidité et une force qui les surprit sans les convaincre, tant ils tiennent à leur manière d'agir et de penser.

Les vents du Midi, vacillants et accompagnés de coups de chaleur, rendirent l'été peu agréable et couvrirent les arbres et les plantes potagères de milliers d'insectes, de chenilles dévorantes et d'hannetons (*sic*) qui infectèrent l'air. Les vents, sans cesse du Sud au Sud-Ouest, entraînèrent une grande chaleur qui arrêta les progrès de la végétation et précipita la maturité des céréales. Il y eut une si grande variété dans les saisons de cette année qu'elle a été notée comme une des plus extraordinaires pour nos climats. Cependant elle s'est trouvée assez fertile en grains, excepté les mars qui furent privés de la substance végétative.

Pour m'assurer du succès de mes différents grains, j'obtins qu'il fût nommé une Commission formée de cultivateurs, marchands de grains et de boulangers, pour juger de l'avantage qu'il y aurait d'introduire ces nouveaux grains dans notre économie rurale. A jour et heure indiqués, les membres de la Commission se rendirent au Jardin botanique où j'avais fait mes essais particuliers et y dressèrent le procès-verbal suivant (1) :

(1) Nous donnons seulement ici la fin de ce procès-verbal.

« Après avoir repassé tous les grains, les avoir bien examinés
 « et écouté les observations de chacun de nous, nous sommes
 « convenus que leur culture ne pouvait être que très avantageuse
 « pour le pays et qu'il serait bon d'engager les cultivateurs à
 « s'en occuper en grand.

« En foi de quoi, nous avons signé le présent pour qu'il soit
 « communiqué à M. le Préfet de l'Orne. A Alençon, le 15
 « fructidor (2 septembre 1801). Suivent les signatures : Barbot,
 « Desaunavre, Léhu, Veron Maurice. »

L'automne a été beau et abondant en fruits de toute espèce, mais de médiocre qualité et de peu de garde, ce qui augmente encore les besoins du pays. Les pluies abondantes de cete saison causeront des inondations en divers lieux.

Des fièvres automnales parurent, avec des accès et frissons, des dysenteries, avec des douleurs d'entrailles, de grands maux de tête et beaucoup de rhumes.

1801. — Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Orne (8 floréal, an IX).

« Vous m'informez, citoyen préfet, par votre lettre du 13 ger-
 « minal dernier (9 avril 1801), qu'il règne dans plusieurs com-
 « munes de l'arrondissement de Domfront une maladie épidé-
 « mique qui menace d'étendre ses ravages et que vous attribuez
 « principalement à l'extrême misère des habitants, ruinés par
 « une longue guerre civile et de fréquentes intempéries...

« Je vous autorise à faire les avances indispensables et j'en
 « ordonnerai le remboursement à vue des états de frais que vous
 « m'adresserez, conformément à l'instruction précitée (du 25
 « messidor an V). » (Archives de l'Orne, série M.)

1801 (Prairial an IX). — Dans le canton de Trun et d'Argentan. (Scarlatine maligne). — Epidémie. Soins donnés aux malades par les docteurs Bouffey, sous-préfet de l'arrondissement d'Argentan et Libert, médecin des épidémies. Secours aux indigents.

Cette maladie fut attribuée, par le docteur Libert, du passage subit et fréquent du froid au chaud, le nombre des malades fut considérable en comparaison de la population. Les indigents en furent particulièrement atteints. La plus grande partie de ceux qui succombèrent, furent assassinés par des empiriques résidant dans le pays.

Après avoir paru se ralentir pendant quelques jours, la maladie fit de nouveaux ravages, en messidor, an IX. Le maire réclama des secours pécuniaires pour distribuer aux nombreux indigents qui en étaient atteints.

Le rapport du citoyen Libert, ajoute le préfet, semble indiquer que cette maladie est de la nature de celle qui a régné dans le district de Domfront, qui règne depuis longtemps à Alençon et est répandue dans ce département sous le nom de fièvre scarlatine, sans inspirer aucune crainte de contagion.

Une lettre du maire de Bailleul, en date du 27 messidor, nous apprend qu'à cette date la maladie avait repris et fait périr plusieurs personnes, notamment des jeunes femmes allaitant, qui succombaient « faute de moyens d'existence, soit quant aux médicaments, soit quant à la nourriture qui ne devrait plus être en pain d'orge ».

Le 9 thermidor, le docteur Bouffey, écrit au citoyen Lamagdeleine, préfet :

« J'ai parcouru les communes d'Occagnes, Brevaux, Pierrefitte, Nécyc et Montabard. Au moment d'entrer sur le territoire de Bailleul, j'appris que l'épidémie avait cessé et que les secours que le maire sollicitait par la lettre que je vous adressai le 27 messidor dernier, avaient plus particulièrement pour objet d'affermir la convalescence des pauvres que le traitement d'une maladie actuelle.

« La maladie dont il s'agit est une miliaire que les médecins appellent essentielle et qui, chez un grand nombre d'individus, se trouve compliquée d'une scarlatine angineuse, chez quelques-uns d'un vrai pourpre ou pétéchie. Son caractère est évidemment contagieux. Nous vîmes plusieurs malades qui ne se sont alités qu'après avoir donné leurs soins à d'autres individus, et souvent trois ou quatre personnes de la même maison ont été successivement atteintes.

« Dans la commune d'Occagnes, l'épidémie paraît n'avoir rien perdu de sa fureur et il m'a paru urgent de venir au secours des indigents en leur procurant un traitement prompt et sagement dirigé. En conséquence, une fille intelligente et zélée, connue précédemment sous le nom de sœur de la Providence, a été invitée de continuer ses soins aux malades sous la direc-

« tion du citoyen Libert. J'ai autorisé celui-ci à délivrer des
« bons pour bouillons et médicaments aux nécessiteux.

« J'apprends que la commune d'Avoine se trouve depuis peu
« de jours atteinte de cette maladie qui paraît parcourir succes-
« sivement les lieux bas, les villages ombragés et malpropres.
« L'habitude où sont les habitants des campagnes d'accumuler
« des fumiers devant la porte de leurs maisons ne fait qu'ajouter
« aux causes éloignées qui l'ont fait naître.

« Je crois superflu de vous observer que les approches de la
« récolte, la cherté du pain et la crainte d'être abandonné aux
« horreurs de la maladie et de la faim avaient jeté le découra-
« gement dans l'âme des indigents et que ma présence et celle
« du citoyen Libert ont sensiblement relevé leur espoir. Je ne
« puis vous rendre les réflexions touchantes que j'ai entendues
« et que je désirerais pouvoir transmettre au gouvernement. Je
« désire bien sincèrement que le ministre approuve les mesures
« qui sont réglées par une stricte économie et qui ne donne-
« ront lieu qu'à une bien modique dépense, si l'épidémie n'é-
« tend pas plus loin ses ravages. » (Arch. de l'Orne, série 4.)

« Année 1802. — L'hiver de 1802 a commencé lorsque le soleil
a éclairé le signe du Capricorne, sous le nombre 19 du Cycle
solaire, *Foenus*. Il fut froid, long, sans être très rigoureux.
Toute amélioration en agriculture fut presque nulle, l'intempérie
des saisons, portée à l'extrême, en firent une année extraordi-
naire.

Le printemps fut assez favorable au commencement pour les
fruits, mais sa fin fut si chaude qu'ils furent mûrs avant d'être
formés. La grande sécheresse de tout l'été, soutenue et prolongée
assez avant dans l'automne a tellement appauvri la terre végétale
de ses sucs séveux qu'elle se trouvait réduite à ses molécules
minérales et qu'elle ne contenait presque point de principes
d'hydrogène, si précieux à la végétation; elle était tellement
divisée qu'elle ne présentait plus, même à une profondeur assez
considérable qu'une poussière assez légère et sans consistance.
Les plus grands arbres souffrirent jusqu'à perdre leurs feuilles
et à ne nous montrer que des branches nues, comme dans l'hiver;
un grand nombre périrent sur pied. Les herbages souffrirent
également, ce qui augmenta le prix des fourrages et causa beau-
coup d'épizooties qui enlevèrent beaucoup d'animaux.

L'automne, vers sa fin, nous donna quelques pluies qui firent bien pour la culture des terres, mais qui devinrent dangereuse pour l'état sanitaire de l'homme. L'atmosphère fut aussitôt remplie de vapeurs, d'exhalaisons et de gaz malsains. Les enfants furent attaqués du croup, de la rougeole, de la petite vérole. Des coups de sang, des paralysies, des douleurs et de grands maux de tête troublèrent tous les âges pendant cette saison.

Nos céréales étrangères, également surprises par la grande intempérie de cette année ne marquèrent pas une grande amélioration, ce qui nous fit différer d'en faire le rapport comparatif, comme on le verra dans la suite.

La quantité d'eau tombée cette année au printemps et en automne n'a été que de 15 pouces 2 lignes, tout l'été ayant été sans pluie même d'orage. Ce qui a été d'autant plus nuisible dans ce pays que les terrains qui en forment le fond tiennent de la nature argileuse, limoneuse et tufeuse, que leur première couche, même à la profondeur d'un pied à 18 pouces, en beaucoup d'endroits, n'est qu'une argile très fusible, qui devient pâte à la première humidité, tandis que la plus simple sécheresse la rend compacte et dure, passage rapide et continu, nuisible à toute production végétale et d'où résulte cet état de langueur et de dépérissement sensible que nous apercevons dans les champs, pendant la belle saison, tandis que la végétation était belle et vigoureuse dans le plus mauvais temps de l'année. (Renault. *Observations météorologiques.*)

Année 1803. — Le nombre 20 du cycle solaire, *Grossus*, commença son cours, ainsi que l'hiver de 1803, le 22 décembre 1802, à minuit, lors de l'entrée du soleil au signe du Capricorne. Les vents d'ouest reprirent leurs cours ; des pluies froides, des neiges fondues, des verglas, des brouillards épais, se succédèrent jusqu'au printemps qui fut pluvieux et venteux jusqu'à l'équinoxe. Un orage qui survint tout à coup, par un vent du nord, déranger toute la saison en faisant succéder la gelée et la glace à une douce température, vicissitude qui a duré jusqu'à l'automne. Des vents roux du sud et du nord brûlèrent toutes les fleurs ; des millions de chenilles dépouillèrent les arbres et empestèrent l'air. Des terres limoneuses, de couleur grise, remplies de cailloux quartzeux, tufeux et bayeux, restèrent longtemps dans

l'inaction, ce qui causa de grandes avaries et de grandes inquiétudes pour les récoltes. Le mal était sensible, mais la saison soutenait encore l'espoir du cultivateur. L'instant de la récolte arriva ; il se disposait à en profiter, lorsque des pluies abondantes et continuelles rendirent le travail pénible et infirmèrent la qualité des grains, faibles déjà par leur récolte de 1802, qui n'avait rien valu, car les grains, les herbes, les trèfles, les luzernes et les foins en général étaient plus ligneux que mucilagineux et alors moins nourrissants. Le bétail, plus nourri de sec que de vert succulent, et privé, par la disette, de la quantité nécessaire à ses besoins, devint maigre, échauffé et, fientant moins, ne donnait que des excréments privés de ce suc glutineux qui en les lubrifiant devient pour la terre un nouveau stimulant de végétation. Ces engrais, loin d'améliorer la terre où on les répandait lui enlevèrent le peu d'humidité qui lui restait.

En comparant donc la récolte de ces deux années, on peut s'assurer que la première l'emportait pour la qualité sur la dernière, que celle-ci a peut-être eu l'avantage de la quantité, mais qui l'une ni l'autre n'ont offert ce qu'on appelle une bonne année.

Hydrologie. — En janvier, la hauteur de l'eau poussée par les vents d'ouest et sud-ouest a été de 9 lignes en février, les mêmes vents variant avec le sud, 14 ; mai, vents nord et sud, 4 ; décembre 3. Ce qui porte la somme d'eau tombée en 1803 à 17 pouces.

Il y eut, cette année, beaucoup de fièvres d'automne, des toux violentes, des catarrhes bilieux et des douleurs de goutte ». (Renault). (*Observations météorologiques*).

1803. — 26 avril, mardi 6 floréal an XI. — Explosion aux environs de Laigle, vers une heure après-midi, d'un météore igné qui fut aperçu de Pont-Audemer, du côté de Falaise et de Caen, d'Alençon et de plusieurs villes environnantes et se fit entendre à plus de trente lieues à la ronde précédée par l'apparition d'un globe de feu, suivie de celle d'un petit nuage au milieu du ciel serein. La première explosion fut suivie de détonations moins fortes, comme d'un roulement continu qui dura cinq à six minutes. L'un des noyaux de la masse minérale enflammée qui avait ainsi fait explosion au-dessus de Laigle, fut observé à la Vassolerie, village situé à une lieue au nord de Laigle. Elle

pesait 17 livres 1/4. Les limites dans lesquelles la chute de ces masses eut lieu sont la ville de Laigle, d'une part ; de l'autre, les cinq communes de Saint-Antonin-de-Sommaire (Eure), Condé, Rugles, Glos-la-Ferrière, Couvains, la Ferté-Fresnel et Gauville. Ces masses, dont quelques-unes s'enfoncèrent profondément dans la terre en tombant, répandaient de la fumée au moment de leur chute et exhalaient une odeur sulfureuse très désagréable. Plusieurs échantillons furent recueillis sur place par Biot, qui fut envoyé dans le département de l'Orne par le ministre de l'Intérieur pour recueillir des renseignements exacts sur ce météore. Il est à remarquer que la surface couverte par les aérolithes avait la figure d'une ellipse allongée. (*Relation d'un voyage fait dans le département de l'Orne pour constater la réalité d'un météore constaté à Laigle le 2 floréal (sic), an XI*, par F.-B. Biot, imprimé par ordre de l'Institut de Paris. Baudouin, thermidor an XI, in-4°, 47 p., avec une carte des lieux sur lesquels a éclaté le météore (1).

1803 (An XII). Epidémie à Loucé (c^{on} d'Ecouché). Envoi du D^r Libert pour soigner les malades. Les médicaments fournis par H. Prempain, pharmacien, au compte du département s'élevèrent à 436 fr. (Archives de l'Orne, série M).

Les chaleurs désastreuses de l'an XIII, mirent le comble aux maux causés par la guerre, en brûlant les sarrazins, la principale ressource des campagnes. Un certain nombre de personnes moururent de faim ; comme conséquence encore, des maladies épidémiques firent dans le canton un nombre considérable de victimes. Dans certaines paroisses, la moitié des habitants en fut atteinte et plus du sixième des malades succombèrent.

(Tinchebray et sa région au bocage Nornand).

Année 1804. — Cycle solaire *Dicet*. — L'hiver, assez tempéré d'abord, est devenu long, neigeux, pluvieux et plein de brouillards fétides et d'une mobilité de température peu ordinaire, aussi dangereuse aux végétaux qu'à l'homme et aux animaux.

(1) Bibliographie scientifique du département de l'Orne, par L.-A. Letacq. *Bulletin de la soc. hist. et arch. de l'Orne*, tome X, p. 284-285. M. Letacq a donné à l'art. Biot, une analyse des divers mémoires relatifs au météore de Laigle.

Les vents, après avoir longtemps soufflé du sud-ouest et de l'ouest, se sont fixés au printemps au nord et ont constamment gardé ce rhombe, pour passer au midi, vers l'automne.

Les seigles et les premiers froments, faits dans la poussière et par un temps doux, germèrent promptement et acquirent assez de force pour soutenir les plus grandes rigueurs de l'hiver, tandis que les derniers faits, jetés dans l'eau, la bourbe et dans une terre mal préparée, à cause des mauvais temps qui ont retardé les semailles ont difficilement germé. Arrêtés dans leur premier développement, soit par des gelées aussi fortes que longues soit par des dégels momentanés, d'autant plus dangereux qu'ils se succédaient rapidement et que la jeune plumule des plantes se trouvait surprise entre deux lits de glace, ou ensevelie sous les eaux, ce qui les fit si longtemps languir que le cultivateur commençait à se désoler, lorsqu'un nuage bienfaisant vint étendre sur ces précieux végétaux une belle couverture de neige, qui leur permit de croître, de s'épater et de prendre de la force. Un mois s'étant ainsi passé, il survint quelques jours d'une douce température ; la terre se couvrit d'une belle verdure fraîche ; toute la végétation partit avec autant de vivacité que de force. Cependant le vent soufflant toujours nord et ne quittant ce rhombe que pour se porter rapidement à l'ouest et à l'ouest-nord, revenait toujours à son premier point, ce qui occasionna tout l'été une température plus ou moins froide, plus sèche qu'humide, qui suspendit de nouveau la circulation de la sève et qui s'opposa au développement de la végétation. De sorte que les froments qui promettaient beaucoup ne fournirent qu'un chaume court, peu garni de feuilles et des épis maigres et moins fournis de grains. Les prés, les prairies, peu fournis d'herbes, ont donné un tiers moins de fourrages que les années précédentes, disette qui se fit d'autant plus sentir dans le pays qu'on y fait assez d'élève de gros bétail.

Les trèfles, les luzernes, les sainfoins, les forts végétaux ont assez bien supporté l'intempérie des saisons. Les arbres même ont résisté ; les poiriers seuls qui avaient mal fleuri n'ont point donné de fruits, mais les pommiers, qui ont résisté annoncèrent de tous côtés une abondance peu commune.

Les lins, les chanvres, surpris par la sécheresse, ont peu réussi, et leur germination a été trop lente pour pouvoir espérer

qu'un changement de température pût les ramener à leur parfaite végétation, ce qui fit augmenter le prix des toiles, déjà assez haut.

On a eu cette année peu de hannetons (*Scarabeus Stridulus*) (1), mais ils ont été remplacés par une multitude de coléoptères (2), de punaises (*Cimex Nausoris*), de pucerons (*Cimex Aphis*), qui ont causé les plus grands dégâts dans les jardins, en attaquant l'embryon des graines, au milieu même de leurs cotylédons et les jeunes pousses des arbres qui se sont trouvées desséchées par les chenilles qui y attachèrent leurs cocons de toutes parts.

La belle saison passée, une foule de grugeurs, rats, rats-mulots, campagnols et autres, portèrent la désolation au pied des granges, tandis que des bandes innombrables de passereaux en dévastaient le haut.

Les brouillards chauds, humides, fétides, des vents roux, chauds, humides, une sécheresse aride, des pluies froides, tels sont les météores qui ont non seulement agi cette année sur les végétaux, mais qui ont affecté l'économie animale. Des toux catarrhales, des ulcères à la gorge, des constipations, des dysuries, des péripneumonies, des maux de tête, des angines, des enrouements, des fièvres, accablèrent un nombre infini de personnes de toutes les classes, hommes, femmes et enfants.

Trois ou quatre jours d'un vent du Midi, dans le mois de juin, développèrent, dans la ville d'Alençon, le virus variolique d'une manière effrayante. Plusieurs enfants sont morts et un grand nombre, après avoir été gravement malades de ce cruel fléau, en sont restés défigurés pour toute la vie.

Les animaux ont également souffert de l'insalubrité de l'air atmosphérique. Plusieurs ont éprouvé des crises de faiblesse, des inflammations, des tumeurs, des toux et des malaises momentanés. Les oies mêmes, qui offrent dans ce pays, tant pour leur chair, leur graisse, leur duvet et leurs plumes un objet de commerce assez considérable, ont eu une première ponte presque

(1) Aujourd'hui le hanneton est connu des savants sous le nom de *Melontho Vulgaris*. C'est un coléoptère qui n'a rien de commun avec le *Scarabeus Stridulus*.

(2) La punaise champêtre et le puceron sont rangés parmi les hémiptères et non parmi les coléoptères.

nulle et les oisons de la seconde n'ont été que faibles, chétifs et de mauvaise qualité.

Hydrologie. — Janvier s'est passé sans brouillards, en gelée et sans eau. En février, quatre jours de pluie ont fourni 1 pouce ; mars, six jours, 3 pouces ; avril, cinq jours 2 pouces, mai, six jours, 3 pouces ; juin, un jour, 6 lignes ; juillet et août, 0 ; septembre, trois jours, 1 pouce, 1 ligne ; octobre, trois jours, 1 pouce, 6 lignes ; novembre, cinq jours, 1 pouce ; décembre, quatre jours, 1 pouce. Total, 14 pouces, 6 lignes.

Année 1805. — L'hiver a été long, froid, neigeux et a fini par des giboulées froides, humides et venteuses. Cette saison a été remarquable par un grand nombre de maladies et par des fièvres de toute espèce. L'agriculture reprit son cours ordinaire, mais beaucoup d'arbres périrent dans les forêts.

Le printemps fut passable dans son commencement et devint agréable vers sa fin. On eut beaucoup de peine à détruire l'immense quantité de chenilles et d'insectes qui dévastaient les champs et les jardins.

L'été fut pluvieux, orageux, chaud vers son commencement et d'une température très modérée vers sa fin.

L'automne fut humide, venteux ; il y eut de fortes inondations, des tempêtes et des naufrages.

Le gros bétail se remit un peu et prit de l'embonpoint. Il n'y eut que les troupeaux de moutons qui restèrent maigres et chétifs.

— 28 décembre (an XII, 6 nivose). Dégâts occasionnés aux bâtiments de l'évêché de Sées par l'ouragan.

1806. — Le 11 janvier, la foudre tombe sur le clocher de Saint-Julien de Domfront.

Année 1806. — L'année 1806, *Aqua*, la 23^e du cycle solaire, en a fourni tous les caractères. Son printemps a été froid, son été sec et venteux ; son automne a été la plus belle saison de l'année, et son hiver a été froid.

Malgré le froid du printemps, son humidité couvrit promptement la terre d'un riche tapis d'une verdure naissante. L'été, comme le printemps, a été une vicissitude continuelle de chaleur pendant le jour et de froid, souvent jusqu'à la glace, pendant la nuit, les vents soufflant constamment du nord et nord-est, ce qui

occasionna une sécheresse qui dura 77 jours ; et si elle a été interrompue, ce n'a été que par quelques orages très éloignés. Il n'y a eu que l'orage du 28 août qui se soit fait sentir dans ce canton, avec d'autant plus de force qu'il était accompagné d'un ouragan qui s'est étendu à plus de trente lieues, faisant tomber les fruits sans être mûrs, rompant les branches et arrachant les arbres les plus forts.

L'automne belle (*sic*) et agréable fut humide, et le regain et la seconde coupe des trèfles ayant encore été bien moindre que la première, à proportion, ont porté les fourrages et surtout la paille à un très haut prix. Ce qui a également causé une grande diminution d'engrais pour l'année suivante.

Les arbres, ayant moins souffert que les herbes, nous ont donné pendant l'automne d'abondantes récoltes de pommes et de poires, de noix, de faines et de glands. Les jardins nous ont également donné en abondance de beaux fruits, mais sans qualité et de peu de garde.

Ayant introduit cette année la culture de la Grande Pimprenelle comme prairie artificielle, M. Barbot, qui en avait couvert un terrain considérable, dans un très mauvais fond, en fut très satisfait. Ses moutons et ses bestiaux s'en engraisèrent de manière qu'ils ne s'aperçurent nullement de la disette du fourrage.

La pluie, n'a fourni cette année qu'une somme de 18 pouces 1 ligne d'eau.

Le plus qu'il soit tombé d'eau en 24 heures a été 11 lignes 1/4 de hauteur, le 20 janvier, et 13 lignes le 13 novembre.

Les seigles et les blés, retardés par l'intempérie du printemps, n'ont fleuri que dans les jours où le soleil était brûlant pendant le jour et qu'il gelait pendant la nuit, ce qui porta le plus grand préjudice à leur fleuraison et les retint à peu près dans le même état pendant plus de quinze jours. Les herbes éprouvèrent le même effet : gelées tous les matins et brûlées par les rayons du soleil, elles furent longtemps sans pouvoir réparer les désordres de leur végétation ; elles n'ont acquis que très peu de développement au moment où il fallut les faucher. Cependant il y a encore eu des foins, et la première coupe des trèfles et des luzernes s'est trouvée assez bonne, mais leurs pousses étaient si courtes qu'elles ont peu rendu.

Les seigles, mûrs de bonne heure, n'ayant pas souché se sont trouvés gelés, et leur chaume court n'a pu servir qu'à faire de petites herbes.

Les blés ont également été faibles; il n'y a eu que le blé roux barbu qui s'est le mieux soutenu. En général toutes les pailles ont été courtes et les épis si peu fournis qu'on peut regarder la récolte comme pour valoir moins de moitié que celles des années précédentes. Les orges, faits pendant la sécheresse, ont fourni un épi plus long que le chaume et avec peu de bon grain.

(Renault. *Observations météorologiques*).

A 7 heures du soir, un orage violent, apporté par un vent du sud-ouest, éclata sur la coupole du clocher, rebâti après l'incendie du 2 au 3 août 1744, également allumé par la foudre qui avait causé la destruction de l'ancienne tour romane. L'abat-voix de la chaire fut lui-même atteint par le fluide et précipité avec fracas dans la nef. L'émotion fut d'autant plus vive que l'église était alors occupée par deux enterrements et par un baptême; mais heureusement tous les assistants en furent quittes pour une commotion plus ou moins forte, qui fut ressentie même par des personnes placées dans un quartier éloigné.

D'énormes pierres furent arrachées des murs de l'église et le feu ayant attaqué la flèche qui surmontait alors la tour, il fallut se résoudre, sur les onze heures du soir, à l'abattre à coups de hache. Les couvertures en furent fortement endommagées. Ce travail présentait, d'ailleurs, les plus grandes difficultés. Comme c'était au-dessous du foyer de l'incendie que l'on travaillait pour garantir les charpentes du clocher, le danger était affreux: le plomb fondu, les fers embrasés, les madriers brûlants, couvraient, entouraient, menaçaient les hommes courageux qui s'étaient dévoués et qui eurent la sagesse de ne pas désespérer de l'état déplorable où ils se trouvaient. C'est à cette confiance généreuse que l'on a dû la conservation de l'église et peut-être de beaucoup de maisons voisines très importantes.

(Louis Dubois. *Journal du département de l'Orne*. 3 juillet 1808. — Archives de l'Orne. Série M. Incendies).

1808. 10 octobre. — Epidémie à Chênedouit. Envoi du docteur Libert, médecin des épidémies à Argentan, pour reconnaître le caractère de la maladie et distribuer aux indigents les remèdes dont ils ont besoin.

1808. — 1^{er} juillet. La foudre tombe sur le clocher de Notre-Dame d'Alençon.

1809. — 28 juin. — Epidémie à Rabodanges et aux Rotours. Envoi du docteur Libert. Dix personnes, à cette date, avaient succombé; une trentaine étaient prises.

1811. — Comète visible pendant plusieurs mois, grande chaleur en cette année qui fut très aride. Le vin fut délicieux; quelques personnes prétendent en posséder encore quelques bouteilles qu'on appelle Vin de la Comète.

1812. Septembre. — Température entièrement sèche. Depuis plusieurs années, on n'avait pas ressenti de si fortes chaleurs à une pareille époque. Les sarrazins seront de bonne qualité, mais en petite quantité. La récolte des fruits est presque nulle. Le produit des poires ne sera pas le vingtième des années communes.

(Lettre du sous-préfet de Domfront au préfet).

(1812. 12 octobre. — Ravage des mans.)

Les insectes qu'on appelle *mans* ont continué de ravager pendant ce mois, notamment dans les cantons de Carrouges et de Courtomer, les sarrazins non encore récoltés, ainsi que les orges tardifs. On a commencé les récoltes des fruits dans les derniers jours de septembre. On évalue cette récolte à la moitié de celle des années précédentes. Celle des poires est nulle, dans cet arrondissement. La saison, au surplus, est des plus favorables, et les pluies modérées qui sont survenues dans les derniers jours de ce mois, ont puissamment favorisé les premiers ensemencements.

(Lettre du sous-préfet d'Alençon au préfet.)

— 31 octobre. — Les chaleurs qui ont eu lieu pendant le mois de septembre ont desséché l'herbe dans les pacages de votre ressort et facilité la moisson des avoines et des sarrazins. On a été trompé sur la quantité de ce dernier grain. Il y aura peu de fruits à cidre et le pain est encore au-dessus de son prix ordinaire.

1812. Décembre. — La gelée ayant pris très vivement et ayant été constante, pendant tout le temps du mois de décembre, les blés derniers ensemencés n'ont pu lever et il y a beau-

coup à craindre qu'ils ne manquent de lever lorsque la terre le permettra.

Les bestiaux ont été rentrés dans les bâtiments, et le long séjour qu'ils pourront y faire si la saison est toujours froide, occasionnera une grande consommation de fourrages.

Les cidres n'ayant pas été façonnés, avant la gelée, il y aura une grande perte dans la quantité et la qualité de cette boisson.

(Lettre du sous-préfet de Mortagne au préfet).

Année 1813. — Le printemps fut d'abord d'une température assez froide, longtemps prolongée et finit par être assez doux et avantageux au développement de la végétation.

L'été fut agréable et orageux par de grands coups de chaleur. L'automne fut très humide et très venteux. L'hiver fut long et sec et terminé par des neiges qui ont duré jusqu'à l'équinoxe du printemps.

La somme d'eau tombée pendant cette année a été de 23 pouces, 3 lignes 1/4.

Dans les premiers jours de novembre en 24 heures le baromètre descendit, par une variation singulière, de 28 pouces 2 lignes à 26 pouces 2 lignes. Peu de jours après, il reprit sa première position : il fit alors de très grands vents.

Agriculture. — La végétation du froment s'est trouvée retardée par la longueur de l'hiver qui s'est prolongé jusqu'à la fin du printemps, de manière que cette année on pourrait dire qu'il n'y eut que deux saisons, l'hiver et l'été. La température constamment froide aurait tout détruit si quelques orages, contre l'ordinaire, n'eussent pas adouci la température.

Les orges bien faits, par un temps convenable, ont très bien levé et promettaient beaucoup, mais des hordes innombrables de mantes, vers du hanneton *Scarabeus solstitialis* (1), se sont portées à la surface de la terre où ils ont ravagé et détruit des pièces entières. » (Renault, *Observations météorologiques.*)

1813, 6 février. — Les froids assez vifs qui sont survenus paraissent avoir produit le bon effet de détruire une quantité immense d'insectes qui avaient dévoré les plantes l'année dernière et qui auraient continué de causer un grand préjudice aux arbres et aux céréales.

(1) V. plus haut la note de la p. 131.

Lettre de M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur au Préfet :
28 février. — Vous m'informez que les verglas ont rendu les chemins impraticables pour les chevaux et qu'on attribue à cette difficulté le défaut d'approvisionnement des marchés. On redoute pour les blés peu avancés les fortes gelées qui ont fait périr les avoines d'hiver.

1814. — Les gelées assez fortes et constantes pendant la durée des mois de janvier et de février, ont arrêté généralement la végétation de tous les grains qui ont souffert de cette mauvaise saison et des neiges fondues par quelques jours de soleil et dont les eaux, gelées ensuite, coupaient les tiges. (Lettre de M. Girot, sous-préfet de Mortagne.)

1815, octobre. — Epidémie à Chambois et dans les communes environnantes. Envoi du D^r Libert, médecin à Argentan, pour constater la nature de la maladie.

1815. — L'année a commencé par un temps très pluvieux, le 21^e jour de la lune de décembre, le vent soufflant tantôt sud; tantôt sud-ouest, s'est porté au nord vers le 10 et, depuis ce temps, la neige a paru. La gelée s'est fait sentir jusqu'au 18, premier quartier de la lune, le vent toujours fixe au nord; la neige a été plus abondante, la gelée plus forte, ce qui a fait périr une quantité considérable d'herbes inutiles.

La lune de juin qui a commencé le 8 a été sèche, très froide la nuit, des vents roux du sud-ouest ont enlevé toute espérance de fruits; les fleurs des pommiers tardifs se trouvant brûlées, sont tombées des arbres, ainsi que le peu de pommes et de poires qui étaient déjà assez grosses pour donner quelque espoir de récolte. Les foins se sont assez bien récoltés, mais les luzernes et les trèfles et autres hivernages ont bien souffert. On a brisé quelques jachères avec assez de difficultés, les orges ont été échaudés dans bien des endroits.

La lune de juillet a commencé le 7 par un orage sans pluie, le vent, du sud-ouest et assez fort, s'étant soutenu ainsi pendant plusieurs jours, a échaudé entièrement les orges, brûlé les seigles et arrêté les blés. Dès le commencement d'août, les seigles, jaunissant par une sécheresse aride, ont été récoltés, mais les chaumes, qui forment ordinairement des liens de deux brasses, n'en ont fourni que d'une brasse et le grain grêlé et peu

nourri n'a pas rendu ce qu'on espérait. Les blés remplis d'herbes sèches n'ont pas offert une meilleure récolte et les orges faites et récoltées sans eau, pour la plupart, n'ont pu produire de meilleurs résultats. D'où il résulte, d'après des observations aussi justes que sages, qu'on peut estimer la récolte de 1815 à un grand tiers de moins que celles des années les plus médiocres.

Le vent toujours au nord et par un beau sec, toutes les nuits étaient froides à glace et tous les jours, de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi, d'une chaleur brûlante, qui a arrêté la sève des arbres et l'a retenue ainsi pendant 3 mois, ce qui n'a pas permis d'écussonner avec le succès qu'on devait attendre d'une sève d'autant plus vigoureuse qu'elle avait été abondante par les pluies continuelles du printemps.

Le mois de septembre s'est passé sans pluie, mais les premiers jours d'octobre ont été chauds et orageux. La sève a repris son activité et l'écorce des jeunes arbres qui avaient presque perdu toutes leurs feuilles ont repris et de nouvelles feuilles ont paru et plusieurs pommiers ont fleuri aussi abondamment qu'en mai.

La nouvelle lune d'octobre n'a rien changé à la température, l'atmosphère toujours douce a permis de faire les labours, les vents toujours variant de cette saison ont successivement soufflé de l'est au nord.

1816. — Les saisons, ordinairement distinctes par des nuances particulières qui en caractérisent les effets, ont été tellement confondues que le froid glacial de l'hiver a régné pendant les jours caniculaires, tandis que la chaleur de l'été a remplacé pendant quelques jours le froid et les frimas de l'hiver. La vicissitude du froid et de la chaleur, la transition subite et souvent renouvelée de l'une à l'autre, ont constamment formé un ensemble humide, pluvieux et froid.

Les herbes, presque toujours mouillées ont poussé trop rapidement, les arbres ont développé leurs bourgeons gonflés par l'humidité, et les céréales ont également paru vouloir vaincre les dommages que les neiges fondues et les neiges avaient causé à leur végétation. Pendant le solstice d'hiver, les trèfles, les luzernes, avaient trop souffert pour offrir une première coupe de bonne qualité. Les animaux, réduits dans ce pays à un fourrage

sec pendant l'hiver, se sont jetés de bonne heure et avec avidité sur cette nouvelle nourriture, qui, n'ayant pas atteint son degré d'accroissement, leur a causé une épizootie dont les funestes effets ont pesé sur l'agriculture en faisant périr beaucoup de bêtes utiles et de prix.

Le mois de mars, ordinairement le plus laborieux de l'année par son inconstance, ses giboulées et son intempérie, a été très agréable et très favorable à la végétation, les herbes ont promptement déroulé sur la terre leur beau tapis de verdure ; les fleurs de presque tous les arbres tardifs ou précoces se sont développées toutes ensembles et ont, pendant quelques jours, rempli l'air atmosphérique d'oxygène et d'arôme aussi salubre à la santé que bienfaisant à la végétation. Les pluies abondantes de cette saison ont tellement lavé et nettoyé les arbres qu'il n'y a pas eu beaucoup de chenilles, et si il a d'abord paru quelques hannetons, ils sont restés engourdis par le froid, la pluie et le mauvais temps qui s'est heureusement opposé à leur funeste propagation. Les labours de mars se sont bien faits, la plantation qui avait été interrompue par les gelées et les pluies a été assez bien terminée, et tout a paru, pendant quelques jours, reprendre une nouvelle vigueur et annoncer l'abondance et le bonheur.

Pendant le solstice d'hiver, l'air atmosphérique a été tellement chargé d'oxygène, de gaz azote et de gaz carbonique, que la respiration, troublée et de mauvaise qualité, a causé : 1° des pleurésies bilieuses ; 2° des fièvres quotidiennes bilieuses ; 3° quelques dissenteries bilieuses ; 4° des fièvres bilieuses continues, simples ; 5° des fièvres bilieuses, continues et compliquées.

Le 13 et le 14 mai ont été des jours remarquables par une très belle aurore boréale, beaucoup plus éclairée dans la partie du nord que dans celle de l'ouest.

Cette saison, ordinairement la plus belle de l'année, n'a été qu'une suite de mauvais temps, si contraires aux effets de la végétation, que les craintes les plus justes et qu'une inquiétude alarmante ont bientôt succédé à la flatteuse espérance d'avoir une bonne récolte. Les brouillards froids et malsains, accompagnés de vents roux ont roulé les pétales des fleurs, attaqué les poussières des étamines tandis que les gelées des nuits et les

gelées blanches du matin subitement fondues et desséchées par des brûlants coups de soleil, ont anéanti les chatons des noyers, des châtaigniers et de toutes les amentacées.

L'inconstance de ces trois mois a été telle, que les travaux des champs ont été suspendus à plusieurs reprises. On se flattait en vain que le mois de mai ranimerait la nature et nous procurerait quelques beaux jours. La température a toujours été de mauvais caractère, les blés, les seigles et les orges ont souffert de nouveau et les arbres chargés de fleurs dont l'émail ravissait la vue autant que leur parfum flattait agréablement l'odorat, étaient déjà couverts de feuilles qui paraissaient leur donner la force nécessaire pour braver les mauvais coups de vent, ont défléuri avec peine et les fruits qui ont succédé aux fleurs sont devenus aussi chétifs qu'ils étaient multipliés.

Les ruches à miel ont beaucoup souffert cette année et leurs essaims qui se séparent toujours au printemps, sont restés engourdis dans la ruche ; après avoir consommé leurs provisions ils sont sortis ; mais les plantes ayant produit ou peu de fleurs, ou trop tard, et le plus souvent tachées et entrées en putréfaction dès leur développement . les mouches se sont uniquement occupées à recueillir le peu que la saison leur a permis de récolter ; elles ont travaillé beaucoup et avec courage pendant longtemps, pour ne ramasser que peu de provisions. La saison s'est trouvée si avancée qu'elles n'ont pas eu le temps de remplir leurs cellules. Ce travail pénible s'est opposé à leur génération et la plupart sont mortes de faim, ce qui a nécessairement fait augmenter le prix du miel et de la cire pour plusieurs années.

Le solstice du printemps a vu se développer des fièvres gastro-adyamiques compliquées, des vers lombrics, des fièvres bilieuses rémittentes tierces, des embarras gastriques et des intestins, mais beaucoup plus des derniers, et des péripulmonies bilieuses à la suite desquelles il s'est manifesté une irruption sur toute l'habitude du corps, qui avait beaucoup de symptômes de la variole discrète, excepté que les boutons n'étaient pas déprimés au centre et qu'ils sont venus à suppuration, ce qui a délié heureusement le malade.

Jamais l'été n'a été aussi peu agréable. La pluie, le vent se sont constamment opposés à la maturité des récoltes de tous genres. Les vaisseaux séveux des plantes remplies d'eau

offraient une espèce d'abonpoint qui leur était plus nuisible que bienfaisant. Quelques rayons de soleil qui dardaient par instants, avec autant de vivacité que de force, ont brûlé la fleur d'un grand nombre d'épis, ce qui a occasionné de la nielle qui a considérablement endommagé les grains. L'ascension de la sève, momentanément suspendue dans un temps où elle se développe presque toujours, a fait périr sur pied des arbres des plus vigoureux, de manière que les feuilles roussies et roulées nous ont présenté aux jours caniculaires le triste spectacle de l'hiver. Les récoltes, très abondantes mais sans qualité, se sont trouvées retardées de plus d'un mois, et elles n'ont pu avoir lieu qu'à force de soins, d'inquiétudes, de frais et de fatigues. Les fourrages, les légumes et les racines potagères de toute espèce, serrés humides et sans maturité, se sont trouvés de médiocre qualité, très difficiles à cuire et peu propres pour la nourriture de l'homme et pour celle des animaux. On n'a d'ailleurs pu récolter que très peu de grains de jardinage, et les légumes se sont trouvés si mauvais qu'on aura beaucoup de peine à fournir aux semailles de 1817.

Le gros bétail mis à l'engrais dans des pâturages humides et presque toujours couverts d'eau, a éprouvé les mêmes accidents que les végétaux. Gros, remplis, ils paraissaient en bon état de graisse, mais leur graisse était molasse, et ils nous ont constamment refusé le suif, cette substance si utile pour l'éclairage.

L'année s'avance et parvenue à l'équinoxe d'été, les maladies toujours soutenues par la mauvaise qualité de l'air ont changé de caractère ; les affections catarrhes se sont manifestées chez les enfants, quelques adultes ont été atteints d'angines gangreneuses et plusieurs du cruel croup laryngé. Les catarrhes pulmonaires aigus et compliqués d'embarras bilieux ont d'abord exercé leurs ravages, ainsi que quelques catarrhes pulmonaires aigus et simples, ensuite les pleuro-pneumonies et les angines tomillaires compliquées d'embarras bilieux ont affecté beaucoup d'individus.

Le 5 octobre, paraséle à 8 heures 50 du soir. Ce phénomène, produit par la réflexion de la lumière lunaire divisée par des nuages diversement disposés pour la recevoir, se présente ordinairement sous la forme d'un anneau lumineux dans lequel on remarque quelquefois la figure d'une ou de plusieurs lunes.

Celui dont il est question offre quelques remarques assez curieuses pour être décrites :

Le ciel était beau, sans nuages et cependant assez vapoureux pour obscurcir l'éclat des étoiles. La lune, élevée à 45° au-dessus de l'horizon, brillait de son plus bel éclat, lorsque tout à coup, à 8 heures 50, apparurent à l'est deux sections de cercles, d'un blanc pâle. Le premier de ces globes, plus apparent, dardait des traits lumineux et des nuances semblables à celles de l'arc-en-ciel, où l'on voyait par instants le rouge et le jaune tournés du côté de la lune, tandis que le bleu, l'orangé et le violet leur étaient opposés par moments. Pendant ce phénomène, la lune est demeurée très brillante et le ciel a toujours été sans nuage dans la partie de l'est, tandis que celles du nord et de l'ouest étaient remplies d'une forte vapeur d'un blanc gris qui permettait à peine de distinguer les étoiles. La girouette, qui s'était d'abord portée de l'est au sud a repris sa première position vers le nord.

L'automne et le commencement de l'hiver n'ont pas été plus favorables aux récoltes qu'à la façon des blés, le temps toujours pluvieux, humide et froid, s'est opposé à la maturité de tous les fruits et des récoltes. Les regains qui dédommagent ordinairement les frais des premières coupes des foins, des trèfles et des luzernes, n'ont rien valu, les grains gonflés d'eau, germés et toujours verts n'ont produit qu'une farine lourde, pesante, malsaine et de peu de garde. Il a fallu, pour éviter de grands inconvénients que le gouvernement ait prévu par sa sagesse à indiquer les moyens de rendre les préparations panaires plus saines et moins malfaisantes. Les fruits abattus par les tempêtes avant leur maturité, ou couvert de neige sur les arbres avant d'être cueillis, n'ont eu aucune qualité. La vigne qui avait fait de grands efforts pour nous développer une abondance de grappes, et les grains stériles n'ont eu aucune qualité. Les sarrazins, gelés et récoltés sans maturité, sont presque nuls pour la nourriture des habitants des campagnes qui le cultivent avec soin. Les marrons les châtaignes et les noix, si utiles aux indigents, pour le commerce et les arts, ont entièrement manqué ; et beaucoup de terres sont encore restées incultes n'ayant pas pu, à cause des eaux, recevoir les semences précieuses qui doivent subvenir à nos besoins pendant l'année prochaine. En général, si la chaleur n'a pas été

excessive pendant l'été, le froid n'a pas été rigoureux pendant l'hiver, mais toutes les saisons ont été très humides.

La façon des cidres interceptée plusieurs fois ou par des pluies trop abondantes ou par des gelées trop fortes, a forcé le cultivateur de s'en occuper, sans pouvoir distraire les fruits précoces d'avec ceux de pleine saison et les tardives, ce qui s'est opposé aux règles de la combinaison cidreuse. Aussi les cidres n'ont pas cette année leur qualité ordinaire et la plupart sont très difficiles à clarifier. J'ai essayé moi-même et conseillé plusieurs personnes le moyen suivant de clarification qui réussit parfaitement. Il n'est question que d'introduire dans la masse d'hydrogène, qui fait la base du cidre, une certaine quantité de calorique et une matière quelconque plus pesante que la liqueur qui attire à elle toutes les molécules des enveloppes mucilagineuses pour les précipiter au fond du tonneau. Prenez pour une pipe de 300 pots une pinte d'eau-de-vie, 6 blancs d'œufs, le tout bien battu et délayé dans 2 pots de cidre et jetez par la bonde comme on colle le vin, remuez beaucoup et laissez rasseoir le tout pendant quelques jours ; vous aurez un cidre parfaitement clair et limpide sans rien perdre de sa qualité.

Les oies, les chapons, les dindes et les autres volailles de ce pays, qui font une des principales branches de commerce dans nos marchés, ont été forts en chair, mais privés comme les autres animaux de cette graisse qui les fait rechercher des amateurs.

Si des apoplexies ont frappé subitement les hommes les plus vigoureux, des accès d'asthme humide compliquées d'embarras bilieux, mêlés de vers aqueux, ont atteint plusieurs personnes ; quelques rougeoles simples et d'autres compliquées d'angines gangreneuses, ont eu lieu ainsi que des scarlatines.

1817. — 22 février. Par l'effet d'un violent ouragan, l'extrémité de la plus haute des deux flèches de la cathédrale de Sées subit un dérangement considérable, sans toutefois être renversée.

M. Alavoine l'a reconstruite avec beaucoup de solidité et l'a surmontée d'une croix.

— 8 mai. — Troubles à Bellême et à Igé, à cause de la cherté des blés.

1819. — Orage terrible, dans la nuit du 4 au 5 juillet. « Sur les dix heures et demie, le tonnerre se fait entendre et brisant la

nue fait tomber par torrents la pluie qui s'est prolongée pendant toute la nuit avec plus ou moins d'abondance. Les deux jours suivants ont offert le même spectacle. Les froment et les seigles de la plaine d'Alençon ont été renversés.

Cet orage s'est étendu sur tous les points du département. L'arrondissement de Domfront le plus pauvre de tous paraît avoir le plus souffert, les sarrazins ont été dans quelques localité complètement hachés par la grêle. (Lettre du Préfet au Ministre de l'Intérieur.)

1822. — Cette année peut être regardée comme une des plus extraordinaires pour la douce température de l'hiver, les avantages du printemps, les chaleurs de l'été et la beauté de l'automne, ce qui l'a rendue précoce, très abondante en fruits, en grains et en légumes, et assez favorable à la santé.

Cette année a été très sèche, si l'on considère que depuis la fin de mars jusqu'à la fin d'octobre il n'est pas tombé d'eau et que les plus grandes pluies qui ont lieu ordinairement au mois de juillet et août, avec des orages, n'ont pas eu d'effet cette année : Cette sécheresse constante n'a pas été sans avantages pour les blés, puisque la plupart de nos terres humides et d'une nature argileuse, très fortes, ont été privées par la sécheresse de cette multitude d'herbes indigènes, nuisibles à la végétation et que les blés forts par leur nature n'ont pas été exposés à être versés comme dans les années où surchargés d'hydrogène, hauts mais faibles, ils succombent facilement sous leur propre poids.

Le printemps, un des plus agréables dont nous ayons joui depuis longtemps, nous a développé ses fleurs qui, en s'épanouissant sous les plus douces influences, nous ont donné l'espoir des plus abondantes récoltes. L'été qui lui a succédé sous la même température bienfaisante, nous a prodigué ses herbes dans une qualité rare et précieuse pour l'économie animale. Dès la mi-juillet, la vigne précoce nous a fourni ses grappes, parvenues à leur degré de maturité, et la féculante pomme de terre nous a développé sa substance nourricière. Tous les fruits lui ont succédé, et si nos riches moissons ont eu lieu un mois plus tôt qu'à l'ordinaire, la vendange et la récolte des pommes les ont suivies dans la même proportion. La végétation, arrêtée vu la longue sécheresse de l'été, a souffert d'assez grands dommages dans

les grands végétaux dont un très grand nombre frappés dans leurs cimes ont presque péri jusqu'à la racine. Les pluies douces de la fin d'octobre ont ranimé la nature ; de nouvelles pousses ont produit de nouvelles feuilles, les fleurs printanières se sont épanouies et celles de l'automne ont paru dans tout leur éclat. Le pommier lui-même a éprouvé les mêmes effets qu'au mois de mai en nous présentant en septembre ses fleurs aussi vigoureuses qu'au printemps.

Pendant toute l'année, le vent d'ouest dominant dans nos climats a cédé son rhombe au vent du nord qui n'a pas cessé de régner depuis le mois de mars. On a remarqué comme un phénomène extraordinaire que ce vent du nord était assez doux et que si dans quelques variations il se portait au sud et devenait très froid. J'ai attribué ces changements de température à l'effet de quelques orages éloignés, mais qui ont été peu considérables dans ce pays.

Le baromètre, sensible à la pression de l'air, était élevé le 28 mars à 28 pouces 1 ligne 1/2 et le 27 décembre, il était descendu à 26 pouces 9 lignes; le 28, et le 1^{er} décembre il est descendu beaucoup plus bas pour quelques instants et dans la boussole pendant cet intervalle la déclinaison de l'aiguille aimantée était de 9 degrés 48 minutes vers l'Ouest.

Le plus bas où le thermomètre est descendu au commencement de février, a été à 20 degrés 1/2, mais il est presque aussitôt remonté vers le 30^e degré et la gelée n'a été que peu considérable et de peu de durée. Il s'est pendant quelques jours soutenu vers ce degré, il est monté à 45 et ensuite il a repris sa première position vers le 30^e degré, ce qui marque une faible gelée. Le froid n'a donc pas été très considérable. Si le froid n'a pas été grand, et s'il n'a été que de peu de durée, la chaleur au contraire a été assez forte et s'est prolongée longtemps dans l'automne, ce qui a soutenu le thermomètre vers le 60^e degré dans les 3 mois de juin, juillet et août. Les jours les plus chauds ont eu lieu vers la fin de juin, le thermomètre était alors élevé à 82 degrés, ce qui indique une assez forte chaleur puisque le thermomètre était monté de 35 degrés au-dessus de l'état moyen. Dans ces observations, j'ai eu égard aux vents qui sont une des causes de la chaleur et du froid pendant toute l'année.

Dans tout le mois de janvier, les vents ouest ont dominé ; en

février, ceux du sud-ouest ont succédé, en mars ils ont été variables, passant successivement du sud à l'est et au nord; en avril, ils se sont fixés à l'est, en mai ils ont presque toujours été au nord. Le 31 on a ressenti aux environs d'Essay quelques oscillations de tremblement de terre. En juin, juillet, août et septembre, ils ont eu la même direction, en octobre et novembre ils ont varié entre le sud et l'ouest et en décembre ils se sont fixés entre l'ouest et le nord. La température sèche de cette année n'a pas été aussi dangereuse pour le genre animal qu'elle a été contraire aux progrès de la grande végétation. Les animaux jouissant d'une bonne santé se sont engraisés et ont pris une consistance ferme et robuste qui leur a donné de la qualité.

La petite vérole profitant de l'insouciance que l'ignorance a pour la vaccine, a seule causé quelques dégâts qui ont moissonné de jeunes victimes de ce cruel fléau. » (RENAULT. *Observations météorologiques*).

(A suivre)

LOUIS DUVAL.

Bibliographie du département de l'Orne

Pendant l'année 1901

ADIGARD (C.). *Louis XI en Basse-Normandie et dans le Maine* (août et septembre 1470) (Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne). 4^e Bulletin 1901, p. 408-425, et à part sous le titre de : « Le Voyage du Roi Louis XI en Normandie et dans le Maine, aux mois d'août et septembre 1470 ». Alençon, Alb. Manier, 1902. 22 p. in-8°.

— *La Société historique de l'Orne à Domfront* (Bulletin des Amis des Monuments ornaï, n° 4, 1901, p. 114-125.)

ADVIELLE (V.). *L'arme de Charlotte Corday*. (Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 30 juillet 1901, col. 113.)

AMÉDÉE (Frère). *Les Pommiers et la Fabrication du Cidre*. Traité de pomologie pour les cultivateurs du Perche et la Basse-Normandie. Alençon, impr. de l'Indépendant, 1901, 109-11 p. in-8°.

— *Robert-le-Diable, seigneur de Bellême, pair d'Angleterre, gouverneur de Falaise, etc. (1082-1120)*, drame historique en 3 actes. (Le Bellémois, 9, 16, 23, 30 mai 1901, 6, 20, 27 juin, 11, 18 juillet, et à part : Bellême, impr. de G. Levayer, 1901, 98 p. in-12.)

ANGOT (l'abbé A.). *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. Tome II. Laval, impr.-libr. A. Goupil, 1901. Un certain nombre d'articles biographiques sont consacrés à des personnages de l'Orne, tels que *Dupont-Grandjardin* (Jos.-François), né à Alençon, v. 1750 ; *Duportail* (Louis-Ch.-François), né à St-Jouin-de-Blavou en 1740 ; *Fanneau de la Horie* (Ch.-Julien), d'une famille d'Antoigny ; *Frotté* (Louis de) ; *Gallery*, famille du Passais ; *Gigan* (Guillaume), professeur à Domfront au xviii^e siècle ; *Grandin* (Franç.-Henri-

Christophe), né à Exmes en 1755 ; *Hervieu* (Pierre-Julien), né à Domfront en 1755 ; *Julienne* (J.-Bapt.), prêtre du dioc. de Sées ; *Laigniez* (Louis), né à Janville ; *Langlois* (Grégoire), évêque de Sées ; *Le Gallois* (Julien-Jean), né à La Ferté-Macé ; *Le Veneur* (famille) ; *Marchand* (Pierre-Louis), né à Monsort en 1750.

ANONYME. *Le vieux Donjon de Chambois*, sciences, arts, nature (Journal d'Alençon, 7 novembre 1901.)

— *Découverte archéologique à Villiers-sous-Mortagne* (Croix du Perche), 17 nov. 1901 (La Quinzaine, 16 décembre 1901, p. 575.)

— *Inauguration du buste de M. Léon de La Sicotière à Alençon. Discours de M. Emile Travers* (Annuaire des cinq départements de la Normandie publié par l'Association normande, 1901, p. 341-351.)

— *L'instruction publique sous la révolution* (L'Indépendant de l'Orne, 28 mars 1901. Signé : L'Indépendant).

— *L'Orne à Paris* (Revue normande, mars 1901, p. 343-346. Signé : Alpha.)

— *La source de Saint-Évrout* (L'Orne à Paris, avril 1901, p. 6-8).

— *La Normandie au salon de 1901* (Revue Normande, mai 1901, p. 7-12).

— *La maison d'Ozé, Chanson* (Journal d'Alençon, 20 juillet 1901. Signé : Un flâneur.)

— *Translation des reliques d'un confesseur de la foi à la Selle la Forge*, le 11 août 1901 (Croix de l'Orne, 18 août 1901).

— *Une nouvelle Charlotte Corday* (Le Gaulois, 4 mars 1901. Signé : Tout-Paris).

— *Démolition ou Conservation avec restauration de la maison d'Ozé*. Alençon, impr. Veuve Guy, 1901. 7 p. in-16.

— *Le général de Boisdeffre* (Le Triboulet, 9 juin 1901).

— *Saint-Évrout — Notre-Dame-du-Bois*, de 1789 jusqu'à nos jours (Bulletin de Saint-Evrout, juillet 1901, p. 96 ; septembre 1901, p. 107-108 ; nov. 1901, p. 116-120.)

- *La Forêt-Auvray et ses environs. Impressions d'un excursionniste* (Croix de l'Orne, 29 sept. 1901.)
- *Consécration de l'église de Ferrière-la-Verrerie* (Semaine catholique du diocèse de Séez, 8 mars 1901, p. 153-157.)
- *Translation glorieuse des reliques de Sainte-Opportune à travers la France* (Id. p. 157-159.)
- *Culte glorieux rendu à Sainte-Opportune en France et à l'étranger* (Id. 15, mars 1901, p. 172-174 ; 22 mars 1901, p. 185-187.)
- *Bénédictio de Calvaire à Saint-Jean-de-la-Forêt.* (Id., 21 juin 1901, p. 395.)
- *Consécration de l'église du Plantis, 7 juillet 1901* (Id., 12 juillet, p. 438-443).
- *Conférence de Saint-Vincent-de-Paul au Petit Séminaire de Séez* (Id., 12 juillet 1901, p. 444-447).
- *Bénédictio de Calvaire à La Chapelle, près Séez* (Id., 16 août 1901, p. 521-525).
- *Igé, restauration de l'église — Bénédictio de cloches* (Id., 23 août 1901, p. 538-541).
- *Bénédictio du Drapeau des Vétérans, à Flers* (Id., 30 août 1901, p. 552-554).
- *Bénédictio du Maître-Autel de l'église de Champeaux-sur-Sarthe* (Id., 2 août 1901, p. 492-493.)
- *Bénédictio de Calvaire à Saint-Ouen-de-la-Cour* (Id., 13 sept. 1901, p. 584-585).
- *Une Fête à Cahan (Orne), 20 septembre 1901, p. 600-601.*
- *Une Fête à l'Oratoire de Passais-la-Conception* (Id. Id.), p. 601-602.
- *Courcerault. Bénédictio d'un calvaire* (Bonhomme Percheron), 6 octobre 1901.
- *Erection d'un chemin de croix dans l'église de Ferrière-la-Verrerie* (Semaine catholique du diocèse de Séez), 11 octobre 1901, p. 649-650.
- *Bénédictio de la Fontaine Saint Benoît, à Courcerault* (Id., p. 650-651.)

— *Noces d'argent de M. Delaporte, comme curé d'Essay* (Id., p. 651-652.)

— *Inauguration d'un grand orgue dans l'église de Gacé.* (Croix de l'Orne), 20 octobre 1901 (Semaine catholique du diocèse Séez), 18 octobre 1901, p. 664-667.

— *Erection d'un chemin de croix, à Roupperoux* (Id.), 25 octobre 1901, p. 680-681.

— *Consécration de l'église de Lougé* (Id. Id.), p. 681-686.

— *Baptême de trois cloches à Laleu* (Id.), 1^{er} novembre 1902, p. 697-701.

— *La Fête de Laleu* (Journal d'Alençon), 31 octobre 1901.

— *Bénédiction de calvaire à Beaulieu* (Semaine catholique), 27 novembre 1901, p. 763.

— *Saint-Georges-d'Annebecq.* (Id.), p. 763.

— *Inauguration de statue et érection d'un chemin de croix, à Saint-Martin d'Argentan* (Id.), 13 décembre 1901, p. 793.

— *Notices nécrologiques* : M. l'abbé Gautier, prêtre habitué à Perrou (Semaine catholique du diocèse de Séez), 25 janvier 1901, p. 54 ; M. l'abbé Lefaiivre (Id.), 10 mai 1901, p. 298-300 ; M. l'abbé Dubos ; M. l'abbé Boisgontier (Id.), 19 juillet 1901, p. 465-467 ; M. l'abbé Oger (Id.), 23 août 1901, p. 543-545 ; M. l'abbé Legoux (Id.), 30 août 1901, p. 556-557 ; M. l'abbé Pourdon (Id.), 4 octobre 1901, p. 634-635 ; M. l'abbé Foucault (Id.), 27 décembre 1901, p. 828-831.

— *Mort de Got* (1) (Le Français), 21 mars 1901 ; Edmond Got (Le Gaulois), 21 mars 1901, signé : Tout-Paris ; Mort de Got (Le Journal), 21 mars 1901 ; Mort de Got (L'Echo de Paris), 21 mars 1901 ; M. Edmond Got (L'Eclair), 21 mars 1901, avec portrait ; Mort de Got (Le Petit Journal), 21 mars 1901 ; Edmond Got (Le Temps), 22 mars 1901 ; Got, fonctionnaire de l'Université (Le Temps), 22 mars 1901 ; Edmond Got. (Le Soleil), 22 mars 1901, signé : Furetières ; Got (Le Gil Blas), 22 mars 1901, signé : Santillane ; Edmond Got (La Presse) ;

(1) Got naquit, croit-on, à Lignerolles le 1^{er} octobre 1822. Dans tous les cas, sa famille est originaire du Perche.

22 mars 1901, signé: R. F. ; Souvenirs de Got (Le Gaulois), 22 mars 1901 ; Got (L'Evènement), 22 mars 1901, signé : Frontis ; Edmond Got (L'Aurore), 22 mars 1901, signé : Ch.-Ml. ; Got (La Liberté), 22 mars 1901, signé : Robert de Flers ; L'acteur Got pendant la Commune (l'Eclair), 23 mars 1901 ; Got (la Dépêche de Paris), 23 mars 1901 ; Got duelliste, (la République), 23 mars 1901, signé: Parisis ; Got (la Politique coloniale), 24 mars 1901 ; Got (Revue universelle), 11 mai 1901, signé : H. C., avec grav.)

— *Conférences ecclésiastiques* du diocèse de Séez. Comptendu de l'année 1901. Séez, Paul Leguerney, 139 p. in-8°.

— *Construction* d'un hôtel des postes, d'une école maternelle et d'un marché couvert. Veuve Guy, Alençon.

— *Démolition ou conservation* avec restauration de la maison d'Ozé. Veuve Guy, à Alençon.

— *Église Saint-Martin* d'Argentan. Chapelle-Montligeon.

— *Et allez-donc, c'est pas not' maire.* Levesque, à Flers.

— *La Pomme* à Domfront. Senen, à Domfront.

— *Un cadeau de Noël.* Veuve Guy, à Alençon.

ANTOINE (l'abbé). *Sermon* prononcé à l'occasion de l'inauguration d'un grand orgue à Gacé (Croix de l'Orne), 20 octobre 1901 (Semaine catholique du diocèse de Séez), 18 octobre 1901, p. 665.

— *Sermon* prononcé à la consécration de l'église de Lougé le 20 octobre 1901 (id.), 25 octobre 1901, p. 684-686.

ARNAUD (D'J.). *Traitement de l'alcoolisme.* (l'Orne à Paris), février 1901, p. 5-7.

AUDEBERT (Paul). *Odelette au corset* (Nouvelliste de l'Orne), 22 décembre 1901.

AVELINE. *Rapport* sur la conservation de la maison d'Ozé et l'agrandissement du marché d'Alençon. (Journal d'Alençon), 21 février 1901 (Indépendant de l'Orne), 7 mars 1901.

BANSARD DES BOIS. *Discours* aux fêtes de Laigle (Journal d'Alençon), 1^{er} août 1901.

BARBAY (Louis). *Histoire de la Télégraphie à Argentan* (Journal de l'Orne), novembre 1901, 8 février 1902.

BARDEL (Mgr Claude). *Huitième pèlerinage du diocèse de Sées à Notre-Dame-de-Lourdes*. Leguerney, à Sées.

— *Lettre pastorale aux fidèles et au clergé de son diocèse* portant publication de la lettre de S. S. Léon XIII, *Temporis quidem sacri* (Semaine catholique du diocèse de Sées), 18 janvier 1901, p. 34-39.

— *Lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse* sur le jubilé et mandement pour le saint temps du carême de l'année 1901 (id.), 22 février 1901, p. 114-123.

— *Le culte de Dieu et l'amour du devoir*. Discours prononcé à la remise du drapeau des vétérans de Flers (Croix de l'Orne), 25 août 1901.

BARRABÉ (Dr). *Guide pratique de Bagnoles de l'Orne, médical et pittoresque*. Mayenne, impr. de C. Colin, 1901, in-16, 243 p.

BARRET (l'abbé). *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche* (suite). (Documents sur la province du Perche, janvier 1901, p. 273-288.)

— *Pour et contre l'évolution*, par l'abbé Leroy, compte rendu (Journal d'Alençon, 2 avril 1901).

— *Le château de Vauvineux, en Pervenchères* (Bulletin de la Soc. percheronne d'histoire et d'archéologie, n° 1, p. 18-23).

— *Préface au drame historique de Robert-le-Diable*, Sr de Bellême. Bellême, impr. de G. Levayer, 1901, p. 9-14.

— *Le ministère pastoral durant la Révolution* (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne. 3^e Bulletin, p. 269-321 et à part : Alençon, Alb. Manier, 1901, 61 p., in-8°).

— *Manuel de la garde-malade à domicile*, par l'abbé Grenet. Compte-rendu. (Journal d'Alençon, 19 déc. 1901).

— *Le retable peint de l'église de Vitrai-sous-Laigle*. Un primitif français. (Bull. des Amis des Monuments ornaï, n° 4, 1901, p. 126-136.

BEAUCHESNE (marquis de). *A la Ferté et à Domfront. Excursion de la soc. hist. et arch. de l'Orne* (3, 4, et 5 septembre 1901) (Bull. des Amis des Monuments ornaï, n° 1, p. 89-96).

— *Couterne et Monceaux*. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, 4^e bull. 1901, p. 380-403).

BERR (Emile). *Edmond Got* (Le Figaro, 22 mars 1901). *Les obsèques de Got* (Le Figaro, 24 mars 1901).

BESNARD (Albert). *Les Vétérans Regmaldais*, poésie. (Echo de l'Orne, 11 juillet 1901).

BISSON (Alexandre). *Le bon juge*, comédie en trois actes. Paris, P. V. Stock, 1901, 222 p. in-12.

— *Château historique*, comédie en trois actes (en collaboration avec I. Berr de Turique). Paris, P. V. Stock, 1901, 207 p. in-12. Enreg. Bibl. nationale : Yth. 29568.

BLAIZOT (P.) *Six artistes alençonnais au dix-septième siècle*. (Revue normande, janvier 1901, p. 284-285.)

— *Une association d'auteurs locaux*. (Id., février 1901, p. 296-298).

— *Lettres inédites de Henri IV* (Id., février 1901, p. 304-305).

— *Un autel de l'église de Saint-Léger-sur-Sarthe* (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne. 1^{er} Bulletin, 1901, p. 85-87).

— *Sur un charivari* (Revue normande. Avril 1900, p. 362-364).

— *Célébration de la Pentecôte à Alençon au XV^e et au XVI^e siècles* (Id., avril 1901, p. 382-383).

— *La loi sur le régime des boissons*, par M. Albert Christophe. (Revue normande, mai 1901, p. 12-14.)

— *Collectionneurs et archéologues* (Id., mai 1901, p. 25-27).

— *Jacques Godard*, organiste (Id., juin 1901, p. 27-28).

— *La poste en 1624* (Id., juillet 1901, p. 71-72).

— *Six cents ans de procès (1268-1827)* (Id., septembre 1901, p. 134-140; octobre 1901, p. 161-168; décembre 1901, p. 210-213.)

— *Une grève d'avocats*, (Id., octobre 1901. p. 152-153).

— *Sur une assemblée de protestants à Crocy, en Normandie, en 1696* (Documents tirés des Archives de l'Orne) (Bull. de la Soc. de l'histoire du protestantisme français, 15 juillet 1901.)

BOCAGE (l'abbé), curé du Plantis. *Discours prononcé à la consécration de l'église du Plantis, le 7 juillet 1901* (Semaine catholique du diocèse de Sées), 12 juillet 1901, p. 440-442.

BOISSEY (l'abbé). *Passais-la-Conception* (suite) (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne), 1^{er} Bulletin, 1901, p. 31-55 ; 2^e Bulletin, p. 107-136.

BOSCHET (Léon). *Marche des Collégiens — Les Dentelles de l'Orne — Normandie et Provence — Chanson du Cidre — la Cloche du Marchand*. Argentan.

— *Le Retour du Maire*, fantaisie-revue normande en un acte, représentée le 9 mars 1901 à l'Athénée-Saint-Germain à la fête de l'Association amicale de l'Orne ; Paris, Vion, 1901, in-8°, 16 p.

BOUILLONNEY (G. DU). *Le Travail de l'Union ornaise* (l'Orne à Paris), février 1901, p. 1-4).

BOUQUEREL (l'abbé). *Échos du Pays* (l'Orne à Paris), janvier 1901, p. 13-14 ; février, p. 8-14 ; mars, p. 9-14 ; avril, p. 13-14 ; mai, p. 5-10 ; juin, p. 11-16 ; juillet-août, p. 8-16 ; septembre-octobre, p. 6-10 ; novembre, p. 9-15 ; décembre, p. 8-16.

BOURRIENNE (l'abbé V.) et TONY GENTY. *Bio-bibliographie normande — Athenæ Normannorum*, manuscrit inédit du R. P. François Martin, cordelier. 1^{er} fascicule. Caen, L.-Jouan, 1901, 160 p. in-8°.

Articles concernant : Achardus, Donofrontensis, 25^e évêque d'Avranches, p. 21-22 ; Adhelmus, Sagiensis episcopus, p. 23-24, Allix, Petrus, Alenconius, p. 40-48 ; Proprium SS. ecclesiæ Sagiensis, 1616-1680, p. 112 ; Rituale ejusdem ecclesiæ, 1634 ; p. 113 ; Catalogus Episcoporum Sagiensium, p. 117 ; Vita et miracula S. Ebrulfi, p. 121 ; Catalogus abbatum S. Ebrulfi, p. 121 ; Disquisitio nobilium familiarum in præfecturis cadomensis et Alenconiensi, p. 126 ; De viribus et qualitatibus aquarum Bagnolensium, 1717, p. 127 ; Arnoul, archidiacre de Sées, p. 155.

BOUTIGNY. *Discours prononcé aux obsèques de M. Eugène Laniel* (Journal d'Alençon), 28 mars 1901 ; (Croix de l'Orne), 31 mars 1901.

BOUTRY (Léon). *Choses normandes*. Le langage des bêtes. La Revue populaire, n° 2 et 3. Veuve Félix Guy et C^{ie}, éditeurs, 1900-1901.

— *L'exécution d'une truie en 1386* (Id.), n° 3.

— *La Révolution française et les Monuments historiques* (Id.), n° 5.

— *Sorcier et sorcellerie* (Ibid.), n° 6.

— *L'Enseignement avant la Révolution* (Ibid.), n° 7.

— *Un Maître d'école au xvii^e siècle et son suppléant*. (Ibid.), n° 9.

— *Desgenettes* (Ibid.), n° 11.

— *L'Enseignement primaire et la Monarchie*. Veuve Guy, à Alençon.

— *La bonne iaue d'vie*. Veuve Guy, à Alençon.

— *L'amour par cheux nous*. Veuve Guy, à Alençon.

— *Les auteurs normands*. (Charles Frémine) (Journal de l'Orne, 1901.

— *Chanson normande*. Couplets pour le dauphin. Le Pays normand. Mars 1901.

— *Mœurs rurales*. Querelle locale à Valframbert (Id.), avril.

— *Charlatans* (Id.), mai.

— *Charivaris* (Id.), juin.

— *Feu de la Saint-Jean* (Id.), septembre.

— *Auteurs locaux* (Revue normande), janvier 1901, p. 257-260.

— *Essai sur Marguerite d'Angoulême et Charles d'Alençon* (Id.), février 1901, p. 308-309.

— *L'enseignement primaire au milieu du xviii^e siècle* (L'avenir de l'Orne).

— *Les Vignes dans l'Orne et le Perche*, par M. Louis Duval (Revue normande), mars 1901, p. 347-349.

— *La décentralisation traditionaliste* (Id.), avril 1901, p. 353-356.

— *Le département de l'Orne (1799-1800)*. Ephémérides de l'an VIII, par M. Louis Duval. Compte-rendu (Revue normande), mai 1901, p.23.

— *L'Orne au temps jadis*. (Id.), juin 1901.

— *Les auteurs normands à Alençon* (La Province), août 1901, p. 163-171.

BOUVIER (Jean). *La dernière Soulte* (Le Bien populaire), organe de vulgarisation scientifique et d'éducation sociale. Bimensuel, n^{os} 1, 2, 3, 4. Vve Félix Guy et C^{ie}, éditeurs, 1900-1901.

— *Les auteurs normands à Bagnoles* (La Province). Directeur Robert de La Villehervé. Le Havre, 5 octobre 1901.

— *Deux Rosses*. Herpin, à Alençon. Compte rendu par E. Hubert (Journal de l'Orne). 7 décembre 1901.

— *Varou*. Vve Guy, à Alençon.

— *Fierma*. (Revue normande, janvier 1901, p. 262-266).

— *Le p'tit Riot* (Id., mars 1901, p. 321-325).

BRÉBISSEON (R. DE). *Les Rabodanges* (Revue catholique de Normandie, 15 mars 1901, p. 421-436; 19 juillet 1901, p. 33-44; 15 septembre 1901, p. 69-83).

BRESSON (Henri), propriétaire à Chandai. *Causerie scientifique. Eau et électricité. L'avenir hydro-électrique des chutes d'eau dans l'Orne. Une note sur la houille blanche* (Nouvelliste de l'Orne, du 30 juin au 17 octobre 1901.)

BRISSEON (Adolphe). *Un concitoyen, Alexandre Bisson* (Journal de Sées), décembre 1900 et 5 janvier 1901. Articles publiés dans le (Temps).

BROC (Vicomte DE). *Charlotte Corday* (le Bellémois), 24 janvier 1901.

— *Le Style épistolaire*. Paris, Plon, 1901, 290 p. in-16. Enreg. Bibl. nationale : Z, 15426.

— *Pêcheurs à la ligne*, poésie. (le Bellémois), 25 avril 1901.

— *Discours prononcé à la distribution des prix de l'école libre de Bellême* (le Bellémois), 1^{er} août 1901.

— *Le caractère de l'âne*, d'après La Fontaine (le Bellémois), 22 août 1901.

— *Lourdes*. Impressions d'un pèlerin (Id.), 19 septembre 1901.

— Un grand nombre d'articles politiques ou littéraires dans le (Bellémois), sous divers pseudonymes.

CHALLEMEL (Wilfrid). *Nostalgie*, poésie (l'Orne à Paris), juin, 1901, p. 8-10.

— *Poésie* dite à l'occasion de l'inauguration de l'hôtel-de-ville de La Ferté-Macé (Croix de l'Orne), 11 août 1901.

— *Le Musée de La Ferté-Macé* (Revue Normande, août 1901, p. 93-97.)

— *La Ferté-Macé*, poésie (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne), 4^e bulletin, 1901, p. 404-407 (Almanach de l'Orne), 1902.

CHAMBAY (D'). *Discours* prononcé au banquet des vétérans à Alençon (Journal d'Alençon), 23 avril 1901.

CHARENCEY (Comte DE). *Actes de la Société philologique*. Manier, à Alençon.

— *Pensées diverses* (Revue normande), mars 1901, p. 333 juillet 1901, p. 78 ; septembre 1901, p. 141.

— *Histoire de l'abbaye de la Grande-Trappe* (suite) (Documents sur la province du Perche), avril 1901, p. 241 à 256 ; juillet 1901, p. 257 à 280 ; octobre 1901, p. 281 à 296.

CHARPENTIER. *Discours* prononcé au banquet des vétérans à Alençon (Journal d'Alençon), 23 avril 1901.

CHEVALIER (Aug.), docteur ès-sciences, préparateur au muséum. *Monographie des Myricacées* (thèse de doctorat. Cherbourg, E. Le Maout, 1901, in-8°, 255 p.

CHEVALIER (Ulysse). *Répertoire des sources historiques du moyen-âge*, topo-bibliographie, 5^e fascicule. Montbéliard, Société anonyme d'impr. Montbéliardaise, 1901, in-4°.

Articles consacrés à : Notre-Dame-sur-l'Eau, col. 2149 ; l'Orne, col. 2202 ; Orville, col. 2205 ; Passais, col. 2298 ; le Perche, col. 2341 ; Perseigne, col. 2355 ; la Roche-Mabille, col. 2567 ; Sai, col. 2658 ; Saint-André-en-Gouffern, col. 2664.

CHOLLET (Albert). *La Briquetière* (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne), 2^e bulletin, p. 177-212.

CHRISTOPHLE (Albert). *La loi sur le régime des boissons* 29 décembre 1900, Historique, commentaires et documents. Paris, Chevalier-Marescq, 1901, in-8°, 67 p. Enreg. Bibliog. Nationale : F. 12.975.

— *La Mort du chien*, poésie (Revue normande), juillet 1901, p. 60-61.

CLARETIE (Jules). *Discours prononcé aux obsèques de M. Edmond Got* (Le Temps), 24 mars 1901.

— CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE. Session ordinaire d'avril 1901. Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances. Alençon, impr. typ. veuve Félix Guy, 1901, 356-51 p., in-8°.

— Session ordinaire d'août 1901. Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances. Alençon, impr. typ. veuve Félix Guy, 1901, 494-293 p., in-8°.

CONTADES (Marquis de). *Le comte de Contades* (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne). 4^e bulletin, 1901, p. 428-429.

COQUARD (Arthur). *Critique musicale*. Charlotte Corday, drame musical, par Armand Silvestre, musique d'Alexandre Georges. La Quinzaine, 1^{er} avril 1901, p. 414-417.

COURTIVRON (Vicomte de). *Allocution à la séance des vétérans de Gacé*, du 20 janvier 1901 (Croix de l'Orne, 27 janvier).

CRESTE (Georges). *Sur le billet de chance de la tontine d'Orléans* (Le vieux papier, 1^{er} juillet 1901, p. 217).

— *Les prospectus des marchands au dix-huitième siècle*. (Le vieux papier), 1^{er} septembre 1901, p. 222-228.

— *Le Théâtre de « Guillaume Tell »*, à Altdorf (Magasin pittoresque), 15 octobre 1901, p. 618-622.

CUNI (l'abbé), curé de Châteauneuf-en-Thimerais. *Une fête d'amis à la Grande Trappe* (La voix de N.-D. de Chartres, septembre 1901, p. 198-202).

CURZON (Henri de). *Edmond Got*, de la Comédie française (Le Théâtre, avril 1901, p. 3, avec deux photogravures).

D. (G.) *La Consécration de l'église du Plantis* (Journal d'Alençon, 11 juillet 1901).

DAVID (l'abbé F.) *Découvertes archéologiques à Lougé-sur-Maire* (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, 1^{er} Bulletin, 1901, p. 81-84).

— *Discours prononcé à la consécration de l'église de Lougé le 20 octobre 1901* (Semaine catholique du diocèse de Sées, 25 octobre 1901, p. 683-684).

DAVRAY (Georges). *Got* (Le Figaro, 21 mars 1901).

DESMONTS (l'abbé). *Allocution adressée à Monseigneur Bardel lors du baptême des cloches de Laleu* (Semaine catholique du diocèse de Sées, 1^{er} novembre 1901, p. 699.)

DESVAUX (l'abbé). *La Chapelle de Saint-Georges à Verrières* (Bulletin paroissial de Verrières, avril 1901, p. 116-118, avec gravure).

— *Les monuments funéraires de Mesdames Louise Rouxel de Médavy et Marie-Louise de Médavy, abbesses d'Almenèches* (Bulletin des amis des monuments ornaï, p. 56-63).

— *A travers le Passais normand.* (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, 4^e bulletin, 1901, p. 329-348).

DRAULT (Jean). *Un grand Comédien (Got)* (La Libre Parole, 22 mars 1901).

DUPONT (l'abbé). *Une paroisse rurale ou la Trinité des Lettiers depuis ses origines jusqu'à la Révolution* (Revue Normande, janvier 1901, p. 277-279 ; février 1901, p. 310-313 ; mars 1901, p. 334-338, et à part, sous le titre : Histoire illustrée de la Trinité-des-Laitiers, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Gacé, Lépine, 1901, in-16, 80 p., fig.) Enregistré : Bibliothèque nationale : L K 7 32933.

DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. *Discours prononcé à la remise du drapeau à la 798^e section des vétérans de Regmalard.* (Écho de l'Orne), 11 juillet 1901.

DUPRAY DE LA MAHÉRIE. *Discours prononcé au comice agricole de Pervençhères le 22 septembre 1901* (Écho de l'Orne), 26 septembre 1901.

DUQUESNEL (Félix). *Edmond Got* (le Gaulois), 24 mars 1901.

DUVAL (Frédéric). *Essai sur Marguerite d'Angoulême et*

Charles d'Alençon (positions des thèses soutenues par les élèves de l'école des Chartes de la promotion de 1901, extrait). Mâcon, Protat frères, 1901, 14 p. in-8°.

— *Les Noces de Jehannette de Bourgogne* (Revue normande), juillet 1901, p. 49-59, et à part : Alençon, typ. et lith. A. Herpin, 1901, 11 p. in-8°. (l'Orne à Paris), février-mars 1902.

DUVAL (Louis). *Rapport sur les archives départementales de l'Orne*, 1901. Conseil général de l'Orne, session ordinaire d'août 1901. Alençon, Veuve Félix Guy, 1901, p. 118-139, in-8°. Tirage à part, id., id., 24 p.

— *Travaux d'art exécutés à l'abbaye de Notre-Dame de Silly-en-Gouffern aux XVI^e et XVII^e siècles*. Héliogravure. Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 1901. Paris, Plon, Nourrit et C^e, 1901, in-8° et à part. Paris, Plon, Nourrit et C^e, 1901, in-8°, 16 p.

— *Le 14 juillet à Argentan en 1900* (Journal de l'Orne, 13 et 27 juillet 1901).

— *Le général Maupetit* (Journal d'Alençon, 12 novembre 1901).

— *L'anniversaire de la fondation de la République*, 23 septembre 1800, arrondissement d'Argentan (Journal de l'Orne), 21 septembre-25 octobre 1901.

— *Ephémérides de l'an VIII* (Journal d'Alençon), 1^{er} et 3, 8, 15, 19, 24, 31 janvier; 28 février; 5, 7 mars. — Et à part : *Le département de l'Orne en 1799-1800*. Ephémérides de l'an VIII, 352 p., in-8°. Alençon, 1901. Enregistré, Bibliothèque Nationale : LK 2452.

— *Saint Ortaire et les Ermites de la forêt d'Andaine* (Revue normande), février 1901, p. 314-317 avec grav.

— *Phénomènes météorologiques et variations atmosphériques... observés en Normandie... 1073-1893 (suite)* (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne), 1^{er} bulletin, 1901, p. 10-30; 2^e bulletin, p. 167-176.

— *Les Fierabras, médecins rouennais et alençonnais au XVI^e et au XVIII^e siècles*. (Revue normande), avril 1901, p. 371-376; juin 1901, p. 39-45.

— *Les recteurs et les étudiants ornais en l'Université de Caen* (Id.), septembre 1901, p. 113-125.

— *Les Ornaïens d'autrefois*, xvi^e et xviii^e siècles (Id.), octobre 1901, p. 145-150; novembre 1901, p. 177-184; décembre 1901, p. 214-222.

EDOUARD DE NÉCY (le R. Père (A. BRIÈRE). — *Manuel du prêtre tertiaire et du prêtre directeur du tiers-ordre*. Paris 1901, chez les RR. PP. Franciscains de la rue de Puteaux.

EYMAT (Maurice). *Actualités*. A la Grande Trappe. (Le Voltaire, 27 août 1901.

FAUVEL (H.). *Les Fêtes de la Ferté-Macé*. Inauguration de la Caisse d'épargne, de l'asile Barré-Saint et de l'Hôtel-de-Ville (Journal de la Ferté-Macé), 11 août 1901.

— *Les Archéologues ornaïens à la Ferté-Macé* (Echo de la Ferté-Macé), 7 septembre 1901. Signé : un Passant.

FLEURY (Paul). Parle : 1^{re} délibération sur le projet de loi relatif aux dommages causés aux récoltes par le gibier. — Son rapport sur l'élection de la Dordogne (Journal officiel, Sénat, Débats parlementaires, 1901, p. 423, 425, 1281.)

FOURNIER (Louis). *Le Perche pendant l'invasion allemande, 1870-1871* (suite) (Bonhomme percheron), 6, 20, 27 janvier; 10, 17 février; 3, 10, 17, 24, 31 mars; 14, 28 avril; 12, 26 mai; 16 juin; 7 juillet; 4, 18, 25 août; 15 septembre; 13, 20 octobre; 3, 10, 17, 24 novembre; 1^{er}, 8, 29 décembre 1901.

— *Coup d'œil rétrospectif*. La délégation ornaïse au sacre de Napoléon I^{er}. — Les vieux gars de Regmalard en 1793 (Id.), 2 juin 1901. — Esprit public des fonctionnaires de Mortagne en 1797 (Id.), 16 juin 1901.

— *Le Musée percheron et les découvertes archéologiques de Feings et de Villiers-sous-Mortagne* (Bonhomme percheron), 17 novembre 1901.

— Un grand nombre d'articles politiques ou autres dans le (Bonhomme percheron).

FRANCE DE TERSANT (Urbain de). *Pierres Tombales de l'église Saint-Pierre de Sées*. (Bulletin des amis des monuments ornaïens, p. 67-72).

GAULOT (Paul). *Un amoureux de Charlotte Corday*. Adam Lux (Revue hebdomadaire, 9 novembre 1901, p. 182-212).

GERMAIN (Auguste). *Got intime* (L'Echo de Paris, 22 mars 1901.)

GIBON (F). Mélanges et notes. *Le style épistolaire*, par le vicomte de Broc (Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement, 15 août 1901, p. 509-515).

GODET (l'abbé). Mémoire sur les paroisses du Mage et de Feillet (suite) (Documents sur la province du Perche, avril 1901, p. 209 à 224; juillet 1901, p. 225 à 240; octobre 1901, p. 241-256).

GRENET (l'abbé). *Manuel de la garde-malade à domicile*, nouvelle édition. Paris, Ch. Poussielgue, 1901, in-12.

GRIVEAU (Paul). *Affaire Houdayer* (Ecole de la Chapelle-Biche, Orne). Conseil supérieur de l'Instruction publique. Session de décembre 1900 (Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement, 15 mai 1901, p. 330-341).

GUESDON (l'abbé Steph.) *L'année sainte 1901 et le xx^e siècle* (Annales de l'archiconfrérie de N.-D. des Champs, janvier 1901, p. 3-5; février 1901, p. 19-22; avril 1901, p. 51-53; mai 1901, p. 67-69).

— *Monographie de l'Œuvre de N.-D. des Champs* (Id., août 1901, p. 115-119).

— *Le Jubilé*. Paris, maison de la Bonne Presse, 1901, 64 p.

— *Directions spirituelles à l'usage des Clercs*. Paris, V. Lecoffre.

HALLAYS (André). *En flânant*. Une journée à Sées (Le Journal des débats, 9 août 1901).

HANNEQUIN (Docteur). *Bagnoles de l'Orne*. Hygiène des maladies des veines, conseils aux malades atteints de phlébite. Paris, impr. de J. Gainche, 1901. In-18, 25 p. Enregistré Bibliothèque nationale : Te 163 246.

HANDY (P.) *Un conscrit ornais* (L'Orne à Paris, janvier 1901, p. 9-13).

HAREL (Paul). *Les Emondés* (La Quinzaine, janvier 1901.)

— *Le Calvaire et la Croix de bois* (La Revue des poètes, 1901, (Croix de l'Orne, 13 janvier.)

— *Conférence à la réunion de la Croix-Rouge d'Alençon*. (Journal d'Alençon, 29 janvier 1901).

- *Sur la mort d'un ami* (Joseph-Emile Cotrel la Saussaye), poésie (La Tribune, Journal d'Alençon, 23 mai 1901).

— *Au village, l'Eglise*, poésie (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, 4^e bulletin 1901, p. 426-427.)

HÉE. *Discours* prononcé à la remise du drapeau des Vétérans à Nocé. (Bellèmois, 18 avril 1901.)

HENRIQUE (Louis). *Chartreux et Trappistes* (Le Voltaire, 9 septembre 1901.)

HINSTIN (H.) *Les minerais de fer en Normandie* (Le Messager de Paris, Journal d'Alençon, 23 mai 1901).

HOMMEY (Léon). *Rapport* sur la demande faite à la C^{ie} de l'Ouest par le Conseil municipal d'Alençon d'un train express de Paris à Laval, par Laigle et Alençon (Journal d'Alençon, 13 avril 1901.)

HUBERT (E). *Les auteurs normands à Bagnoles-de-l'Orne* (Journal de l'Orne, 24 août 1901.)

JAMET (l'abbé A.) *La-Ferrière-aux-Etangs*, de janvier 1790 à mars 1792... Louis René de Gallery... par M. P. Adigard. Compte-rendu (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, 1^{er} bulletin, 1901, p. 91-92).

JEAN-BERNARD. *Got, Philippe-Gille* (le Gil-Blas), 23 mars 1901.

LABBÉ (docteur Léon). *Parle* : Discussion du budget de 1901 (guerre). — 2^e Délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 10 août 1871, en ce qui concerne l'incompatibilité des médecins de l'assistance publique, en qualité de président de la commission. — 1^{re} Délibération du projet de loi (A. C. D.) relatif à la contribution des patentes. — Son amendement (Journal officiel). Sénat. Débats parlementaires, 1901, p. 203, 389, 608, 611.

LAFONTAINE (l'abbé), de Champsecret. *L'Enfant au xv^e siècle*, extrait d'une conférence donnée le 23 mai au petit palais, à l'occasion de l'exposition de l'Enfance (l'Orne à Paris), juin, 1901, p. 17-20.

LAFONTAINE (l'abbé Albert). *Rôle de l'Université dans le grand schisme d'occident*. Paris, Poussielgue, 1901.

LA JONQUIÈRE (capitaine C. DE). *L'Expédition d'Égypte 1798-1801*, tome II. Paris, H. Charles Lavauzelle, 1901, in-8°, 632 p. Enreg. Bibl. nationale, Lh⁴ 2238.

LALANDE (Pierre) [M^{lle} de Bourgade]. *Le Point d'Alençon*. (le Monde moderne), mai 1901, p. 609-619, avec grav.

— *Le Départ de M^{me} de Guise* (Revue normande), mai 1901, p. 1-6.

— *Vieux atours. La Toilette d'une cousine de Louis XIV* (Madame de Guise) (Revue bleue), 4 mai 1901, p. 563-567.

— *Deux abbés de la Trappe. Rancé et Lestrange* (Revue bleue), 19 octobre 1901, p. 485-492.

LALO (Pierre). A l'Opéra populaire, *Charlotte Corday*, drame lyrique en trois actes et cinq tableaux, paroles d'Armand Silvestre, musique de M. Alexandre Georges. Compte-rendu, feuilleton du (Temps), 13 mars 1901.

LAMOUREUX (A.). *Les Gruel de la Frette* (Intermédiaire des Chercheurs et Curieux), 7 juin 1901, col. 953.

LANGLAIS (G.), professeur départemental d'agriculture. *Département de l'Orne : Chaire d'agriculture ; champs de démonstration ; compte-rendu des cultures et des résultats obtenus en 1889-1890 dans les champs de démonstration*. Alençon, imprimerie Veuve F. Guy, 1901, 39 p.

LARROUMET (Gustave), *Got et Croizette* (le Temps), 22 mars 1901.

LA SERVIÈRE (R. P. J. de). *La question du serment d'allégeance* (Les Etudes publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus), 5 octobre 1901.

LAURENCIN (P.). *Got* (Le Soir), 21 mars 1901.

LE BARGY. *Got* (L'art du théâtre), mai 1901, p. 59-60 avec portrait.

LEDRU (T.). *La Fée du château de Rânes*, veuve Bouquerel, à la Ferté-Macé.

LEFÈVRE DES NOETTES. *Sur les origines de l'art français*. (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne). 2^e bulletin, p. 213-217.

— *D'Alençon à Florence chez le brocanteur* (Bulletin des amis des monuments ornaï), n° 3, p. 86-88.

— *A propos de vieux porches dans la Grande-Rue d'Alençon* (Bulletin des amis des monuments ornaï), n° 4, 1901, p. 139-144.

LEGUERNAY (F.). *Rapport financier sur la conservation de la maison d'Ozé* (Journal d'Alençon), 21 février 1901 (Indépendant de l'Orne), 14 mars 1901.

LE MARÉCHAL. *L'histoire de Guillaume, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219, poème français, publié par la Société de l'histoire de France, par Paul Meyer. Tome troisième, à Paris, Renouard, 1901.*

— *Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles, publiés et annotés par M. Louis Régnier. Rouen, A. Lestringant, 1901, in-8°, p. 399.*

1189. *Entrevue du roi d'Angleterre et du roi de France, entre Soligni et Moulins, près de Bonmoulins, p. 97.*

1194. *Richard Cœur-de-Lion vient à Laigle et Tubeuf, p. 138.*

1202. *Jean sans Terre vient à Laigle, Sées et Alençon, dîne avec le comte Robert d'Alençon qui, peu après, livre sa ville aux Français, p. 171.*

1219. *Mort de Thomas, comte du Perche à Lincoln, p. 236.*

LEMARQUANT (Henri), rédacteur au ministère de l'agriculture. *Droits et obligations des bouilleurs de crû. Argentan, Impr. du (Journal de l'Orne), 1901, in-12, 16 p. Extrait de la revue (le Cidre et le Poiré).*

LE MEUNIER DE LA RAILLIÈRE. *Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de l'hôtel-de-ville de La Ferté-Macé (Croix de l'Orne), 18 août 1901, extrait (Journal de la Ferté-Macé), 11 août 1901.*

— *Discours prononcé à la séance solennelle de la Société historique de l'Orne à La Ferté-Macé (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne), 4^e bulletin, 1901, p. 349-355.*

LEPRÊTRE (F.). *Installation d'un musée dans la maison d'Ozé* Rapport. (l'Indépendant de l'Orne), 28 mars 1901.

— *Une Salle des fêtes à Alençon. Lettre au rédacteur en chef du (Journal d'Alençon) (Journal d'Alençon), 16 avril 1901.*

— *Lettre à M. le rédacteur en chef du (Journal d'Alençon), notifiant sa démission de conseiller municipal (Journal d'Alençon), 31 octobre 1901.*

— *Lettre à M. le Préfet du département de l'Orne (Journal d'Alençon), 19 novembre 1901.*

LE RAT (A.), instituteur à Nouméa, originaire d'Alençon. *Lettre à M. l'abbé Letacq sur l'Histoire naturelle de la Nouvelle-Calédonie (Journal d'Alençon), 10, 17, 26 janvier 1901.*

LEROLLE. *Conférence nationaliste. La liberté des associations. Alençon, le 9 février 1901. Alençon, impr. de A. Herpin, 1901, in-8°, 24 p. Enreg. Bibl. nationale, Ld⁴ 9125.*

LEROY (l'abbé), ancien directeur du grand séminaire de Sées. *Pour et contre l'Évolution ou étude sur l'origine des espèces. Paris, Bloud et Barral, 2 vol., in-12.*

— *La constatation du miracle et l'objection positiviste. Paris, Blond.*

LE ROY (Albert). *Comédiens et Cabolins (Edmond Got). (l'Événement), 25 mars 1901.*

LEROY (H.). *A propos de Charlotte Corday. (la Libre Parole), 8 mars 1901.*

LE SÉNÉCHAL (Raoul). *Naturalistes et Collectionneurs. (Revue normande), février 1901, p. 306-308.*

LE SENNE (Camille). *Edmond Got. (le Siècle), 22 mars 1901.*

LETACQ (l'abbé). *Chouettes, Hiboux, Effrayes, auxiliaires de l'Agriculture (Almanach de l'Indépendant de l'Orne). 1^{re} Année, 1901, p. 85-88 (signé F. Huber.)*

— *Nécrologie : Paul Bizet ; l'abbé Hommey ; Eugène Vimont (Ibid.), p. 103, 105 107.*

— *Sur un Casse-Noix Vulgaire, Nucifraga caryocatactes L., capturé à Tanville (Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen), 1901, séance du 7 mars.*

— Note sur la présence de l'*Unio Margaritifer Rosm.* dans la Sarthe à St-Cénéri-le-Géret et dans la Gourbe à Antoigny (Ibid.), id., séance du 4 juillet.

— Observations biologiques sur la Mulette perlière *Unio Margaritifer Rosm.*, et sur quelques autres espèces du même genre recueillies dans l'Udon à Ste-Marie-la-Robert, Vieux-Pont et Joué-du-Plain (Ibid.), id., séance du 3 octobre.

— *Excursions botaniques à l'étang des Personnes et aux marais de Moutiers-au-Perche* (Ibid.), id., séance du 5 décembre.

— *Liste de Mollusques* recueillis dans les cantons de Fresnay et de Saint-Paterne (Sarthe). Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1901-1902, 2^{me} fasc., p. 136-141.

— *Notice* sur Pierre-Emmanuel Morin, instituteur honoraire, auteur de l'(Essai sur la faune malacologique de la Sarthe) (Ibid.), id., p. 141.

— *Ecureuil blanc* tué à Aube. De l'albinisme chez les mammifères et les oiseaux (Le Naturaliste). Paris, Deyrolle, n° du 15 mai 1901.

— *La Mulette perlière* (*Unio margaritifer Rosm.*) et ses stations dans l'Ouest de la France. Ibid, id., n° du 15 octobre.

— *Question* au sujet des figures représentant l'*Anodonta variabilis*, Mag. dans l'Histoire naturelle des Mollusques terrestres et fluviatiles de la France par Moquin-Tanden. (Feuille des Jeunes naturalistes, Paris, Dollfus, 1^{er} octobre 1901.

— *Essai historique* sur la culture de la vigne dans le département de l'Orne (Bulletin de la Société d'horticulture de l'Orne, 1901, 1^{er} semestre, p. 29-40.

— *Contributions à l'Histoire naturelle* du département de l'Orne) (Ibid.), 2^e semestre, p. 69.

— *Notice* sur Paul Bizet, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Bellême et géologue (Chronique et Correspondance du Perche.) Janvier 1901, p. 348-352 ; Avril 1901, p. 361-366.

— *Procès-verbaux* des séances de la Société historique et archéologique de l'Orne (Bulletin de la Société). T. XX (1901), p. 1-7, 99-103, 229-232, 323-328.

— *Notice* sur M. l'abbé Piel, curé de Mesnil-Mauger, auteur de l'Inventaire des Insinuations ecclésiastiques de Lisieux. (Ibid.), id., p. 76-80. — Alençon, Impr. Manier, 1901, in-8°, 7 p.

— *Bibliographie*: Vie de Ste Apolline, vierge et martyre (M. l'abbé Gaulier); Notice sur Saint-Guillaume de Niobé (M. l'abbé Blin); Les Zygènes de la Normandie (M. L. Dupont); Causerie botanique (D^r Richer) Ibid. id., p. 93-96. — Le P. Chrysologue de Guy, capucin géographe et astronome (R. P. Ubald d'Alençon, p. 220. — L'Eglise de St-Martin d'Argentan (M. l'abbé Sevray), p. 322.

— *Bibliographie*: Bulletin de la Commission des monuments Ornaïs, n° 1, 1901 (Journal d'Alençon), 13 Avril 1901.

— *La Société* historique et archéologique de l'Orne à la Ferté-Macé et à Domfront (3, 4 et 5 septembre 1901). Ibid. n° du 10 septembre 1901. L'Indépendant de l'Orne, 12 septembre. L'Orne à Paris, Sept.-Oct. 1901. Almanach de l'Indépendant de l'Orne, 1902, p. 99.

— *Causerie scientifique*. La Loutre et le Vison dans le département de l'Orne. Journal d'Alençon, 30 Novembre et 2 Décembre.

— *La Loutre* ne se nourrit-elle que de Poissons? (Ibid). 17 Décembre.

LETESSIER (*Discours* prononcé à la réunion des mobiles à Domfront le 3 juin 1901) (Croix de l'Orne, 9 juin 1901).

LEVASSORT (Docteur). *Société percheronne d'histoire et d'archéologie*. Compte-rendu de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 1901 (Bonhomme Percheron, 6 octobre 1901. Signé : N.)

LÉVIS-MIREPOIX (Comte de). *Discours* prononcé au banquet des vétérans, à Alençon (Journal d'Alençon, 23 avril 1901).

LHEUREUX. *Rapport* sur l'installation d'un musée dans la maison d'Ozé (Journal d'Alençon, 21 février 1901).

LORiot (Florentin). *La faillite des dieux*. Impressions d'un voyage dans l'Orient grec. Paris, 1901, Alph. Lemerre. Compte-rendu (Indépendant de l'Orne, 21 mars 1901. Signé : L. D.)

— *Les fonts baptismaux de Couterne* (Bulletin des amis des monuments ornaï, n° 3, p. 97-110).

LOURY (l'abbé Ch.) *Discours* prononcé à la distribution des prix de l'école Saint-Michel. Paris, le 20 juillet 1901 (Sujet : La lecture). Paris, impr. Gustave Picquoin, 1901).

MACAIRE (Henri). *Rapport* sur les travaux du congrès de propagande mutualiste organisé par la municipalité de Laigle (Journal d'Alençon, 30 juillet 1901.)

MACÉ (curé et doyen de la Ferté-Macé). *La Ferté-Macé et ses curés* (Echo de la Ferté-Macé, 5 janvier 1901 et n°s suivants.)

MACÉ (l'abbé), curé-doyen d'Athis. *La statue miraculeuse des Tourailles* (Croix de l'Orne, 3 février 1901).

MACKAU (baron de). *Discours* prononcé aux obsèques de M. Eugène Laniel (Journal d'Alençon, 28 mars 1901, Croix de l'Orne, 31 mars 1901).

MAIZIÈRE (G. de). *Un Vendredi-Saint à la Trappe en 1901*. (Le Gaulois, 6 avril 1901.)

MARCÈRE (DE). *Discours* prononcé à l'inauguration de l'Hôtel de Ville de la Ferté-Macé. (Croix de l'Orne, 11 août 1901.

— *L'union patriotique des Français*. *Discours* prononcé à la remise du drapeau des Vétérans de Flers (Croix de l'Orne), 25 août 1901.

— Parle : Procès-verbal. — Discussions du projet de loi (A. C. D.), modifié par le Sénat, puis par la Chambre des députés, portant fixation du budget de 1901. — Discussion du projet de loi (A. C. D.) relatif au contrat d'association. — Discussion de la proposition de loi relative à la tutelle des communes. — Discussion du projet de loi ayant pour objet une émission de rentes 3 pour cent perpétuelles et la régularisation des dépenses de l'expédition de Chine (Journal Officiel). Sénat, Débats parlementaires, 1901, p. 203, 412, 924, 1012, 1163, 1369.

MASSIOT (G.). *Le lieutenant-colonel Guérin* (Bonhomme percheron), 22 décembre 1901, 5 janvier 1902. (Extrait de l'annuaire du Comice agricole de l'arrondissement de Mortagne pour 1856).

MÉROUVEL (C.). *La Passerelle*. Paris, 280 p. In-18.

MORE (l'abbé). *Discours prononcé à la réunion des mobiles à Domfront le 3 juin 1901 (Croix de l'Orne)*, 9 juin 1901.

MOTÉY (Vicomte DU). *Un mariage au berceau*, nouvelle ornaise. (L'Orne à Paris), mai 1901, p. 10-14.

— *Les origines de Jean Goujon* (Bulletin des amis des monuments ornais, p. 64-66).

— *Nécrologie*. M. l'abbé Bodey. M. le duc de Narbonne à Pelet (Indépendant de l'Orne), 19 septembre 1901.

— *Un grand nombre d'articles politiques dans (l'Indépendant de l'Orne)*.

MOUTHON (F.-J.). *Une nuit à la Trappe* (Le Matin), 23 août 1901. *Echo des Andelys*, 4 septembre 1901.

— *Le faubourg du Purgatoire*. La Chapelle-Montligeon. (Le Matin), 25 septembre 1901.

MOUTI (l'abbé). *Discours prononcé par l'abbé Mouti*. Frécour, à Flers.

NÉRON (Marie-Louise). *Edmond Got* (La Fronde), 22 mars 1901.

OLIVIER (l'abbé), vicaire de Bazoches-en-Houlme. Exposé systématique et description des *Lichens de l'Ouest et du Nord-Ouest de la France* (Bull. Ass. fr. de Botanique) en voie de publication.

— *Quelques lichens saxicoles des Pyrénées récoltés par le Dr Goulard*. (Bulletin de l'Académie de Géographie botanique), en voie de publication.

OLIVIER (H.). *Les Poissons du département de l'Orne*, par M. l'abbé Letacq. Compte-rendu (Bulletin de la Société historique et Archéologique de l'Orne), 2^e bull., p. 219.

ORSONI (Louis). *Les stations de sauvetage*. Levesque, à Flers.

PERNELLE (A.). *Pages d'histoire*. Vimoutiers pendant l'époque de la révolution (1790-1800) (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne), 1^{er} bull. 1901, p. 56-75.

— *L'Hospice de Vimoutiers* (Id.), 3^e bull. 1901, p. 240-268.

PERSAN (Vicomte DE). *Discours prononcé devant le monu-*

ment élevé à nos soldats dans le cimetière de Saint-Léonard d'Alençon (Journal d'Alençon), 19 janvier 1901 (Croix de l'Orne), 20 janvier.

— *Discours* prononcé à la remise du drapeau des vétérans à Nocé (Bellëmois), 18 avril 1901.

— *Discours* prononcé au banquet des vétérans, à Alençon (Journal d'Alençon), 23 avril 1901.

PETIT (Commandant). *Discours* prononcé devant le monument élevé à nos soldats dans le cimetière St-Léonard d'Alençon (Journal d'Alençon), 19 janvier 1901 (Croix de l'Orne) 20 janvier.

— *Discours* prononcé au banquet des vétérans à Alençon, 23 avril 1901.

PINSON (Paul). *Les dessins de Charlotte Corday* (Intermédiaire des Chercheurs et Curieux), 10 juillet 1901, col. 9.

PITOU (Charles). *Vienne un rien...*, poésie (Revue normande), janvier 1901, p. 267.

La mauvaise flamme, poésie (Id.), août 1901 p. 92.

POË (Lugni). *Edmond Got*. (Revue d'Art dramatique), avril 1901, p. 343-345.

PRÉVOST (Commandant). *Discours* prononcé à la réunion des mobiles à Domfront le 3 juin 1901 (Croix de l'Orne), 9 juin 1901.

PRUNIER (l'abbé). *Consécration* de l'église du Plantis. *Discours*. Leguerney à Sées.

R. (L.) *Concours* d'architecture pour la reconstruction d'une église à Flers (Croix de l'Orne, 22 septembre 1901).

RIBLIER (le capitaine). *Discours* prononcé à la remise du drapeau à la 798^e section des vétérans de Regmalard (Echo de l'Orne, 11 juillet 1901).

RICHER (l'abbé A.) *Recrutement et formation* des maîtres et maîtresses d'école pendant les xvii^e et xviii^e siècles dans la région de Domfront (Bulletin de la Société historique et archéologique, 3^e bulletin, 1901, p. 233-239).

RIVIÈRE (Albert). *Société percheronne d'histoire et d'archéo-*

logie. Compte-rendu de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 1901 (Echo de l'Orne, 3 octobre 1901), Bellèmois, 10 octobre 1901.

— Un grand nombre d'articles dans le (Bulletin de la société générale des prisons).

— *Les maisons de correction et la proposition A. Muteau* (Revue pénitentiaire, Bulletin de la Société générale des prisons), avril 1901, p. 691-704.

ROCAFORT (J.) A propos d'une enquête sur l'éducation morale du Lycée. Chapelle Montligeon.

ROMAIN (J.) *La grâce du duelliste* (Nouvelle alençonnaise, couronnée en mai 1901 au concours organisé par le Mois littéraire et pittoresque) (Croix de l'Orne, 5 janvier 1902).

ROMANET (vicomte de), et vicomte de Souancé. *Généalogie de la famille d'Arlanges* (suite) (Documents sur la province du Perche), janvier 1901, p. xxxiii à xl.

— *Histoire du Perche*, de Courtin, publiée par MM. le vicomte de Romanet et Tournouer (suite) (Id., avril 1901, p. 387 à 402).

— *Géographie du Perche*. Table alphabétique (Id., juillet 1901, p. 1 à 16, octobre 1901, p. 17-32).

— *La centralisation bureaucratique et le mouvement provincial* (Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie, 3^e bulletin, 1901, p. 59-77) et à part. Compte-rendu dans la (Réforme Sociale), 6 février 1902, p. 343, par Frantz-l'uck-Brentano.

ROMET (Pierre). *Université de Caen. Faculté de droit. Etude sur la situation économique et sociale des marins pêcheurs*. Thèse pour le doctorat. Acte public soutenu le 16 juillet 1901. Paris, Institut international de bibliographie scientifique, 1901. In-8°, VIII-256 p.

ROSIÈRE (le Chanoine). — Saint - Laumer et Saint-Benoist Labre, l'un chanoine et l'autre pèlerin de N.-D. de Chartres (Voix de N.-D. de Chartres), décembre 1901, p. 265-269.

ROTOURS (André Angot des). Le Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée et l'office central des œuvres de bienfaisance. *La Réforme sociale*, 1^{er} mars 1901,

p. 386-394, et à part : Paris, au secrétariat de la Société d'Economie sociale, 1901. In-8° 41 p. Enregistré bibliothèque nationale : R. pièce 8801.

— *Rapport* présenté à l'assemblée générale du 10 juin (Office central des Œuvres de bienfaisance. Annuaire 1901, p. 27-43).

ROUOURS (baron Jules Angot des). *Silhouettes d'humbles* par Paul Renaudin. Compte-rendu (Réforme sociale, 1^{er} janvier 1901, p. 104).

— *Chronique* du mouvement social. Pays de langue anglaise (Réforme sociale, 16 janvier 1901, p. 172-178 ; 16 mars 1901, p. 493-499 ; 1^{er} juin, p. 900-907 ; 16 juillet, p. 248-254 ; 16 septembre, p. 448-453 ; 16 novembre, p. 769-776).

— *Le bien d'autrui* (Almanach de l'Orne, 1901, p. 16-18).

— *Pour être fort* (Almanach de l'Orne, 1901, p. 20-21).

— *Déracinés* (Almanach de l'Orne 1901, p. 21-22).

— *L'Abbesse d'Almenèche* (L'Orne à Paris, mai 1901, p. 3-5).

— *La France chrétienne* au dehors (La Quinzaine 1^{er} juillet 1901).

— *Allocution* prononcée à l'Assemblée générale de l'Union Ornaise, le 2 juin 1901 (L'Orne à Paris, juin 1901, p. 4-7).

— *Les paysages de France* (Le Correspondant, 10 août 1901, p. 516-529).

— *Almanach de l'Orne pour 1902*. Notre cinquantenaire. Préface (Journal d'Alençon, 24 octobre 1901).

— *Bonne année* (L'Orne à Paris, décembre 1901, p. 1-2).

— *Rapport annuel* sur les travaux de la Société Historique de l'Orne (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. 4^e bulletin 1901, p. 371-379).

ROULIER (Gaston). Un point d'Histoire contemporaine. Chapelle Montligeon.

ROUSSEL (Jean). *L'Enseignement primaire* au milieu du XVIII^e siècle (l'Indépendant de l'Orne), 7 mars 1901 ; réponse à l'article de M. Boutry dans (l'Avenir de l'Orne).

— *La Revue populaire*. Compte-rendu (Indépendant de l'Orne), 24 mars 1901.

SAUQUET, maire de Vimoutiers. *Discours prononcé aux obsèques de M. Eugène Laniel* (Journal d'Alençon), 28 mars 1901 (Croix de l'Orne), 31 mars 1901.

SAVARY (Georges). *Sainte-Scolasse (1097-1790)* (Revue normande), août 1901, p. 101-105 ; septembre 1901, p. 128-132 ; et à part : Alençon, A. Herpin, 12 p. in-8°.

SCHALK DE LA FAVERIE (A.). *Toast en vers à M. G. Le Meunier de la Raillière, au banquet d'inauguration de l'hôtel-de-ville de La Ferté-Macé* (Journal de La Ferté-Macé), 11 avril 1901.

SÉJOURNÉ (R. P. M.). *Aux Ornaïs de Paris* (l'Orne à Paris) ; janvier 1901, p. 1.

— *L'Alleluia de l'Union ornaise*. (l'Orne à Paris), avril 1901, p. 1.

SERRANT (Frère Marie-Léon), religieux de la Grande Trappe. *L'abbé de Rancé et Bossuet* (suite) (Revue des Facultés catholiques de l'Ouest), numéros de février, avril, juin, août, octobre et décembre 1901. Angers, in-8°.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS des Cantonniers des chemins vicinaux du département de l'Orne. *Compte-rendu de l'Assemblée générale du 17 mars 1901*. Alençon, A. Herpin, 1901, 59 p. in-8°.

SONNOIS (Général). *La leçon du drapeau*. *Discours prononcé à la remise du drapeau des vétérans de Flers* (Croix de l'Orne), 25 août 1901.

SOREL (Albert-Emile). *Edmond Got*. (Le Journal des Débats), 22 mars 1901.

SOUANCÉ (Le vicomte de). *Pierres tombales de Léon et de Charles-Léon Malard et de Jean d'Osmond* (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne), 1^{er} bulletin, 1901, p. 89-90.

— *Armorial de 1696 pour le Perche*, par MM. le vicomte de Souancé et Tournouër (suite) (Documents sur la province du Perche), avril 1901, p. 49 à 56 ; juillet 1901, p. 57 à 64 ; octobre 1901, p. 65-72.

— *Le vicomte des Plas* (Chronique et correspondance du Perche), octobre 1901, p. 387-388).

— V. ROMANET (Vte de).

TESSIER (Commandant). *Discours prononcé à la remise du drapeau des vétérans de Flers (Indépendant de l'Orne). 29 août 1901.*

TOUGARD (A.). *La Normandie à l'Exposition de 1806* (Revue Catholique de Normandie), 15 juillet 1901, p. 5-8.

TOURNOUER (Henri) *Exposition universelle de 1900.* Lettre trouvée dans les décombres de l'Exposition (Almanach de l'Orne), 1901, p. 57-64.

— *Avant-propos* (Bulletin des amis des monuments ornaï), n° 1, 1901, p. 21-27.

— *La Maison d'Ozé* (Id.), p. 29-43.

— *Bulletin paroissial de Verrières.* Compte-rendu (Chronique et correspondance du Perche), janvier 1901, p. 340.

— *Bibliographie et iconographie de la Trappe* (suite) (Documents sur la province du Perche), janvier 1901, p. 309-316; avril 1901, p. 317 à 324; octobre 1901, p. 325-332.

— *Avant-propos* (Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie), n° 1, p. 3-5.

— *L'Eglise du prieuré de Saint-Gauburge, en Saint-Cyrla-Rosière* (Id.), p. 24-26.

— *Bénédiction de Calvaire à Saint-Jean-de-la-Forêt* (Le Bellémois), 27 juin 1901. Signé : Jean d'Ussy.

— *Bibliographie du département de l'Orne, pendant l'année 1900* (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne), 2° bulletin, p. 137-166.

— *Chronique.* (Bulletin des amis des monuments ornaï), n° 2, p. 73-80; n° 3, p. 81-85.

— *Le Musée percheron* (Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie), 1901, n° 2, p. 38-43.

— *Les Fouilles au Perche* (Id.), p. 52-54.

— *Lettre au frère Amédée, en tête du drame historique, de Robert-le-Diable, sieur de Bellême* (Bellême. impr. de G. Le-vayer, 1901, p. 5-7).

— *Un livre de raison au XVIII^e siècle dans le Perche* (Chronique et correspondance de la province du Perche), avril 1901, p. 357-364.

— *Les Le Bouyer de Saint-Gervais*. Documents (id.), juillet 1901, p. 369-378.

— *Reconnaissance de François de la Clergerie*. 1532. Document (id.-id.), p. 378.

— *Epigraphie percheronne* (suite), (id.-id.), p. 379-384.

— *Publication du Pouillé de l'ancien diocèse de Sées*. (Semaine Catholique du diocèse de Sées), 1^{er} novembre 1901, p. 701-702.

— *L'assistance par le travail de la terre dans les conférences de Saint-Vincent-de-Paul*. (Rapport lu au Congrès international des catholiques le 5 juin 1900) (Ligue française du Coin de Terre et du Foyer), septembre-octobre 1901, p. 195-210.

— *Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1900-1901* (Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie) (3^e bull. 1901), p. 78-86, et à part.

— *Gloires provinciales*, discours prononcé à sa séance solennelle de la Société historique de l'Orne à la Ferté-Macé (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne). 4^e bulletin 1901, p. 356-370.

— Documents. *Lettres de Madame de Forgeville à M. le Bouyer de Saint-Gervais* (Chronique et correspondance du Cercle), octobre 1901, p. 389-400.

— *A propos de vieux porches dans la Grande-Rue d'Alençon*. (Bulletin des Amis des Monuments ornais, n^o 4), 1901, p. 137-139.

— *Les Fouilles de la Simonnière en Villiers-sous-Mortagne* (Id.), p. 142-144.

V. ROMANET (Vicomte de), SOUANCÉ (vicomte de).

TOUT-PARIS. *Le général de Boisdeffre* (Le Gaulois), 3 juin 1901.

TRAVERS (Emile). *Inauguration du buste de M. Léon Duchesne de La Sicotière à Alençon*, le 21 août 1900. Discours. Caen, H. Delesques, 1901, in-8^o, 16 p. (Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XXI). Enregistré, Bibliothèque Nationale : L N²⁷ 48,221.

TURENNE (Comtesse La. de). *Courtomer*, diocèse de Sées. (La Chapelle-Montligeon, 1901, 36 p. in-8°). Enregistré, Bibliothèque Nationale : L K⁷ 32,900.

UBALD D'ALENÇON (le P.). *Les Frères mineurs et l'Université d'Angers*, recherches historiques d'après des documents en partie inédits : Angers, imp. J. Siraudeau, 1901, in-8°.

— *Testament du P. Ange de Joyeuse* (Etudes franciscaines), décembre 1901, p. 630-638.

VANSSAY (vicomte DE). *Discours prononcé au banquet du Comice agricole de Mortagne, le 20 octobre 1901* (Echo de l'Orne, 24 octobre 1901) (Bonhomme Percheron, 27 octobre 1901).

VÉDIER. *Discours prononcé aux obsèques de M. Eugène Laniel* (Journal d'Alençon, 28 mars 1901).

VERBÈQUE. *Discours prononcé au banquet des Vétérans de Mortagne* (Echo de l'Orne, 2 mai 1901).

VEUCLIN (E.). *Etude sur le règlement professionnel des épiniériers de Laigle* (Extrait du Bulletin des Sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1900). Paris, Imp. Nationale, 1901, in-8°, 8 p. Enreg. Bibl. Nationale : F, pièce 3,310.

VICAIRE (Georges). *Léon de la Sicotière*. Bibliographie (Manuel de l'amateur de livres du XIX^e siècle, 1801-1893, tome V, 1901, col. 78-82).

VIGAN (DE). *Discours prononcé à la remise du drapeau des Vétérans, à Nocé* (Bellémois, 18 avril 1901).

VOISIN (Félix). *Discours prononcé au banquet des Vétérans de Mortagne* (Echo de l'Orne, 2 mai 1901).

WOILMER. *Etudes archéologiques sur les églises du canton de Trun, Chambois, Louviers* (Journal de l'Orne, 10 août, 28 décembre 1901).

ALMANACHS, ANNUAIRES, CALENDRIERS, ETC.

Almanach-Annuaire de l'arrondissement d'Argentan, 1901. E. Roussel, libraire-éditeur, Argentan. 208 p. in-12.

Almanach de la Croix de l'Orne, 1901, 8^e année. Flers, imp. catholique, 158 p. in-12.

Almanach de l'Espérance, 1901. Organe de l'Œuvre expiatoire (de la Chapelle Montligeon), 155 p. in-8.

Almanach de l'Indépendant, 1901. Alençon, imp. de l'Indépendant, in-12, 167 p.

Almanach de l'Orne, 1901, 50^e année. Alençon, Alb. Manier, 160 p. in-16. Nécrologie : M. Fortin, p. 95 ; M^{me} Bazin, p. 96 ; M^{me} la Comtesse d'Amilly, p. 98 ; M. l'Abbé Picarzo, p. 99 ; une centenaire, p. 100 ; le R.P. Surbled, p. 103 ; M. l'Abbé Hommey, p. 104 ; M. Bresdin, p. 105 ; le R.P. Alfred Verrier, p. 106.

Almanach du pays de l'Auge et de l'Ouche pour l'année 1901, pet. in-16. Lisieux, Morière.

Ami du Foyer (l'). Almanach du Perche et du Saonnois, Orne, Eure-et-Loir et Sarthe, par Perchon (de l'Orne), 1901, 36^e année. Mortagne, chez M^{me} veuve G. Meaux, 184 p., in-16.

Annuaire administratif, statistique et commercial du département de l'Orne. Adresses des habitants d'Alençon, 1901. Alençon, veuve Félix Guy et C^{ie}, 709 p., in-16.

Astrologue (l') de la Beauce et du Perche pour 1901. 47^e année, in-16 avec grav. Chartres, Garnier, libr. S. Pierre.

Calendrier du diocèse de Séez à l'usage des fidèles pour l'année 1901, in-32. Séez, veuve Leguernay-Montauzé.

Conteur (le) de la Veillée. Almanach du Maine et du Perche, 13^e année, 1901. Tours, imp. Deslis frères, Nogent-le-Rotrou, A. Filleul, éditeur-auteur. Marchand et filles, libraires à Mortagne, 167 p., in-16.

Messager (le) de la Beauce et du Perche et de la Basse Normandie. Almanach comique, moral et illustré. Orne. 50^e année, 1901. Chartres, imp. et lith. J. Langlois, 180 p., in-16.

Postillon (le). Almanach-annuaire du Perche, 10^e année, 1901. Mortagne, chez Albert Danguy, gr. in-12.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Affiches Alençonnaises (les). Hebd. Jeudi (fondées en 1895). Alençon, Herpin.

Annales de la Confrérie de Saint-Christophe (les) (fondées en mars 1900). Paraît tous les deux mois. On s'abonne chez M. le Curé de Saint-Christophe-le-Jajolet, par Mortrée. Alençon, imp. de l'Indépendant, in-8.

Annales de l'archiconfrérie de N.-D.-des-Champs (les). Revue mens. (fondées en 1890). Sées, Leguerney-Montauzé.

Avenir de l'Orne et de la Mayenne (l'). Tri-hebd., mercredi, vendredi, dimanche (fondé en 1878). Alençon, Guy.

Bagnoles-Thermal, hebd. pendant la saison, mens. toute l'année. La Ferté-Macé, Vve Bouquerel.

Bellémois (le), hebd. jeudi (fondé en 1888). Bellême, Levayer.

Bonhomme Normand (le), hebd., samedi. Alençon.

Bonhomme Percheron (le), hebd., dimanche (fondé en 1886). Mortagne, G. Meaux.

Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Orne, semestriel. Alençon, Alb. Manier.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, trimestre, janvier, avril, juillet, octobre (fondé en 1882), in-8° XVI-433 p. Alençon, Alb. Manier.

Bulletin de la Société Industrielle de Flers (fondé en 1880). Flers.

Bulletin de l'Instruction primaire, imp. de la Préfecture. In-8°.

Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Mortagne, mens. (fondé en 1886). Mortagne, G. Meaux, in-8°.

Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de l'Orne, mens. (fondé en 1889). Alençon, Herpin.

Bulletin mensuel de l'Œuvre expiatoire établie à la Chapelle-Montligeon, la Chapelle-Montligeon. In-8°.

Bulletin paroissial de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (bimensuel). In-8°.

Bulletin de la Société Percheronne d'histoire et d'archéologie (fondé en avril 1901). Bellême, imp. de Georges Levayer. In-8°.

Bulletin de l'Immaculée-Conception de Sées. Paris, impr. G. Maurien. In-8°.

Bulletin de Saint-Evroult-de-Notre-Dame-du-Bois (fondé en 1900) bi-mensuel. Sées, imp. Leguernay-Montauzé.

Bulletin des Amis des Monuments ornaïs (fondé en avril 1901) trimestriel. Alençon, Alb. Manier, in-8° avec grav.

Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de l'Orne (fondé en 1888) mens. Alençon, imp. A. Herpin, in-8°.

Bulletin paroissial de Verrières (le) (fondé en janvier 1900) mens. Bellême, G. Levayer, in-8°. N^{os} 13 à 18, janvier à juin 1901, publication terminée.

Cidre et le Poiré (le). *Les Prairies et les Herbages*, mens. Argentan, in-8°.

Courrier d'Argentan, Vimoutiers et Trun (le), hebdomadaire, dimanche (fondé en 1887), Flers, Mitre.

Courrier d'Athis (le) hebdomadaire, dimanche (fondé en 1891). Flers.

Courrier de Flers et des arrondissements de Domfront et d'Argentan (le), hebdomadaire, dimanche (fondé en 1880). Flers.

Courrier de Vassy (le), hebdomadaire, dimanche (fondé en 1880). Flers.

Courrier Normand (le), hebdomadaire, dimanche (fondé en 1889). Alençon, Guy.

Croix de Flers (la), hebdomadaire, dimanche (fondée en 1899). Flers.

Croix de l'Orne (la), hebdomadaire, dimanche (fondée en 1889). Flers.

Croix du Perche (la), hebdomadaire, dimanche (fondée en 1898). Flers.

Croix du Mortainais (la), hebdomadaire, dimanche (fondée en 1895). Flers.

Croix du Bocage (la), hebdomadaire, dimanche (fondée en 1897). Flers.

Croix de la Ferté-Macé (la), hebdomadaire (fondée en 1900). Flers.

Dépêche de l'Orne (la), hebdomadaire, samedi (fondée en 1889). Argentan.

Documents sur la province du Perche, trimestre janvier,

avril, juillet, octobre (fondés en 1890). Mortagne, Georges Meaux, in-8°.

Domfrontais (le), hebd. dimanche (fondé en 1897). Domfront.

Écho de Briouze et de Putanges (l'), hebd. dimanche (fondé en 1885). La Ferté-Macé, Vve Bouquerel.

Écho de La Ferté-Macé, Journal de l'arrondissement de Domfront (l'), hebd. dimanche (fondé en 1884). La Ferté-Macé, Veuve Bouquerel.

Écho de l'Orne (l'), feuille d'annonces légales des cantons de l'arrondissement de Mortagne, hebd. jeudi (fondé en 1818). Mortagne, G. Meaux.

Foyer Républicain (le), hebd. (fondé en 1885). Alençon, Guy.

Glaneur de l'Orne et de l'Eure (le), hebd. dimanche (fondé en 1877). Laigle.

Indépendant de l'Orne (l'), hebd. jeudi (fondé en 1893).

Journal d'Alençon et du département de l'Orne, tri-hebd., mardi, jeudi et samedi (fondé en 1806). Alençon, Manier.

Journal d'Argentan, hebd. mercredi (fondé en 1876). Argentan, Cagnant.

Journal de Bagnoles, hebd. dimanche (fondé en 1897). La Ferté-Macé.

Journal de Briouze et Putanges-Écouché, hebd. dimanche (fondé en 1887). Flers.

Journal de Domfront, hebd. dimanche (fondé en 1820). Domfront, Renault.

Journal de Flers et de l'arrondissement de Domfront, hebd. mercredi (fondé en 1854). Flers, Mitre.

Journal de la Ferté-Macé, de Juvigny et de l'arrondissement de Domfront, hebd. dimanche (fondé en 1869). La Ferté-Macé.

Journal de Livarot, St-Pierre-sur-Dives et de l'arrondissement de Lisieux, hebd. (fondé en 1895). Flers, Folloppe.

Journal de l'Orne, hebd. jeudi (fondé en 1813). Argentan.

Journal de Sées et de Courtomer (le), hebd. samedi (fondé en 1890). Alençon, Guy.

Journal de Tinchebray, hebd. (fondé en 1881). Flers.

Journal du Merlerault, Exmes, Mortrée, hebd. dimanche (fondé en 1887). Flers.

Journal médical de la Grande-Trappe, mens. (fondé en 1898).

Nouvelliste de l'Orne (le), hebd. dimanche (fondé en 1886). Laigle.

Orne à Paris (l'), bulletin mensuel de l'Union ornaise (fondé en janvier 1900). Paris, imp. de l'œuvre des pauvres du Sacré-Cœur, in-8°.

Patriote Normand (le), hebd. dimanche (fondé en 1883). Flers.

Perche (le), hebd. dimanche (fondé en 1883). Flers.

Petit Journal de Perrou (le), mens. (fondé en 1897). Domfront, Gaigé.

Petit Vimoutiers (le), hebd. (fondé en 1898). Argentan.

Petites affiches du Perche (les), bi-mens. (fondées en 1898). Nogent-le-Rotrou.

Publicateur de l'Orne, de la Mayenne et de la Manche (le), hebd. dimanche (fondé en 1850). Domfront, Gaigé.

Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne. Alençon; Guy, in-8°.

Réveil de Vimoutiers et de la Vallée d'Auge (le), hebd. samedi (fondé en 1889). Argentan, Triolet.

Revue Normande (la), littérature, sciences, arts, mens. (fondée en mai 1900). Continue la Revue Normande et Percheronne. Alençon, Herpin, in-8°.

Revue Briologique. Bulletin bi-mensuel, consacré à l'étude des mousses et des hépatiques, Directeur M. Husnot, à Cahan (fondée en 1874). Caen, E. Lanier.

Revue Populaire (la), bi-mens. (fondée en 1900). Alençon, Vve Félix Guy,

Semaine catholique du diocèse de Sées (la), hebd. vendredi (fondée en 1868). Sées, imp. Vve Leguernay-Montauzé, in-8°.

Souvenir Normand (le), hebd. dimanche (fondé en 1896). Flers.

L'HOSPICE DE VIMOUTIERS

(Suite)

CHAPITRE IV

De la Révolution à nos jours

§ I. — SITUATION EN 1790. — DONATIONS. — LEGS. — TESTAMENTS

Malgré les améliorations apportées par M. Necker, le régime des hôpitaux n'avait plus rien d'uniforme quand arriva la Révolution. A la date du 13 novembre 1789, un décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par lettres patentes du Roi le 18 du même mois, exigea que tous les titulaires des bénéfices et tous les supérieurs des maisons et établissements ecclésiastiques fissent déclaration de tous leurs biens.

Les administrateurs alors en exercice, MM. Plouin, curé, Dubost, Delafosse et Toutain, chapelain, rédigèrent la déclaration ci-après, en faisant remarquer toutefois que l'hôpital de Vimoutiers ne se croyait pas visé par lesdites lettres patentes attendu qu'il ne possédait aucun bénéfice ni bien ecclésiastique, que les religieuses elles-mêmes n'avaient aucun revenu et qu'elles étaient nourries et entretenues sur les biens de l'hospice.

DÉCLARATION DU 6 MARS 1790

1. L'hôpital, comprenant cour et jardins.	
Revenu.....	600 l.
2. La ferme de la Tillaye à Canapville..	1.300 l.
3. La ferme de Camembert.....	834 l.
4. Une terre à Saint-Evrout-de-Monfort	397 l.
5. Une autre terre au même lieu..	172 l.
6. Une pièce de terre à Vimoutiers....	157 l.
<hr/>	
<i>A reporter.....</i>	3.460 l.

	<i>Report</i>	3.460 l.
	7. Le champ Morand.....	81 l.
	8. La Cour Harel.....	825 l.
	9. Le champ Roulland.....	205 l.
	10. Le pré Tannerie.....	156 l.
11. 12. 13.	Deux prés et une terre.....	387 l.
14. 15.	Deux maisons, rue du Perré.....	140 l.
	16. Rentes foncières.....	110 l.
	17. Rentes hypothécaires.....	576 l. 3 s. 4 d.
	18. Boucherie de Carême..	150 l.
	<hr/>	
	Total.....	6.090 l. 3 s. 4 d.

CHARGES

1. Une fille de la famille du fondateur à nourrir et entretenir.
2. 3. Rentes seigneuriales sur les fermes de Canapville et de Camembert.
4. Messes de fondation tant hautes que basses, au nombre de 372.
5. 10 malades ou infirmes à soigner, nourrir et entretenir.
6. 30 petites filles orphelines de 7 à 16 ans.
7. 8 religieuses occupées à soigner les malades, 17 enfants trouvés, 11 nourrissons, et à tenir deux classes gratuites (l'hospice recevait à même le produit des tailles 7 l. 10 s. par mois pour chaque enfant).
8. Réparation des bâtiments et logement du prédicateur, 750 l.

MOBILIER

Mobilier de la chapelle.....	160 l.
Vases sacrés, calice, ciboire, Saint-Sacrement.....	200 l.
12 tonnes contenant environ 37 tonneaux.....	1.000 l.

Nonobstant cette déclaration, sur le réquisitoire du Procureur de la commune, les Maires et Officiers municipaux furent chargés d'en vérifier l'exactitude, d'examiner tous les titres et papiers de la maison, de visiter les malades, et de dresser un rapport, attendu, paraît-il, qu'il pouvait y avoir certain intérêt pour l'établissement. (Réquisitoire de Maréchal, procureur de la commune, 21 avril 1791.)

Peu de jours après, un décret de l'Assemblée nationale, du 18 avril 1791, supprima toutes les congrégations, même celles qui étaient uniquement vouées au service des malades. Il ordonna

pour le 1^{er} octobre suivant la sortie des ci-devant religieuses Bénédictines, de sorte que leur maison conventuelle resta à la disposition de la Nation. Avant qu'elle fût comprise dans la vente des biens nationaux, le Conseil général de la commune, convoqué extraordinairement, pensa qu'il serait avantageux d'échanger l'emplacement de l'hôpital contre celui du couvent des Bénédictines, prétextant l'espace, la salubrité, l'abondance des eaux de source, etc. Un commissaire, Pierre Harel la Bussière, fut choisi pour présenter cette requête à qui de droit : l'Assemblée départementale nomma une commission dans le même but ; la société dite des Sans-Culottes fut même chargée de poursuivre cette affaire à laquelle il ne fut pas donné suite, et le couvent des Bénédictines fut vendu le 21 ventôse an II, au citoyen Forget.

Quoique les biens des hôpitaux, sous quelque dénomination que ce fût, aient été déclarés biens nationaux et qu'il ait été ordonné de les vendre au profit de l'État, il surgit de nombreuses difficultés pour la mise à exécution d'une telle loi, aussi celle du 16 vendémiaire vint-elle abroger toutes ces dispositions. Bien plus, les Commissaires chargés de la régie des hôpitaux reçurent l'ordre d'assurer la réintégration de ces établissements dans les biens précédemment affectés à leur service

Pendant cette période si mouvementée, malgré des secours plusieurs fois accordés par le gouvernement, notre hospice, en raison de pertes assez considérables, ne put équilibrer son budget. Il est établi que, en 1793, le receveur en exercice, nommé Jean de Dieu, mort subitement, laissa une comptabilité révélant qu'il était dû à un marchand de Rouen, pour du coton destiné à être filé, une somme de 1.600 l. Elle ne fut payée qu'à la suite de l'amortissement de deux rentes ; l'une de 35 l., par Pierre-Jacques Chausson, l'autre de 25 l. par Jean Rossignol.

Déjà dépouillé des objets servant au culte et saisis les 16 septembre et 31 décembre 1794 (1), notre hospice était dans une

(1) 16 septembre 1794, saisie de : un soleil d'argent en trois morceaux ; un calice, un ciboire et une patène, aussi en argent et doublé de vermeil, le tout pesant deux marcs, trois onces, deux gros, adressé aux administrateurs du district d'Argentan.

31 décembre 1794 : saisie de : une lampe, une croix, un encensoir et une navette en cuivre, le tout pesant 5 l. ; 5 chasubles, 2 tuniques, 2 chappes, etc.

situation difficile, car, pour se procurer des ressources, son Conseil d'administration demanda l'autorisation de vendre une grande quantité d'objets regardés comme inutiles. L'autorisation fut accordée sans difficulté, et une commission nommée à l'effet de déterminer ce qui pourrait bien être vendu. Voyant que la gêne menaçait, on proposa à l'hospice de créer un octroi, pour lui permettre d'acquitter ses dettes, mais il ne crut pas devoir recourir à une mesure tout à fait impopulaire. (Lettre du 25 vendémiaire an IX, adressée au Préfet par L. Bonaparte, alors ministre de l'Intérieur.)

En prenant possession de l'autorité suprême, le premier Consul s'engagea à faire assurer le service des cultes, et la réouverture des églises a été l'un des principaux actes du Consulat. Sous l'Empire, alors que pour ainsi dire, l'Europe était en feu, parut un décret relatif aux enfants trouvés, abandonnés, et aux orphelins pauvres. Cette mesure humanitaire était une conséquence naturelle des événements, car pendant les guerres qui ont ensanglanté les plaines de l'Italie, que de soldats sont restés sur les champs de bataille, et il était bien juste qu'on songeât aux malheureux enfants qui restaient sans ressources et sans abri. Notre hospice fut donc chargé d'en recevoir, et M. Bouvier, médecin de la localité, eut pour mission de veiller sur les enfants confiés à l'établissement (19 janvier 1811).

Après le départ des Religieuses, la direction de l'hospice fut confiée à des laïques. Les archives de la maison ne rappellent que deux noms : *Jeanne-Eulalie Philippe* (1798) et *Quentin Bazire* (1810). Ce n'est qu'en 1816 que nous nous retrouvons en présence de documents particuliers et précis avec les religieuses ci-après : *Sainte-Julie*; *Saint-Joseph* (Marie Vivier) et *Sainte-Thérèse* (Louise Peulevey).

Par suite de la Révolution, l'hospice avait éprouvé bien des pertes. Déjà il avait été obligé de vendre la ferme de Camembert, ce qui avait diminué ses revenus d'environ 1000 l. Comme ses ressources diminuaient de plus en plus, faute d'apports dotaux, il fallut recourir aux moyens extrêmes, c'est-à-dire à vendre d'autres immeubles, à commencer par le *champ Rouland*. A la suite d'un avis favorable donné par le Conseil municipal et d'une ordonnance royale, l'adjudication eut lieu aux enchères publiques le 9 février 1818, en l'étude de M^e Schneider, sur la mise

à prix de 360 l. de rentes. Partagé en deux par la route d'Alençon à Honfleur et divisé en 4 lots, il a été adjugé de la façon ci-après :

N ^{os}	CONTENANCE	Mise à prix	Montant de l'adjudication	NOMS des Acquéreurs	DATE du paiement
1	37 a. 28 c.	110	130	F.-Salles Dulonchamp.	16 avril 1849.
2	37 28	80	140	Oriot prêtre à la Hunière	19 mars 1852.
3	42 38	80	106	id.	id.
4	42 38	90	125	M ^{me} Duchesne.	id.
	<u>139 a. 32 c.</u>	<u>360</u>	<u>501</u>		

L'année suivante, en vertu d'une ordonnance royale du 15 octobre, l'hospice vendit à la ville l'emplacement où se trouve la Mairie, moyennant le prix de 400 francs de rentes annuelles, réalisées par ordonnance du 6 octobre 1824 (lettre du 5 novembre 1824).

Mais bientôt la situation de l'hospice allait s'améliorer, et nous achèverons cette partie de notre étude en indiquant les testaments, donations, faits à cet établissement pendant le siècle qui vient de s'écouler :

1^o M. l'abbé *Antoine Vallet*, en son vivant vicaire à Vimoutiers, décédé le 5 septembre 1827 laissa un testament au profit de ses neveu et nièces. M^{me} Saint-Bernard, née Marie-Marguerite Vallet, l'une de ces dernières, toucha un tiers de la valeur de ses biens meubles et immeubles, et reçut en outre, en vertu d'un legs particulier, sa bibliothèque, son aube et ses ornements d'église, lesquels ont dès lors fait partie du mobilier de la chapelle ;

2^o Par acte de M. Bienvenu, en date du 22 mai 1831, M^{me} *Marie-Madeleine Fouquet*, veuve de *Augustin Bouvet* et *Auguste-Arsène Bouvet*, son fils, ont fait donation à l'hospice d'une maison située à Vimoutiers, rue du Perré, à la charge, entre autres conditions, de nourrir et loger les donateurs pendant leur vie, de les vêtir, entretenir et soigner en santé et maladie, etc.

Cet immeuble étant en mauvais état de réparation, et réclamant de grands frais pour devenir habitable d'une façon assez convenable, la Commission administrative de l'hospice, d'un commun accord avec le Conseil municipal, fut d'avis de la vendre, estimant qu'elle pouvait bien valoir 3,600 fr., équivalant à un loyer de 180 fr. Une ordonnance royale du 6 octobre 1832, autorisa cette vente à la condition que son produit servirait à la construction d'un corps de bâtiment dans la cour de l'hospice. A la suite d'une adjudication fixée au 14 avril 1835, devant le notaire précité, cet immeuble a été attribué à Charlemagne Manchon, brigadier de gendarmerie à Briouze, moyennant le prix de 4,000 fr. (1)

3° Le 15 juin 1840, fondation d'un lit par Mesdames *Laniel* et *Cochon*, pour les pauvres de Lisoires.

4° Le 22 juin 1841, fondation d'un lit par M. *Vallet*, pour les pauvres de Guerquesalles.

5° Par acte du 18 mars 1850, en l'étude de M^e *Decaux*, testament par madame *Marie Dubost*, veuve de *Louis Fourquemin*, demeurant à Coudehard, d'une pièce de terre en labour, contenant 24 ares, estimée 200 fr., et d'une rente annuelle de 19 fr. 75 au capital de 400 fr. Cette dame est décédée le 23 avril suivant. En vertu d'un décret du Président de la République, en date du 18 janvier suivant, la Commission de l'hospice a été autorisée à accepter ce legs, sanctionné par un acte notarié de M^e *Sebire*, du 14 juin 1853.

6° Le 9 novembre 1850, en l'étude de M^e *Sebire*, madame *Cécile-Victoire Vivier*, veuve de M. *Pierre-Jacques Loutreuil-Dutaillis*, propriétaire à Vimoutiers, a fait don à titre gratuit d'une petite pièce de terre en herbe, nommée la Luzerne, plantée d'arbres fruitiers, contenant 30 ares, située à Canapville, village de Bois-Lévêque. Cette dame a été portée à faire don de cette pièce enclavée dans la ferme de la Tillaye, parce qu'elle savait fort bien que l'hospice était hors d'état d'acquérir cet immeuble d'une convenance indiscutable et pourtant d'un revenu bien faible cependant puisqu'il était évalué seulement à 20 fr. de revenu. Cette donation a été approuvée par décret du 10 mars 1851 (1).

(1) Le produit de cette vente a été employé à la construction du bâtiment où se trouve le parloir.

(1) Cette pièce de terre a été comprise dans la vente du 10 juillet 185

7° Le 28 mai 1851, devant le même notaire, Mademoiselle Marie-Anne-Elisabeth Hébert, propriétaire, demeurant à Marmers, a fait donation entre vifs et irrévocable à notre hospice :

- a) D'une pièce de terre en cour herbée, plantée, édiflée de plusieurs bâtiments, nommée la Butte du Tertre, située commune de Vimoutiers, contenant 2 h. 88 a. 30 c. cadastrée section H, n° 140-141.
- b) D'une somme de 8.000 francs à prendre sur plus forte somme à elle due par M. Louis Briant, acquéreur d'une propriété contiguë.
- c) De droits indivis sur un bâtiment à usage de pressoir, situé au même lieu cour de la Licerne.

La présente donation a été consentie à charge principalement :

- a) De recevoir gratuitement à perpétuité, à partir du jour de l'acceptation définitive des présentes, six jeunes filles orphelines de la commune de Vimoutiers, prises de 6 à 8 ans et retenues jusqu'à l'âge de 18 ans, l'hospice devant pourvoir à leur nourriture, entretien, éducation, et à tous leurs besoins.
- b) De faire dire par l'aumônier dudit hospice chaque année, aussi à perpétuité, 25 messes à l'intention de la donatrice et de ses parents, honoraires fixés à 1 fr. 10 par ordonnance du 7 mars 1852. Cette donation a été approuvée par décret du 27 septembre 1851.

Le bornage de la propriété ci-dessus a été déterminé le 27 novembre 1873.

8° Dans une réunion de la Commission administrative de l'hospice, en date du 24 octobre 1853 (1), M. l'abbé Tailfer, aumônier de la maison, exposa que, jusqu'à présent, à cause de la modicité de ses revenus, l'aumônier n'avait jamais touché de traitement, que les dames seules avaient pourvu aux besoins du culte, mais qu'il voulait assurer ce traitement en offrant une rente de 400 fr. sur l'Etat français, à la condition que chaque année, cette somme de 400 fr. serait inscrite au budget pour allocation du traitement de l'aumônier ; et que la délibération prise à ce sujet devait être revêtue de l'approbation des autorités supérieures et accompagnées d'un acte authentique. La Commission accepta

(1) Cette pièce de terre a été comprise dans la vente du 10 juillet 1854.

avec empressement cette libéralité. Alors M. Tailfer, dès le 26 mai 1854, fit le don qui précède par un acte qui fut ratifié par un arrêté préfectoral.

9° L'année suivante, voyant l'embarras où se trouvait l'hospice lorsqu'il fut question d'acquérir divers immeubles destinés à son agrandissement, M. l'abbé Tailfer ouvrit sa bourse pour la seconde fois et, par acte du 17 mai 1855, devant M^e Decaux, il fit une nouvelle donation de 8.000 fr. qu'il s'obligea à verser à toute réquisition après une acceptation régulière, sous la condition que le traitement de l'aumônier serait augmenté de 200 francs, c'est-à-dire porté de 400 à 600 fr. et que le capital devrait servir à payer une partie des immeubles qu'on se proposait d'acquérir (2).

Vu les pièces nécessaires et considérant l'acquisition projetée comme très utile, le préfet prit un arrêté le 15 juin autorisant les fins de l'acte de donation ci précité.

10° Du testament olographe de M. Jean-Baptiste Mannoury, en son vivant prêtre administrateur de la paroisse de Neuilly-sur-Seine, en date du 19 juillet 1857, il a été extrait ce qui suit :

« Je donne et lègue à Madame Ste-Marie, supérieure de l'hospice de Vimoutiers, mes ornements sacerdotaux, toute ma chapelle pour l'église de son hospice et, de plus, la somme de 5.000 fr. à la condition de l'employer le plus tôt possible aux constructions qu'elle fait faire à ce même hospice, à charge de faire célébrer dans le courant d'une année commençant au jour de ma mort cinq cents messes pour le repos de mon âme. »

M. Mannoury est décédé le 22 décembre 1864. Dès qu'ils eurent reçu copie de l'extrait du testament qui précède, les administrateurs de l'hospice autorisèrent Madame Ste-Marie à accepter le legs fait en sa faveur et à remplir les formalités nécessaires pour l'envoi en possession.

11° Par acte du 30 mars 1858 devant M^e Sibire, M. Legras François-Louis, rentier, demeurant à Bruxelles, après une proposition acceptée par la Commission de l'hospice, a fait donation entre vifs et irrévocable de la somme de 4.000 fr. qu'il s'obligeait à payer après toutes les formalités requises à la condition que

(2) Acquisition Charpentier, GigonValmesnil et Vaumesle (décembre 1854).

l'hospice établirait et entretiendrait à perpétuité un lit pour les indigents et les malades de la paroisse de Ticheville, domiciliés depuis un an au moins en ladite commune, et que ladite somme de 4.000 fr. aussitôt payée serait convertie en rentes sur l'État pour assurer l'entretien de ce lit.

Comme il existe dans ce testament des stipulations diverses qui peuvent intéresser notre hospice, nous pensons qu'il est bon de le rappeler. En effet, on y lit ce qui suit :

« Le lit à fonder sera occupé d'abord par le sieur Jacques Legras frère du comparant, sans profession, demeurant à Ticheville, et après lui, s'il y a lieu et préférablement à tous étrangers, par les descendants en ligne directe du sieur Jacques Legras ou par tous autres collatéraux ou alliés qui lui survivront ou qui seront depuis un an au moins dans ladite commune.

« La plus grande nécessité pour l'usage du lit dont il s'agit (qu'il soit réclamé par un parent ou allié, ou à défaut par un étranger habitant la commune de Ticheville) sera appréciée par les soins de M. le Maire et de M. le curé de Ticheville, conjointement sur l'avis simultané desquels la personne désignée par eux devra être admise au bénéfice du lit.

« Les malades ou infirmes qui seront présentés pour occuper ce lit devront être dans des conditions d'admission voulues par le règlement de l'hospice, et non atteints de maladies contagieuses et épidémiques. »

Après l'autorisation préfectorale du 9 juillet 1858, cette donation a été acceptée le 30 du même mois.

12° M. l'abbé Tailfer n'ignorait pas que le traitement du chapelain était peu rémunérateur, c'est pourquoi il voulut encore l'augmenter de 400 fr., c'est-à-dire le fixer à 1.000 fr. au moyen d'un capital de 8.000 fr. dont il offrait de faire don à l'hospice sous la condition qu'il serait dit à son intention 13 messes par an rétribuées chacune 1 fr. 50, et qu'un logement convenable serait donné à l'aumônier. (Délib. du 19 mai 1860).

Afin d'éviter toute difficulté qui pourrait se produire au sujet de cette future donation et de celles dont il est parlé précédemment, M. Tailfer eut soin de faire délivrer une adhésion de la part de ses héritiers présomptifs lesquels déclarèrent que, loin de s'opposer aux intentions du donateur, ils approuvaient cette libé-

ralité en faveur d'un établissement auquel eux-mêmes portaient le plus vif intérêt.

Dès lors la donation ci-dessus fut l'objet d'un acte devant M^e Sebire portant la date du 19 mai 1860.

Dans une délibération du même jour où cet acte fut soumis à la Commission administrative, ses membres ne purent s'empêcher d'exprimer toute leur reconnaissance pour tous les sacrifices faits par le vénérable aumônier de notre hospice. Comme l'achat de 400 fr. de rente sur l'Etat, au cours actuel de la Bourse, devait coûter plus de 8.000 francs, il fut décidé que la différence évaluée entre 8000 fr. et 9000 fr. serait prélevée sur les fonds libres.

Au moment du décès de M. Tailfer le 2 février 1869, on a trouvé des instructions laissées par lui et conçues en ces termes :

« Je soussigné Jérôme-Stanislas Tailfer, prêtre-aumônier de
 « l'hospice de Vimoutiers, déclare que mon intention touchant
 « les messes fondées par moi à l'hospice par acte reçu par
 « M^e Sebire le 19 mai 1860 et dont l'honoraire a été fixé à 1 fr. 50,
 « par Mgr l'Evêque le 3 octobre 1860, est que ces messes soient
 « célébrées :

« 1^o Le 7 mai de chaque année pour moi spécialement ;

« 2^o Le mercredi de chaque mois : pour moi et pour tous les
 « membres vivants ou défunts de ma famille.

« Pour les religieuses de la communauté et pour tous les ha-
 « bitants de l'hospice.

« Pour les âmes du purgatoire les plus délaissées.

« Mon intention, en créant par les diverses donations que j'ai
 « faites à l'hospice un traitement annuel de 1.000 fr., a été d'as-
 « surer à cet établissement les moyens d'avoir à perpétuité un
 « aumônier uniquement et spécialement chargé du service reli-
 « gieux de cette maison. Je recommande donc à Messieurs les
 « membres de la commission administrative et les prie instam-
 « ment de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour que l'hos-
 « pice possède un aumônier dans les conditions ci-dessus expri-
 « mées. »

13^o A la séance du 1^{er} septembre 1861 s'est présenté Monsieur *Jacques-Amand Hue* qui s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, pendant un temps assez long, je me suis livré au
 « commerce avec avantage de sorte que j'ai fait quelques écono-

« mies. Je désire employer 2.000 fr. en faveur de mon lieu
 « natal, Orville. Comme ma somme est trop faible pour fonder
 « un lit dans votre hospice, je viens vous faire part d'une idée
 « que j'ai conçue et qui me permettrait de réaliser mon projet.
 « Je verserais immédiatement à la Caisse de l'établissement cette
 « somme de 2.000 fr. que j'ai à ma disposition et l'obligation de
 « recevoir un pauvre ne commencerait que vingt-deux ans après.
 « Mon bien patrimonial est bien suffisant pour mes besoins. Je
 « suis célibataire, et mes héritiers dans un état de fortune qui
 « leur permet de vivre aisément. Si cette proposition vous
 « convient, faisons un acte au plus tôt afin que je puisse plus
 « longtemps jouir de la consolation d'avoir accompli une œuvre
 « à laquelle je pense depuis bien des années et qui est l'objet de
 « tous mes désirs. Tous frais de cette donation seront à ma
 « charge. »

Naturellement la Commission n'hésita pas à accepter cette proposition, et, par acte notarié en l'étude de M^e Sebire, M. Hue alors propriétaire à Lisieux, a fait la donation dont il est parlé ci-dessus sous la condition qu'il serait établi et fondé à perpétuité dans notre hospice, un lit pour les malades et infirmes indigents de la commune d'Orville, et domiciliés depuis un an au moins, avec stipulation qu'elle n'aurait d'effet que 22 ans après le jour de la délivrance dudit capital et de son acceptation définitive et régulière.

Par testament olographe du 1^{er} avril 1865 déposé et mis au rang des minutes de M^e Sebire le 15 octobre 1870, Madame la *Comtesse de Saint-Alphonse* a fait la disposition suivante : « Je donne et lègue à l'hôpital de Vimoutiers deux actions de la Banque de France, à sa charge d'acquitter tous les ans une messe pour mon excellent mari et pour moi. » La délivrance de ce legs a été consentie par M. le baron de Mackau, son neveu, le 27 décembre 1872, et l'hospice a profité du dividende de ces actions depuis le 9 octobre 1870 date du décès de la testatrice. Ce legs a été accepté en exécution d'un décret du Président de la République le 13 novembre 1872. L'honoraire des messes a été fixé à 2 fr. par ordonnance épiscopale du 12 décembre 1873.

15° Cette même année 1865, alors que l'hospice cherchait à s'agrandir, ses ressources étaient en grande partie épuisées par

des acquisitions diverses, et pourtant, il lui restait à compléter son installation au moyen d'une maison contiguë qu'il aurait bien voulu posséder, mais l'argent manquait. La Providence vint à son secours.

Dans la séance du 1^{er} août l'économe fit savoir à la Commission qu'un inconnu avait déposé chez lui un petit paquet portant cette adresse: « M. Debons, économe de l'hospice de Vimoutiers est « prié de remettre au plus tôt ce paquet à l'administration. » Après avoir rompu le cachet, M. le Président constata que le paquet renfermait 6.000 fr. en billets de banque, avec cette note anonyme: « Six mille francs destinés à faciliter l'acquisition « d'une basse-cour qui manque à l'établissement de l'hospice de « Vimoutiers, et dont les revenus trop faibles ne permettent pas « cette dépense. »

La Commission déclara accepter avec reconnaissance la libéralité de cet inconnu, et décida qu'on s'occuperait sans retard de remplir les intentions du bienfaiteur inconnu, sauf à prendre sur les fonds disponibles somme suffisante si celle donnée n'était pas assez élevée pour faire l'acquisition Pissot qui pouvait donner pleine et entière satisfaction à l'hospice.

16^e Le 10 juillet 1867, la Commission administrative de l'hospice fut invitée à prendre connaissance d'un testament notarié, daté du 2 janvier précédent, déposé en l'étude de M^e Dutaillys, notaire à Argentan, et fait en faveur de notre hospice par M^{lle} Marie-Jeanne Lesourd, rentière, demeurant précédemment dans cette dernière ville, et actuellement à l'hospice de Vimoutiers, testament par lequel elle déclarait « donner et léguer au « dit hospice, la pleine propriété, possession et jouissance de tous « les biens en général qu'elle aura et qui lui appartiendront au « jour de son décès, sans aucune exception ni réserve, instituer « cette maison pour son légataire universel et faire ce legs en « reconnaissance des bons soins qu'elle y reçoit ».

M^{lle} Lesourd était décédée du 21 juin précédent. La Commission a accepté cette donation, au sujet de laquelle, par acte du 7 septembre suivant, en l'étude de M^e Decombes, notaire à Rabodanges, M^{lle} Anne Lesourd, majeure et célibataire, demeurant à Mesnil-Hermey, village du Vivier, seule et unique héritière de Marie-Jeanne Lesourd, sa sœur, a déclaré avoir ledit

testament de cette dernière pour agréable, et renoncer à jamais à aller à l'encontre, etc...

Le 11 octobre, un arrêté préfectoral a autorisé l'acceptation de ce legs universel, stipulant que l'état estimatif de la succession se composait exclusivement d'objets mobiliers, évalués à 250 francs.

17° A la séance du 10 novembre 1869, M^e Sébire, notaire, a donné lecture d'un acte du 15 octobre précédent, par lequel Madame la comtesse *Diana de Domecq*, épouse de M. le comte *Joseph-Louis-François Maison*, ancien lieutenant-colonel d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur, officier du Sauveur de Grèce, agissant avec l'autorisation de son mari, faisait donation entre vifs à l'hospice de 6,080 fr. qu'elle s'obligeait payer après les formalités requises, à la condition que 6,000 fr. seraient employés à l'acquisition d'une rente 3 % sur l'Etat français dont le revenu servirait à établir et à entretenir à perpétuité un nouveau lit pour les malades et indigents dont le choix appartiendrait exclusivement à Madame la comtesse Maison, après elle à Madame la baronne de Mackau, sa fille aînée, et, après le décès de cette dernière, audit hospice, et que les 80 fr. restant, seraient employés à acheter une rente 3 % dont le revenu serait affecté aux honoraires d'une messe que l'hospice ferait célébrer à perpétuité dans la chapelle de l'hospice, le 29 septembre, jour de St-Michel, aux intentions de la donatrice.

L'honoraire de cette messe a été fixé à 3 fr. par ordonnance épiscopale du 12 décembre 1873.

Dans le cas où les époux Martinet, leurs anciens domestiques, viendraient à se retirer à l'hospice en qualité de pensionnaires, Madame la comtesse Maison et après elle Madame de Mackau s'étaient réservé le droit de leur faire occuper le lit fondé par elles, et de réclamer une réduction annuelle de 250 fr. sur le prix de leur pension.

La Commission de l'hospice a accepté cette donation qui a été ratifiée par arrêté préfectoral du 10 décembre 1869 et par l'acte du 10 janvier 1870.

18° A la séance du 2 janvier 1875, le Président exposa qu'il avait été informé par MM. Dangin et Mortagne, de Mamers, que M^{lle} Hébert, décédée dans cette ville, avait légué à notre hospice par ses testaments des 17 et 19 du même mois, une somme de

20,000 fr. sans aucune charge que ce soit. Après en avoir délibéré, la Commission administrative, considérant que le legs de M^{me} Hébert, fait sans conditions, ne pouvait qu'être avantageux pour l'hospice, arrêta l'acceptation de ce legs qui fut autorisé par décret du Président de la République, en date du 13 janvier 1876, à la condition que les fonds seraient placés en rentes sur l'Etat français.

19^e Le 10 août 1875, la Commission accepta également la proposition de Mesdemoiselles Denneval, tendant à assurer le logement, la nourriture et les soins à *Marie Morand*, leur ancienne lonne, au moyen d'une créance de 850 fr. appartenant à cette dernière et d'une somme annuelle de 80 fr. qu'elles-mêmes s'engageaient payer pendant la vie de la susdite Marie Morand.

20^e Le 3 avril 1876, en séance extraordinaire, M. le Président donna lecture du billet ainsi conçu : « M. le Maire. Ayant appris
« que l'hospice avait l'intention d'acheter une maison pour
« servir de logement à son futur aumônier et que l'administra-
« tion n'avait pas de fonds pour réaliser cet achat, j'ai l'honneur
« de vous adresser ci-incluse la somme de 14,000 fr. pour être
« employée exclusivement à l'achat d'une maison pour loger un
« aumônier, et ne pourra être détournée de cette destination ». Sans signature.

A cette nouvelle inattendue, la Commission (qui, depuis longtemps cherchait les moyens de loger convenablement un chapelain), n'hésita pas à accepter une telle largesse et décida en consacrer le montant conformément aux instructions du donateur inconnu.

M. l'abbé Jenvrin, curé, présent à cette séance, exposa que, selon lui, la maison qui conviendrait le mieux, serait celle que possédait M. Ouin, riveraine de l'hospice, et que son propriétaire pourrait vendre moyennant un capital représentant un loyer de 650 fr.

En conséquence le Président fut autorisé à négocier cette affaire qui aboutit à l'achat du susdit immeuble moyennant 14,000 fr. ainsi que nous le verrons plus loin.

21^e Une nouvelle donation de M. *Alexandre-Henri Dufresne* et de Madame *Louise-Rogère Préban*, son épouse, ne tarda pas à venir augmenter les ressources de l'hospice. Désireux de fonder un lit à perpétuité pour les vieillards domiciliés à Vimou-

tiers, ils ont versé à cet établissement la somme de 6,994 fr. 30 correspondant à l'achat de rentes françaises nécessaires à l'entretien de ce lit (1879).

22° Afin de pouvoir être admis à l'hospice comme pensionnaires, M. et M^{me} Hubert ont fait don à l'hospice d'une somme de 3,000 fr. provenant de la vente d'une maison qu'ils possédaient à Vimoutiers ; autorisant en outre cet établissement à toucher 200 fr. de rente sur celle de 210 fr. dont M. Hubert avait l'usufruit, 1899 (1).

23° Peu de temps après, le 28 juillet 1889, le président de la Commission fut informé que M^{lle} Marie-Rose-Esther Hébert, dite *Lacôte Hébert*, décédée le 3 du même mois, aux termes de l'un de ses testaments olographes des 29 juillet 1882 et 12 avril 1888, déposés à l'étude de M^e Sebire, avait légué à l'hospice pour les orphelins de cette maison, la somme de 300 fr. payable dans 2 ans avec intérêt à 5 %, et nommé pour son légataire universel M. Labutte-Cochon. M. le Sous-Préfet engagea la Commission à consulter les héritiers naturels. M. et M^{lle} Dandeville, en ladite qualité d'héritiers, protestèrent contre cette libéralité, invoquant leur situation très précaire. Le Ministre des Cultes, saisi de cette affaire, fit remarquer que si telle était la situation des héritiers de M^{lle} Hébert, il y avait lieu, conformément à l'usage, de n'autoriser l'acceptation du legs dont il s'agit, que si l'établissement bénéficiaire consentait à la réduction de un tiers. Sur ces entrefaites M. Dandeville mourut. Sa sœur, reconnaissante de la réponse de M. le Ministre, consentit à ne recevoir que 20 francs de suite et 10 francs chaque année pour ses menues dépenses.

24° Il y avait longtemps déjà qu'on savait que Madame veuve Besnou avait fait un testament en faveur de notre hospice, mais on en ignorait le contenu. A son décès, le 2 avril 1891, la Commission fut informée qu'elle avait fait un legs de 14,000 fr. à charge et conditions minutieusement énumérées. Ce testament est ainsi conçu :

« Par devant M^e G.-A. Lebouteiller, notaire à Caen. . . . , a
« comparu Madame *Françoise-Flavie Gigon-Labertrie*, veuve
« de M. *François-Guillaume-Edouard Besnou*, demeurant à
« Berville, canton de St-Pierre-sur-Dives, laquelle, paraissant

(1) Délibération des 28 mars et 17 juillet 1889. Pièce justificative 28.

« saine d'esprit, a fait son testament qu'elle a dicté de la manière
« suivante :

« J'institue pour mes légataires universels les enfants qui
« seront nés, à l'époque de mon décès, du mariage de
« Auguste Guérard avec Valentine Léger.

« Ces derniers acquitteront les legs suivants :

« 4° Je donne et lègue à l'hospice civil de Vimoutiers
« la somme de 14,000 fr. pour fonder deux lits pour les pauvres,
« à charge de faire dire chaque mois à perpétuité et à mes inten-
« tions, 24 messes qui seront annoncées à la grand'messe. L'hono-
« raire de chaque messe sera de 3 fr. Si les messes n'étaient pas exac-
« tement acquittées, mes exécuteurs testamentaires ou mes
« légataires feraient rentrer 2,000 fr. sur le legs ci-dessus et
« les remettraient à M. le Curé de Vimoutiers pour remplir mes
« intentions pieuses. Si les sommes léguées aux n° 4, 6, 7
« et 8 n'étaient pas employées complètement ou en partie selon
« mes vœux, quelque soit le motif de l'empêchement, ces sommes
« reviendraient à mes légataires universels.

« 15° Tous les legs d'argent seront acquittés dans l'année qui
« suivra mon décès. Les frais de délivrance, droits de mutation,
« et tous frais qu'entraîneront les legs contenus au présent tes-
« tament seront acquittés par mes légataires universels.

« A la minute de l'acte ci-dessus. sont annexés les codi-
« cilles suivants :

« 1° J'ai légué à l'hospice de Vimoutiers 14,000 fr. Ce legs est
« subordonné à la condition que l'hospice ne sera pas laïcisé. Si
« la direction en était retirée aux sœurs et confiée à des infir-
« mières laïques, le legs serait annulé et, lors même que la
« somme aurait été payée, elle devrait être rendue à mes légä-
« taires universels ou à leurs héritiers. Le legs que j'ai fait est
« essentiellement conditionnel et subordonné à cette circons-
« tance que l'hospice sera dirigé par une congrégation. Fait à
« Berville le 15 décembre 1884 ;

« 2° Reconnaissant que pour la liquidation des legs, le délai
« d'un an spécifié dans mon testament à l'article 15, est trop
« court, je reporte à deux ans après mon décès l'acquit des legs
« d'argent, et sans intérêt comme il est dit dans le même arti-
« cle. Fait à Berville le 12 janvier 1885 ».

La Commission administrative de l'hospice et le Conseil muni-

cipal ont accepté ce legs avec une bien légitime reconnaissance. Sur la poursuite des exécuteurs testamentaires, la délivrance a été prononcée par jugement du tribunal civil de Lisieux, en date du 16 juin 1891. Enfin, un décret du 9 février 1895 a autorisé ce legs, dont l'encaissement a néanmoins suscité bien des difficultés, qui n'ont été aplanies qu'en 1897 (1).

25° Le 27 mars 1890, M. Collot, tuteur du nommé *Alexis Thommeret*, interdit suivant jugement du 26 août 1874, a demandé l'admission de ce dernier à notre hospice, moyennant le prix de 785 fr., produit de la vente d'une maison acquise par M. Gautier, entrepreneur, et celui d'une autre maison, cave et pâture, évaluées ensemble à 2,000 fr. environ. La Commission a consenti l'admission aux conditions ci-dessus et, suivant acte du 2 septembre 1890, devant M^e Sauquet, M. Collot a versé le jour même la somme de 3,020 fr. qui devait demeurer acquise en entier à l'hospice quelle que soit l'époque du décès de M. Thommeret.

26° Aux termes de son testament publié, reçu le 4 avril 1892, par M^e Hélie, notaire à Argentan, Madame *Rosalie-Marie-Françoise Loisel, veuve de M. Letellier*, propriétaire, demeurant à Vimoutiers où elle est décédée le 24 avril 1901, a notamment fait les dispositions suivantes, littéralement reproduites : . . . « En outre, mon légataire universel devra, dans le délai d'une année, verser les sommes ci-après, savoir : cinq cents francs à l'hospice de Vimoutiers. . . . ».

27° Aux termes de son testament olographe, en date du 24 novembre 1893, déposé le 28 avril 1901, au rang des minutes de M^e Ch. Sebire, notaire à Vimoutiers, M. *Eugène Laniel*, manufacturier, demeurant à Vimoutiers, où il est décédé le 20 mars 1901, a, entre autres dispositions, fait celles suivantes, littéralement reproduites : . . . « Je donne et lègue. . . . à l'hospice de Vimoutiers le capital nécessaire pour acheter 500 fr. de rente 3 % sur l'État français. . . . Ces titres de rentes seront achetés aux dépens de ma succession et délivrés par mes héritiers aux bénéficiaires dans l'année de mon décès sans être obligés de faire l'intérêt pendant ce délai ».

28° Aux termes de son testament publié, reçu le 23 avril 1901,

(1) Pièce justificative 29.

par M^e Leroyer, notaire à Vimoutiers, M^{lle} *Louise-Alexandrine Desmares*, propriétaire, demeurant à Vimoutiers, où elle est décédée le 19 mai 1904, a, entre autres dispositions, légué à l'hospice de Vimoutiers la somme de 10,000 fr.

Ces trois derniers testaments n'ont pas encore donné lieu à l'envoi en possession.

§ 2. — ACQUÊTS.

Dans l'espace d'un demi siècle, à partir de la Révolution, l'hospice s'est trouvé dans l'impossibilité absolue de faire la plus petite acquisition,

Ce n'est qu'en 1853 que Madame Sainte-Marie, alors supérieure (grâce au don généreux de M^{lle} Hébert), engagea l'administration de l'hospice à acheter divers immeubles pour y installer ses religieuses d'une façon convenable.

Dans un rapport présenté le 23 avril, M. Delaporte exposa que : « Une seule propriété pouvait convenir, c'était celle de « *M. Gigon-Valmesnil* dont elle n'était séparée que par la « rivière, ce qui en rendrait l'annexion beaucoup plus facile ; « que M. Valmesnil, membre de la Commission, à la suite de « nombreuses démarches, et afin de contribuer au bien de « l'établissement, avait consenti à céder sa propriété pour le prix « de 20,000 francs, montant d'une expertise préalable. Cette « propriété, d'une contenance de 42 ares 94 centiares, édifiée « d'un grand bâtiment et de plusieurs autres moins importants, « occupant un terrain plat, uni et d'un accès facile, permettait « d'y établir toutes espèces de constructions. »

La Commission approuva les conclusions de ce rapport et décida l'aliénation de plusieurs immeubles (le champ Morand, la Bove, jardin, cour Harel, terre à Coudehard) dont le produit suffirait pour payer la propriété Valmesnil. Ce projet était d'autant plus acceptable que ce dernier se contentait de toucher seulement les 8,000 francs donnés par M^{lle} Hébert, sauf à recevoir le surplus de la vente au fur et à mesure que l'hospice aurait réalisé la vente des divers immeubles qu'il se proposait d'aliéner.

Après un examen très approfondi, la Commission, à l'unanimité approuva l'ensemble de ce projet et arrêta que la délibéra-

tion prise à cet effet serait communiquée au Conseil municipal qui, de son côté, n'hésita pas à donner un avis favorable.

A la suite d'un arrêté préfectoral du 27 mai 1853, l'hospice a été autorisé à acquérir la propriété Valmesnil pour le prix et aux conditions indiquées ci-dessus ; enfin, par acte du 14 juin suivant, en l'étude de M^e Sebire, cette vente a été réalisée, comprenant tous les objets cadastrés sous les numéros 966, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977 et 980 de la section H. Le paiement de cette acquisition a été effectué les 8 et 23 février et 15 novembre 1854, ainsi qu'il résulte des quittances notariées des 21 mars et 15 novembre de la même année.

L'année suivante, la Commission fit expertiser les immeubles voisins qui lui paraissaient indispensables pour compléter l'installation souhaitée par Madame Sainte-Marie. Le rapport des experts porta les évaluations suivantes :

1 ^o Immeuble appartenant à <i>M. Vaumesle</i> comprenant une maison (à démolir), un jardin, un petit bâtiment à conserver et petit poulailler, section H, numéros 969, 970, contenant 1 are 88 centiares	2.200
2 ^o Immeuble à <i>M. Charpentier</i> (à démolir), section H, numéro 964, contenant 52 ares	1.800
3 ^o Immeuble à <i>M. Gigon-Labertrie</i> , maison destinée à établir des bains, section H, numéro 965, contenant 44 ares	1.000
	<hr/>
Ensemble	5.000 (1).

Mais, pour obtenir l'autorisation de faire une pareille opération, il fallait produire les moyens d'y faire face. C'est alors que M. l'abbé Tailfer, aumônier de l'hospice, fit la donation de 4,000 francs, dont il est parlé précédemment, portant la date du 17 mai 1855.

Quelques années après, également sur la demande de Madame la Supérieure, la Commission entra en pourparlers avec *M. Gigon-Labertrie* pour l'acquisition de son jardin, cadastré sous le numéro 981 de la section H, contenant 16 ares 80 centiares. M. Labertrie demanda 4,000 francs ajoutant que telle serait la mise à prix d'une adjudication aux enchères publi-

(1) Délibération du 7 décembre 1854.

ques (1). La Commission accepta sa proposition et demanda l'autorisation préfectorale en faisant observer que cette somme pourrait être payée au moyen de ressources provenant d'un bail à pension d'un nommé Côme, de la cession d'un petit immeuble plutôt gênant qu'utile, et au besoin d'un reliquat sur divers objets portés aux budgets (2).

Le Préfet autorisa cette acquisition le 27 mai 1859, et, par acte du 17 juin suivant, le jardin fut adjugé à l'hospice pour la somme de 4,000 francs.

Le 6 août 1865, à la suite de pourparlers avec Madame *Horion* née *Lissot*, d'accord avec son mari et Madame *Lissot* sa mère et usufruitière, l'hospice fit expertiser par MM. *Pernelle* aîné et *Conard* jeune l'immeuble que Madame *Horion* avait l'intention de vendre. Le prix de 6000 fr. fut accepté de part et d'autre. Après un compromis, l'avis du conseil et les formalités administratives, l'hospice est devenu acquéreur de cet immeuble (3).

Enfin le 1^{er} août 1867 par acte notarié en l'étude de M^e *Sebire*, l'hospice a acquis de M. *Pierre-Félix Charpentier* et de Madame *Palmyre-Augustine Marais*, son épouse d'une part et de *Marie-Françoise Lefebvre*, veuve de M. *Louis-Alexandre Charpentier*, un bâtiment situé à Vimoutiers, cour *Bônerie*, contenant 20 centiares, cadastré sous le n^o 962 S^r H. et moyennant 2000 fr. payables après les formalités ordinaires. Suivant acte du 16 novembre précédent, M. *Charpentier* avait pris l'obligation de vendre le dit immeuble, mais l'autorisation ne fut accordée que le 29 juin suivant.

De tout ce qui précède, il résulte que les divers acquêts des immeubles situés sur la rive droite de la rivière forment un ensemble qui se décompose comme ci-dessous :

1. Acquêt <i>Gigon-Valmesnil</i>	20.000
2. — <i>Vaumesle</i>	2.000
3. — <i>Charpentier</i>	1.800
4. — <i>Gigon-Labertrie</i>	1.000
5. — <i>Gigon-Labertrie</i>	4.000
6. — <i>Horion</i>	6.000
Total.....	<hr/> 34.800

(1) Délibération du 20 mars 1859

(2) Délibération du 15 août 1859.

(3) Arrêt préfectoral du 21 octobre 1865.

Afin de se conformer à la volonté formelle du donateur anonyme de la somme de 14,000 fr. dont il est parlé précédemment, la Commission négocia l'acquisition d'une maison appartenant à M. Ouin, située à l'angle de la rue de la Clausée et de l'allée Verdry. Après une estimation faite par M. Conard aîné, le 4 avril 1876, l'avis du conseil et l'autorisation préfectorale, l'acte de vente moyennant 14,000 fr., fut passé le 21 août suivant en l'étude de M^e Sauquet.

Indépendamment des droits ordinaires, l'enregistrement a réclamé un droit de donation. La Commission a cru devoir un moment protester, mais elle a préféré renoncer à ses prétentions dans la crainte d'un résultat douteux d'un procès à intenter. Tous les frais relatifs à cet acquêt se sont élevés à 3,000 fr. environ de sorte que, pour entreprendre des travaux importants de réparation, acquitter ces frais d'acquisition et certaines autres dépenses restées en arrière, la Commission fut obligée de demander l'autorisation de vendre les deux actions de la Banque de France comprises dans son legs du 14 Mars 1874.

VENTES

Nous avons vu précédemment que la vente de la ferme du Vitout avait eu lieu par adjudication le 20 avril 1825, moyennant 600 livres de rentes amorties en 1855 et 1865.

Pour payer l'acquisition Gigon-Valmesnil, il fallut vendre divers immeubles.

En vertu de l'arrêté préfectoral du 27 mai 1853, et d'un cahier des charges dressé le 14 juin et approuvé le 2 juillet, la Bove Périer et la pièce dite le Champ Morand, cadastrés sous le n^o 16 et 18 de la section D, ont été adjugés le 14 août en l'étude de M^e Sebire à M. Jean Vivier-Labretonnière, moyennant la somme de 11.100 fr. (1).

La pièce de terre située à Coudehard, provenant du legs Fourquemin (2), a été vendue 200 fr. à Mademoiselle Louise Duboscq (3).

Le jardin situé cour Harel n'a pas trouvé amateur au

(1) Ces immeubles proviennent des apports de Marie-Madeleine Berthelot, 28 octobre 1683.

(2) Legs du 18 mars 1850.

(3) Délibération du 14 novembre 1853.

moment de l'adjudication, mais, de l'examen des pièces comptables de l'hospice, il résulte qu'il a été vendu plus tard pour la somme de 3,100 fr., payée moitié au comptant, le surplus par à-compte, suivant délibérations du 27 avril 1855, 1^{er} mai 1857 et 15 avril 1859.

Nous ne parlerons pas de la vente de la ferme de la Tillaye qui a eu lieu en 1858, et dont les détails se trouvent ci-devant.

(A suivre)

A. PERNELLE

Ancien maire de Vimoutiers.

BIBLIOGRAPHIE

Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles, par M. Antoine LE MARÉCHAL, publiés et annotés par M. Louis Régnier. Rouen. H. Lestringant, 1901, in-8°, 399 pp.

Rugles est trop voisin de l'Orne pour que les travaux relatifs à son histoire nous soient indifférents. Cette ville, d'ailleurs, avant la Révolution, faisait partie de la généralité d'Alençon et, par conséquent, était en rapports continuels avec le chef-lieu de la Moyenne-Normandie, bien déchu aujourd'hui de son ancienne importance au point de vue administratif. Rugles était, en outre, un centre métallurgique, rival de celui de Laigle et, comme à Laigle, on y fabrique, depuis le moyen âge, des épingles renommées.

Le dépouillement des minutes du tabellionage de Rugles est un travail des plus méritoires. Les extraits recueillis par M. Le Maréchal ne forment pas moins de cinq gros volumes manuscrits, munis de tables, qui ont été offerts aux Archives de l'Eure par Mme Le Maréchal.

En mettant au jour la partie essentielle de ces analyses, en les réduisant à une forme concise et méthodique, notre excellent confrère Louis Régnier, Secrétaire de la Société libre de l'Eure, a rendu un service signalé à tous les érudits de la région. La table alphabétique des matières qu'il a rédigée avec la méthode que l'on admire dans ses *Bibliographies du département de l'Eure*, est, elle-même, un chef-d'œuvre. En un clin d'œil, on peut se rendre compte du contenu des cinq volumes d'analyses et de copies recueillies par M. Le Maréchal et retrouver les articles que l'on veut consulter.

Les noms de familles et de localités ornaises y sont nombreux : Achard ; Aché (d') ; Alençon (une quinzaine d'articles) ; Almenèches ; Amyot, sieur de Réveillon ; Anceins ; Anfernet (d') ; Argentan ; Aube ; Auguaise ; Aunou-sur-Orne ; Beau-fai ; Beauregard ; Berault ; Bubertré ; Bursard ; Chandai ;

Clinchamps (de) ; Contrebis ; Courboyer ; Couvains ; Crulai ; Erard (d') ; Escorches (d') ; Ferrière-au-Doyen ; la Ferté-Frênel ; Gauville ; Glos-la-Ferrière (nombreux articles) ; Irai ; Laigle (très nombreux articles) ; L'Aumosne (de) ; Le Comte de Nonant ; Marnefer ; Mauves ; Monnay (de) ; Mortagne ; Moulins-la-Marche ; Neuville-sur-Touque ; Nollent (de) ; Nonant ; Pluviers (de) ; Rai ; Rancé, son portait dans l'inventaire de César Antoine du Plessis-Châtillon — Risle, rivière ; Saint-Cénéripres-Sées ; Saint-Evroul ; Saint-Martin-d'Apres ; Saint-Michel et Saint-Nicolas-de-Sommaire ; Saint-Ouen-sur-Iton ; Saint-Pierre-du-Regard ; Saint-Sulpice-sur-Risle ; Saint-Victor-de-Reno ; Tessé-Froulai ; Tourouvre ; Vanssay (de) ; Vattelot (de) ; Vieuxpont (de), seigneur de Chailloué.

L'histoire de l'industrie et des arts tiennent une grande place dans ces documents. M. Louis Régnier a eu soin de les signaler particulièrement à l'attention des érudits.

Pour l'industrie, il suffit de citer les articles Fer, Ferrons, Fonte, Fonderies, Forges, Laiton, Epingles, Etireurs, Marteleurs, Mine, Minerai, Tréfileurs, etc.

Pour les Beaux-Arts, on trouvera dans ce volume d'intéressantes indications aux articles : Argent, Argenterie, Bijoux, Broderies, Chinoiseries, Cristal, Dentelles, Dessus de portes, Eglises, Etoffes, Eventails, Faïences, Ferrures d'ornement, Gravures, Instruments de musique, Marbre, Marqueterie, Mobilier, Musique, Orfèvrerie, Plomb, Porcelaine, Portraits, Saints, Sculptures, Tableaux, Tapisseries, Vierges, Vitraux.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler à nos confrères cette publication, de tous points excellente et digne de servir d'exemple, en exprimant le vœu que l'entreprise de M. Le Maréchal, si dignement couronnée par M. Louis Régnier trouve parmi nous des imitateurs.

Louis DUVAL.

Canton de Gacé. — *Essai de bibliographie cantonale*, par MM. l'abbé GUESDON, l'abbé LETACQ et l'abbé DESVAUX. Alençon, typ. et lith. Alb. Manier, 1902, petit. in-12.

En saluant l'apparition du huitième petit volume de nos bibliographies cantonales, c'est adresser un nouvel hommage à

la mémoire de Gérard de Contades qui, le premier, il y a vingt ans, eut l'initiative de ces publications d'une utilité incontestable et d'un intérêt tout particulier.

« Si ce que nous avons fait, disait notre confrère dans la préface de son premier volume, pour deux cantons qui sont les nôtres, d'autres le faisaient pour leur propre canton, si ces recherches cantonales étaient complétées par une bibliographie départementale consacrée aux ouvrages concernant l'ensemble du département, la France devrait à l'initiative privée son inventaire complet de ses richesses bibliographiques, d'un prix inestimable pour ses historiens futurs. »

L'œuvre ainsi commencée, s'est poursuivie, lentement peut-être, mais avec une persévérance et un succès qui font le plus grand honneur à ses éditeurs, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elle ne s'arrêtera pas là, puisqu'après Jules Appert et Gustave Le Vavasseur, il s'est trouvé pour la reprendre des plumes compétentes comme celles de M. l'abbé Guesdon, de M. l'abbé Letacq et de M. l'abbé Desvaux.

La séduisante édition qu'ils nous offrent aujourd'hui a conquis tous les suffrages. En pouvait-il être autrement lorsqu'elle était conçue par un enfant de Gacé qui faisait de cette œuvre un filial hommage à ses compatriotes et qu'elle recevait l'appui et les lumières d'un historien consciencieux en même temps qu'archéologue de mérite et d'un homme de science dont le nom est une autorité au delà même des limites de notre province. Leur zèle, leur habitude des recherches, leur méthode rigoureuse de travail, leur souci de l'exactitude et de la vérité étaient les plus sûrs garants de la réussite.

Aussi est-ce plaisir en même temps qu'heureuse fortune de parcourir ces pages où les découvertes abondent, et c'est surprise aussi de constater que tant de bonnes et savantes études ont été déjà écrites sur ce canton de Gacé et que nos archives contiennent les éléments de bien d'autres encore. En effet, rien n'a été négligé pour rendre aussi complète que possible la liste des monographies et des biographies, la réunion des factums ou mémoires, la série des documents de toutes sortes historiques, archéologiques ou scientifiques dont chacun peut faire son profit et nous nous doutons, par expérience, de la peine que nos infa-

tigables confrères ont dû se donner pour faire la moisson si belle. Après eux, d'autres pourront glaner, car dans le champ du passé il y a toujours à recueillir, mais ils ne sauront ajouter à l'intérêt et à la valeur de cette œuvre déjà de longue haleine.

Ce qui la rend encore plus précieuse, c'est la suite des seigneurs de Gacé, dressée avec soin et compétence par le vicomte du Motey. Comme il le dit fort bien, ce travail est entièrement nouveau ; et il sera goûté comme il le mérite. Ainsi nous passons en revue les sires, barons et comtes du lieu qui se succèdent sans omission depuis Robert, fils de Richard I^{er}, duc de Normandie jusqu'à Anne-Charles-François, baron de Montmorency, et nous assistons à la transmission de la seigneurie de Gacé aux maisons d'Évreux, de Sablé, de Meullent, de la Ferté-Fresnel, du Merle, de la Champagne et Paynel, d'Estouteville, de Bourbon St-Paul et d'Orléans Longueville, de Goyon-Matignon et de Montmorency.

A la suite, M. du Motey relate les faits principaux de l'histoire de Gacé et mentionne les familles marquantes ayant possédé des fiefs mouvant de ladite baronnie.

Le souhait de notre regretté président se trouve donc encore une fois pleinement accompli. A mesure que ces bibliographies cantonales se multiplient, il semble qu'elles s'améliorent ou du moins qu'elles prennent une forme nouvelle qui rompt la monotonie de la collection en lui laissant toutefois son intégrité. Ne restons pas en si beau chemin et pensons que nous donnons ainsi la preuve la meilleure du mouvement intellectuel continu de Basse Normandie.

H. TOURNOUER.

NÉCROLOGIE

M. DELARUE

Tous ceux de nos collègues qui ont pris part l'an dernier à l'excursion de la Société hist. et arch. de l'Orne dans l'arr^t de Domfront, n'ont assurément pas oublié l'accueil si empressé et si cordial qui leur a été fait au Bois-du-Maine par l'aimable locataire de ce vieux manoir, M. Delarue. Aussi est-ce avec une véritable peine et un sincère regret qu'ils apprendront la mort de ce galant homme, décédé le 29 avril dernier, en son domicile à Paris, rue Keppler, après une courte maladie, à l'âge de 54 ans.

Sculpteur de talent, peintre distingué, M. Delarue habitait la plus grande partie de l'année la capitale, et il ne passait à Bois-du-Maine que quelques mois tous les ans, pendant la belle saison. Il n'était donc pas à proprement parler, des nôtres. Il nous appartenait cependant non seulement par les excellentes relations qui l'unissaient, depuis son installation sur les bords de la Mayenne, avec quelques-uns de nos confrères les plus actifs, mais encore par l'intérêt qu'il avait pris, au double point de vue archéologique et pittoresque, à la région qui entoure le Bois-du-Maine. Cet intérêt s'était traduit par trois charmants tableaux qu'il vous a été donné d'admirer dans son atelier de la rue Keppler et qui représentent, les deux premiers : le Bois-du-Maine vu sous deux aspects différents ; et le troisième : le château de Couterne. Au moment où la mort l'a surpris, il travaillait à un quatrième tableau, resté malheureusement inachevé, mais qui promettait d'égaliser en beauté les précédents ; il s'agissait cette fois du Château de Lassay. Pourquoi faut-il que la main, si habile à tenir le pinceau, qui avait déjà réussi à dégager merveilleusement sur la toile les contours imposants de l'antique forteresse, raidie tout à coup par le souffle glacé d'une mort prématurée, n'ait pas eu le temps de terminer sa dernière œuvre, inspirée elle aussi, par le culte enthousiaste des vieux monuments du Passais ?

C'est donc presque un confrère que les membres de la Société historique et archéologique de l'Orne ont perdu en M. Delarue, et, à ce titre, nous nous faisons un devoir d'envoyer aux parents et amis de ce dernier en nous associant à leur légitime douleur, la sincère expression de notre sympathie la plus vive et la plus profonde.

M^{re} DE BEAUCHESNE.

M. Eugène LECOINTRE

La *Société Historique et Archéologique de l'Orne* vient de faire une grande perte en la personne de l'un de ses vice-présidents :

M. Eugène Lecointre, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire d'Alençon, ancien Conseiller général de la Vienne et de l'Orne, membre de la Commission administrative de l'hôpital d'Alençon, est décédé, le lundi 24 mars, des suites d'une congestion. Il était dans sa 76^e année.

M. Lecointre qui, depuis longtemps, avait renoncé à la place que son dévouement, son caractère, son intelligence et sa grande érudition auraient dû lui valoir dans la vie publique était un de ces hommes trop rares dont le caractère énergique dissimule, sous une impassibilité apparente, les plus éminentes qualités.

De même qu'il faisait le bien dans l'ombre et que sa charité cachée était pour lui un bonheur au point qu'on l'a souvent méconnue, de même qu'il était presque impossible de vaincre sa modestie et de le décider à publier le résultat de ses travaux, il parlait peu du rôle patriotique qu'il joua au moment de la guerre.

Le plus bel hommage qu'on puisse rendre à sa mémoire est de rappeler ce rôle. Son humilité d'outre-tombe nous le pardonnera et, à l'heure présente, évoquer de tels souvenirs, c'est rappeler en même temps, toute une génération d'hommes, presque disparue, qui a honoré la grande patrie Française et la petite patrie Ornaise et dont le souvenir est un exemple de vertus civiques.

En 1871, en face de l'ennemi, M. Lecointre, maire d'Alençon, fit son devoir avec un courage qui ne saurait être trop honoré.

Le 14 janvier 1871, dans l'après-midi, il annonçait au Conseil

municipal que l'armée prussienne menaçait Alençon, et que, conformément aux ordres du comité de défense du département, les points fortifiés commandant les abords de la ville, seraient défendus avec vigueur.

Le préfet, M. Antonin Dubost, récemment nommé par Gambetta, voulut modifier ce plan et, contrairement aux ordres du général de Malherbe, faire sauter au besoin les trois ponts jetés sur la Sarthe et dresser des barricades dans l'intérieur d'Alençon.

C'était sacrifier le quartier de Montsort et préparer inutilement la destruction de la ville qui, dominée par des hauteurs et devant nécessairement devenir un nid à obus, n'était défendable que de loin.

La ville était disposée à tous les sacrifices, mais à la condition qu'ils pussent utilement concourir à la défense de la Patrie.

Avec ses collègues du Conseil municipal, M. Lecointre fit valoir énergiquement cette thèse qui était celle du général de Malherbe.

Le 15 janvier avait lieu le combat d'Alençon. La petite armée française y soutint vaillamment l'honneur du drapeau, mais dut céder au nombre. Elle battit en retraite, le préfet partit avec elle et le 16 janvier, notre ville était au pouvoir de l'ennemi et protégée seulement par l'administration municipale.

On sait comment, dans la plupart des villes occupées, les Allemands firent peser sur les malheureux habitants un joug intolérable. Alençon subit le sort commun et la dureté prussienne s'y fit impitoyablement sentir.

Avec une énergie que rien ne put abattre, avec une fermeté patriotique admirable, M. Eugène Lecointre tint tête aux prétentions exorbitantes du vainqueur, et soutint le courage de ses concitoyens. On peut dire, sans exagération, que son grand cœur fut la sauvegarde de la ville.

Alençon devait être pillé, si, dans un délai de vingt-quatre heures, il ne satisfaisait pas aux exigences du général Prussien. Les réquisitions en nature et en argent étaient impossibles à réaliser.

Le Maire et deux conseillers municipaux tentèrent une démarche auprès du Grand-Duc de Mecklembourg. Elle parut réussir, mais, à peine rentré à l'Hôtel de Ville, M. Lecointre fut

averti que, dans les vingt-quatre heures et sous peine de pillage, la ville devait payer une contribution de guerre de trois cent mille francs.

Le maire écrivit vainement au Grand-Duc pour faire appel à sa modération. La contribution fut maintenue sous les menaces précédentes auxquelles s'ajoutait, pour le maire et douze notables, celle d'être transportés comme otages en Allemagne.

Un emprunt à 6 % fut voté, mais, comme le versement des fonds dans les caisses prussiennes tardait, le général allemand parla de nouveau du pillage de la ville.

A l'officier qui lui notifiait cette décision, M. Lecointre tendit les clefs de son secrétaire, en lui disant simplement : « *Commencez par moi.* »

Honteux, l'officier se retira et le sursis fut accordé.

Si donc, Alençon fut préservé des horreurs du pillage, on peut dire, en toute vérité, que c'est à son maire qu'il le doit.

Du reste, dans toutes ces circonstances où M. Lecointre fut constamment menacé personnellement, il ne cessa de conjurer le Conseil municipal de faire tout son devoir, de sauvegarder les intérêts de la ville et de ne pas songer à lui.

Le 30 janvier 1871, une nouvelle armée allemande occupait Alençon. Les réquisitions et les violences recommencèrent et, comme la première fois, M. Eugène Lecointre défendit ses administrés avec la plus indomptable énergie. Malgré l'armistice, en violation par conséquent du droit des gens, les Prussiens exigeaient le paiement de six cent quatre vingt mille francs. Le Maire et son Conseil municipal résistèrent.

Comme conséquence MM. Lecointre, Baudry, Lherminier, Saillant, Tixier, Hommey, Prévost, Romet, Geslin, Sanson et Poupet furent arrêtés. Le lendemain, MM. Lecointre, Hommey, Lherminier, Saillant et Poupet, pris comme otages, étaient dirigés sous l'escorte d'un piquet de lanciers, sur le chemin d'Allemagne.

Les cris de *Vive la France ! Vive le Maire ! Vive le Conseil Municipal !* poussés par la population indignée, saluèrent ce départ.

Les otages ne tardèrent pas à être rendus à la liberté. La patriotique fermeté du Maire, et celle de ses collègues eurent leur récompense. Au lieu de six cent quatre vingt mille francs, la

ville n'en paya que soixante mille et l'affaire tourna à la honte des Prussiens qui durent restituer les billets souscrits par les notables et spécialement par le Maire.

Tel fut l'inoubliable rôle joué par M. Lecointre pendant cette période douloureuse dont il sut, à force de courage, atténuer l'horreur pour ses administrés.

Et pourtant on l'oublia ce rôle et, après des péripéties diverses, sur lesquelles nous ne pouvons insister ici, M. Lecointre le meilleur et le plus consciencieux administrateur peut-être qu'Alençon ait eu depuis cent ans, l'homme profondément droit et du libéralisme politique le plus élevé, fut rendu à la vie privée.

Sortant peu dès lors du cercle de sa famille et de ses amis, son existence fut celle d'un savant et d'un sage. Il travaillait beaucoup et avec tant de profit que, comme MM. de La Sicoitière et Le Vavasseur, son érudition sûre et profonde embrassait le champ le plus vaste.

Dès sa jeunesse, M. Lecointre avait montré une prédilection toute particulière pour l'histoire et l'archéologie. C'est dire qu'en toute occasion il s'intéressa vivement au passé de notre région. Il avait formé une magnifique bibliothèque et une riche collection de numismatique qu'il mettait tous ses soins à enrichir.

Il s'inscrivit, l'un des premiers, comme membre fondateur de notre société et, depuis sa création, il ne cessa de prendre une part active à nos travaux.

Il prépara la publication du *Cartulaire de la Trappe* et du manuscrit Alençonnais de *l'abbé Belard*. Préfaces et notes font le plus grand honneur à son érudition.

Il ne cessa de donner à ses confrères, avec la plus libérale obligeance, les renseignements et les conseils qu'ils sollicitaient souvent.

M. Lecointre s'occupait avec une vive sollicitude de la paroisse de Saint-Germain-du-Corbéis, où il possédait l'importante terre de l'Isle. Le vénérable Curé pourrait dire avec quelle libéralité il donna pour la restauration de son église et avec quel soin il dissimulait ses dons, voulant qu'ils fussent employés à la partie la moins apparente de l'édifice.

M. Lecointre dota Saint-Germain d'une école libre de filles, en même temps qu'il entourait de sa prédilection l'école des frères d'Alençon.

Les seules fonctions quasi-officielles qu'il eût gardées étaient celles de membre de la Commission administrative de l'hôpital d'Alençon. On n'osa jamais l'en écarter tant il était utile à cet établissement, à la prospérité duquel il prenait le plus vif intérêt.

M. Lecointre était un homme de foi. Dieu l'a récompensé en lui permettant de recevoir, en pleine connaissance, les suprêmes consolations de l'Eglise qui sont le gage de l'éternel bonheur.

Vicomte du MOTÉY.

AVIS

Nous prévenons dès à présent nos Confrères que notre excursion archéologique annuelle se fera les 10 et 11 septembre dans l'arrondissement d'Argentan et que la réunion solennelle se tiendra l'un de ces deux jours à *Gacé*. La Société se propose de visiter entre autres curiosités le donjon de *Chambois*, le château d'*Aubry en-Exmes*, le manoir d'*Argentelles*, *Exmes* et les ruines de l'ancienne abbaye de *Saint-Evrault*. L'itinéraire sera prochainement arrêté et le programme distribué en temps voulu. Nous engageons vivement nos membres à se rendre libres pour cette tournée qui s'annonce sous les plus heureux auspices.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 19 juin 1902

PRÉSIDENTENCE DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

Présents : MM^{mes} de la SICOTIÈRE et baronne de SAINTE-PREUVE ; MM. l'abbé BARRET, l'abbé BROSSET, l'abbé DAREL, DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, DUVAL, URBAIN DE FRANCE, GILBERT, l'abbé JAMET, l'abbé HUET, LEBOUCHER, l'abbé LETACQ, DE NEUFVILLE, vicomte DU MOTÉY, l'abbé RICHER, Paul ROMET, TOMERET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. l'abbé FLEURY et BLAIZOT s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Est admis comme membre titulaire de la société : M. l'abbé HUET, curé de Colombiers, présenté par MM. les abbés Desvaux et Brosset.

Lecture du programme de la Société Linnéenne de Normandie, qui doit se réunir à Alençon les 28 et 29 juin. M. le Président ne pouvant répondre à l'invitation, qui lui a été adressée, d'assister au banquet et à la séance publique, délègue M. du Motéy, vice-président, pour le remplacer.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les épreuves du Pouillé ; de nombreuses corrections sont nécessaires et le travail sera long ; MM. les abbés Richer et Letacq veulent bien s'en charger.

M. le Président nous donne lecture d'un rapport présenté par M. Boschet au Conseil général sur le travail de M. Duval archiviste relatif à l'orthographe des noms des communes de l'Orne. Ce mémoire très détaillé est d'une importance capitale pour l'histoire et la géographie du pays. Aussi, la Société, après

le Conseil général, émet à l'unanimité le vœu que les documents réunis par M. Duval soient au plus tôt livrés à l'impression.

Le Secrétaire dépose sur le bureau la *Notice sur Denizet*, professeur aux collèges de Sées et d'Alençon, par M. l'abbé Gaty, et les *Bénédictions des cloches d'Alençon*, extraites des registres de la mairie par le vicomte de Souancé.

M. le Président nous fait connaître les statuts de l'Art sacré, association pour l'enseignement des Arts appliqués au culte et donne lecture de la circulaire adressée par le Comité à tous les évêques de France.

Un de nos confrères, M. Ch. Turgeon, professeur à la Faculté de Droit de Rennes, vient d'être couronné par l'Académie Française ; il a obtenu un des prix Montyon pour son ouvrage sur le *Féminisme français*.

M. Urbain de France nous entretient du frontispice placé au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle du Petit-Séminaire de Sées, sculpté par M. Le Harivel du Rocher. L'artiste voulant figurer la scène évangélique : « Laissez venir à moi les petits enfants », a reproduit très exactement les traits d'enfants de plusieurs familles du pays. M. de France demande à la Société d'en rechercher et d'en publier les noms.

M^{me} la baronne de Sainte-Preuve présente à la Société une médaille frappée au millésime de 1657, montrant d'un côté la scène des disciples d'Emmaüs avec cette exergue *In viâ, virtus, veritas et vita* et de l'autre une couronne royale surmontant un arc, un carquois et des flèches avec l'inscription *virtuti subdit utrumque*. On entend l'explication qu'en a donnée autrefois M. Lecointre ; plusieurs membres, entre autres M. l'abbé Barret, proposent diverses interprétations, mais aucune ne satisfait entièrement l'assemblée et la question est remise à l'étude.

Une nouvelle église étant sur le point d'être construite à Saint-Evroult, on parle de la démolition de l'ancienne et de la nécessité de sauvegarder les antiquités d'un monument si intéressant pour l'histoire et l'archéologie. Plusieurs membres voudraient que l'on fit des fouilles sur l'emplacement ; il y aurait, paraît-il, quelque espoir de retrouver le sarcophage de marbre qui contenait les restes du fondateur de l'abbaye d'Ouche.

M. le Président nous soumettra à la prochaine séance l'itinéraire de notre excursion publique.

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour, on se sépare à 4 h.

Le Secrétaire,

A.-L. LETACQ

Séance du 17 juillet 1902

PRÉSIDENT DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 h. 1/4.

Présents : MM. l'abbé DAREL, l'abbé DESMONTS, l'abbé DESVAUX, LOUIS DUVAL, l'abbé FLEURY, HOMMEY DE LA FORTINIÈRE, GILBERT, l'abbé JAMET, LÉBOUCHER, l'abbé LETACQ, vicomte DU MOTÉY, l'abbé RICHER, Paul ROMET, l'abbé TABOURIER, TOMERET.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Excusé : M. BLAIZOT.

Sont admis comme membres titulaires de la Société :

MM. Georges BESNIER, archiviste de l'Eure, présenté par M^{me} de la Sicotière et M. Tournoüer.

M. l'abbé TABOURIER, vicaire à Saint-Denis-sur-Sarthon, présenté par MM. les abbés Desmonts et Desvaux.

Marquis de SAINT-PIERRE, au château de la Vente, à Sillery-en-Gouffern, présenté par MM. des Rotours et Tournoüer.

LENORMAND, ancien instituteur à Trun, FLAIX, propriétaire à Chambois, présentés par MM. Canivet et Tournoüer.

MM. Louvel, professeur au collège d'Argentan et Chenu, curé de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, se font inscrire à la commission des Monuments Ornais.

Par contre M. Bresson, de Chandai, donne sa démission.

M. le Président nous fait part de la mort de M. l'abbé Leprince, curé de Barville, membre de la Société, décédé le 22 juin. En compulsant avec soin les archives de sa paroisse, M. Leprince avait recueilli une assez grande quantité de documents inédits, qui ont été en partie publiés par notre Bulletin sous le titre d'*Histoire de N.-D. de Barville*.

On s'entretient quelques instants des excursions de la Société Linnéenne de Normandie, qui ont eu lieu à Alençon les 28 et 29 juin, et de la lecture faite par M. Duval à la séance publique sur les *Architectes normands*.

M. le Président nous fait part des vœux émis par le Congrès Archéologique de Troyes, sur la proposition de M. Lefèvre-Pontalis : il désire que les minutes des notariats soient déposées aux Archives départementales car elles renferment des pièces historiques du plus haut intérêt, qui trop souvent disparaissent par suite de l'incurie des conservateurs ; le Congrès a également demandé qu'aucun monument civil ou religieux ne fut construit ou réparé sans l'autorisation préalable d'une Commission.

M. Tomeret dépose sur le bureau le fac-simile de l'inscription gravée par Godard en 1827 à l'occasion de la pose de la première pierre de la Halle aux Toiles en 1827 ; il sera reproduit avec une note complémentaire dans le Bulletin des Monuments Ornaï.

Il en est de même des fiches concernant le canton de Putanges, communiquées par M. Louis Duval ; elles ont été dressées par M. Darpentigny, qui à la description minutieuse des objets a eu l'excellente idée de joindre des photographies. M. le Président en donne lecture, les fait circuler dans l'assemblée, en les proposant comme modèles à suivre.

M. le Président vient d'adresser au Conseil général de l'Orne une nouvelle demande de subvention ; M. Paul Romet promet de l'appuyer ; aussi nous espérons cette fois une réponse favorable. M. Tomeret voudrait que cette demande fut inscrite dans le budget, qui sera imprimé pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale ; sa longue expérience lui a appris qu'on ne tient aucun compte des requêtes qui ne figurent pas sur cette pièce.

M. Louis Duval signale sur la route de Bellême à Igé, une colonne milliaire portant gravée en relief un bonnet phrygien et un faisceau d'armes.

M. le Président fait connaître la réponse qu'il a reçue de la Bibliothèque nationale au sujet de la médaille présentée à la dernière séance par M^{me} la baronne de Sainte-Preuve. C'est un jeton à compter, comme il s'en employait couramment en

France avant l'invention du système métrique ; on les agrémentait de légendes et représentations diverses. Le *Catalogue des jetons du cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale*, par M. H. de la Four, 1^{re} partie (Paris, 1897, in-8°), décrit p. 270, n° 1419, un jeton daté de 1660 qui représente le même sujet religieux d'un côté et de l'autre une devise patriotique.

La fin de la séance est consacrée à étudier l'itinéraire de notre excursion dans l'arrondissement d'Argentan. Après l'examen de différents projets, on adopte celui qui fixe à trois jours la durée du Congrès, 9, 10 et 11 septembre. Premier jour, visite des châteaux d'O, de Médavy et de la Vente, à Silly-en-Gouffern ; — 2^e, excursion à Exmes, Chambois et Aubry-en-Exmes ; — 3^e, ruines de l'abbaye de Saint-Evroutl, église de Saint-Evroutl-de-Montfort et Gacé où se tiendra la séance publique.

La réunion est dissoute à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire,

A.-L. LETACQ

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

Almanach de l'Orne, années 1852, 53, 55, 56, 60, 61, 62, 63, 64 (Don de M. Henri Lemarquand).

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1901, T. quarante-deuxième.

L'Art Sacré, 15 juin 1902.

Bulletin de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie, 1902, n° 6.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1761, 1901 et 1902, 3^e fasc.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 9^e série, T. IX, 1^{er} trimestre 1902, janvier, février et mars.

Association amicale de l'Orne, bull. mensuel, n° 1, mai 1902, n° 2, juin.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR M. AUGUSTE DENISET

1809-1885

Ancien professeur aux collèges de Sées et d'Alençon

I

M. Auguste Deniset naquit à Paris, le 24 juin 1809; son père, Edme Deniset, ancien sous-officier dans la marine, et sa mère, Marie Lebrun, habitaient sur la paroisse Saint-Sulpice.

M. le Curé de Saint-Sulpice, ami de ses parents, ayant remarqué que l'enfant était doué d'une voix merveilleuse, et d'une précoce intelligence le fit entrer comme enfant de chœur à la maîtrise de la paroisse; ce fut là qu'il apprit avec la musique, les premiers éléments de la langue latine. Alors il eut pour maîtres M. l'abbé Mellon Jolly, plus tard évêque de Sées, puis archevêque de Sens, et l'abbé Gignousse, qui devint évêque de Beauvais. Ces messieurs gardèrent toujours à leur élève une vive affection; réciproquement, l'enfant aima ses maîtres et le jeune homme leur conserva une profonde reconnaissance et un respectueux attachement; chaque année, il allait passer auprès d'eux une partie de ses vacances.

Sorti de la maîtrise de Saint-Sulpice, Auguste Deniset entra au lycée de Versailles comme boursier, son père étant pensionné du gouvernement; il y termina ses études. Sa famille étant très liée avec la famille Rendu, dont le nom est resté célèbre dans l'instruction publique, le grand maître de l'Université, M. Rendu, le fit nommer professeur au Lycée de Cluny (Saône-et-Loire). Auguste Deniset avait alors vingt ans (1). De Cluny il fut envoyé au collège de Mâcon, même département, puis au collège de Sées vers 1839.

(1) Ce fut à Cluny qu'il épousa Françoise Maréchal, dont le père, Pierre Maréchal, était marchand de vins en gros, et la mère, nièce et filleule du baron François Maréchal, général de l'Empire.

C'est à ce titre de professeur dans notre pays que son histoire nous appartient.

A Sées, M. Deniset retrouva son ancien maître de Saint-Sulpice, Mgr Mellon-Jolly. Les relations entre le personnel universitaire et l'Eglise n'étaient pas aussi froides qu'elles le sont aujourd'hui. M. Deniset fut pendant quelque temps organiste à la cathédrale, les affaires du collège n'en allaient pas plus mal.

Nommé deux ans après professeur au Lycée d'Alençon, il entra en relations avec M. de la Sicotière et écrivit plusieurs articles dans la *Revue de l'Orne* (1). A cette époque encore les excellentes leçons de musique qu'il avait reçues à Saint-Sulpice portèrent leurs fruits : il fit paraître un opuscule sur l'art musical, « qui n'est, dit-il lui-même dans la préface, qu'un petit catéchisme musical ou la théorie de cet art enseigné par demandes et par réponses ; il est suivi de l'explication de quelques termes italiens employés dans la musique (2).

Bientôt on proposa à M. Deniset une place de professeur de troisième à Brioude, en Auvergne. M. Deniset refusa et préféra la chaire de quatrième au collège de Meun, car il rentrait ainsi, selon ses désirs, dans l'Académie de Paris. C'était en 1856.

Dans ce nouveau poste, M. Deniset fut chargé de prononcer en 1856, le discours académique à l'occasion de la distribution des prix et le journal, *l'Indicateur général de Seine-et-Marne*, en son numéro du samedi 16 août 1856, donna un compte-rendu de la fête et du discours :

« on y loue beaucoup le préfet, M. de Bourgoing, dont la présence avait ajouté un grand éclat à la fête.

« on y admire M. Deniset, ce professeur « d'un mérite

(1) Le passage de M. Deniset à Alençon nous est signalé dans ses cahiers. Vaste encyclopédie en 4 volumes où le professeur transcrivait le fruit de ses lectures, ses observations de grammérien, ses jugements d'artiste et ses poésies. On y trouve un travail intéressant sur l'origine du nom des rues d'Alençon et les noms des personnages illustres qui les ont habitées, ainsi qu'une chanson curieuse sur les élections à Alençon, en 1846, alors que MM. Druet-Desvaux, Mercier, Manon et Charpentier, briguaient l'honneur d'être les représentants du peuple.

(2) Petit abrégé des principes de la musique, extrait de Choron, Quicherat, Garandé, Rodolphe, etc. par Aug. Deniset. Sées, imprimerie Rocher.

« incontestable, et justement aimé qui prononça, avec cet accent qui part du cœur, un discours qui, pour être appelé académique, n'en fait pas moins éprouver les plus douces sensations de l'intérêt et du plaisir. »

Ce discours fut imprimé (1), l'orateur avait pris pour sujet cette pensée :

« Où il y a de l'esprit il y a toujours de la ressource. Et le savant professeur, dit le compte rendu précité, entraînant son auditoire à sa suite, démontre avec éloquence que le fruit précieux qu'il faut retirer des études est l'amélioration de soi-même..... salue les braves de Melun qui viennent d'arroser de leur sang généreux cette glorieuse terre de Crimée..... paie un juste tribut d'éloge et de reconnaissance à l'auguste chef de l'Etat..... et termine en conjurant ses élèves d'être des capables et des vertueux « il faut que Dieu soit votre architecte, dit-il en terminant, sans quoi ceux qui édifient ont « édifié en vain » (2).

Ce langage chrétien et patriotique était celui de l'époque. Qu'on lui compare les tirades sectaires et impies dont les journaux d'aujourd'hui nous donnent les extraits. Quelle différence !

Toujours est-il que le discours du professeur de quatrième du collège de Melun fut goûté de ses chefs comme de son auditoire : le préfet, M. de Bourgoing, l'inspecteur d'Académie, M. Vernier, le principal du collège, M. Denis, furent pleinement satisfaits et firent nommer, à la rentrée des classes, M. Deniset professeur de rhétorique.

Ce fut aussi à l'occasion de ce discours, que la belle-mère de M. Drouin de Lhuys, ministre de l'Empereur, dit à M. Deniset qu'elle allait solliciter du Ministre que Napoléon III le nommât chevalier de la Légion d'honneur. M. Deniset remercia ; mais refusa cette distinction, car il savait que le Principal du collège désirant depuis longtemps cet honneur, serait extrêmement froissé de se voir préférer un de ses professeurs.

(1) Discours académique prononcé par M. A. Deniset, officier de l'instruction publique, professeur de la classe de quatrième.

A Melun, H. Michelin, imprimeur de la préfecture.

(2) Pseaume CXXVI.

Durant son séjour à Melun, M. Deniset fut membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul (1). Ce titre lui mérita la haine de plusieurs des professeurs, ses collègues. Ceux-ci étaient loin d'être chrétiens sérieux, par moquerie et par impiété il l'appelaient « le Jésuite ». Une telle qualification ne fut point de nature à ébranler les convictions de Auguste Deniset qui, malgré les quolibets de ses collègues se montra toujours fervent chrétien.

Ce fut sous ce même temps que M. Deniset composa une pièce de théâtre, intitulée : « 400.000 francs de dédit, ou, qui perd gagne », pièce qui fut imprimée chez Michelin, à Melun.

Il eut pour élèves Pierre de Champagny, fils du comte de Champagny, auteur de *l'Histoire des Césars*, les fils du baron Thévenin, les fils du baron de Mas, du baron d'Astier de la Vigerie, qui tous lui gardèrent une sincère affection.

Il fut aussi lié d'amitié avec Charles Ruet et eut pour élève son neveu, Victor Poucet, qui devint prince royal en Nubie.

M. Deniset était ainsi justement apprécié à Melun et dans les châteaux des environs, comme professeur, comme musicien, comme type de franche bonté, comme chrétien aussi.

Il entra en relations avec M. Champollion-Figeac, illustre savant que Napoléon III avait nommé bibliothécaire au palais de Fontainebleau. Il fut par lui prié d'accepter la place de sous-bibliothécaire avec future succession de bibliothécaire en titre, avec ses appartements audit château. M. Deniset aimait trop ses élèves pour accepter, il remercia M. Champollion, lui disant qu'il resterait professeur jusqu'à sa retraite.

Il l'obtint quelques années plus tard, ayant quitté le professorat universitaire.

Après la mort de M^{me} Deniset, il se retira à Paris, où (2) il continua alors à donner des leçons, occupa ses loisirs à l'enseignement, à la musique, et comme artiste fréquenta même le théâtre. Son bonheur était d'exécuter et de faire exécuter des morceaux de chant dans son église paroissiale. Aussi

(1) Cette conférence avait pour président le baron Octave Des Patys, qui habitait la maison occupée actuellement par le collège libre dirigé par les Pères de Tinchebray.

(2) Il retrouva plusieurs familles distinguées d'Alençon, entr'autres MM. Roger des Genettes.

était, disait-il, avec une grande joie qu'il était heureux de terminer sa vie comme il l'avait commencée en chantant pour le bon Dieu.

Il mourut le 20 mai 1885, en bon chrétien, « finissant ainsi « qu'il l'avait écrit, ses jours dans le silence comme un vieux « réveil-matin détraqué. »

II

Vindemiola, tel est le titre de quatre gros cahiers manuscrits où M. Deniset copiait au jour le jour tout ce qu'il lisait d'intéressant, et ses réflexions particulières sur les événements et les personnes. En tête de ces recueils se trouvent ces deux vers qui en résument le fond et sont empruntés au *Voleur*, d'Emile de Girardin.

A son esprit malin parfois il ajoutait
Ce qu'en l'esprit d'autrui bien souvent il trouvait.

Comme tous les esprits curieux de son temps, M. Deniset avait lu les auteurs contemporains.

Ces lectures avaient sans doute imprimé à son esprit une tendance vers le rationalisme et le naturalisme dont nous voyons maintenant se pavaner tout le corps universitaire. Sa critique religieuse s'y trouvait aussi ; à propos de la question des Romagnes, en 1860, il transcrit cette phrase de Dupin :

« Gallus cantat, utinam ad galli cantum Petrus resipisceret. »

Il extrait du monachisme de Victor Hugo toute une série de pensées fausses contre les couvents et les prédicateurs.

S'agit-il de Louis Veuillot, il traite son journal « de journal « d'exagération qui donnerait la tentation d'être impie, si « l'on ne respectait pas la piété jusque dans les aberrations « de son zèle. »

Cependant il lit des auteurs chrétiens, copie les définitions de l'amour de Dieu par Saint-Augustin, transcrit des passages de l'imitation, résume un travail de l'abbé Corbière sur la responsabilité et la solidarité chrétienne.

Mais, s'il lit les auteurs, il entend aussi les orateurs de la chaire sacrée et dans sa correspondance nous avons surpris une lettre du P. Hyacinthe, le remerciant des louanges qu'il lui a adressées à la suite de ses prédications.

Comme professeur, il confie à ses cahiers beaucoup de

notes intéressantes sur l'éducation : *Leibnitz*, sur l'enseignement, *Saint-Marc Girardin*, sur l'éducation, *Guizot* sur la grammaire ; mais il juge l'histoire en universitaire, il trouve : « que la Saint-Barthélemy donna aux idées philosophiques un avantage qu'elles ne perdront plus sur les idées religieuses, que Louis XIV ne fut pas un grand roi, que la papauté a de tristes pages dans l'histoire. » Mais ces cahiers intéressants revèlent surtout en lui un poète et un artiste.

Comme poète il a fait des chansons joyeuses, tourné des bouts-rimés, improvisé des quatrains sur des rimes imposées, écrit un cantique à la Vierge dont Lentz a fait la musique.

Comme artiste, avant tout, il est musicien, l'ancien enfant de chœur de Saint-Sulpice lui-même écrit :

..... Pour moi Phébus est sourd et plus froid qu'un glaçon
 Car je ne danse pas, mesdames, vous savez,
 Je chante quelquefois et pour moi c'est assez.

Ses cahiers contiennent de nombreuses études sur la musique et les musiciens, des critiques variées sur les artistes en vogue : M^{me} Viardot, M^{me} Moisson, Marie Cabel, M^{me} Ugalde, Caroline Duprez, Sophie Cruvelli, M. Auber, etc., etc.

Ce goût si prononcé pour la musique lui fit aimer le théâtre et ses chanteuses. Rien de naïf comme ses réflexions enthousiastes au lendemain d'une nuit où ses amis le conduisirent dans les coulisses et les appartements des artistes. Aussi ses recueils fourmillent-ils de poésies galantes, de quatrains lestes empruntés au chevalier de Boufflers, à Balzac, à Voltaire, à Alfred de Musset, de jeux de mots risqués sur l'amour et sur la beauté des formes, de réflexions hasardeuses sur le cœur des femmes.

Toutefois la critique aurait tort de conclure de là que M. Deniset ne fut pas un homme réservé. S'il décrit avec complaisance l'uniforme des guerrières du Dahomet, il élève son esprit au-dessus du terre à terre des sensations, il écrit sur une jeune fille qu'il a rencontrée dans les salons parisiens :

..... L'esprit et la beauté sont réunis en elle
 Et d'un monde meilleur sa céleste bonté
 Nous fait rêver l'espoir ; aussi bonne que belle,
 N.... est un rayon de la Divinité.

Abbé GATRY

L'HOSPICE DE VIMOUTIERS

(Suite)

CHAPITRE V

Les Constructions de l'Hospice

Une fois en possession des immeubles acquis de Manoury et de Moulay, l'abbé Crestey, le vénérable fondateur de notre hospice, commença par y installer les pauvres malades avec quelques religieuses chargées de les soigner. En 1679, il fit construire perpendiculairement à la rivière de Vie un bâtiment en colombages qui renfermait au rez-de-chaussée : cuisine, réfectoire et salle de travail. Au moyen d'un escalier en tourelle, placé au milieu de ce bâtiment, on accédait à l'étage unique où se trouvaient la chambre de la Supérieure, des cellules pour les religieuses et une vaste pièce où l'on disait la messe. La disposition de ce bâtiment éclairé au nord et au sud permettait la surveillance de l'ensemble des dépendances de l'hôpital qui comprenait en outre un four, des caves et un puits.

Dix ans après, dans le prolongement de la même construction, l'abbé Crestey fit élever une chapelle qui fut confiée à un nommé Dupendant, charpentier au village de la Bucaille.

Dans le principe, cette chapelle ne mesurait que 9^m, 50 de longueur ; elle a été allongée en 1708 jusqu'à la rue du Fais-Cuit, aujourd'hui rue Crestey. Les deux statues qui sont de chaque côté de l'autel (N.-D.-de-Pitre à gauche, St-Pierre à droite), proviennent de l'église paroissiale où jadis elles décoraient les chapelles de Ste-Anne et de Saint-Michel. Comme elles masquaient des fenêtres, on a jugé nécessaire de les enlever et de les placer dans la chapelle de l'hospice.

Le bas de la chapelle a toujours été réservé pour les malades les pensionnaires et les domestiques de la maison : tandis que les religieuses occupaient une tribune placée au dessus.

Au moment de la Révolution, comme les halles construites par les moines étaient devenues insuffisantes pour abriter les nombreuses toiles apportées sur notre marché, la municipalité d'alors, sur la demande des fabricants, songea un moment à construire une nouvelle halle. Divers emplacements furent choisis, de préférence celui occupé par la chapelle qui n'était plus livrée au culte. Mais, déjà, cette chapelle avait été affermée par la Commission de l'hospice, à un nommé Beauval moyennant 50 livres, pour trois, six ou neuf années, afin d'y établir un magasin à planches. Le citoyen maire fit néanmoins remarquer qu'il serait possible d'obtenir la résiliation de ce bail. Adoptant cette proposition, le Conseil municipal décida que la chapelle servirait, tout au moins provisoirement, pour la vente des toiles de chanvre et que, une fois consentie la résiliation du bail, on paierait à l'hospice 300 à 400 francs dans le but d'augmenter ses revenus. L'ouverture de cette halle eut lieu le 16 avril 1803, pour être ainsi continué tous les lundis de chaque semaine et les jours de foire (arrêté du 25 mai 1803).

A défaut de chapelle, le personnel de l'hospice assista aux offices dans une pièce voisine. Quand arriva le Concordat la Commission administrative de l'hospice sollicita du gouvernement l'autorisation de rendre la chapelle au service du culte. Le Préfet de l'Orne répondit par la lettre suivante du 29 germinal an XI : « Le Gouvernement a décidé que les chapelles des hospices ne pouvaient être ouvertes qu'après avoir été érigées par lui en oratoires particuliers, et que la présentation des aumôniers de ces chapelles appartenait aux Commissions administratives, sauf mon avis, tant sur la dite érection que sur les sujets présentés, lesquels devront être approuvés par Monsieur l'Evêque, sans l'intervention du Gouvernement.

« Pour vous conformer à cette décision, vous devez, citoyens, adresser à Monsieur l'Evêque : 1° une pétition tendant à obtenir que le culte soit exercé dans la maison dont l'administration vous est confiée ; 2° une autre pétition ayant pour objet de faire desservir la chapelle par le prêtre auquel vous aurez accordé votre confiance. Ces deux réclamations devant m'être communiquées, vous me les enverrez d'abord et je les transmettrai ensuite revêtues de mon avis à Monsieur l'Evêque qui, après avoir joint le sien sur la première, la fera parvenir

« au Conseil d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les
« cultes. Le Conseiller d'Etat sollicitera la permission du Gou-
« vernement pour l'ouverture de la chapelle.

« En attendant l'autorisation du Gouvernement ou jusqu'à
« nouvel ordre, de ma part, je vous autorise à faire continuer
« provisoirement l'exercice du culte dans la chapelle existante
« près la maison dont l'administration vous est confiée.....
« Veuillez etc. »

Après une autorisation en bonne et due forme, la chapelle fut réouverte, et la vente des toiles transférée dans le bâtiment en rive de la rue du Perré. A cette occasion les administrateurs de l'hospice exposèrent à la municipalité que leur établissement avait éprouvé de grandes pertes pendant la Révolution et demandèrent une augmentation sur le loyer du bâtiment qui servait de halle, d'autant plus que le nombre de pièces s'était considérablement accru.

La municipalité accueillit favorablement cette demande et arrêta qu'elle paierait la moitié du droit d'entrée à la halle, soit pour l'année courante 800 francs, 900 francs pour l'année suivante, enfin 1000 francs, sans que ce chiffre puisse être dépassé(1).

Cet état de choses subsista jusqu'en 1810, époque où fut construite une halle en toiles en face de l'église paroissiale.

C'est vers la même époque que sous le supérieurat de Madame Marie Vivier, sœur Saint-Joseph, la chapelle a été complètement réparée et surmontée d'un petit clocher, telle enfin que nous la voyons aujourd'hui. En raison de tout ce qu'elle fit pour cette amélioration, cette religieuse, décédée le 18 juin 1835, a été, par une faveur toute spéciale, inhumée dans la chapelle ainsi que le constate la pierre tombale placée au bas de l'autel et sur laquelle on lit :

A la mémoire de Marie Vivier, sœur Saint-Joseph, restauratrice et supérieure de cette maison. Décédée le 4 février 1827.

Parmi les bâtiments en rive de la rue du Fais-Cuit, aujourd'hui rue Crestey, le plus au nord fut jadis occupé par la Mairie. Il se composait de deux pièces contiguës, louées moyen-

(1) La tradition rapporte que Madame Sainte-Catherine, la première supérieure, a été inhumée dans la chapelle entre la chaire et le groupe de la Salette. Suivant son testament le cœur de Madame de Montmirel, décédée chez les Bénédictines, a été placé au pied de la chaire de la chapelle.

nant 144 livres par an. Comme ce local était trop petit pour réunir tous les membres, le Conseil fit choix d'un nouvel emplacement, situé cour de la Tête blanche, et appartenant à Jacques Périer, et loué 400 livres. Cette occupation a duré seulement de 1717 à 1721 car, dans la crainte d'être obligée de changer souvent de local, l'administration demanda l'autorisation de fieffer à l'hospice moyennant 400 livres, les pièces qu'elle avait louées précédemment (10 mai 1820). Une ordonnance royale du 6 octobre 1824, sanctionna cette acquisition dont l'acte fut reçu en l'étude de M^e Roussel en octobre 1827.

Comme ces appartements se trouvaient dans le plus mauvais état, le Conseil, sur la proposition de M^e Farou, maire, décida de faire construire sur leur emplacement, additionné d'un peu de terrain à l'est, l'Hôtel de Ville actuel. C'est alors que fut placée la grande porte qui se trouve entre la mairie et l'hospice.

Le bâtiment élevé parralèlement à l'Hôtel de Ville a été construit en 1838 avec le produit de la vente d'une maison donnée à l'hospice par Madame Veuve Fouquet et son fils.

D'après le plan primitif, cette construction devait comprendre au rez-de-chaussée, à gauche, une pièce destinée à servir de classe pour les pauvres, puis un cabinet pour la portière ; et, à droite, l'escalier et les caves. Cette disposition a été modifiée. Actuellement le rez-de-chaussée comprend le logement de la portière, à gauche ; à droite la salle des séances du Conseil d'administration. Le premier et le second étage ont conservé leur destination primitive réservée aux pensionnaires. Ce bâtiment, dont le devis a été établi le 5 mars 1832 par Jean Filoche, entrepreneur, a été adjugé, le 28 juillet 1833, à Bricon Jacques-Michel, menuisier, et à Mathieu Parent, pour la somme de 7.724 francs, sous déduction de la somme de 2.000 francs provenant des bâtiments à démolir.

La construction faisant suite à la chapelle sur la rue Crestey a servi pour loger une partie de la brigade de gendarmerie à cheval envoyée à Vimoutiers au commencement de 1762. En 1800, la brigade à cheval fut remplacée par une brigade à pied. Mais, à cause des communications qui existaient avec l'hospice, la brigade changea de local pour aller se fixer dans la maison d'un nommé Mezières, rue du Perré.

Plus tard, en vertu d'une autorisation préfectorale du 30 juillet 1822, ce logement a été loué par adjudication en l'étude de M^e Bienvenu, au profit de Marie-Anne Lelasseur, pour 145 francs et de Madeleine-Tranquille Gondouin pour 117 francs.

Ensuite il a été occupé par l'aumônier jusqu'à l'époque où M. Stanislas Tailfer a été chargé de cette fonction. Comme il habita chez lui, en même temps que son frère qui lui succéda, ce dit logement fut approprié à usage de sacristie et de lingerie pour la chapelle, tel que nous le trouvons en ce moment.

La grande construction en pierre située sur la rue du Perré, dite le bâtiment des pauvres, est antérieure à la Révolution sans qu'on puisse lui donner une date certaine. Au milieu d'une porte voutée ouverte à peu près au milieu de sa longueur, il y a communication entre la rue et la cour intérieure de l'établissement. Au-dessus de la porte, dans une niche ménagée à dessein, est le buste de l'abbé Crestey avec cette inscription : *L'abbé Crestey, fondateur de cet hospice en 1678.*

A droite de cette porte, caves, et à gauche, plusieurs pièces consacrées à divers usages. C'était là que pendant plusieurs années les toiles se sont vendues, ainsi qu'il est dit précédemment. Les deux étages réservés pour les pauvres malades sont divisés en plusieurs salles avec des cellules pour les hospitalières de service, savoir :

Au premier, à droite, salle Saint-Joseph, 6 lits d'hommes ; à gauche, salle Saint-Vincent-de-Paul, 8 lits pour femmes.

Au second, salle à gauche (Saint-Augustin, 8 lits d'hommes ; salle à droite (Notre-Dame-de-Pitié) 6 lits (inoccupés le plus souvent).

A côté des caves ; bûcher et pressoir à la place de celui dont l'hospice se servait dans la rue de la Licorne, en vertu d'un droit très ancien et aliéné depuis longtemps déjà.

En retour d'équerre, et longeant la rivière de Vie est un grand bâtiment construit en 1844. Dans le principe il fut destiné à une salle d'asile. Depuis longtemps, en effet, les dames hospitalières avaient pris soin des jeunes filles, conformément du reste, aux conditions imposées par l'abbé Crestey dans son acte de fondation. Il résulte en outre d'une note datée de 1812 qu'elles étaient tenues d'enseigner à lire et à écrire aux enfants admis à l'hospice, et de tenir gratuitement les petites écoles pour les filles de

la paroisse et des paroisses voisines qui le désireraient. A une certaine époque, on occupa les enfants à filer du coton qu'on achetait à Rouen, et qui, très probablement, était utilisé par les établissements fondés par Richard Lenoir.

En 1844, les religieuses demandèrent l'autorisation de diriger une école primaire gratuite pour les jeunes filles, sans être tenues de se présenter devant la Commission établie pour l'examen du brevet de capacité ; mais, comme la communauté n'était pas légalement autorisée, elle ne put bénéficier de cette faveur réservée exclusivement aux congrégations reconnues par le Gouvernement, en vertu de l'ordonnance royale du 23 juin 1836.

Le nombre des enfants fréquentant l'asile proprement dit ayant augmenté dans de grandes proportions, il fallut songer à approprier un local convenable. Ceux existant alors ne pouvant convenir sous aucun rapport, les Administrateurs de l'hospice décidèrent de faire construire celui dont il s'agit. Le Conseil municipal, reconnaissant l'utilité de cette résolution, promit 2.000 francs ; plusieurs dons anonymes procurèrent 3.000 francs, afin que les jeunes filles puissent être préparées à leur première communion ; le gouvernement lui-même s'engagea à fournir 3.000 francs. A la suite d'un devis dressé par M. Lavenas, architecte, montant à 9.000 francs, approuvé le 29 mai 1844, les travaux ont été adjugés le 30 juin suivant à MM. Jean et Victor Lefèvre frères, entrepreneurs à Vimoutiers. Le surplus de la dépense a été payé à même les fonds libres.

En 1848, enhardies par la facilité avec laquelle elles avaient trouvé des ressources, les religieuses sollicitèrent un nouveau secours de la part du gouvernement ; mais, cette fois, le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre du 27 juin, répondit que l'asile de Vimoutiers ne remplissait plus les conditions prescrites pour ces sortes d'établissements ; que c'était plutôt une salle de travail et que, pour ces motifs, il ne pouvait accorder le secours demandé, d'autant plus que déjà il avait donné plus de 5.000 francs.

Quoique cette salle d'asile rendit les plus grands services à la classe ouvrière, en vertu du décret du 21 mars 1855, l'administration supérieure fit retirer de cet ouvroir les petites filles âgées de moins de 7 ans et réclama l'organisation d'un asile conforme à la loi. Dès lors, les classes tenues à l'asile furent complètement

supprimées et le bâtiment consacré à une autre destination. Aujourd'hui il sert pour les malades des deux sexes. Le rez-de-chaussée comprend :

A gauche, réfectoire séparé pour les deux sexes ; à droite, salle Saint-Nicolas, 7 lits pour les hommes ;

Au premier : à gauche, salle Notre-Dame-de-Bon-Secours, 4 lits de femmes ; à droite, salle Sainte-Marthe, 7 lits pour les femmes ;

Au second, à gauche, lingerie, à droite, salle Sainte-Marie, 7 lits de femmes.

A l'angle formé par ce bâtiment et celui de la rue du Perré existent des salles de bains avec leurs accessoires. Elles remplacent des communs construits en 1834 pour le service de tous les malades.

C'est principalement sous le supérieurat de Madame Sainte-Marie que les bâtiments ont subi les plus grandes améliorations. En prenant possession de son poste, cette digne religieuse trouva le logement des sœurs hospitalières dans un tel état de délabrement, que son premier soin fut de chercher un remède à cette situation déplorable à tous égards. En effet, les cellules, remontant à l'époque de la fondation de la maison, étaient basses, étroites, mal aérées, par conséquent contraires à la santé des dames obligées déjà de vivre au milieu de malades de toutes sortes. La Commission, saisie des justes réclamations de la supérieure, fit examiner ce que pourrait coûter une réparation complète des bâtiments occupés par les sœurs. La dépense devait atteindre 18,000 francs. En présence d'un chiffre aussi élevé, Madame la Supérieure comprit bien vite que la Commission, bien qu'animée des meilleures intentions, ne consentirait nullement à faire une dépense que, du reste, pour le moment du moins, les ressources ne permettaient pas.

C'est alors qu'elle conçut le projet de faire construire un bâtiment neuf destiné au logement de ses religieuses, projet qui ne manquait pas de hardiesse. Mais comment arriver à sa réalisation ? Où et avec quel argent songer à élever une telle construction ? Plaçant toute sa confiance entre les mains de la divine Providence, elle s'engagea, vis-à-vis de la Commission, à payer les frais qu'entraînerait ce bâtiment, si on lui procurait seulement un emplacement convenable. Nous avons vu précédem-

ment que, sur la proposition de M. le D^r Delaporte, maire et médecin en chef de l'hospice, l'hospice a pu acquérir un immeuble voisin, situé sur la rive droite de la Vie, et appartenant à M. Gigon-Valmesnil, pensant que la maison pourrait être facilement appropriée à l'usage d'une Communauté. Mais, une fois en possession de l'immeuble, Madame Sainte-Marie ne tarda pas à voir que, construit partie en briques, partie en colombages, il ne pourrait supporter les changements reconnus tout à fait indispensables. Grâce à ses relations aussi intimes que généreuses, elle donna ordre de dresser les plans et devis de la construction actuelle dont elle avait préalablement indiqué les principales dispositions et dont la dépense fut couverte sans qu'il ait fallu recourir aux ressources propres de l'hospice. On peut donc dire à juste titre que ce bâtiment est l'œuvre de Madame Sainte-Marie (1854).

Il comprend au rez-de-chaussée : cuisine, office, réfectoire pour les religieuses, salle capitulaire ou salon de réception. Les deux étages renferment des chambres ou cellules exclusivement réservées aux religieuses.

On dit souvent que l'ambition n'a pas de bornes, ou plutôt que le désir de posséder grandit à mesure que l'on possède. Cette maxime peut parfaitement s'appliquer à Madame Sainte-Marie. Non contente, en effet, de ce qui formait l'apanage proprement dit de sa communauté, elle jeta les yeux sur un jardin voisin appartenant à M. Besnou, gendre de M. Gigon-Labertrie. Elle fit part de ses intentions à la Commission de l'hospice qui, depuis l'acquisition précédente, avait également pensé que ledit jardin conviendrait bien pour agrandir l'espace réservé aux religieuses. Mais on se heurta à la volonté de M. Besnou qui se refusait à vendre, et ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'il se décida. Le jardin fut donc acheté en 1859 ; et, afin de clore la propriété du côté nord, la Commission fit élever un mur depuis la rivière jusqu'à la rue de la Closée, en réservant un passage donnant sur l'allée Verdy, passage converti en fruitier. Les propriétaires riverains, Lenoir, Toufflet et Delaporte refusèrent de participer à cette construction qui, selon eux, leur portait plutôt un préjudice, en les privant du soleil ; aussi préférèrent-ils abandonner le terrain sur lequel serait assis ledit mur qui, de cette façon, a été élevé aux frais exclusifs de l'hospice et

moyennant le prix de 2,300 francs porté au devis et prélevé sur le budget de l'année (1).

Vers la même époque, furent achetés de MM. Charpentier, Vaumesle, Gigon-Labertrie et Horion divers immeubles qui ont été démolis et sur l'emplacement desquels on a élevé une construction à usage de buanderie, cave et lavoir, confiée à M. Lefevre, entrepreneur, moyennant la somme de 8,000 francs. Il est bon de dire ici que, contrairement au projet primitif, un dortoir a été ajouté au premier pour les orphelines.

A l'occasion de cette construction, une convention est intervenue entre la Commission de l'hospice et les ayants-droit à une cour commune, au sujet de l'alignement des murs à élever. Cette convention porte la date du 21 juillet 1868 (2).

Depuis longtemps notre hospice avait besoin d'un pavillon pour les contagieux et d'un bâtiment affecté spécialement aux femmes. Mais l'argent manquait, quand on songea à réclamer un secours au pari mutuel. Grâce à M. le docteur Labbé, sénateur de l'Orne, après de nombreuses négociations, le gouvernement a accordé 75.000 francs à la condition que, par tout autre moyen, on arriverait à compléter 100.000 francs, montant des plans et devis dressés d'après les communications de M. le docteur Capitrel, médecin en chef de l'hospice.

La ville et l'hospice se sont engagées à fournir 25 000 francs, de sorte que, à l'heure où paraîtront ces lignes, les travaux seront en voie d'exécution à la suite d'une adjudication passée à Argentan le 18 janvier 1902.

(1) Délib. du 19 mai 1860.

(2) Pièce justificative 30.

CHAPITRE VI

Administration Intérieure

Nous avons vu que la première supérieure de notre hospice fut *Catherine Duval*, d'Alençon. Après s'être entourée d'une douzaine de personnes dévouées, avec Anne Jourdain, de Falaise, comme coadjutrice, elle se trouva à la tête d'une Communauté régulièrement constituée, en vertu des lettres royales de 1679.

Il serait superflu de rappeler ici comment fut administrée la maison au moment de sa fondation. L'acte qui la consacre est suffisamment explicite, car il montre le soin avec lequel il a été rédigé par l'abbé Crestey, et les autorisations nécessaires tendant à assurer son existence.

La Cour de Rome, elle-même, s'est montrée favorable à cette maison hospitalière puisque dès le début de son fonctionnement, Innocent XI et Innocent XII lui ont accordé des brefs d'indulgences pour les jours de la Trinité, de l'Assomption, de la Toussaint, des fêtes de Saint-Benoît et de Sainte-Scholastique.

D'abord les religieuses ne devaient pas être cloîtrées, mais rester seulement soumises à leur supérieure, ne sortir que dans les cas urgents et avec la permission de cette dernière, se lever à quatre heures du matin en été et à cinq en hiver, pour aller à la chapelle, dire les petites heures, vêpres et complies à quatre heures après midi tous les jours, excepté les dimanches et fêtes où les vêpres se diront à une heure ; chaque jour aussi le chapelain devait leur dire une messe basse à six heures en été et à sept en hiver. Le reste du temps devait être consacré aux pauvres et aux malades. Enfin, la supérieure nommée au scrutin était élue tous les trois ans et pouvait être réélue pour une période de trois, six, neuf ou douze années consécutives.

Au commencement de leur institution les religieuses avaient décidé de ne point faire de vœux, tout au moins des vœux perpétuels. Peu d'années après, sur leur demande (1), l'abbé Crestey adressa au Roi une requête tendant à ce qu'elles fussent autorisées à faire des vœux perpétuels. L'Evêque fut même saisi de cette demande, et le 13 avril 1701, Léonor de Matignon, après

(1) Pièce justificative. 31.

information avant faire droit, rendit une sentence permettant les vœux à perpétuité « pour vivre à l'avenir sous la règle de saint Augustin comme les autres religieuses hospitalières, sous la condition qu'elles n'abandonneraient jamais les pauvres, qu'elles les serviraient par elles-mêmes, et continueraient à instruire les pauvres du dit hôpital et ceux du bourg de Vimoutiers et lieux circonvoisins qui viendraient comme externes et resteraient sous la direction de l'Évêché. »

Bien qu'ayant accepté de se conformer aux règlements et statuts de fondation, les religieuses se trouvèrent un moment embarrassées sur l'application d'un certain passage de cet acte d'où il semblait résulter que les « électeurs pouvaient choisir d'autres filles ou continuer les mêmes en leurs offices ; c'est-à-dire qu'elles seraient maîtresses de destituer les dites sœurs quand bon leur semblerait, quand même ces dernières auraient vieilli au service des pauvres, ce qui pour elles serait d'une grande importance. »

L'abbé Crestey, consulté à cet effet, répondit : « 1^o que son intention n'avait jamais été qu'une fille reçue et admise à faire des vœux, puisse être jamais destituée ni mise hors de la maison, si ce n'est qu'en cas de mauvaise conduite scandaleuse ou pour faute notable connue, jugée et condamnée par l'Évêque ; 2^o que, du moment où les filles avaient fait des vœux simples, elles devaient être regardées comme des enfants de la maison en faisant partie de la Communauté et établissement ; 3^o que la maison composée du chapelain et des filles pour gouverner les pauvres, devait composer une masse commune dans la propriété des maisons, chambres, dortoirs, caves, celliers, étables, granges, infirmerie, enclos, ouvriers, classes et autres bâtiments y compris la chapelle, les meubles, biens et rentes de toute nature » (1).

Le 22 juillet 1732, Jacques Bertin, prêtre curé de Vimoutiers, Pierre Berthelot écuyer, sieur des Thuilleries, ancien garde de la Porte du Roi ; Etienne Berthelot, écuyer ; Michel Marescot, écuyer, sieur de la Bornerie ; Robert Vaumesle, sieur de Bellecouture, tous bienfaiteurs de l'hôpital, se plaignirent aux seigneurs du Parlement en la Grand-chambre du Roi, de ce qu'il

(1) 13 avril 1701.

se commettait beaucoup d'abus dans l'administration de la maison, contrairement au titre de fondation dans lequel il est stipulé « qu'il y aura des directeurs administrateurs et receveur ». Après sommation d'audience, raison fut donnée aux plaignants.

C'est en 1769 que, pour la première fois, on trouve le nom des administrateurs : MM. Plouin, curé doyen de Vimoutiers ; Valmont, prêtre ; Hamiot, chapelain ; de la Forgetterie, officier de la Porte du Roi ; de la Fontaine Rogère, propriétaire, et Lebis de la Côte, juge sénéchal de la Baronnie de Vimoutiers. L'administrateur de droit, avec préséance, était toujours le curé de Trun, en raison des clauses renfermées dans l'acte de fondation. Le médecin et le chirurgien attachés à la maison n'étaient pas salariés.

A cette même époque, l'ordre de l'établissement comprenait une dame ou deux pour l'infirmerie, une pour surveiller les enfants qui, au nombre de 40 parfois, étaient occupés, les filles à faire de la dentelle dite *Point d'Alençon*, les garçons à filer du coton. Deux autres dames étaient attachées aux écoles où se rendait une grande partie des enfants du bourg.

En 1789, sur les plaintes du chapelain que le bruit des classes incommodait, on les abolit malgré les réclamations des familles. Mais cet état de choses ne pouvait durer, aussi les écoles reprirent-elles leur activité primitive.

Suivant la déclaration du 6 mars 1790, il y avait huit religieuses, 10 malades ou infirmes, 30 petites orphelines de 7 à 16 ans ; 17 enfants trouvés et 11 nourrissons.

La loi du 17 avril 1791 imposa la prestation du serment civique aux chapelains et personnes vouées à l'enseignement public. Les enfants qui travaillaient dans l'intérieur de l'hospice allaient naturellement à la chapelle, lorsqu'on eut l'idée de les faire conduire à l'église paroissiale les dimanches et fêtes sous le prétexte que, en les privant d'assister aux offices paroissiaux, cette manière d'agir était contraire à l'éducation des enfants et aux sentiments de piété qu'on devait leur inspirer, et surtout à cause des troubles et scandales qui agitaient les esprits.

Il est hors de doute que ces motifs tout à fait spécieux en voilaient un autre facile à comprendre, car, si les enfants n'assistaient pas aux offices paroissiaux, ils n'en remplissaient pas

moins dignement leurs devoirs religieux sous la direction toute maternelle des sœurs auxquelles ils étaient confiés.

A cette époque, *Marguerite Barette Scholastique*, en religion sœur *Saint-Pierre* avait la charge de conduire les enfants à l'église. Dans une lettre écrite de sa main le 13 octobre 1791, elle fit savoir à la municipalité les raisons qui s'opposaient à ce qu'elle se soumit à cette obligation. Invitée à se présenter devant l'assemblée du bureau municipal présidé par le Procureur de la Commune, et à s'expliquer sur le contenu de sa lettre, elle se déclara prête à quitter l'hôpital si on persistait à exiger d'elle ce à quoi elle ne pouvait se décider en raison de ses vœux. Après en avoir délibéré, et, sur les conclusions du Procureur, l'Assemblée arrêta que cette religieuse se retirerait sous huit jours là où bon lui semblerait, et que conformément à la loi du 14 octobre 1790, les effets apportés par elle lui seraient rendus sans la moindre difficulté (1).

Malgré le décret de l'Assemblée nationale du 18 août 1791 qui supprima jusqu'aux congrégations vouées au service des malades, au bout de cinq à six ans, des lois nouvelles des 16 vendémiaire et 20 ventôse an V ordonnèrent aux Commissions chargées de la régie des hôpitaux d'assurer la réintégration de ces établissements dans les biens précédemment affectés à leur service.

Il semble inutile de rappeler ici combien l'esprit le plus tracassier avait poursuivi les religieuses jusqu'à la fin de leur présence dans les hôpitaux : les soupçons les plus invraisemblables avaient pesé sur elles ; c'est ainsi que, dans le réquisitoire du Procureur, à la date du 20 octobre 1792, on lit ce qui suit :

« Un enfant de 14 ans meurt à l'hôpital après avoir refusé les services du S^r Plouin (curé). Cet enfant avait été bien pensant avant d'entrer au dit hôpital. On recherchera quelles influences l'ont ainsi fanatisé et, comme on a des raisons d'attribuer ce résultat aux ci-devant religieuses, le S^r Plouin est autorisé à les remplacer par des personnes dont on ne pourra soupçonner le civisme. Que l'on fasse bien rendre leurs comptes aux religieuses. »

(1) Réquisitoire du 19 juillet 1791 et délib. du Conseil du 16 décembre suivant. P. 195.

Ce simple récit n'a pas besoin de commentaire !

Pendant la Révolution les religieuses avaient nécessairement quitté l'hospice. Leur disparition ne laissa pas que d'être préjudiciable aux malades, aux vieillards et aux infirmes. Aussi l'administration pria l'hospice de Caen de lui envoyer une religieuse qui fut alors chargée de diriger la maison avec le titre de Directrice (1). Dès qu'elle fut arrivée, cette dame nommée *Jeanne-Eulalie Philippe* reçut ordre de prêter serment en la dite qualité. Elle refusa, alors l'assemblée administrative décida son remplacement immédiat et les citoyens *Biennais* et *Harel* eurent pour mission de lui remettre ce qui lui appartenait (21 août 1798) (2). Ici se présente une lacune, car ce n'est qu'en 1810 que nous trouvons le nom de Demoiselle *Quentin* ou *Catin Bazire* comme directrice, ainsi que le constate la délibération suivante du 10 octobre : « Aujourd'hui, 10 octobre 1818, Nous, administrateurs de l'hospice de Vimoutiers, assemblés en séance au lieu ordinaire pour délibérer de nous procurer une directrice pour la maison, un membre a proposé la demoiselle Catin Bazire comme par nous pour estre dans le cas d'en remplir les fonctions ; d'après nous estre assurés de la conduite irréprochable de cette personne, l'avons reçue pour Directrice autant qu'elle pourra s'accoutumer dans cette maison, observant qu'elle demande un de nous pour les comte de recette et dépense ; avons en conséquence nommé M. *Belcour Henneval* un de nous pour faire les comte de recette et dépense de chaque année, ce qu'il a accepté : il a été arrêté que la dite demoiselle voulait estre gagée ; le prix a été arrêté a 150 fr. par an ; aussi arrêté qu'elle retirera sest meubles et effets à elle appartenant dans la petite chambre a costé l'orloge. » *Bouvier, J.-B. Lesieur, L. Henneval.*

En 1816 seulement on a des documents particuliers et précis faisant connaître les trois religieuses qui restaient chargées d'administrer notre hospice : mesdames *S^{te}-Julie*, *S^{te}-Joseph* et *S^{te}-Thérèse*.

Par suite d'un décret du 4 ventôse an IX et d'un arrêté consulaire du 27 frimaire an XI, les domaines nationaux usurpés, les

(1) Lettre du 18 avril 1818.

(2) Délib. du Conseil à cette date.

rentes du clergé et des corporations supprimées, ont été attribués aux hospices. A la date du 20 mars 1816, une lettre adressée au Préfet de l'Orne, le vicomte *de Riccé* par la Commission administrative de l'hospice, exposa que cette dernière avait découvert quatre parties de rente montant ensemble à 161 livres et que ces rentes formaient la dotation d'un petit bénéfice ecclésiastique supprimé par l'Assemblée Constituante : pourquoi elle demande l'envoi en possession et jouissance de ces rentes. Ce qui fut accordé par arrêté préfectoral du 20 mars, obligeant même les dépositaires à remettre les titres originaux, et à payer les arrérages, sauf à exercer des poursuites contre ces derniers s'il y avait lieu (1).

En 1822, le personnel avait peu augmenté, car il se composait seulement d'une supérieure, avec quatre religieuses et une novice. Cependant, chose difficile à expliquer, l'autorité préfectorale trouva que ce nombre, supérieur à celui fixé par les règlements, était une charge pour la maison, attendu que les dons promis par les dames restaient soumis à leur propre volonté. Dès lors le Préfet ordonna aux dames dont le nombre dépassait le chiffre statutaire, d'avoir à quitter la maison, à moins que l'Evêque, par une ordonnance spéciale, ne reconnaisse leur présence légale dans l'hospice au moyen de devoirs et d'obligations réciproques.

Cette difficulté, qui pouvait en amener beaucoup d'autres, provoqua la rédaction d'un règlement nouveau composé de 55 articles et approuvé le 20 Mars 1830.

La maison n'avait pas encore de reconnaissance légale, c'est pourquoi le 10 septembre 1845, la Commission se réunit en présence de Monseigneur *Rousselet*, Evêque de Séez, afin de tâcher d'obtenir cette reconnaissance. A cet effet il fut arrêté ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Le Gouvernement est prié d'approuver la demande formée par les Religieuses hospitalières de Vimoutiers, connue sous le nom d'Augustines, tendant à être reconnues légalement ;

Art. 2. — Cette communauté sera composée de huit personnes nourries dans la maison, chargées du soin des pauvres et des

(1) Pièce justificative 32.

malades; de l'instruction gratuite des jeunes filles de la commune et de la direction de la salle d'asile;

Art. 3. — Chaque année, il leur sera alloué, sur le budget de l'établissement, pour chacune d'elles, 125 fr. pour leur entretien.

Art. 4. — Celles à qui la vieillesse et les infirmités ne permettront plus de remplir leurs fonctions, resteront dans la maison à titre de reposantes, et elles seront traitées comme si elles étaient en activité.

Art. 5. — Il sera permis à la Communauté d'avoir un plus grand nombre de dames que les huit fournies par l'article 2; mais il sera payé pour chacune d'elles 300 fr. de pension annuelle.

Le même jour, une convention a été arrêtée entre les dames et la Commission dans les termes suivants :

Art. 1^{er}. — La Communauté des sœurs hospitalières, sous le nom d'Augustines, de la ville de Vimoutiers, prend, par ces présentes, l'obligation de se livrer à perpétuité au service des pauvres et des malades, à l'instruction des jeunes filles et à la direction de l'asile.

Art. 2. — Cette Communauté sera soumise pour le spirituel à l'Evêque diocésain, et, pour le temporel, aux autorités établies.

Art. 3. — La Commission prend de son côté l'obligation de porter chaque année, à perpétuité, sur le budget de la maison, 125 fr. pour chacune des huit dames reconnues nécessaires par la délibération de ce jour. Cette somme sera versée aux dames pour leur entretien; elles en disposeront comme il leur plaira, sans que jamais l'administration puisse en demander l'emploi.

Art. 4. — Le présent contrat sera soumis à la sanction du gouvernement, lequel est prié de prendre l'objet en haute considération, comme étant dans l'intérêt de l'humanité en général et de la ville de Vimoutiers en particulier.

Signé : *S. Gigon Labertrie*, maire ; *Auberville, Rivière, Leriche, Gigon Labertrie*, administrateurs ; *Louise-Alzire Delaveyne*, sœur de l'Assomption.

Après que le Conseil municipal eut donné un avis favorable aux résolutions précédentes, la Commission de l'hospice, dès le

17 décembre suivant, envoya les pièces pour être soumises à qui de droit, ajoutant que « depuis peu de temps, la mort a moissonné
« tant de victimes parmi ces dames qu'elle n'a laissé que trois
« sœurs professes, mais que cinq attendent depuis plusieurs
« années la permission de prendre le voile; l'autorisation devant
« leur être accordée dès que le gouvernement aura donné la
« reconnaissance légale. »

Le personnel était alors composé de :

Mesdames *Cochon Marie-Félicité*, 35 ans, supérieure, sœur
Saint-Jean-Baptiste;
Vallet Monique-Marguerite, 54 ans, professe, sœur
Saint-Bernard;
Delaveyne Louise-Alzire, 26 ans, professe, sœur de
l'Assomption;
Berthout Euphrasie, 30 ans, postulante depuis cinq
ans ;
Caligny Marie-Adelaïde, 30 ans, postulante depuis
quatre ans ;
Crespin Marie-Antoinette, 34 ans, postulante depuis
quatre ans ;
Lecornu Marie-Aimée, 24 ans, postulante depuis deux
ans ;
Bréavoine Prudence-Virginie, 23 ans, postulante de-
puis un an et demi.

La reconnaissance légale attendue depuis longtemps, n'a ja-
mais été régularisée d'une façon définitive.

Comme on vient de le voir, *Crespin Marie-Antoinette* était
déjà postulante depuis plus de quatre ans, manifestant le plus
grand désir de vouer sa vie au service des pauvres, mais un
obstacle l'empêchait de demander son admission définitive, car
elle était l'unique soutien de parents âgés et privés de ressources.
Prenant en considération les services qu'elle avait précédemment
rendus, ceux qu'elle pouvait rendre encore, la Commission,
après en avoir conféré avec la Supérieure et la dite postulante,
arrêta que cette dernière pourrait rester dans la maison, de plus
elle l'obligea à pourvoir d'une manière convenable à la subsis-
tance de ses parents s'ils venaient à se trouver dans le besoin (1).

(1) Délib. de la Commission du 20 janvier 1847.

En ce moment est intervenu le *traite* suivant entre la Commission administrative de l'hospice civil de Vimoutiers et la Congrégation hospitalière des sœurs dites Augustines qui ré-gissent cet établissement depuis 1678.

La Commission administrative de l'hospice de Vimoutiers confie à la Communauté des hospitalières déjà établies dans cette maison, le soin des pauvres et des malades qui y sont admis, et la Communauté accepte cette charge aux conditions suivantes arrêtées d'un commun accord.

Art. 1. — Le nombre des religieuses est fixé à huit, reconnu nécessaire et suffisant pour remplir les charges actuelles de la maison. En cas d'augmentation de ces charges, le nombre des religieuses serait augmenté en raison du surcroît d'ouvrage. Si, dans l'état actuel de l'établissement, la Communauté désire augmenter le nombre de ses religieuses, elle le pourra en payant à l'établissement 300 fr. pour chacune de celles qui y seraient reçues comme pensionnaires.

Outre le nombre de religieuses fixé par cet article, la Communauté pourra, avec l'agrément de la Commission, admettre quelques filles qui se donneraient à la maison. Elles ne pourraient être reçues définitivement qu'après une année au moins d'épreuve. Ces filles, ainsi admises, seront nourries, soignées et entretenues aux frais de l'établissement et y trouveront une retraite dans leur vieillesse et leurs infirmités.

Art. 2. — Il sera versé par la Caisse de l'hospice 125 fr. pour chaque religieuse. Ce petit traitement, dont elles disposeront à leur gré, leur est accordé pour les frais de vestiaire. Cette somme sera payée par semestre sur un mandat délivré à la supérieure.

Art. 3. — Il sera fourni à la Communauté une maison convenable. Tous les objets nécessaires à la vie seront donnés aux religieuses aux frais de l'établissement. Si quelques-unes d'entre elles apportaient un mobilier quelconque, tel que lit, serviettes, etc ; il en sera dressé état par l'économe de l'établissement.

Art. 4. — Aucune fille ne sera admise au nombre de la Communauté qu'après avoir été reçue par les religieuses qui devront suivre sur ce point ce qui est prescrit par leur règle et constitution, et après avoir reçu l'agrément de la Commission qui devra être prévenue dès l'entrée de la postulante.

Art. 5. — Les filles, une fois admises aux vœux, auront l'assurance de trouver une retraite à l'hospice, d'y être nourries et soignées aux frais de l'établissement, en cas d'infirmité, même prématurée. De leur côté, les sœurs s'engagent à servir les pauvres nuit et jour, autant que leurs forces le leur permettront raisonnablement

Art. 6. — Les sœurs suivront, pour leur régime spirituel et religieux, les règles et constitutions approuvées par l'Evêque diocésain. En tout ce qui concerne l'administration temporelle de la maison, elles dépendront immédiatement de la Commission administrative, et seront tenues de se conformer aux lois, décrets, ordonnances et règlements généraux qui régissent les établissements de bienfaisance.

Art. 7. — Les religieuses auront la liberté d'élire leur Mère supérieure conformément à leur règle. La Commission devra être immédiatement instruite du résultat de l'élection ; et, si elle croit devoir opposer quelque réclamation, elle l'adressera à l'Evêque, avant qu'il y ait donné son approbation.

Art. 8. — La Commission ne pourra renvoyer une sœur qui aura prononcé ses vœux. En cas de fautes très graves en matière temporelle, la Commission déférera la coupable à la Communauté qui pourra prononcer le renvoi, s'il y a lieu, d'après les constitutions.

La Communauté aura la faculté seule de provoquer le renvoi d'une sœur pour des fautes très graves dans l'ordre spirituel. Le renvoi, dans tous les cas, ne pourra être mis à exécution qu'après que l'Evêque, suffisamment informé, l'aura confirmé, en prenant les mesures convenables pour la dispense des vœux.

Art. 9. — La supérieure aura la direction et la surveillance de l'établissement. Une des religieuses sera chargée d'instruire gratuitement les petites filles indigentes de la ville conformément au contrat de fondation. Dans le cas où une maladie épidémique éclaterait, l'école serait fermée, et la sœur partagerait avec les autres religieuses le service auprès des malades. Une autre sœur sera destinée, lorsqu'elle sera reçue maîtresse de salle d'asile, à instruire les enfants qui seront admis à cette institution. La supérieure emploiera les autres religieuses, selon qu'elle le jugera convenable, aux diverses occupations de la maison. L'établisse-

ment recevra de la ville, pour le traitement de la maîtresse d'asile, une subvention de 200 fr., somme qui sera portée au budget de l'hospice.

Art. 10. — Quand une sœur décédera, elle sera enterrée aux frais de l'hospice. On fera célébrer, pour le repos de son âme, une grand'messe et deux messes basses.

Art. 11. — La chapelle qui existe légalement dans la maison est à la disposition des religieuses pour leurs exercices de piété. Elles pourront avoir un chapelain auquel il sera fourni un logement convenable aux frais de l'hospice.

Fait et arrêté en quintuple minute : l'une pour le Ministre ; la seconde pour le Préfet ; la troisième pour l'Evêque ; la quatrième pour la Communauté, la cinquième pour la Commission administrative.

Vimoutiers, 1^{er} mai 1817.

Signé : S. Gigon Labertrie ; Auberville ; Gigou Labertrie ; Chauvel ; Rivière ; F. Cochon, sœur Saint-Jean-Baptiste, supérieure ; M. Vallet, sœur Saint-Bernard ; E. Gaultier, sœur Sainte-Marie de la Victoire ; M. Caligny ; L. Danguy ; A. Gautier.

Vu et approuvé, en ce qui nous concerne, par nous, Evêque de Séez, le 22 mai 1816,

CH. FRED, Evêque de Séez.

L'hospice devenait de plus en plus chargé de personnel malade ou infirme, et d'enfants fréquentant la salle d'asile. Il devenait dès lors indispensable de recourir au recrutement des religieuses, d'autant plus que Mad. de l'Assomption (*Delaveyne Marie*) venait de quitter la maison (22 juillet 1816). Il ne restait donc plus que trois religieuses. On fit appel à la maison de Barenton qui envoya Mad. *Gaultier Désirée-Ursule-Eugénie*, en religion sœur Marie de la Victoire et Mad. *Ravenelle Véronique-Françoise*, en religion sœur Victoire. Presque au même moment, Mad. *Caligny*, postulante, prit le voile sous le nom de sœur Sainte-Bazile, mad. *Gaultier Marie-Angélique-Monique*, sous le nom de sœur Saint-Placide, et enfin mad. *Danguy Louise-Mélanie*, sous celui de sœur Saint-Arsène.

Les choses en étaient là lorsque, pour obtenir une supérieure, l'Evêque de Sées jeta les yeux sur une religieuse de l'hospice de Mortagne, mad. *Fauveau Lucile-Véronique-Félicité*, en religion sœur Sainte-Marie, qui fut nommée en la dite qualité le 30 mai 1840. Il semble qu'un esprit nouveau soit entré en même temps qu'elle dans notre maison hospitalière. Douée d'une grande énergie et d'une haute capacité, elle mit tout en œuvre pour améliorer la situation qui était en souffrance. La révolution qui venait d'éclater ayant provoqué le chômage dans les ateliers, l'hospice fut envahi. Cette calamité jointe aux inquiétudes du lendemain, devint une surcharge, aussi les religieuses furent-elles obligées d'abandonner 250 fr., c'est-à-dire le quart de la somme allouée pour leur vestiaire, afin de faire face aux dépenses les plus urgentes.

Depuis longtemps la lingerie manquait des objets les plus nécessaires. On réclama des secours au Gouvernement qui, prenant en considération les charges de la maison augmentées par des impôts nouveaux finit par accorder 600 francs. Mais qu'était-ce qu'une si faible somme quand celle de près de 5000 francs était indispensable. Grâce à la générosité de quelques personnes charitables, la Supérieure eut à sa disposition 1200 fr. pour les besoins impérieux. A de nouvelles requêtes adressées au Gouvernement, il ne fut répondu que par le silence (1).

Dans un but difficile à expliquer, l'administration supérieure proposa aux établissements hospitaliers et communautés d'échanger leurs immeubles contre des bois de l'Etat ou dépendant de la liste civile. Invitée à donner son avis sur cette question, la Commission administrative de notre hospice ne crut même pas devoir prendre de délibération, tant elle la trouvait contraire aux intérêts généraux et particuliers.

Mais la situation ne tarda pas à changer grâce aux relations que la Supérieure put se créer. Nous avons vu tout ce qu'elle a fait pendant son supérieurat ; mais il est bon de rappeler que M. l'abbé *Stanislas Tailfer* a été un de ses plus zélés collaborateurs, et que, plus d'une fois, il a mis son cœur et sa bourse à la disposition de l'Etablissement pour lequel il avait une affection toute particulière.

(1) Délib. des 1^{er} Mai et 20 Juin 1850.

Malgré la création de quelques ambulances privées organisées dans la ville, la malheureuse guerre de 1870 nécessita l'admission de nombreux malades à notre hospice. La variole avait pris des proportions inquiétantes. Bien que contraire aux statuts et règlements, la Commission décida que, en raison des circonstances, les varioleux seraient admis, mais dans une salle tout à fait isolée des autres malades. (1).

Au milieu de ces infirmités, la Supérieure ainsi que ses religieuses ont montré un zèle et un dévouement dignes des plus grands éloges ; et, assurément, la Providence a veillé sur elles, car, pendant les dix-huit mois qu'a duré cette épidémie, aucun décès n'a été constaté parmi le personnel hospitalier qui cependant était à bout de force.

Depuis plusieurs années, l'admission à notre hospice de jeunes filles orphelines avait nécessité une comptabilité particulière dans celle du bureau de bienfaisance et, c'est pour la simplifier que la Commission de ce dernier établissement s'engage à payer 150 francs par an pour chaque orpheline qu'il enverrait à l'hospice.

Au bout de dix ans, la variole fit sa réapparition, apportée par les ouvriers qui travaillaient à la construction de notre voie ferrée. Sur la demande de la Compagnie de Fives-Lille concessionnaire, l'hospice mit un certain nombre de lits à la disposition des blessés ou malades qu'on lui enverrait et ce, moyennant le prix de 2 fr. 50 par jour, médecin et pharmacien compris, mais non les appareils et frais funéraires. Sur cette somme le médecin en chef de l'hospice, seul appelé à donner des soins à ces malades, recevait 0 fr. 50 par malade et par jour. Il en est résulté que si, pendant cette période qu'a duré l'établissement de la ligne, les dépenses de l'hospice se sont élevées plus que de coutume, le surcroît des recettes a quelque peu contribué à augmenter le montant des ressources.

Malheureusement, une des religieuses, Madame *Saint-Arsène*, a payé de sa vie les fatigues qu'elle a éprouvées, durant ce laps de temps, alors que, pendant 32 ans de profession, elle n'a cessé d'être auprès des malades.

En 1886, une nouvelle épidémie donna un grand surcroît dans le service des malades, aussi le personnel fut-il beaucoup

(1) Délib. du 25 Mai 1871.

éprouvé. Deux religieuses succombèrent. C'est alors que, sur la proposition de M. le Maire, le Conseil, dans une délibération du 27 Août, vota à l'unanimité la concession d'un terrain spécial pour la sépulture des religieuses hospitalières ; de son côté, la Supérieure, quelques années plus tard, fit acheter et poser la grille qui entoure cette concession dans le cimetière communal.

A leur tour, les fièvres typhoïdes ont été apportées par des vagabonds qui ont laissé un triste souvenir de leur passage à Vimoutiers, mais que l'humanité seule avait fait admettre. Le personnel de la maison a largement payé son tribut, car presque toutes les religieuses ont dû garder le lit. En 1893, une épidémie du même caractère a été constatée, mais, cette fois, avec beaucoup moins de violence.

Depuis longtemps, l'urgence des salles d'isolement avait été réclamée par le service médical : mais les ressources faisaient toujours défaut. Il en était de même partout ailleurs. C'est alors que le Gouvernement, généreusement inspiré, décida que sur les fonds du *Pari mutuel* il serait prélevé une somme proportionnelle destinée à venir en aide aux établissements hospitaliers.

Cette mesure devenait d'autant plus urgente que, en vertu de la loi sur *l'assistance médicale*, les hospices étaient appelés à recevoir un plus grand nombre de malades. La Commission s'empessa de faire étudier la question d'isolement pour les contagieux et dresser un plan de la ville. Mais soit défaut d'influence, soit une affaire mal présentée, on ne put aboutir. C'est alors que la Commission s'adressa à M. le Dr Labbé, l'un de nos sénateurs, et membre de la commission de répartition du *Pari mutuel*. Cette fois on présenta un plan d'ensemble destiné à améliorer tout le service médical. A la suite de plans successivement remaniés, et grâce à l'intervention de M. Labbé, une première somme de 50.000 francs a été accordée. Comme elle était insuffisante pour couvrir une dépense de plus de 100.000 fr., montant des devis, une seconde somme de 25 000 francs a été accordée. Aujourd'hui on est en instance pour faire accepter les derniers plans et devis dressés par M. Cybard architecte à Lisieux.

CHAPITRE VII

Service du Culte

Par suite des actes de fondation et de donation, la déclaration du 6 Mars 1790 révèle que le budget de l'hospice était grevé de 372 messes tant hautes que basses, à des intentions diverses. Depuis longtemps, l'administration de l'établissement avait trouvé ce chiffre beaucoup trop élevé en égard aux ressources dont il pouvait disposer. C'est pourquoi, sur requête présentée à l'Evêque de Sées, en date du 9 Décembre 1827, ce prélat répondit le 9 janvier suivant :

1° Que la fondation du 16 Janvier 1678 par les frères *Crestey*, premiers fondateurs de la maison, n'était pas réductible, en outre de la réduction résultant de la décision épiscopale du 13 Mars 1715 ; que ces messes étaient réduites par conséquent à 52 messes annuellement, une par dimanche, au prix de 1 fr. 10 ;

2° Que la fondation du 27 Octobre 1583, par le sieur *Berthelot des Thuilleries*, non réductible, comportait trois messes hautes par an au prix de 2 fr. 20, et trois messes basses au prix de 1 fr. 10 ;

3° Que la fondation du 11 novembre 1699 par *Marie-Madeleine du Tirmois*, veuve du sieur Lenormand d'Arbois, comprenant 12 messes par an, non réductible au prix de 1 fr. 10 chaque ;

4° Que la fondation du 7 juillet 1741, par l'abbé *Cretey*, curé de Craville, non réductible, comportait 50 messes par an, chaque vendredi, au prix de 1 fr. 10 ;

5° Que pour le surplus des autres fondations, il sera célébré 30 messes par an au prix de 1 fr. 10 et un service solennel dans les sept jours qui suivront la Fête des Morts.

Le règlement des honoraires affectés aux messes de fondation souleva plus tard des difficultés, à cause du chiffre à porter dans la comptabilité générale, attendu que le célébrant trouvait trop peu élevé le montant de ces honoraires.

A la suite d'une demande qui lui fut adressée à ce sujet, Monseigneur Charles-Frédéric Rousselet a rendu une ordonnance conçue dans les termes suivants :

« Vu le tableau des anciennes fondations de l'hospice de
 « Vimoutiers et divers renseignements qui Nous ont été donnés
 « par Messieurs les Administrateurs de l'hospice ;

« Vu l'acte en date du 8 Mai 1851, par lequel Mademoiselle
 « *Anne-Elisabeth Hébert* a légué à l'hospice de Vimoutiers
 « divers immeubles, à charge entre plusieurs autres, de faire
 « célébrer chaque année, à perpétuité, vingt-cinq messes pour
 « elle et pour ses parents ;

« Vu l'acte, en date du 12 Novembre 1860, par lequel *M. Je-*
 « *rôme-Stanislas Tailfer*, aumônier de l'hospice, a donné une
 « rente de 1000 francs, destinée à assurer le traitement du
 « chapelain, à charge de faire célébrer chaque année à perpé-
 « tuité, treize messes selon ses intentions et à des jours
 « déterminés ;

« Vu l'art. 29 du décret du 30 Décembre 1809 et les lois cano-
 « niques sur l'acquit des fondations ;

« Vu un Rescrit apostolique, en date du 23 Novembre 1868,
 « nous conférant de pouvoir réduire les Fondations ;

« Désirant que les intentions des fondateurs et des bienfaiteurs
 « des églises soient remplies le plus exactement possible, et
 « considérant qu'un tiers net du montant des Fondations appar-
 « tient de droit aux Fabriques pour les indemniser des frais de
 « culte ;

« Nous avons réglé et ordonné ce qui suit :

« Art. I. — Il sera célébré tous les ans à perpétuité, dans
 « l'église de l'hospice de Vimoutiers :

« 1° 52 messes, une chaque dimanche, selon les intentions des
 « sieurs Crestey, frères ;

« 2° 50 messes le vendredi de chaque semaine, selon les
 « intentions de M. Crestey, curé de Craville ;

« 3° 6 messes, dont 3 hautes et 3 basses, selon les intentions
 « de M. Berthelot des Tuileries ;

« 4° 16 messes basses, selon les intentions communes du
 « sieur Le Normand-Farbois, et la dame Marie-Madeleine de
 « Tirmois ;

« 5° 30 messes basses selon les intentions communes de tous
 « les autres fondateurs ;

« 6^o 13 messes basses, aux jours indiqués et selon les intentions de M. l'abbé Stanislas Tailfer ;

« 7^o 25 messes basses, selon les intentions de Mademoiselle « Anne-Elisabeth Hibert ;

« 8^o Un service solennel pour les bienfaiteurs dudit hospice, « selon l'ordonnance de Monseigneur Alexis Saussol au 9 janvier 1828.

« Art. II. — L'honoraire de chaque messe chantée est fixé à « 2 fr. 50 ; l'honoraire de chaque messe basse à un jour déterminé est fixé à 2 fr. ; l'honoraire de chacune des autres messes « basses est fixé à 1 fr. 50. L'honoraire du service, y compris « celui de la messe du service, est fixé à 5 francs.

« Le montant de 353 fr. 50 sera versé exactement à M. l'Aumônier par le trésorier de l'hospice.

« Art. 3. — L'acquit des messes commencera à partir de ce « jour.

« Art. 4. — Ces messes et service seront annoncés au prône, « dans l'église de l'hospice de Vimoutiers le dimanche qui en « précédera l'acquit.

« Art. 5. Nous chargeons spécialement M. l'Aumônier de « l'hospice et ses successeurs à l'exécution de notre présente « ordonnance dont un extrait sera inscrit au tableau des Fondations qui doit être affiché dans la sacristie, et qui sera « transcrite en entier sur le registre des Fondations de la dite « Eglise, ainsi que toutes les autres pièces y relatives.

« Donné à Sées, sous notre seing, le sceau de nos armes « et le contreseing du secrétaire de notre évêché, le 27 Mars « 1869.

« † Ch. Fred, évêque de Sées.

« Par mandement de Mgr l'Evêque, J. LEBRETON, ch. h. sec. »

Depuis cette époque, rien n'a été changé dans la fixation des honoraires des messes dont la fondation est représentée dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES

DÉSIGNATION des pièces en Corres- pondance avec les Archives	Numeros d'ordre	NOMS des personnes en faveur desquelles a lieu la Fondation	NOMS des Fondateurs	DATES		
				de l'Acte constitutif de la Fondation	de l'ordonnance Decret ou Arrêté autorisant l'acquisition de la Fondation	de l'ordonnance épiscopale réglant la Fondation
L. 1. P. 1	1	Pour eux, leurs parents et leurs amis	Crestey frères	6 janvier 1673	Lieutenant gé- néral au baillage d'Exmes 20 juillet 1679	Archevêque de Paris 18 sept ^r 1678 27 mars 1869
L. 110. P. 35	2	Pour lui	Crestey, curé de Craville	7 juillet 1741		27 mars 1869
L. 54. P. 16	3	Pour lui et sa famille	Berthelot, des Tuileries	27 octobre 1683		27 mars 1869
L. 90. P. 3	4	Pour lui et sa femme	Lenormand d'Arbois et Mari-Margu ^{er} de Tirmois	11 novembr ^e 1698		27 mars 1869
	5	Pour eux	Les anciens fondateurs			27 mars 1869
L. 132. P. 1	6	Pour elle et ses parents	M ^{lle} Hébert	17 août 1851	Président de la Republique	17 mars 1852
L. A. P. 1 N° 3	7	Pour les bienfaiteurs	Saussol, Evê- que de Sées	2 janvier 1828		2 janvier 1828
L. 132. P. 6 N° 4	8	Pour lui et sa famille	Tailfer, Stanislas	7 octobre 1860	Président de la Republique	
L. A. P. 1 N° 4	9	Pour elle et son mari	Comtesse de St-Alphonse	1 ^{er} avril 1865	13 novembre 1872	12 décembr ^e 1873
L. 113. P. 8 N° 12	10	Pour elle et sa famille	C ^{te} Maison	15 octobre 1865	Préfet. 10 dé- cembre 1869	
L. 131. P. 5	11	A ses intentions	M ^{me} veuve Besnou	12 janvier 1885	P ^r de la Républ ^{iq} 19 février 1895	

FONDATIONS

Charges de la Fondation	Quotité du capital servant de gage à la Fondation	Montant de la Rente affectée à la Fondation	Honoraires des Messes ou Services	Jour où la Fondation doit être acquittée	Etude déposi- taire de l'Acte	Débiteurs de la Rente	OBSERVATIONS
Instruire 20 en- fants pauvres 52 messes	2000	104 fr.	2 fr.	Chaque dimanche	Decaux	Hospice	
Elever une jeune fille 50 messes basses		100	2	Vendredi	"	"	A donné une fer- me à l'hospice
3 messes hautes		7.50	2.50		"	"	
3 messes basses		4	1.50		"	"	
16 messes basses		24	1.50		"	"	
30 messes basses		45	1.50		"	"	
Elever 6 orphel- 25 messes basses	8000	35	1.50		"	"	A fait divers dons en argent et en nature
1 service et mess		5	5				A versé le capital nécessaire au traitement du chapelain
1 messe basse pour lui (de 7 mai) les membres vivants et défunts de sa famille; 12 mes- sages basses pour les religieuses vi- vantes et défunt		26	2	2 ^e mardi de chaque mois	Sebire	"	
1 messe basse		3	3		"	"	A fondé un lit
1 messe basse		3	3	S ^t -Michel	"	"	A fondé un lit
1 messe basse			3	Chaque mois	Lebou- teiller	"	A fondé deux lits

CÉRÉMONIES DU CULTE

A la suite d'une demande adressée à M. l'abbé *Laruelle*, curé doyen de la paroisse et tendant à pouvoir établir dans leur maison le culte de plusieurs reliques, et diverses autres cérémonies, les religieuses ont reçu la réponse suivante :

« Madame la Directrice de l'hospice ayant reçu des reliques » dont nous avons reconnu et dont nous certifions l'authenticité; « Nous soussigné, vicaire général du diocèse de Séez et curé de « Vimoutiers, l'autorisons ainsi que ses religieuses à réciter et à « faire l'office public et solennel des *Saintes Reliques* avec expo- « sition, non seulement des dites Reliques, mais même du Saint- « Sacrement à la Grande Messe et Vêpres, le jour de l'Octave « de tous les Saints, jour fixé pour cette solennité par l'usage du « diocèse : En foi de quoi nous avons signé ce 28 août 1823 ;

« Les autorisons, comme dessus, à solenniser la fête du Sacré- « Cœur de Jésus, dont la confrérie est établie dans leur Eglise, le « vendredi d'après l'Octave du Saint-Sacrement, avec exposition « et salut, les susdits jour et an.

« Laruelle, v. g., curé de Vimoutiers. »

* *

Le 23 mai 1838. Erection de la *Confrérie du Mont-Carmel*, par indult de Grégoire XVI, avec ordonnance de Mgr Mellon, Evêque de Séez, du 18 novembre suivant.

* *

A la même date et par le même indult : *Privilège de l'Oratoire* auquel on peut célébrer des messes pour les défunts.

* *

Le 20 décembre 1838, autorisation épiscopale d'établir la *Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus*. Agrégation, Règlement, Prière, Diplôme.

* *

Dans les archives particulières de la Communauté, existe un authentique concernant les *Reliques de Saint-Vincent-de-Paul*, portant la date du 10 juillet 1840 et signé de Jean-Baptiste Rozo, supérieur général des Missions. Il révèle que ces reliques peu-

vent être exposées à la vénération des fidèles du diocèse de Séez, suivant autorisation de Mgr Mellon, du 26 septembre 1840.

*
*

Le 12 décembre 1842, Etablissement de l'*Adoration perpétuelle*.

*
*

Le 4 avril 1843, Erection d'un *Chemin de Croix*.

*
*

Le 6 avril 1843, Bénédiction d'un *Calvaire*.

*
*

Le 12 avril 1843, Autorisation d'exposer le Bois de la *Vraie Croix*.

*
*

Le 27 avril 1847, Autorisation de célébrer le *Mois de Marie*.

*
*

L'autorisation d'exposer des reliques, donnée en 1823, n'ayant pas un caractère régulier, le procès-verbal ci-après a été adressé et notifié à la Communauté :

« L'an 1853, le 13 septembre, Nous, Marie-Jean-Baptiste
« de Fontenay, vicaire général, supérieur au Grand Séminaire
« de Séez, assisté de MM. Jean-Jacques-Archange Alberton,
« curé au Pont-de-Vie et Stanislas Tailfer, aumônier de l'hos-
« pice de Vimoutiers, avons procédé à la vérification des reliques
« contenues dans deux reliquaires de bois doré fermés par des
« vitres, composés chacun de deux compartiments superposés et
« faisant partie du trésor de l'hospice.

« L'un de ces reliquaires, dans sa partie inférieure, renferme
« des ossements portant les inscriptions suivantes : *S. Honesti*
« *M* ; *S. Clementiæ M* ; *S. Maximæ M* ; et dans la partie supé-
« rieure, un ossement avec l'inscription *S. Benedictæ M*.

« Dans ce même reliquaire, nous avons trouvé des pièces en
« dûe forme, constatant que ces reliques, venues de Rome, ont
« été déposées au couvent des Religieuses augustines d'Orbec,
« au diocèse de Lisieux, après examen et reconnaissance de l'au-
« torité diocésaine. Dans ces mêmes pièces, les reliques du com-
« partiment inférieur sont ainsi désignées : *Crux Sancti Honesti*

« *M*; *Quasi integrum Crux S. Clemeulix M*; *Brachium Sanctæ Maximæ M*.

« L'autre reliquaire, dans sa partie inférieure, renferme :

« 1° Des ossements avec les inscriptions suivantes : *Saint-Juste M* ; *Saint-Vital M* ; *Sancti Prosper* ; *Sancti Fortu-*
« *Mti na*;

« 2° Une petite croix avec cette inscription : *C. de Saint-Fran-*
« *çois de Sales*.

« Et dans sa partie supérieure, des ossements avec les inscriptions suivantes : *Sancti Placidi M* ; *S^u Benedicti M* ; *S^u Vitalis M* ; *S^u Félix M*.

« Nous n'avons trouvé aucune pièce constatant l'authenticité des reliques contenues dans la partie inférieure de ce second reliquaire. Dans la partie supérieure, nous avons trouvé des papiers attestant que les reliques des Saints Placide, Vital et Benoit, venues de Rome ont été déposées audit couvent d'Orbec après examen et reconnaissance de l'autorité diocésaine de Lisieux ; il n'y est fait aucune mention de la relique de Saint-Félix M.

« N'ayant pas trouvé de sceaux à ces reliquaires, il nous restait à constater l'identité des reliques y contenues avec celles dont il est fait mention dans les pièces ci-dessus indiquées. Et d'abord, on nous a présenté un acte de M. Laruelle, curé de Vimoutiers et vicaire général de Sées, en date du 28 août 1824 constatant l'authenticité et permettant l'exposition publique des reliques que nous nous sommes assurés être précisément celles contenues dans les deux reliquaires précités. De plus, par des témoignages qui nous ont paru dignes de foi, nous avons constaté, par nous-mêmes, que les reliquaires appartenant actuellement à la Communauté de l'hospice, lui ont été donnés par deux religieuses du couvent d'Orbec, lesquelles, au moment de la dispersion de leur Communauté, pendant la Révolution, les avaient emportés et les ont eus constamment en leur possession jusqu'à l'époque de la donation ci-dessus mentionnée.

« Nous avons cru pouvoir conclure de là : 1° L'authenticité des reliques contenues avec leurs pièces justificatives dans les deux compartiments du premier reliquaire ; 2° L'authenticité des reliques des Saints Placide, Vital et Benoit, renfermées

« avec leurs pièces justificatives, dans le compartiment supérieur
« du second reliquaire.

« C'est pourquoi nous avons ajouté aux liens qui fixaient déjà
« ces reliques sur leurs coussins, de nouvelles bandelettes de
« soie rouge sur lesquelles nous avons apposé le sceau épiscopal ;
« puis, pour constater ces faits et autoriser l'exposition publique
« de ces reliques à la vénération des fidèles, nous avons dressé
« de nouvelles lettres authentiques et les avons déposées avec
« les anciennes, dans les reliquaires que nous avons ensuite
« fermés et scellés du sceau épiscopal.

« Quant aux reliques contenues dans le compartiment inférieur
« et celles de Saint-Félix renfermées dans la partie supérieure
« du second reliquaire ; vu l'absence de pièces y relatives plus
« anciennes que l'autorisation générale de M. Laruelle, citée
« ci-dessus, nous n'avons pu nous prononcer d'une manière défi-
« nitive sur leur authenticité ; néanmoins, l'acte de M. Laruelle
« nous paraît être d'une grande valeur et à cause de ses qualités
« personnelles et parce que les religieuses donatrices, encore
« vivantes, pouvaient leur donner des renseignements qui nous
« manquent.

« En outre, deux faits nous paraissent constants :

« 1° Que les religieuses, entièrement dignes de foi, ont déclaré
« avoir conservé les deux reliquaires dans l'état où ils étaient
« exposés à la vénération publique dans la chapelle de leur Com-
« munauté d'Orbec;

« 2° Qu'aucun changement n'a été fait à l'état de ces religieuses
« depuis leur donation à l'hospice.

« De là nous concluons qu'il est convenable de soumettre la
« question à Monseigneur l'Evêque qui jugera si l'on peut con-
« tinuer à les exposer à la vénération des fidèles comme on y
« était autorisé précédemment par M. Laruelle dans l'acte pré-
« cité.

« En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal.

« Vimoutiers, le 13 septembre 1853.

DE FONTENAY, v. g., S. TAILFER, aumônier

ALBERTON, curé du Pont-de-Vie

Par une lettre du même mois, M. de Fontenay a fait savoir que

Monseigneur n'avait pas cru devoir autoriser l'exposition des reliques dont l'authentique n'avait pas été trouvé.

..

En vertu d'un indult apostolique du 25 septembre 1854, la faculté de garder la Sainte-Eucharistie dans la chapelle de l'hospice a été autorisée sous la condition qu'au devant une lampe serait allumée nuit et jour. Donné à Sées le 7 décembre 1854.

..

Reconnaissance des reliques de Saint-Latun par Monseigneur Louis-Eugène Regnault, évêque de Chartres, en date du 13 novembre 1857, lesquelles reliques ont été données à notre hospice le 13 septembre suivant.

..

C'est le même prélat qui a reconnu une parcelle du voile de la Sainte-Vierge le 12 octobre 1859, laquelle se trouve également dans le trésor de la chapelle de l'hospice. Cette sainte relique provient d'un don fait à Notre-Dame de Chartres par Charles-le-Chauve ; et qui consistait en un ample voile de soie d'un tissu assez gros qui a pu servir à la T. S. Vierge, ou qu'elle tenait peut-être de ses ancêtres.

..

Le 20 août 1863, Monseigneur l'Évêque de Sées a autorisé M. l'abbé Tailfer, chapelain de l'hospice, ou M. Jenvrin, curé-doyen, à bénir une *Statue de la T. S. Vierge Immaculée* et accorder 40 jours d'indulgence aux personnes qui réciteront devant cette statue trois fois l'invocation suivante : « *O Marie conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous.* »

..

Le même jour, autorisation de bénir une *Statue de Saint-Joseph*, avec 40 jours d'indulgence pour l'invocation suivante à Saint-Joseph : « *Priez pour nous qui avons recours à vous, maintenant et à l'heure de notre mort.* »

..

Affiliation à la confrérie du Sacré-Cœur de Moulins-sur-Allier, archiconfrérie qui jouit de douze indulgences plénières, 25 avril 1864.

..

Le 21 février 1866, M. l'abbé Tailfer, au nom d'une personne pieuse, a demandé l'autorisation d'élever dans la chapelle de l'hospice un groupe représentant l'*Apparition de la Salette*. Cette autorisation fut accordée le lendemain et le projet mis aussitôt à exécution. En vertu d'une concession épiscopale du 19 mai, il a été accordé 40 jours d'indulgence pour cette invocation : « *Notre-Dame de la Salette, priez pour nous.* » La bénédiction de ce groupe a eu lieu le 22 mai suivant.

*
* *

Une nouvelle autorisation du 13 septembre, même année, a permis le Salut du Saint-Sacrement pour le 19 du même mois, vingtième anniversaire de la miraculeuse apparition et pour les années à venir.

*
* *

Le 8 décembre 1869, Bénédiction de l'Orphelinat dédié à l'Immaculée-Conception.

*
* *

Le 19 mai 1873, Bénédiction du salon de la Communauté, du cloître, de l'avant-chœur et de la bibliothèque.

*
* *

Le 15 septembre 1872, Bénédiction de la Statue de Marie-Conçue-sans-Péché, dans la cour de l'Orphelinat.

*
* *

Sur la demande de M. l'abbé Tailfer, chapelain, une *Statue de Saint-Roch* a été placée dans la chapelle et bénite le 2 février 1873 ; une concession épiscopale accorde 40 jours d'indulgence pour l'invocation suivante répétée trois fois devant la statue : « *S. Roch, priez pour nous.* »

*
* *

Pour faire face au groupe de la Salette, Madame la Supérieure manifesta le désir de faire placer celui de Lourdes, représentant la Sainte-Vierge et Bernadette. Ce projet soumis à Monseigneur l'Evêque par l'intermédiaire de Monsieur l'abbé Tailfer, a été approuvé. La bénédiction a eu lieu le 13 juillet 1873 ; une concession épiscopale accorde 40 jours d'indulgence pour cette invocation : « *Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous.* »

*
* *

Le 6 août 1874, Bénédiction du Calvaire placé dans le jardin de la Sacristie; à la place de celui qui avait été élevé en 1843; quarante jours d'indulgence pour: « *Pater-Ave.* »

*
**

Le 29 septembre 1877, Bénédiction de la salle Saint-Stanislas.

*
**

Le 1^{er} mai 1887, Erection d'un nouveau Chemin de Croix, à la place de celui qui avait été placé en 1843.

CHAPITRE VIII

Personnel

Au cours de cette étude, nous avons vu que *Catherine Duval* d'Alençon fut choisie par l'abbé Crestey pour diriger l'hospice qu'il venait de fonder à Vimoutiers, en lui adjoignant comme coadjutrice *Anne Jourdain*, de Falaise. Il en résulte donc que *Catherine Duval* doit être regardée comme la première supérieure de cet établissement.

Toutes les saintes filles qui l'ont habité n'ont pas laissé de traces. Mais, en dépouillant ses archives, nous avons trouvé les noms d'un certain nombre qui se trouvent consignés dans les nombreuses pièces que nous avons eues sous les yeux. Le tableau ci-après est divisé en trois sections. La première comprend le

De la Fondation à la Révolution

Nombres d'ordre	NOMS DES RELIGIEUSES		DATES	
	DANS LE MONDE	EN RELIGION	De leur réception	où leur nom se ren- contre pour la 1 ^{re} fois où elles sont nommées supérieures la 1 ^{re} fois
1	Catherine Duval.....	Sainte-Catherine	1678	1678
2	Anne Jourdain.....		1678	
3	Agnès Oriot.....		1681	
4	Marie-Madeleine Berthelot des Tuileries.	Sainte-Croix	1683	1709
5	Marie Fossé.....			1691
6	Marguerite Lemaignan Houlbecq.....	de la Conception	1692	
7	Marie Leblanc.....		1682	
8	Jeanne Hognais.....	Sainte-Marie	1695	
9	Elisabeth de Bocquency.....	Saint-Augustin		1700 1719
10	Marie-Charlotte de Bocquency.....		1700	
11	Marie Crespin.....	de l'Assomption		1700 1722
12	Jean-Elisabeth de Vaumesle de Beauparc.	de l'Enfant Jésus	1703	
13	Marie-Chérie-Henriet* de Lycé de Belleau	du St-Sacrement	1704	1715
14	Marie-Anne Morel.....	de la Passion		1706
15	Anne-Françoise de Lycé de Belleau.....	du Saint-Esprit	1707	
16	Marie-Rose de Monteil.....	Sainte-Catherine		1717
17	Marie-François* Le Vasseur du Longbosc	Sainte-Thérèse	1719	1757
18	Charlotte-Marguerite de Guerpel.....	Sainte-Elisabeth	1719	
19	Anne-Françoise de Guerpel.....		1719	
20	Marie Pellic de Noiremarc.....	Saint-Jean	1719	1751
21	Marie-Marguerite de Guerpel de la Barre	S ^c -Marie des Anges	1745	
22	Marie Louvet.....	Saint-Pierre	1746	
23	Elisabeth Letournenc.....	Sainte-Cécile		1759
24	Marie Goget.....		1763	
25	Marie Caplet.....	de l'Enfant Jésus		1767
26	Marguerite-Scolastique Barette.....	Saint-Pierre		1791
	DIRECTRICES			
	Jeanne Eulalie Philippe			1798
	Catin ou Quentin Bazire			1810

De 1812 à 1901

N ^o d'ordre	NOMS DES RELIGIEUSES		DATES			
	DANS LE MONDE	EN RELIGION	de la prise de voile	de la profession	de la nomination comme supérieure	du décès
1	Marie Vivier.....	Sainte-Julie	22 août 1816	15 octobre 1817	15 octobre 1817	4 février 1827
2	Louise Peulevey.....	Saint-Joseph	id.	id.	id.	2 janvier 1841
3	Marie-Anne Denis.....	Sainte-Thérèse	12 février 1817	91 mars 1821	14 octobre 1829	13 nov. 1844
4	Marie-Anne-Julie Bardou.....	Sainte-Pélagie	14 avril 1818	20 avril 1819	9 mars 1827	21 nov. 1841
5	Monique-Marguerite Vallet.....	Sainte-Marie	10 février 1819	19 mars 1822	id.	5 juin 1867
6	Marie-Anne Mezières.....	Saint-Bernard	6 mai 1828	12 mai 1829	id.	13 avril 1838
7	Marie-Anne Berthelot.....	Saint-Augustin	4 août 1829	id.	id.	id.
8	Madeleine-Justine Lanet.....	Saint-Denis	9 octobre 1832	15 octob. 1833	id.	21 nov. 1843
9	Marie-Félicité Cochon.....	Saint-Louis-de-Gonzague	25 juin 1834	30 juin 1835	23 nov. 1844	23 février 1843
10	Alzire-Louise Delaveyne.....	Saint-Jean-Baptiste de l'Assomption	7 juin 1842	8 juin 1843	id.	(1)
11	Désirée-Ursule-Eugénie Gaultier.....	Sainte-Marie-de-la-Victoire	1 ^{er} mars 1847	25 janvier 1849	id.	(2)
12	Marie-Adelaide Galigny.....	Sainte-Bazile	6 janvier 1848	id.	id.	(3)
13	Marie-Angélique-Monique Gaultier.....	Saint-Placide	id.	25 janvier 1849	id.	21 déc. 1876
14	Louise-Mélanie Danguy.....	Saint-Arsène	id.	25 janvier 1849	id.	12 mars 1848
15	Veronique-Françoise Ravenelle.....	Saint-Victoire	22 avril 1848	id.	id.	14 juin 1881
16	Lucile-Veronique-Félicité Fauveau.....	Sainte-Marie	16 mai 1836	22 sept. 1849	31 mai 1848	6 avril 1901 (4)
17	Marie-Adelaide Lerat.....	Saint-Augustin	28 août 1848	id.	id.	16 déc. 1878
18	Françoise-Jeanne Denolle.....	Sainte-Opportune	id.	10 février 1852	id.	(5)
19	Pauline-Alexandrine Boisbuche.....	Saint-Louis-de-Gonzague	11 sept. 1850	id.	id.	1 ^{er} avril 1887
20	Florence-Valsatine Lerat.....	Sainte-Angèle	29 janvier 1851	id.	id.	22 février 1865
21	Henriette-Opportune Caillet.....	Saint-François-de-Sales	id.	id.	id.	6 nov. 1853
22	Rosalie Bodin.....	Saint-François-de-Sales	31 janvier 1856	10 sept. 1857	id.	13 juillet 1866
23	Marie-Renée Poivre.....	Saint-Vincent-de-Paul	9 sept. 1856	id.	id.	(6)
24	Marie-Joséphine-Valentine Wuy.....	Sainte-Elisabeth	20 sept. 1860	id.	id.	id.

26	Marie-Louise-Florence Mongreville...	Sainte-Victoire	12 sept. 1862	30 mai 1871	6 avril 1867 *
27	Marie-Scholastique Courtonne.....	Sainte-Louise	id.	31 mai 1872	5 avril 1873 *
28	Marie-Thérèse Olivier.....	Sainte-Julie	id.	id.	2 nov 1893 *
29	Rose-Desirée Leroux.....	Sainte-Agnès	31 août 1865		(1) *
30	Joséphine-Etiacine Calligny.....	Sainte-Thérèse	5 mai 1870		(2)
31	Marie-Victoire-Louise Beaugé.....	Saint-Joseph	28 sept. 1880		(3)
32	Marie-Pauline Gesbert.....	Saint-François-Xavier	id.		(4) *
33	Louise-Eugénie Guesdon.....	Sainte-Angèle	18 oct. 1872		(5)
34	Justine Julienne.....	Sainte-Josephine	7 juillet 1874	1 ^{er} oct. 1875	(6)
35	Honorine-Virginie-Philomène Fourré.	Sainte-Thérèse	12 février 1879	13 avril 1880	(7) *
36	Marie-Sophie-Léonie Brisset.....	Saint-Bernard	9 octobre 1879	14 oct. 1880	
37	Louise-Victorine Mauger.....	Sainte-Claire	12 octobre 1883	7 octobre 1884	
38	Marie-Pauline Guesdon.....	Sainte-Louise	7 octobre 1884	15 oct. 1885	
39	Marie-Augustine Favrié.....	Saint-Augustin	id.	id.	
40	Adelina-Modeste Favrié.....	Sainte-Angèle	3 octobre 1886	15 oct. 1887	
41	Marie-Lucile Beaugé.....	Sainte-Marthe	15 octobre 1891	3 mai 1892	
42	Ernestine-Pascaline Beaugé.....	Sainte-Agnès	28 avril 1893	29 sept. 1894	
43	Marie-Françoise Gervais.....	Sainte-Germaine	28 mai 1885	24 juin 1896	
44	Marie-Joseph Denoël.....	Sainte-Cécile	27 juin 1901	2 juillet 1901	
45	Angèle Anfrate.....	Saint-Jean			

(1) A. quitté la maison le 22 juillet 1846.

(2) Venue de Barenton et rentrée dans la Communauté le 6 juillet 1848.
le 31 juillet 1849.

(3) Démissionnaire le 15 octobre 1895.

(4) Sortie de la maison le 28 août 1849.

(5) Sortie le 28 février 1861.

(6) Indique les sœurs converses.

(7) Sortie le 25 juin 1866.

(8) Sortie le 31 octobre 1866.

(9) Sortie le 7 octobre 1879.

(10) Sortie le 29 septembre 1876.

(11) Sortie le 16 octobre 1885.

(12) Sortie le 18 octobre 1885.

(13) Sortie le 16 octobre 1886.

nom des religieuses de la maison depuis sa fondation jusqu'à la Révolution. Dans cette période, le supérieurat a été occupé souvent par la même religieuse après avoir été déposée, c'est-à-dire après le temps où, d'après les statuts, elle devait remettre ses fonctions.

La seconde section indique le nom des Directrices qui ont remplacé les religieuses pendant l'époque de la Révolution.

La troisième enfin fait connaître le nom des religieuses depuis 1810 jusqu'à aujourd'hui. (Voir le tableau ci-dessus).

Parmi le personnel de l'hospice, nous croyons bon de faire connaître les noms des aumôniers ou chapelains qui se sont succédé ; et qui seuls se trouvent indiqués dans les archives :

M. l'abbé Germain Paris, décédé le 16 mai 1729 ;

M. l'abbé Elie-Louis-Joseph Loutreuil ;

M. l'abbé Hamiot ;

M. l'abbé Toutain ;

M. l'abbé Tailfer Stanislas, du, au 2 février 1869, époque de son décès ;

M. l'abbé Tailfer, du 6 juin 1869, au 18 février 1876, époque de son décès ;

M. l'abbé Giet, du 24 juin 1876, au 6 février 1888, époque de son décès ;

M. l'abbé Laniel, du 19 février 1888, au 1^{er} avril 1888, époque où il a dû quitter la maison ;

M. l'abbé Mathieu, du 24 juin 1888, au 5 février 1890, époque de son décès ;

M. l'abbé Dupuy, du 27 juin 1890.

Au décès de M. l'abbé Giet, s'est produit un incident qu'il est bon de rappeler.

Pour déférer au désir que lui avait fait exprimer Madame la Supérieure, tendant à voir nommer de suite un successeur à ce digne ecclésiastique, Monseigneur l'Evêque s'empressa de nommer à cette fonction M. l'abbé Laniel, prêtre habitué à Vimoutiers, d'où il était originaire. M. le Président de la Commission administrative de l'hospice fut invité à faire part de cette décision à ses collègues. La majorité protesta en invoquant une ordonnance du 31 octobre 1821, dont l'art. 18 portait que la nomination des aumôniers des hospices avait lieu par les évêques

diocésains, sur une liste de trois candidats présentés par la Commission, laquelle devait encore être en vigueur. La nomination de Messieurs Tailfer et Giet ayant eu lieu sans recourir à cette formalité, M. le Président en référa néanmoins à Monseigneur l'Evêque qui ne méconnut pas l'existence de l'ordonnance susvisée, mais qui répondit en même temps que jamais elle n'avait été appliquée dans son diocèse ; que, d'un autre côté, il ne pouvait disposer d'aucun prêtre si la Commission persistait à vouloir demeurer rigoureusement dans son droit. Comme il fallait bien s'y attendre, la Commission ne se déjugea pas et présenta trois candidats : Messieurs Lecomte, vicaire à Vimoutiers ; Mathieu, desservant à Survie et Letacq, desservant à Ticheville. Monseigneur, froissé de l'attitude prise en face de la décision primitive qu'il avait prise, refusa de nommer l'un de ces candidats, confirmant ce qu'il avait déjà écrit, c'est-à-dire qu'il n'avait pas de prêtre à sa disposition. Aussi, en raison des instructions laissées par M. Tailfer Stanislas, il fallut recourir à l'autorité diocésaine qui, d'accord avec la Commission de l'hospice, devait fixer l'indemnité à payer aux prêtres chargés provisoirement de desservir l'hospice. Après un échange de correspondance, ce traitement laissé par l'Evêque à la générosité de la Commission, fut fixé à 250 fr. Toutefois cet état de choses n'a pas été de longue durée, car M. Mathieu, l'un des candidats proposés, a été nommé le 14 juin 1888, et installé le 24 du même mois (Délibération du 14 juin 1888).

CHAPITRE IX

Service Médical et Hospitalier Etat financier

De tout temps notre hospice s'est trouvé dans la nécessité de recourir tantôt à un médecin, tantôt à un chirurgien. Depuis 1769, l'administration a toujours eu la bonne fortune de trouver auprès de ces hommes de l'art un service gratuit aussi bien que dévoué.

En vertu d'un arrêté préfectoral du 5 décembre 1817, M. *Pierre-Jean Bardou*, docteur-médecin reçu à Caen en 1791, a été nommé médecin et M. *Chauvel*, reçu en 1780, chirurgien de notre hospice. Après eux, le service médical et chirurgical a été confié à un seul médecin et nous trouvons comme titulaires, toujours à titre gratuit : MM. les docteurs *Delaporte*, *Lesueur* et *Capitrel*. Mais en raison du plus grand nombre de malades admis dans notre établissement, le service vient d'être divisé. M. *Capitrel*, le plus ancien, a choisi les femmes ; M. le D^r *Dentu*, les hommes, et M. le D^r *Boullard* a bien voulu accepter de remplacer l'un ou l'autre de ses confrères, en cas d'absence ou d'impossibilité, entendu cependant que la gratuité ne s'appliquerait pas aux pensionnaires de la maison.

Le service pharmaceutique est fait par les pharmaciens, à tour de rôle pour chaque année à partir du 1^{er} janvier.

Faute d'un espace suffisant, nous avons vu les changements successifs survenus dans l'installation des malades qui, pour ainsi dire, se trouvent confondus dans les divers bâtiments situés soit en rive de la rue du Perré, soit sur le bord de la rivière.

Cette disposition est un grave inconvénient notamment en ce qui concerne le service en général. Mais, en raison des allocations fournies par le Pari mutuel augmentées des quelques donations qui viennent d'avoir lieu, cet état de choses est appelé à disparaître et, d'après les derniers plans actuellement soumis à l'approbation des autorités supérieures, il devra y avoir de nouvelles salles de bains, une salle d'opération, des bâtiments affectés spécialement à chaque sexe, et enfin un pavillon d'isolement pour les contagieux, composé de deux salles distinctes ayant l'une et l'autre quatre lits affectés à chaque sexe.

DISPOSITION DES BATIMENTS

NOMS des SALLES	SUR LA RUE DU PERRÉ				SUR LE BORD DE LA RIVIÈRE				OBSERVATIONS
	Premier étage		Second étage		Rez- de-chauss.	Premier étage		Second étage	
	Salle Saint-Joseph	Salle Saint-Vincent-de-Paul	Salle Saint-Augustin	Salle N.-D.-de-Pitié	Salle Saint-Stanislas	Salle Saint-Marthe	Salle N.-D.-de-Bon-Secours	Salle Sainte-Marie	
Longueur.....	7.25	8.50	7.25	8.50	9.70	9.70	6.50	9.70	
Largeur.....	6.45	6.45	6.45	6.45	5.80	5.80	5.80	5.80	
Hauteur.....	2.70	2.70	2.70	2.70	3.15	2.75	2.75	2.60	
Fenêtres.....	4	5	4	4	5	6	4	6	
Lits.....	6	8	6	8	7	7	6	7	
Cube.....	126	148	126	148	177	154.7	103.6	146	55 Total des lits.
Cube par lits.....	21	18.5	21	18.5	25.3	22	17	21	20.5 Cube moyen.

Le tableau ci contre laisse voir la disposition actuelle des salles. leur nom, leurs dimensions, le nombre de lits qu'elles renferment et le cube d'air pour chacun d'eux.

MOUVEMENT DU PERSONNEL

	HOSPICE			HOPITAL		
	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants
Au 1 ^{er} janvier 1900.....	2	»	»	10	15	»
Entrées	20	7	1	18	15	»
	22	7	1	13	16	»
Sorties	12	5	1	»	»	»
Décès	6	1	»	1	»	»
Reste au 1 ^{er} janvier 1901	4	1	»	12	12	»
	22	7	1	13	16	»
HOSPITALISATION						
Nombre de journées des hospitalisés.....	3.118	1.490	34	3.832	3.295	»
	4.462			7.127		
Total des journées des hospitalisés . . .	11.769					
Nombre de journées (10 religieuses, 2 domestiques).....	4.380					
Total des journées de travail.....	16.149					

RÉGIME ALIMENTAIRE

Le régime alimentaire de notre hospice s'effectue comme suit :

A 7 heures matin : soupe ;

A midi : pain 3 h. ; viande, 0,10 d ; cidre, 1 litre ; légumes (à discrétion).

Souper à 7 heures : soupe, pain et fromage.

En vertu de la loi sur l'assistance médicale, notre hospice étant appelé à recevoir des malades étrangers à la commune, la Commission a dû fixer un prix pour chaque journée d'hospitalisation. A cet effet, le préfet a demandé qu'on voulût bien lui indiquer le prix de revient des journées des malades, déduction faite des frais généraux, pendant la moyenne des cinq dernières années ; attendu qu'il devait fixer, après l'avis du Conseil général, ne pouvait dépasser cette moyenne. Après l'examen des comptes, on a trouvé que chaque journée revenait à 0,853. Alors on offrit 0 fr. 90. La Commission eut soin de repousser cet offre, car il ne pouvait être admissible que les étrangers ne fussent pas obligés de participer aux frais d'hospitalisation tels que literie, lingerie, vestiaire, etc. Aussi, par sa lettre du 4 décembre 1894, elle demanda que le prix de 1 fr. 50 : la Commission départementale n'admit pas ce chiffre et proposa 1 fr. 10.

Mais, à la suite de documents établissant qu'actuellement la dépense était de 1 fr. 28, le chiffre de 1 fr. 25 fut accepté de part et d'autre.

Pendant les trois dernières années, le service d'assistance a donné les résultats suivants :

Années	1898	1899	1900
Nombre de malades	4	4	5
Nombre de journées	550	937	850
Dépense à raison de 1 fr. 25 par jour.	687.50	1171.25	1062.50

ÉTAT FINANCIER

Enfin, pendant les trois dernières années, le compte de gestion du Receveur de l'hospice accuse les chiffres suivants :

	RECETTES	DÉPENSES
1898	16 007.20	15.435.29
1899	16.650.90	15.407.19
1900	17.588.22	15.217.53

Puisse cette étude intéresser nos chers compatriotes, c'est là l'unique but que nous nous sommes proposé en l'entretenant.
Vimoutiers.

A. PERNELLE,
ancien maire de Vimoutiers.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Arrêt du Conseil d'Etat du 23 avril 1665, ordonnant la démolition du Prêche du Méné-Imbert

Veü par le Roy estant en son conseil, le Jugement rendu contradictoirement par les Sieurs Commissaires Députez par sa majesté en la généralité d'Alençon, pour juger les contraventions de l'Edit de Nantes le 8 Janvier 1664, entre P. Crestey, prestre et curé de la paroisse de Méné-Imbert, diocèse de Lisieux, tant pour lui que pour Guillaume de la Haye, escuyer, seigneur et patron de la paroisse et le surplus des habitants du Mesnil Imbert, Demandeurs en requêtes du 9 Juillet 1663, d'une part,

et Etienne Fouasse, ministre des prêches de Fontaines, Crossi et le Méné-Imbert, tant pour lui que pour les autres habitants faisants esdits lieux l'exercice de la religion prétendue réformée,.... Deffendeurs d'autre part, etc.,

et de tout ce qui a été mis par devers le sieur Poncet, commissaire à ce député par sa Majesté..... Oui le rapport, après en avoir communiqué aux Sieurs de Machant, de Morangis, de Vertamont, d'Estampes, de Bellejambe, Boucherat eu Pieffort, conseillers ordinaires de Sa Majesté en ses conseils, de Breteuil, contrôleur général et Morin, intendant des Finances, aussi commissaires à ce Député par sa majesté.... Et tout considéré, le Roy estant en son conseil, faisant droit sur dict partage a ordonné et ordonne que, dans la huitaine du jour de la signification du présent arrêt, pour toutes préflexions et délais le dit simple bâti au dit lieu du Méné-Imbert par les dits de la Religion prétendue réformée, sera par eux démoli et à eux permis de disposer des matériaux ; autrement et à faute de se faire dans le dit temps et icelui passé, Sa Majesté permet aux dits Demandeurs de le faire démolir aux frais et dépens des dits Deffendeurs. — Fait deffense au dit Fouasse ministre et à tous autres de la Religion prétendue réformée d'y faire aucun exercice, même au dit ministre de prêcher aillieurs qu'au lieu de sa résidence, à peine d'être procédé contre lui extraordinairement conformément aux dits arrêts du Conseil des 20 juin 1636 et 6 février 1662, et en outre condamne les dits Deffendeurs aux dépens.

Fait au Conseil d'Etat du Roy Sa Majesté y étant, tenu à St-Germain-en-Laye le 23^e jour d'Avril 1665.

Signé : PHELPEAUX.

II. — 8 mai 1675. Acquisition Marescot

A tous ceux qui ces lettres verront, le Garde des Sceaux aux obligations de la vicomte d'Orbec, salut : Savoir faisons que par devant Romain Letellier, tabellion royal en la dite vicomté au siège de Vimoutiers, à l'adjonction de Nicolas Crespin, ci devant tabellion au dit lieu pour la même vicomté.... fut présent Robert Marescot sieur du lieu, officier de pennetrie de la feue reine mère, originaire du bourg de Vimoutiers, demeurant en la paroisse de Pont Chardon, lequel volontairement tant pour lui que pour ses héritiers, vendit à fin d'héritage perpétuel à M^e Crestey prêtre, curé de la paroisse du Ménil Imbert aussi présent acquéreur pour lui ou ayant cause ; à savoir :

Une maison de fond en comble à lui appartenant, ainsi quelle se contient, située en la bourgeoisie de Vimoutiers, avec les droitures et libertés qui en dépendent pour aller et venir à charue et charettes à la rue cour aux Moines et à la Hunière, suivant acte du 6 novembre 1585 par dessus la cour et partage de M^e Charles de Manoury, escuyer, sieur des Manis qu'il a acquis de Odet Lemarchand, conseiller du Roi, lieutenant de longue robe en la prévôté de Normandie pour le bailliage de Mortain, par contrat passé en ce tabellionnage le 8 mai 1675, renonçant le dit S^r de Marescot à tout autre droit. — bornée d'un côté et d'un bout par le S^r des Manis, d'autre côté les héritiers de Jacques Mouley, d'autre bout le trésor de l'Eglise de Vimoutiers.

Et fut la présente vente aussi faite par 500^l le tout présentement payé, compté et nommé par le dit sieur Crestey acquéreur au dit sieur vendeur en louis d'or et autre monnaie.... Signé présence de discrète et vénérable personne Messire Jean Lenormand prêtre et messire Philippe Dubois prêtre curé de Vimoutiers.

III. — 15 juin 1676. Subrogation Ch. de Maunoury

A tous ceux que ces lettres verront.... fut présent Charles de Maunoury, escuyer sieur des Manis, avocat aux vicomtés d'Argentan et Exmes, résidant à Montgomery, lequel..... subrogea M^e Pierre Crestey.... au droit et effet de l'acquêt qu'il a fait d'Odet Lemarchand, des maisons et héritages situés en la bourgeoisie de Vimoutiers.... et fut faite la dite subrogation par le prix et somme de 2.260^l, non compris 1^l 5^s de rente hypothèque transportée par le même sur Eustache Letourneur de Montgomery.

Sur le montant de cette acquisition, l'abbé Crestey a payé 1.260^l comptant, et promis de payer le surplus en une ou deux fois au dernier 20 ; et, comme condition de cette subrogation, le sieur de Maunoury se réserva droit de bancs, séance et sépulture pour lui et les siens dans la nef de l'Eglise de Vimoutiers, du côté gauche près et pilier du chœur.

Fait le 15 juin 1676 présence de Dubois et Lenormand, prêtres.

IV. — 16 janvier 1678. Contrat de fondation par l'abbé Crestey

A tous ceux qui ces lettres verront savoir faisons que, par devant Nicolas Crespin et Nicolas Letellier notaires garde notes commis par Sa Majesté à l'office du tabellionage de la vicomté d'Argentan et Exmes pour le siège de Vimoutiers ; — Fut présent M^e Pierre Crestey, curé de Saint Martin du Ménil Imbert diocèse de Lisieux lequel, pour la plus grande gloire de Dieu, et en reconnaissance des grâces qu'il a reçues et reçoit continuellement de son infinie bonté, et spécialement de celle qu'il lui a faite d'avoir, par arrêt du conseil du 23 avril 1665, fait démolir un temple d'hérétiques qui était dans sa paroisse, et enfin pour l'affection singulière que N. S. lui a donnée envers les pauvres — professant avec M^e François Crestey prêtre son frère les humanités en ycelle paroisse depuis longtemps, sans prendre aucun salaire en considération des pauvres garçons — A résolu de fonder un hôpital au bourg de Vimoutiers, dans le dit diocèse, par l'agrément de messire François du Harlay, archevêque de Paris, Duc et Pair de France, abbé de Jumièges, seigneur du dit lieu de Vimoutiers.

Vu le grand nombre d'années qui s'y rencontrent, et ayant plus de 2.000 communicants, et pour exécuter ce pieux dessein faire fondation, nourrir et entretenir les pauvres et fournir aux autres dépenses de l'hôpital.

A, par ces présentes, donné et donne par donation entre vifs les maisons, jardins et rentes qui suivent :

Une maison située au dit bourg qu'il a acquise de Robert Marescot par contrat passé devant les dits tabellions, le 30 Mars 1676.

Plus un corps de logis manable, avec deux autres et deux jardins aussi situés au dit bourg de Vimoutiers qu'il a acquis de Charles Mannoury, escuyer, sieur des Manis, par contrat devant les mêmes tabellions le 15 juin 1676 ;

et une autre maison et jardin situés au dit lieu qu'il a acquis de Laurent et François Mouley frères par contrat sous signature privée date du 23 octobre mois dernier ;

les dites maisons et jardins se bornant le tout ensemble d'un côté le sieur François Vicaire, d'autre côté Pierre Jehenne Lafontaine et Jacques Mouley sieur de Belleporte ou ses représentants ; d'un bout la rivière de Vie et d'autre bout la rue tendant à la Cour aux Moines, tenus de franche bourgeoisie de la baronie de Vimoutiers, franchises et quittes de toutes rentes et redevances ensemble d'hypothèques, ainsi qu'il les a acquis par les contrats.

Plus 50^l de rente hypothèque constituée par 700^l sur Alphonse Mannoury et François Petit de la paroisse de Heurtevent, par contrat passé devant Moisy et Moutreuil, tabellions à Livarot le 4 janvier 1645, contrôlé à Argentan le 10 janvier 1648, qu'Etienne Gontier lui a transportés par autre contrat passé devant Morand et Pollin, tabellions au Renouard le 10 octobre 1671 — sera la dite

rente de 50^l remplacée en cas d'amortissement en une autre rente ou fond assuré par le dit hôpital.

Plus tous les meubles qui lui appartiennent dans les dites maisons suivant l'inventaire et appréciation qui en a été faite.

Le dit hôpital, moyennant la dite donation et agrément de Monseigneur l'archevêque de Paris, sera érigé et établi par le bon plaisir du Roi, et autorisé par Mgr l'Evêque et Comte de Lisieux sous le vocable de *Notre-Dame de Pitié* dans l'une ou plusieurs des dites maisons pour y recevoir les pauvres de l'un et l'autre sexe, sains et malades, pourvu que ce ne soit pas de maladies incurables ou honteuses, tant du dit Vimoutiers que paroisses circonvoisines et autres lieux indifféremment et sans aucune préférence si ce n'est pour ceux de Vimoutiers; ayant néanmoins toujours égard à la plus grande pauvreté et nécessité d'un chacun, et proportionnant le nombre de ceux qu'on recevra au revenu du dit hôpital auquel on ne pourra recevoir les vagabonds et gens sans aveu. — On donnera aux dits pauvres les vêtements, nourriture, remèdes, instruction et assistance corporelle et spirituelle. — On leur enseignera même à lire et à écrire s'ils y sont propres et on leur fera aussi apprendre quelques métiers, ouvrages ou manufacture ou art libéral selon leur capacités, afin de les mettre à même de gagner leur vie honnêtement et, étant capables de ne rien faire, on tâchera de leur trouver une place ou condition, puis on les congédiera. On n'y recevra pas d'enfants s'ils ont moins de huit ans accomplis.

Cet hôpital sera administré suivant les réglemens approuvés par Mgr l'Evêque de Lisieux; laquelle administration est réservée au dit Sr Crestey sa vie durant, en qualité de fondateur et administrateur, et choisira et établira au dit hôpital de bonnes et vertueuses filles pour avoir soin des pauvres, les servir et assister en tout ce qui se pourra.

Les dites filles seront nourries et entretenues des revenus du dit hôpital s'il n'en est autrement disposé dans la suite des temps par le général des électeurs, l'administrateur et directeur assemblés en la forme, et après, et sans qu'elles puissent jamais rien avoir en propre de meubles ni immeubles, le tout demeurant au dit hôpital.

Elles seront chargées des meubles d'icelui par inventaire et rendront compte au dit Sr Crestey et à ses successeurs en l'administration, quand ils le désireront.

Il choisira un prêtre pour chapelain du même hôpital, y célébrera la messe et services, administrera les sacrements, fera les instructions et exercera tout ce à quoi est son office, s'engageant suivant les réglemens.

Il sera logé dans l'hôpital ou proche et gagé raisonnablement d'un revenu d'icelui sans qu'il puisse rien prendre aux oblations, luminaires, ny à toute autre chose qui en viendront et demeureront au profit du dit hôpital, se devant contenter de ses gages.

Le dit M^e François Crestey, prêtre, son frère, survivant, en aura aussi toute sa vie l'administration.

Après la mort du fondateur, et les dits sieurs Crestey frères décédés, il sera administré à perpétuité par le Sieur curé de Vimoutiers et ses successeurs en la dite Cure, par le chapelain et trois habitants et bourgeois que le dit sieur curé ou son vicaire, et le général assemblés par devant lui en la manière ci après choisiront issue d'une messe chantée du S^t Esprit qui sera charitablement célébrée par le Sieur Curé, vicaire ou chapelain le dernier de décembre, huit heures du matin et publiée au prône le dimanche précédent, afin que les électeurs se trouvent savoir : le chapelain du dit hôpital, deux prêtres, du dit Vimoutiers, deux gentils hommes du dit lieu les plus anciens d'âge et promotion, préférant le Sénéchal de la Baronnie ou son lieutenant, et, en cas d'absence le procureur fiscal ou receveur en charge de la fabrique, l'échevin ou prévôt de la Charité, l'administrateur du S^t Sacrement, le trésorier du Rozaire, le Syndic ordinaire des habitants, le médecin du dit hôpital ou, à son défaut, le chirurgien ou apothicaire, et, après avoir tous prêté serment d'une bonne élection, sera à la pluralité des voix des présents sans remise pour les défaillants, s'il n'y en avait en trop grand nombre; nommé un administrateur de la qualité requise par les ordonnances, déclarations, arrêts et règlements pour faire les recettes et mises pendant un, deux ou trois ans selon que les électeurs le jugeront à propos, et deux autres pour directeurs pendant trois ans avec le dit Curé ou chapelain lesquels seront chefs à perpétuité de la direction.

Sera aussi nommé un greffier pour le bureau et affaires du dit hôpital.

Lesquels administrateur, directeurs et greffier prêteront le serment, par devant le dit Curé ou vicaire de se comporter charitablement et fidèlement en leurs charges. On pourra néanmoins, si on trouve bon, continuer les mêmes qui y étaient en office, ou l'un d'eux s'ils l'acceptent ou non autrement.

Les curé, chapelain et administrateur auront chacun un double de l'inventaire des titres et papiers du dit hôpital, et un registre de copies diceux dûment collationné de ce qu'il y en aura de principaux ensemble des statuts et règlements, pour y avoir recours en cas de besoin.

Demeureront les originaux des enseignements et contrats dans une armoire fermant à trois clés différentes au dit hôpital, dont ils en auront chacun une sans en pouvoir rien divertir, si ce n'est par nécessité, auquel cas celui qui en prendra, en signera la charge sur le dit inventaire.

On ne pourra prêter ni constituer aucun denier au dit hôpital, si ce n'est du consentement du général et sous bonne caution qu'il acceptera de bonne foi sans garantir de solvabilité.

L'administrateur veillera à employer par l'avis des dits S^s curé de Vimoutiers, chapelain et directeurs, les deniers qu'il pourra avoir aux mains soit de retraits, amortissements, legs, donations ou autre chose montant à somme considérable, en sorte qu'il ne

demeure cheux à laquelle fin il en fera faire la proclamation au prône de la messe paroissiale, et faute du quel emploi il en fera l'intérêt au denier vingt si autrement il n'en est déchargé en connaissance de cause par les dits sieurs curé, chapelain et directeurs.

En cas de partage d'avis par le général des électeurs qu'il sera tenu d'assembler, rendra le dit administrateur compte dans un an devant le dit sieur curé, en la présence du chapelain et directeurs, et, à la fin de son temps, le dit compte sera rendu clos et arrêté entièrement en la présence de ceux qui feront la nouvelle élection s'il n'en est pas continué.

Il mettra aux mains de son successeur le dit registre de copies, inventaire et clé d'armoire avec les deniers qu'il devra : si les directeurs électeurs ne trouvent juste de lui donner temps de trois mois au plus pourvu qu'ils y voient de la sûreté, et faute de quoi le dit temps passé, il sera obligé à l'intérêt au denier vingt sans en pouvoir être dispensé, et si la mise excède la recette, il aura pareil intérêt après trois mois jusqu'à l'actuel paiement :

Les dits curé, chapelain, directeurs et administrateurs feront leur possible pour procurer le bien spirituel et temporel du dit hôpital, et, pour cet effet, ils s'assembleront et tiendront bureau tous les quinze le vendredi du matin, et plus souvent s'ils l'estiment nécessaire, conféreront entre eux des affaires et besoins de l'hôpital, et pourvoient à tout du mieux possible.

S'il arrive que leurs sentiments soient partagés sur quelque point, ils le décideront à la pluralité des voix, signeront tous ce qu'ils arrêteront avec le greffier dans le registre du bureau et ne pourra l'administrateur disposer d'aucune chose sans l'avis des autres en la place par les curé, administrateurs et directeurs pour voir choisir un chapelain ou des filles.

Lorsque l'office du chapelain sera vaquant ou que l'on aura besoin de filles lesquelles seront des plus obligées de montrer à lire et à écrire, instruire et catéchiser charitativement les petites filles de Vimoutiers et paroisses circonvoisines et autres lieux qui y voudront venir sans en rien exiger n prendre s'il ne leur en est volontairement donné.

Seront aussi tenues de faire prier Dieu tous les jours matins et soir pour les fondateurs et bienfaiteurs du dit hôpital.

Pourront aussi destituer le chapelain et y en mettre un autre en sa place et faire le même changement à l'égard des filles lorsqu'ils le croiront nécessaire pour le bien de l'hôpital, et connaissant mauvaise conduite, scandale ou faute notable.

Toutefois les élections et changements n'auront point lieu si les électeurs et général dénommés et assemblés comme ci-dessus s'y opposent ; mais, en ce cas, ils pourront choisir un autre chapelain et d'autres filles ou continuer les mêmes personnes en leurs offices, et sera, en cas de destitution payé aux filles leur vie durant seulement l'intérêt au denier vingt de la dot qu'elles auraient apportée, ou de la valeur de leurs biens meubles à leur choix, suivant l'appré-

cation arrêtée par les curé, chapelain, administrateurs et directeurs et d'autant que le bon ordre de l'hôpital et les biens que l'on espère de son établissement dépendent beaucoup du chapelain et des filles à ce sujet.

On aura très grand soin que l'office du chapelain soit toujours exercé par un prêtre vertueux et capable et que les filles que l'on commettra à servir et à assister les pauvres aient les qualités requises à cet emploi. Les curé, administrateurs et directeurs veilleront soigneusement à ce que les réglemens soient exactement observés par toutes les personnes qui serviront dans l'hôpital, et, s'ils s'en trouvent qui refusent de s'y soumettre, ils les renverront.

Il sera célébré à perpétuité une messe basse en reconnaissance de la dite fondation tous les dimanches et fêtes par le chapelain de l'hôpital pour les dits Pierre, François et Pierre Crestey, sieur des Tourailles, leurs frères, pour le repos de leurs âmes après leur mort et pour celle de leur père et mère, parents et amis vivants et trépassés, ensemble pour tous les bienfaiteurs du dit hôpital aussi vivants et défunts avec recommandation de prières à l'offerte : *Pater, De Profundis et Deus venia largitor* et de plus, après la mort des trois frères, sera célébré pareillement, à perpétuité au dit hôpital, une messe chantée tous les ans au jour du décès de chacun d'eux pour le repos de leurs âmes et celles de leur père et mère, parents et amis trépassés avec recommandation de prières à l'offerte comme ci devant. Les dits frères Crestey s'obligent de dire ou faire dire pendant leur vie les messes des fêtes et dimanche à la décharge du dit hôpital.

Est intervenue au dit contrat Demoiselle *Marie Denis*, veuve de Pierre Eudes, sieur de Guéperreux, demeurant au dit Vimoutiers, laquelle, pour contribuer à l'établissement du dit hôpital, a du consentement de M. Philippe Dubois, curé de Vimoutiers; de M. Germain Delisle prêtre, par Thieulin François Barbon, trésorier de l'Eglise du dit lieu; de MM. Jean Lenormand pour Blanchet Jacques Delisle de M. Delisle pour Jobez, tous prêtres; Claude de Marescot, escuyer, conseiller du Roi, premier président en l'élection d'Argentan; Charles de Vaumesle, écuyer, sieur d'Enneval; Pierre Jehanne sieur du Clos; Guillaume Rogère; François Vicaire; Denis Lelasseur; Guillaume Denis; Gilles Marescot; Jacques Leroy; Pierre Jehenne; Larangée; Robert Desvaux; Labruyère pour Angot; Michel Sauval; André Launay; François Foubert et Jean Jobey, tous habitants et bourgeois du dit lieu de Vimoutiers, présents et assemblés au son des cloches, après lecture et publication faite de la minute des présentes au prône de la messe afin d'en délibérer.

A révoqué la donation quelle a ci devant faite au Trésor par contrat passé devant Hamelin et Lenormand, notaires en ce lieu le 20 janvier 1661, d'une maison contigue à celle ci-devant donnée par ledit sieur Crestey, et a donné et donne la dite maison par donation entre vifs au dit hôpital, à la charge de continuer néanmoins à

payer par ledit trésor, à l'acquit de la dite Denis 21 l. 7 s. 6 d. de rente à la confrérie du Saint Sacrement du dit lieu pendant la vie de la dite Demoiselle ; seulement la dite rente devra être payée et prise après sa mort sur les autres biens de sa succession, suivant contrat passé devant Crespin, notaire en ce lieu le 22 juillet 1665, d'autant que le dit hôpital demeurera chargé de fournir une chambre à perpétuité dans le bourg pendant l'Avent et le Carême, 8^{me} du S^t Sacrement et autre temps qu'il y aura un prédicateur au dit Vimoutiers (1).

Et en ce cas que le dit hôpital ne puisse faire.... soit par default de lettres patentes du Roy ou par quel que cause que ce soit, ou si, étant bien établi, il vient néanmoins à cesser d'être au dit Vimoutiers soit par mauvaise administration, force majeure ou autre voie, les donations du S^r Crestey et de la demoiselle Denis seront absolument nulles et sans effet, alors la moitié des meubles et immeubles reviendrait au dit fondateur ou au dit M^e François Crestey son frère lui survivant, et ensuite au dit S^r des Tourailles ou aux héritiers des trois dits frères après leur mort ; et l'autre moitié vertira pour la Chapelle S^{te} Catherine, dans l'Eglise du bourg de Trun, lieu de sa naissance, à charge de messe et service à son intention en rapport avec la valeur de la dite moitié par le contrat particulier qui en sera passé.

Enfin, dans le cas où ces dernières recommandations ne seraient pas exécutées, le S^r Marescot pourra rentrer en la maison par lui vendue, en rendant au dit S^r Crestey ou héritiers la somme de 500 l., et la maison donnée par la Vve Denis retournera au trésor suivant la donation sus vantée.

Il en sera de même pour toutes les autres donations qui pourront être faites.

A ce présent *Charles Morel*, escuyer sieur de St Martin de la paroisse de Heurtevent, garde de corps de Monsieur le Duc d'Orléans, lequel, meü de charité a volontairement pour ayder à la fondation dudit hôpital et subvention des pauvres, donné et donne par ces présentes le capital de 28 l. de rente hypothèque constituée au denier quatorze sur M^{lle} Marthe Lefrançois, Vve de feu François Bonnet, escuyer, sieur de la Chesnée, et Guillaume Bonnet, escuyer sieur de la Tour, son fils, par contrat sous signature privée du 1^{er} avril 1678, à laquelle fin il a présentement mis aux mains du dit

(1) Robert de Marescot, cousin de Marie Denis, souleva une difficulté au sujet de la donation faite par cette dernière, sous le prétexte qu'elle n'avait ni le pouvoir, ni le droit, d'avoir ainsi disposé de ce qui lui appartenait en faveur de l'hospice. Mais le 27 décembre 1685, survint une transaction où il est dit : « Désirant exécuter les volontés de sa cousine, et même augmenter les revenus de l'hospice, afin de participer lui et sa famille, aux prières et oraisons qui se doivent faire, Robert de Marescot céda et délaissa au dit hôpital tous les héritages provenant de la succession de la dite demoiselle, à la condition que les administrateurs de l'hospice lui paieraient 600 l. et le déchargeraient de toutes les dettes mobilières et immobilières que la dite demoiselle Denis pourroit avoir.

sieur Crestey fondateur et administrateur du dit hôpital, le contrat de la dite rente reversible ou la valeur d'icelle au dit sieur de St Martin ou ses héritiers.... et ce, en présence et du consentement du dit M^e François Crestey, prêtre... et aux conditions et charges acceptées par le dit curé de Vimoutiers, et les habitants ci devant comparants.

En exécution duquel contrat le dit fondateur a nommé pour filles à servir au dit hôpital sœur *Catherine Duval*, d'Alençon et *Anne Jourdain*, de Falaise, lesquelles présentes, s'y sont obligées et ont été acceptées par le dit sieur curé et général des habitants de Vimoutiers, sous les conditions sus énoncées.

Et le présent contrat ensemble ceux d'acquisition des maisons et héritages faits par le sieur Crestey du sieur des Manis présent, promettant tenir son obligation.

Fait et passé à Vimoutiers le dimanche avant midi, 16^e janvier 1678, présence de M^e Pierre Duchesne, chirurgien, demeurant à St Germain de Montgommery et Guillaume Doissel, clerc de la dite Eglise de Vimoutiers, témoins qui ont, avec les dits Crestey frères, signé le présent contrat.

Suivent les signatures.

V. — 18 septembre 1678. Approbation de l'archevêque de Paris

François, par la grâce de Dieu et du siège apostolique, Archevêque de Paris, Duc et Pair de France, Commandeur des ordres du Roy, Proviseur en Sorbonne, Abbé de Jumièges et, en cette qualité, seigneur de la baronnie de Vimoutiers, au diocèse de Lisieux.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Le sieur Pierre Crestey, curé de S^t Martin du Mesnil Imbert, au diocèse de Lisieux nous a remontré que, dans le désir qu'il a d'établir un hôpital pour les pauvres tant sains que malades du dit bourg de Vimoutiers et des environs, il a fait donation de plusieurs maisons, héritages et rentes à lui appartenant, pour y être destinées et affectées aux clauses et conditions sur le dit contrat de la dite donation et fondation.... le 16 janvier de la présente année. Auquel contrat sont intervenus le S^r Crestey et les plus notables habitants et bourgeois du dit bourg de Vimoutiers qui ont donné leur consentement à l'établissement du dit hôpital comme leur étant fort avantageux. — Comme aussi y est intervenu D^{eu} Marie Denis, V^o de feu Pierre Eudes.... et Charles Morel.... ensuite de quoy, M. l'Evêque de Lisieux a agréé le dit contrat et l'érection du dit hôpital aux clauses et conditions y portées par son consentement du 18 du mois de janvier, en sorte qu'il ne lui reste plus que notre consentement pour solliciter des Lettres patentes du Roy confirmatives du dit établissement.

A ces causes, voulant contribuer de notre part à une aussi bonne œuvre ;

Nous avons consenti et consentons par ces présentes au dit établissement et érection d'un hôpital dans le dit bourg de Vimoutiers pour y recevoir et assister les pauvres suivant et conformément au dit contrat de fondation du 18 janvier, et eu consentement du dit Sieur Evêque de Lisieux, en obtenant lettres patentes de sa majesté.

A cet effet, et non autrement,

Donné à Paris, en notre Palais archiépiscopal, le 18 Septembre 1678.

VI. — Février 1679. Lettres patentes autorisant la fondation

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous prés, et à venir, Salut, notre cher et bien aimé Pierre Crestey, prestre, curé de S^t Martin du Mesnil Imbert.... nous a très humblement fait représenter que dans le désir que....

A ces clauses, et désirant témoigner combien nous avons agréable cette œuvre de piété et de charité du dit M. Crestey et des autres personnes qui y ont déjà contribué et contribueront ci-après au dit établissement suivant notre dite déclaration.

Inclinant aux très humbles remontrances du dit P. Crestey et voulant même y contribuer de notre part, après avoir fait voir à notre conseil le dit contrat de donation et fondation du 16 Janvier dernier, l'acte du consentement de l'Evêque de Lisieux du 18, et celui de notre dit Cousin Archevêque de Paris, Seigneur de Vimoutiers, à cause de l'abbaye de Jumièges du 18 Septembre et autres pièces ; — De notre autorité royale. —

Nous avons agréé, ratifié, et approuvé, agréons, ratifions et approuvons et autorisons par ces présentes signées de notre main le dit établissement de notre hôpital au dit bourg de Vimoutiers pour y retirer les pauvres suivant et conformément à ce qui est porté par le dit contrat de donation et de fondation et actes de consentement que nous voulons être exécutées selon leur forme et teneur, aux charges et conditions y portées, pourvu qu'il n'y rien de contraire à nos droits n'y à ceux d'autrui.

Si donnons en mandement à nos âmes et feaux conseillers, les gens tenant de notre cour de Parlemnet de Rouën, chambre des Comtes et Aydes, Présidents et Trésoriers généraux au Bureau de nos Finances étably à Alençon que ses présentes avec le dit contrat de fondation ils fassent lire, garder, observer et entretenir selon leur forme et teneur à la diligence de nos procureurs généraux ezd^s. cours auxquels nous enjoignons d'y tenir la main, faisant cesser tous troubles et empeschemmts desrogeant à tout ce qui pourrait être contraire à ces précédentes et des dérogations y contenües ; car te est nostre plaisir, et enfin que ce soit chose ferme et stable a toujours, nous avons fait mettre notre sêel à ces présentes, sauf en autre chose nostre droit et l'autrui en toutes...
Donné à Saint-Germain en Laye au mois de février l'an de grâce mil six cent soixante dix neuf, et de nostre règne le trente sixième.

Par le Roy : PHELIPEAUX.

LOUIS.

En autorisant cet hôpital, le Roi nomma pour administrateurs le curé de Vimoutiers et le chapelain de la maison. Dans cet arrêt, on lit ce qui suit :

« Les malades des deux sexes seront, s'il se peut dans un corps de logis ou salles séparées; les statuts seront représentés à la Cour afin d'y être enregistrés; le chapelain sera logé-proche ou dans le dit hôpital sans que son logement ait néanmoins communication avec l'appartement des filles servantes ou malades.»

VII. — 5 mai 1679. Donation Philippe Parent

Par devant Charles Maignet, notaire, pour le siège et sergenterie du Sap, contrat de donation par vénérable et discrète personne M^{re} Philippe Parent, prêtre ancien curé de Mardilly, à l'hôpital de Vimoutiers, d'une somme de 930 lv. pour dire et célébrer à perpétuité dans la chapelle du dit hôpital pour lui et les siens deux messes basses, chaque semaine.

VIII — 12 décembre 1679. Création de foires : Consentement de l'archevêque de Paris

Nous, Archevesque de Paris, Duc et Pair de France, Commandeur des ordres du Roy, et Abbé de Jumièges, consentons que les habitants du bourg de Wimoutier dont nous sommes seigneur à cause de nostre abbaye de Jumièges obtiennent des lettres patentes de sa Majesté pour establir des foires aud. bourg de Wimoutier aux jours qui seront trouvés les plus commodes à la charge que les deniers et profits qui proviendront de l'établissement des dites foires seront mis entre les mains des administrateurs de l'hôpital établi aud^e lieu de Wimoutier et seront employés à la nourriture et subsistance des pauvres dud^e hospital.

Fait à en nostre Palais archiépiscopal ce douzième Décembre mil six cent soixante dix neuf.

IX. — 25 mai 1680. Création de Foires : 1^{res} Lettres patentes

Nous voulons que tous nos marchands et autres puissent aller et venir, séjourner, vendre, débiter, troquer eschanger toutes sortes de marchandises licites et permises, sous les privilèges, franchises et libertez des autres foires de la province... Promettons aud. Crestey de faire bâtir halles, bancs, estaux nécessaires po^r le couvert et la sûreté des marchands et de leurs marchandises, et percevoir les droits qui seront pour ce dus suivant les us et coutumes des lieux; pourveu toutefois qu'à quatre lieues à la ronde il n'y ait aud. jours autres foires auxquelles ces présentes puissent préjudicier et qu'elles n'eschéent aux jours du dimanche et festes, auq^l cas elles seront remises au lendemain ou autre jour ouvrable que le lundj. Et sans qu'on puisse prétendre aucune franchise et excep-

tion de nos droits..... Donné à Fontainebleau le 26^e jour de may, l'an de grâce mil six cent quatre vingt, et de nostre règne le 38^e

signé : LOUIS.

X. — 18 avril 1681. Création de Foires ; 2^e Lettres patentes

..... A ces causes, voulant favorablement traiter le d. Crestey, en confirmant nos dittes lettres patentes du 25 mai 1680, et les amplifiant de deux autres foires ; de notre grâce, pleine puissance et autorité royale ; nous avons créé et établi, créons et établissons par ces présentes, signées de nostre main au dit bourg de Wimoutier six foires par chaque an aux dits seconds mercredis des dits mois d'avril, may, juin, juillet, octobre et novembre, auxquelles foires nous voulons, etc... Donné à S^t Germain en Laye le 18^e jour d'avril, de l'an de grâce mil six cent quatre vingt un, et de notre règne le 38^e

Signé : LOUIS.

XII. — 25 octobre 1683. Réception Marie-Madeleine Berthelot

Devant M. Nicolas Crespin..... P. Crestey, considérant le bon zèle..... de Madeleine Berthelot, fille de Philippe Berthelot, sieur des Thuilleries, ancien archer de la Prévôté générale de Normandie, l'a reçue et admise pour fille de cœur à l'hôpital de Vimoutiers. En raison de laquelle réception Ph. Berthelot donne et aumône aud. hôpital un corps de logis avec pièces annexes, une pièce de terre dite *la Bove Perier*, une autre dite *le Champ Morand*, et le capital de 25 liv. de rente hypothèque que l'hôpital lui faisait à cause de l'acquêt fait par lui du sieur Harel (25 octobre 1683) Madeleine Berthelot portait le nom de sœur S^{te} Croix.

XI. — 14 septembre 1681. Réception de Agnès Oriot

Par devant les notaires royaux à Lisieux fut présente honneste fille *Agnès Oriot*, demeurant en cette ville de Lisieux, paroisse S^t Germain, âgée de 23 ans, et libre de ses droits, laquelle désirant se retirer du monde et entrer en quelque communauté pour y vaquer plus librement au service de Dieu et travailler efficacement au sallut de son âme, aurait été inspirée de se joindre avec de bonnes et honnestes filles qui gouvernent les pauvres de l'hôpital de Vimoutiers, pour a quoy parvenir elle se serait adressée à vénérable et discrète personne messire Pierre Crestey, prestre, curé de Barenton, diocèse d'Avranches, fondateur et seul directeur administrateur du dit hôpital et l'avoir supplié de la recevoir au nombre de ses pieuzes hospitalières pour y servir avec elles les pauvres du dit hôpital le reste de sa vie, et affin de n'estre pas tout à fait à charge aux hospitalières, et en quelque manière indemniser de la dépense qu'elle pourrait lui causer pour la nourriture, entretien et autres choses nécessaires pour sa subsistance, a promis donner et

donne quitte et délaisse pour ces présents au dit hospital stipulé et représenté par le dit sieur Crestey..... le peu de revenu qu'elle pourrait avoir qui consiste en 750 liv. à elle délaissés par ses frères Oriot prestre, et Jacques Oriot chirurgien, comme étant sa part dans la succession de ses père et mère suivant contrat des 14 septembre 1681 et 29 juillet 1682 (20 Septembre 1686).

XIII. — Donation Robert Lenormand

Par acte notarié, *Robert Lenormand*, escuyer, S^t Darbois ; considérant que la mort est certaine, avant de partir de ce mortel monde, a voulu disposer de son vivant, dicté et nommé son testament, recommandé son esprit à Dieu notre Créateur et Sauveur et à la Très Sainte Vierge, donne et lègue à l'hospice de Vimoutiers 20 l. de rente à prendre sur Jacques Boutemont d'Abbeville, à charge de 12 messes basses à perpétuité le premier vendredi de chaque mois 7 avril 1698.

Robert Lenormand est décédé le 12 janvier 1698.

XIV. — 13 juillet 1696. Arrêt du Conseil d'Etat concernant les Maladreries cédées à l'Hospice

Vu au conseil du Roy l'avis du Sieur Evêque et comte de Lisieux sur l'emploi à faire au profit des pauvres des biens et revenus des maladreries et hospitaux y mentionnez du diocèse de Lisieux.

En exécution de l'Edit et des déclarations des mois de Mars, Avril et Août seiz cent quatre vingt treize ; Ouy le rapport du sieur de Fourcy conseiller d'Etat et suivant l'avis des sieurs commissaires députez par sa maïesté pour l'exécution desd'edit et déclarations et tout considéré.

Le Roy, en son conseil, en exécution des d/ edit. et déclarations.

A uni et unit à l'hospital des pauvres malades de la ville de Vimoutiers les biens et revenus des maladreries de St-Christophe de Gacé, de St Jean de la Rivière, et de St Marc ou St Nicolas paroisse de Guerquesalles pour en jouir du premier juillet seize cent quatre vingt quinze et estre les d/ revenus employez à la nourriture et entretien des pauvres malades du d/ hospital, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent être tenues les d/ maladreries, et de recevoir les pauvres malades des lieux et paroisses de leurs situations à proportion de leurs revenus. En conséquence, ordonne sa maïesté, que les titres et papiers concernant les d/ maladreries, biens et revenus en dépendans qui peuvent estre en la possession de M^e Jean Baptiste Macé cy devant greffier de la Chambre royale aux archives de l'ordre de S^t Lazare, et entre les mains des commis et préposez par le sieur intendant et commissaire de parti en la généralité dont dépendent les d/ lieux, mesme en celle des chevaliers du d/ ordre, leurs agens, commis et fermiers ou autres qui jouissaient des d/ biens et revenus avant l'édit du mois de mars mil six cent quatre vingt treize seront déli-

vrez aux administrateurs du d/ hospital. A ce faire les depositaires contraints par toutes voies — Ce faisant, ils demeureront bien et valablement déchargez et pour l'exécution du présent arest seront toutes lettres nécessaires expédiées.

Fait au Conseil privé du Roy, A Paris le treize Juillet mil six cent quatre vngt seize. — Collation faite sur l'original représenté par Maistre Germain Paris, prestre, chapelain du d/ hospital.

Par moy nott^{re} soubz signé le vingt six Juillet dix sept cent neuf.

G. Paris JOBEY collationné à Vimo^{re} par Manoury.

XV. — Août 1696. Lettres patentes concernant les Maladries cédées à l'hospice

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, A tous présents et advenir salut; nos bien aimez les administrateurs de l'hospital de la ville de Vimoutiers, diocèse de Lisieux, nous ont fait remontrer que, par nos édit et déclarations des mois de mars, avril et Août mil six cent quatre vingt treize, nous aurions désuni de l'ordre de Notre Dame du Mont Carmel les maladies et léproseries qui y auraient été jointes et yncorporées autre notre édit du mois de Décembre mil six cent soixante douze, déclarations et arests rendus en conséquence avec et y celles réunies aux hospitaux desquels elles auraient été désunies, ce qui a donné lieu à l'arrest rendu en notre conseil le treizième jour de Juillet mil six cent quatre vingt seize, portant réunion à l'hospital de la ville de Vimoutiers des biens et revenus des maladies de S^t Christophe de Gacey, de S^t Jean de la Rivière, et de S^t Marc ou de S^t Nicolas de la paroisse de Guerquesalles, et, qu'à cet effet, toutes lettres nécessaires en soient expédiées lesquelles il nous ont très humblement fait supplier les vouloir accorder.

A ces Cauess, après avoir fait voir en nostre conseil le susdit arest du treize Juillet mil six cent quatre vingt seize, cy placé sous le contre scel de notre chancellerie, et, désirant que nos édit et déclarations des mois de mars, avril et août mil six cent quatre vingt treize soient exécutés selon leur forme et teneur;

Avons joint, réuni et incorporé et, par ces présentes, signées de nostre main, joignons, réunissons et incorporons aud/ hospital de la ville de Vimoutiers les biens et revenus des maladies de S^t Christophe de Gacey, de S^t Jean de la Rivière, et de S^t Marc ou S^t Nicolas paroisse de Guerquesalles, pour estre les revenus employés à la nourriture et entretien des pauvres malades aud/ hospital, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent être tenues les maladies et recevoir les pauvres malades des lieux et paroisses de leurs situations à proportion de leurs revenus; et, en conséquence, nous ordonnons que les titres et papiers concernant les d/ maladies, biens et revenus en dépendant qui peuvent estre en la possession de M. Jean Baptiste Macé, cy devant greffier de la chambre royale aux archives de l'ordre de S^t Lazare et entre les mains des commis et préposez par le sieur

intendant et commissaire de parti en la généralité de....., mesme en celles des chevaliers du d/ ordre, leurs agents, commis ou fermiers ou autre qui jouissaient des d/ biens et revenus avant nostre édit du mois de mars seize cent quatre vingt treize seront délivrez aux d/ administrateurs du d/ hospital — A ce faire les dépositaires contraints par toutes voies. — Ce faisant ils demeureront bien et valablement déchargez. — Nous donnons en mandement nos amys et féaux conseillers, les gens tenant nostre cour de Parlement de que ces présentes ils fassent enregistrer et du contenu en ycelles, ensemble au d^e arrest jouir les d/ exposans et ceux qui leur succéderont en la d/ qualité d'administrateurs du d/ hospital pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens non obstant tous édits, arêts et réglemens à ce contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces d/ présentes à commencer la jouissance du premier juillet seize cent quatre vingt quinze, conformément à l'arrest du conseil du vingt deux du d/ mois de juillet seize cent quatre vingt quinze.

Car tel nostre plaisir et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné à Versailles, au mois d'aoust, l'an de grâce, mil six cent quatre vingt seize, et de nostre règne le cinquante quatr^e.

signé : LOUIS.

Ces présentes à l'arrest du conseil d'Etat privé du Roy atachez sous le contre scel, et y celles ont été enregistrées au registre de la Cour pour estre exécutées selon leur forme et teneur, suivant l'ordonnance de ce jourdhuy.

A Rouen, au Parlement, le neuvième février mil six cent quatre vingt dix sept.

signé : PHELIPEAUX.

Collation faite, etc (Comme à la pièce d'autre part).

XVI. — 12 mai 1691. Réception de Marie Fossey

Du Samedi, après midi, 12^e jour de mai 1691, en l'hospital général des pauvres du bourg de Vimoutiers, fut présent vénérable et discrète personne Messire P. Crestey, prestre, curé à Barenton... lequel, considérant le bon zèle et piété d'honneste fille *Marie Fossey*, fille de deffunt Léonard Fossey et dame Estard de la paroisse de Ste Scolasse, vicomte d'Essay, étant de présent au d/ hospital, et y ayant demandé à faire son noviciat, la recue et admise pour fille de chœur hospitalière au dit hospital pour y demeurer le reste de ses jours, y vivre selon la règle et statuts.

En faveur de laquelle réception, messire Marin Estard, prestre, curé de Semalé, son oncle, a promis donner aud/ hospital comme aumosne 1.200 l. payables moitié dans un an et moitié un an après et, en attendant, il paiera 80 l. de pension par an 12 mai 1691.

XVII. — 14 novembre 1692. Réception de Marie Leblanc

Par devant Nicolas Crespin... fut présente très vertueuse sœur Catherine Duval, directrice de l'hospital général des pauvres du bourg de vimoutiers, au nom et comme stipullante et faisant fort pour vénérable et discrète personne Messire Pierre Crestey..... promettant qu'il aura le présent pour agréable et luy faire agréer et ratifier toutes fois et quantes laquelle, considérant le bon zèle et piété d'honneste fille *Marie Leblanc*, fille majeure et habille d'user de ses droits de deffunt *François Leblanc*, sieur Desperelles, de son vivant pourveu d'une charge d'archer en la Prévosté générale de Normandie, et d'honneste femme Marthe Deshayes, encor vivante, estant de présent aud/ hospital et y ayant demeuré, et pour la seconder en son bon dessin, la reçue et admise pour demeurer pensionnaire perpétuelle au/ hospital le reste de ses jours avec les mesmes assurances des autres filles hospitalières de cœur, ne pouvant prendre l'habit à cause d'une surdité d'oreille, et y vivre suivant la règle des dites dames de cœur..... en faveur de laquelle réception la ditte dame Desperelles à ce présent et acceptante, a promis donner aud/ hospital pour aumosne pour la subsistance de la d/ fille et des pauvres, la somme de 500 l. au moyen d'un transport de 21 l. 8 d. constituées par 300 l. de principal, et de 200 l. payables dans quatre ans au denier dix huit.

A ce contrat sont intervenus Jean Leblanc, sieur Desperselles, archer en la Prévosté générale de Normandie, maitre Germain Leblanc prestre et Charles Alexis Leblanc, frères de la ditte fille, lesquels pour demeurer quittes de la légitime part quelle pourrait demander de la succession du d/ deffunt leur père, ont promis donner chacun la somme de 175 l. payables dans quatre ans au denier vingt.

Cette réception porte la date du 14 novembre 1692.

XVIII. — 23 septembre 1695. Réception de Jeanne Huguais

Par devant Jean Jobey, notaire garde notte royale en la vicomté d'Exmes au siège de Vimoutier... présence de P. Crestey, considérant le bon zèle et ferveur de honneste fille *Jeanne Huguais*, fille de feu honorable homme Robert Huguais et de Jacqueline Jourdain, demeurant à Lisieux, à ce présente âgée suivant que la coutume le requiert estant demeurante des y à quinze mois aud/ hospital auquel a fait son noviciat et pour la seconder en son bon dessin la présentement reçue et admize pour fille hospitalière... En faveur de laquelle réception, la ditte fille a donné aud/ hospital par aumosne 490 l. en argent avec sa part dans la succession de ses père et mère. Acte du 23 septembre 1695. Cette religieuse portait le nom de sœur Ste Marie.

XIX. — 18 février 1700. Réception de Marie-Charlotte de Bocquency

Le 18^e jour de février 1700, par devant Jean Jobez..... fut présent Germain Paris, prêtre et chapelain de l'hospital, comme porteur de pouvoir de P. Crestey..... lequel, assisté de Catherine Duval, Directrice; Marie Madeleine Berthelot de S^{te} Croix; Marie Crespin de l'Assomption; Elisabeth de Bocquency, S^r S^t Augustin; Marguerite Houblecq de la Conception; considérant le bon zèle et la ferveur de damoiselle *Marie Charlotte de Bocquency*, fille de Guillaume de Bocquency, écuyer, sieur de Tenney et de defunte noble dame Charlotte de la Vallée, estant depuis plusieurs années pensionnaire au d/ hospital, pour lui donner les moiens de parvenir à ses bons dessains, la reçue et admise pour notre religieuse hospitalière.

En faveur de laquelle réception, le sieur de Tenney, pour demeurer quitte et déchargé de la dot de sa fille tant succession paternelle que maternelle, a donné 100 liv. de rente, hypothèque constituée par 1800 liv. à prendre sur Jacques de la Houssaye, sieur du Plessis, et marquis de Malortye ecuyer, sieur de Bosgirard, en la paroisse de Nouares, proche Lieurey : Cette religieuse portait le nom de S^r S^t Joseph.

Par cet acte de réception on voit que précédemment il y avait une religieuse qui était probablement la cousine de Charlotte de Bocquency et qui sous le nom de S^r S^t Augustin portait dans le monde celui de Elisabeth de Bocquency, et était issue du mariage de Jacques François de Bocquency avec damoiselle Elisabeth du Chapelet. Après la mort de son unique frère Jacques, et celle de ses père et mère, Elisabeth se trouva donc seule héritière, et, à ce titre elle réclama des arrérages dûs par plusieurs fermiers. Mais Gabriel du Chapelet, son oncle, chevalier et seigneur de Maillebois, la Goulafrière, le Sap André et Bosgirard, contesta cette créance, prétextant que Mademoiselle de Bocquency était inhabile à recueillir la succession de son frère invoquant à cet effet les statuts de l'hôpital où il est dit.....« Comme la fin principale du fondateur « de l'hôpital de Vimoutiers et des sœurs qui y sont et seront établies à l'avenir est de se consacrer entièrement au service de « Dieu et de N. S. Jésus par l'intercession et sous la protection et « sous la confrérie de la T. S. Vierge, N. D. de Charité, afin que « aidés de son sacré secours, les pauvres y soient instruits à la « piété, enseignés à la perfection chrétienne, formés à lire, écrire, « travailler à diverses sortes d'ouvrages utiles et honnêtes, et « même afin que les pauvres malades y soient médicamentés et « assistés dans tous leurs besoins temporels, corporels et spiri- « tuels pour sa plus grand-gloire, pour le salut et la perfection du « d/ fondateur et de ses sœurs, la sanctification des pauvres et « pour l'édification du prochain, il semble qu'il est très juste pour « conduire un saint ouvrage selon les mouvements de son divin « esprit d'y établir quelques statuts et réglemens sous la permis-

« sion, l'autorité et approbation de monsr, ill. et rev. Léonor de
« Matignon, évêque et comte de Lisieux.

Chapitre XVIII. — Du vœu de pauvreté

« Comme la source de tous les maux est le désir déréglé de pos-
« séder des biens extérieurs et que ceux qui s'y laissent dominer
« tombent, comme le dit l'apôtre, dans la tentation et dans les
« filets du démon, il faut que les sœurs, par le vœu particulier de
« pauvreté renoncent à l'affection d'en posséder jamais, et de
« n'avoir aucun domaine ni propriété; mais non pas au droit que
« la nature et les lois leur donnent de succéder et hériter légitime-
« ment aux meubles et immeubles de leurs parents pour en faire
« les membres de T. C. leurs héritiers et être dispensés par les
« supérieurs et directeurs dans le d/ hospital sans que cela leur
« donne sur les successions aucun domaine ni propriété pour leurs
« usages particuliers et rompre leur vœu singulier, imitant les
« premiers chrétiens qui emportaient le prix de leurs revenus aux
« pieds des Apôtres pour être employés aux nécessités et soulage-
« ment des pauvres. »

Après une procédure qui a duré du 24 juillet 1711 au 13 juin 1714,
défaut fut prononcé contre le S^r du Chapelet et un jugement rendu
au Parlement de Rouen au profit de M^{lle} de Bocquency.

XX. — 9 mars 1703. Réception de Jeanne-Elisabeth de Vaumesle

La réception de *Jeanne Elisabeth de Vaumesle* en religion S^r de
l'Enfant Jésus a eu lieu le 9 mars 1703 : mais sa dot n'a été régula-
risée que le 7 8^{bre} 1706 de 1706 de la manière ci-après.

Le 7^e d'octobre 1706, par devant Jean Jobez..... en présence de
très vertueuses dames sœurs Catherine Duval, directrice de l'ho-
pital; Marie Madeleine Berthelot de S^{te} Croix; Marie Crespin, de
l'Assomption; Elisabeth de Bocquency de S^t Augustin; Margue-
rite de Houblecq de la Conception; Jeanne Huguais de S^{te} Marie;
Marie Charlotte de Bocquency de S^t Joseph; Marie Henriette de
Lycée du S^t Sacrement; Marie Anne Morel de la Passion..... étant
bien informées de l'intention de damoiselle *Jeanne Elisabeth de
Vaumesle*, fille de Guillaume de Vaumesle, écuyer sieur de Beau-
parc et de feu noble dame Elisabeth Fortin, et voulant les Jittes
dames favoriser les bonnes intentions de la dite damoiselle, après
une année de noviciat, l'ont reçue et admise pour estre religieuse
hospitalière de cœur..... en faveur de laquelle le d/ sieur de Beau-
parc, père de la dite damoiselle, pour demeurer quitte et déchargé
de la légitime part qu'elle pourrait demander tant en sa succession
qu'en celle de la dite feu dame sa mère, a donné et transporté
avec promesse de garantie deux parties de rentes savoir : 65 liv.
au capital de 1.300 liv. sur Pierre Marescot, écuyer seigneur de
Lizores et 27 liv. 15 den. au capital de 500 l. sur noble dame Cathé-
rine de la Rue, veuve et non héritière de Pierre Bonnet, écuyer
sieur de la Morlière.

La partie de rente de 27 liv. 15 resta impayée à partir du décès de Catherine de la Rue qui, en secondes nocées, éprouva François Dodeman qui avait un fils Jacques Dodeman dont la fille épousa Siméon François de Thébout, sieur de Trevigny. Ce dernier « qui « n'a que le chiq pour partages ne veut ny paier ces dettes ny rendre justisse à personne..... ces un homme qui laisse tomber les « maisons pour en vendre les charpantes disans qu'ils ont la fièvre « chaude qui ne peuvent souffrir de couverture : il cherche à atraper « de l'argent des fermiers pour se souler tans qu'il est sous il dit « qu'il va paier et quand il est à jun contrefet le fol peur de paier « ces dettes. » Ces renseignements peu flatteurs engagèrent les religieuses à intenter une action en paiement des arrérages à elles dûes au sujet de la rente dont il est parlé ci dessus; elles eurent gain de cause, mais non sans l'emploi du papier timbré.

(Lettre de Dodeman à la supérieure.)

**XXI. — 17 juillet 1719. Réception de Marie-Françoise
Lelasseur de Longbosc**

Par devant F^{ois} Lebis, notaire, en présence de nobles dames Elisabeth de Bocquency de S^t Augustin supérieure; Madeleine Berthelot de S^{te} Croix; Marguerite de Houblecq de la Conception; Marie Charlotte de Bocquency de S^t Joseph; Marie Anne Morel de la Passion; Marie Henriette de Lycée du S^t Sacrement; Anne Françoise de Lyée du S^t Esprit; Marie Rose de Monteille de S^{te} Catherine; Madelaine Thérèse Pollin d. Noirémare de S^t Jean..... lesquelles étant bien informées de l'intention de damoiselle *Marie Françoise Lelasseur du Longbosc*, fille de feu sieur du Longbosc écuyer,..... et, après une année de noviciat, l'ont reçue et admise pour être religieuse en qualité de dame de chœur. En faveur de laquelle Messire Philippe Lelasseur, écuyer, sœur du Longbosc, major au régiment de Richelieu, représenté par M^{re} François Manoury, afin d'être déchargé de la part qu'elle doit recueillir dans la succession de ses père et mère, a promis payer 2400 liv. et 400 liv. pour son ameublement, sur laquelle somme 790 liv. ont servi à payer un immeuble acheté d'un sieur de la Brunetière, le surplus devant être converti en rentes foncières. Acte du 17 juillet 1719 : Son nom en religion était S^{te} Thérèse.

**XXII. — 1719. Réception de Charlotte-Marguerite et de
Anne-Françoise de Guerpel**

Par devant le même notaire et les mêmes religieuses auxquelles étaient venues se joindre Jeanne Elisabeth de Vaumesle de l'Enfant Jésus, Marie Françoise Lelasseur du Longbosc de S^{te} Thérèse, lesquelles, informées de l'intention de demoiselles *Charlotte Marguerite et Anne Françoise de Guerpel*, filles de J. B. de Guerpel, écuyer, sieur de Barville..... En faveur desquelles le d/ sieur de Barville, pour demeurer quitte et déchargé de la part que celles-

ci peuvent avoir dans la succession de leur père et mère paient 3000 liv. en louis d'or et d'argent. Acte de 1719 Charlotte Marie portait en religion le nom de S^{te} Elisabeth : Celui de sa sœur est resté inconnu.

XXIII. — 15 octobre 1739. Testament du Sr de Marescot

Au nom du Père du Fils et du S^t Esprit, je soussigné, Docteur, Professeur royal de médecine en l'université de Caen, y demeurant, paroisse St Sauveur, rue des Cordeliers, sain d'esprit et d'entendement, déclare par ce présent, mon testament écrit et signé de ma main que je rends mon âme à Dieu, le priant de me faire miséricorde par l'intercession de la T. S. Vierge, et de tous les Saints du Paradis.

It... Je souhaite et veux qu'il soit fondé un obit et célébré tous les ans le jour de mon décès à perpétuité dans l'Eglise du lieu où mon corps aura été enterré.

It... Je donne à l'hôpital de Vimoutiers pour la subsistance des pauvres du d/ hôpital, la pièce de terre en herbe nommée la Cour de la Brousse avec les bâtiments et jardin y joint, le tout situé au haut de la grande rue, joûtant d'un côté le chemin tendant de Vimoutiers à la Hunière, d'autre côté le chemin tendant du Presbytère à la chapelle St Marc ; d'un bout un chemin ou radresse qui sépare la Cour des Héritages appartenant à Lacôte Lebis et du Curé de Vimoutiers, d'autre bout un chemin ou radresse qui sépare avec Rossignol, à la condition que cette donation n'aura son plein et entier effet qu'après la mort de ma mère Anne Manoury et de ma servante Marie Louvet, voulant que ma mère jouisse du d/ bien tant qu'elle vivra et ensuite Marie Louvet, si elle survit à ma mère.

It..... Je donne 200 liv. pour les pauvres de Vimoutiers où je suis né.

It..... Je donne 100 liv. à l'hôpital pour 100 messes basses qui seront dites par le chapelain, pour le repos de mon âme, et celle de mes parents et amis.

It..... Je donne 50 liv. aux Capucins de Caen et 50 liv. aux Cordeliers pour 200 messes aux mêmes intentions.

It..... Je veux que, dans le lieu où je serai inhumé, il soit dit tous les jours une messe basse pendant un an à mon intention.

It..... Je donne 100 liv. aux pauvres de S^t Sauveur et de S^t Julien.

It..... Je donne 300 liv. pour la décoration et l'embellissement de la chapelle du Rosaire de Vimoutiers.

It..... Je donne 100 liv. à Jacques Lemarchand, boucher de Vimoutiers.

Je veux et j'entends que toutes les d/ sommes ci dessus spécifiées soient prises et levées sur tous mes biens que la coutume de cette paroisse me permet de donner et d'engager par testament, et que tous les frais pour son exécution soient aussi pris sur mes biens. Je prie M. Girette, notaire, d'être l'exécuteur du présent. Fait à Caen le 15 Octobre 1739.

XXIV. — 7 juillet 1741. Donation Pierre Crestey (ferme de la Tillaye)

Du septième jour de juillet 1741, à Vimoutiers, à l'hôpital de Vimoutiers, avant midi, fut présent maître Pierre Crestey, curé de la paroisse de Crasville, diocèse d'Evreux, demeurant en la dite paroisse, de présent en ce lieu, logé à la Tête Blanche, lequel, mu de dévotion, a, par ces présentes volontairement et sans contrainte ni séduction, fondé en l'Eglise du dit hôpital de Vimoutiers, le nombre de 50 messes basses *pro remissione peccatorum*, pour être dites tous les vendredis de chaque semaine, la veille ou le surlendemain au cas qu'il se trouve quelque fête dans le dit jour, enfin desquelles messes il y aura un *libera* à basse voix, à l'intention du dit fondateur, de ses père et mère, parents et amis, lesquelles messes seront dites à commencer de vendredi prochain et continuer en avant et à toujours à jamais. Laquelle fondation a été acceptée par les dames hospitalières du dit Vimoutiers, congrégées et assemblées en cet effet, en la manière ordinaire qui sont dame Elisabeth de Bocquency de St Augustin, supérieure, etc..... tant en leur nom qu'au nom des pauvres et de la mense commune, parce que aussi le dit sieur curé ou ses héritiers pourront, s'ils le jugent à propos, faire placer dans la dite Eglise au banc vis à vis celui de Monsieur des Thuilleries.

A raison de la dite fondation et pour indemniser les dites dames des frais qu'elles seront obligées de faire pour acquitter les dites messes dans le temps ci dessus marqué le dit sieur curé de Crasville, leur a cédé et abandonné dès maintenant et à toujours, et en vue aussi de procurer quelques soulagements aux pauvres de l'hôpital du d/ lieu, une terre et ferme située sur la paroisse de Canapville, ainsi qu'elle se contient, qu'il aurait acquise de Pierre François Dallet, M^e Jérôme Dallet prêtre, François Henneval de la Tillaye, et encore de Jacques Leconte, par contrat reconnu devant nous les 17 et 18 avril 1738, dûment contrôlé et informé; et encore les héritages de par lui acquis de Jeanne Dumont, Jean Surlemont son mari, Etienne Dumont et Pierre Jobey l'ainé, par contrat passés devant nous les 16 et 28 juin 1738 et 29 août 1739, dûment contrôlés et insinuée et en forme, à la charge par les dites dames de tenir la dite terre et héritages y joints, des seigneuries dont ils relèvent et de payer les rentes et charges auxquels ils sont obligés, de ce jour et à l'avenir en tous fruits et profits et revenus, parce que néanmoins elles en souffriront la jouissance à Adrien Toutain suivant son bail, etc...

Au moyen de la cession et abandon à elles faites de la susdite terre, les dames se sont soumises et obligées à acquitter et décharger le dit sieur Curé de Crasville de la somme de 200 liv. de rentes qu'il est tenu et obligé faire chaque an à dame Marie Bonne de Marescot, femme de feu Jean de la Tillaye, chevalier militaire de St Louis, par les contrats des 17 et 18 avril 1738, de ce jour, etc., et en outre les dites Dames seront obligées envers le dit sieur curé,

au nom de leur hospital, de nourrir et enseigner alternativement pendant le temps de trois ou quatre années, une fille de la famille du dit sieur curé, si elle le juge à propos, lorsqu'elles seront requises.

En considération de tout ce que dessus, sans lesquelles clauses et conditions di dessus référées, le présent n'eût été fat, consentant à ce moyen, le dit sieur curé de Crasville, que les dites dames hospitalières, en leurs qualités ci dessus, demeurent propriétaires incommutables de la susdite terre, et qu'elles en fassent et disposent comme d'un bien appartenant à leur hospital, vertu du présent qui vaut titre, et entend qu'il soit exécuté en tout son contenu sans y déroger. De toutes lesquelles clauses et conditions les dites parties sont bien convenues et demeurées d'accord.

Ce fut fait et passé devant M^e Girette, présence de, etc...

XXV. — 11 août 1745. Réception de Marie-Marguerite de Guerpel de la Barre

Par acte de M^e Girette, en date du 11 août 1745, réception de *Marie Marguerite de Guerpel de la Barre*, en présence de Elisabeth de Bocquency de S^t Augustin, assistante; Marie Crespin de l'Assomption; Marie Charlotte de Bocquency de S^t Joseph; Anne Françoise de Liée du St Esprit; Madeleine Thérèse Pollin de St Jean; Marie Françoise Lelasseur de S^{te} Thérèse et Charlotte Marguerite de Guerpel de Ste Elisabeth... En faveur de laquelle le dit sieur de la Barre, son père, pour demeuré quitte de la part légitime qu'elle peut demander sur la succession de ses père et mère, a versé la somme de 1500 liv. pour la dot de sa fille et 200 liv. pour ses meubles. Les 1500 liv. ont été employées pour rembourser pareille somme empruntée à l'effet d'acheter des S^{rs} Lemeneur et Lecointe la pièce de terre située à Canapville et dont il a été parlé précédemment.

XXVI. — 3 mars 1746. Réception de Marie-Anne-Charlotte Louvet

Devant M^e Girette, en date du 3 Mars 1746, réception de *Marie Anne Charlotte Louvet* sœur S^t Pierre qui a apporté en dot 30 liv. de rente sur Messire Pierre d'Orville, rente créée le 10 Mars 1742, et reconnue les 22 juin 1782 et 2 février 1785.

XXXII. — 29 novembre 1763. Réception de Marie-Madeleine Gogel

Le 29 Novembre 1763, par devant M^e Girette, Jean Gogel, marchand à Vimoutiers, pour favoriser le zèle et louable dessein que demoiselle *Marie Madeleine Gogel*, sa fille, a de se rendre religieuse hospitalière dans l'hospital de Vimoutiers. a proposé aux dames du dit hôpital qui sont : Marie Madeleine Pollin de Noiremare, de St-Jean, réélue supérieure; Marie Françoise de Liée

de Bellau de S^t Esprit; Marguerite de Guerpel de S^t Elisabeth; Anne de Guerpel des Anges; Elisabeth Letourneur du Vannery de S^{te} Cécile; de la recevoir, ce quelles ont fait sur avis et du consentement de Mgr Ill. et Rév. Evêque et C^{te} de Lisieux, et de M^{re} Robert Adrien Loutreuil, leur chapelain, sous la condition que le S^t Gogel donnerait une pension. Cette pension a été consentie et acceptée par 60 liv. de rente dont les 2/3 demeureraient éteints au décès de la d/ demoiselle Gogel, et l'autre jusqu'à ce que le donateur puisse s'en libérer sur le pied du denier 20.

XXVIII, — 28 mars et 17 Juillet 1889. Donation Hubert

Le 28 Mars 1889 le sieur Hubert, coiffeur, demande l'admission à l'hospice de sa femme alors impotente pour ainsi dire, et ce, moyennant 1,25 par jour, en faisant observer que lui même sollicitait la même faveur dès qu'il aurait pu vendre l'immeuble qui lui appartenait. En raison de la situation intéressante de cette famille, la commission consentie à l'admission de Madame Hubert aux conditions indiquées ci-dessus : et, à la réunion suivante, M. le Président, exposa que le mari de cette dernière avait vendu sa maison à M^{re} Doucet moyennant 3500 fr. qu'il avait touché sur cette somme celle de 500 fr. pour acquitter des dettes anciennes, et qu'il abandonnait le surplus à l'hospice, de même que son mobilier, enfin qu'il autorisait l'hospice à prélever 200 fr. sur 240 fr. de rente dont il avait l'usufruit. La Commission autorisa cette donation qui fut régularisée par un bail à nourriture suivant acte devant M^{re} Sauquet notaire le 17 juillet 1889.

XXIX. — 7 septembre 1890. Legs Vve Besnou, née Flavie Gigon Labertrie

En vertu du décret du 19 février 1895, autorisant le legs de Madame Bernou, M. Pernelle Maire, et Président de la Commission administrative de l'hospice, fit des démarches pour en toucher le montant avec intérêts à partir du 7 septembre 1892, c'est-à-dire à partir des deux années écoulées depuis le décès de la testatrice, conformément à son deuxième codicille. Invité à se présenter le 8 juin à Lisieux pour terminer cette opération, M. le Maire ne fut pas peu surpris de voir que le capital seul lui était offert et que les intérêts lui étaient contestés, attendu que, suivant les termes du jugement de Lisieux précité, l'hospice n'avait pas obtenu l'autorisation d'accepter le dit legs dans le délai de quatre mois qui lui était imparti et que, depuis 1891, les messes n'avaient pas été dites ni les lits fondés, et que, par suite, il était déchu de tout droit à ces intérêts; que, cependant, on pourrait à la rigueur payer ceux courus depuis la date du Décret.

M. le Président refusa de toucher quoi que ce soit, estimant que les motifs invoqués n'étaient pas admissibles. La Commission administrative fut de son avis et l'invita à prendre une consultation

auprès de M^e Guillouard professeur à la Faculté de Caen. La consultation étant favorable, la Commission décida que les tribunaux seraient appelés à statuer et que M^e Tillaye serait chargé de défendre les intérêts de l'hospice, ce que ce dernier a bien voulu accepter.

Informée de cette résolution, Mad^e Guérard, en sa qualité de tutrice de sa fille mineure, fit signifier qu'elle mettait à la disposition du receveur de l'hospice la somme de 14000 l., montant du legs de Mad^e V^{ve} Besnou, et celle de 341 l. 40 pour les intérêts échus depuis le 19 février 1895, date du décret, ce que M. Pernelle refusa d'accepter, disant les offres insuffisantes. Autorisé par la Commission administrative de l'hospice, par le Conseil municipal et par le Conseil de Préfecture à poursuivre cette affaire devant les tribunaux compétents, il assigna Mad^e V^{ve} Guérard devant le Tribunal civil d'Argentan, qui rendit un jugement dont le dispositif est ainsi conçu :

« Dit et juge que Madame Guérard Valdorne, aux qualités qu'elle agit, doit à M. Pernelle aussi aux qualités qu'il agit, les intérêts de la somme léguée par Mad^e V^{ve} Besnou, du 7 novembre 1892 jusqu'au jour du paiement..... Condamne Mad^e V^{ve} Guérard aux dépens ».

Ce jugement étant contraire à une consultation que lui avait donnée M^e Carel, Mad^e V^{ve} Guérard, après la signification du dit jugement, porta appel, M^e Guillouard, consulté à nouveau, engage à soutenir l'appel et la Cour confirma le jugement d'Argentan dans toutes ses dispositions, rectifiant seulement la date du 7 novembre indiquée par erreur et fixant au 7 septembre le point de départ pour le cours des intérêts dus (1).

Pendant que cette affaire se poursuivait, survint un incident relatif à l'endroit où seraient célébrées les messes aux intentions de Mad^e V^{ve} Besnou. Dans son testament, elle n'avait pas indiqué la Chapelle de l'hospice, bien que tout fit supposer que telle avait dû être son intention puisqu'il y est stipulé que « au cas où ces messes ne seraient pas exactement acquittées, ses exécuteurs testamentaires ou ses légataires feraient rentrer 2000 fr. sur le legs de 14000 fr. et les remettaient à M. le Curé pour remplir ses intentions pieuses. » Il en résultait donc d'une manière indiscutable que les messes ne devaient pas être dites à l'Eglise paroissiale, mais bien à la chapelle de l'hospice.

En l'absence d'un décret autorisant régulièrement la Consécration au culte de cette chapelle de l'hospice, cet établissement ne pouvait être chargé de l'acquit de la fondation qu'à condition de demander l'ouverture au culte de la dite chapelle, ou d'inviter la fabrique de l'Eglise paroissiale de s'entendre avec l'hospice au

(1) Le paiement a été effectué le 11 mai 1897 aux mains du receveur de l'hospice et le montant aussitôt converti en rentes sur l'état français.

sujet de la dite fondation. (Lettre du sous Préfet, 18 novembre 1893).

Afin de ne pas apporter de retard ou d'entraves dans l'approbation de la donation de M^e V^e Besnou, la Commission administrative de l'hospice avait décidé que cette fondation serait créée en faveur de la Fabrique de l'Eglise paroissiale qui voudrait bien se charger de la célébration des dites messes, avec l'espoir qu'elle les laisserait célébrer par l'aumônier de l'hospice, dans la chapelle même de l'établissement.

A la suite d'un accord intervenu entre la Fabrique et l'aumônier de l'hospice, les messes sont célébrées conformément à la décision de la Commission.

XXX. — 21 juillet 1858. Convention au sujet des Droits de Jour

Nous soussignés, administrateurs de l'hospice de Vimoutiers, sur le point de faire démolir les fondations du mur de deux maisons appartenant au dit hospice et longeant la Cour commune entre les représentants Dandeville, la V^o Charpentier, la V^o Clavier, le S^r Armenoult, le S^r Poirier, le S^r Rebours, les représentants Lallemand et le dit hospice, avons appelé tous les ayant droit et, en leur présence, avons fait prendre par M^{rs} Barbey agent voyer et Lefevre entrepreneur, tous deux demeurant à Vimoutiers, les mesures établissant la situation exacte du mur dont il s'agit. Ce travail ayant été fait avec précision, il en résulte que le mur à démolir se trouve à 6^m23 de l'angle Nord Ouest de la maison du S^r Poirier, à 6^m65 de l'angle Nord Est de la dite maison, et enfin et enfin à 14^m 25 de l'angle de la maison du S^r Armenoult et du passage.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour conserver l'état des lieux jusqu'à la reconstruction, et M^{rs} Barbey et Lefèvre ont signé avec nous.

XXXI. — Règlement intérieur. 20 mars 1830.

Ch. I. Nombre et ordre des Séances.

ARTICLE PREMIER. — Il y a deux séances par mois à l'hospice savoir : le troisième et le quatrième jeudi. En cas de nécessité, la réunion a lieu plus souvent.

ART. 2. — Les administrateurs sont chargés chacun d'une fonction spéciale : deux de l'intérieur de la maison ; deux de la visite des terres et bâtiments ; le cinquième ordonnateur des dépenses. Le Maire, président né est chargé de la correspondance, des propositions à soumettre et de l'exécution des délibérations.

ART. 3. — En conséquence les Administrateurs, chacun dans leur partie, remettent au Président les notes de ce qu'ils ont remarqué et celui-ci les soumet à la Commission. Néanmoins chaque administrateur peut proposer de vive voix tout ce qu'il croit être dans l'intérêt de l'hospice.

ART. 4. — La Commission délibère séparément sur chaque objet et à la pluralité des voix : en cas de partage celle du Président est prépondérante.

ART. 5. — La présence des deux tiers des membres au moins, est nécessaire pour la validité des délibérations.

ART. 6. — La Commission élit, tous les six mois, un de ses membres pour suppléer en cas d'absence, le Maire, Président né. Elle choisit aussi un secrétaire.

ART. 7. — Cette élection se fait au scrutin et à la pluralité des voix.

Ch. II. Nature des Maladies et des Infirmités

ART. 8. — On admet des personnes atteintes de maladies chroniques ou aiguës, des vieillards des deux sexes que leur indigence ou leur infirmité met hors d'état de pourvoir à leur subsistance.

ART. 9. — Les personnes atteintes de maladies contagieuses ne sont point reçues.

Ch. III. Nombre de lits

ART. 10. — L'Infirmerie renferme 16 lits, savoir : 8 pour les hommes et 8 pour les femmes.

ART. 11. — En outre il y a 18 lits pour les vieillards et les indigents, savoir 9 pour hommes et 9 pour femmes. Au besoin le nombre de lits pourra être augmenté de 4.

Ch. IV. Mode d'admission et de renvoi

ART. 12. — Les malades sont admis sur la demande formée auprès de la Commission qui juge de la validité des motifs et après avoir été visités par le médecin ou le chirurgien de la maison.

ART. 13. — On reçoit de préférence les malades de la Commune de Vimoutiers, de celles qui ont des droits à l'hospice, et de celles sur les quelles l'établissement possède des biens.

ART. 14. — Les malades sont traités aux frais de la maison et sous la surveillance du médecin.

ART. 15. — Lorsqu'un indigent désire entrer à l'hospice, il en forme la demande au Président qui la soumet à la Commission, Après avoir examiné les raisons du réclamant et les ressources de l'établissement; elle statue.

ART. 16. — Les vieillards que leur âge et leurs infirmités mettent hors d'état de travailler sont préférés.

ART. 17. — Lorsque la convalescence a mis l'individu en état de sortir, la Commission, sur l'avis du médecin, prononce la sortie.

ART. 18. — L'indigent, qui aurait été reçu momentanément sera renvoyé, lorsque la Commission l'aura jugé convenable.

ART. 19. — Les militaires ou les marins sont aussi admis sur la demande soit de l'autorité supérieure, soit lorsque ces individus, en voyage, ont besoin de secours ou de repos ; mais, en aucun cas, ceux atteints de maladies contagieuses ne seront reçus. En conséquence, ils sont sujets à la visite du médecin, conformément à l'article 12 du présent.

Ch. V. Tenue des Livres et Registres

ART. 20. — Les registres sur les quels sont inscrites les délibérations sont déposés ainsi que tous les autres, dans le local des séances de la Commission.

ART. 21. — Lorsque la Commission se réunit, il est dressé procès-verbal par son secrétaire de la délibération. Ce procès-verbal est signé, séance tenante, de tous les membres présents. En cas de refus de quelqu'un, il est fait mention expresse des motifs.

ART. 22. — Les deux registres servant, l'un de journal, l'autre de grand livre, et sur lesquels sont portés les mandats de dépenses et de recettes, conformément aux différentes instructions sur la matière, restent entre les mains de l'ordonnateur qui les présente au besoin.

ART. 23. — Le sommier des revenus de l'hospice, les grosses des baux, des rentes, etc., les contrats de fondation de donation etc., et généralement toutes les pièces relatives à l'établissement sont déposées aux archives, ainsi que les registres et liasses de correspondance. Ils sont sous la surveillance spéciale du Président et du Vice-Président.

ART. 24. — Les registres de détail des menus objets de consommation, comestibles, etc., sont entre les mains de la supérieure, sous la surveillance des administrateurs chargés de l'intérieur de l'hospice. Ils sont présentés à la commission à toute réquisition.

Ch. VI. Nombre et attributions des Employés

ART. 25. — Cinq dames au plus, eu égard a un nombre de lits, sont attachées à la maison. Elles sont de l'ordre de St Augustin : l'une d'elles est supérieure. Trois sont chargées des malades et des pauvres ; la quatrième fait la cuisine, et la cinquième instruit gratuitement les enfants des personnes pauvres de la ville, conformément au contrat de fondation de l'établissement. Leur service est gratuit : elles sont nourries, vêtues et soignées aux frais de la maison.

ART. 26. — S'il se présente un plus grand nombre de dames, elles pourront être admises, en prenant l'obligation de payer chacune une pension de 300 fr. Cette somme sera portée en recette sur le budget.

ART. 27. — Si quelques circonstances mettent l'hospice dans la nécessité d'augmenter ou de diminuer le nombre des lits ; le

nombre des dames pourrait être augmenté ou diminué conformément aux lois,

Les sœurs que leur âge ou leurs infirmités rendront incapables de continuer leur service, pourront être conservées à titre de reposantes, à moins qu'elles n'aient mieux se retirer; en ce cas, il pourra leur être accordé des pensions, si elles ont le temps de service exigé, et si les ressources de l'hospice le permettent.

ART. 29. — De plus un domestique est dans la maison : il est chargé de cultiver le jardin avec les vieillards.

ART. 30. — Une femme payée par l'administration aide à faire le service de l'intérieur, lorsque le besoin le requiert.

ART. 31. — Un médecin et un chirurgien sont attachés à l'établissement : leur service est gratuit : mais ils jouissent du privilège accordé par les lois, en pareil cas.

ART. 32. — Les remèdes sont pris chez un pharmacien qui est payé sur mémoire. — Les tisanes et les remèdes de préparation facile se font à la maison par le soin des dames hospitalières, sous la surveillance du médecin ou du chirurgien.

ART. 33. — Il y a aussi un receveur de l'hospice : c'est le même que le percepteur.

ART. 34. — La Commission pourra avoir un secrétaire salarié par l'établissement.

Ch. VII. Régime alimentaire

ART. 35. — L'heure des repas est réglée : tous les pauvres doivent se soumettre à cette règle : il n'y a d'exception que pour des cas extraordinaires.

ART. 36. — Les indigents et les malades sont servis par portions : les employés vivent séparément, sous la vue de la supérieure.

ART. 37. — Les portions sont ainsi fixées pour les indigents et les religieuses :

Viande, 09 déc.....	0.07
Pain, 3 h.....	0.10
Cidre ou vin (1 litre).....	0.03
Sel, légumes.....	0.025
Total d'une portion en gras.....	0.225
Potage, sel, légumes.....	0.045
Pain 3 h.....	0.10
Cidre, vin (1 litre).....	0.03
Pois, fèves, lentilles, 2 déc.....	0.05
Total d'une portion en maigre.....	0.225

ART. 38. — Les portions pour les servants et employés sont ainsi fixées :

Viande, 11 dc.....	0.09
Pain, 2 h.....	0.10
Cidre, 1 litre 1/2.....	0.04
Sel, légumes.....	0.02
<hr/>	
Total d'une portion en gras.....	0.25
Potage, sel, légumes.....	0.05
Pain, 3 h.....	0.10
Cidre, 1 litre 1/2.....	0.05
Pois, fèves, 3 dc.....	0.06
<hr/>	
Total d'une portion en maigre.....	0.25

ART. 39. — Il y aura deux repas par jour.

Ch. VIII. Service de Santé

ART. 40. — Le médecin et le chirurgien visitent chaque jour les malades, et plus souvent, s'il est nécessaire.

ART. 41. — Le pharmacien fournit les principaux remèdes. Il est payé sur mémoire visé par les administrateurs chargés de l'intérieur.

Ch. IX. Inspection du Bâtiment et du mobilier

ART. 42. — Les administrateurs chargés de l'intérieur inspectent tous les mois, ce qui concerne leur partie, les registres tenus par la supérieure, et le mobilier dont ils dressent état tous les ans ; visitent les malades et les vieillards, et font leur rapport sur tout ce qu'ils ont remarqué et tout ce qui intéresse le bien de la maison.

ART. 43. — Les administrateurs chargés de la visite des terres et des bâtiments se rendent sur les lieux toutes les fois que le besoin le requiert. S'ils remarquent quelques améliorations à faire, ils en instruisent la Commission. Ils veillent à ce que les bâtiments soient en bon état, et à ce qu'il ne soit commis aucun empiétement, etc.

Ch. X. Règles particulières de comptabilité

ART. 44. — L'ordonnateur des dépenses visite tous les mois et plus souvent, s'il le juge à propos la caisse du receveur. Il veille à ce que les recettes soient opérées après échéance, afin que l'acquittement des dépenses ait lieu de manière à assurer le service de l'hospice.

ART. 45. — L'ordonnateur se renferme exactement dans les bornes des crédits alloués par les budgets ou par des autorisations supplémentaires.

ART. 46. — S'il remarque quelque abus ou négligence de la part du receveur, il en fait son rapport à la Commission qui avise au parti à prendre.

ART. 47. — Lorsque le receveur présente des comptes à l'examen de la Commission, deux membres sont chargés de les vérifier, et de faire leur rapport. La Commission veille à ce que les lois et règlements sur la matière soient exécutés; à ce que les pièces à l'appui des recettes et des dépenses soient produites conformément aux arrêtés sur la comptabilité et notamment aux ordonnances en vigueur.

Ch. XI. Police Intérieure

ART. 48. — L'administration de l'intérieur est confiée au Président et aux membres délégués par une délibération spéciale.

ART. 49. — Les sœurs donnent aux malades et aux vieillards les soins que réclame leur position.

ART. 50. — Les malades sont traités avec tous les égards. Le médecin est consulté sur tout.

ART. 51. — Les vieillards des deux sexes sont partagés. Il doit régner entre eux paix et tranquillité.

ART. 52. — Le vieillard ou l'indigent qui serait convaincu de mettre le trouble serait mis à part par voie de correction. En cas d'opiniâtreté de sa part, il serait renvoyé, si faire se peut.

ART. 53. — Les vieillards et les indigents doivent avoir, pour les personnes qui les servent, beaucoup de respect et de considération. S'ils venaient à en manquer, leur conduite serait signalée à la Commission qui prendrait les mesures dictées par la prudence. Le renvoi pourrait être prononcé.

ART. 54. — Si quelque vieillard ou indigent venait à être atteint d'aliénation mentale, la Commission se conformera aux lois et règlements pour le faire admettre dans les maisons où l'on traite ces sortes de maladies.

ART. 55. — Le présent règlement sera soumis à l'approbation des autorités supérieures.

Arrêté par nous, Administrateurs de l'hospice de la ville de Vimoutiers le 10 mars 1830.

BOUDIN-DESVERGIER, DUTAILLIS-LOUTREUIL, DUBUISSON, GIGON-LABERTRIE, P.-E. VIVIER.

Vu et approuvé par le Préfet de l'Orne, le 20 mars 1830.

NOTA. — Ce règlement a subi de grandes modifications, comme on l'a vu par la suite.

TESSÉ, COULONGES, MEBZON

A peu de distance, vers le sud, du château de Couterne, mais de l'autre côté de la Vée, s'élevait autrefois le manoir de Tessé, remplacé aujourd'hui par une simple maison bourgeoise. A ce manoir était attachée une terre seigneuriale très importante et dont les dépendances féodales s'étendaient non seulement sur la totalité de la paroisse du même nom, mais sur une partie de celles de la Chapelle-Moche et de Geneslay.

La terre en question, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Tessé en Saint-Fraimbault-sur-Pisce, et qui n'a jamais appartenu, comme l'a avancé à tort Le Paige, aux Froullay, avait été possédée à l'origine par des seigneurs qui en portaient le nom. Les de Tessé, qui, jusqu'au milieu du *xvi^e* siècle, ont possédé la terre de la Berneudière en Tessé, étaient évidemment une branche cadette détachée avant le *xiv^e* siècle de cette ancienne famille seigneuriale. Quant à la branche aînée, dont les représentants semblent avoir été investis au *xiii^e* siècle de la charge de vidames du Passais (1), elle s'était éteinte dès le commencement du *xiv^e* siècle dans les de Laigle. Puis, dans le courant du même siècle, la terre de Tessé était passée successivement des de Laigle aux de la Ferrière, et des de la Ferrière aux de Logé, seigneurs du Boisthibault près de Lassay. En 1404 dans l'aveu rendu au comté du Maine par Charles de Vendôme pour la châellenie de Lassay figure parmi les vassaux : « Le seigneur du Boisthibault homme de foy et hommage lige à cause et par raison de son habergement... de Boisthibault » et aussi « de sa terre de Tessé et des appartenances d'icelles » (2). Ainsi Tessé

(1) C'est du moins l'opinion de notre savant collègue, M. Appert. En tous cas, d'après une copie ancienne, provenant de Caillebotte, de la généalogie de la Ferrière, copie possédée par notre collègue, Philippe de la Ferrière aurait épousé, en 1320, Jeanne de Laigle, fille de Robert de Laigle, et de Suzanne, fille du vidame de Passais. Or, Philippe de la Ferrière fut père de Jean de la Ferrière, mari de Jeanne de Malemains dont la fille, Jeanne de la Ferrière, porta avant 1373, en mariage à Jehan de Logé, différentes terres situées en Passais normand, et certainement parmi ces dernières la terre de Tessé.

(2) Arch. nat. P. 343^l.

relevait de Lassay ; là-dessus il ne s'est jamais élevé de contestation, comme pour Couterne et Monceaux.

Avant le milieu du xv^e siècle, les terres du Boisthibault et de Tessé furent portées en dot par Jehanne de Logé, fille ainée et principale héritière de ses parents, à Jehan du Bellay, seigneur du Bellay et de Gizeux en Anjou. En 1455, ce dernier rendit aveu à Jehan de Vendôme des deux terres qu'il possédait du chef de sa femme au Bas-Maine et au Passais. Il y décrit ainsi sa terre de Tessé : « Mon hébergement et maisons... avecques les vergers, jardins, bois, près et environ, et près dud. hébergement, contenant 6 journaux de terre ou environ ; Item mon domaine dud. lieu contenant 100 journaux ou environ de terre labourable et journée à 17 hommes fauscheurs de prés ou environ, et 4 hommées d'hommes fauscheurs ou env. scises soubz la chaussée de l'étang de la Chapelle-Moche ; Item la mare de Tessé ; Item mon moulin, nommé le moulin Guérin, scis en la paroisse de la Chapelle-Moche ; Item les moulins blérets et foulereux sur la rivière de Vée... Item ung estang nommé l'estang de Tessé scitué en lad. paroisse de Tessé ; item deux estangs scis près de la ville de la Chapelle-Moche ; item une touche de bois appelé le bois des Anglois... contenant 25 journaux de terre ou env. ; item une autre touche de bois appelée le bois de Tessé avec la motte scise et joignant la rivière de Vée ». Tel était le domaine des seigneurs de Tessé ; quant à leurs vassaux, ils étaient assez nombreux. Il y avait d'abord les hommes de foy : Jehan Segré de Geneslay « pour raison et à cause de sa terre de Geneslay » ; « Jeanne de Marcillé, veuve de feu M^{re} Bertrand de Tessé chev^r, à cause de sa terre de la Berneudière et appartenances » ; M^{re} Michel Echivard. pbré, « à cause et par raison du fief et domaine de la Crouinière et des fiefs et féages qu'il a en la Chapelle-Moche » ; Jean du Breuil et ses faraischeurs pour le fief de la Bouchardière ; led. Jean du Breuil pour le moulin Bouchard ;... les divers détenteurs du fief de la Chevré, et Guillaume Raoul pour la métairie de Saint-Julien. Il y avait ensuite les vassaux roturiers ou censitaires, parmi lesquels nous remarquons les détenteurs des fiefs de la Nocherie, de la Servassière, du moulin de Tessé, de Montsorel, de Levée, de Vée, des Ouches, de la Brancherie, de Lamférière, de la Richardaye, de la Chauvière, de la Pillonnaye, de la Gour-

dinaye, de la Verrerie, du Bois de Tessé, de la Jousselinière, de la Paisière, de la Gramondaye, de la Pilevalerie, de la Fernai-guinière, de la Boulinaie, de la Gourdonnaye et de la Chevalerie en Tessé ; et ceux des fiefs de la Cheveautière, de la Touche, de Lorière, de la Vacherie, de Landron, du moulin Guérin, de la Muerie, de la Hardière, de la Platerie, du Pesle, de la Faucherie, de la Boulangerie, de la Morelière, de la basse Geslière, de la Durantière, de la Goutelle, du Boispérier, de la Brosse, de la Coinerie, de la Fertinière, de la Novellendière, du Boisnerdout, de Langlechère, de Launay, de la Benoistière et de la Colombelière en la Chapelle-Moche. Ainsi la seigneurie de Tessé comprenait outre le territoire de la paroisse de ce nom, une grande partie de celui de la Chapelle-Moche ; elle s'étendait même sur quelques maisons du bourg de cette dernière paroisse où le four à ban appartenait au seigneur de Tessé. Enfin l'aveu de 1455 nous apprend que les hommes et sujets tenus censivement de la seigneurie dont il s'agit ayant « harnois de bœufs » devaient « par chacun an une fois un jour de charroy en led. domaine de Tessé », de même que ceux qui avaient « bestes chevalines » devaient « par chacun an une fois, la corvée de hercer aud. domaine, au commun » des autres vassaux. Dans le même ordre d'idées les hommes et sujets de la terre de Tessé « ayant bestes tirantes » devaient « amener par chacun an l'abatage à la feste de Noel des bois de la Ferté et d'Andaine » (3)

Après la mort de Jehan du Bellay et de Jehanne de Logé, décédés tous deux vers 1481, la terre de Tessé, devenue plus que jamais une dépendance de la terre du Boisthibault, passa successivement à Eustache du Bellay, mari de Catherine de Beaumont, puis à Louis de Bellay. En 1525 ce dernier, qui était alors « grand archidiacre de Paris, conseiller du Roy en sa court de Parlement », rendit aveu à Louis de Vendôme, seigneur de Lassay, pour raison de ses terres et seigneuries du Boisthibault, DE TESSÉ, et du Hazay, avec leurs appartenances et dépendances tant en domaines fiefs, hommes subjects, cens et debvoirs » (4).

A Louis du Bellay, mort en 1541, succéda son petit-neveu

(3) Arch. du chât. de Lassay, dossier relatif au Boisthibault.

(4) Arch. du chat. de Lassay.

François du Bellay, comte de Tonnerre, qu'il avait institué dans son testament son héritier universel. Aussi, dans diverses déclarations féodales reçues par celui-ci pendant les années 1543 à 1545, le voyons-nous se qualifier « seigneur des terres et seigneuries du Boisthibault, Tessé » etc. (5), mais, s'il garda, pour la transmettre à son fils, Henry du Bellay, la première de ces deux terres, il ne tarda pas à aliéner la seconde. En 1555, Marguerite d'Averton nous apparaît, en effet, comme dame de la terre, fief et seigneurie de Tessé (6). Fille d'André III d'Averton, seigneur de Belin, elle avait pour mari Adolphe de Beauvau dont elle n'eut pas d'enfants. Elle eut pour héritière sa nièce Renée d'Averton, fille de Payen III, seigneur de Belin, et de Anne de la Tour Landry, mariée avec Jacques d'Humières, chevalier de l'Ordre du Roy, chambellan ordinaire de S. M. et gouverneur de Péronne (7). Devenue veuve de ce dernier, la dame de Belin se remaria avec François de Faudoas, qui, pendant les guerres de la ligue, fut gouverneur de Paris pour les Princes de L'Union. En ces années-là le seigneur et la dame de Tessé, désireux d'augmenter l'importance domaniale de cette terre, y avaient réuni d'abord « la terre, domaine, fief et seigneurie de la Berneudière et toutes ses appartenances située et assise en la paroisse de Tessé », puis la terre du Boullay située en la Chapelle Moche, que leur avait vendu Ambroise de Loré, seigneur de Couptrain. Cette terre du Boullay, qui avait été déjà réunie en 1531, passagèrement il est vrai, à la terre de Tessé, consistait alors dans « le lieu, domaine, terre et seigneurie » de ce nom... « tant en maison seigneuriale, court, jardins et pourprins d'icelle », avec « un bois de haulte fustaye... près et joignant la maison dud. lieu », un « grant pré », la « maison du métayer », et quelques pièces de terre autour, un moulin à eau, et deux étangs, le tout « sis et situé en la chastellenie de Lassay en la paroisse de la Chapelle-Moche pays et comté du Maine » (8).

Cependant aux environs de l'année 1600, pressés sans doute par d'impérieux besoins d'argent, François de Faudoas d'Aver-

(5) Arch. de la Mayenne, fonds du Boisthibault.

(6) Arch. du chât. de Lassay, dossier relatifs des à la seigneurie de Tessé.

(7) En 1575 « le Seigneur de Humières » est cité à l'article Tessé la Morelière dans les Certificats de Catholicité.

(8) Arch. nat. X^{ts} 4890, folio, 451 et 4891, 1 déc.

ton et sa femme s'étaient vus obligés d'engager à « N.-II. Thomas du Hardas et demoiselle Louise de Couterne, son épouse, seigneur et dame de Linthes », 1° « la maison seigneuriale de Tessé et ses dépendances, deux métairies situées en la basse court avec les fiefs dud. Tessé et tous droits en dépendants, ainsi que le moulin dud. Tessé » ; 2° « la terre, domaine, fief et seigneurie de la Berneudière et toutes ses dépendances situées et assises en la paroisse dud. Tesse ». Ils remboursèrent du reste avant le 5 janvier 1603 la somme ainsi empruntée et, au moyen du reméré qu'ils s'étaient réservé, rentrèrent en possession de ces deux terres (9).

Après la mort de Renée d'Averton arrivée en 1603, son fils François II d'Averton, chevalier des deux ordres du Roy, hérita de la terre de Tessé ainsi que du comté de Belin ; il mourut lui-même en 1638 laissant de son mariage avec Catherine Thomassin plusieurs enfants dont deux fils ; Emmanuel et René. Ce dernier, dit le comte de Belin, eut pour sa part de cadet la terre de Tessé. Marié avec Charlotte le Bouteiller, il était mort avant le 22 novembre 1643, date à laquelle nous voyons « M^e Didier Mathieu, conseiller du Roy, receveur général de la cour des aides, tuteur onéraire des enfants mineurs de feu René d'Averton, comte de Belin, et de dame Charlotte le Bouteiller », affermer, par acte passé devant les notaires au châtelet de Paris, au sieur de Briqueville la terre de Tessé moyennant la somme de 3,400 livres (10). Six ans après, ce même bail fut renouvelé aud. sieur de Briqueville par « M^e Denis le Bouteiller, ch^r, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils d'estat et privé, seigneur de Rancé, baron de Veetz, seigneur de Claye, Lacray » &, en qualité de « tuteur de demoiselle Antoinette d'Averton, sa petite fille » (11).

Antoinette d'Averton épousa son cousin germain Emmanuel René d'Averton, comte de Belin et du bourg d'Averton, et lui apporta ainsi la terre de Tessé dont ce dernier, dans son aveu rendu avant 1659 au Cardinal de Mazarin se qualifie seigneur (12).

(9) Analyse de divers actes du tabellionage d'Alençon, par E. de Courtilloles.

(10) Mémoires inédits de la comtesse de la Chaux.

(11) Ibidem.

(12) Arch. de la mairie de Mayenne, aveux reliés rendus vers 1660 à Mazarin, comme seigneur de Mayenne.

Toutefois, en vertu d'un arrangement qui ne nous est pas connu, dès 1659 cette même terre de Tessé appartenait à Jacques de Mesgrigny, chev^r, conseiller du Roy en ses conseils et d'honneur au Parlement de Paris, à cause de dame Eléonore de Rochechouart, petite-fille par sa mère de François II de Fautoas d'Averton (13). Ceux-ci par contrat du 19 août de l'année 1662, vendirent à Claude Malet, seigneur de Coulfrü, et à dame Marie de Montreuil, sa femme, « la terre, fief et seigneurie de Tessé et droit de fondation des églises de Tessé, la Chapelle-Moche et Geneslay, avec l'usage dans les forêts d'Andaine, la Ferté-Macé et Magny », et ce pour la somme de 90.080 livres (14).

Claude Mallet n'eut de son mariage avec Marie de Montreuil qu'une fille, Jeanne-Marie Mallet, qui eut après eux les terres de Coulfrü et de Tessé. Elle mourut elle-même en 1693, mariée avec Jean-Baptiste de Boivin, seigneur de Bonnetot, Bacqueville, &, premier président de la chambre des comptes de Paris, et laissant à celui-ci un fils, Jean-François, et deux filles, Jeanne-Marguerite et Madeleine-Catherine. Jean-Baptiste de Boivin survécut à sa femme jusqu'en 1706. Dans les partages qui eurent lieu plus tard entre ses enfants, Jean-François eut pour sa part d'ainé Coulfrü et Tessé. Il avait embrassé la carrière des armes et était, en 1720, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, quand il se décida à vendre la terre et seigneurie de Tessé. Il trouva pour acheteur Claude-Martial Régnier, avocat à Paris, prète nom de Vincent Le Blanc. Ce dernier était un riche agio-teur qui, sous la Régence, fut taxé par la chambre de justice à douze millions de restitution envers le Roi, somme qui du reste fut réduite à huit. Aussi, pendant le temps nécessaire pour effectuer le paiement de ces huit millions, la terre de Tessé, ainsi que celle de Coulfrü, fut-elle mise sous le séquestre (15). Le sieur Le Blanc mourut avant l'année 1743 (16), et eut pour héritier un de

(13) On trouve du moins à cette date aux arch. du chât. de Lassay, une mention d'aveu rendu par Jacques de Mesgrigny comme seigneur de Geneslay. Or la terre de Geneslay, possédée pendant tout le xv^e siècle et une partie du xvi^e, par une famille noble qui en portait le nom, avait été réunie avant le milieu du xvi^e siècle à la terre de Tessé, dont elle relevait pour les deux tiers, le reste étant tenu directement de la châtellenie de Lassay.

(14) Mémoires inédits de la comtesse de la Chaux.

(15) Mémoires inédits de la comtesse de la Chaux.

(16) Arch. nat. de Lassay, aveu rendu en 1743, au roi Louis XV, par Léon, de Mardaillan pour le marquisat de Lassay.

ses neveux, Jean-Baptiste de Bersin, grand audiencier de France, qui entra ainsi en possession de la terre de Tessé, d'ailleurs toujours soumise au régime du séquestre. Ce dernier vivait encore en 1769 (17), mais en 1776 nous voyons apparaître comme seigneur de Tessé, Coulfriu et le Hazay, Messire Marc-Antoine-Laurent d'Allard, chev^r, seigneur de Chatou, Montesson et autres lieux à cause de dame Marie-Madeleine Dufresne, son épouse (18). Enfin, en 1789, parmi les membres de la noblesse du Maine convoqués au Mans pour les élections aux États Généraux, figure : Jacques-Charles du Bois-Motté, seigneur de Tessé, la Chapelle-Moche et Geneslay.

Au sud-est de la terre seigneuriale de Tessé, entre celle-ci et la Mayenne, existait « le fief, seigneurie et terre noble » de Coulonge ou Coullonches, dont le chef était au lieu de ce nom dans la paroisse de Geneslay, et les dépendances s'étendaient tant dans cette paroisse, que dans celles de Tessé, la Chapelle-Moche, Halaine et Thubœuf. Comme celle de Tessé, la terre de Coulonge relevait de la châtellenie de Lassay.

Les plus anciens seigneurs de Coulonge qui nous soient connus sont les d'Avaugour. En 1404 « Messire Juhez d'Avaugour » est cité parmi les vassaux du seigneur de Lassay « pour la terre de Coullonches » (19). Cette terre n'était pas la seule que le seigneur que nous venons de nommer possédât dans ces parages. Les fiefs du Mesnil-Roulet en Beaulandais et du Hazay en Thubœuf lui appartenaient également. Vers le milieu du xv^e siècle, la terre de Coulonge était passée, par alliance très probablement, des d'Avaugour aux seigneurs de Mebzon ; en 1458, en effet, nous voyons Guillaume de Mebzon comparaitre aux assises de la châtellenie de Lassay où il était « convenu pour raison de deux rachats, l'un à cause de Loys d'Avaugour, qui est puisné, qui avoit la terre par héritage, l'autre pour la minorité de Guilot d'Avaugour son fils » (20). En 1459 le même Guillaume de Mebzon rendit aveu à Jehan de Vendôme seigneur de Lassay, à cause des Coulonge (20 bis). En 1485 Thibaut de

(17) Arch. du chât. de Lassay, aveu rendu en 1769 au Roi Louis XV, par le duc de Brancas Laurragais pour le marquisat de Lassay.

(18) Arch. du chât. de Lassay, dossier relatif à Tessé.

(19) Arch. nat. P. 343.

(20) Arch. du chât. de Lassay, remembrances.

(20 bis) Arch. nat. R^o 468.

Mebzon, écuyer, frère de Guillaume et son héritier, nous apparaît à son tour comme seigneur dud. lieu et de Coulonches ; cette année-là les remembrances de la châtellenie de Lassay nous le montrent faisant foy et hommage lige à Jacques de Vendôme « pour raison et à cause de sa terre et seigneurie, fief et fêage de Coulonches tant en fief que en domaine » (21).

En 1491, Thibaut de Mebzon étant décédé sans héritiers, le seigneur de Lassay se trouvait avoir « droit d'aubénage sur les deniers du fief de Coulonches escheuz depuis le décès dud. feu Thibaut » (22). La succession de ce dernier fut très longue à régler. Ce fut seulement en 1513 que Mebzon et Coulonge furent enfin attribués à Péan le Vayer qui fit aussitôt foy et hommage aux diverses seigneuries d'où relevaient ces deux terres (23). Les le Vayer continuèrent à posséder Coulonge en même temps que Mebzon pendant tout le xvi^e siècle, et en 1604 nous retrouvons un descendant de Péan le Vayer, Martin le Vayer, « seigneur de Coullonches (24) ». Mais, quelques années après, ces deux terres, si longtemps réunies, avaient cessé de l'être. En 1614 Thomas le Héricé était devenu seigneur de Coulonches (25), tandis que Mebzon appartenait toujours aux le Vayer.

Ce Thomas le Héricé, apparemment fils ou petit-fils de l'un des deux célèbres partisans huguenots qui avaient surpris Domfront en 1574, habitait le manoir de la Baudrairie en Saint-Brice où il mourut en 1636 (26). Marié avec Renée Potier fille du sieur du Boisvésin, il en avait eu plusieurs enfants, entr'autres Georges le Héricé qui, déjà seigneur d'Halaines (27) du vivant de son père,

(21) Arch. du chât. de Lassay, remembrances.

(22) Arch. du chât. de Lassay, compte de la châtellenie.

(23) Arch. nat. remembrances des assises du comté du Maine, R³399. n^o 201 et 202.

(24) Arch. du chât. de Chantepie ; instance pendante entre Catherine de Chauvigné dame de la Blanchardays et de Petit-Bois de Maine, et honorable homme Martin le Vayer seigneur de Coullonches au sujet des fruits du fief de Mebzon.

(25) Titres de famille des le Héricé de la Baudrairie, qui nous ont été autrefois communiqués par notre regretté collègue de la commission de la Mayenne, M. C' A. Gillard.

(26) Ibidem.

(27) Le fief d'Halaines tenu à l'origine de Juvigny avait été, pendant les derniers siècles de la féodalité, rattaché directement à la châtellenie de Domfront. En 1627 et en 1635, Georges le Héricé avait rendu plusieurs observances féodales au Roi pour ce fief.

fut aussi après lui seigneur de Coulonge. Celui-ci paraît n'avoir eu qu'une fille unique, Claude, mariée avec Jean Deslandes, écuyer, seigneur de Boisjosselin, qui le 10 septembre 1658 rendit aveu au marquisat de Lassay à cause de sa femme « pour raison du fief, seigneurie et terre noble de Coullonches situés en la paroisse de Geneslay et s'extendant ès paroisses de Tessé, la Chapelle-Moche, Halayne et Thubœuf » (28).

Fils de Robert Deslandes, receveur des tailles à Domfront, et de Jeanne Achard du Pas de la Vente, Jean Deslandes avait eu de son union avec Claude le Héricé, Françoise Deslandes qui épousa Jean-Baptiste Gillebert de la Jaminière et fut mère de François de Gillebert, écuyer, seigneur et patron d'Halaines, conseiller du Roy et son avocat au bailliage et vicomté de Domfront. En 1689 ce dernier, alors « héritier par bénéfice d'inventaire de défunte demoiselle Claude le Héricé, son ayeule maternelle », et « en cette qualité propriétaire du fief et seigneurie de Coulonges », fit et jura au seigneur marquis de Lassay foy et hommage « pour raison dud. fief et seigneurie de Coulonches, dont la glèbe et domaine » était, déclarait-il, « situé en la paroisse de Geneslay, en laquelle et en celles de Tessé, la Chapelle-Moche, Thubœuf et Halaines lesd. fiefs et seigneurie s'extendent » (29).

Ce François de Gillebert paraît avoir eu pour fils Guillaume-François de Gillebert, chevalier, seigneur d'Halaines et de Coulonge, mari de Louise-Françoise le Silleur et mort avant 1759 (29 bis). En 1769, « Dame Louise-Françoise Le Silleur, veuve de Guillaume-François de Gillebert, seigneur d'Halaines et de Coulonches, « vassale du marquisat de Lassay » comme mère et tutrice de ses enfants pour raison du fief et seigneurie de Coulonches en les paroisses de Geneslay, la Chapelle-Moche, Tessé, Halaines et Thubœuf » ; elle devait de ce chef au seigneur de Lassay « foy et hommage lige et une paire de gants au terme d'Angevaine (30) ».

En 1789 on trouve parmi les électeurs nobles du bailliage de

(28) Arch. du château de Lassay, dossier relatif à Coulonge.

(29) Ibidem.

(29 bis) Arch. de la Mayenne. B. 1951.

(30) Arch. du chât. de Lassay.

Domfront : « Guillaume-François Gillebert, seigneur d'Halaines », et par conséquent de Coulonge.

A l'Ouest de la seigneurie de Coulonges et toujours sur la rive septentrionale de la Mayenne, se trouvait celle de Mebzon.

Cette dernière seigneurie relevait directement du comté du Maine. Le manoir qui servait de résidence à ses seigneurs subsiste encore, du moins en partie. Rien qu'il soit situé dans un fond ; son étrange et haute silhouette attire de loin, sur la gauche, l'attention du voyageur qui suit la route de Gèneslay à Septforges. Construit, selon toute apparence, dans le courant du xv^e siècle, peut-être même au xiv^e, il se compose d'un corps de bâtiment relativement plus élevé que long, flanqué à son angle sud-ouest d'une tour à pans coupés. Du reste, à l'attachement des murs qui forment les deux arêtes du pignon oriental, et surtout à la position de la tour par rapport à l'ensemble, il est facile de se rendre compte que le manoir tel qu'il s'offre aujourd'hui à nos yeux ne représente guère que la moitié du manoir primitif. Quoi qu'il en soit, ce qui reste de la résidence des anciens seigneurs de Mebzon vaut la peine d'être visité et examiné en détail par les archéologues.

A l'extérieur, leur attention est attirée tout d'abord par la façade, avec sa porte d'entrée à cintre ogival et ses fenêtres à croisillons ou à meneaux, puis, quand ils ont fait le tour de l'édifice, par les deux étroites fenêtres géminées qui éclairent les combles sur le pignon occidental et produisent de loin un effet singulièrement pittoresque. A l'intérieur, deux vastes salles, ornées chacune d'une immense cheminée, s'étendent l'une au rez-de-chaussée et l'autre au premier étage, et, tout en haut, les combles, non moins vastes que les deux salles, sont recouverts d'une magnifique charpente en forme de berceau. Voilà pour l'ensemble. Quant aux détails d'architecture, nous sortirions du cadre restreint de cette étude, si nous essayions de décrire ici tous ceux qui présentent au point de vue archéologique un véritable intérêt. Qu'il nous suffise de dire que ces détails rappellent de très près par leur style ceux qu'on remarque à l'intérieur des tours du château de Lassay.

Le premier seigneur de Mebzon dont nous trouvons la trace dans l'histoire est Guillaume de Mebzon qui figurait au commencement du xiv^e siècle parmi les appelants du Maine et de

l'Anjou contre Charles de Valois comte du Maine (31). A la fin du même siècle, un autre Guillaume de Mebzon, probablement petit-fils du précédent, plaidait devant le Parlement de Paris contre Robert de Vendôme, seigneur de Lassay, qui prétendait la forcer à démolir une chaussée récemment élevée par lui dans le lit de la Mayenne, près du gué du Hazay (32).

Ce Guillaume de Mebzon avait pour femme Jeanne de Souvré, fille de Jean de Souvré et de Colette de Beaumont (33). De leur union était né un fils, Jehan de Mebzon qui, le 1^{er} mai 1404, rendit aveu pour sa terre de Mebzon à « très haut et puissant prince le Roy de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et comte du Maine », dont il se reconnaissait « estre homme de foy lige au regart de » son « comté du Maine ». D'après cet aveu, la terre dont il s'agit « avec ses appartenances et dependances tant en fiez que en domaine », s'étendait « ès paroisses de Genellay, de Septforges et de St-Denis-de-Villeneuve ». Quant à l'« hébergement » même de Mebzon, qui était « environné de plesses, fosses et garennes », il contenait « tout en courttilz, jardinaige, bois, garennes, terres arables et autres, 15 journaux ou environ, avec journaux (de pré) à 20 hommes faucheurs de prez ». De cet hébergement dépendait un « moulin Blairet » avec le droit pour le seigneur de Mebzon « de faire tenir en estat et réparation. toutes fois que il en est besoing et nécessité, les chaussées et pescheries dud. moulin par 18 hommes et sujets », et aussi le droit de « pesche... en la rivière » et celui de « refoul dud. moulin ». L'aveu mentionne ensuite « les ceus, rentes et devoirs » dûs au seigneur de Mebzon ; c'était d'abord « au jour de l'angevine la somme de 30 livres 3 soulx 4 deniers t. » ; puis à « la Toussaint et à la feste de Noel la somme de 35 soulx de devoir ». Outre l'hébergement et le moulin dont il a déjà été parlé, six métairies complétaient le domaine de Mebzon : c'étaient les métairies du Colombier, de la Touche, du Haut-Mebzon, de la Justicière, du Mesnil-Guérin et de la Sellière. Vingt-neuf fiefs roturiers qu'il serait trop long d'énumérer ici composaient la partie censive de la seigneurie de Mebzon et devaient chacun une corvée, les uns pour « foyte ou abattre » au choix du seigneur, ainsi que pour

(31) Arch. nat. J. 178 B.

(32) Arch. nat. X¹ 38, f^o 380, arrêt du 26 août 1391.

(33) Bibl. nat. manuscrits, collection Duchesne vol. 121 Généalogie de la maison de Souvré.

« fener » les prés de son domaine de Mebzon et pour assurer la provision de son « hostel » et « réparer les chaussées de sond moulin » ; les autres pour « abattre ou scyer » chacun pendant un jour à sa volonté. Certain nombre de ces mêmes fiefs étaient d'ailleurs assujettis à des redevances en poulles ou en chapons. Les fiefs hommages relevant de la seigneurie de Mebzon a foy et hommage, simple étaient peu nombreux : c'étaient la terre de Corbon, en partie seulement, dont le propriétaire, Michel de Corbon, devait, outre la foy et l'hommage, 12 deniers de service par chaque an, « au jour de Nouel », et « l'ostel et appartenances de Fougeroy » dont les détenteurs devaient également chaque année au même terme « outre lesd. foy et hommaige, assemblement 12 deniers de cens de service » etc. Enfin le seigneur de Mebzon avouait tenir du comte du Maine « en lad. terre de Mebzon appartenances et dépendances d'icelle, tant ès fiefs dessus dits que ailleurs, toute justice seigneurie haulte, moyenne et basse... » et, « par raison » de ces choses, il reconnaissait devoir à son suzerain « lesd. foy et hommage lige avec plege gaige, fectes et obéissance tels comme homme de foy lige doit à seigneur de fié et de foy lige » (34).

Telle était, d'après l'aveu rendu en 1404 par Jehan de Mebzon au Roi de Jérusalem et de Sicile, l'importance de la terre et seigneurie de Mebzon.

Jehan de Mebzon est cité comme homme d'armes dans plusieurs des montres de l'époque ; c'est ainsi qu'en 1410 il figure dans celle de Robert du Buat, à Chartres (35), et en 1411 dans celle de Jehan de Craon, à Etampes (36). D'après ces deux montres on voit qu'il avait pour compagnons d'armes quelques autres seigneurs de la même région tels que Guillaume du Boisfroust, Robin et Jehan de Toicé, Nicolas et Jehan de la Bunasche, Jehan de Logé, Guillaume des Brosses, etc. Ajoutons que Robert du Buat, sous lequel il avait servi en 1410, était lui-même sous les ordres supérieurs de Charles de Vendôme, à la fois seigneur de Lassay et vidame de Chartres (37). Comme on le voit,

(34) Arch. nat. P. 345³, f° 144 et suivants.

(35) Voir Histoire généalogique de la maison du Buat de la Subrardière.

(36) Voir cette montre dans la collection Clairambaut du cabinet des titres de la Bibl. nat. ; titres scellés, vol. 36, dossier Craon.

(37) Bibl. nat., cab. des titres, P. O., vol. 545.

le seigneur de Mebzon avait dû prendre une part active, pendant ces premières années de la seconde période de la guerre de Cent ans, à la défense du sol français contre les Anglais devenus de nouveau envahisseurs. En tous cas, lorsqu'en 1418 ces derniers se furent rendus maîtres de Domfront et du Passais normand, il se vit dépouillé par eux « des terres et héritages de Mebesong » (38).

En cela du reste il avait eu le même sort que son voisin, le seigneur du Bois de Maine !

Jehan de Mebzon vécut assez pour assister à la chute de la domination anglaise et à la reprise du Maine et de la Normandie par les armes victorieuses de Charles VII. En ces années-là il avait trouvé un asile auprès de maistre Hardouin de Champagne, seigneur de Tucé, grand chambellan du roi René, gouverneur et grand bailli de Touraine, qui l'avait fait son « maistre d'ostel » (39). Il mourut avant l'année 1455.

Nous ignorons le nom de sa femme. Celle-ci était-elle une fille de Juhel d'Avaugour, seigneur du Parc, qui possédait la terre de Coulonges en 1404 ? Ce serait alors par alliance que cette dernière terre serait passée aux seigneurs de Mebzon qui, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, étaient devenus propriétaires de Coulonges avant 1458.

Jehan de Mebzon avait laissé pour héritiers deux fils, Guillaume et Thibaut (40). Guillaume, en sa qualité d'aîné, eut Mebzon (41) ainsi que le fief de Coulonges ; il décéda lui-même avant l'année 1485, et comme il n'avait pas d'enfants, la terre dont il s'agit passa alors à son frère Thibaut (42), qui, du reste, ne tarda

(38) Voir aux arch. nat., dans le registre, P. 1921³, l'« Etat du bail des terres en la main du Roi (d'Angleterre)... par confiscation des absents ennemis ou adversaires dud. Roi et baillés à ferme par Nicolas Normant, vicomte et receveur de Domfront etc. ». Il y est fait mention de « la retenue des terres et héritaiges de Mebesong qui furent à Jehan de Mebesong et sa mère ».

(39) Voir, au dossier Tucé des P. O. du Cab. des titres de la Bibl. nat., le testament de Jeanne de Tucé fait en 1453 : la testatrice y fait un legs aux héritiers de feu Jehan seigneur de Mebesong, qui avait été « maitre d'hôtel de feu Hardouin de Champagne. »

(40) Voir la généalogie de la maison de Souvré de la collection Duchesne déjà citée.

(41) Arch. du chât. de Lassay, remembrances pour l'année 1458 où figure « Guillaume seigneur de Mebezou et du fief de Coullonches ».

(42) Ibidem, remembrances pour l'année 1485 ; foy et hommage de Coullonches par « Thibaut de Mebzon, escuier, seigneur dud. lieu et de Coullonches ».

pas à le suivre dans la tombe, sans laisser, lui non plus, d'héritiers directs.

Cette extinction complète de la lignée des seigneurs de Mebzon donna lieu, selon l'usage féodal, au droit d'aubénage en faveur du Roi Charles VIII en sa qualité de comte du Maine : en vertu de ce droit, la terre en déshérence fut mise en la main du suzerain féodal, c'est-à-dire du Roi (43), et Jehan Poisson, châtelain de Lassay, fut nommé commissaire pour l'administrer et en percevoir les fruits (1491).

La succession de Thibaut de Mebzon fut, comme nous l'avons dit à propos de la terre de Coulonges, assez longue à régler, et ce fut seulement en 1513 que Péan le Vayer, à qui étaient échue, pour la plus grande partie du moins, cette succession, put faire offre de foy et hommage au comté du Maine pour Mebzon (44).

Nous possédons peu de documents relatifs à la terre dont nous nous occupons en ce moment pendant presque toute la durée du xvi^e siècle. De l'année 1513 il nous faut sauter tout de suite à l'année 1567 : nous voyons alors « honorable homme Payen le Vayer, seigneur de Mebzon, » sans doute le fils de celui qui avait fait foy et hommage en 1513, apparaître dans un acte concernant la terre du Bois-de-Maine comme « procureur recepveur fermier et stipulant » pour « damoiselle Catherine de Chauvigné, douairière et usufruitière » de cette terre (45). Quelques années après, à la date du 8 juillet 1573, ce même « Payen le Vayer, seigneur de Mebzon, et y demeurant, paroisse d'Estrigé, pays de Maine », était débouté par la court de Parlement de Paris de l'appel qu'il avait fait d'une sentence donnée l'année précédente par le sénéchal du Maine entre lui et un certain Mathurin Chaudon (46).

En 1576, François de Valois, duc d'Alençon, à qui son frère le roi Henri III venait de donner en apanage le comté du Maine, voulut se faire rendre foi et hommage par chacun de ses nouveaux vassaux. Parmi ceux-ci fut convoqué « le seigneur de Mebzon et de Corbon pour faire les foy et hommage lige ». Or à cette époque Payen le Vayer n'existait plus. Marié avec Ambroise

(43) Arch. nat. R^o 388, f^o 159.

(44) Arch. nat. R^o 390, f^o 198, v^o 202, 216 et 222.

(45) Arch. du chât. de Lassay, fonds du Boisfroust.

(46) Arch. nat., X^{2b} 76.

Regnier, il avait laissé comme héritiers Martin, Jehan et Payen le Vayer, qui s'étaient partagé la terre de Mebzon. Aussi voyons-nous successivement comparaître devant les officiers du duc d'Alençon chargés de recevoir les obéissances féodales pour le fief dont il s'agit, d'abord Martin le Vayer qui offre « faire la foy et hommage lige pour raison du fief et seigneurie dud. lieu », puis, Jehan le Vayer sieur du Coullombier, qui « a fait et juré la foy et hommage lige par despied de fief pour raison dud. lieu du Col-lombier et des appartenances », enfin le même Jehan le Vayer, chargé cette fois de la procuration d'Ambroise Renier sa mère pour faire et jurer « la foy et hommage lige par despied de fief pour raison des lieux de la Touche et de la Scellerie ».

En 1588 Martin le Vayer adressa, comme « tuteur des enfants sousagés de défunt Payen le Vayer et Marquise Bouchart, une supplique au roi Henri III pour obtenir la cassation d'une adjudication qui avait eu lieu des biens de ces mineurs situés en la paroisse de Juvigny (48).

Pendant les années qui suivirent, le Seigneur de Mebzon prit-il parti pour la ligue contre Henri IV ? Ce qui est certain, c'est que, avant l'année 1604, ce prince avait donné à Jehan Maon, archer de ses gardes, « les fruits du fief de Mebzon », ce qui n'avait pas tardé à causer un procès entre « Vincent Goupil, sieur de Guigné, demeurant en la paroisse de Geneslay, cessionnaire de demoiselle Catherine de Chauvigné, dame de la Blanchardays », ayant elle-même « les droits » dudit Maon, d'une part, et « d'hon. homme Martin le Vayer, sieur de Coullonches » d'autre part (49).

Si, comme il semble résulter de cette attribution des revenus de Mebzon à un archer de Henri IV, la terre en question avait été confisquée sur Martin le Vayer, cette confiscation n'avait été que momentanée, car en 1603 nous voyons ce dernier faire d'abord foy et hommage au Roi, puis lui rendre aveu pour Mebzon (50).

A Martin de Vayer succéda en 1605, comme seigneur de Mebzon, son fils Jacques le Vayer qui renouvela aussitôt en cette qualité les offres de foy et hommage faites au roi deux ans aupa-

(47) Arch. nat. P. 719 f° 15.

(48) Arch. du chât. de Chantepie.

(49) Ibidem.

(50) Arch. nat. P. 352¹.

ravant, et ne tarda pas à rendre son aveu (51). Ce même Jacques le Vayer devait du reste faire de nouveau foy et hommage au Roi, c'était alors Louis XIII, en 1630 (52). Il mourut dans les années suivantes.

Après lui la terre de Mebzon passa à sa fille et principale héritière, Françoise le Vayer. Celle-ci avait épousé René le Silleur, chevalier, seigneur de Cheviers, en la paroisse de Lucé, fils d'Arthur le Silleur, seigneur dud. lieu, et de Marguerite de Bois-pitard, dame de Sougé-le-Ganelon. René le Silleur et sa femme habitèrent d'abord leur « manoir seigneurial de Mebzon » où on les voit établis en 1636 (53). En 1649 ils y résidaient toujours, et y fondèrent la chapelle de Saint-Jacques et Sainte-Marthe (54).

La même année, René le Silleur, comme mari de Françoise le Vayer, avait rendu au Roi aveu pour la terre de Mebzon (55). Dans les années suivantes le manoir de Mebzon avait été délaissé par ses propriétaires pour celui de Sougé où René le Silleur mourut en avril 1653 (56).

Devenue ainsi veuve, Françoise le Vayer continua à résider au manoir de Sougé. Le 7 mai 1657 elle présenta à la nomination de l'évêque du Mans un chapelain pour la chapelle de Mebzon : c'était M^e Guillaume Lebert, prestre, demeurant à Beaulandais, qui ne tarda pas à prendre possession de cette chapelle (57). L'année précédente la dame de Sougé avait fait foi et hommage au Roi Louis XIV pour la terre de Mebzon (58) dont elle rendit l'aveu en 1669 (59). Elle mourut en 1675 et fut inhumée dans l'église de Sougé où reposait déjà le corps de son mari (60).

De l'union de René le Silleur et de Françoise le Vayer étaient

(51) Arch. nat. P. 352².

(52) Arch. nat. P. 354².

(53) Arch. nat. P. 355¹. Manuscrits A. Bernard, conservés à la Bibl. publique de Laval.

(54) Arch. de la Sarthe, Pouillé du diocèse du Mans.

(55) Arch. nat. P. 355¹.

(56) Voir registres paroissiaux, de Sougé-le-Ganelon.

(57) Arch. de la Sarthe, ins. eccl. pour l'année 1657.

(58) Arch. nat. P. 357².

(59) Arch. nat. P. 358¹.

(60) Voir registres paroissiaux de Sougé.

nés quatre fils et plusieurs filles (61); ce fut à Jacques, l'ainé des fils, déjà seigneur de Sougé, qu'échurent après la mort de sa mère, le manoir et la terre de Mebzon dont il fit hommage et rendit aveu au Roi Louis XIV en 1678, et 1681 (62). Jacques le Silleur avait épousé en secondes noces, le 26 avril 1656, en l'église de Dollon, demoiselle Marguerite Fouin. Il mourut avant l'année 1696 laissant de son mariage avec cette dernière deux fils : 1° Jacques-Emmanuel qui lui succéda comme seigneur de Mebzon; 2° Barthasar qui fut lieutenant de vaisseau et épousa dame Marguerite-Yvonne Lelong.

Jacques-Emmanuel le Silleur assista le 19 septembre 1738 au contrat de mariage de sa nièce Marguerite-Renée le Silleur, fille de Barthasar, avec M^{re} Louis-Pierre-Joseph de Montesson, « chevalier, seigneur de Saint-Aubin; » il se qualifiait alors chevalier, seigneur de Sougé, Mebzon, et autres lieux », et était dit demeurant « au château et paroisse de Sougé ». Il avait pour femme « dame Louise-Catherine de Faudoas de Sérillac » qui assista également à ce contrat de mariage (63). Il mourut dans les derniers jours d'octobre 1744, âgé de 86 ans, et fut inhumé dans l'église de Sougé en présence de Louis-Pierre-Joseph de Montesson, seigneur de Douillet, son neveu par alliance, et de Anne-Emmanuel de Pennart, seigneur de Loupfougères et de Chantepie, son petit fils (64).

Fils unique de Nicolas-François de Pennard, et de Renée le Silleur, seul enfant issu du mariage de Jacques-Emmanuel le Silleur et de Louise-Catherine de Faudoas, Anne-Emmanuel de Pennart était devenu, en 1744, comme héritier de son ayeul, seigneur de Mebzon comme il l'était déjà de Chantepie (65). Ma-

(61) L'une de celles-ci, Françoise, avait épousé par contrat passé le 6 octobre 1666 « au logis seigneurial de Mebzon, paroisse d'Etrigé » Jean de Vaufléury, écuyer, seign^r de la Durandière (voir au cab. des titres de la Bibl. nat. les preuves de noblesse des Vaufléury de la Durandière).

(62) Arch. nat. P. 316^l et P. 317^l.

(63) Bibl. nat. Cab. des titres; carrés d'Hozier, dossier Montesson.

(64) Voir les registres paroissiaux de Sougé-le-Ganelon.

(65) La terre seigneuriale de Chantepie en Thubœuf, tenue à foy et hommage de la châtellenie de Lassay, après avoir été possédée à l'origine par une famille noble qui en portait le nom, était passée par alliance, vers le milieu du xv^e siècle, aux de Pennart, originaires dud. lieu près d'Ernée, au Bas-Maine. Elle appartient aujourd'hui au comte François de Malterre, descendant des Pennart.

rié avec Catherine-Claude de Pennart, sa cousine, qui lui avait apporté en mariage la terre de Loupfougères, il en eut deux filles : 1° Catherine, femme de Pierre-Augustin de Pennard, seigneur de Lamboul, et Anne-Françoise qui épousa Louis de Vaufleury, seigneur de Malterre. Celles-ci, à la mort d'Anne-Emmanuel de Pennart, arrivée en 1763, se partagèrent sa succession, et tandis que l'aînée Catherine gardait pour elle la terre de Chantepie, la cadette Anne-Françoise recevait en attribution la terre de Mebzon avec celle de Loupfougères. Aussi voyons-nous cette dernière se qualifier, en 1771, à l'occasion d'un mariage, « dame de Fossé (66), de Mebzon et d'Etrigé ». Elle devint l'année suivante dame de Chantepie par suite de la mort sans alliance de son neveu Anne-Pierre de Pennart, fils unique de Pierre-Auguste de Pennart et de Catherine de Pennart, la sœur aînée de la dame de Mebzon. C'est de cette époque que date la réunion définitive des terres de Chantepie et de Mebzon.

En 1785, Anne-Françoise de Pennart, alors veuve de M^{re} Louis de Vaufleury, seigneur de Malterre, rendit aveu au comte de Provence, apanagiste du comté du Maine, pour la terre de Mebzon (67).

De nos jours, l'ancien manoir dont nous venons de retracer l'histoire n'est plus qu'une dépendance de la ferme voisine qui appartient au comte François de Malterre, issu en ligne directe d'Anne-Françoise de Pennart, et par celle-ci, des anciens seigneurs de Mebzon.

Marquis DE BEAUCHESNE

(66) Fossé, ancien manoir, situé dans la commune de Loupfougères.

(67) Arch. nat. q^t 699-700.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvre A. Loutreuil. I. Canton de Sées (Orne). Géologie et Agromonie. — Notice de la Carte agronomique publiée sur l'initiative de M. A. LOUTREUIL, manufacturier à Moscou et M. HOMMEY, conseiller général du canton. — Partie géologique par le Dr Joseph HOMMEY et C. CANEL, principal du collège. Partie agronomique par G. LANGLAIS, professeur départemental d'agriculture. — Préface de M. A. BIGOT, professeur de Géologie à l'Université de Caen. Paris, typ. Philippe Renouard, 1901, in-8°, XVI-158 p. — *Carte agronomique du Canton de Sées*, au 40,000, gravée par Ehrard, mai 1899.

M. Loutreuil, industriel à Moscou de puis 40 ans, s'est toujours intéressé à son pays d'origine. Membre de notre Société historique il a par de généreuses souscriptions encouragé quelques-unes de ses publications. Mais le sort de l'agriculture lui est particulièrement cher et il affecte un partie des ressources, qu'il a laborieusement amassées, à aider, à encourager les plus humbles travailleurs de notre sol, à développer le progrès agricole dans le canton où il est né. Aussi non content d'avoir créé, il y a quinze ans, de concert avec MM. Jules Hommey et Elie Ragaine les concours agricoles et les expositions pomologiques de Sées, il a voulu, en faisant connaître aux cultivateurs la composition du sol, leur indiquer le moyen d'en tirer un meilleur parti, et il a demandé à des spécialistes exercés la confection d'une carte agronomique.

Déjà le Dr Hommey avait publié, il y a quelques années, une excellente notice sur la géologie du canton de Sées; beaucoup de faits jusqu'alors inaperçus étaient mis en évidence, marquant un progrès réel sur les travaux antérieurs; les contours des diverses formations, la description des assises du sol sont traités avec une précision à laquelle des géologues éminents se sont plus à rendre hommage, et à part le lambeau de dévonien, que M. l'abbé Blais a eu la bonne fortune de découvrir à Saint-Hilaire-la-Gérard (1), nous ne croyons pas que beaucoup de détails aient échappé à l'attention de l'observateur.

Ce premier travail a servi de base à la carte agromique; les auteurs l'ont reproduit en écartant tout ce qui est du domaine de la science pure pour s'attacher aux faits utiles à l'agriculture; formation des terres arables, désagrégation des roches, éboulis, limons, alluvions. Afin d'être compris par tous, ils ont eu soin de réduire l'appareil scientifique au strict nécessaire; un index alphabétique à la fin du volume

(1). A.-L. LETACQ, *Note sur la découverte du dévonien, à Saint-Hilaire-la-Gérard (Orne)*, Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, séance du 8 juillet 1902; Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Orne, 1902, 1^{er} semestre, p. 61.

explique d'ailleurs les termes techniques, sans qu'il soit besoin de recourir aux traités spéciaux.

Mais les indications géologiques ne suffisent pas et pour bien connaître la terre végétale qui sert de support à la plante et lui fournit ses éléments de nutrition, pour savoir dans quelle mesure et sous quelle forme les engrais doivent être employés afin d'augmenter son rendement, il faut recourir à la chimie. M. Langlais a donc fait l'analyse des différentes formations, en indiquant pour chacune les cultures qui auront le plus de chance de succès. Des tableaux détaillés donnent ensuite par commune la superficie du territoire et la répartition des cultures, la topographie, les noms des différents sols, les terrains dominants et les numéros des échantillons analysés. Il nous paraît difficile d'être plus exact et plus complet.

Ce petit volume, véritable manuel de l'Agriculteur aux environs de Sées, pourrait aussi rendre de précieux services dans les régions voisines. Les schistes et les grès de Tanville, de la Ferrière, du Bouillon et de la Chapelle constituent la majeure partie du sol dans l'Ouest du département ; les calcaires jurassiques et crétacés qui forment la plaine de Sées, couvrent de larges espaces aux environs d'Alençon, de Mortagne et d'Argentan. Il y a là toute une somme de renseignements, dont nos agriculteurs ornaïens devraient profiter.

A.-L. LETACQ.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 21 Août 1902

PRÉSIDENTE DE M. HENRI TOURNOUER, PRÉSIDENT

Avant la séance, le Comité de publication s'est réuni pour entendre une communication de M. l'abbé GATBY, sur le château du Bourg-Saint-Léonard et la jeunesse d'Émile de Girardin; elle est approuvée et lecture en sera donnée à l'excursion.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Présents: M^{mes} DE LA SICOTIÈRE et baronne DE SAINTE-
PREUVE, MM. ADIGARD, DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX,
Louis DUVAL, Urbain DE FRANCE, l'abbé GATRY, l'abbé
LETACQ, LORIOT, MACAIRE, Pierre MARGARITIS, Paul ROMET,
baron DES ROTOURS, comte de VAUCELLES.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis comme membres titulaires de la Société : M. l'abbé
GUÉRIN, curé de Guerquesalles, présenté par MM. Desvaux et
Letacq, et M. Pierre MARGARITIS, présenté par MM. Tournoüer
et Félix Voisin.

M. l'abbé Gaty, curé de Macé, se fait inscrire à la Commis-
sion des Monuments ornaï.

Lecture de la correspondance, qui comprend un certain
nombre de lettres relatives à notre excursion de septembre; le
programme paraît très goûté, les adhésions sont nombreuses et

tout fait espérer que notre visite dans l'arrondissement d'Argentan ne le cèdera en rien aux précédentes.

On règle la composition des Bulletins d'octobre.

M. Descoutures rappelle que le propriétaire d'Argentelles est disposé à donner 1.000 francs à la Société pour la restauration du manoir, mais il faudrait y ajouter une somme au moins égale pour subvenir aux premiers frais de réparation. Comment trouver cette somme? M. Descoutures demande alors si la Commission des Monuments ornaïsiens ne serait pas disposée à reporter sur Argentelles au moins une partie de la souscription faite en faveur de la maison d'Ozé et malheureusement inutile aujourd'hui, puisque l'édifice est sur le point de disparaître. M. le Président répond que la visite d'Argentelles faisant partie de notre programme, la décision ne sera prise qu'après l'excursion.

M. l'abbé Gatry, qui a beaucoup étudié le pays d'Argentan au point de vue archéologique servira de guide à la Société le premier jour de l'excursion; à Chambois, ce sera M. Canivet; à Exmes, M. Chollet; à Saint-Évrout, M. l'abbé Chénu. M. l'abbé Desvaux veut bien se charger du compte rendu.

M. Lorient annonce une lecture sur Giroie à Saint-Évrout.

M. le Président nous communique deux extraits de la séance du Conseil municipal d'Argentan, 6 août 1902 :

1° Don à la ville, par M. le Dr Foucher, président de l'Association amicale des anciens élèves du collège Mézeray, d'une toile du peintre Léandre représentant un dessin du livre des noces d'argent de l'Association, par Léon Boschet. Ce dessin sera exposé au Musée.

2° Restauration de la tour de l'église Saint-Germain; travaux estimés par M. Simil à 5.871 fr. 75; l'État contribuera pour un tiers, la ville pour le reste.

Parmi les publications offertes à la Société et déposées sur le bureau, M. le Président attire notre attention sur le *Catalogue de la Bibliothèque de M. de la Sicotière*, rédigé par M. Louis Polain et imprimé par M. Manier. Cet ouvrage, qui nous révèle les trésors bibliographiques amassés par notre regretté fondateur, rendra d'incomparables services aux érudits. On sait, en effet, que la plupart des livres intéressant l'histoire locale sont aujourd'hui déposés à la bibliothèque d'Alençon. M. de la Sico-

tière, dont l'obligeance et la générosité sont restées, comme la science et l'érudition, proverbiales parmi nous, a voulu qu'après lui les travailleurs puissent encore profiter du fruit de ses recherches.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

A.-L. LETACQ.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

1° *Publications individuelles*

Catalogue de la Bibliothèque de M. Léon de la Sicotière, rédigé par M. Louis Polain. Alençon, Alb. Manier, 1902, 2 vol., de VII-541 p. et VI-704 p.

H. LE FAVERAIS. — *Ambrières*, Alençon, Herpin, in-8°, 3 p. ; extrait de la *Revue normande*, août 1902.

L'ABBÉ DUMAINE. — *Centenaire du retour de l'exil, pour M. l'abbé Jean Gosselin, nommé curé de la Lande-Patry en 1802*. Sées, typ. P. Leguerney, 1902, in-8°, 20 p.

L'ABBÉ BARRET. — *Le Tympan de l'ancienne église romane d'Issy*. Caen, H. Delesques, 1902, in-8°, 23 p. — Extrait du *Bulletin monumental*.

2° *Périodiques*

Documents sur la province du Perche, 49^e fasc., juillet 1902.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 4^e série, t. XV^e, 1901.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LII, 1^{re} livraison.

Société archéologique d'Eure-et-Loir, t. XIII, 3^e fasc. ; octobre 1902.

Bulletin de la Société Dunoise, n° 131, octobre 1902.

Bulletin de la Société d'histoire de Normandie ; extraits des procès-verbaux.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2^e série, t. XVIII, 1902.

Revue historique et archéologique du Maine, t. L, année 1901, second semestre ; t. LI, 1902, 1^{er} semestre.

Revue de l'Avranchin, 1902, n^o 2, t. XI.

Anales del Museo nacional de Montevideo, 1902.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et arts de l'Eure, 2^e série, t. IX, 1901.

Proceedings of the Davenport Academy of sciences, vol. VIII, 1899-1900.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, sept. et oct. 1902.

L'Echo de Damigny, n^o 7, septembre 1902.

A TRAVERS

La VALLÉE d'AUGE
et le PAYS d'OUËCHE

C'est au mois de septembre 1900, que M. Henri Tournoïer, nouvellement élu président de la Société historique de l'Orne, organisa pour la première fois une excursion archéologique dans le quartier où devait se tenir la séance publique de la Société. L'idée était heureuse, mais n'y avait-il pas quelque témérité à prétendre déplacer, pendant deux jours et plus, des braves gens que leurs goûts et leurs études rendent casaniers par dessus tout, dont quelques-uns même avouaient ne trouver que médiocre intérêt à nos réunions annuelles ? Il y a de cela trois ans passés, nous sommes à notre troisième excursion, et l'initiative de M. Tournoïer a eu un succès absolument inespéré.

En 1900, nous étions une vingtaine, la plupart vétérans de la Société et anciens habitués des tournées de l'*Association Normande*. En 1902, nous nous trouvons une cinquantaine ; les fraîches recrues forment la majorité, et ces néophytes pleins de zèle et d'enthousiasme présentent à la Société tout un renouveau de travail et de prospérité pour la date prochaine de ses noces d'argent.

La caravane se forme à Alençon, au matin du 9 septembre : elle est à peu près complète en gare d'Almenesches. C'est là que chacun, après les compliments de bienvenue, prend place au petit bonheur dans les breaks pittoresques qui semblent désormais l'accompagnement obligé de nos promenades.

La première halte se fait au **Château de Médavy** : édifice datant du règne de Louis XIV, ayant grand air avec les deux massifs pavillons dont il est flanqué, mais ne présentant



CHATEAU DE MÉDAVY
(Cliché de M. H. d'Anterroches)

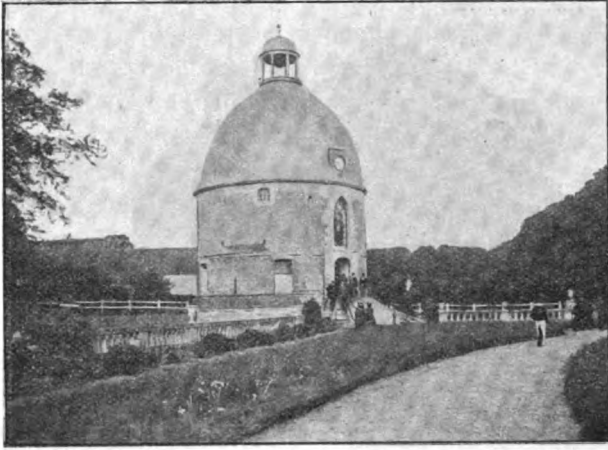
en réalité qu'un intérêt secondaire comme décor et architecture.

Au moment de la Révolution, le domaine ayant été confisqué, en exécution de la loi contre les émigrés, la superbe galerie des portraits de famille et le riche mobilier furent mis à l'encan et dispersés pour la grande partie.

En avant du château, la cour d'honneur, circonscrite par de larges fossés alimentés d'eaux vives et bordés de balustres de pierre, est précédée d'une grille monumentale aux extrémités de laquelle s'élèvent encore deux belles tours, coiffées de dômes avec lanternons, seuls restes de l'ancienne forteresse féodale. Dans l'une de ces tours est la *Chapelle de Saint-Jean-Baptiste*, très vénérée dans le pays. Son principal décor consiste en un lourd rétable de style Louis XIV, accompagné de statues en bois, du Sauveur, de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Pierre, de curieuse facture.

Au-dessus du noble château plane le haut renom de la famille des Rouxel de Médavy, l'une des plus illustres de Normandie.

Elle a eu ses célébrités dans l'Eglise, le cloître et la vie civile, mais c'est surtout dans la carrière des armes qu'elle s'est acquis le plus de gloire. Au temps du moyen-âge, la paisible vallée que

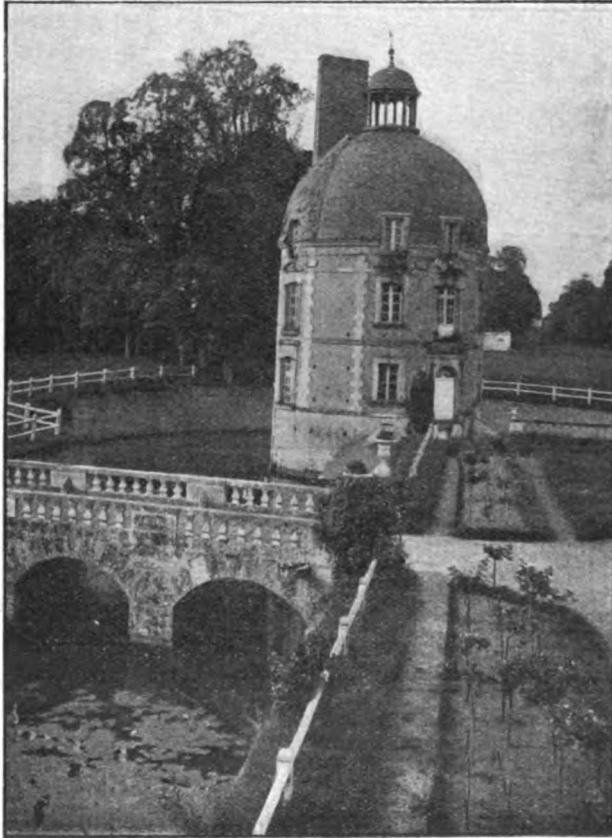


PAVILLON-CHAPELLE DU CHATEAU DE MÉDAVY
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

nous traversons fut un jour le théâtre d'un sanglant carnage. C'est là sur les bords de la petite rivière du Don, qu'en 1137, Robert de Médavy mit en déroute l'armée de Geoffroy Grisgoune, comte de Vendôme, et de Geoffroy comte d'Anjou. Ordéric Vital fait un pompeux récit de cette bataille, mais à coup sûr, il s'exagère l'importance de ce fleuve du Don, qu'il regarde comme une barrière infranchissable. « *Andegavenses, præ timore mortis ausos flumen sine vado introire, in Oldonis profundo compulit mortem sabire.* » Il faut que ces malheureux diables d'Angevins aient eu la malchance de trouver le Don dans un de ses jours de colère ; on assure, en effet, qu'au moindre orage et à toutes les fontes de neige, ce modeste ruisseau, que nous voyons dérober son courant sous la feuillée tremblante de ses peupliers, prend tout à coup des allures menaçantes et se met en train d'effrayer le voisinage par ses débordements.

Nous retrouvons les Médavy dans les plus chaudes journées de nos annales militaires : Raoul se distingue, en 1423, au

siège du Mont-Saint-Michel ; deux membres de cette famille du nom de Georges, sont tués, l'un à la Journée des Eperons, l'autre à celle de Gravelines, et en 1558, René est blessé mortel-



PAVILLON ET DOUVES DU CHATEAU DE MÉDAVY
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

lement à la bataille de Saint-Martin. Ils prennent part aux guerres religieuses du xvi^e siècle. Dans les luttes de la Fronde, Mazarin trouve de solides partisans dans Pierre Rouxel et le maréchal de Grancey. Tandis que Jacques, Pierre Rouxel et le marquis de Grancey signalaient leur valeur à Rocroy, à Thionville, à Rethel, sur les bords de la Bormida et dans le célèbre

passage du Rhin, Joseph Rouxel de Médavy portait plus loin le théâtre de ses exploits et mourait glorieusement au siège de Candie, en 1669.

Dans une telle lignée de preux, les deux plus célèbres capitaines sont Pierre et Jacques-Eléonore, dont notre regretté maître, Gustave Le Vavasseur, a donné jadis, en quelques traits de plume, une vigoureuse et vivante esquisse.

« Pierre Rouxel de Médavy, capitaine du château d'Argentan, est un héros légendaire, une sorte de Duguesclin ligueur, qui prend Verneuil au lendemain de la bataille d'Ivry, se promène avec une poignée de partisans de Chartres à Breteuil et de Sées à Laigle, renouvelle les exploits d'Olivier et de Roland, donne à d'Etrépigny ce fabuleux coup d'estoc, dont un tableau a conservé la mémoire, et ne rend Verneuil au roi, que deux mois après la capitulation de Paris, en mai 1594...

« Jacques-Eléonore Rouxel de Médavy se battait au siège de Maëstricht comme un cadet aux gardes qu'il était. En 1674, il était à Senef avec Condé, comme son grand-père, le maréchal, avait été à Rocroy. En 1689, il se défendait à Bonn comme un lion. En 1690, brigadier des armées royales, il était à Staffarde avec Catinat, dont il fut un des plus intrépides lieutenants. Nommé gouverneur de Dunkerque en 1692, puis maréchal de camp, il fut grièvement blessé à Marseille, le 4 octobre 1693. En 1697, à la prise d'Ash, il fut nommé lieutenant-général. Après la mort de Catinat, il servit sous Vendôme. Il était en 1702 à la bataille de Lusac; en 1703, il commandait en chef une division française et battait les Impériaux dans le Trentin. En 1704 et 1705, il faisait avec Vendôme toutes les campagnes d'Italie. Enfin, le 9 septembre 1706, il gagnait à lui seul la bataille de Castiglione. »

Sept Médavy furent gouverneurs et capitaines du château d'Argentan, et ce fut en cette qualité que Jacques Rouxel put sauver ses compatriotes protestants à la Saint-Barthélemy. Denys de Médavy, ayant été mis hors de service à la suite d'une blessure reçue au siège de Domfront, entra dans les ordres et devint abbé de Cormeilles, Jacques de Médavy, chevalier de Malte, grand-prieur d'Aquitaine, fut ambassadeur de son ordre, près la cour de France. Son frère, François Rouxel de Médavy, chanoine de Paris, abbé de Cormeilles, reçut, en 1598, sa nomi-

nation à l'évêché de Lisieux, et il en prit possession, dans l'église du Merlerault, le 25 mars 1600. Il assista aux États-Généraux de 1614, mourut en 1617 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Médavy. Guillaume de Médavy, mort d'une blessure reçue au combat de Briare, laissa deux filles, Madeleine et Anne, qui furent abbesses, l'une de Gomersfontaine et l'autre de Vignats. François Rouxel de Médavy, petit-fils, par sa mère, du terrible maréchal de Fervaques, devint évêque de Sées, en 1651. Il établit, en 1660, le séminaire de Falaise, et fit construire en 1664, un dôme en charpente assez disgracieux d'ailleurs, qui surmonta le chœur de la cathédrale, jusqu'à l'épiscopat de M. d'Argentré. Il fut promu à l'archevêché de Rouen, en 1671. Louise, Marie-Louise et Marie-Madeleine de Médavy furent successivement abbesses d'Almenesches, de 1599 à 1730, et cette période n'est pas la moins prospère de l'histoire de l'abbaye.

Et maintenant comment, après M. Louis Duval et notre regretté confrère M. Victor des Diguères, qui ont écrit sur les Rouxel-Médavy plusieurs travaux fort remarquables, ne pas s'étonner de voir cette grande famille disparaître presque subitement, alors qu'une vigueur héréditaire dont le souvenir est resté dans le pays, une fécondité merveilleuse semblaient promettre aux Rouxel la perpétuité de leur race. Pierre Rouxel, premier du nom avait eu dix-sept enfants. Le premier maréchal de Médavy en eut vingt-et-un. Pierre, son fils aîné, lieutenant-général des armées du roi, en eut treize. Après avoir versé un sang généreux sur tous les champs de bataille, cette lignée héroïque, participant aux maux de l'Etat et épuisée par l'excès des dépenses de luxe que le roi avait trop encouragées par son exemple, s'éteignit au moment où elle allait être atteinte par l'adversité. Une catastrophe financière, comme il ne s'en produisit que trop au temps de la régence, et qui ne se termina que par une liquidation désastreuse, suivit de près l'extinction de la branche masculine des Rouxel. Leur mémoire du moins est restée glorieuse et ennoblit encore les lieux qu'ils ont habités.

En moins de temps qu'il ne m'en a fallu pour esquisser ce petit coup d'œil sur Médavy et ses souvenirs, nos voitures sont arrivées en face la grille du **Château d'O**.

C'était, il y a une vingtaine d'années, un des plus somptueux

domaines du pays. Le vieux manoir, qu'entourent de larges douves remplies d'eau vive, s'élevait au milieu d'une épaisse futaie, coupée de larges avenues. Dans ces avenues, qu'ombra-



ENTRÉE DU CHATEAU D'O
(Cliché de M. H. d'Anterroches)

geaient des chênes plusieurs fois séculaires, une flore luxuriante semait les nuances les plus vives dans la verdure des herbes.

Tout cela n'est plus maintenant qu'un souvenir : la *Bande noire* est revenue ici exercer ses ravages. En 1890, lors d'une visite de l'*Association Normande*, nous avons trouvé les pelouses boueuses, piétinées par les chevaux, transformées en de vraies fondrières sous le roulis de pesantes charrettes, qui venaient enlever les plus beaux arbres qu'une avide spéculation débitait en stères de bois. Maintenant le vieux château est dépouillé de ces ombrages mystérieux qui encadraient si bien ses sombres légendes ; on dirait que sa merveilleuse végétation de pierre va s'étioler sous les rayons trop ardents d'un soleil qu'elle connaissait à peine. Il a résisté pendant plus de trois siècles aux injures du temps, et voilà que pour nous, qui l'avons connu dans sa splendeur, il nous semble revêtir l'aspect d'une ruine.

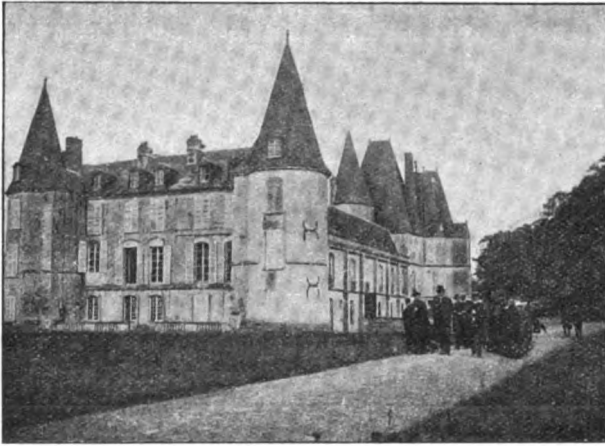
O était autrefois le centre d'une paroisse réunie maintenant à Mortrée. D'après Odolant-Desnos, les Saxons après avoir ravagé le pays des Essuens, laissèrent le nom saxon de *Oth* (posses-

sion) à la paroisse de Saint-Martin, lorsqu'ils vinrent fonder la ville de Sées. Il appuie cette étymologie de l'autorité d'Ordéric Vital, qui n'en dit pas un mot, dans le seul endroit de son *Histoire* où il soit question de cette localité. En 1050, le duc Guillaume de Normandie donna à l'abbaye de Saint-Evroult le monastère d'O et les biens qui en dépendaient. «... *in villa quæ nuncupatur Oth, monasterium et terram presbiteri cum uno hospite et decima molendinorum ejusdem vile.* » En 1113, le roi Henri I^{er} d'Angleterre confirme et augmente cette donation : «.... *ecclesiam de Od cum omni decima ejusdem ville et terra ad unam carrucam et decima molendini ejusdem ville et aliquot hospites.* »

Robert d'O accompagna Robert de Normandie à la première croisade. Un autre membre de cette famille s'illustra à la défense de Metz, par le duc François de Guise, contre les troupes de Charles-Quint, en 1552. Le dernier du nom, François d'O, s'est acquis une célébrité d'un autre genre. Il était le fils aîné de Jean, seigneur d'O, de Fresnes et de Maillebois, et d'Hélène d'Illiers, dame de Manou. Ce fut l'un de ces favoris d'Henri III, que l'histoire a flétris sous le nom de *Mignons*. Tout autre chose donc que son mérite personnel lui valut d'être élevé aux premières charges du royaume. On le vit successivement maître de la Garde Robe du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, chevalier de ses ordres, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France. Devenu surintendant des finances, il les géra d'une façon déplorable. Pour subvenir à ses folles dépenses, il fallait à chaque instant créer de nouveaux impôts. ce qui amenait des conflits entre le Parlement et l'autorité royale Il prit part aux États-Généraux de Blois, et se trouva par la force des événements, investi d'un rôle important dans les affaires de la Ligue. Ce fut alors qu'il éprouva, comme tant d'autres, l'inconstance du frivole monarque. Toutefois, ayant été l'un des premiers, avec ses dignes compères de Souvré et d'Epéron, à amener du secours à Henri III, lorsque tout le monde l'abandonnait, il ne tarda pas à rentrer en grâce. Après la mort de ce prince, il s'attacha au parti de Henri IV, qui lui conserva toutes ses charges. François d'O mourut à Paris, au mois d'octobre 1594. Sur le point d'expirer, il fit lui-même l'éloge de son administration : « Ma mort seulement, dit-il, pourra révéler au Roi

toute l'étendue de mes services. » Ce ne fut, paraît-il, ni l'avis du Roi, ni celui de ses contemporains, car, selon un écrivain du temps, Agrippa d'Aubigné, « le surintendant d'O mourut ayant l'âme et le corps également gâtés de toutes sortes de vilainies. Le roi se consola aisément de sa perte, parce qu'il faisait des effroyables dissipations, et que néanmoins il le voulait tenir comme en tutelle. »

La terre d'O, érigée en marquisat en 1616, en faveur d'Alexandre de La Guesle, passa successivement, par des alliances de famille, dans les maisons de Sorel, de Luynes et de Montagu.

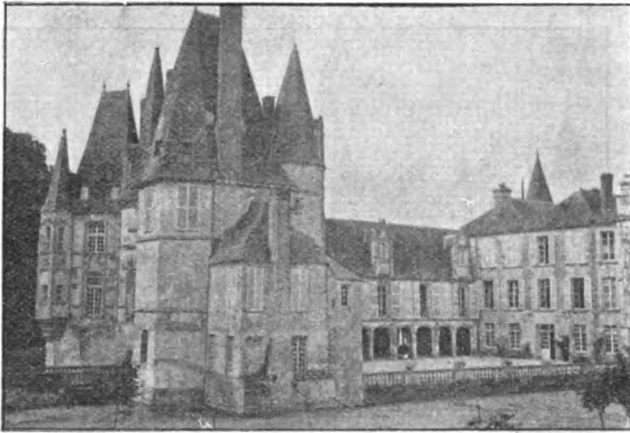


CHATEAU D'O (FAÇADES SUD ET EST)
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

Vendue comme bien d'émigré à la Révolution, elle fut longtemps en possession de la famille d'Albon : depuis 1890, le général d'Aubigny en est le propriétaire. C'est lui qui nous en fait les honneurs avec Madame la Générale, fille du maréchal Le Bœuf, avec cette parfaite courtoisie qui rassure les excursionnistes, gens de curiosité parfois importune. Le charmant accueil de nos hôtes nous fait volontiers oublier l'heure et nous nous attardons, sous leur conduite, à étudier et admirer dans tous ses détails la séduisante demeure.

D'après une ancienne légende, le château actuel aurait été construit par la reine Isabeau de Bavière, sur des terres données par le roi d'Angleterre comme prix de sa forfaiture.

Il serait devenu peu après témoin de son châtement, car on montre la petite chambre où elle aurait été de longues années prisonnière après la défaite de ses amis les Anglais. Sans nous attarder à démontrer l'invéraisemblance de cette légende, disons avec M. Tournouer qu'en 1505, le château fut entièrement rebâti, mais il a été tant de fois remanié depuis, mutilé ou augmenté, qu'au lieu de l'unité primitive, il ne présente plus qu'un ensemble très disparate. A l'heure actuelle, il se compose d'un corps principal de logis et de deux ailes, au nord et au



CHATEAU d'O (FAÇADE OUEST)
(Cliché de M. H. d'Anterrosches)

midi, qui encadrent une petite cour ouverte au couchant. Les douves alimentées d'eau courante ferment la cour de ce côté et isolent complètement le château.

La façade principale, qui regarde l'est, est la partie la plus récente de l'édifice. C'est une construction lourde, sans ornements, relevée seulement d'une balustrade à la naissance du toit. Elle remonte à l'année 1770. Du côté de la cour, ce corps principal présente, au rez-de-chaussée, une galerie soutenue par des piliers octogones, ornés de torsades et de rinceaux, avec des chapiteaux habilement fouillés : l'ensemble de cette décoration appartient à la Renaissance. L'aile du sud ornée de grands médaillons du même temps, se termine par une petite tour cré-

nelée, d'un style très sévère et qui remonte à une époque beaucoup plus éloignée.

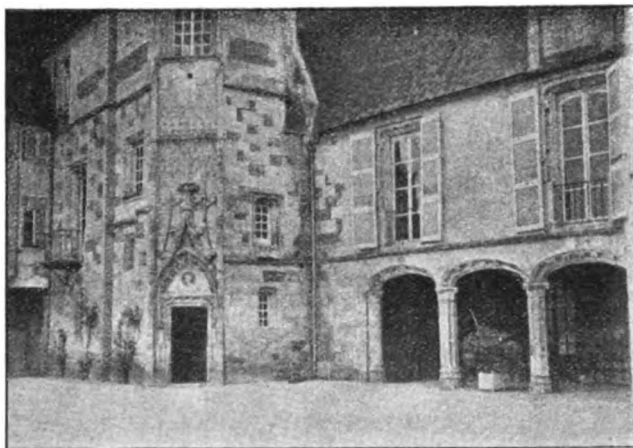
L'aile du nord, qui date du xvi^e siècle, est la partie du château de beaucoup la plus remarquable par la délicatesse, l'abondance



CHATEAU D'O (COUR INTÉRIEURE)
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

et le fini de son ornementation. L'originalité de ses combinaisons tout autant que la multiplicité des détails fait qu'elle échappe à toute description. Les grandes lignes sont accusées par deux tourelles de hauteur, de largeur et de décoration très différentes, encadrant une porte d'entrée; puis vient

le corps de logis qui se termine, à l'extrémité est, par une autre tourelle en encorbellement. Cette dernière présente des fenêtres d'une exécution remarquable et dont aucune ne se ressemble. Le pavillon central, avec ses baies carrées divisées par un meneau en croix, attire surtout l'œil sur une lucarne ouverte dans la charpente et surmontée d'un riche fronton du **xvi^e** siècle. Des deux tourelles du portail, celle de l'ouest paraît la plus



CHATEAU D'O (COUR INTÉRIEURE)
(Cliché de M. H. d'Anterroches)

ancienne ; l'autre est percée au rez-de-chaussée d'une fenêtre à anse de panier, et dans la toiture d'une autre fenêtre avec des ornements Renaissance. La porte à plein cintre s'ouvre sous une arcade ogivale, bordée de curieux crochets, et dont le tympan est décoré de deux niches, véritable dentelle de pierre. A l'intérieur de la cour, l'aile du nord n'a de curieux que la porte de l'escalier, mais elle peut rivaliser par la profusion et la délicatesse de la sculpture avec celle dont nous venons de tenter la description.

Tel est, à grands traits, l'aspect du château d'O, l'un des types les plus remarquables et les mieux conservés de l'architecture civile au **xvi^e** siècle, à l'époque de la Renaissance. Dans ses parties si différentes, on sent le travail de la transition : encore quelques années, et cet architecture véritablement natio-

nale et pleine de grâce va faire place au style plus lourd, mais plus régulier que nous emprunterons à l'Italie.

Après la visite du château d'O, la caravane reprend le chemin déjà parcouru et nous descendons de voiture à **Almenesches**.

Des constructions simples et propres se groupent autour d'une place carrée. Au fond de cette place, à gauche, le vieux cimetière maintenant abandonné, où s'élevait l'église de Saint-Pierre, démolie au milieu du xviii^e siècle, centre religieux d'une paroisse dont le siège fut transféré dans l'église de l'abbaye voisine.

Au milieu de la place, a été inaugurée, le 8 avril 1901, une statue de fonte bronzée de sainte Opportune, abbesse d'Almenesches, dont la maquette est l'œuvre de Mathurin Moreau, président du jury de sculpture au Salon de 1900.

A droite, l'ancienne **Eglise du Monastère de Notre-Dame d'Almenesches**. Avec quelques murailles de clôture, et des vestiges de constructions insignifiantes, c'est tout ce qui subsiste aujourd'hui de la riche et puissante abbaye fondée au vii^e siècle par saint Evroult, illustrée un siècle plus tard par sainte Opportune, comblée de faveurs par les papes et les rois ; mais ce reste est un monument du plus haut intérêt.

Parce qu'elle était devenue église paroissiale dès 1753, la basilique bénédictine n'a pas trop souffert des outrages de la Révolution, et les injures du temps se sont trouvées réparées à heure convenable.

Elle a subi toutefois bien des remaniements depuis l'époque de sa construction première. Brûlée le jour de Pâques 1308, elle fut remplacée par un édifice ayant la forme d'une croix latine. Cette nouvelle église, bâtie sur des fondations calcinées par l'incendie, fut de peu de durée, car en 1554, nous voyons l'abbesse Louise de Silly commencer la construction de la nef qui déjà menaçait ruine. Cette nef ne brille point par la profusion d'ornements qui distingue la plupart des monuments du xvi^e siècle et que nous venions de constater au château d'O. Son mérite consiste dans l'harmonie des proportions, dans l'heureuse disposition des fenêtres où l'ogive et le plein cintre s'allient par de légers meneaux, dont l'élégante simplicité des voûtes, dont les clefs seules s'abaissent en de gracieux pendentifs.

A l'extrémité de cette nef, se trouvent deux chapelles. L'une d'elles est surmontée d'une tour massive, reste d'une construction antérieure à la nef, mais dont la décoration semble avoir été ajoutée à la même époque.

Une porte s'ouvre dans le pied de cette tour, présentant une baie à plein cintre avec pilastres dans le style de la Renaissance. Elle se rattache à une fenêtre ogivale par une ornementation comprenant trois niches accompagnées de consoles, d'enroulements, de palmettes, de chimères et de rinceaux, avec l'inscription : RESTAVRATVM È HOC TEMPLVM A RVINA EX VETVSTATE SVBSECVTA 1534. Cette tour qui ne s'élève pas au-dessus des combles de l'église, est coiffée d'un dôme en charpente d'aspect assez disgracieux.

Sur le mur, en face la porte, une autre inscription : *Ce temple, lequel a été ruiné par antiquité, fut commencé à réédifier l'â de grâce 1534, et fut parfait l'an 1550, par reveréde dame Madame Loyse de Silly, abbesse de céas. Gloire et honé soit au Seigneur.*

Au-dessous de cette inscription, on voit au pied de la muraille une excavation par laquelle s'aperçoit au-dessous du sol, les restes d'une porte et d'un escalier conduisant à la crypte du tombeau de saint Godegrand, évêque de Sées, que sa sœur, sainte Opportune, avait inhumé dans son monastère.

Les deux chapelles étaient séparées de l'église par une muraille s'élevant jusqu'à la moitié de leur hauteur. Ces murailles, édifiées lors de la construction du chœur, furent supprimées il y a une quinzaine d'années par M. Durand, curé de la paroisse. Au courant de la démolition, les ouvriers trouvèrent dans la maçonnerie une petite chaîne de plomb contenant le cœur de Madame Louise de Médavy, abbesse du lieu. Le précieux dépôt fut encastré dans la muraille, au-dessus de la stalle du curé, mais sans aucun signe indicateur.

L'abbesse Marie-Louise de Médavy commença, en 1674, le nouveau chœur de l'église. Pour exécuter cette construction massive et du plus mauvais goût, flanquée de deux petites chapelles écrasées, on sacrifia les monuments qui rappelaient les plus chers souvenirs de l'abbaye.

« Il y a environ quarante ans, écrit dom Jomillain, religieux de Saint-Martin de Sées, dans son *Histoire de l'abbaye d'Al-*

menesches, manuscrit conservé aux Archives de l'Orne, en jetant les fondations d'une nouvelle muraille, on trouva une ancienne porte et dix ou douze petits degrés, qui conduisaient à un lieu souterrain, sur lequel était une chapelle de saint Etienne. On crut, et avec beaucoup de raison, que sous cette chapelle était le tombeau de saint Godegrand. Le cintre de cette vieille porte se voit encore presque à demi enterré sous le gros clocher de l'église, proche la porte de l'escalier de la tour. Vis-à-vis de la chapelle saint Etienne, était celle de saint Jean l'Évangéliste, du côté de l'Épître où est maintenant la chapelle Notre-Dame. L'ancienne tradition était que sous cette chapelle était le lieu de sépulture de sainte Opportune, dans une chapelle souterraine, où l'on descendait comme dans celle de saint Godegrand, par dix ou douze degrés fort étroits. L'entrée de cette chapelle fut de nouveau fermée aux séculiers en l'an 1620, auquel la clôture fut établie au monastère par Madame Louise de Médavy, abbesse ; les religieuses seules y faisaient depuis leurs processions et dévotions. Il y a bientôt quarante ans que ces deux chapelles de saint Jean et de sainte Opportune ayant été détruites, on en a rétabli une en l'honneur de sainte Opportune à la place de celle de saint Etienne. »

Ces deux chapelles renferment des autels du XVII^e siècle, avec retables et bas-reliefs de pierre du plus grand mérite. L'un d'eux porte la signature d'un artiste falaisien, François Chauvel, sieur de Cantepie, dont les œuvres étaient alors très recherchées dans le pays : *Chauvel fecit, 1679.*

Le retable de la chapelle dédiée à sainte Opportune représente l'apothéose de la grande abbesse ; l'autre, d'un travail plus achevé encore, nous montre la sainte Vierge présentant l'enfant Jésus aux adorations des Anges.

Le maître-autel, œuvre du même artiste, est également un travail fort remarquable. Le retable en pierre et en marbre noir encadre un tableau signé : *E. Charp.* (Charpentier), représentant l'adoration des bergers. Des statuette et bas-reliefs en terre cuite décorent le tabernacle et les gradins de l'autel. On y reconnaît saint Etienne, saint Laurent, Abraham, Melchisedech, les quatre évangélistes, les scènes de la Flagellation et de la mise au tombeau. Ces petits chefs-d'œuvre d'une finesse exquise d'expression sont malheureusement empâtés d'ors et de peinture.

Faut-il signaler un autre monument bizarre placé dans la chapelle de gauche ? C'est un fac-simile de tombeau en marbre scellé dans le mur, et d'où semblent sortir d'une façon très étrange les bustes de saint Godegrand et de sainte Opportune, avec une légende explicative très nécessaire : *Ce tombeau a été fait en mil six cent quatre-vingt-douze, pour conserver la mémoire de (celui de) saint Godegrand et de sainte Opportune, lequel fut détruit en mil six cent soixante et quatre, quand ceste église fut reddifiée.*

Mentionnons seulement pour mémoire huit pierres funéraires, la plupart recouvrant des tombes d'abbesses, et dont les inscriptions sont du plus haut intérêt pour l'histoire locale. Elles ont été enlevées de l'église en 1887, pour faire place à un nouveau pavage. Deux plaques de marbre noir indiquaient pareillement dans un style pompeux la sépulture du cœur de deux autres abbesses. Nous avons dit autrefois le sort de ces souvenirs lapidaires dans une étude sur *Les Monuments funéraires de Mesdames Louise Rouxel de Médavy et Marie-Louise de Médavy, abbesses d'Almenesches*, parue dans le *Bulletin des Amis des Monuments ornaï*s (N° 2, année 1901). Si nous les signalons encore aujourd'hui, c'est afin d'essayer à nouveau de les sauver de la ruine et de l'oubli auxquels semblent les condamner une déconcertante incurie.

Depuis une vingtaine d'années, d'importants travaux ont été exécutés dans l'église d'Almenesches. Pourquoi faut-il que la fatalité de ces replâtrages nous oblige à voir soudain, à côté du plus beau morceau, éclater la profanation de quelque gâchis neuf, mélange désastreux de magnificence et de modernisme vulgaire.

Plusieurs des nôtres ont été surtout choqués par les échantillons de statuaire polychrome, certaines peintures murales et en particulier par ce lambrequin à grosses torsades, d'un rose chatoyant, drapant dans un pimpant décor de théâtre la sévère architecture du retable Louis XIV. Assurément l'artiste (?) auteur de cette ornementation risquée peut alléguer qu'au xvii^e siècle, souvent nos peintres de village brossaient en rouge brique et en bleu de charron de ces prétentieuses draperies sur le fond de nos églises de campagne. Mais sont-ce là des modèles dont il faut s'inspirer, et d'ailleurs le respect de l'archéologie con-

damne-t-elle le bon goût à reproduire dans une époque jusqu'à d'incontestables défauts ?

*
*
*

Nous arrivons sur les midi au **Château de la Vente-Silly** où, après une matinée si bien remplie, les nombreux



CHATEAU DE LA VENTE-SILLY
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

excursionnistes trouvèrent à souhait cordial accueil et table somptueuse chez M. le marquis de Grosourdy de Saint-Pierre, membre de notre société. M. de Saint-Pierre est le descendant et l'héritier du dernier intendant de la Généralité d'Alençon, Jullien, qui bâtit le château de la Vente en 1774.

Il nous ménageait le plaisir de l'entendre lui-même faire l'historique de son domaine patrimonial dans une réponse très applaudie au toast que notre président, M. Tournoüer, porta aux aimables châtelains de la Vente pour les remercier au nom de tous de leur gracieuse hospitalité.

Toast de M. TOURNOUER, Président

Etant féministes de naissance, puisque nous avons l'agrément de compter parmi nos membres de très fidèles et charmantes collègues, vous me permettez, Madame, d'offrir mon premier salut à l'élément

gracieux qui nous entoure et, tout d'abord, comme il convient, à la dame de céans. Nous sommes aujourd'hui vos très humbles vassaux, étant vos hôtes, et si vraiment ceux de jadis étaient traités d'aussi délicate et agréable façon par leur suzeraine, nous voudrions le retour de ces temps heureux pour demeurer les vôtres le plus longtemps possible. Mais si nous sommes gens de progrès, n'est-il pas doux à nos cœurs de retrouver partout et toujours cette hospitalité qui est un apanage de notre région ? Pour celle que vous nous avez réservée si large, si complète, si cordiale, veuillez recevoir, madame, l'hommage de notre très profonde et respectueuse gratitude.

L'hospitalité d'ailleurs est ici de tradition et, sans remonter bien haut, la chronique nous apprend qu'en l'an de grâce 1879 des savants... des intellectuels, si vous voulez, de ceux qui étaient à l'école de Caumont, trouvèrent eux aussi en cette demeure le plus chaud accueil.

« Ils sont reçus, dit le chroniqueur, par le maître en personne, M. de Saint-Pierre, qui leur fait tout d'abord gracieusement les honneurs de ses salons et les force à succomber à la tentation irrésistible d'un lunch matinal où l'élégance du service le dispute à l'excellence des friandises présentées. Les artistes s'attardent à admirer la magnifique tapisserie des enfants de Niobé, puis on passe à la visite du domaine » (car il faut vous le dire, l'agriculture se mêlait à l'histoire en cette journée). Les uns se rendent aux vacheries modèles, les gens pratiques prennent bonne note de l'ingénieux aménagement des étables, les amateurs d'horticulture ont envahi les serres et admirent les magnifiques collections de pelargoniums. Tout le monde s'extasie devant la beauté hors ligne d'un *araucaria imbricata* et le séjour se prolonge... « Si bien que l'Association normande ne prend congé qu'à regret du plus aimable des hôtes. » M. de Glanville était alors directeur, Gustave Le Vasseur, notre président très regretté, l'un des secrétaires généraux. Ce fut lui qui consigna, avec sa verve étourdissante, cette tournée mémorable qui, commencée comme la nôtre sous de si heureux auspices, se prolongea au bourg Saint-Léonard chez M. de Forceville dans une réception inoubliable et se continua le lendemain par la tour d'Aubry et le donjon de Chambois... Notre honoré confrère, M. Canivet, doit s'en souvenir.

Les sociétés savantes sont sœurs et vous vous l'êtes rappelé, cher Monsieur ou plutôt cher confrère, je dirai même que vous avez fait à la cadette part plus belle encore, s'il est possible, qu'à l'aînée. C'est que vous êtes des nôtres et nous nous en réjouissons ; c'est qu'aussi nous sommes ornais et qu'à ce titre vous avez peut-être quelque faible à notre égard. Merci de ce don joyeux d'avènement parmi nous, merci de votre sympathie si spontanée, si particulièrement bienveillante ; elle est un gage nouveau et précieux de l'utilité de l'œuvre que nous poursuivons depuis tantôt vingt années, œuvre provinciale s'il en fût, qui veut, avec l'appui de textes sûrs et indiscutables, confirmer le passé glorieux de la France en y ajoutant chaque jour des pages

nouvelles, et agir énergiquement en dépit des vandales et des insouciants, pour lui conserver sa parure et sa beauté.

Nous emporterons de ces heures délicieuses une impression durable, tentés de dire avec un poète du xvi^e siècle :

L'air du pays, la demeure heureuse
A ne sais quoi de douceur amoureuse
Qui laisse au cœur un joyeux souvenir
Et l'appétit d'y vouloir revenir.

Messieurs, à Madame de Saint-Pierre, à ces dames !
A notre hôte ami et allié !

Réponse de M. le Marquis DE SAINT-PIERRE

Mesdames, Messieurs,

Je devrais dire « mes chers collègues », puisque vous avez bien voulu admettre, dans votre société d'érudits, un modeste châtelain qui, en histoire, n'est qu'un simple étudiant et, en archéologie, un parfait ignorant.

Soyez les bienvenus dans le château de la Vente-Silly qui ne présente pas d'intérêt au point de vue archéologique, mais qui tient un peu à l'histoire du duché d'Alençon. Il a été construit en effet de 1774 à 1776 par le dernier intendant de la généralité d'Alençon, Antoine-Jean-Baptiste-Alexandre Jullien, à l'occasion du mariage de sa fille Suzanne avec Jacques-Gédéon-François-Philippe, Sr du Moncel, Chevalier, gentilhomme de Monsieur, frère du Roi, lequel possédait la Vente.

Jullien descendait de Guillaume Jullien, écuyer, Sr de Vauxbusin en Bourgogne, nommé secrétaire de Jeanne de Bourgogne, épouse du roi Philippe V, par ordonnance de décembre 1316. Il était fils d'un commissaire de l'artillerie de France, Sr de Villiers, était né le 8 avril 1715, et avait suivi la carrière parlementaire de l'époque, successivement : procureur général des Eaux et Forêts en 1743, Conseiller au Parlement de Paris en 1752, Maître des requêtes ordinaires de l'hôtel en 1765, Intendant de justice, police et finances de la généralité d'Alençon de 1762 à 1791, enfin guillotiné à Paris le 7 juillet 1794 à 80 ans. Il avait épousé, le 31 décembre 1748, Elisabeth Baudon, fille du fermier général Baudon de Mony, dont il a eu deux filles.

Madame Jullien, aussi laide de physique que désagréable de caractère, disent les contemporains, aimait la représentation, le luxe et la toilette. Il est probable que lorsqu'elle vit l'ancien petit château de la Vente, qui se trouvait sur l'emplacement de l'habitation actuelle du fermier, elle ne trouva pas la demeure digne de sa fille et força

son mari à faire construire le château tel qu'il est aujourd'hui. Les sculptures sur bois de ce salon sont bien du style de transition Louis XV à Louis XVI.

Le contrat de mariage avait été fait le 13 novembre 1774, dans le beau château du Bourg que vous admirerez dans quelques instants, et qui est la demeure la plus belle, la plus complète et la plus seigneuriale de tous les environs. Le château du Bourg appartenait alors à Jules-David Cromot, baron du Bourg, seigneur d'Argentan, surintendant des maisons et finances de Monsieur, frère du Roi; il avait épousé Rose Baudon de Mony, sœur de Madame Jullien et était l'oncle de la mariée. Les du Moncel n'eurent qu'une fille, Alexandrine, mariée le 31 mai 1797 à Jean Gautier de Fleuriel, qui mourut au bout de six mois.

Le 9 prairial an X, elle épousa, en secondes noces, son voisin Charles-Henry de Grosourdy de Saint-Pierre, fils de la dernière des Bardoul de Fel, revenant de l'émigration pendant laquelle il avait servi dans l'armée danoise. De ce mariage deux fils, Ernest et Gustave, qui sont morts vieux garçons, le dernier survivant m'ayant légué sa propriété en 1871.

Voilà comment je me trouve aujourd'hui avoir l'honneur et le plaisir de réunir une aussi brillante assistance, heureux de pouvoir souhaiter prospérité et bonheur à notre chère société, et de remercier notre excellent et dévoué président des paroles beaucoup trop aimables qu'il vient de m'adresser.

Parmi les curiosités que renferme le château de la Vente-Silly, citons au hasard de nos souvenirs, dans le très beau salon Louis XVI, une toile remarquable, sans attribution certaine: *le Massacre des Enfants de Niobé*; une *pochette* de maître à danser, datée de 1642; enfin un instrument intime qui manque peut-être en votre cabinet de toilette, un *gratte-langue*. S'il adoucit parfois les âpretés de M^{me} l'Intendante, le bon Intendant dut y attacher grand prix, et l'on comprend que plus tard ses gendres l'aient aussi gardé comme une précieuse relique. Dans la chapelle, une *sainte Radegonde* et un *groupe d'Ange*s entourant le Père Éternel; dans le parc, un spécimen ancien et superbe de *l'araucaria imbricata*, ce conifère autrefois très rare dans nos contrées, devenu quelque peu banal depuis que tout bourgeois retiré des affaires en veut anoblir sa pelouse, tel Tartarin éclatant dans la gloire du *baobab gigantea*, qu'il a rapporté d'Afrique dans un pot à réséda pour illustrer Tarascon.

A 500 mètres du château de la Vente, se trouve sur la pro-

priète de M. Duruflé, le **Menhir de la Pierre-Levée**, classé parmi les monuments historiques du département de l'Orne. C'est un bloc de grès rouge veiné, mesurant environ 6 mètres de hauteur, sur 0^m80 environ d'épaisseur et 4^m33 de largeur à sa base.



PIERRE DRUIDIQUE DE SILLY
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

La croyance populaire prétend que cette pierre recouvre un trésor fabuleux, que des fées jalouses défendent contre les regards et surtout la main des profanes. Quelques-uns d'entre nous allaient avant peu tempérer leur rigueur. Quelle aubaine pour notre trésorier ! Mais le programme commandait de partir et, comme disent les Flamands... vous savez, le devoir avant tout, nous filons nous autres vers le Bourg-Saint-Léonard.

Au centre de la bourgade, notre attention est appelée sur un peuplier d'opulente ramure, que notre collègue, M. l'abbé Gatry, très documenté sur tout ce qui concerne la région, nous dit avoir été planté en 1832 par M. Leclerc, son grand-oncle, pour être un *arbre de la Liberté*. Lorsqu'en 1863, Napoléon III traversa le Bourg, se rendant au Haras du Pin, la municipalité refusa de laisser abattre ce curieux souvenir, et s'il s'en soit ombragé, il ne parut pas pourtant que le regard du *tyran* en fut offusqué.

« A moins d'un kilomètre du Bourg-Saint-Léonard, écrivait
 « naguère notre confrère Germain Lacour, à gauche de la route
 « qui, par une pente rapide, descend vers Chambois, s'élève le
 « **Château du Bourg**. La grille franchie — elle vient,
 « paraît-il, de Trianon — le château apparaît mieux dans sa



CHATEAU DU BOURG SAINT LÉONARD
 (Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

« masse imposante. Certes il manque de grâce, en sa régularité
 « rectangulaire. S'il était bâti au milieu d'un paysage nu et sau-
 « vage, qu'il semblerait froid et triste ! Mais l'onduleuse élégance
 « du parc qui l'entoure ; mais à l'intérieur, les trouvailles de
 « l'art ancien et les recherches de l'art moderne corrigent ce que
 « l'aspect présente d'abord de trop grave, et, quand on entre
 « dans le boudoir célèbre dont les peintures sont attribuées à
 « Boucher, on oublie tout à fait l'impression sévère du premier
 « moment, »

Le château actuel fut construit entre 1763 et 1767 par Jules-David Cromot, conseiller du roi, contrôleur général du marc d'or, secrétaire du cabinet du roi, premier commis du contrôle général, surintendant des finances du comte de Provence. C'est en 1756, que la terre du Bourg-Saint-Léonard, dépendant de la vicomté d'Exmes et formant un plein fief de haubert, fut vendue

par le marquis de Breffey et la dame de Vassy, son épouse, à Jules-David Cromot et à son épouse la dame Rose-Joseph-Sophie Baudon. Suivant lettres patentes du mois de décembre 1756, la terre du Bourg est érigée en baronnie par Louis XV, et les Cromot créés barons.

La nouvelle dame du Bourg, élégante et recherchée, fit de son château un centre de réunions très courues, Florian y vint à plusieurs reprises : ce serait là, dit-on, qu'il aurait conçu l'idée et recueilli les caractères de son roman d'*Estelle*. M. l'abbé Gatry rappelle, dans une causerie pleine d'humour, les circonstances qui rattachent au château du bourg un autre gendeletrre de célébrité moins lointaine, Émile de Girardin. Les jeunes de l'excursion surtout ont paru prendre régal à ce genre d'érudition plus... vécu. D'ailleurs, aux anciens comme aux jeunes, un autre régal, sous forme de lunch, somptueusement servi, venait d'être offert par la châtelaine actuelle du lieu, M^{me} de Forceville, qui ce jour-là reprenait gracieusement pour les membres de la Société les traditions de noble dame Baudon, l'ancienne baronne du Bourg.

La dernière étape se fait à Silly-en-Gouffern. Près de l'église, une *fontaine*, dont la singulière margelle, découverte il y a quelques années, semble remonter à une très haute antiquité.

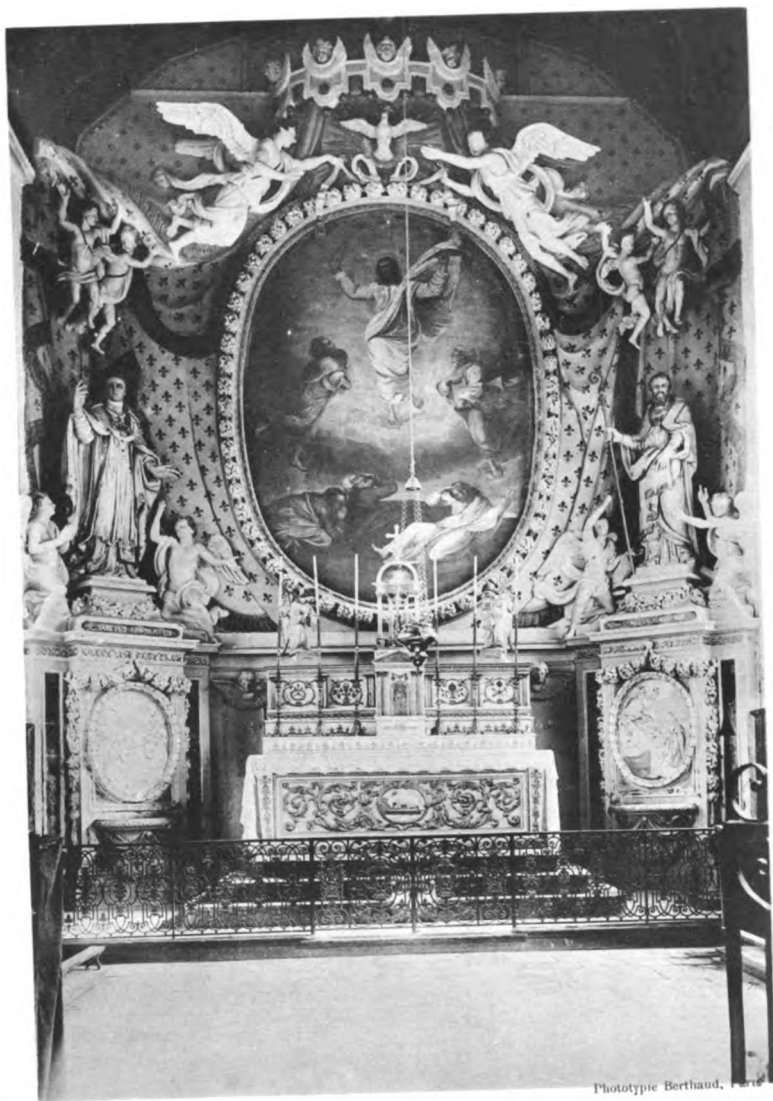
L'Église de Silly, dans sa plus grande partie, remonte au commencement du siècle qui vient de finir. Il ne reste de l'église abbatiale relativement récente elle-même que le grand mur du pignon oriental. A ce pignon est adossé un superbe *rétable* en pierre n'ayant que très peu souffert de l'écroulement de l'église survenu en 1802. M. Louis Duval a publié des documents curieux et inédits sur ce rétable exécuté en 1684 par Léonard Roger, sculpteur du roi, d'après les plans et dessins de Jacques Restout, religieux du monastère et artiste de grande valeur. Il était issu de cette famille normande des Restout, objet d'une étude si approfondie de notre regretté compatriote, le marquis Philippe de Chennevières, et dont les œuvres sont encore nombreuses dans les églises et les musées de la région. Le centre de cette vaste décoration, qui remplit tout le mur absidal, est occupé par un cadre ovale, renfermant une copie de la *Transfiguration*, de Raphaël, de la main de Jacques Restout.

Ce cadre est entouré par les draperies d'un manteau royal avec diadème en cimier, et dont les plis sont relevés par des vols de chérubins. A droite et à gauche de l'autel, complétant cet ensemble harmonieux et grandiose, deux hautes statues en terre cuite de saint Augustin et de saint Norbert, escortés par des anges. Sur le piédestal de ces statues, entre des guirlandes du plus beau style, des médaillons avec bas-reliefs ayant trait à la vie de ces deux saints, que l'ordre des Prémontrés, auquel appartenait l'abbaye de Silly, regarde comme ses législateurs.

Quelques détails manqueraient peut-être de fini dans l'exécution, mais plus que l'inexpérience de restaurateurs maladroits et sans goût, il faudrait, dit M. Duval, y voir surtout l'effet du mauvais vouloir des ouvriers. Un parchemin très curieux retrouvé au-dessus du maître-autel, et que nous présente M. le Curé, donne la clef de ce mystère. Sur le désir exprimé par les membres de l'excursion, nous le reproduisons ici intégralement.

« L'an 1681, au mois de novembre, les religieux de cette
 « abbaye étant ennuyez des reproches qu'on leur faisoit de ce
 « qu'étant magnifiquement logez, ils négligeoient l'ornement de
 « leur église, se résolurent d'y mettre fin en faisant travailler à
 « cet autel, duquel le P. Jacques Restout, de Caen, pour lors
 « religieux de cette maison, donna le dessin, qui fut exécuté par
 « M. Léonard Roger, de Paris, sculpteur du Roy, nonobstant
 « les murmures et les traverses de quelques moynes, envieux
 « de ce que le P. Jacques en étoit l'auteur et le directeur :
 « et il a été achevé en 1686, au mois de mars, avec le lambris
 « du sanctuaire, dont le même P. Jacques donna aussi le
 « dessein. Mais n'y l'un n'y l'autre n'a pas été exécuté si bien
 « qu'il l'espéroit, à cause de la malhonnêteté du prieur et des
 « moynes qui fatiguèrent et mécontentèrent les ouvriers, lesquels
 « s'en allèrent très mécontents, dont le P. Jacques eut tant de
 « déplaisir qu'après avoir fait les tableaux de l'autel et du sanc-
 « tuaire, après ceux des autels de Saint-Estienne, Saint-Jean,
 « Saint-Pierre, Sainte-Madeleine et les deux de la paroisse, il
 « partit aussi très mécontent. »

En 1807, lors de la reconstruction de la voûte et de la majeure partie de la nef, la municipalité eut à surmonter de grands obstacles, pour assurer la conservation de cette œuvre d'art.



RÉTABLE DE L'ABBAYE DE SILLY (Orne)

(Reproduction gracieusement offerte aux Membres de la Société
par M. le Marquis de Saint-Pierre.)



1.

Les deux autels latéraux en bois, avec colonnes torsées finement sculptées et bonnes toiles du P. Restout, quelques statues anciennes, des pierres tombales, sont à peu près tout ce qui reste de curieux à Silly. Du monastère, l'un des plus importants de Normandie, qui eut pour commandataires des hommes remarquables, tels que les prélats de la maison Le Veneur, Néel de Christot, évêque de Sées et Henri Dumont, musicien auteur de messes célèbres, il ne subsiste pas de vestiges anciens Ironie des choses : à sa place, s'élève maintenant un cottage qui n'évoque en rien les souvenirs du passé.

* * *

La seconde journée de l'excursion débutait par la visite des églises et autres monuments d'Argentan. Faute de temps cette visite n'a été faite que d'une façon succincte, et à cause de l'heure



ÉGLISE SAINT-GERMAIN D'ARGENTAN (Déambulatoire)
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

matinale, beaucoup n'ont pu y prendre part. Argentan renferme des édifices importants et présentant grand intérêt au point de vue de l'art et de l'histoire : l'avenir nous fournira certainement meilleure occasion de les étudier à loisir. Disons toutefois que le

mobilier ancien des deux églises a été conservé en majeure partie, et que le besoin ou plutôt le prétexte de tout harmoniser avec le style de la construction n'a point fait passer chez le brocanteur de très bons échantillons de la sculpture ou statuaire des xvii^e et xviii^e siècle. L'église Saint-Germain en particulier a eu la bonne fortune d'être restaurée en partie avec une rare compétence et une grande science de son passé par le dernier curé défunt, M. l'abbé Jamet. C'est assurément au goût de ce prêtre distingué que nous le devons, si nous ne sommes point choqués par l'exhibition de ces objets inférieurs en peinture ou statuaire qui ont pénétré à notre époque jusque dans les plus nobles églises du département.

Non loin d'Argentan, nous faisons halte à l'**Eglise de Crennes**, dont le territoire paroissial est annexé à celui d'Urou. Malgré, ou peut-être même à cause de son abandon, je trouve plein de charme cet humble sanctuaire d'architecture simpliste, où le curieux n'entre guère que pour voir un grand *Christ en terre-cuite*, œuvre parfaite d'anatomie et de réalisme, léguée par le xvii^e siècle, mais où l'on cherche vainement le sentiment du divin qu'exprimaient si haut les primitifs flamands et italiens avec des moyens bien inférieurs. Ce christ provient, dit-on, de l'abbaye de Silly.

Il y aurait pourtant autre chose à glaner dans ce mobilier rustique et délabré : tabernacle et gradins d'autel en bois, à statuettes et décors Louis XIV bien rendus ; antependiums peints sur toile avec scènes encadrées d'arabesques et de fleurs, genre Louis XV ; petite Vierge de pierre affublée d'oripeaux et datant bien du xiv^e siècle ; tableau de l'*Annonciation* de bonne facture, signé : *Renault pinxit, 1733*. Il fait face à une autre peinture d'un dessin barbare, mais curieux dans sa naïveté, *Sainte Gaurburge*, avec la crose et le costume des moniales bénédictines. Comme arrière-plan, la vue d'un monastère qui semble tracée avec la préoccupation de reproduire les grandes lignes de quelque établissement connu, puis dans un coin, le portrait du donateur à genou. Un autre monument, et celui-là est des plus curieux, témoigne encore de la dévotion locale envers la sainte abbesse

d'Heidenheim : c'est la *vieille cloche* du xv^e siècle, avec l'inscription : *L'an 1492, Macé viel m. t. me nomma Gaubourg.*

..

Dans une plaine vaste et morne, aux horizons fuyants, ponctuée çà et là de bouquets de pins, en un carrefour des chemins qui sillonnent la solitude monotone, l'**Église de Sainte-Eugénie**, moderne et sans caractère, inaugurée en 1859. Elle a été construite sous la poussée de cet esprit de rivalité ardente qui existait naguère encore dans nos campagnes entre agglomérations voisines. Voici ce que nous trouvons à ce propos dans l'*Almanach de l'Orne* de 1862.

« La commune se compose de trois anciennes petites paroisses, « Aubry, Bonmesnil et Sainte-Eugénie, qui furent réunies après la « Révolution. Le culte paroissial fut établi à Sainte-Eugénie, dont la « population était plus nombreuse et l'église plus convenable. Les « deux autres sections furent vivement contrariées de cette préférence « et dès 1813, elles se cotisèrent et firent l'acquisition d'un terrain « situé à égale distance des trois localités, pour y bâtir une église « centrale ; mais le calme rentra peu à peu dans les esprits, de sorte « que les choses en restèrent là, et les travaux de construction ne « furent point entrepris.

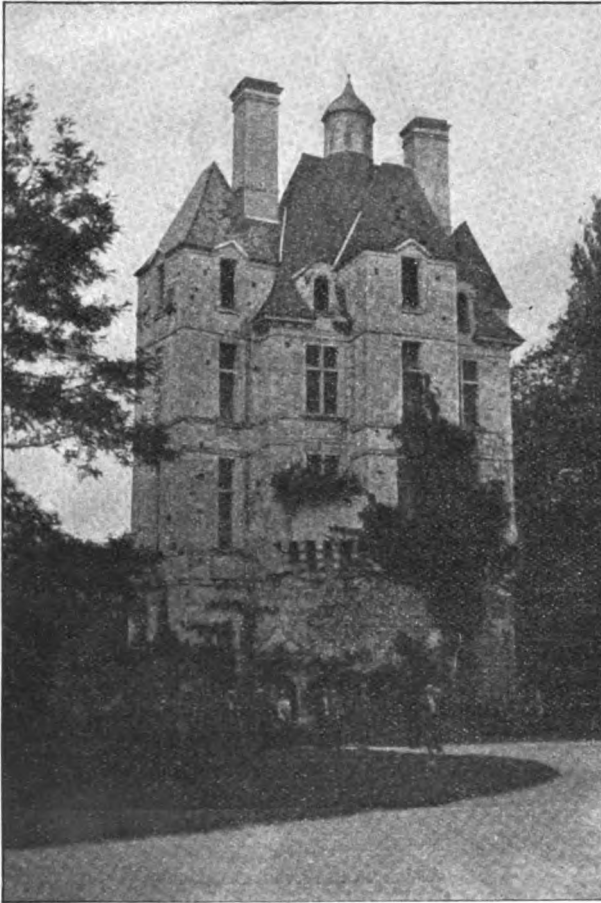
« Dix ans plus tard, une disposition législative ayant attribué aux « églises paroissiales la propriété des anciennes églises se trouvant « sur leur district, la fabrique de Sainte-Eugénie revendiqua le « mobilier des deux églises annexes, qui furent ainsi complètement « dépouillées au profit de leur rivale. Cette circonstance réveilla le « mécontentement et le zèle des habitants d'Aubry et de Bonmesnil ; « ils recueillirent de nouvelles souscriptions et se livrèrent à de si acti- « ves démarches, qu'ils obtinrent enfin l'autorisation de bâtir une « nouvelle église. Mais, je ne sais par quelle fâcheuse influence, on « abandonna l'emplacement choisi en 1813, pour construire sur un « autre terrain, tout près de la section d'Aubry, ce qui provoqua « d'unanimes réclamations de la part de Bonmesnil et de Sainte- « Eugénie. Il fallut donc arrêter les travaux quand déjà les murs « sortaient du sol. Après un nouveau délai, le projet put être repris « à l'avantage et avec le concours de tous les intéressés et l'entre- « prise fut menée à bonne fin avec autant d'activité que de succès. »

C'est au milieu de la même plaine, en un fourré très épais que se cache un monument étrange sur lequel l'histoire locale ne nous fournit que peu de renseignements : le vieux château, ou comme d'autres disent **La Tour d'Aubry-en-Exmes**, qui émerveille les touristes et déconcerte les archéologues.

Une base circulaire d'appareil primitif et remontant au XI^e siècle, sur laquelle on a eu l'idée au XVII^e siècle de venir asseoir un logis à trois étages, d'un plan très original, avec décors et architecture Louis XIII. L'aménagement du singulier manoir indique autant et plus la préoccupation d'en faire un lieu de défense, que le désir d'y créer une habitation vraiment pratique. Il appartient au comte de Costard.

Chemin faisant, nous visitons **L'Église de Saint-Lambert-sur-Dives**, encore un de ces monuments curieux que n'indiquent pas les guides, qui sont dédaignés des touristes, et que pourtant l'archéologue détaille avec grand plaisir. A l'extérieur, une tour massive à plusieurs étages, surmontée d'une toiture en bâtière avec lucarnes de pierre, et percée de baies géminées d'un très beau roman. A l'intérieur du modeste édifice, très bel autel Louis XIV, en bois, avec tabernacle monumental et sculptures très fouillées. Dans une sorte d'appendice accolé à la nef et décoré du nom de *chapelle du château*, statues de bois de l'Addolorata et de saint Jean, accompagnant autrefois un christ triomphal placé sur la poutre traversière, à l'entrée du chœur. Remarquez encore une vieille Pietà de bois, puis la cuve baptismale en pierre de Fel, datée de 1789, au pied de laquelle se tortille le serpent originel.

Nous glanons au passage, pour le recueil de l'épigraphie ornaise, l'inscription d'une pierre tombale. D'un côté. *Cy-git le corps de vénérable et discrète personne F. Louis Jacquet, prieur curé de ce lieu, lequel décéda le 10 octobre 1784, âgé de 92 ans, après avoir gouverné son prieuré avec édification pendant 49 années.*



TOUR D'AUBRY EN EXMES
(Cliché du Dr J. Hommey)

Sur l'autre côté: *Pleurez, troupeau, un pasteur zélé, savant, charitable, pacifique, et priez Dieu pour lui. Ce monument a*



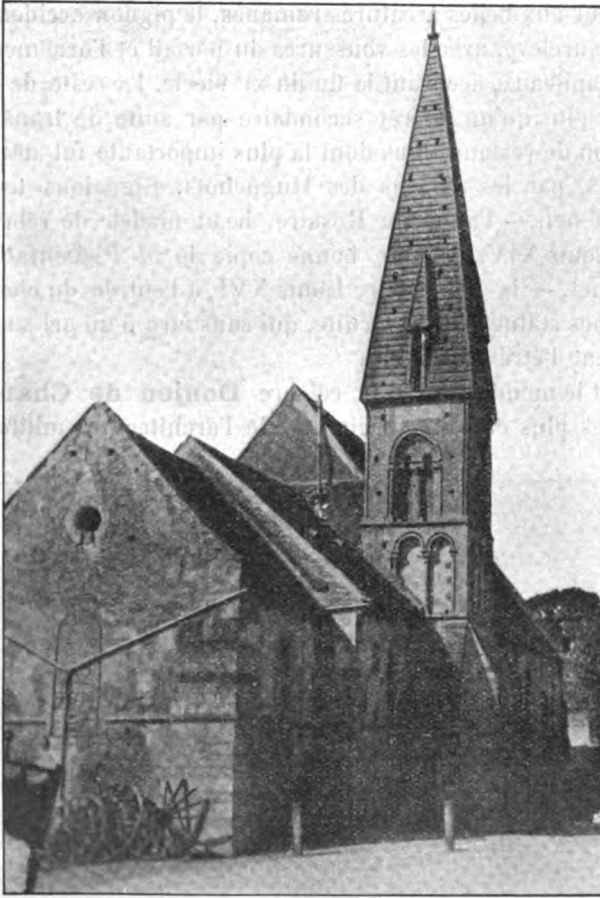
ÉGLISE DE SAINT LAMBERT SUR DIVES
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

été érigé par les soins et la libéralité de Madame d'Aubry, dame de cette paroisse.

*
*
*

Vers les midi, nous arrivons enfin à **Chambols**.
— Ah ! bon sens de bon sens, s'exclame une petite fille tra-

duisant à sa manière l'amour-propre étonné des gens de l'endroit, en voyant tant de Messieurs et de Dames distingués, venant, dit-on, de très loin, dans de si grandes voitures, et tout

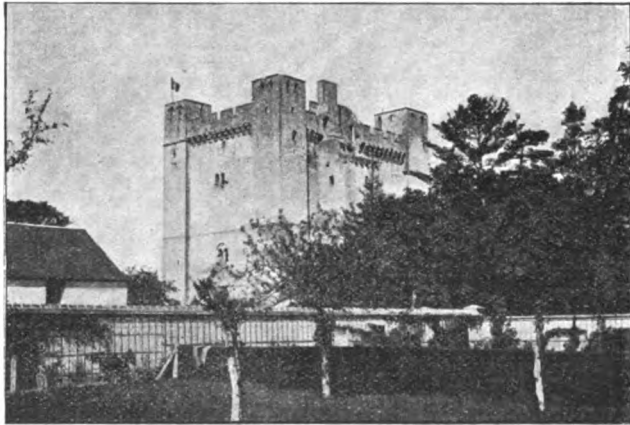


ÉGLISE DE CHAMBOIS
(Cliché du Dr J. Hommey)

expès pour visiter Chambois ! — Et partout des drapeaux claquant au vent. C'est au milieu de ce triomphal appareil que nous courons à l'église pour y trouver un correctif salutaire à la vanité obsédante. Il nous est délicatement offert par le cicerone obligeant qui s'offre à quelques-uns d'entre nous, voulant nous

éviter, dit-il, la réédition des... bévues trop communes aux archéologues mal informés. Pleins de sécurité désormais, nous examinons successivement la haute flèche de pierre peu gracieuse d'ailleurs dans sa forme quadrangulaire, et surmontant une tour aux belles arcatures romanes, le pignon occidental, au gâble surélevé, avec les voussures du portail et l'ornementation des chapiteaux, accusant la fin du XI^e siècle. Le reste de l'église n'offre plus qu'un intérêt secondaire par suite de transformations ou de restaurations dont la plus importante fut nécessitée en 1563, par les ravages des Huguenots. Signalons toutefois dans la nef, — l'autel du Rosaire, beau modèle de rétable du style Louis XIV, — une bonne copie de *la Présentation de Jovenet*, — la grille genre Louis XVI, à l'entrée du chœur, — quelques statues de terre cuite, qui sans être d'un art supérieur méritent d'être conservées.

Tout le monde connaît le célèbre **Donjon de Chambois**, l'un des plus curieux spécimens de l'architecture militaire du



DONJON DE CHAMBOIS
(Cliché de M. H. d'Anterroches)

XII^e siècle, comme l'un des plus importants monuments historiques classés dans le département de l'Orne. Nous laissons à la plume autorisée du maître de l'archéologie le soin de le décrire. La forteresse de Chambois, dit M. de Caumont, « est en forme de carré long; elle est garnie aux quatre angles de larges



contreforts couronnés par quatre guérites en pierre. Le grand côté, tourné vers le sud, est en partie masqué par une tour appliquée, un contrefort central garnit le côté nord.

« Une galerie crénelée et saillante, portée sur des modillons, couronne l'édifice entre les quatre guérites et fait le tour du toit.

« La porte d'entrée se trouvait à 18 pieds au-dessus du sol, dans la tour appliquée contre la façade méridionale. Rien n'annonce qu'on y accédât par un escalier, et les habitants de Chambois rapportent, avec quelque vraisemblance, qu'on se servait d'une échelle en fer pour y monter.

« Un vestibule étroit, éclairé par une fenêtre légèrement pointue et divisée en deux par un méneau, succédait à cette porte et précédait un vaste appartement qui occupait à lui seul tout le diamètre du donjon, au premier étage au-dessus du rez-de-chaussée. Une corniche à modillons règne tout autour de ce salon ; elle devait supporter les solives du plafond. Une vaste cheminée, dont le manteau est couvert de moulures en losanges, attire les regards dans le mur du nord, au milieu de ce bel appartement. Deux autres étages, dont les planchers n'existent plus, n'offraient pas, dans leurs décors, le même soin que la grande salle du premier. Il est facile de voir que celle-ci était le lieu de réception, le salon du baron de Chambois et de sa famille.

« L'intérieur des tourelles carrées, placées aux angles, avait été utilisé de différentes manières ; un oratoire se trouvait dans la tour du nord-est ; celle qui est orientée au sud-est renfermait à sa base un cachot ou prison, dans lequel on descendait par une trappe ; enfin, la partie supérieure de la tourelle était disposée pour servir de colombier. »

Grâce à l'initiative de M. Canivet, conseiller général de Trun, propriétaire actuel du château de Chambois, et à la coopération financière de l'Etat, des travaux importants viennent d'y être exécutés, pour en assurer la conservation. La *Société historique et archéologique de l'Orne* en célèbre aujourd'hui comme l'inauguration par un grand banquet servi au milieu même de l'enceinte féodale.

Au dessert, M. le docteur Gauchot, maire de Chambois, souhaite la bienvenue aux membres de la Société, après avoir porté « à la santé particulière de M. et de Mme Canivet » un toast bien mérité, et à cause de cela très applaudi.

M. Félix Voisin, notre confrère, conseiller à la Cour de Cassation, dans une improvisation chaleureuse et spirituelle, se félicite de la réception qui est faite à la Société et adresse lui aussi des compliments à M. et à M^{me} Canivet, qui ont organisé la réception dans le donjon, tout rajeuni, tout pavoisé en l'honneur de ses hôtes.

A son tour, M. Canivet, qui lui aussi est un de nos membres les plus zélés, prononce le toast suivant :

Mesdames, Messieurs,

M. le Maire de Chambois vient de vous souhaiter la bienvenue, ses administrés vous ont déjà témoigné leur sympathie en arborant à leurs fenêtres de nombreux drapeaux et notre petit bourg a pris un air de fête pour vous dire le plaisir qu'il éprouve à vous recevoir.

Notre vieux donjon n'a jamais vu une si gracieuse et si aimable compagnie dans ses vieilles murailles et lui-même, en se pavoisant d'oriflammes et de drapeaux tricolores, a paru heureux de fêter la Société archéologique de l'Orne.

C'est vous, Mesdames, c'est votre présence charmante qui a su transformer nos excursions ordinaires en promenades ravissantes.

Permettez-moi de vous en féliciter, et en levant mon verre de dire :

Vive les Dames associées de la Société historique et archéologique de l'Orne. (*Bravos ! applaudissements*).

Maintenant que vos applaudissements unanimes ont prouvé à ces Dames le plaisir que nous éprouvons à les voir parmi nous, laissez-moi adresser à notre excellent Président tous mes remerciements pour le zèle infatigable qu'il a déployé pour organiser l'excursion dont la visite au Donjon de Chambois est une des étapes.

La lecture du *Bulletin* de l'Association vous a montré à tous l'intelligence, la science archéologique et historique de notre cher Président. Le fondateur de notre Société, le bon et savant M. de la Sicoitière, dont je suis heureux de saluer ici la fille, M^{me} la baronne de Sainte-Preuve, pourrait être fier de rencontrer en M. Henri Tournouer un digne continuateur de son œuvre.

J'espère bien qu'avec l'aide de mon honorable collègue, M. Romet, nous pourrons obtenir, pour notre Société, la consécration officielle du Conseil général et qu'à la session d'août il voudra bien, en nous accordant une subvention, si petite qu'elle puisse être, reconnaître et consacrer les services que notre Société rend à la science et à la conservation des monuments de notre département.

Ce résultat sera dû tout entier à M. Tournouer, dont la science archéologique est doublée de la grâce d'un gentilhomme.

Je bois à la santé de M. Henri Tournouer, notre aimé Directeur.

Réponse de M. Tournouer

MESSIEURS,

Si les Seigneurs du vieux château de Chambois revenaient aujourd'hui parmi nous, ils seraient grandement surpris de voir attablés dans leur puissant donjon, les membres de la Société Historique de l'Orne. Mais ils auraient comme nous la satisfaction d'applaudir à la conservation et restauration de ce spécimen important et imposant de notre architecture militaire dont notre contrée est si fière et que les archéologues considèrent à juste titre comme l'un de leurs sujets d'étude les plus remarquables et les plus intéressants. L'honneur de cette heureuse réfection appartient tout entier à l'hôte aimable, au confrère si accueillant que je salue en votre nom, à M. Canivet.

Vous savez avec quelle persévérance il a poursuivi cette œuvre, avec quel succès il l'a réalisée. L'an dernier, nous adressions de concert avec la Société Historique du Maine à la municipalité de Fresnay-sur-Sarthe, nos plus chaleureuses félicitations pour la remise en état de la porte du château dont l'histoire est intimement liée au souvenir du vaillant Ambroise de Loré ; aujourd'hui, en notre qualité d'amis des monuments ornaux, nous félicitons, ce qui est peut-être plus rare, un particulier, de son initiative en souhaitant qu'elle serve d'exemple aux nombreux possesseurs de reliques du passé.

Au sympathique représentant du canton de Trun, nous devons d'ailleurs plus encore que des félicitations : des remerciements. Amphitryon accompli, il n'a rien négligé pour faire de ce festin inoubliable la plus joyeuse et la plus agréable des réunions ; qu'il reçoive ainsi que M^{me} Canivet l'expression de notre profonde gratitude. Ardent défenseur dans notre assemblée départementale de tout ce qui peut contribuer à la prospérité, aux progrès, à la grandeur du pays normand, il s'est fait l'avocat de notre cause auprès du Conseil général et si sa ténacité n'a pu encore triompher des hésitations de certains de ses collègues, nous sommes convaincus que nous obtiendrons par lui cet encouragement précieux à nos travaux.

Messieurs, à M. et à M^{me} Canivet et aussi à M. le maire et à M. le curé de Chambois dont la présence au milieu de nous sont un gage de sympathie dont nous sommes fort touchés et que nous n'oublierons pas.

On devine combien fut acclamée chacune de ces improvisations. Et cependant toute la compagnie se tournait vers Paul Harel, sollicitant avec instance quelque-une de ses vibrantes poésies pour couronner brillamment ce tournoi. Celle qu'il voulut bien faire entendre s'adaptait merveilleusement au cadre et à la circonstance. Vous en jugerez.

DEVANT L'ÂTRE

Pour M^{me} la Comtesse Léo de Turenne.

La bûche, énorme et féodale, au cœur de l'âtre
 Flambe. L'automne est rude. On voit le feu du pâtre
 Derrière les grands bois sur la lande allumé.
 Les pas des serviteurs dans le logis fermé
 Sont discrets. Tout est loin. Et la flamme s'élève
 En cet âtre orgueilleux identique à mon rêve.
 Ici j'ai salué les preux d'une chanson.
 La plaque du foyer porte leur écusson,
 Des lions redressés j'aperçois les crinières
 Et dans l'écu les trois merlettes prisonnières,
 Le casque au noir cimier, tordu comme un serpent.
 Partout le grand panache ondule, se répand,
 Exprime sur la plaque une triple pensée :
 Bon droit, vanité folle et bravoure insensée.
 Des étincelles d'or quand part le vif esprit,
 La cuirasse s'allume et la visière rit.
 Les chevaliers défunts ont exposé leurs armes
 Dans l'âtre, au feu qui brûle et le sang et les larmes,
 Pour que le visiteur aperçût, dès le seuil,
 La plaque haute et dure où flambe leur orgueil.

Les Maîtres de ce lieu gouvernaient des provinces :
 Ils ne furent jamais domestiques des princes,
 Jamais le roi, victorieux dans son palais,
 Ne les vit se mêler au troupeau des valets.
 Ils pourraient revenir dans cette immense salle
 Sans offenser les murs d'aucune ombre vassale.
 Ils s'en iraient monter, droits et bardés de fer,
 Sur les ponts des chevaux qui henniraient dans l'air ;
 Et tous obéiraient à la même pensée
 En quittant la maison qu'on n'a point abaissée.
 Ils passeraient les monts et fuiraient sous les champs.
 Le pâtre les verrait, par les rouges couchants,
 La lance au poing, le chef allongé sous les heaumes,
 Se ruer dans la mort aux confins des royaumes.

L'écho de la bruyère a-t-il gardé les cris
 Des chevaliers ? Le vent souffle, le ciel est gris,
 Le sombre gueux, couvert de quelque huppelande,
 Marche seul aux fourneaux qui fument sur la lande.
 Nul cavalier, perdu là-bas dans les genêts,
 Ne voit le double éclair qui sort des hauts chenets,

Ni sur le fond discret des tentures pâlies
 Les reflets glorieux des vieilles panoplies.
 Les seigneurs dans la nuit dorment le grand sommeil.
 Aucun d'eux ne viendra devant l'âtre vermeil
 Attiré par l'éclat des énormes flambées,
 Poser ses solerets aux pointes recourbées.
 Sous les pieds lourds de ceux que l'ombre a vu partir
 La dalle du foyer ne doit plus retentir.
 Ici, du haut des tours, les blondes châtelaines
 Ne verront plus s'épanouir au vent des plaines,
 Dans l'air et dans les cris des combats coutumiers,
 Le panache éclatant, blanche fleur des cimiers.
 Du panache le feu rouge l'aigrette noire,
 Les grands lions de l'âtre, endormis dans la gloire,
 Laisent la suie amère enfler leurs larges yeux.
 Et, seul, je vois encor ce qu'ont vu tant d'atoux :
 Fugitives parmi les flammes éphémères,
 Des étincelles d'or au poitrail des Chimères.

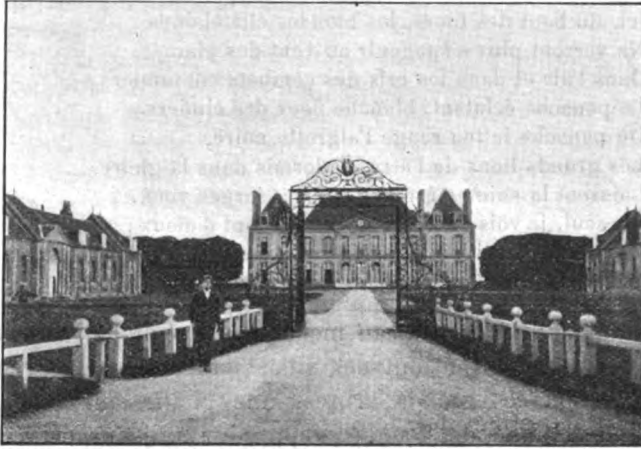
Avant de quitter le château moderne construit au milieu du siècle dernier dans le goût des villas italiennes, nous remarquons, — sous les grands arbres, une *vieille statue* de bois de Saint-Antoine de Padoue, apportée là je ne sais d'où, curieuse surtout parce que dans sa naïveté religieuse elle forme contraste avec les mièvreries sans nom qui ont la prétention de représenter aujourd'hui un saint dont les primitifs italiens nous ont conservé la physionomie toute différente ; — dans le potager, un *poirier*, dont les branches appliquées en espalier sur un mur, en couvrent une superficie considérable, et qui serait vieux de 250 ans ; — près de la serre, un *cadran*, gravé au trait sur l'ardoise, avec la date de 1696 et des dessins figurant les quatre saisons et un écusson, que l'on ne peut blasonner qu'incomplètement : *d'argent (?)*, à trois hérons de...

Une heure plus tard nous arrivions au haras du Pin.

* * *

Le **Haras du Pin** est une création de Louis XIV. Le château, les communs, la grille monumentale, les cours, les jardins, les avenues, tout porte ce cachet de grandeur caractéristique des œuvres de ce temps. Ajoutez-y le mystère des hautes futaies, un site incomparable, l'étendue des perspectives et la variété des horizons : n'y avait-il pas de quoi satisfaire les yeux et fixer la curiosité de ceux qui, comme moi, sont absolument

étrangers aux choses du sport et de l'élevage ? Les amateurs et ceux que passionnent vraiment les questions hippiques ont visité par le menu les dépôts d'étalons, les grandes jumenteries, les boxes et les paddocks. D'autres par snobisme leur faisaient escorte et n'ont pas paru les moins intéressés.



LE HARAS DU PIN
(Cliché de M. H. d'Anterrockes)

Enfin nous voilà partis pour Exmes, où nous nous retrouvons sur un terrain complètement archéologique.

Au moment d'en prendre le chemin, nous laissons à notre gauche le hameau de la Tête-au-Loup. Il a quelque notoriété nous écrit M. Chollet, pour avoir été « le lieu où le journaliste « Emile de Girardin a été élevé pendant sa toute petite enfance. « La route descend ensuite dans le bois de Chauffour, empruntant une ancienne avenue de l'antique forêt de *la Haye d'Exmes*, aménagée par Louis XIV, lors de l'établissement du « Haras. Le fond de la Vallée est occupé par la rivière de Barge, « affluent de la Dives, et que l'on franchit avant de monter la « route en lacets, tracée au flanc de la chaîne de collines à l'extrémité de laquelle est bâtie la vieille ville d'Exmes, sur un « promontoire, entre les deux rivières de Barge et de Dives. »

Il nous en souvient de cette montée interminable, par ce chemin pas sablonneux, mais très malaisé. Comme déjà l'attelage

suait, soufflait... et n'était pas du tout rendu, il fallut mettre pied à terre. Quelques ecclésiastiques disaient leur bréviaire, les dames ne chantaient pas, elles s'occupaient en prose, quand, au détour du chemin que bien avant nous, gravirent les cohortes romaines, les chevaliers du moyen-âge et les mousquetaires du roi, tout à coup retentissent d'éclatantes fanfares. Un étendard de pourpre illumine aux feux du soleil couchant l'or de ses paillettes, et le chaud coloris des uniformes éblouit soudain nos yeux. Sont-ce des guerriers antiques surgissant à notre approche et secouant leur sommeil séculaire ? Ne serions-nous pas le jouet d'une hallucination spéciale aux cerveaux archéologiques suggestionnés d'avance par les hantises du passé !!! En réalité, c'est la musique municipale accompagnant le maire et son conseil qui ont eu l'attention très charmante et très courtoise de nous ménager une entrée solennelle dans leur vieille cité (1). Le vénérable curé-doyen nous attend lui aussi à la porte de son église pour en faire les honneurs aux membres de la Société.

Cette **Église d'Exmes** sous le vocable de saint André est bizarre d'aspect et de style très composite. La nef avec son porche occidental remonte au **XII^e** siècle. Elle est flanquée de bas côtés du **XIV^e** siècle et terminée par un chœur de structure élancée qui n'a pas été achevé et ne le sera jamais.

Après la visite à l'église, nous faisons l'ascension d'un cavalier gazonné situé au sud-est dans le voisinage. Il porte le nom de **Butte du Grenier à sel** ou de **Grand Camp**, et on y découvre un horizon presque complet. Tout près de là, dans le coin d'un pré, le regard tombe avec surprise sur une tombe de pierre protégée par une grille. Ce coin de pré fut jadis le cimetière des **Bénédictines**, et la tombe celle de **Révérènde dame Marie-Louise-Françoise-Henriette de Mennon Turbilly**, l'avant dernière prieure du monastère de **Notre-Dame-des-Loges**, fondé à **Exmes** en **1630**, et détruit en **1790**.

L'on nous conduit ensuite vers un autre monticule très escarpé au nord-ouest de la bourgade. Sur le sommet s'élève une blanche chapelle érigée naguère en l'honneur de saint

(1) Les membres de la musique eurent la gracieuse pensée, dont nous fûmes vivement touchés, de commémorer notre passage à **Exmes**, par une médaille avec inscription, qui figure à leur bannière.

Godegrand et de sainte Opportune, issus tous deux d'un comte de l'Hyesmois. Cette chapelle a été bâtie par M. l'abbé Chichrou, doyen actuel sur les substructions de l'ancien château féodal, dont M. le vicomte du Motey, très au courant de tout ce qui concerne cette région, place la destruction entre les années 1620 et 1629.

Exmes aurait demandé à tous égards une station plus prolongée. Elle eût été d'autant plus intéressante, que nous avions pour nous diriger le mieux informé des ciceroni, M. Chollet, juge de paix du canton, qui a écrit sur l'histoire d'Exmes des études nombreuses d'une documentation sûre et abondante. Il nous restera toutefois de ce rapide passage le souvenir d'une localité très pittoresque, au passé glorieux et qu'habite maintenant une population sympathique entre toutes.

*
*
*

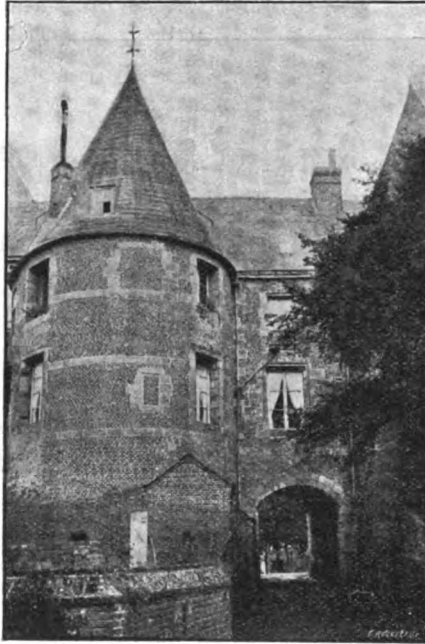
Pour l'arrivée à Gacé, depuis quelque temps déjà la nuit nous avait précédé ; fâcheux contre-temps qui supprimait le charme d'un paysage riant et varié. C'est qu'en effet la petite ville, gracieusement assise aux flancs d'un coteau dominant la riche vallée de la Touques, est l'une des plus coquettes du département. Vue des hauteurs de Rézenlieu, elle présente un coup d'œil ravissant. Fière de sa jolie église moderne, bâtie dans le style du XIII^e siècle par M. Ruprich-Robert, de ses élégantes villas, de ses vastes établissements hospitaliers et d'éducation, elle ne peut toutefois offrir aux archéologues que le vieux **château seigneurial des Matignon**.

Rebâti à diverses reprises au XVI^e et au XVIII^e siècle, il présente de loin une noble apparence, avec sa toiture allongée, ses épaisses murailles aux assises alternées de pierres et de briques brunies par le temps, ses hautes fenêtres dont quelques-unes sont encore divisées par des meneaux sculptés.

Trois grosses tours terminées par une toiture conique sont accolées à la façade du midi, et lui conservent l'aspect d'un donjon féodal.

Malgré cette absence d'intérêt rétrospectif, nous venions avec grand plaisir à Gacé, attirés par sa réputation d'affable hospitalité. Disons aujourd'hui que l'accueil large et prévenant réservé aux membres de la Société leur a laissé un souvenir des plus agréables.

Pourquoi faut-il qu'en cette matinée du troisième jour, le soleil jaloux nous ait faussé compagnie ? Au départ, tout présageait la pluie, les dames s'emmitouflaient, les cache-poussière deve-



ANCIEN CHATEAU DE GACÉ
(Cliché de M. H. d'Antérroches)

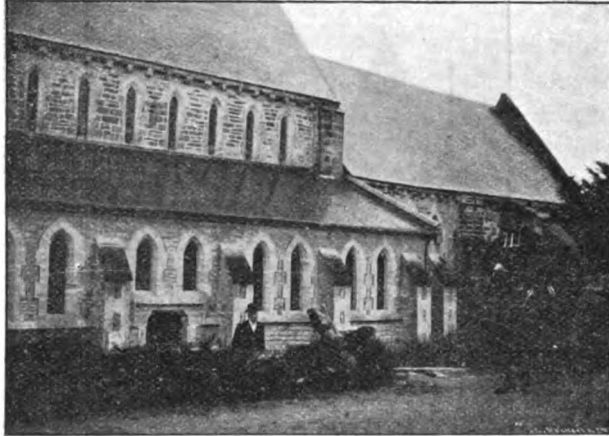
naient par raison d'insuffisants pardessus, il y avait dépréciation générale des ombrelles et hausse sur les parapluies : et ce fut pendant des heures un véritable déluge.

La première halte se fait à l'église de **Saint-Évrout-de-Montfort**.

Selon que le raconte Ordéric Vital, quand saint Évrout quitta la Cour pour embrasser la vie religieuse, il se fixa d'abord aux environs de Gacé, au pied d'une colline appelée le Mont-Fort (*Mons Fortis*). Quelques fidèles vinrent se mettre sous sa conduite ; tel fut le commencement d'un prieuré, origine lui-même de la paroisse de Saint-Évrout-de-Montfort.

L'église primitive, bâtie peu après la mort du saint, pour

perpétuer le souvenir de son passage, était sans doute bien modeste, et lorsque le moine Restold vint se fixer dans cette Thébaïde abandonnée, vers l'an 1030, on la regardait déjà comme très ancienne. Après quelques années, le seigneur du



ÉGLISE DE SAINT ÉVROULT DE MONTFORT
(Cliché de M. Le Feron de Longcamp)

lieu, Gaston de Montfort, s'étant procuré, au cours d'une expédition à Orléans, le chef vénéré du saint patron du lieu, entreprit de rebâtir son église.

Eût-il la joie de parfaire son œuvre? L'examen de l'église actuelle ne permet pas de le penser, et la généralité des archéologues la fait remonter tout au plus à la fin du XI^e siècle. Malgré les mutilations qu'elle a eu à subir à différentes époques, il est facile d'y reconnaître le plan primitif conçu pour les besoins et usages particuliers d'une communauté religieuse : croix latine, dont le chevet servait de chœur aux moines. Au-dessus de la croisée et à l'entrée du chœur, la tour des cloches maintenant détruite, sans doute parce que son poids était une menace pour l'église chancelante, et remplacée sous la Restauration par l'informe construction qui tient lieu de clocher. La nef destinée au peuple était flanquée de bas-côtés se terminant aux transepts. En même temps que la tour, ces transepts ont été démolis vers le XVII^e siècle ou le commencement du XVIII^e, et remplacés par

une simple muraille de clôture dans laquelle on a ouvert en ces derniers temps trois fenêtres à lancettes semblables aux fenêtres primitives du chœur. Par économie de matériaux, plutôt que par respect pour ces débris de l'art antique, plusieurs motifs de la décoration primitive avaient repris place dans la construction nouvelle.

Le chœur est éclairé par de hautes fenêtres à lancettes réunies trois à trois. Au-dessus des arcades de la nef règne une série de petites fenêtres très étroites à l'extérieur, comme toutes celles de l'époque, et dont les ébrasements se touchent à l'intérieur.

Plusieurs portes présentent des restes d'une ornementation très sobre mais caractéristique, tels que le sont également ces modillons curieux et variés qui soutiennent extérieurement la toiture.

Mais ce qu'offre de plus curieux l'église de Montfort, ce sont les fonts baptismaux classés comme monument historique. Ils consistent en une cuve de plomb, portée sur un socle cylindrique, flanquée de quatre colonnettes appartenant au XIII^e siècle. La cuve est plus ancienne et remonterait, d'après M. de Caumont, au XII^e siècle. Quelques-uns ont prétendu leur assigner une origine encore plus ancienne, opinion que réprouvait d'une façon très catégorique M. de la Sicotière, appréciateur autorisé.

La décoration extérieure de cette cuve est divisée en quatre compartiments que séparent des arcades à dents de scie, abritant chacune un personnage identique. Ces personnages représentent les quatre évangélistes. Chacun des compartiments se compose de deux étages se subdivisant à leur tour en quatre arcatures plus petites, surmontées par des signes du Zodiaque et encadrant un bas-relief figurant les différents travaux de chaque mois. Tous ces sujets sont d'une sculpture assez fruste, placés sans ordre, et quelques-uns sont répétés plusieurs fois.

L'église de Saint-Evrout-de-Montfort vient d'être restaurée, trop peut-être au gré des archéologues ; elle est du moins sauvée de la ruine dont elle était menacée à brève échéance.

Signalons avant de sortir un grand retable Louis XIV et une ancienne statue en pierre de la Vierge que l'on peut attribuer au XIV^e siècle ; elle est malheureusement empâtée d'une grossière peinture.

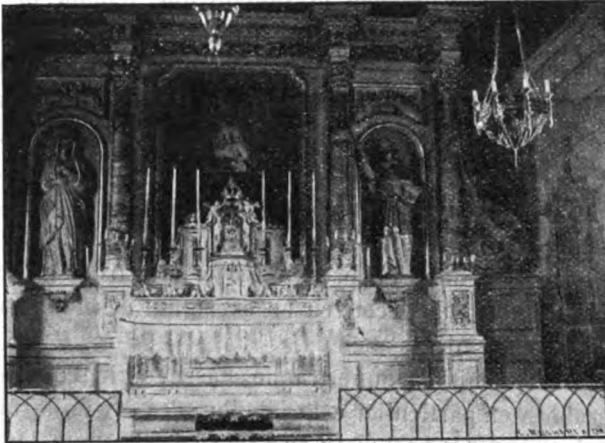
* * *

Après une course de plusieurs kilomètres sur une route percée à travers un prolongement de la forêt de Chaumont, tout-à-coup à l'orée des bois, une flèche très effilée annonce la Trinité-des-Lettiers.

Tout d'abord, au bout d'une large avenue, une vaste et lourde construction en briques, sans ornements ni sculptures : c'est **le château des Lettiers**, bâti aux environs de 1716, par le chanoine Louis de la Motte-Ango, conseiller au Parlement de Rouen, qui venait d'acquérir les seigneuries du Châtel, de la Roche, des Lettiers et de Frémentel. Le château n'occupe pas l'emplacement de l'ancien manoir des Lettiers, situé à côté de l'église, il fut construit près de celui du Châtel habité précédemment par les Guyenro du Châtel, dont plusieurs membres furent hauts dignitaires de l'église de Sées. En 1800, ce château faillit être incendié par les troupes du futur maréchal Lefèvre : à tort ou à raison, on le regardait comme donnant asile aux bandes de chouans qui terrorisaient le quartier. Il appartient maintenant à des fils de ce marquis de Courtivron, autrefois attaché d'ambassade à Madrid, que le *Journal du maréchal de Castellane* nous montre comme honoré de la confiance la plus absolue de l'ambassadeur, comte de Talaru, et chargé pendant ses absences de missions fort délicates.

L'église de la Trinité-des-Lettiers est, depuis le 20 août 1806, le centre des deux anciennes petites paroisses de la Trinité et du Noyer-Ménard réunies en 1802, au moment du Concordat : le titre paroissial avait d'abord été attaché à l'église du Noyer-Ménard. Vers cette époque, elle fut agrandie d'un tiers et on lui infligea cette façade en brique avec pilastres et portail de style Empire. Le reste de l'édifice fut régularisé dans le même goût, mais l'appareil, les contreforts, la corniche et une fenêtre à meneaux et compartiments flamboyants, maintenant cachée par le retable, fixent au xv^e siècle la date certaine de sa reconstruction au lieu et place d'une église plus ancienne. A l'intrados de la fenêtre en question, il existe des restes curieux de peinture murale que nous avons déjà signalée en 1895, et que notre ami, le R. P. Édouard d'Alençon, archéologue et artiste, avait bien voulu nous relever quelques années auparavant. Les person-

nages qui subsistent encore figuraient dans une grande scène du jugement dernier, dont la partie centrale devait occuper le vitrail de la fenêtre. On y distingue encore très bien neuf morts qui sortent nus du tombeau et joignent les mains d'un air suppliant. L'un d'eux porte une couronne royale, un autre est



ÉGLISE DE LA TRINITÉ DES LETTIERS (Rétable)
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

coiffé d'une mitre. Pour le dessin et le coloris, on peut rapprocher ces peintures des fresques de Saint-Cénéry, et leur assigner le xv^e siècle comme origine commune.

Dans ce mur absidal est creusée une piscine puis une baie, fermant comme un placard, placée tout près de l'autel, du côté de l'Évangile. C'est l'ancien *pastophorium* ou *armarium*, dans lequel on conservait la sainte Eucharistie jusqu'à l'époque relativement récente où les tabernacles sont devenus en usage.

Tout ce mur oriental, avec ses débris du passé, est complètement caché par un grand retable de bois de la fin du xvii^e siècle, très harmonieux de proportions, riche de décors et de sculptures, exécuté avec un grand fini de perfection. Le tableau central, représentant la communion des disciples d'Emmaüs, tient la place d'une Trinité ancienne reléguée au bas de l'église. A droite et à gauche, statues en bois de la Vierge et de saint Joseph. Cette dernière, malgré sa forme incorrecte et naïve, a

cela de curieux qu'elle est un des rares spécimens anciens représentant le chef de la sainte Famille : le culte de saint Joseph n'ayant été officiellement introduit dans nos liturgies qu'en 1665.

Les petits autels latéraux sont de la même époque et probablement l'œuvre du même artiste. Ils furent érigés primitivement sous le vocable de la Vierge et celui de saint Antoine le Grand : Le premier, avec un tableau présentant une Madone de l'école italienne ; le second, le Christ venant rassurer le patriarche des moines d'Egypte contre d'effrayantes apparitions. Dans un coin, se lisait l'*ex-voto* de Gilles de Guyenro du Châtel, mort chanoine et grand chantre de la cathédrale de Rouen, le 4 mai 1724, après avoir été honoré des mêmes titres dans le chapitre de Sées.

A l'autel de la Vierge, nous avons replacé jadis, après l'avoir restaurée, une statue de la Mère de Dieu, de la fin du xv^e siècle, vénérée autrefois dans l'église du Noyer-Ménard, et que nous avons eu la chance de découvrir en exécutant des fouilles pour retrouver d'autres objets anciens.

Sur l'autel qui fait face, une grande châsse contient des reliques considérables, en particulier celles de l'un des dix mille martyrs d'Arménie, transportées du Sap en l'église des Lettiers, le 10 août 1562, et dont nous avons raconté, il y a une dizaine d'années, les curieuses vicissitudes.

Sous la direction du baron Louis de la Touanne, alors maire de la commune et conseiller général du canton de Gacé, homme d'un goût très éclairé, l'église des Lettiers a reçu une décoration sobre et élégante. Quelques excursionnistes ont été pourtant choqués, et avec raison, d'y rencontrer certains objets d'une esthétique douteuse ou indignes de la gravité du sanctuaire. Huysmans, s'il eût été des nôtres, n'eût pas raté l'occasion de fulminer sa virulente invective contre le sens antiartistique du clergé, et pourtant sa critique en visant l'ancien maire ou quelqu'un des curés du lieu se fut égarée à côté. Une église, surtout à la campagne, sans l'autorité et la direction d'un comité diocésain compétent, peut-elle être toujours complètement sauvegardée contre les..... *erreurs* d'initiatives parfois difficiles à écarter ?

Mais pourquoi l'excursion et aujourd'hui ma plume se sont-elles attardées en cet humble village et ce temple ignoré, où rien ne semble d'abord devoir captiver l'archéologue ou le touriste. Pour raison, n'y voyez surtout qu'une attention très délicate de

notre Président, et de la part de celui qui en fut l'objet, la tentation bien excusable de revivre un instant les bonnes années déjà lointaines, passées dans cette chère solitude, auprès de très braves gens qui ne lui ont pas ménagé les preuves de leur affection touchante et toujours fidèle.

* * *

Six kilomètres plus loin et nous arrivons à Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois.

Sur les bords brumeux de la Charentonne, qu'Ordéric Vital nous dépeint stériles et désolés, au pied de ces âpres coteaux

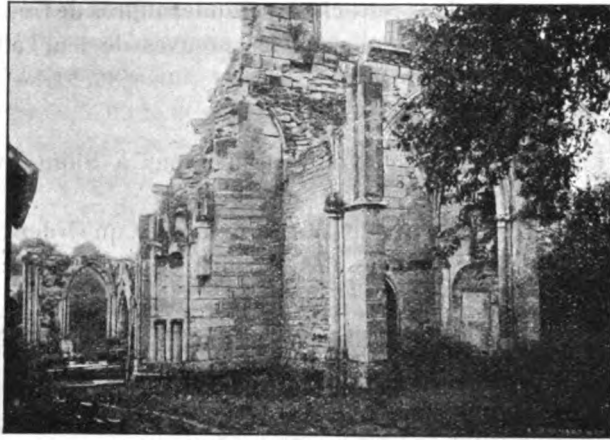


ENTRÉE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-ÉVROULT
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

couverts de bruyères et que dominent çà et là des bouquets de sapins à l'aspect funèbre, dans un site empreint de singulière mélancolie, au milieu d'une nature triste et sauvage, parmi les ronces et les grandes herbes, nous voyons surgir les restes chancelants d'une grandiose basilique, déshonorée jusque dans sa ruine par le contact insolent de vulgaires bâtisses, qui viennent profaner le mystère et déflorer la poésie de ses pierres écroulées.

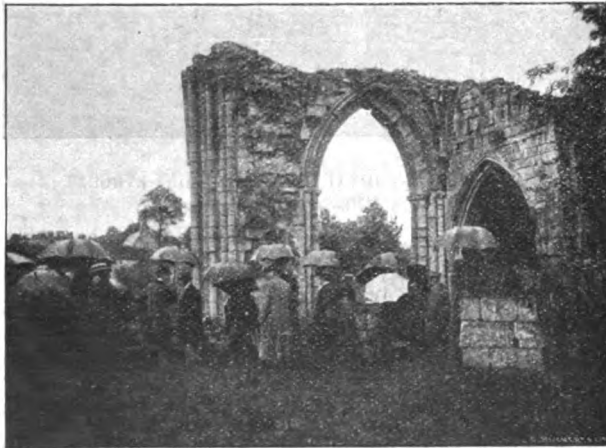
Quel foyer ardent de vertus sublimes et ignorées, quel centre lumineux de culture intellectuelle, quelle pépinière de saints, de savants, de poètes, d'artistes, pendant les siècles du moyen-âge, quels fastes glorieux dans notre histoire normande, sont évoqués

tour à tour par le seul nom de la royale **abbaye de Saint-**



RUINES DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-ÉVROULT
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

Evroult, dont l'influence vraiment civilisatrice dépassa de

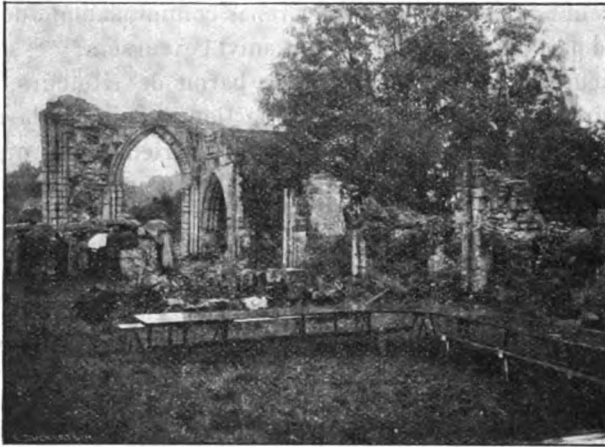


RUINES DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-ÉVROULT
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

beaucoup les limites de la province pour se répandre dans la Brie, l'Orléanais, jusqu'en Angleterre et dans les Deux-Siciles.



Et pourtant de tant de nobles édifices dont les planches de dom Germain ont heureusement conservé une vue cavalière insérée au *Monasticon Gallicum*, après moins d'un siècle, il ne subsiste plus que des annexes relativement modernes ou d'intérêt



RUINES DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-ÉVROULT
(Cliché de M. Le Féron de Longcamp)

secondaire. Quant à la superbe église, élevée sur les plans de Robert Nicolas, le frère de l'abbé Roger du Sap, décorée par les ciseaux du moine Osbern, enrichie de métaux précieux finement ouvragés par la main d'un autre moine Roger de Varennes, nous avons sous les yeux tout juste ce qui est nécessaire pour reconstituer en esprit ses vastes proportions et soupçonner la somptuosité de son trésor artistique.

Nous en retrouvons d'ailleurs quelques merveilleuses pièces conservées dans la pauvre et vieille **église de Notre-Dame-du-Bois**. Ce sont des reliquaires romans lamés d'argent et sertis de pierreries, des bas-reliefs à scènes évangéliques, un grand crucifix d'ivoire de travail et d'expression incomparables, de grandes châsses Louis XIV malencontreusement restaurées, des crédences de même époque, un buste reliquaire en bois, le contre-table de l'autel avec colonnes et encadrements fouillés jusqu'à la recherche, quelques bons tableaux, plusieurs statues anciennes de la Vierge, de saint Evroult et de saint Clair, et en

particulier une madone du XIII^e siècle de merveilleuse beauté drapée dans un manteau incrusté de pierreries.

Dans la bourgade et aux environs, que d'autres souvenirs eussent mérité notre attention, mais hélas ! il fallait se borner. D'ailleurs le programme et l'appétit excité par la course nous appelaient à table pour le dernier repas commun auquel devaient prendre part tous ceux qui avaient suivi l'excursion.

A l'heure propice du toast, M. le baron des Rotours, notre secrétaire général, exprima la satisfaction unanime et la reconnaissance de tous pour celui qui avait laborieusement organisé et dirigé de façon si intéressante notre longue promenade.

Toast de M. le Baron DES ROTOURS

C'est vous, Mesdames, que je veux commencer par remercier, sans oublier les absentes, sans oublier celle qui présidait à l'exquise hospitalité que nous avons trouvée mardi matin à la Vente. Bien que vous nous ayez fait une habitude de vous voir prendre part à nos excursions, c'est une faveur sur laquelle nous ne sommes point blasés. Désormais, si vous manquez à une de nos tournées, ce serait comme si, pendant toute sa durée, ne se montrait pas le soleil.

Et, maintenant, mon cher Président, laissez-moi vous remercier de tout cœur, au nom de tous. Ce ne sont pas là, je vous assure, des formules de convention. Chaque année ajoute beaucoup à notre dette de reconnaissance. Et, nous ne sommes pas du tout comme M. Perrichon : il nous est très doux de vous devoir beaucoup.

Je n'essaierai pas de rappeler tout ce qu'en ces délicieuses journées nous avons appris, de vous directement ou grâce à vous, sur l'histoire des lieux que nous avons visités. Mais, il y a trois leçons générales que nous vous devons et que je voudrais retenir. — Vous nous avez appris, ce que nous serions tentés, à certains moments, de trouver difficile, à garder confiance dans ce pays de France ; vous nous avez montré, en effet, tout ce qu'il offre, même en une petite région, de richesses léguées par le passé, et, de grâce présente, de force, d'intelligence et de bonne volonté, tout ce que l'on peut en tirer, à la condition de savoir s'y prendre. — Vous nous avez appris combien il est utile et bon de s'associer. Le Normand, avec sa prudence un peu défiante, ne sort pas très volontiers de son isolement. Nous avons compris de mieux en mieux, au cours de nos visites, en profitant de tout ce que nous avons entendu, que les travaux historiques, comme les travaux agricoles, exigent, pour être féconds, la collaboration de nombreux ouvriers. — Enfin, vous nous avez appris ce que vaut un homme. Il n'est ni entreprise industrielle, ni œuvre de bien public,

qui puisse prospérer, si elle n'a trouvé un homme, en plein sens du mot, pour la prendre en main. Je souhaite que la France trouve des hommes ; et, en exprimant ce souhait, je me tourne avec espoir du côté de cette jeunesse, dont nous sommes si heureux de voir nos rangs grossis et égayés.

Mesdames et Messieurs, à la santé de celui auprès duquel nous trouvons tant à apprendre et si agréablement ! A la santé de notre cher Président !

Réponse de M. TOURNOUER

MESDAMES, MESSIEURS,

Il me semble que rien ne manque à ces trois journées d'excursion, puisque vous avez le toast au Président, que je n'ai même pas voulu vous épargner, l'une des plus précieuses qualités d'un organisateur, disiez-vous ces jours-ci, devant être de prévoir tout.

Ce que je veux voir surtout, dans ces témoignages renouvelés de votre attachement et de votre confiance, toujours si délicatement exprimés par notre cher Secrétaire général, c'est cet esprit de solidarité qui se manifeste de plus en plus entre nous, à chacune de nos réunions, où les sympathies naissent, où les amitiés se forment et se consolident, où s'élaborent, dans des échanges d'impressions, ces travaux et communications, qui font la vie de notre Société, où se développe enfin le culte de nos vieux souvenirs.

Oui, mes chers Confrères, ces rendez-vous annuels, où vous accourez toujours plus nombreux et avec tant d'empressement, ont cela de bon, qu'ils assurent sa durée et les progrès de notre œuvre, et, à voir votre fidélité à la soutenir, nous pouvons avoir confiance dans l'avenir et dans la réalisation du but patriotique que nous nous sommes proposé dès notre constitution. Si nous prospérons, si nos rangs se pressent, si nos efforts ont déjà leur récompense, tout le mérite en revient à ceux qui nous ont préparé les voies ; aussi, M^{me} de la Sicotière me permettra-t-elle de lui dire, en votre nom, combien nous lui sommes reconnaissants d'être venue rappeler au milieu de nous, en ces agapes fraternelles, un nom qui nous est bien cher. Elle voit que les traditions de notre fondateur vénéré sont toujours respectées, qu'elles font notre force, et qu'elles sont notre sauvegarde. Les maintenir seront notre unique souci.

Messieurs, nul lieu ne convient mieux à une Société comme la nôtre pour y planter sa tente, que Saint-Evrout, dont le nom seul évoque tant de souvenirs. Nul lieu non plus pour les historiens et archéologues n'offre un champ plus vaste d'études et de plus belles leçons, à ne considérer que cette longue lignée de religieux érudits, qui consacraient leur temps au travail, à la transcription des manuscrits qui nous restent, lorsqu'ils ne le donnaient pas à la prière ;

à ne jeter les yeux que sur les ruines imposantes qui nous font entrevoir et regretter un édifice d'une harmonie parfaite et d'une beauté vraie. Nous sommes heureux d'en emporter le souvenir, et, mieux encore, d'en garder l'image, que nous devons à l'amabilité de M. le Curé de Saint-Evrault, que je ne saurais assez remercier de l'accueil qu'il a su nous réserver si cordial.

Hélas ! nous aurions voulu qu'un beau soleil éclairât le tableau et nous permît de prendre possession, ne fût-ce qu'une heure, de l'antique abbaye, mais, une journée sans nuages n'est pas de commande, vous le savez, et les pouvoirs de votre Président ne peuvent que se borner à vous apporter des paroles de consolation ; encore les avait-il prévues comme il le devait, et n'a-t-il qu'à feuilleter ses notes, pour vous rappeler ces paroles de Gustave Le Vasseur, en une circonstance analogue : « Les ouvriers chôment, les faneurs se désolent, les perdrix se noient dans les sillons, le rossignol se tait dans la feuillée humide. Mais, qui peut décourager les savants ? Ni les ruisseaux gonflés de pluie, ni les cataractes tombant du ciel tout grand ouvert, ni la tristesse navrante des gris horizons, n'ont un seul instant fait hésiter la bonne volonté, refroidi le zèle, et découragé les Membres de l'Association Normande. »

Comme nos anciens confrères, restons donc de joyeuse humeur, et buvons à l'union de notre chère Société !

* * *

Nous sommes de retour à Gacé vers les 4 heures, pour la séance publique. Elle se tient dans la halle élevée sur l'emplacement de la vieille église et transformée en salle des fêtes. Une assistance nombreuse et choisie se presse dans l'enceinte. Le maire, le curé-doyen et plusieurs notabilités de Gacé et des environs sont invités à prendre place sur l'estrade. Après le DISCOURS DE M. TOURNOÛER *président*, — nous avons entendu successivement le COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE, *par le baron Jules des Rotours, secrétaire général*, — UNE ÉCOLE A GACÉ AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, *par M. l'abbé Richer, Aumônier de la Providence, à Alençon*, — ÉTUDE SUR LES MATIGNON, *par M. le vicomte du Motey, vice-président*, — LES PIGEONS DE SAINT-EVROULT, *poésie, par M. Paul Harel*, — GACÉ SOUS LA TERREUR, *par M. Jacques l'Orcher*, — POÉSIES, *par M. Challemel, vice-président*.

Plutôt que d'apprécier ici les travaux de nos confrères, disons qu'à plusieurs reprises ils ont provoqué de chaleureux applaudissements. D'ailleurs rien de poncif, point de ces étalages d'éru-

tion toujours déplacés en pareille circonstance, aucune de ces lectures interminables qui suintent l'ennui, tout au contraire, de fines poésies, des sujets d'histoire locale présentés avec grâce et humour, agréables à entendre par ceux mêmes qui ne sont pas familiers avec l'objet habituel de nos études.

Somme toute, séance réussie de tous points, et une de celles qui feront grand honneur à la Société.

* * *

L'heure du départ est arrivée. Après ces trois journées remplies de charme et d'intérêt, c'est très sincèrement que l'on se donne rendez-vous pour l'année prochaine.

Voici les noms de ceux qui ont suivi en tout ou partiellement l'excursion faite du 9 au 11 septembre 1902 à travers la Vallée d'Auge et le Pays d'Ouche.

M. et M^{me} Tournoüer, M. et M^{me} Adigard, M. et M^{me} de la Bretèche, M. et M^{me} Canivet, M. et M^{me} Margaritis, Baron et Baronne des Rotours, M. et M^{me} de Vaucelles, M^{me} de Chappotin, M^{me} de Fréville et ses filles, Baronne de Sainte-Preuve, M^{me} de la Sicotière, M^{me} de Vaucelles.

MM. Henri d'Anterroches, l'abbé Babouin, l'abbé Blais, Chollet, l'abbé Chenu, l'abbé Cattois, Challemel et son fils, l'abbé Desvaux, l'abbé Desmots, l'abbé Darel, le Féron de Longcamp, l'abbé Fleury, Eugène Foulon, l'abbé Gatry, le docteur Hommey, Paul Harel, l'abbé Jamet, l'abbé Letacq, Florentin Lorient, Lenormand, Macaire, Jacques Margaritis, Pierre Margaritis, l'abbé Méliand, l'abbé Patry, Jacques Porcher, l'abbé Patry, Louis Régnier, l'abbé Richer, André Rivière, Paul Romet, André des Rotours, Marquis de Saint-Pierre, de la Serre, l'abbé Tabourier, Félix Voisin, Etienne Voisin.

Puissions-nous le mois d'Août prochain, pérégriner encore avec aussi charmante compagnie et retrouver en de nouveaux quartiers pareille variété d'attractions et de curiosités. Après avoir vu à l'œuvre notre cher et dévoué président, nous ne savons plus douter de rien.

L'Abbé A. DESVAUX.

Le Bourg Saint-Léonard

Et ses Seigneurs

Au cours de l'excursion archéologique de la Société historique de l'Orne en 1902, un des membres de l'Association a lu au château du *Bourg-Saint-Léonard* un rapport sur cette paroisse du *Bourg*. Nous en donnons les fragments suivants. Ils font suite à une étude sur les *du Bourg* et les *du Barquet*, premiers seigneurs du lieu.

.

Nous voici, Messieurs, parvenus au point le plus curieux de notre étude ; mais pour en établir toute la synthèse avant que de le développer, permettez que je vous cite ces réflexions de Monsieur *Victor des Diguères*, touchant les *de Cromot*, qui vont devenir propriétaires du château du *Bourg* :

La fortune énorme et souvent scandaleuse des financiers du dix-huitième siècle, a excité de leur temps, des récriminations dont l'écho n'est pas encore éteint. . . . Ces fastueux *traitants* étaient d'autant plus impopulaires que, parvenus tard aux jouissances de la richesse, ils en usaient grossièrement et avec fracas.

Ce n'était pas assez d'étaler à *Paris* leur luxe insolent, il leur fallait des domaines, des châteaux, des titres, des honneurs, la Province devenait donc le théâtre de leurs exploits aristocratiques. . . ., les procédés ont-ils bien changé ? Faut-il un grand effort pour saisir les nombreuses analogies qui frappent nos regards (1) ?

(1) Victor des Diguères, *La Vie de nos Pères en Basse-Normandie*.

Mais tout cet éclat d'emprunt s'est éclipsé bien vite. Que restait-il à l'embouchure de la Seine du château de *Tancarville* dont les ruines énormes éveillent le souvenir des ruines formées par l'aventurier *Law*, le père de la banqueroute en la rue *Quincampoix* ?

Que resterait-il à nos yeux de cet important château de *Médavy* depuis la mort du sieur *Thiroux de Mauregard*, le roi de la finance ?

Que resterait-il du château du *Bourg* après la mort de *Jules David de Cromot*, le contrôleur-général du marc du roi, si ces logis n'étaient pas mieux habités qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles ?

Les *de Cromot* étaient d'origine « Bourguignonne », de ce pays des hauts crus, où l'on disait jadis :

Frappez sur un buisson,
Il en sortira un de Guyon.
Entrez dans un château,
Vous y verrez un de Cromot.

Jules David de Cromot était à Paris le premier commis des finances sous l'administration du trop célèbre abbé *Terray* (1) ; contrôleur du marc du roi et des Ordres de Sa Majesté, surintendant des finances de Monsieur le Comte de *Provence*, conseiller d'État. Ayant acquis la terre du *Bourg-Barquet* par contrat du 29 mars 1762, il continua dans l'agiot à augmenter sa fortune, en échange des domaines qu'il possédait dans le parc de *Versailles* (2).

Son coup de maître fut la rédaction du honteux marché par lequel le ministère vendit le 17 juillet 1767 le monopole des grains à une Compagnie de capitalistes (3).

Une telle aubaine grandit son ambition. Le 1^{er} novembre 1767, il acheta au Duc du *Maine* le parc de *Fougny* et les bois qui en dépendaient, comme aussi les domaines d'*Argentan* et d'*Exmes* que le Duc possédait à titre de seigneur engagiste. Mais il

(1) *Marmontel* qui le connut, en cause dans ses Mémoires et loue la facilité, l'agrément, la prestesse de son travail et surtout sa dextérité, son aisance naturelle et la vivacité de son esprit.

Marmontel, Mémoires, I, p. 72 et suiv.

(2) Du Hays *Le Merlerault*, p. 66.

(3) Des Diguères, *La Vie de nos Pères en Basse-Normandie*, p. 124.

échangea ces domaines contre la forêt d'*Argentan* qu'il acquit aussi de *Monsieur Frère du Roi*. Cet acte d'échange est du 5 juillet 1776 (1).

(1) Cependant la prospérité du financier allait toujours croissant. Il s'était ménagé à la Cour une puissante protection en obtenant la surintendance de la maison de Monsieur frère du Roi. Ce prince possédait la magnifique forêt d'*Argentan* qui l'avoisinait et dont le revenu était évalué à près de 80,000 fr. La haute, moyenne et basse justice en faisaient en outre partie, avec les droits de gruerie, distraits de la maîtrise des eaux et forêts d'*Argentan*. — *Cromot* persuada au Prince d'échanger cette belle forêt contre les domaines d'*Argentan* et d'*Exmes* dont il était investi, et mit surtout en avant le prestige féodal attaché aux dites seigneuries. Le Duc de *Provence* s'y laissa prendre. L'acte d'échange fut passé le 5 juillet 1776. L'opération n'était pas à dédaigner, car la forêt rapportait à peu près le double des domaines. — Quelques années auparavant ils avaient d'ailleurs été déjà diminués, car le Baron du *Bourg* avait vendu en 1768 à M. de *Vauquelin*, marquis de *Vrigny*, le fief de *Méhérem* qui en était un démembrement, et à *Jacques Le Marchand*, sieur de *Louvagny*, l'extension des mêmes domaines dans la paroisse de *Sarceaux*, qui fut érigée en plein fief de *Haubert*, sous le nom de *Louvagny*. Ces diverses aliénations avaient été évaluées dans l'acte d'échange à la somme de 74,046 fr.

VICT. DES DIGUÈRES.

Par l'acquisition de la forêt qui touchait le parc du *Bourg*, le baron de *Cromot* se créait un splendide apanage de chasse. De tout temps cette forêt était réputée pour la grande quantité de grosses bêtes qu'elle renfermait. Le poète *des Miroirs* parlait déjà en 1532.

Des bois épais suffisants pour nourrir
Biches et Cerfs qui sont prompts à courir.

Un siècle, et demi plus tard, de 1684 à 1686, le Comte *Pierre II de Grancey*, gouverneur d'*Argentan*, pouvait encore y forcer plus de 200 cerfs à l'aide de sa meute composée des cent meilleurs chiens qu'il y eût en France.

Le MERCURE galant.
Novembre 1682, p. 25-55.

Aussi les châtelains du *Bourg* s'en donnaient-ils à tour de bras, surtout la châtelaine *Rose-Joseph-Sophie Baudon*, intrépide amazone dont les exploits cynégétiques furent longtemps célèbres dans la contrée. L'abondance du gibier devint telle que ce fut bientôt un concert de plaintes et de récriminations dans tout le voisinage. Un gentilhomme de la paroisse d'*Urou*, le chevalier *Bertin* se fit l'interprète de ces doléances dans un document qui nous a été conservé.

« Nous avons le malheur d'être auprès de la forêt de *Gouffern* laquelle a passé des mains du roi en celle d'un financier, par un échange désavantageux au souverain et au pays. Cette forêt est si peuplée de gibier, que des bandes de cerfs et de biches parcourent la campagne toutes les nuits en ravageant les productions pendant l'année entière. Les habitants sont obligés de payer chèrement des gardes pour disputer leurs récoltes aux animaux. Le nombre en est si prodigieux et la veuve du financier si zélée pour leur conservation, que les gardes maltraitent et tuent les hommes. Le 28 février dernier, ils tuèrent un jeune homme qui ramassait des broussailles...

Les Cahiers de 89 en Normandie,
dans Hippeau, tome I^{er}.

VICT. DES DIGUÈRES.

Le *Bourg* fut élevé en *Baronnie* (1) et le château prit un nouvel aspect, car *Jules de Cromot* voulut embellir son domaine à l'instar de *Versailles*. Il fit bâtir le château actuel et l'église dont la date de construction est de 1768. L'ancienne église fut abattue pour faire place à une orangerie qui fait face à de splendides écuries édifiées près de l'emplacement de l'ancien château. Le village disparut pour être remplacé par des pelouses et des bosquets. Une partie du domaine fut entourée de murs ; un vaste bassin bordé de tilleuls et orné de statues, fut creusé à grands frais devant le château ; l'eau y fut amenée par des conduits souterrains, actuellement bouchés, de la fontaine de la cour du *Prieuré*. La route accédant au château fut de nouveau tracée avec des ronds-points au village de *la Lune*, au bourg et devant l'Église. — Alors furent apportés de l'ancienne église dans la nouvelle la statue du bienheureux *Etienne du Barquet*, une statue de la *Vierge* qui est sous le porche de l'Église, un remarquable tableau représentant *David* jouant de la harpe et dû probablement au pinceau de *Restout*, moine de *Silly*, ainsi qu'un tableau de l'*Annonciation* où la dalmatique de l'Ange est figurée avec un mérite qui captive l'admiration des artistes.

Ainsi furent formés le domaine et le château du *Bourg*, remarquable construction de style italien, dû sans doute au même architecte qui, près d'*Etampes* en *Seine-et-Oise* a construit le château de *Courances*, et qui appartient aux de *Nicolaï*, en la commune de *Milly*. *Florian*, si passionné pour la belle nature, le visita souvent. *Boucher* y a laissé dans un boudoir une toile charmante parfaitement appropriée aux sites que l'on trouve dans le parc.

(1) Le 1^{er} novembre 1767 il faisait ériger le *Bourg* en baronnie, en dépit des murmures des nobles voisins, humiliés d'une pareille suzeraineté. Le crédit du nouveau baron joint à son mérite réel vinrent facilement à bout des mécontents, et, le 10 novembre 1768 il faisait son entrée seigneuriale dans la ville d'*Argentan*, où il recevait la visite du corps municipal et de la magistrature.

La tradition rapporte pourtant que les gentilshommes récalcitrants marchandèrent au nouveau seigneur les honneurs octroyés sans contrainte à ses prédécesseurs, et qu'ils refusèrent de lui présenter leurs épées autrement que par la pointe.

VICT. DES DIGUÈRES.

Le 15 novembre 1767, l'autorisation de transférer l'Église paroissiale fut accordée par l'évêque de *Sées*, Mgr *Noël de Christot*.

POUILLÉ DU DIOCÈSE.
(*Insinuations ecclésiastiques*).

Les financiers alors voulaient se faire passer pour beaux esprits ; aujourd'hui ils se font collectionneurs.

Jules David de Cromot baron du *Bourg*, était marié à *Rose-Joseph-Sophie Baudon* fille d'un fermier général de *Rouen*, dont la famille avait possédé le château de *Lonné* près *Igé* après les *d'Attilly* et les *de Sillac*. C'est le château actuel des *d'Orglandes*. De ce mariage naquit deux garçons, qui lui survécurent longtemps.

Le baron du *Bourg*, mourut à *Versailles* avant 1789. Sa veuve décéda en 1820 et fut inhumée dans le cimetière du *Bourg*, où sa tombe est encore indiquée par une dalle de granit.

Acte de décès de *Rose Baudon*, baronne du *Bourg*.

Aujourd'hui 18^{me} jour de février 1820, après la permission verbale de Monsieur *Lemégnier-des-Forêts*, maire de cette paroisse, de *Pierre Tirefort* et d'*Antoine Leduc* tous deux témoins avec moi soussigné, par monsieur *Courménil* curé d'*Argentan*, et à l'invitation de moi desservant du *Bourg* soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de noble Dame *Rose-Joseph-Sophie Baudon*, veuve de monsieur *Jules David de Cromot* chevalier, conseiller d'Etat, surintendant des Finances, bâtiments et jardins de son altesse royale Monsieur, maintenant Roi de France, décédée le 15 du présent mois dans le château du *Bourg*, âgée de 90 ans et 5 mois, munie des Sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction.

Signé :

Le Duc, témoin,
De la Croix, curé.

et sur sa pierre tombale se lisent ses lignes :

Ci-git le corps de noble Dame *Rose-Joseph-Sophie Baudon*, veuve de monsieur *Jules-David Cromot*, chevalier, conseiller d'Etat, surintendant des Finances, de Monsieur maintenant roi de France, décédée le 15 février 1820, âgée de 90 ans 5 mois.

Epouse fidèle, mère tendre, chérie de ses enfants, bonne à tous ceux qui ont été à son service, charitable envers les pauvres, elle est morte pénétrée d'amour pour son Dieu et pour son Roi, dont elle méritait l'estime et tant qu'elle vécut prit à elle le plus grand intérêt.

Priez Dieu pour le repos de son âme.

Bien qui vient de flot s'en va de marée

dit un proverbe. Le baron du *Bourg* avait mené trop grande vie et la révolution avait trop cherché à égaliser les fortunes pour que celle des *de Cromot* ne fut pas amoindrie quand la tourmente fut passée.

Maxime-Marie-François-Joseph Cromot, deuxième baron du *Bourg*, chevalier de *St-Louis*, maréchal de Camp, naquit à *Versailles*, le 28 avril 1755.

Il épousa *Sophie Barbe de Barral*, nièce de l'archevêque de *Tours*, de ce nom. De son mariage naquirent deux filles.

Le baron du *Bourg*, ainsi l'appelait-on, (comme son père), mena joyeuse vie à la cour et dans les camps. Son titre de *Maréchal de Camp*, équivalant à celui de *Lieutenant Général* ou plus justement de *Général de Brigade*, lui donnait le commandement sur un grand nombre d'hommes. Et ce souvenir est resté au pays du *Bourg* de l'avoir vu un jour arriver avec son régiment pour parader devant le château. Il s'appauvrit. Revenu en *France*, je ne sais d'où, après l'émigration, il se retira à *Argentan*, lorsque sa mère fut morte, vendit son château et mourut le 26 avril 1836, à l'âge de 81 ans.

Acte de décès de *Marie-François-Joseph-Maxime de Cromot*, baron du *Bourg*.

L'an 1836, le 29^{me} jour d'avril, le corps de monsieur *Marie-François-Joseph-Maxime de Cromot*, baron du *Bourg*, chevalier de *Saint Louis*, maréchal de camp, époux de dame *Sophie Barbe de Barral*, né à *Versailles*, le 28 avril 1755, fils de feu monsieur *Jules-David de Cromot*, baron du *Bourg*, et de feu dame *Rose-Joseph-Sophie Baudon*, décédé à *Argentan*, le 26 courant, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse du *Bourg*, par moi curé soussigné,

Signé :
Foubert, curé.

et sur sa tombe est gravé :

Ici repose le corps de monsieur *Marie-François-Joseph Cromot* baron du *Bourg*, chevalier de *Saint Louis*, maréchal de camp, né à *Versailles*, le 28 avril 1755, et décédé à *Argentan*, le 26 avril 1836.

Ses armoiries y sont aussi marquées comme sur la tombe de sa mère.

Le jeune des fils de Monsieur *de Cromot*, premier baron du *Bourg*, naquit en 1760 à Paris et fut nommé *Anne-David-Sophie de Cromot de Fougy* à cause du fief de *Fougy* que son père avait acheté en 1767 et qui fut sa part d'héritage. Plus dénué de fortune encore que son frère aîné, mais artiste à ses heures, il fut contraint vers les dernières et pénibles années de sa vie de chercher quelques ressources dans la facilité qu'il avait pour la peinture. Plusieurs portraits de contemporains dûs à son pinceau restent encore dans le pays. Il avait pourtant exercé d'importantes fonctions, puisqu'il était ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de l'*Aude*, et chevalier de *Saint Louis*(1).

(1) *Victor des Diguères*, p. 127.

Il avait épousé *Marie-Sophie Guillauden-Duplessis* née au *Cap français* à *Saint-Domingue* le 4 juillet 1769, fille de *Pierre-Marie-Hilarion Guillauden-du-Plessis* et de *Marie Morow* (2).

Monsieur de *Fougy*, ainsi le nommait-on, mourut à *Argentan* en 1845, âgé de 85 ans, après avoir laissé dans le pays la réputation d'un excellent homme et d'un bon chrétien. Son titre de parrain de la cloche du *Bourg* confirme assez cette assertion (3).

Nous avons vu que *Marie-François-Joseph de Cromot*, fils aîné du premier baron du *Bourg* avait eu deux filles de son mariage avec *Sophie-Barbe de Barral*.

L'aînée épousa monsieur de *Quesnay*, commandant des chasses du prince de *Condé*, père du duc d'*Enghien*. Elle est décédée à *Versailles* dans un âge très avancé.

Quant à la jeune, elle fut mêlée à une série d'intrigues avant d'épouser M. de *Varaigne* dont elle eut un fils. Ce fils qui préféra le nom et le titre de baron du *Bourg*, à celui de son père, épousa une riche américaine et fut chambellan de l'Impératrice *Eugénie*.

(2) Madame de *Cromot de Fougy* fut célèbre pour sa beauté.

Au salon de 1787 un tableau d'*Antoine Vestier* mit ses charmes en honneur, et la même année le buste de cette dame fut sculpté par *Boizot*.

Le tableau dont la photogravure a figuré en avril 1902 dans le 1^{er} numéro de la *Revue* : *le Bibelot ancien et moderne dans l'art et la curiosité*, y était mis à prix pour 5.000 francs. Madame *Cromot de Fougy* y est représentée de buste en pose de nymphe émue, couronnée de roses et vêtue de gaze.

(3) Acte du décès de Monsieur *Cromot de Fougy*.

Le mercredi 18 Juin 1845 a été inhumé dans le cimetière du *Bourg Saint-Léonard* à côté du tombeau de Monsieur le baron du *Bourg*, son frère, et, du côté de l'église, le corps de Monsieur *Anne-David-Sophie Cromot de Fougy*, parrain de la cloche de l'église du *Bourg* et de celle de l'église de *Fougy*, fils de feu Monsieur *Jules David Cromot du Bourg* et de feu dame *Rose-Sophie-Joseph Boudon* son épouse, ancien surintendant des finances, Conseiller d'Etat, etc..., depuis, préfet de *Carcassonne*, époux de Madame *Sophie Duplessis-Guillauden*, marraine de la susdite cloche du *Bourg*, né à *Paris* le 15 août 1760 et décédé hier à 1 heure du soir, à son domicile, rue de la *Poterie*, à *Argentan*.

Signé : *Foubert*, Curé.

Et sur sa tombe se trouve gravé :

Ci-git *Anne-David-Sophie Cromot de Fougy*, chevalier de l'ordre royal de la *Légion d'honneur*, ancien préfet de l'*Aude* et conseiller d'Etat, décédé le 17 Juin 1845, âgé de 84 ans.

Priez Dieu pour le repos de son âme.

C'est elle, Mademoiselle du Bourg, qui fit élever l'enfant issu du général Cécile-Stanislas-Xavier, comte de Girardin, et d'une dame Dupuis. Elle se chargea du petit *Emile*, dont d'ailleurs elle était la marraine, et qui était né en 1806. Elle le mit en nourrice chez un sieur *Darel au Pin*, village de la *Tête-au-Loup*, à l'entrée de l'avenue qui conduit à l'hippodrome.

Là se passèrent les premières années de l'enfant qui était d'une intelligence vive et d'une précocité de jugement remarquable. On le nommait *Emile de la Motte*. *Emile*, tout en faisant ses études, s'adonnait déjà à des travaux littéraires, écrivait des bluettes, composait des comédies enfantines que l'on jouait dans l'Orangerie du château du *Bourg* pour distraire la vieille baronne de *Cromot*.

Mademoiselle du Bourg renvoya plus tard le jeune *Emile* à sa mère. *Emile de la Motte* s'adonna au journalisme, devint l'ami des princes d'Orléans, la politique en faisant déjà un homme célèbre : il se présenta à la députation, mais pour justifier de sa nationalité, formalité réclamée par Monsieur *Guizot* auquel il faisait opposition, il demanda à sa mère son acte de naissance. Son père était alors grand veneur des chasses de Louis XVIII. Il somma le vieux général de lui donner son nom et son titre. Cette découverte fit grand bruit à l'époque. *Emile de la Motte* devint *Emile de Girardin*, fils de *Cécile-Stanislas-Xavier* comte de *Girardin*, ancien général et grand veneur du Roi.

Voilà une histoire peu connue.

Mademoiselle du Bourg fut mêlée aux affaires de Monsieur de la *Vallette* et favorisa son évasion lorsqu'il fut condamné à mort.

Ici s'arrête l'histoire des seigneurs et des barons du *Bourg Saint-Léonard*.

Le château fut vendu vers 1820 à Monsieur de *Tourdonnet*, gendre de Monsieur de *Lorme*, architecte de *Paris* sous la restauration et alors propriétaire du passage qui porte son nom entre la rue *Saint-Honoré* et la rue de *Rivoli*. Monsieur de *Tourdonnet* habita quelque temps au *Bourg*, mais ne s'y plut pas. Bientôt Monsieur de *Tamisier* en devint acquéreur, et le revendit à Madame *Le Boucher des Fontaines* de *Rouen*, dont la fille épousa l'aîné des *de Chasseloup-Laubat* ; devenue veuve,

elle prit pour époux son beau-frère *de Chasseloup-Laubat*, ministre de la Marine.

Après la mort de ce dernier, le château *du Bourg* eut pour locataire pendant quelques années un jeune américain du nom de *Derby-Houël*.

Il est actuellement la propriété de la famille de *Forceville*.

Abbé GATRY.

Conservation et Restauration

MESDAMES, MESSIEURS,

Partout où passe notre Société, elle trouve si bon accueil, réception si franche et si cordiale que la tâche de son président, tout en restant le meilleur et le plus enviable de ses privilèges, risque de devenir singulièrement banale par les formules de gratitude profonde dont il a coutume d'émailler le début de son discours. Et pourtant si jamais sentiments de reconnaissance s'imposent, c'est bien aujourd'hui, à Gacé, où municipalité, clergé, population *urbis* et *orbis*, ont su réserver aux historiens, archéologues ou poètes du département, en exploration, des marques de prévenances que je qualifierais de françaises si nous n'avions la fierté d'appartenir à la nation hospitalière par excellence.

Le nom de Gacé tinte depuis longtemps à nos oreilles et nous réalisons en tenant nos assises, je ne dirai pas en ses murs, car seul le vieux château en évoque le souvenir, mais en son site gracieux, le rêve de plus d'un de nos confrères, en même temps, j'aime à le croire, le désir de plus d'un de ses citoyens. Confrères et citoyens de Gacé, pourquoi ces deux titres ne se confondraient-ils pas ? Nous les trouvons déjà plus d'une fois unis parmi nous et il ne tient qu'à vous, Mesdames et Messieurs, de nous en donner de nouvelles preuves.

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de nous traiter en gens de connaissance, de voir en ces doctes et sérieux personnages que nous paraissions être, autre chose que des esprits absorbés dans la contemplation du passé sous toutes ses formes. Vous pensez, en nous accueillant comme vous le faites, recevoir des compatriotes, des amis épris des richesses d'art de leur pro-

vince, préoccupés avant tout de recueillir le moindre des faits qui font sa gloire, de préserver le moindre des monuments qui font sa beauté, et vous n'avez pas tort. C'est là notre unique souci, c'est là le but constant de nos efforts et de nos travaux et vous en aurez le témoignage dans les lectures que vous allez entendre.

Nous trouvons auprès de vous aussi, Monsieur le Doyen, le même appui, le même concours dévoué auxquels le clergé ornais nous a si bien habitués et je suis heureux de lui rendre, aujourd'hui, en votre personne, l'hommage d'une société qu'il aide de ses lumières et qu'il honore de sa collaboration. Dès nos débuts, à l'appel de celui dont nous ne rappelons la mémoire qu'avec vénération, dont le nom seul était un signe de ralliement, l'élément ecclésiastique répondit avec un empressement, un entrain qui ne sont jamais démentis, et depuis lors, nous le voyons occuper une place importante et des plus distinguées soit dans notre bulletin, soit à nos réunions périodiques, soit dans ces tournées où, dans des causeries plus intimes, nous apprécions davantage encore, s'il est possible, sa valeur et son érudition.

*
*
*

D'ailleurs, ce groupement d'hommes qui se réunissaient pour mettre en commun le fruit de leurs études personnelles, ce moteur, si je puis m'exprimer ainsi, qui, sous le nom de société savante, sut activer les rouages intellectuels de notre province, ne fut-il pas une vraie bonne fortune pour les prêtres de ce diocèse ? Combien d'entre eux s'estimèrent heureux de pouvoir, grâce à l'appui qui leur était offert, poursuivre, compléter et produire les résultats de recherches rendues jusque-là souvent laborieuses par l'absence de moyens d'investigations. Combien d'autres, restés indifférents, s'éprirent de l'histoire locale, interrogèrent curieusement les vieux registres de leur paroisse, réveillèrent les souvenirs éteints et remplirent leurs longues heures de solitude et de veillée de ces douces satisfactions qu'ils ignoraient.

Ainsi une sorte d'échange s'établit entre eux et notre société, qui fut un profit pour tous deux.

Mais ce que nos curés de campagne durent surtout apprécier comme un bienfait et un secours réels, ce furent ces notions

spéciales d'archéologie ou d'architecture qu'ils puisèrent auprès de ceux de nos membres compétents en ces matières, eux qui, pour la plupart, étaient sortis du séminaire sans être initiés à l'étude pratique même, élémentaire, de ces deux sciences ; ce fut ce sentiment de la correction dans la forme, de la pureté des styles, de l'harmonie des lignes que leur donnèrent l'observation et la comparaison, eux qui n'avaient peut-être jamais songé à demander à la cathédrale de Sées le secret de sa beauté.

Nous sommes en effet à une époque où une réaction puissante en matière d'art se manifeste. L'ignorance et le vandalisme ont contribué, depuis une centaine d'années, à la détérioration et à la ruine d'un si grand nombre de monuments et d'objets que partout en France la plupart des sociétés savantes se sont donné pour mission spéciale d'exercer une protection efficace sur ceux qui nous restent. D'ailleurs, depuis longtemps le cri d'alarme est jeté, les Montalembert, les Mérimée, les Victor Hugo, les de Caumont ont épuisé leur talent d'orateurs et d'écrivains, ont usé de leur influence, ont employé leurs ressources pour montrer le danger que couraient nos richesses nationales. Ils ont ouvert les yeux, éclairé les intelligences, répandu la science nouvelle, mené une campagne dont les résultats assurément ne furent pas immédiats, mais dont nous commençons à éprouver les bienfaits.

Si nos populations, en général, n'apprécient encore leurs vieux clochers ou leurs logis grisonnants que par les souvenirs qu'ils leur rappellent ou la commodité qu'ils leur offrent, si leur goût n'est pas encore assez épuré pour y regarder à deux fois avant d'abattre une tour qui les gêne ou de fendre une croisée d'ogives qui les chiffonne, nous devons reconnaître que l'attention se porte davantage sur les constructions d'un autre âge, et que le paysan même est saisi parfois d'une sorte de respect pour elles, qui en assure la sauvegarde.

Il importe surtout de constater que ces sociétés dont nous parlions, loin de se borner à un rôle passif, exercent une action véritable avec le concours de l'État par la Commission des monuments historiques, avec l'appui des municipalités, du clergé et des particuliers, tous intéressés en la question. Je ne dis pas que ces concours nous sont toujours acquis, que nous n'avons pas à lutter de temps à autre contre certaines obstinations regrettables ;

du moins avons-nous la satisfaction, comme l'an dernier à Fresnay-sur-Sarthe, de voir un Conseil municipal restaurer en l'honneur d'Ambroise de Loré, la porte de son vieux château, comme il y a quelques mois de recevoir les encouragements de celui de Mortagne pour la création d'un Musée percheron, comme hier même, de féliciter notre honoré confrère, Monsieur Canivet, qui a su faire les sacrifices nécessaires pour garder à notre région un spécimen presque unique dans un si bel état de conservation, de nos donjons du moyen âge. Ces initiatives font grand honneur au pays ; elles partent de cœurs patriotiques qui pensent avec raison que si la France, à l'heure du danger, a besoin de défenseurs de son territoire, il lui faut, en temps de paix, des défenseurs non moins ardents de son patrimoine ; et ce patrimoine, ce sont, avec bien d'autres richesses amassées par le génie de nos pères, ces demeures massives fièrement campées au penchant des collines, gardiennes d'autrefois ; ce sont ces gentilhommières, fortes aussi, mais plus accortes au bord des ruisseaux, toits de familles où les traditions se conservaient immuables ; ces flèches aigües, ces cintres ornés ou ces ogives élancées qui furent témoins de tant de foi, qui abritèrent de si multiples invocations ; ce sont ces grandes cathédrales où se déroulèrent toutes les pompes des cérémonies ; ce sont ces mille riens semés çà et là, comme une croix, une inscription, une pierre, qui sont toute une histoire et qui évoquent tout un souvenir. Ne vous est-il pas arrivé parfois de vous arrêter au détour d'un chemin, saisi par l'apparition subite de quelqu'une de ces reliques du passé ; et alors tout un monde de pensées n'a-t-il pas traversé votre esprit ? Ces murailles jaunies, ces pierres effritées, ces frises délicatement fouillées, ces charpentes puissantes, elles demeurent quand les siècles passent, elles sont là depuis cinq, huit, neuf cents ans et même plus ; elles ont abrité des générations entières, elles ont vu les transformations des âges, des mœurs, des habitudes, elles ont subi des assauts, soutenu des sièges, elles ont eu affaire au temps qui ronge, aux luttes qui détruisent et, quand même, elles sont toujours debout. Plus tard vous repassez par le même chemin ; vous cherchez du regard dans le pli du vallon boisé la silhouette du manoir aperçu et vous ne le voyez plus. Les arbres ont-ils grandi ou vous êtes-vous trompé de route ? Non. Ce que le temps n'a pu mordre, ce

que le boulet n'a pu entamer, la pioche à suffi pour le faire crouler. Un homme est venu ; il n'a pas voulu réparer les crevasses du toit, il a trouvé son logement trop grand ou ses salles trop hautes, il a rêvé une maisonnette à sa façon, crépité de rose ou de jaune, tapissée de papiers à ramages, coiffée de tuiles à rebord, et les matériaux du vieux logis ont servi à édifier la demeure bourgeoise.

C'est, hélas ! la destinée de plus d'un de nos édifices, qu'ils soient religieux, civils ou militaires, mais, Dieu merci, comme je le disais tout à l'heure, quantité d'autres survivent à notre époque encore dévastatrice qui reprennent même parfois leur parure d'antan.

*.

Encore ne suffit-il pas de vouloir conserver, il faut aussi savoir conserver. Un particulier, une municipalité, un curé peuvent avoir les meilleures intentions du monde, connaître et apprécier la valeur artistique de ce qu'ils détiennent, mais être en même temps dépourvus des connaissances indispensables pour accomplir une réfection impeccable. Lorsque le monument sera classé, nulle crainte à avoir : rien ne se fera sans l'autorisation de l'Etat qui contribuera même de ses deniers aux dépenses, mais le classement est rare et lorsqu'il s'agira d'une église ou d'une maison par exemple qui, sans être remarquable, contribuera à l'ornement et à l'embellissement d'une ville ou d'une bourgade, avec quelle prudence devront agir ceux qui voudraient y toucher. C'est alors qu'ils pourraient venir à nous, faire appel aux lumières de notre Commission des Monuments ornais qui n'a été établie que dans le but de faciliter leur œuvre. Elle accueillerait leurs requêtes avec un réel intérêt, se ferait un plaisir de les renseigner, d'étudier avec eux leurs projets, de les garder de tout écart de style, de toute faute de goût et leur épargnerait ainsi des critiques méritées. Sans conseils ils iront le plus souvent à la dérive : les bâtiments civils se transformeront, avec une apparence de restauration, suivant les besoins de leur aménagement, et nos sanctuaires, largement ouverts à la lumière, par des baies toujours flamboyantes alors que le portail sera de pur style roman, recevront un badigeonnage criard et cru

emprunté à quelque église voisine dont la décoration n'aura pas été plus heureuse !

En somme ce qui manque à ces restaurateurs ce n'est certes ni la bonne volonté, ni l'ardeur, ni le zèle, ni même le désir de faire bien. Nous les avons vus à l'œuvre et plus d'une fois nous avons pu admirer leur ingéniosité à trouver des ressources, à attirer des sympathies à leur cause. Ce qui leur fait surtout défaut, c'est ce complément nécessaire d'instruction dont on ne s'occupe pas assez dans les collèges, ni dans les séminaires. En ce qui concerne le clergé, car pour lui surtout de telles études sont indispensables, nous déplorons qu'en ce diocèse le cours d'archéologie si bien compris, que Monsieur l'abbé Mallet professa longtemps, n'ait pas été rétabli. Un tel maître ne pouvait faire que de bons élèves et c'est à ses leçons excellentes que nous devons des archéologues de mérite.

Souhaitons que notre voix soit entendue et que dans un avenir prochain, une nouvelle pépinière se forme à l'abri de notre vieille basilique sagienne, manuel incomparable d'art religieux à qui sait le lire et le comprendre.

Vous me pardonnerez, Mesdames et Messieurs, d'avoir pris pour thèse de ce discours l'apologie d'une science qui passe, chez certains, pour tant soit peu aride et austère ; mais, si je suis convaincu que vous trouvez comme nous, gens du métier, un charme véritable à l'aimer et un intérêt à l'approfondir, j'ai pensé qu'il convenait de vous en montrer aussi l'utilité et l'application, au moment où elle se répand pour le plus grand profit de notre pays. Aucune terre n'est plus riche en effet que la nôtre soit que nous la considérions au point de vue économique, pittoresque ou monumental et il semble que nous ne l'avons jamais mieux compris qu'au moment où tous ces avantages tendent à disparaître. Un réveil se fait pour la sauvegarde de nos richesses. Après la protection des monuments, celle des paysages s'organise et personne ne doit rester étranger à ce mouvement dont le but est si noble et le champ si vaste. Pourrait-on d'ailleurs s'en désintéresser lorsqu'autour de Gacé, déjà si coquet par lui-même, tant de sites et tant de souvenirs se pressent ? En ces trois journées dont nous emportons de si bonnes impressions, nous avons tour à tour parcouru tous les siècles, vécu toutes les vies, depuis le donjon vénérable qui nous a

redit sa longue et glorieuse histoire, jusqu'à l'asile de paix et de travail où le moine Ordéric Vidal, rédigea ses chroniques normandes ; depuis la vieille cité d'Exmes sur son roc imprenable, qui chassa deux fois l'Anglais de ses murs avec Dunois et Othon, jusqu'au domaine dont le grand roi traça les plans à l'imitation de Versailles.

Nous avons admiré vos joyaux qui sont les châsses de saint Evroult et les fonts baptismaux de Montfort et nous disons : Gardez ces richesses, défendez-les de la ruine, de la détérioration, de l'enlèvement. Elles sont pour vous des titres de gloire dont vous devez être fiers.

H. TOURNOUER.

Rapport annuel

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

I

MESDAMES,
MESSIEURS,

Au terme de l'excursion, aussi bien conduite qu'organisée par notre très aimé Président, ne vous semble-t-il point qu'elle a passé vite ? Pour retrouver et prolonger son charme, pour le goûter de nouveau et plus vif encore, au cours d'autres promenades, les indications que j'ai à vous donner sur les travaux de notre Société, et sur le petit mouvement de la littérature normande, ne vous seront pas, j'espère, tout à fait inutiles.

Lisez-vous nos bulletins ? Vous êtes sûrs d'y trouver un récit fidèle de notre tournée. Celui de l'année dernière, grâce à la plume alerte de M. l'Abbé Desvaux, est particulièrement vivant, et, de plus, par une de ces heureuses innovations dont quelqu'un que vous savez est coutumier, il est accompagné d'illustrations qui nous remettent sous les yeux les silhouettes pittoresques de vieux manoirs du Passais. Chacun des fascicules que reçoivent trimestriellement les *amis des monuments ornaïs*, contient de même quelque intéressant tableautin : telles ces anciennes façades alençonnaises, ou la maison de bois, qui fut jadis l'hôtellerie des moines de Jumièges, à Vimoutiers, et que la généreuse sollicitude de M. le Baron de Mackau vient de sauver. Le texte aussi, dans l'un et l'autre recueil, mérite de piquer

vosre curiosité : monographies semées de détails caractéristiques, documents inédits, publication à peine commencée de l'inventaire où nous avons entrepris de consigner toutes nos richesses historiques et artistiques. Les simples comptes rendus de nos séances ordinaires sont instructifs. Vous y verrez que l'impression du Pouillé de notre ancien diocèse est commencée. Du Comité des travaux historiques, nous avons reçu, pour cet objet, grâce au bon vouloir de MM. Léopold Delisle et Longnon, une allocation de 600 francs. Nous leur sommes profondément reconnaissants de cet encouragement moral et financier.

On ne se doute pas de ce qui peut se trouver à glaner, lorsque l'on cherche bien, dans un seul canton. Feuillitez l'élégant petit volume qui vient de paraître sur *Gacé*. Continuant une collection qui avait été inaugurée, il y a vingt ans, par M. le Comte de Contades, et par M. Jules Appert, cet *Essai de bibliographie cantonale* est enrichi de jolies photogravures, et de précieuses notes historiques. C'est un ouvrage qui, dans son genre, est à peu près parfait. C'est qu'il a pour auteurs des chercheurs infatigables, et très attachés à cette contrée, MM. les Abbés Guesdon, Letacq et Desvaux.

Il y a des paroisses qui ont un *Echo* périodique, Damigny, qui remplace Verrières, Bouillon, Normandel, Saint-Evrout, Le Val-Marie ou les Tourailles. Ai-je besoin enfin de vous rappeler que vous pourrez faire d'utiles et agréables explorations à travers la *Revue normande* (1), dirigée par notre actif confrère, M. Paul Blaizot, la *Revue catholique de Normandie*, l'*Annuaire de l'association normande* ?

Je ne prolonge pas cette énumération : notre Bulletin vous donnera une bonne bibliographie départementale de l'année. Vous y remarquerez l'indication d'un volumineux catalogue de bibliothèque (2), une bibliothèque dont plusieurs d'entre vous se souviennent avec reconnaissance d'avoir connu le libéral accès, et qui résume la vie de notre laborieux fondateur, Léon de la Sicotière. Vous y trouverez aussi les noms de nos travailleurs

(1) On y trouvera plusieurs pièces de *La Normandie Exaltée*, par Charles-Théophile Féret (in-8° de 210 p. avec illustrations, 1902), une sorte de libre poème, un peu âpre, mais dont les mâles accents sont parfois sonores et beaux, à la gloire des Vikings et de la terre normande.

(2) Dressé par M. L. Polain, 2 vol. in-8°. Alençon, A. Manier, 1902.

accoutumés, chacun poursuivant son sillon, M. Louis Duval, M. le Vicomte du Motey, M. l'Abbé Letacq, M. l'Abbé Olivier, etc.

Si je n'entre pas dans plus de détails, les auteurs voudront bien m'excuser, j'espère ; et, quant à mes auditeurs, je suis sûr qu'ils m'approuveront, d'autant plus que j'ai la bonne fortune d'avoir à leur présenter, cette année, quelques ouvrages vraiment marquants.

II

Le dernier roman de M. Paul Harel (1) ne nous entraîne pas dans le lointain des âges. C'est à la fin du second Empire qu'entre au Corps législatif M. Catulle du Harssay, riche de trois millions, maire de Briveteaux, membre du Conseil général, ayant harangué l'Empereur aux courses du Pin. Nous le trouvons tout d'abord occupé à se constituer de nobles ancêtres, afin sans doute que l'on ne puisse lui reprocher de brûler les étapes. Sa vanité tapageuse et agitée lui fait préférer pour gendre le Vicomte de Saint-Reynold à Louis Desroches un fils de fermier, très affairé mais non affaibli, d'esprit très ouvert, de cœur très droit, diplomate de grand avenir et ami d'enfance de la belle Renée. Peut-être regrettera-t-on que celle-ci demeure un peu à l'arrière-plan et ne nous confie guère ce qui se passe en son âme tendre et réservée. Mais au vigoureux artiste que l'on retrouve à maintes reprises en ces pages, quelques lignes suffisent souvent pour donner beaucoup à penser et à sentir. En quelques touches simples et sobres, il sait nous évoquer des visions de nature, d'un charme pénétrant. Vous devinez qu'une saine gaieté ne manque pas non plus à ce morceau de comédie humaine. Aux obsèques solennelles d'un excellent député, comment ne pas sourire lorsque le préfet « binocle aux nuages », parle, « dans le vocabulaire spécial aux douleurs administratives, saluant le défunt dans les assemblées, au sein des commissions, à la préfecture, à la mairie, sur son lit de mort, partout jusqu'au fond des gloires paradisiaques dans le coin réservé aux âmes bonapartistes ? ». Et Gibory lui-même qui, à la fin du récit, prend

(1) *Mademoiselle du Harssay*, dans la *quinzaine* de mai et juin 1902.

des allures quasi-héroïques, Gibory le brave adjoint du médiocre du Harssay, est tout-à-fait plaisant dans l'affairement des préparatifs d'un fin repas. « Il errait harnaché, rasé, pomponné, souriant, craintif, inutile. — Allons, Maximin, lui cria la mère Gibory, va-t-en. Tu sais pourtant bien que je ne veux pas d'homme dans ma cuisine les jours de frairie. Je suis constamment butée sur toi : va-t-en cueillir des framboises dans le jardin. — Elle lui donna un petit panier et lui colla sur la tête un grand chapeau. L'adjoint ressemblait ainsi à ces bonshommes qu'on campe dans les jardins pour effrayer les moineaux. » Au terme du livre, Louis Desroches est arrivé à épouser Renée du Harssay. C'est, si l'on veut, le dénouement heureux réclamé par le commun des lecteurs ; et pourtant un certain froissement de sentiments à peine avoués, à peine avouables, jette sur le départ des jeunes mariés une ombre de tristesse, qui ne plaira pas à tout le monde, mais qui me semble, hélas ! assez conforme au cours ordinaire de la vie (1).

III

Ce n'est pas du tout un roman, c'est un travail érudit et remarquablement documenté que le grand volume de 700 pages (2) consacré par M. l'Abbé Dumaine, vicaire général et l'un de nos vice-présidents, à Monseigneur d'Aquin, mort en mai 1710, le jour même où il achevait sa quarante-troisième année, après avoir été pendant dix ans évêque de Séez. Heureux prélat d'avoir trouvé un tel historiographe ! Qui sait pourtant s'il ne soulèvera pas des animosités posthumes, au bout de deux siècles ? On ne

(1) L'une des crises historiques qui sembleraient devoir attirer le plus romanciers et poètes normands est certainement la tragédie révolutionnaire par laquelle s'acheva le XVIII^e siècle. M. Barbey d'Aurevilly, auquel M. Eugène Grelé vient de consacrer une copieuse étude (*Jules Barbey d'Aurevilly, sa vie et son œuvre d'après sa correspondance inédite et autres documents nouveaux*, 1 vol. in-8°, Lanier, 1902) a montré qu'elle pouvait inspirer des chefs-d'œuvre. Mais ce n'est pas un incident imaginaire, c'est un exact souvenir de famille que vient d'enchâsser M. Jean Guillovard en un petit poème dont la scène se passe à Saint-Martin-l'Aiguillon et au Champ de la Pierre, près Carrouges. C'est un exemple héroïque de dévouement fraternel et qui désarme le chef des bleus. *Un épisode de la Terreur en Basse-Normandie*, xv p. Caen, E. Valois, 1901, tiré à cent exemplaires numérotés).

(2) Avec 22 planches, Paris, Vic et Amat, et imprimerie-librairie de N.-D. de Montligeon, 1902.

saurait dissimuler en effet que sa famille se rattache non seulement, s'il faut en croire certaines généalogies, au grand théologien saint Thomas, mais très sûrement à un Philippe d'Aquin, fripier et rabbin, qui vécut dans la seconde moitié du xvi^e siècle et qui, sous le nom de Mardochée, s'était fait Juif.

Après avoir été, en 1697, nommé à l'évêché de Fréjus qu'un oncle fantasque abandonna puis réclama fort aigrement, Louis d'Aquin vint par choix occuper, au printemps 1699, un siège plutôt modeste. Il montrait ainsi qu'il entendait se ranger parmi les évêques administrateurs de sacrements et non parmi les évêques administrateurs de provinces, bien qu'il fut frère d'intendant. Mais s'il comptait trouver là le calme et la paix, grande dut être sa déception. C'était alors à propos de jansénisme que l'esprit de dénigrement, les défiances et les animosités se donnaient carrière. On agitait des questions qui ne sont pas celles qui généralement nous troublent aujourd'hui : on ne se déchirait pas avec un moindre acharnement. On avait raison d'ailleurs de s'alarmer devant les progrès d'un parti qui, tout en prétendant rester dans l'Eglise, ruinait l'autorité de son chef, détournait de ses sacrements, et substituait à la religion d'amour apportée par le Christ la crainte d'un Dieu cruel contre lequel il devait être trop facile à l'irrégion de révolter les âmes. Monseigneur d'Aquin ne saurait être accusé d'avoir trempé dans les erreurs doctrinales de cette secte (1). Il les réprouva même nettement par des actes publics. Mais peut-être manquait-il de prudence en protégeant des personnages un peu suspects, comme l'abbé Hébert, d'Alençon, ancien pensionnaire de Port-Royal et élève du trop fameux théologal Jean Le Noir. Voilà pourquoi sans doute Fénelon inscrivit l'évêque de Sées sur la liste des prélats qu'il jugeait favorables aux jansénistes. De là aussi quelque froideur avec les Jésuites, et certains démêlés avec Messire Pierre Belard, curé de Notre-Dame d'Alençon, fondateur de la communauté de la Providence. De là enfin la disgrâce de Louis XIV, et ce fut certainement pour Monseigneur d'Aquin le coup le plus douloureux, lorsque se rendant à Versailles

(1) Loin de décourager, comme c'était l'usage chez les disciples de Saint-Cyran, la dévotion à la Sainte-Vierge, il s'empessa, dès 1700, d'entendre à toutes les paroisses la procession du 15 août, qui auparavant se faisait seulement lorsque l'Eglise était placée sous le vocable de Marie.

en 1710, afin de se justifier, il ne put pas même obtenir une audience royale. Se souvint-il alors de la disgrâce encourue dix-sept ans plus tôt par son père, premier médecin du même souverain ? Antoine d'Aquin avait d'ailleurs manqué de discrétion dans son insistance à réclamer pour ce fils, âgé de vingt-six ans seulement, bien qu'il fut agent du clergé, l'archevêché de Tours.

Avec une abondance et une précision de détails que Taine eut admirés, M. l'Abbé Dumaine a reconstitué toute l'administration épiscopale de Monseigneur d'Aquin. Travailleur infatigable, toujours levé à cinq heures du matin, extrêmement sobre, de mœurs très pures, celui-ci s'employa sans relâche à mettre en bon ordre un diocèse qui souffrait de ce que l'on appelait déjà le malheur des temps et des suites fâcheuses d'une longue absence d'évêque à Sées (1). C'est une bonne fortune pour nous que son zèle apostolique l'ait poussé à visiter ses cinq cent six paroisses, sans compter les abbayes, prieurés, collégiales. Dans la circonscription des cinq anciens archidiaconés, il n'est guère de canton sur lequel on ne trouve à glaner dans le récit de ces excursions. Le prélat pénétrait partout, allant au besoin à cheval ou à pied, se montrant dans des Eglises où, de mémoire d'homme, on n'avait vu d'évêque, donnant la confirmation, ranimant la piété, assurant la décence du culte, veillant à la bonne tenue des écoles et des hôpitaux.

Rien n'était épargné par lui pour instruire son peuple et le former à la vie chrétienne. En un temps d'épidémie, il rédigea une *Méthode pour soulager les malades*, opuscule moins développé sans doute et moins scientifique, mais animé du même esprit que l'excellent *Manuel de la garde-malades à domicile* (2) composé par M. le chanoine Grenet spécialement pour nos admirables Sœurs de la Miséricorde. A l'occasion du Jubilé de 1702, il avait eu l'idée, dont le loueront tous ceux qui aiment nos souvenirs locaux, de préparer une litanie dans laquelle on invoque les saints qui ont foulé notre sol, depuis Saint-Latuin,

(1. Son prédécesseur Monseigneur Savary, nommé en 1682, n'avait, par suite des mauvais rapports que la France entretint alors avec Rome, reçu ses bulles que dix ans plus tard.

(2) Nouvelle édition entièrement refondue, in-12 de XIX — 350 p., Paris, Poussielgue, 1901.

Saint-Evrout, Sainte-Opportune jusqu'à Saint-Louis qui vint à Sées et donna aux Cordeliers de cette ville une épine de la couronne du divin Crucifié. Il s'occupait aussi de son clergé, ne craignant pas de lui imposer des prescriptions minutieuses, réglémentant les conférences, les calendes (1), les menus des réunions cléricales, remaniant la liturgie en s'arrogeant une autorité qui lui fut contestée. Eut-il l'esprit un peu trop absolu, prompt à décider, sans tenir grand compte des circonstances et se passant volontiers de conseils? Peut-être bien. En tout cas, ses intentions furent droites. Et dans le manuel de prières qu'il avait préparé pour qu'elles fussent récitées en commun par ses diocésains, l'une des formules que critiqua la Sorbonne ne dénotait pas une âme médiocre : « Donnez-moi des ennemis, disait à Dieu son vaillant serviteur, afin que je les aime. »

L'une des premières visites de Monseigneur d'Aquin dans son diocèse avait été pour la Trappe, dont il demeura toujours l'ami, et le 27 octobre 1701, il avait reçu le dernier soupir de Rancé, mort en saint. Sublime leçon dont il montra bien qu'il n'avait pas perdu la mémoire, environ dix ans après. Au printemps de l'année 1710, il était venu chercher un peu de repos au château de Fleuré, la villégiature préférée des anciens évêques de Sées au XVIII^e siècle et dont la Révolution ne devait rien laisser. Il apprit qu'une maladie contagieuse que l'on appelait alors fièvre pourprée maligne désolait la ville épiscopale. Se souvenant de la conduite tenue en temps de peste par l'un de ses saints préférés, Charles Borromée, il se hâta de regagner Sées. En quelques jours l'épidémie enleva le tiers de son petit séminaire, la moitié de son chapitre et un tout jeune neveu qu'il venait de pourvoir de la prébende de Carrouges. Lui-même était atteint déjà. Le 10 mai, il dicta un long testament dans lequel il prévoyait et réglait tout avec son soin habituel, et il s'éteignit le 17 mai au matin. Peu de jours auparavant, dans cette cathédrale où, en 1879, ses restes ont été retrouvés avec sa mitre et ses longs gants de soie blanche, il montait une dernière fois en chaire et terminait une touchante allocution par cette prière prononcée avec une absolue sincérité : « Frappez, Seigneur,

(1) On appelait ainsi les assemblées de curés, par doyenné, sous la présidence de l'évêque.

frappez le pasteur, et épargnez le troupeau ». — Voilà, n'est-ce pas, un évêque dont notre diocèse et toute l'Eglise de France peuvent être fiers.

IV

Sur l'état d'Alençon au xv^e siècle nous pourrions bientôt consulter une curieuse chronique que notre Bulletin va publier pour la première fois et dont le texte sera très sûrement établi, puisque ce soin est confié à M. Frédéric Duval. Mais les *Chroniques de Perceval de Cagny*, qui sont d'un grand prix pour l'histoire générale, et dont M. H. Morainvillé vient de donner une édition (1) qui ne laisse rien à désirer, offrent aussi, pour notre pays, un intérêt tout particulier. Lorsque leur auteur les a dictées, de 1436 à 1438, il était depuis plus de quarante ans au service de la maison d'Alençon. Celle-ci était alors fièrement représentée par le duc Jean, second du nom, celui que Jeanne d'Arc avait beaucoup aimé et dont elle fut si souvent accompagnée. Le père de ce prince, Jean, qui ayant reçu la couronne ducal en 1414 était mort l'année suivante sur le champ de bataille d'Azincourt, et son grand-père le comte Pierre, mort en 1404 avaient, comme jadis les Plantagenets, fait d'Argentan leur résidence favorite. Et la petite ville aujourd'hui si calme, s'anima retrouvant, pour un demi-siècle environ, une sorte de cour. Son château connut des princesses admirablement chrétiennes, « de belle et dévote vie, comme dit notre chroniqueur, grandement aumônières et piteuses aux pauvres gens ». Telle cette Marguerite, quatrième fille du comte Pierre, laquelle abandonna le riche logis natal et la compagnie de ses sœurs, « pour vivre en plus grant devocion et eslut son hostel et son demeure en l'Hostel Dieu d'Argenthen ; et là servit Dieu et les povres, tout le sourplus de sa vie, très humblement, et en les servant finit ses jours et y fut ensépulturée. » Naissances et morts princières réjouirent ou attristèrent tour à tour le château d'Argentan. Deux fois de tout petits cercueils en sortirent pour être conduits à l'abbaye de Silly. En 1493, on y reçut la visite de Charles VI, le roi très aimé dont la démence commençait à peine.

(1) Pour la Société de l'Histoire de France, in-8° de xviii — 288 p. Paris, Renouard, 1902.

Lorsqu'au mois d'octobre 1417 les Anglais qui avaient terriblement repris l'offensive s'emparèrent d'Argentan qu'ils devaient occuper trente-deux ans, ce fut au grand déplaisir des bourgeois, « qui tout doucement avoient été nourris sous la seigneurie d'Alençon en très bonne justice ». Bien qu'on leur promit de respecter leurs personnes et leurs biens, beaucoup, pour ne pas changer de seigneurie, émigrèrent en Bretagne, dans le Maine ou l'Anjou. Il était grand temps que la Providence envoyât à la France Jeanne d'Arc. Combien il est émouvant d'entendre conter son histoire avec un mélange d'enthousiasme et de simplicité, par un contemporain qui demeurera — ce n'est pas une petite gloire — son meilleur chroniqueur ! Parmi les incidents qu'il nous rapporte et que nous ne connaîtrions guère sans lui, nous aimons à nous rappeler une entrevue de la Pucelle avec Marie de Bretagne (1) veuve du premier duc d'Alençon et avec Jeanne (2) fille du duc d'Orléans, sa belle-fille. C'était en 1429. Celle qui allait, en mai, prendre Orléans se rendit de Chinon à Saint-Florent, près de Saumur, chez les princesses. « Dieu sait, écrit Perceval de Cagny, la joie que la mère dudit d'Alençon et sa femme lui firent par trois ou quatre jours qu'elle fut audit lieu. Et, après ce, toujours depuis, se tint plus prouchaine et accointe du duc d'Alençon que de nul autre ; et tousjours en parlant de lui l'appelloit : *Mon bon duc*, et non autrement. »

V

Je n'essaierai pas aujourd'hui de remonter plus haut. Je n'évoquerai pas les siècles qui s'écoulèrent entre la chute de l'empire Romain et l'invasion des Normands, les temps où la cité d'Exmes eut sa plus grande célébrité et l'Hiémois sa plus large étendue, les temps où vécurent Saint-Evrault, l'initiateur de la vie monastique en nos contrées, et Sainte-Opportune, la glorieuse abbesse d'Almenèches. Je vous en ai dit assez pour vous

(1). Après avoir gouverné longtemps et bien le duché pendant la minorité de son fils elle devait mourir à Argentan en 1525.

(2). Ayant épousé en 1423, à quinze ans, le duc Jean II, elle mourut en 1432. Elle fut, dit Perceval de Cagny, « humble et douce envers toutes gens. »

montrer que nous méritons un peu l'éloge adressé récemment aux membres d'une Société semblable à la nôtre. « Vous travaillez, leur disait M. G. Hanotaux (1), à ne pas laisser se briser le lien de la tradition. » Noble tâche, et vraiment patriotique ! Si je voulais vous montrer comme elle dispose à bien servir la France, de toutes les manières, je n'aurais qu'à vous rappeler le vénéré confrère qui fut parmi les fondateurs de notre Société et que nous étions fiers de compter parmi nos vice-présidents lorsque la mort l'a pris, en mars dernier, à soixante-quinze ans. M. Eugène Lecointre ne se contentait pas d'aimer les livres, de constituer une précieuse collection, de publier de curieux documents (2) ; aux temps difficiles de la guerre franco-allemande, il donna, comme maire d'Alençon, en présence des menaces et des exigences du vainqueur, d'admirables exemples d'intelligence et de fermeté. Nous garderons, avec une fidélité respectueuse, la mémoire d'une telle vie.

Qu'elle nous anime à poursuivre l'œuvre entreprise ! Bien que le sens de l'histoire se développe un peu avec la conscience artistique, nous savons trop que tout le patrimoine de la France est loin de se trouver en sûreté. Et les coups des barbares, les mutilations impies ne portent pas seulement sur des monuments de pierre ou des objets inanimés. Les proscriptions d'esprits formés à tout ce qui est élevé, pur et beau font bien d'autres victimes. A l'œuvre donc, Mesdames et Messieurs, vous qui entendez lutter contre la grossièreté, la sottise et la laideur : le travail ne manque pas.

Baron Jules DES ROTOURS.

(1) *L'Energie Française* 1902, p. 326.

(2) — Notamment sur Messire Belard, curé de Notre-Dame d'Alençon.

LES ORIGINES DES MATIGNON

COMTES DE GACÉ

Les noms de Matignon et de Gacé sont tellement unis par l'histoire que parler, à Gacé, des origines des Matignon, c'est rappeler une illustration locale. Pendant deux cents ans, en effet, de 1596 à 1789, les Matignon furent comtes de Gacé et donnèrent à la petite ville dont ils furent les bienfaiteurs un peu de la gloire qui récompensa leurs services militaires.

Les Goyon-Matignon sont originaires de Bretagne.

Dans l'évêché de Saint-Brieuc, à sept lieues de cette ville et à 45 lieues de Rennes, à peu de distance de la mer et sur un coteau bien cultivé, admirablement planté d'arbres fruitiers, est assis le gracieux bourg de Matignon.

Tout près, à pic sur un rocher et faisant corps avec lui, s'élève le château de la Roche-Goyon, plus connu aujourd'hui sous le nom de la Latte.

C'est de cette forteresse, sans cesse battue par les flots que sortit la race des derniers comtes de Gacé. Ce nid d'aigle, de formidable apparence, convenait, comme berceau, à la belliqueuse famille qui, pendant une série de siècles, allait donner à la Bretagne et à la France des guerriers fameux.

Le premier Goyon, sire de la Roche, dont l'histoire fasse mention vivait, en 937, sous le duc Alain Barbetorte.

Etienne Goyon, sire de la Roche, se croisa, en 1096, avec le duc Alain Fergent. Après avoir pris part à trois batailles, il monta, l'un des premiers, à l'assaut des remparts de Jérusalem.

Guillaume prit la croix en 1248.

En 1180, un autre Etienne Goyon, chambellan de Bretagne, sire de la Roche-Goyon, épousa Luce, dame de Matignon.

Alain de Goyon, l'an 1284, hérita de la terre et seigneurie de Matignon dont il joignit le nom au sien.

Son descendant direct Bertrand, sire de Matignon porta à la bataille de Cocherel, en 1364, la bannière de Bertrand du Guesclin, connétable de France, son parent. Il le suivit, en Espagne, et assista à son retour à la procession triomphale du 2 février 1369 où le duc de Bretagne Jean IV posa, à Rennes, la première pierre de l'église de Bonne-Nouvelle.

Jean de Goyon-Matignon fut fait grand écuyer de France en 1421 et chambellan du duc de Bretagne Jean V. « Il mourut, dit une chronique de Bretagne, au mois de décembre 1450, laissant de son épouse Marguerite, fille d'Olivier de Mauni, baron de Thorigny, cinq enfants. Comme la mère de ces jeunes seigneurs était de Normandie, leur famille s'y établit et n'en est plus sortie ».

Bertrand, son fils aîné, fut conseiller et chambellan du roi Louis XI. Le fils de ce dernier, Guy, hérita de sa charge et fut le père de Jacques de Matignon, colonel général des Suisses, mort en Piémont en 1537.

D'Anne de Silly, dame de Lonray, près Alençon, son épouse, il laissa l'illustre Jacques de Matignon, lieutenant général de Normandie, créé maréchal de France pour les services militaires les plus éclatants, le 14 juillet 1579. Homme d'honneur, soldat sans reproches, catholique comme savent l'être les Bretons, il prit des mesures qui empêchèrent la Saint-Barthélemy dans son diocèse. Grâce à lui, malgré leurs violences de toute nature, les Huguenots de Normandie ne furent l'objet d'aucunes représailles.

Le second fils de cet homme remarquable Charles de Matignon, gouverneur de Granville, de Cherbourg et de Saint-Lo, lieutenant général de la province de Normandie, épousa à Rouen, en 1596, Eléonor d'Orléans-Longueville, dame de Gacé. Sa race devait encore donner à la France un maréchal et cinq généraux.

Ecrit en Bretagne, sur des documents Bretons, presque au berceau des Matignon près duquel vivent encore des rejetons de la maison de Goyon, cette courte esquisse aura peut-être son élo-

quence. Elle redira aux Gacéens quels grands Français furent leurs derniers seigneurs.

Le respect du passé n'entre-t-il pas pour beaucoup dans le patriotisme et donner ce respect, n'est-ce pas faire œuvre utile ?

VICOMTE DU MOTÉY.

UNE ÉCOLE DE FILLES A GACÉ

Au XVIII^e Siècle

La question des écoles, et surtout des écoles de filles, est plus que jamais à l'ordre du jour. Mais on ignore souvent que dans les siècles précédents elle avait fixé l'attention des plus nobles esprits. Et il ne s'agit pas ici de jeunes filles de la noblesse ou de la haute société, mais bien des enfants du peuple. Nos ancêtres attachaient à la première éducation de leurs petites filles une importance non moins grande que celle que nous y donnons au xx^e siècle.

Trop longtemps nos contemporains ont cru que l'instruction de l'enfance était presque nulle avant la Révolution française. C'est une erreur dont la science historique a fait justice, et s'il est un fait acquis sur ce point, c'est que les écoles primaires, les petites écoles, comme on les appelait alors, étaient aussi nombreuses que de nos jours, au moins dans notre belle Normandie. En ces temps, bien rare était l'école mixte, ce sujet d'ennui si fréquent pour les maîtres et d'inquiétude si légitime pour les parents; et chaque paroisse, si petite fût-elle, avait presque toujours ses deux écoles séparées, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Mais qu'apprenait-on dans ces écoles, tenues il y a deux cents ans? Quels en étaient le programme, l'organisation, le règlement? Y avait-il des récréations, des examens, des prix, des vacances? Oui, il y avait tout cela et bien d'autres choses encore que nous y découvrirons si vous voulez entrer avec moi dans l'école de filles fondée en 1763 dans sa bonne ville de Gacé

par Mgr Marie-Thomas-Auguste, marquis de Matignon, comte de Gacé et de Montmartin, baron de Gié, Bricquebec, Orglandes, et autres lieux.

Les mamans, les sœurs aînées sont déjà dans la cour ou devant la porte de l'école avec les enfants qu'elles ont amenées. On fait une petite causerie en attendant le commencement de la classe.

Huit heures. La cloche sonne, les conversations cessent peu à peu. Invitation d'entrer est faite d'abord aux personnes de plus de quinze ans; les petites filles, sous la surveillance d'une maîtresse, continuent une ronde commencée, tout en mettant une sourdine à leur chant.

L'article 6 du règlement porte en effet que la première demi-heure « tant du matin que de l'après-midi sera toute consacrée « aux filles de 15 ans et au-dessus, et même aux femmes qui, « n'ayant point eu d'instruction dans leur enfance, auront la « bonne volonté de s'en procurer sans être confondues avec les « enfants ordinaires ».

Comme on le voit, l'école d'adultes pour les femmes et jeunes filles n'est pas d'origine récente.

Le programme de cette demi-heure n'est pas compliqué. Le matin une courte prière d'abord. Puis exercice de lecture et récitation du catéchisme diocésain avec quelques explications, et le soir, leçons d'écriture et d'arithmétique.

A huit heures et demie précises, nouveau son de cloche. Les fillettes entrent et viennent se joindre aux grandes personnes dont la leçon est finie. La première de la grande classe récite la prière du matin à laquelle tout le monde répond à haute voix. Cette prière est suivie de la lecture et explication du Nouveau Testament. Le tout dure un quart d'heure, en sorte que à huit heures trois quarts, les femmes et jeunes filles quittent l'école pour revenir à une heure de l'après-midi prendre une leçon de même durée. Les enfants s'en vont alors dans leurs classes respectives. Car il y en a deux : la petite classe divisée en trois bandes (c'est le terme du règlement) et comprenant les enfants de 6 à 11 ou 12 ans, et la grande classe divisée en deux bandes. Une maîtresse est à la tête de chaque classe, sans compter la maîtresse de travail, dont il sera parlé plus loin.

Je n'entrerai point dans le détail de l'horaire de chaque jour

et de chaque semaine. Tout y est réglé quart-d'heure par quart-d'heure, comme sur les tableaux affichés dans nos écoles.

La prière, le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire sainte et l'histoire de France composaient tout le programme et se partageaient les heures du travail. Les seuls titres des livres de lectures indiqueront dans quel esprit l'éducation était dirigée. C'était les *Règles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions*, *l'Imitation de J.-C.*, *la Vie des Saints*, les *Psaumes en français et en latin*, car les petites filles de ce temps apprenaient à lire le latin. Mais on apprenait encore autre chose, la musique, par exemple. On distribuait en effet les veilles des fêtes aux élèves de la première classe des exemplaires de *Cantiques spirituels, notés pour en faciliter le chant*.

Les enfants devaient étudier ces airs le mercredi, jour de congé et les jours de fêtes chômées, assez nombreux alors. On chantait les cantiques à la fin des classes et la maîtresse avait soin de corriger les fautes des artistes en herbe.

Aussi le dimanche, rangées autour de leur maîtresse, toutes ces petites filles, munies de leur *eucologe*, animaient de leurs voix fraîches les chants de la messe et des vêpres.

Il est certain que les offices ne pouvaient qu'y gagner en intérêt pour les enfants et les parents.

C'était du reste une journée impatiemment attendue par les enfants, que le dimanche. La veille on avait repassé et récité de nouveau tout ce qui avait été vu et appris dans la semaine, et c'est d'après cet examen hebdomadaire que les places étaient données dans chaque classe le samedi soir. Ces places, on les occupait à l'église le dimanche et à l'école tous les jours. C'était comme un tableau d'honneur vivant étalé sous les yeux de la paroisse, d'autant plus que la première de chaque bande avait une fonction qui la mettait en relief : c'est elle qui distribuait à ses compagnes les eucologes et autres livres de prières soigneusement renfermés sous clef en dehors des offices.

La méthode d'enseignement pour les petites était dès lors ce qu'elle est aujourd'hui : étude des lettres sur le tableau, assemblément des lettres par syllabes, lecture à haute voix simultanée d'abord, puis séparément, etc.

La maîtresse se faisait souvent aider par la première de la

grande classe, et c'était une joie et un honneur pour celle-ci d'être un peu la maîtresse des petits.

Le calcul, bien plus difficile que de nos jours s'apprenait surtout oralement. Quand on voit le mal qu'il faut se donner pour faire entrer dans les jeunes têtes le système métrique pourtant si simple, on se demande comment les maîtres et maîtresses pouvaient habituer les enfants au calcul des mesures si variées et si complexes utilisées il y a 150 ans, et cependant les mémoires d'ouvriers et de commerçants que l'on possède encore sont d'une clarté parfaite.

L'enseignement de l'histoire était presque complètement oral ; celui de la géographie était réservé à l'enseignement secondaire.

Un principe d'enseignement, c'est que toute lecture de l'enfant comme de la maîtresse devait être expliquée, par la maîtresse d'abord, par l'enfant ensuite. Il en était de même des récitations. C'est un point sur lequel le règlement revient constamment. Il en résultait que si le programme n'était pas très étendu, du moins tout était compris, appris et retenu.

Les fournitures classiques étaient données gratuitement, mais les livres, solidement reliés, appartenaient à l'école et n'étaient que prêtés aux élèves, sauf ceux qu'elles avaient reçus en prix ou que les parents avaient achetés. Ce dernier cas se présentait souvent dans les familles aisées. Car alors les classiques ne changeaient pas et le livre dans lequel avait étudié la mère servait plus tard à sa fille et même à sa petite-fille.

Les enfants sont les mêmes dans tous les temps et dès cette époque, les petites filles de Gacé aimaient les images. Le marquis de Matignon le savait, et il mettait chaque année à la disposition des maîtresses d'écoles, une certaine somme pour qu'elles pussent récompenser les plus sages et les plus instruites.

Il y avait d'autres moyens d'encouragement et d'émulation. La maîtresse donnait quelquefois un congé d'une demi-journée. Les premières de chaque bande avaient des fonctions qui les relevaient aux yeux des autres. Mais il y avait aussi, hélas ! des punitions. Oh ! rassurez-vous ! L'article 26 du règlement dit en toutes lettres : « Les punitions afflictives seront les plus rares « qu'il se pourra et tomberont toujours sur les vices du cœur « plutôt que sur les défauts de l'esprit. La maîtresse s'attachera

« surtout à réprimer l'orgueil, l'indocilité, la révolte et à donner
 « la plus grande horreur du mensonge. On ne souffrira point
 « qu'elles s'accusent l'une l'autre, on les excitera au contraire à
 « n'avoir les unes pour les autres que des sentiments de charité,
 « de patience, de douceur et de complaisance ». Oh ! les char-
 mantes enfants que devaient être en ces temps lointains les
 petites filles de Gacé. Vous en jugerez par un dernier trait.

La maîtresse avait l'habitude d'aller à la messe tous les ma-
 tins. Les petites filles aimaient à y assister avec elle, quoique le
 règlement n'en parlât point. Mais si l'une d'elles n'avait pas été
 sage à l'école, défense de venir prendre place à l'église avec les
 autres le lendemain matin. Et c'était là, la plus forte punition !
 autres temps, autres mœurs.

Il n'est peut-être pas inutile de faire connaître l'idéal de la
 maîtresse, tel que le concevait le fondateur de l'école de Gacé.
 Citons en entier l'article 34 et dernier du règlement.

« Enfin la maîtresse aura une juste idée de son état, un zèle
 « ardent pour le salut des enfants confiés à ses soins, une appli-
 « cation continuelle à se sanctifier la première pour être en état
 « d'attirer la bénédiction divine sur les autres; un vif sentiment
 « de son impuissance et du besoin qu'elle a du secours de Dieu
 « dans l'exercice de ses fonctions, une grande assiduité à la prière
 « pour obtenir la lumière et les grâces qui lui sont nécessaires,
 « un parfait désintéressement à l'égard des choses temporelles,
 « et la sainte ambition d'envisager Dieu seul comme sa grande
 « récompense ».

On comprend qu'une personne douée de toutes ces qualités
 était plus qu'une simple maîtresse d'école, mais bien une vraie
 éducatrice, chargée d'élever le cœur en même temps que de dé-
 velopper l'intelligence.

Mais nous voilà bien loin des récompenses.

J'ai parlé de prix, y en avait-il ? Oui, il y avait une distribution
 solennelle des prix le soir de l'Assomption, après la procession
 instituée par Louis XIII. On y donnait de bons livres, utiles
 pour la classe ou l'église; on y donnait aussi de belles grandes
 images dans un cadre doré. L'un et l'autre portaient, comme de
 nos jours, le nom de l'élève qui avait mérité le prix. Il y avait
 cependant une différence, c'est que tout le monde n'en obtenait
 pas, il n'y en avait que 6 par bande, ce qui faisait 30 en tout, et

il fallait passer sérieusement ses examens pour mériter une couronne.

Passer des examens à l'école primaire au dix-huitième siècle ! Est-ce que c'était déjà inventé, se demande quelque fillette moderne qui a travaillé d'arrache-pied, comme on dit, pour obtenir son certificat d'études ?

Mais oui, mon enfant, et j'ajouterai que le certificat d'études était déjà florissant à Gacé en 1765. La raison pour laquelle il fut institué mérite une mention spéciale.

En novembre 1765, deux ans après la fondation de son école, Monseigneur de Maignon voulut y annexer une sorte d'ouvroir, comme on en établissait alors un peu partout dans notre pays. La Providence de Séez, celle d'Alençon, les Sœurs de Sainte-Marguerite de Carrouges avaient formé un certain nombre de ces écoles de travail, où les jeunes filles, sorties de la classe, venaient se perfectionner dans les travaux d'aiguille, et où on leur procurait ainsi qu'aux autres femmes, de l'ouvrage qui leur permettait de gagner leur vie.

Mais les mères de famille, désireuses d'augmenter un peu le revenu du pauvre ménage, retiraient leurs enfants de l'école dès qu'elles savaient un peu manier l'aiguille, afin d'obtenir quelque gain de leur travail. Un nouveau règlement intervint alors pour étouffer cet abus. « Afin que l'appât du gain que
 « pourraient faire les enfants ne porte pas leurs parents à leur
 « faire quitter l'école avant qu'ils soient suffisamment instruits
 « ou à les empêcher d'y aller, celles qui n'auront point été à
 « ladite école ne seront reçues au travail pendant la tenue
 « d'icelle que lorsqu'elles auront atteint l'âge de quinze ans, et
 « celles qui la fréquenteront ne pourront pareillement y être
 « reçues pendant la tenue de l'école avant ledit âge, si ce n'est
 « seulement lorsqu'elles seront de la première bande de la
 « grande classe et sur le *certificat de la maîtresse d'école*
 « *qu'elles sont suffisamment instruites pour quitter l'école à*
 « *demeure* ».

C'est bien là le certificat déclarant que les études sont finies, et c'est une preuve de la justesse du proverbe : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil*, pas même le certificat d'études.

Cette école de travail était tellement estimée que les parents avaient néanmoins obtenu de pouvoir y envoyer leurs petites

filles après la classe du soir et aussi les jours de congé. L'appât d'un léger bénéfice soutenait ces enfants qui devenaient rapidement de bonnes ouvrières.

Comme on le voit, Mgr de Matignon avait bien fait les choses. Trois maîtresses, deux pour la classe et une pour le travail manuel, des bâtiments, cours et jardins suffisants pour l'école, l'atelier et le logement des maîtresses qui pouvaient même recevoir des pensionnaires ; une rente de 300 francs net pour les trois maîtresses ; tous les frais de réparations, d'entretien, de prix, de fournitures payés ; exemption d'impôts pour la maison et les maîtresses ; on ne voit pas bien ce qu'il aurait pu faire de plus. Mais, car il y a toujours un *mais*, l'école de garçons était trop près et une allée commune conduisait aux deux écoles.

Or, avant la Révolution, on avait des préjugés. Si les écoles mixtes étaient défendues, les groupes scolaires n'étaient guère mieux vus. On a changé cela depuis. Aussi, Mgr de Matignon prit sur la cour de la prison qui était voisine (les petites filles étaient décidément mal entourées, les garçons d'un côté, les prisonniers de l'autre), une largeur de six pieds dont il fit une allée pour entrer à la nouvelle école, en attendant, dit-il, qu'il puisse transporter plus loin l'école de garçons, fondée aussi par sa famille, mais trop petite et assez mal installée.

Combien de temps dura ce provisoire, je ne sais, ces recherches n'entrant point dans le plan que je me suis proposé. Mais avant de terminer, je voudrais attirer l'attention sur un point. En général, les petites écoles d'autrefois étaient gratuites, toujours pour les pauvres, souvent pour tout le monde.

Celle de Gacé offre sur ce point un trait particulier. Mgr de Matignon la fonde spécialement pour les pauvres. Les enfants des riches n'y sont admis que par faveur. Les différents actes et règlements reviennent souvent sur ce sujet. Qu'on me permette seulement de citer un extrait de l'art. 6 d'un supplément au règlement de 1763.

« Comme les pauvres ont été le véritable objet de ladite fondation du 30 août 1763, et que ladite école n'est point dotée
« pour les riches qui n'y seront admises qu'accessoirement, ledit
« seigneur se réserve, pour lui et ses successeurs, d'ordonner
« le renvoi de celles dont les parents connus pour aisés auraient
« assez peu de sentiments pour profiter de ladite école sans re-

« connaître suivant l'usage du lieu les peines et soins de la mai-
« tresse ». L'appel était délicat, mais assez clair pour être en-
tendu.

J'ai fini. Je ne connais pas assez votre sympathique cité de
Gacé pour savoir le nom de ses rues, mais si je lisais quelque
part en la parcourant les mots *rue* ou *place Matignon*, je me
dirais que c'est un acte de reconnaissance bien mérité envers
un bienfaiteur insigne du pays.

A. RICHER.

Les Pigeons de Saint-Evrault ⁽¹⁾

Pour M^{me} Gabriel RAY.

Les pins de la forêt sont les colombiers noirs
Que hantent les pigeons au plumage de cendre.
Les Vols, qu'on voit là-bas tournoyer et descendre,
Ont rasé les clochers, effleuré les manoirs,

Et, trouvant sous un parc leur futaie envahie,
Ils sont venus, par la forêt, loin des corbeaux,
S'abattre dans les pins qui couvrent les tombeaux
Et les murs écroulés d'une antique abbaye.

Le moine et le manant sont morts. Et le meunier
Sommeille. On n'entend plus le grelot monotone
Des mules qui broutaient la fougère en automne.
Seul, en ces bois obscurs, rôde le braconnier.

Près des étangs, le fauve entend siffler les balles
Quand son corps sous la lune apparaît hors des joncs.
Et les plombs meurtriers, massacrant les pigeons,
Les font choir lourdement sur les pierres tombales.

Là souffre un sanglier, plus loin râle un chevreuil :
Il s'étrangle au collet qu'ont tendu les mains viles
De l'homme qui, pour l'or et le ventre des villes,
Met la jonchaie en sang et la bruyère en deuil.

(1) Extrait des *Heures lointaines*, volume de poésies, qui viennent de paraître chez Alphonse LEMERRE, Passage Choiseul, Paris. — Prix : 3 francs.

Ainsi le veut Messer Gaster, tyran du monde.
 Mais qui donc, entre nous, n'est un peu sur son bec ?
 Jadis, quand un seigneur Abbé partait du Bec (2),
 Songeait-il au gibier de ta forêt profonde,

O Saint-Evroult ? Flanqué de moines bien portants,
 Le Révérendissime, à l'abri des escarpes,
 Voyait-il frétiller les brochets et les carpes
 Sur la nappe jolie et claire des étangs ?

Je ne sais, mais de loin, tout le long des épitres
 Qu'échangeaient les Prélats au bord de la forêt,
 Sur les chefs reluisants des moines en arrêt,
 Je crois voir remuer les crosses et les mitres.

Au fond des sombres bois le monastère blanc
 Dardait l'éclair de ses lancettes géminées.
 Le Sire Abbé de Saint-Evroult, chargé d'années,
 Activait sa monture et trottait en tremblant.

L'Abbé du Bec, suivi des Prieurs, ses émules,
 Trottait aussi, joyeux, bénisseur et vermeil.
 Dans les chemins herbus, pleins d'ombre ou de soleil,
 Les lièvres déboulaient sous le pied fin des mules.

L'Évêque de Lisieux, debout près du portail,
 Assiégé par des gueux qu'apaisaient les chanoines,
 Souriait, paternel, au défilé des moines
 Qui passaient sous la rose ardente du vitrail.

De nobles gens, venus pour les cérémonies,
 Dames et chevaliers, pages et damoiseaux,
 Suivaient le vol de l'hymne aux voûtes des arceaux,
 Ou le murmure ailé des tendres litanies.

On chantait jusqu'au soir les beaux textes latins.
 Les moines observaient la sainte Liturgie.
 Plus tard ils méditaient. Et la théologie
 Dans l'ombre élargissait les fronts bénédictins.

(2) Célèbre Abbaye de Bénédictins, dans l'Eure.

A l'aube, titubant sur ses jambes bancales,
Si le manant passait en ployant sous le faix,
Il rencontrait toujours l'épaule d'un profès.
C'était le temps heureux des forêts cléricales.

Il régnait sur les bois un calme universel.
Des ouvriers puissants et doux taillaient la pierre.
L'Enlumineur voyait, en baissant la paupière,
L'auréole fleurir au jardin du missel.

Lors, aux premiers appels des cloches argentines,
Les pigeons dans les pins ouvraient l'œil a demi.
Des souffles les berçaient comme un peuple endormi.
Et puis, en des clartés d'aurore, après matines,

Quand les laudes disaient les merveilles de Dieu,
La grâce de la Vierge et la force des Anges,
Les beaux ramiers, chargés de toutes ces louanges,
Partaient, d'un vol immense, à travers le ciel bleu.

PAUL HAREL.

Gacé pendant la Terreur

« J'approche de la petite ville, et je suis déjà sur une hauteur d'où je la découvre. Elle est située à mi-côte ; une rivière baigne ses murs et coule ensuite dans une belle prairie ; elle a une forêt épaisse qui la couvre des vents froids et de l'aquilon. Je la vois dans un jour si favorable que je compte ses tours et ses clochers ; elle me paraît peinte sur le penchant de la colline. Je me récrie et je dis : Quel plaisir de vivre sous un si beau ciel et dans ce séjour si délicieux ! »

Je n'ai jamais pu relire ces lignes de La Bruyère sans me demander si l'auteur, qui fut, on le sait, trésorier à la Généralité de Caen, n'a pas, en les écrivant, songé à notre petite ville de Gacé. Tous les détails qu'il donne s'y appliquent d'une manière frappante. Gacé est bâti en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau. La Touques le baigne de ses eaux limpides et serpente ensuite dans de magnifiques herbages peuplés de bœufs. Les bois des Favrils et de la Fangeaie, partie avancée de la grande forêt de Saint-Evrout, lui font une verdoyante parure en même temps qu'un chaud manteau. Ses tours, ce sont celles du vieux château des Matignon ; ses clochers, la flèche légère de son église, et les tourelles plus modestes de l'hôpital et du couvent de l'Education chrétienne. Et quand on arrive d'Exmes ou de Chambois, et qu'avant de descendre dans la vallée on s'arrête au sommet de la colline de Résenlieu, la charmante petite cité offre en effet aux regards un tableau pittoresque. Si l'on y entre, on trouve des rues larges et propres, des maisons coquettes, des boutiques et des magasins abondamment pourvus. Les gens

qu'on croise ont le visage paisible, l'air accueillant. Et l'on répète encore avec La Bruyère : Quel plaisir de vivre en ce séjour si délicieux !

Pourtant ce pays tranquille et souriant a traversé jadis des heures tragiques. En 1870 il a connu les horreurs de l'invasion. En 1793 il a ressenti le contre-coup de la terrible crise révolutionnaire.

Des documents encore inédits, qui sont déposés aux Archives d'Alençon, vont nous permettre d'essayer de retracer l'histoire de Gacé pendant cette période de troubles.

. . .

Avant 1789, Gacé formait un comté, fief de la famille des Matignon, et passé par mariage à Anne de Montmorency, des Montmorency-Luxembourg. Il dépendait, pour l'ordre judiciaire, du Parlement de Rouen ; pour l'ordre financier, de la Généralité d'Alençon. Lorsque, sur le conseil de Necker, Louis XVI se décida à convoquer les Etats généraux, une assemblée se tint à Lisieux pour l'élection des députés de la région. Les représentants de Gacé vinrent y porter les vœux de leurs compatriotes : c'étaient François Esmont, prieur-curé de Montfort, délégué du Clergé ; le comte de la Pallu, des Lettiers, délégué de la Noblesse ; et Beuperrey, de la Chapelle-Montgenouil, député du Tiers. Ce qu'ils demandaient, c'était, comme partout, une diminution des impôts, ou du moins une plus juste répartition des charges ; c'était la suppression de l'odieuse gabelle ; c'était même, chose qui étonnera peut-être de la part de normands, la simplification des opérations de justice, dont les complications et les lenteurs prolongeaient indéfiniment les procès.

Les premiers événements de Paris et de Versailles, le Serment du jeu de paume, la prise de la Bastille, les émeutes des 5 et 6 octobre, ne paraissent pas avoir surexcité les esprits à Gacé. La population reste calme, plus occupée de récolter ses pommes et de vendre ses bœufs que de s'échauffer pour la politique. Mais il n'en est pas de même aux environs. Une lieue plus loin, à Cisai, on s'agite ferme au contraire. Non seulement on péroré et on déclame, mais on passe des paroles aux actes. Le curé de la Chapelle-Montgenouil ayant refusé de reconnaître l'évêque cons-

titutionnel du département, les gardes-nationaux de Cisai se firent fort de l'y contraindre. Conduits par leur officier, le sieur Barthélémy Gobard, ils se portent vers son presbytère, puis cernent l'église, en chassent quelques personnes qui se disposaient à entendre la messe, ferment les portes et emportent les clefs. Le sieur François Verdry proteste contre ce coup de force. Ils le saisissent, le font monter sur un âne et le conduisent à Gacé pour le donner en spectacle et le tourner en ridicule. « Mais les citoyens du bourg, dit le procès-verbal rédigé en cette occasion, n'ont eu que des regards de compassion pour le patient outragé. » Quand je vous disais que les Gacéens ont l'humeur bienveillante et douce ! De leur côté, les officiers municipaux blâmèrent très vivement les violences des gens de Cisai et rendirent au curé de la Chapelle-Montgenouil les clefs de son église.

Peu de temps après, ce malheureux prêtre, s'étant vu de nouveau molester, leur écrivit la lettre suivante :

« Messieurs, je viens de demander à M. le curé de Gacé la permission de dire la messe dans votre église, ne pouvant plus paisiblement faire mes fonctions dans celle de la paroisse de la Chapelle, vu les violences et les menaces qu'on m'y fait continuellement, et ce, contre les dispositions des lois, auxquelles je veux toujours me conformer. Je vous prie, Messieurs, de confirmer la permission de M. votre curé et de l'appuyer de votre autorité et de votre consentement, que je réclame. Je n'habite pas dans votre paroisse, j'ai loué une maison dans le village des Champs pour me rapprocher de vous, dans la persuasion que j'ai de trouver un asile assuré contre ceux qui me persécutent. Je vous prie de m'accorder cet asile, et de me croire avec les sentiments les plus respectueux votre très humble et obéissant serviteur, Desmares, curé de la Chapelle. »

A cette touchante requête les officiers municipaux de Gacé répondirent en accordant l'autorisation demandée. Preuve nouvelle de leur modération et de leur esprit accueillant. Il est vrai que l'abbé Desmares ne profita pas longtemps de la permission qu'on lui avait octroyée : il renonça lui-même, au bout d'un mois, à dire la messe à Gacé, pour ne pas choquer, dit-il humblement « ceux qui ne me voient pas d'un bon œil. »

Aussi bien les événements se précipitent à Paris. A la Consti-

tuante a succédé l'Assemblée législative. Le roi est bafoué au 20 juin, renversé au 10 août, arrêté, jeté au Temple. Un mois plus tard d'affreux massacres ont lieu dans les prisons, à l'Abbaye, aux Carmes, partout. Ces violences ont leur répercussion dans les départements, et Gacé est ensanglanté par un crime, dont ses habitants ne sont d'ailleurs pas responsables, car les auteurs étaient étrangers au pays. Le 9 septembre 1792, quatre prêtres insermentés qui, en exécution de la loi du 26 août précédent, sortaient du royaume et se rendaient en Angleterre, furent arrêtés à leur entrée dans le bourg. On brisa leur voiture, et, bien qu'ils fussent munis de passeports réguliers, on les égorga dans les fossés du château. Quelques exaltés poussèrent la cruauté jusqu'à leur couper les oreilles, dont ils se firent des cocardes. Ces malheureux se nommaient Gabriel Loiseau, vicaire de Saint-Pater, Pierre Lelièvre, vicaire de Saint-Rémi des Monts, Pierre et Etienne Martin, l'un curé de Chalange, l'autre vicaire de Saint-Denis. Telle était la terreur inspirée par les fanatiques qui s'étaient rendus coupables de ce meurtre, que les parents des victimes n'osèrent les poursuivre en justice. Ils se contentèrent d'adresser au directoire du département une lettre très respectueuse et très soumise où, après avoir rappelé les faits, ils ajoutaient :

« Comme en pareil cas, Messieurs, il n'est guère possible de justifier d'extraits mortuaires et qu'il importe essentiellement aux familles d'avoir des actes supplémentaires, nous vous prions instamment de vouloir bien nous procurer une copie en forme du procès-verbal qui a dû être dressé de cette émeute et de ce qui en est résulté, soit par vos soins ou par ceux de M. le Juge de paix de Gacé, et, par suite de vos bontés et justice, vouloir bien nous indiquer ce que nous avons à faire pour recouvrer ce qu'on a dit que vous aviez sauvé. »

Ainsi, des actes de décès en bonne et dûe forme et les bagages des décédés, voilà tout ce que réclament ces parents à la résignation facile, auxquels le chagrin ne fait pas oublier le souci de leurs intérêts.

J'ignore s'il fut fait droit à une demande aussi modérée. Mais j'en doute un peu, car déjà à ce moment les confiscations ne se comptaient plus. On avait d'abord mis sous séquestre les biens d'Anne de Montmorency, coupable d'émigration. Puis on en

avait fait autant pour un très grand nombre d'habitants du canton, arrêtés comme suspects et écroués à la prison de Gacé. Nous possédons la liste des détenus et l'exposé des motifs de leur arrestation. La plupart sont convaincus d'être en relations avec les chouans de Bretagne et de préparer un soulèvement. D'autres sont simplement des ci-devant comme de Burgault et de la Rouvraye, ou des prêtres réfractaires, comme l'abbé Roussel, de Ticheville, l'abbé Grigy, d'Aubry-le-Panthou, l'abbé de France, de Camembert. Il en est qu'on accuse d'espionnage en faveur des brigands, c'est-à-dire des royalistes. Celui-ci avait un faux passeport. Chez celui-là on a trouvé des armes cachées. Toutes les raisons paraissent suffisantes, même les plus futiles. Louis Robin par exemple, est écroué parce qu'on le soupçonne « d'être dévôt », et le nommé Pille, parce qu'on déclare qu'il est « un homme dangereux ». Ainsi ce n'est plus sur ses actes, mais sur ses idées, moins encore, sur ses tendances, que chacun est jugé. Nul ne peut se croire à l'abri de poursuites, et l'on ne sait jamais le matin en se réveillant si l'on ne couchera pas le soir en prison.

Ces procédés violents portent leurs fruits. Gacé regorge de prisonniers. Ils encombrent l'ancien château des Matignon transformé en maison d'arrêt, et comme leur nombre s'accroît chaque jour, ils s'y trouvent bientôt fort à l'étroit. Et puis ils sont mal nourris : la municipalité ne consacre en dix-huit mois que 2,882 livres 15 sols à leur subsistance, ce qui représente pour chacun environ trois sous par jour. Aussi beaucoup tombent malades. Un vieillard de quatre-vingt-douze ans, la Houssaye, est atteint, dit un certificat du D^r Boudel, de « l'argesse (1) de poumon avec mouvements fébriles ». Les souffrances sont telles que les prisonniers organisent une tentative d'évasion. Le 5 frimaire an II, sur les 9 heures du soir, le sieur Saint-Clair, détenu à la maison d'arrêt, demande à sortir dans la cour intérieure. La nuit est obscure. Il tombe sur une voiture qu'il n'a pas vue, se blesse... ou fait semblant, et pousse des cris de douleur. Gardiens et prisonniers accourent. Tumulte, désordre. C'est l'instant. Quelques-uns franchissent le mur, d'autres sautent par les fenêtres, escaladent les grilles et prennent le large. Les sentinelles, soit négligence, soit complaisance,

(1) Sans doute une hypertrophie.

ne voient rien. Les gardiens s'affolent, font une battue. Peine inutile, les prisonniers sont loin, on ne les reprendra pas. Le lendemain, le concierge de la prison, le citoyen Michel Beaumont, vient faire sa déclaration aux officiers municipaux. Voilà des gens bien ennuyés ! Ils tiennent conseil, et, après mûre réflexion, envoient un rapport circonstancié au directoire du district, à Laigle. Devant lui ils cherchent à dégager leur responsabilité. Si l'évasion a eu lieu, c'est à cause du mauvais état de la prison, pour laquelle ils ont maintes fois réclamé des réparations. « Nous demandons, ajoutent-ils, qu'il soit décidé d'une manière authentique, pour éviter toute difficulté, si c'est à la municipalité ou au comité de surveillance de ce lieu qu'appartient la direction et la police de la prison ». La réponse ne se fait pas attendre : elle est envoyée d'Alençon par le directoire départemental. C'est la municipalité qui aura la haute main sur la maison d'arrêt, c'est à elle à ordonner les travaux de réparations nécessaires. Ils sont entrepris aussitôt, et il n'en coûte pas moins de 20,816 livres à la commune.

Pendant que les ci-devant, les prêtres réfractaires, les dévôts, les chouans, les suspects, tous ceux en un mot qui ne s'étaient pas ralliés à la Révolution, gémissaient dans les cachots... ou s'en esquivèrent adroitement, que faisaient les sans-culottes, devenus les seuls maîtres et détenteurs de l'autorité ?

Pour bien marquer le triomphe de l'égalité, ils commençaient par brûler solennellement sur la grand-place tous les titres féodaux. La municipalité en corps assistait à cette exécution et ne se retirait qu'après avoir vu le dernier parchemin entièrement consumé. Puis le « tyran » ayant été détrôné et mis à mort, il fallait effacer jusqu'aux vestiges de son règne. Pour la modeste somme de 14 livres, le citoyen Mauger se chargeait, sur l'ordre du maire, d'enlever les fleurs de lys qui ornaient le grenier à blé.

Après les emblèmes royaux, les emblèmes religieux. D'abord, interdiction formelle est faite à tout prêtre de revêtir en public le costume ecclésiastique, et cela sous peine d'amende la première fois, et d'arrestation en cas de récidive. Puis on décrète d'abattre la croix du cimetière : le citoyen Dechpes exécute cet ordre au prix de 30 livres et 3 sols, et aplanit avec soin la place occupée par cette croix. Mais ce ne sont encore là que de timides

essais. Pour détruire la « superstition » il faut couper le mal dans sa racine et supprimer l'église elle-même. Déjà le 12 ventôse an II, elle a été visitée par des fanatiques qui ont commis toutes sortes de dégâts. Trois jours plus tard c'est la municipalité elle-même qui s'y transporte afin de procéder à sa désaffectation.

Le procès-verbal de l'opération est trop curieux pour ne pas être cité intégralement.

« Nous, maire et officiers municipaux soussignés, nous étant ce jourd'hui transportés à l'église de ce lieu, nous avons trouvé la partie supérieure du tabernacle dont différentes pièces sont dispersées dans l'église et d'autres qui ont été rapportées à la maison commune de ce lieu par la femme Mauger et la femme Coire ; au même autel, les statues des ci-devant St-Pierre et St-Paul ont été descendues et des deux côtés du dit autel les deux bras de bois servant auparavant de flambeaux ; aussi arrachés les rideaux du dit autel et replacés dans un autre endroit, pour servir à l'utilité des bureaux de la municipalité dès qu'il pourra y tenir ses séances. Nous étant ensuite portés dans la nef de la dite église, nous avons trouvé les devants des deux petits autels, avec une partie de la boisure ainsi que les tableaux, enlevés et déposés dans la dite église ; les statues des ci-devant saints et saintes placés à la partie supérieure des dits autels, dont celle de Saint-Sébastien en plâtre, pierre ou bois, ont été transportées dans la sacristie. Etant entrés ensuite dans la chapelle du Rosaire, nous avons trouvé tout l'autel enlevé ; nous avons ensuite aperçu que le tableau servant de retable au dit autel a été enduit d'une peinture blanche grossièrement travaillée et au milieu de laquelle est placée la statue de la déesse de la Liberté, surmontée du drapeau tricolore. Nous avons également trouvé un ex-confessionnal placé ci-devant dans la dite chapelle, qui a été aussi descendu dans la nef. Entrés dans la sacristie, nous y avons trouvé deux devants d'autel en soie ou autre étoffe, et dans le chœur nous avons aperçu un autre devant d'autel de la même espèce, et nous avons en outre aperçu le haut de la croix du ci-devant cimetière, dont les deux bras sont cassés. Nous avons trouvé l'aigle servant précédemment de pupitre au ci devant chœur de la dite église cassé en plusieurs pièces. Toutes les pierres dites bénites ont été enlevées et ont disparu. »

De tous ces objets, ainsi que des vases et ornements sacrés, et même des chaises, une vente aux enchères eut lieu par les soins du maire.

L'église ainsi désaffectée servit désormais pour les séances du conseil municipal.

Mais les exaltés ne se tiennent pas encore pour satisfaits. Malgré le soin avec lequel on procède à l'enlèvement de tous les emblèmes et attributs d'un culte proscrit, il en est, paraît-il, qui ont échappé à la destruction. Le 25 prairial un membre du club jacobin dénonce avec indignation « qu'il existe encore des croix sur le lieu de repos de la commune, et qu'aux termes de la loi il y a longtemps qu'elles devraient être détruites, ainsi que le ci-devant maître-autel. » C'est là un abus intolérable. Et puisque la municipalité, quoique prévenue, ne se décide pas à le faire cesser, le club agira. Son comité de surveillance fera ôter ces croix et ce maître-autel « de manière qu'il n'en reste aucun vestige pour décade prochain. » On dressera à la place une statue à la déesse de la Liberté, et on chantera un hymne à l'Être suprême.

En outre, sur la petite portion de terrain qui est derrière la prison on consacre un autel à la Patrie. L'édifice est d'ailleurs assez modeste. On y emploie les pierres de la ci-devant croix ; le citoyen Mauger les transporte pour 18 livres 15 sols, et le citoyen Coel les assemble et les cimente pour 47 livres. Sur cette base en maçonnerie on établit une table d'autel en bois, et le citoyen Fleury-Dubois, qui a fourni les planches et les écrous, reçoit en paiement 18 livres. Enfin le citoyen Daulin élève pour 22 livres, un obélisque, qui, à en juger par le prix, devait être fort loin de celui de Louqsor. C'est devant cet autel que sont célébrées les fêtes patriotiques. On s'y assemble, aux jours sans-culottides, pour y chanter des hymnes en l'honneur des Epoux, des Vieillards, de la Raison, etc. On brûle à ses pieds les attributs de la réaction et du despotisme. On y allume des feux de joie à l'occasion des victoires remportées par les armées républicaines. On y danse des danses patriotiques.

Cependant la vie ne se compose pas que de réjouissances. Il faut songer aux choses sérieuses. Aussi bien le directoire de Laigle, chef-lieu du district, est là pour le rappeler. Ses demandes sont incessantes. Un jour il réclame les cordes des cloches de

toutes les communes du canton. Plusieurs s'exécutent sans hésitation : telles Gacé et Saint-Evrout. Mais il en est d'autres qui allèguent de bonnes raisons pour refuser. La municipalité du Noyer-Ménard répond dans un style amphibologique : « Nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous demandez les cordes des cloches que nous avons fait descendre de notre clocher. Nous vous attestons qu'il n'y en avait point (de corde) et que quelques jours avant la loi elle ne sonnait pas (la cloche). » La réponse de Pomont est d'une forme plus naïve encore : « Nous n'avons donné qu'une cloche, dont la corde a été mise pour servir à l'autre cloche qui nous a resté vu qu'il n'y en avait point. »

Une autre fois le district donne l'ordre d'envoyer de vieux linge et de vieux chiffons, car « les papeteries sont dans le plus grand besoin et il faut absolument mettre tout en activité pour subvenir promptement à leur approvisionnement. » Puis il demande des peaux et prescrit de stimuler le zèle des tanneurs. Il lui faut aussi des canons : Gacé en fournit deux. Surtout, ce qu'il réclame à cor et à cris, ce sont des souliers pour les volontaires. Mais sur ce point, malgré toutes les instances, le directoire n'obtient qu'une maigre satisfaction.

Gacé, en tout et pour tout, envoie 25 paires de souliers, dont seulement trois paires neuves. Quant aux autres communes du canton leur contribution est insignifiante. Le maire de la Chapelle Montgenouil écrit :

« Citoyens, en réponse à votre invitation je vous envoie deux paires de souliers pour les défenseurs de la République. J'ai eu beau représenter aux citoyens de notre commune la nudité de nos soldats, leur patriotisme compatissant s'est borné à une sensibilité stérile. Ils voudraient pouvoir secourir des malheureux, mais leur indigence s'y oppose. »

Le maire des Atelles plaide la cause de ses administrés :

« Nous avons communiqué votre lettre à nos concitoyens, qui ont ressenti, ainsi que nous, la plus vive affliction et le plus tendre intérêt au récit que vous nous faites de l'état de nos frères et braves défenseurs de la patrie, dénués de souliers. Nos concitoyens, presque toujours en sabots, n'en sont pas munis. Quant à quelques individus qui en portent quelquefois, nous en avons fait le recensement, et nous leur avons trouvé (*sic*) qu'une paire

de souliers à clous en assez mauvais état, que nous ne croyons pas de qualité à pouvoir servir à l'armée. »

Le maire de Courmesnil au contraire ne songe qu'à lui-même : il charge ses administrés, qui sont, dit-il, des égoïstes et des avarés, incapables du moindre sacrifice. Et pourtant leur maire leur donnait l'exemple, car il se prive avec joie de ses chaussures pour le bien public, et il donnerait même volontiers de l'argent... s'il en avait ! Au reste, voici la lettre elle-même, qui me paraît un pur chef-d'œuvre :

« Citoyens, j'ai fait tout ce qui était en moi pour procurer des souliers à nos vrais amis les volontaires. Malheureusement je n'ai pu réussir à souhait : l'avarice, l'égoïsme des gros particuliers les a retenus. Plusieurs d'entre eux ont des souliers dont ils pouvaient absolument se passer pour le moment. Si vous n'avez pas de moyen de faire faire des perquisitions chez eux en présence d'un commissaire ferme et rigide, vous ne réussirez pas plus sans doute dans les autres communes que dans la nôtre, qui ne vous envoie que trois paires, fournies, une par Aubin Desbuard, jeune homme peu fortuné, une par le citoyen Jules Morard, ci-devant maire, et celle ressemelée de neuf dont je fais présent avec bien du plaisir à la République, ainsi que le citoyen Morard, qui, comme moi, ne demande pas qu'on en tienne état. Il n'avait que cette paire en état de servir, et il ne me reste que celle que j'ai aux pieds, qui n'est pas bonne. Nous désirerions tous deux avoir chacun 20 francs, nous en ferions cadot (*sic*) avec grand plaisir... »

Et en post-scriptum il ajoute :

« J'aurais grand plaisir à leur voir enlever à chacun 10 ou 12 paires de leurs souliers. Je les ai traités hier comme des nègres. Je leur ai dit que si j'étais maître je leur en ferais bien trouver, et cela n'a rien produit. »

Et pourtant ce n'est pas uniquement par avarice que les habitants du canton restaient sourds aux demandes que leur adressait le directoire de Laigle. La vérité, c'est que partout la misère était grande. L'argent avait émigré lui aussi, ou se cachait. Il avait fallu créer des assignats, qui, comme ailleurs, n'avait pas tardés à être dépréciés. Outre qu'il était difficile de les négocier, ce qui rendait leur valeur à peu près nulle, il en circulait un grand nombre de faux. La municipalité de Gacé en est informée par

les graveurs eux-mêmes, les citoyens Coesnon et Pellerin, qui ont découvert la contrefaçon et indiquent dans le plus grand détail les différences qui séparent les faux billets des vrais.

Au manque d'argent vint s'ajouter le manque de pain ; une terrible famine s'abattit sur la ville au mois de germinal an II. Le directoire du district, informé des souffrances des habitants, leur envoya bien un quintal de farine. Mais qu'était-ce que cela pour une population de près de 2,000 âmes, sans compter les prisonniers ?

Gacé s'adressa alors aux communes voisines. Mais la plupart étaient dans une situation presque aussi mauvaise. Coulmer donnait trois boisseaux de blé et trois de seigle, mais à contre-cœur : « Je jure, écrivait le maire, qu'en le faisant je prive ma commune ; mais dans le malheureux moment où nous sommes, nous devons tous nous réunir et nous entr'aider. Je vous prie cependant de ne plus jeter les yeux sur notre commune pour vous soulager, car nous sommes absolument hors d'état de le faire. » Mesnil-Vicomte était moins généreux encore : « il n'y a point de blé », affirmait le maire. Croisilles, loin de rien pouvoir fournir, sollicitait elle-même des secours, se trouvant « réduite à la dernière extrémité ».

La faim est mauvaise conseillère. Elle poussa les Gacéens à se procurer par la force ce pain que leur voisins leur refusaient. Le 7 août 1794, plusieurs d'entre eux se portaient en armes sur Mardilly, et, après en avoir chassé les habitants à coups de fusil, « nettoyaient entièrement les greniers ». Cinq jours plus tard la grosse ferme de la Bouverie était pillée de la même manière. Enfin le 25, c'était le tour de Montfort. Sous prétexte de perquisitions nécessaires à la sûreté publique, une troupe de gens de Gacé envahissait ce bourg et enlevait une certaine quantité de blé. Les maires des communes lésées eurent beau protester : ils en furent pour leurs plaintes.

Une réclamation qui fut mieux accueillie, ce fut celle que firent les bouchers. La loi du maximum leur avait porté un coup funeste. Elle les avait, assuraient-ils, « réduits à l'impossibilité de pouvoir faire leur boucherie sans qu'il en résulte une perte de plus d'un tiers sur chaque bête. » Vous savez, citoyens, ajoutait leur supplique, « que la viande sur pied revenant à 18 ou 20sols la livre, il est absolument essentiel que vous déterminiez

un prix où ils puissent se retirer, sans quoi ils vous déclarent qu'ils préfèrent absolument abandonner leur état que de se ruiner. » Devant cette mise en demeure, la municipalité de Gacé, puis le directoire de Laigle jugèrent utile de donner satisfaction aux bouchers. Il fut convenu que deux commissaires s'entendraient toujours avec eux pour fixer le prix de la viande, mais en surveillant les fraudes et en ménageant l'intérêt des consommateurs.

Cette mesure ne fut hélas ! qu'un palliatif insuffisant. Les habitants de Gacé, durant cette période de disette, connurent de cruels moments, et les souffrances éprouvées exaspérèrent encore les passions populaires. Puis la tourmente passa. Robespierre abattu, les Thermidoriens ouvrirent les prisons. Les exécutions cessèrent. Une réaction se produisit contre les idées jacobines ; on ne parla plus que d'apaisement. Les Gacéens, après l'accès de fièvre révolutionnaire dont ils venaient d'être secoués, retrouvèrent leur naturel paisible et conciliant. Un petit nombre seulement restaient agressifs, cherchaient à semer la discorde. Le maire, Philairie, qui avait pourtant présidé aux plus violentes mesures prises depuis deux ans, invita alors ses administrés à oublier leurs anciennes divisions et à vivre désormais en bons termes les uns avec les autres. Il fit placarder sur les murs de la commune l'affiche suivante :

« Du 14 pluviôse an III de la République française une et indivisible.

« Le bureau de la police municipale de Gacé, après avoir entendu le rapport de différents faits qui se sont passés le jour décadi dernier.

« Considérant que, suivant la disposition de l'article 50 de la loi du 14 décembre 1791, les principales fonctions des municipalités sont de faire profiter les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la salubrité, de la sûreté, de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ;

« Considérant que, dans le Temple de la Raison, des citoyens et des citoyennes se sont permis d'afficher, de placarder et d'écrire sur les murs en gros caractères *Mort à l'aristocratie*, que le Conseil général assemblé avait réclamé dans la séance du 8 de ce mois contre ces sortes d'inscriptions tendant à élever des troubles dans la commune ;

« Considérant que cette expression d'*aristocrate* et autres de cette nature dont on ne comprend pas assez l'étendue et les conséquences doit être proscrite, sagement abolies toutes ces qualifications insultantes, pour n'admettre d'autre distinction que celle de bons et mauvais citoyens ;

« Considérant que nonobstant l'enlèvement des premiers placards et affiches fait par le vœu du Conseil général il en a été substitué d'autres le jour de la dernière décade avec une affectation qui caractérise le mépris le plus formel des autorités constituées ;

« Considérant qu'à la municipalité seule appartient le droit de faire des publications et proclamations, ainsi que d'ordonner ou permettre des affiches, et que tout ce qui se fait en ce genre sans sa participation et son aveu est un attentat à l'autorité qui lui est déléguée par loi ;

« Considérant que, dans les rassemblements et promenades qui ont lieu en décade dernier, il s'est trouvé des citoyens et des citoyennes assez indiscrets pour dire alors dans la rue « *des aristocrates, les aristocrates ont la jaunisse, ils mourront au mois de mai* », qu'on a même affecté d'y désigner plusieurs citoyens par des gestes et des coups d'œil ;

« Considérant enfin que ceux qui aiment la vertu et l'empire de la loi ne doivent rien se permettre contre les préceptes de l'une et l'autorité de l'autre, qu'il est temps de fermer les plaies de l'anarchie et de goûter les fruits de la paix ;

« Après avoir entendu l'agent national, arrête en présence et de l'avis du Conseil général de la commune assemblé qu'il sera fait une adresse amicale et fraternelle aux habitants de cette commune.

« En conséquence, tous les citoyens et citoyennes sont invités au nom de la Patrie à déposer tout esprit de parti, de haine et d'animosité, éloigner tout sujet de discorde, écraser tout germe de division, abandonner tout dessein tendant à provoquer ou injurier qui que ce soit, renoncer à tout projet d'inscription, de placard ou d'affiche, et regarder tous leurs concitoyens comme leurs égaux, les traiter en frères, ceux mêmes qui auraient eu le malheur de professer des opinions erronées, et les rappeler plutôt par la douceur et l'exemple à l'unité de sentiments qui doit composer une grande famille.

« Déclare la municipalité qu'elle espère que les concitoyens trouveront dans cet avertissement amical le désir le plus pur de voir régner la paix et le bonheur de tous, mais elle déclare en même temps qu'elle verrait avec peine couvrir de mépris ses demandes salutaires, et qu'en cas d'infractions elle se verrait obligée d'user de l'autorité que la loi lui accorde pour la répression des abus. »

Cet avis si sage, si modéré de ton, si paternel même, est en vérité caractéristique. On sent que la Terreur est bien finie. L'ère des troubles est close. Souhaitons qu'elle ne se rouvre jamais, que Gacé demeure la petite ville calme et heureuse qu'elle est aujourd'hui, et que l'on puisse toujours répéter avec La Bruyère : « Quel plaisir de vivre sous un si beau ciel et dans ce séjour si délicieux ! ».

JACQUES PORCHER.

GARDE CHAMPÊTRE

Le soleil rit, belle journée
Pour qui se doit mettre en chemin ;
Lui, part pour faire sa tournée,
Son bâton noueux à la main.

Au sol uni des grandes routes
Ses pas ne vont point s'attacher ;
L'œil au guet, l'oreille aux écoutes,
C'est par les champs qu'il va marcher.

Non qu'un zèle honnête le presse
De faire respecter la loi,
Mais la nature en allégresse,
L'invite à remplir son emploi.

Lesté d'un déjeuner, il longe
Les talus verts des grands taillis
Et son regard vaguement plonge
Dans l'épaisseur de leur fouillis.

Les gamins pillards, triste engeance,
Redoutent de l'apercevoir,
Car s'ils méritent sa vengeance,
Contre eux il fera son devoir.

Mais que surgisse la rencontre
D'un truand de muscles pourvu,
Le bon garde champêtre montre...
De la prudence. — Il n'a rien vu.

D'un pas plus rapide et moins ferme,
Il reprend sa marche aussitôt.
Mais voici que, près d'une ferme,
On crie : « Eh ! Champêtre, il fait chaud.

Depuis deux heures je pioche,
Dit un fermier, j'sis altéré ;
Je vas tirer à la pignoché,
Voulous du cidre ou du péré ? »

En trinquant, le fermier s'épanche ;
 Il perd de l'argent, c'est son lot,
 Et pour se consoler il penche
 Sur chaque verre le goulot.

« Les grains, ni le bétail, Champêtre,
 Ne se vendent plus quasiment
 Et, vous en conviendrez peut-être,
 C'est la faute au gouvernement ! »

Tel propos est jugé funeste
 Par l'agent de l'autorité,
 Et, tout en buvant, il proteste
 Que tout va bien, en vérité.

On se quitte avec l'espérance
 Que, malgré ce maudit *séchin*,
 Les pommiers de belle apparence
 Rempliront les fûts, l'an prochain.

Il s'éloigne en sifflant, chemine
 Guilleret à travers un champ
 Que l'horizon rouge illumine
 Des splendeurs du soleil couchant.

A Fanchon qui vient son geste ample
 Envoie un : bonjour ! et ma foi,
 Il a l'air de dire : contemple
 Un représentant de la loi !

Plus loin, couchés près d'une haie,
 Des faucheurs sont à *beuvetter* :
 « Pour trinquer chez nous sans monnaie,
 Champêtre, il faut vous arrêter. »

Pour boire à la santé du monde
 Pas besoin de le sermonner ;
 Mais les arbres font une ronde
 Dont il a lieu de s'étonner.

« Chez moi, bredouille-t-il, la soupe
 M'attend, ben le bonsoir, mes gâs ;
 Demain tomberont sous ma coupe
 Ceux qui vous font des dé...dé...gâts. »

Et quand du soleil en déroute
 Le dernier rayon d'or a lui,
 Il revient par la grande route
 Qui n'est pas trop large pour lui.

Wilfrid CHALLEMEL.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

~~~~~  
**1<sup>er</sup> Bulletin**

|                                                                                                                                                                                                                                                 | PAGES |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Bureau et Commission de Publication. — Liste des Membres de la Société.....                                                                                                                                                                     | 1     |
| Statuts.....                                                                                                                                                                                                                                    | 1     |
| Procès-Verbaux des Séances de la Société.....                                                                                                                                                                                                   | 5     |
| Recherches sur les origines de Domfront et de Saint-Front, par M. A. LE FAVERAIS .....                                                                                                                                                          | 17    |
| Phénomènes météorologiques et Variations atmosphériques (suite), par M. LOUIS DUVAL.....                                                                                                                                                        | 35    |
| Saint-Arnoult, par A. CHOLLET.....                                                                                                                                                                                                              | 51    |
| Les origines de Serlon d'Orgères, évêque de Sées, par M. le vicomte DU MOTÉY .....                                                                                                                                                              | 71    |
| Documents, par M. PESCHOT, curé de Langey .....                                                                                                                                                                                                 | 77    |
| Bibliographie : 1 <sup>o</sup> Ch. de Calan ( <i>Annales des Sciences politiques</i> , nov. 1901, pp. 730-747). — La Race et le Milieu. — Essai de géographie sociale, par M. le baron J. ANGOT DES ROTOURS .....                               | 81    |
| 2 <sup>o</sup> Généalogies et souvenirs de famille. — Les Parseval et leurs alliances pendant trois siècles (1594-1900). — Bergerac, imp. générale du Sud-Ouest (J. Castanet), 1901. — 3 vol. in-4 <sup>o</sup> avec figures, par M. TOURNOÏER. | 82    |
| 3 <sup>o</sup> Marquis de Granges de Surgères. Répertoire historique et biographique de la <i>Gazette de France</i> , depuis l'origine jusqu'à la Révolution (1631-1790), par M. le vicomte DU MOTÉY .....                                      | 85    |
| Nécrologie : Ambroise Rétout, professeur au collège de Domfront. — L'abbé Diavet, curé de Réveillon, par M. l'abbé A.-L. LETACQ .....                                                                                                           | 91    |

## 2<sup>e</sup> Bulletin

|                                                                                                                                                                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Procès-Verbaux des Séances de la Société .....                                                                                                                                                                                                                 | 97  |
| Récépissé de déclaration de la Société .....                                                                                                                                                                                                                   | 108 |
| Recherches sur les origines de Domfront et de Saint-Front<br>( <i>suite et fin</i> ), par M. H. LE FAVERAIS .....                                                                                                                                              | 109 |
| Phénomènes météorologiques et variations atmosphériques<br>( <i>suite</i> ), par M. LOUIS DUVAL .....                                                                                                                                                          | 121 |
| Bibliographie du département de l'Orne pendant l'année 1901 ..                                                                                                                                                                                                 | 147 |
| L'Hospice de Vimoutiers ( <i>suite</i> ), par M. A. PERNELLE .....                                                                                                                                                                                             | 183 |
| Bibliographie : 1 <sup>o</sup> Documents tirés des minutes du tabellion-<br>nage de Rugles, par M. Antoine LE MARÉ-<br>CHAL, publiés et annotés par M. LOUIS<br>RÉGNIER. Rouen. II. Lestringant, 1901; in-8 <sup>o</sup> ,<br>399 pp., par M. LOUIS DUVAL..... | 205 |
| 2 <sup>o</sup> Canton de Gacé. — Essai de bibliographie<br>cantonale, par MM. l'abbé GUESDON, l'abbé<br>LETACQ et l'abbé DESVAUX. Alençon, typ. et<br>lith. Alb. Manier, 1902, petit in-12, par<br>M. H. TOURNOÛER.....                                        | 206 |
| Nécrologie : M. Delarue, par M. le marquis DE BEAUCHESNE ...                                                                                                                                                                                                   | 209 |
| M. Eugène Lecointre, par M. le vicomte DU MOTÉY                                                                                                                                                                                                                | 210 |
| Avis. — Excursion archéologique annuelle.....                                                                                                                                                                                                                  | 214 |

---

## 3<sup>e</sup> Bulletin

|                                                                                                                                              |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Procès-Verbaux des Séances de la Société .....                                                                                               | 217 |
| Notes biographiques sur M. Auguste Deniset (1809-1885), ancien<br>professeur aux collèges de Sées et d'Alençon, par M. l'abbé<br>GATRY ..... | 222 |
| L'Hospice de Vimoutiers ( <i>suite</i> ), par A. PERNELLE .....                                                                              | 228 |
| Pièces justificatives.....                                                                                                                   | 272 |
| Tessé, Coulonges, Mebzon, par M. le marquis DE BEAUCHÈNE ...                                                                                 | 302 |

**Bibliographie : Œuvre A. Loutreuil. I. Canton de Sées (Orne).**  
Géologie et Agronomie. — Notice de la  
Carte agronomique publiée sur l'initiative  
de M. A. LOUTREUIL, manufacturier à Moscou  
et M. HOMMEY, conseiller général du canton.  
— Partie géologique par le Dr Joseph  
HOMMEY et C. CANEL, principal du collège.  
Partie agronomique par G. LANGLAIS, pro-  
fesseur départemental d'agriculture. — Pré-  
face de M. A. BIGOT, professeur de Géolo-  
gie à l'Université de Caen. Paris, typ.  
Philippe Renouard, 1901, in-8°, XVI-158 pp.  
— *Carte agronomique du canton de Sées*,  
au 40,000, gravée par Ehrard, mai 1899,  
par M. l'abbé A.-L. LETACQ.....

320

---

#### 4<sup>e</sup> Bulletin

|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Procès-Verbaux des Séances de la Société.....                                           | 223 |
| A travers la Vallée d'Auge et le Pays d'Ouche, par M. l'abbé<br>DESVAUX.....?           | 227 |
| Le Bourg Saint-Léonard et ses Seigneurs, par M. l'abbé GATRY.                           | 282 |
| Conservation et Restauration, par M. H. TOURNOIER.....                                  | 291 |
| Rapport annuel sur les travaux de la Société, par M. le baron<br>Jules DES ROTOURS..... | 298 |
| Les origines de Malignon, comtes de Gacé, par M. le vicomte<br>DU MOTÉY.....            | 308 |
| Une École de filles à Gacé aux VIII <sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé A. RICHER.       | 311 |
| Les Pigeons de Saint-Évrault, par M. Paul HAREL.....                                    | 319 |
| Gacé pendant la Terreur, par M. Jacques PORCHER.....                                    | 322 |
| Garde champêtre, par M. Wilfrid CHALLEMEL.....                                          | 336 |













UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06822 8983



